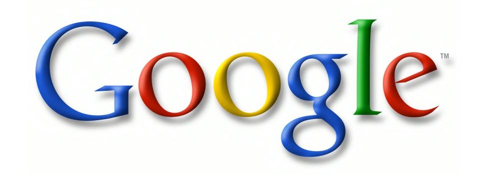


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

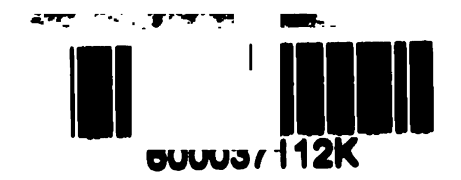
We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/




600037112K



LES

CÉNOMANS

ANCIENS ET MODERNES.

LES CÉNOMANS

ANCIENS ET MODERNES

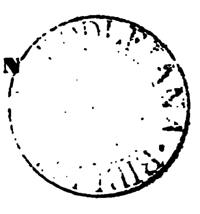
HISTOIRE

DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS

PAR M. L'ABBÉ AUGUSTE VOISIN

Membre de plusieurs Académies scientifiques.



TOME PREMIER.

PARIS,

JULIEN, LANIER ET Cie, ÉDITEURS,

RUE DE BUSSY, 4, F. S.-G.

LE MANS,

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

—

1852.

237. e. 259.

LES

CÉNOMANS

ANCIENS ET MODERNES.

A

MONSIEUR LE PRÉFET,

A

MESSIEURS LES MEMBRES DU CONSEIL GÉNÉRAL

DE LA SARTHE,

HOMMAGE

DE RECONNAISSANCE ET DE RESPECT.

L'auteur, AUG. VOISIN.
Prêtre.

INTRODUCTION.

Habité par les Cénomans, dont nous traçons ici l'histoire, le département de la Sarthe est compris entre le 1° 29' et le 2° 44' de longitude occidentale; entre le 47° 35' et le 48° 29' 1/2 de latitude septentrionale : sa surface, à peu près circulaire, contient environ 62 myriamètres carrés. Les trois principales rivières, qui traversent ce territoire, présentent en quelque sorte trois bassins d'un aspect différent : à celui de la Sarthe répondent plus particulièrement les terrains primitifs, les roches de transition ; à celui de l'Huisne, les sables, les grès-verts; à celui du Loir, enfin, les terrains crétacés. Vers l'ouest, c'est la Suisse avec ses sublimes horreurs, son sol et sa race de granit, ses ruisseaux froids, ses forêts sombres. Vers l'est, c'est le pays des Landes, pour ainsi dire, aux milliers de collines d'un sable meuble, arrondies, moutonnant avec leurs couronnes de pins les unes sur les autres : là se trouvent le sol des déserts,

les eaux stagnantes, les chétives bruyères et des peuplades également chétives; au contraire, vers le midi, c'est la terre molle du Blésois, de la Touraine : elle produit, selon la juste expression du Tasse, des hommes qui lui ressemblent. « Vive verdure en août comme en mai; partout des fruits, partout des arbres : si vous regardez le bord du Loir, l'autre rive semble se perdre dans les airs, tant l'eau réfléchit fidèlement le ciel. Le blanc nénuphar et le jonc fleuri s'épanouissent sur l'onde, où le saule vient baigner sa blonde chevelure : derrière, le peuplier, le tremble, le noyer; les îles fuyant quelquefois parmi les îles. En montant, des bosquets délicieux, des grottes sans nombre où s'abritent sans frais de gais villageois, aux mœurs élégantes et douces : dans ce paresseux climat, sous ce brillant soleil, parmi ces riants vaux du Loir, le travail est bien chose contre nature. »

L'esprit est l'artiste de sa propre demeure ; il la façonne à son gré, mais le milieu dans lequel il vit influe puissamment sur tout son être. La Loire a ses bords enchantés et ses sables perfides; la Bretagne, ses âpres rivages et ses rochers inébranlables : le pays des Cénomans se place justement au milieu, tout en faisant limite aux plantureux herbages des fougueux taureaux de Normandie. Ce même pays n'est pas la patrie des aigles ni des vautours ; en échange, les campagnes voisines du Mans et de la Flèche nourrissent prodigieusement de fines poulardes; l'ouest du département a ses épaisses forêts encore bien pourvues de sangliers ; l'est abonde en chevreaux d'une petite vie; Mamers a des moutons, La Ferté, des agnelles d'une espèce rare et

qui, selon l'adage du lieu, craint assez peu la dent du loup. Depuis César, l'épithète d'*imbelles*, en français moderne gens cotonnieux, s'applique aux Tourangeaux; celle d'*acres* convient aux Cénomans modernes comme à ceux du moyen-âge, qualifiés par les historiens normands; comme à ceux qui dès les premiers jours de Rome colonisaient le nord de l'Italie. Naturellement impatients du joug, nos compatriotes ont toujours lutté volontiers: les uns, contre le roi, les autres, contre la ligue; jamais le pouvoir aristocratique ni même théocratique ne les a fortement dominés : le même esprit règne d'ailleurs aux points les plus opposés du territoire. On le reconnaît, nos voisins de la Loire manquent d'activité, d'énergie; ont peu d'instruction, peu de désir d'en acquérir : le Maine, au contraire, selon notre immortel fabuliste, naguère était un *pays de sapience, de gens pesant l'air, fine fleur des humains*. Sans souscrire entièrement à ces éloges, nous pouvons dire que le département de la Sarthe n'est pas un de ceux qui réclament une moindre portion de la gloire nationale, ou contribuent le moins à l'augmenter.

En composant cet ouvrage notre but a été de rappeler les illustrations et la haute antiquité des Cénomans; d'opposer aux infidèles compilations des derniers siècles les textes pris à leur source; de mettre notre histoire locale en rapport avec la science moderne, avec les travaux des auteurs les mieux famés de notre époque; enfin, notre but a été de livrer au public le fruit de nos propres recherches, afin de rendre utiles quelque peu nos loisirs. Les départements qui nous entourent viennent d'obtenir leur histoire tracée par

des mains aussi élégantes qu'habiles, le nôtre seul resterait-il donc longtemps encore privé même d'un monument beaucoup plus modeste? L'histoire littéraire du Maine vient d'être achevée; un volume de l'histoire ecclésiastique a déjà paru : nous avons entrepris de donner ici l'histoire civile plus particulièrement. Quand le volume, dont nous parlons, nous a été remis, le nôtre était sur le point d'être publié; nous n'avons pu dès lors mettre à profit les recherches laborieuses de l'auteur, ni combattre des assertions formellement opposées aux nôtres; que le lecteur éclairé daigne instruire la cause et prononcer entre nous. Malgré la plus grande déférence pour notre ancien condisciple, nous croyons devoir l'affirmer ici de nouveau : le Mans n'a point eu d'évêques, nommés, S. Thuribe II, en 490; S. Victorius II, en 511; Scienfroi, l'an 543 : il serait temps de ne plus répéter les méprises des doctes compilateurs qui nous ont précédés. Après toutes ces nombreuses et si longues dissertations, il s'en faut néanmoins que les anciennes légendes de l'Eglise du Mans aient été appréciées à leur véritable valeur, et que la liste de nos évêques, avant le IXe siècle, ait été dressée jusqu'à ce jour sur ses véritables bases.

Lorsque nous éditions un premier volume sur les *polyptiques,* autrement les archives de la cathédrale, nous nous proposions de donner notre histoire ecclésiastique : en présence de celle qui paraît nous avons dû suspendre ce travail, ou du moins en le mettant au jour y mêler largement notre histoire civile. Des bénédictins modernes on attendait la continuation du *Gallia Christiana;* notre pieux émule ré-

pond dans sa préface : « Nous avons pensé que le temps était « venu de remplir à ce sujet la promesse faite publiquement « par Solesme il y a plus de seize ans; » nous osons demander quel rapport le lecteur judicieux pourra trouver entre la promesse et ce commencement d'exécution, même avec son immense valeur? A nous, qui devons réclamer ici l'indulgence de la critique, il siérait mal assurément de nous ériger en aristarque; cependant nous croyons pouvoir reprocher à nos estimables devanciers d'avoir beaucoup trop fait l'histoire, au lieu de reproduire fidèlement les textes anciens : dans cet ouvrage par conséquent nous nous sommes proposé de donner avant tout une exacte traduction de nos documents les plus dignes d'intérêt. Notre plan s'est trouvé tracé naturellement par nos principales périodes historiques : pendant la période gallique domine l'élément hellénique qu'introduisent d'un bout à l'autre de la Gaule, les Pélasges, les Rhodiens, les Phocéens, etc.; pendant la période gallo-romaine, règne la puissance des Césars avec leur mode de civilisation parfaitement connu. La conquête des Franks amène avec la période mérovingienne de non moins grandes réformes, par l'introduction des lois, des mœurs et de la langue des Germains. De grandes révolutions intérieures signalent l'avènement des Carlovingiens, des Capétiens directs, etc.; de même qu'au règne de chacun d'eux répondent la domination de quelques éminents personnages et tout une série de faits importants pour notre province. Puisque l'histoire des premiers temps nous fait défaut, nous avons dû présenter à la place une appréciation nouvelle des hommes et des monuments de ces époques

trop éloignées; mais sur ce dernier terrain nous ne manquerons pas et déjà même nous n'avons point manqué de graves contradicteurs.

Il y a deux ans, par exemple, on a découvert au Mans des tronçons de deux aqueducs entièrement différents de forme et de dimension; une commission nombreuse de la société archéologique a trouvé que le canal supérieur porte parfaitement un cachet de tout point semblable à celui des autres constructions gallo-romaines de notre pays : petit appareil exactement jointoyé, ciment ordinaire sans mélange de brique broyée, etc. Le passage d'une grande quantité d'eau, dans des temps fort reculés, est attesté par un épais sédiment calcaire jusqu'à la voûte; nous supposons que ce canal aquifère est un reste de celui qui conduisait, pendant la période gallo-romaine, le produit de plusieurs réserves d'eau sur la place dite aujourd'hui des Jacobins, afin de servir aux spectacles de naumachie : si l'on en croit une vague tradition. Un de nos respectables édiles, dans une brochure qui vient de paraître, nie formellement nos assertions, et affirme carrément que la commission a fait erreur : à son avis cette construction est toute moderne, d'un appareil et d'un ciment des plus communs, tandis que le ciment rouge distingue les ouvrages des Romains; *elle ne conserve aucune trace de sédiment : en sortant de ce tronçon les eaux auraient donc été obligées de voler par les airs*, etc., etc. Nous nous garderons bien de prolonger le débat sur un si mince sujet, de même que dans le cours de ce travail nous n'avons point voulu entrer en lutte avec nos devanciers; l'aimable et laborieux Gauvin nous disait un jour : ils ont

planté des jalons; cherchons plutôt à les dépasser, et plantons d'autres jalons à notre tour; les interminables discussions ont été surtout l'écueil des érudits du cloître. Puissent ceux qui daigneront nous lire se bien convaincre que nous avons écrit d'une manière très grave et consciencieuse, comme il convient au caractère dont nous sommes revêtu!

En considération également de ce caractère et à la vue des condamnations récentes, nous nous empressons de déclarer ici que nous avons toujours réprouvé du fond de l'âme les doctrines de la secte gallicane, et qu'à l'exemple de notre éminent prélat, dans la profession de foi du concile de Rennes, *nous adoptons très fermement et embrassons les traditions apostoliques et ecclésiastiques, les autres observances et les constitutions de l'Eglise* catholique, apostolique, romaine. Nous soumettons nos écrits pour le fond et pour la forme au jugement irréformable du Saint-Siège, et s'il nous est arrivé d'appeler saints, bienheureux ou vénérables plusieurs évêques auxquels l'Eglise n'a point accordé ces titres, nous avons voulu seulement nous conformer à l'usage ordinaire de parler. Afin que ce travail obtienne quelque succès, nous l'avons placé sous la protection de l'immaculée vierge mère de Dieu, au jour de l'Incarnation du Sauveur.

Le Mans, 25 mars 1852.

PREMIÈRE LISTE

DES DUCS ET DES COMTES

PROPRIÉTAIRES DU MAINE.

DOMINATION DES GALLO-GRECS.

Av. J.-C.

600. ELITOVIUS, duc des Cénomans qui colonisèrent la Gaule transpadane.

Av. 48. Le *Dunicius* des Chroniques d'Amboise, duc du pays entre Seine-et-Loire et de la Neustrie jusqu'à Cologne fondateur de Château-Dun ; le même peut-être que le duc DUMNACUS vaincu par César.

DOMINATION DES ROMAINS.

25. VADUS, établi souverain des Cénomans par Auguste, selon une inscription peu authentique, conservée autrefois à la Fontaine-Saint-Martin.

De J.-C.

70-117. Pendant l'apostolat de S. Julien, les Cénomans avaient pour chef de leurs magistrats municipaux un comte ou *prince de la cité, nommé* DEFENSOR ; d'après l'explication de plusieurs, ce comte aurait eu simplement le titre de *Défenseur.*

Goda, femme de Defensor ou du Défenseur, dans la légende de S. Julien.

117-128. GAJANUS, selon la légende de S. Thuribe, était regardé comme duc par ses comprovinciaux.
Savinie, femme de Gajanus.

380-400. Un préfet des Lètes de Souabe du corps des *Gentiles* résidait au Mans. Conan, prince Breton, s'empare de l'Armorique.

DOMINATION DES BRETONS.

431-470. *Hengist,* duc de Saxons, auxiliaires des rois de la Grande-Bretagne, occupe l'Anjou et vraisemblablement le Maine, le pays de Séez, le Bessin, etc. Le Saxon *Gaïus* ou Gajanus lui succède avec le titre de comte d'Angers, et à celui-ci *Paul,* son fils : c'est ainsi, dit un auteur Breton, que les comtes possesseurs de l'Anjou ont été de race saxonne, jusqu'aux ducs Capétiens qui s'emparèrent de la couronne.

DOMINATION DES FRANKS.

470-481. *Childérik,* patrice ou roi des Gallo-romains et duc des Franks-mérovingiens, fait périr Paul; détache l'Armorique de la Grande-Bretagne, et place au Mans, comme roi ou duc souverain, REGNOMER, son neveu supposé.

481-511. *Clovis,* voyant ses parents et Regnomer, l'un des premiers, chercher à le frustrer des dignités de son père, s'empare de leurs Etats, après les avoir mis à mort. Son filleul, *S. Léonard,* fils du roi du Mans, renonce au siècle en se dépouillant de la chevelure mérovingienne : il se retire dans une forêt près de Limoges. D'après la légende de S. Viventien, Emolenus et Waimer, son fils, conduisaient les troupes des Cénomans à la bataille de Vouillé.

540. Au temps du voyage de S. Maur en France, *Florus,* Maire du palais de l'illustre roi Théodebert, était comte d'Angers, tandis que son proche parent *Arderad* était vicomte ou vidame de l'évêque du Mans : les Méro-

vingiens établissaient alors dans nos cités des évêques-comtes pour les gouverner en leur nom.

575. *Roccolen,* duc de Chilpérik, dirige une expédition des Cénomans en Touraine.

578. *Bepolen,* successeur du précédent, commande une armée levée dans le Maine et les pays voisins.

581-586. BAUGIS ou Baudegisile, Maire du palais de Chilpérik, devient évêque-comte d'Angers et du Mans.

586-624. S. BERTRAN, prince de sang royal, de la famille aquitano-Franke, succède à Baugis en qualité d'évêque-comte du Mans; tandis que S. Licinius, fils du Maire Garnier, après avoir été connétable de Chilpérik, obtient d'être évêque-comte d'Angers.

643. *Gui,* comte de Chartres, duc d'une armée de Dagobert contre les Bas-Bretons : la bataille se livre entre le Mans et Laval.

665. L'évêque S. Béraire obtient un diplôme royal, afin que les comtes ou ducs des Cénomans soient nommés par le suffrage du clergé et du peuple.

DOMINATION DES AQUITAINS.

710. ROGER (*Chrodegarius*), duc des Cénomans, père de Clothilde abbesse de Châlons.

Av. 745. Le duc ROGER avec ses fils : HERVÉ, comte du Mans, et *Gauzlin,* évêque, soutient vivement le parti des Mérovingiens d'Aquitaine contre Charles-Martel et Pepin d'Austrasie.

DOMINATION DES AUSTRASIENS.

Vers 750. Le comte *Hervé* tombe sous le fer des assassins; GUÉRIN, son frère, lui succède pendant la minorité de son neveu, sans doute. Pepin impose à nos comtes la suzeraineté de son frère Gripon ou *Griph,* qui bientôt après se révolte avec eux, et se retire à la cour d'Aquitaine.

752-774. *Milon* ou Emile d'Angers, gendre, dit-on, de Pepin,

prend la place de son oncle, et maintient le Maine avec les provinces voisines sous la domination des Austrasiens. Le Mans avait alors pour vicomte Aymar ou Adhémar, et pour vidame *Abraham*; GAUZLIN était évêque-comte, tandis que son neveu et filleul GAUZLIN grandissait à la cour de Charlemagne.

774-778. *Rolland*, guerrier tant vanté, obtint la suzeraineté du Mans et le gouvernement des marches de Bretagne, à la mort de son père : après la défaite de Roncevaux il fut remplacé par son gendre Gui, fondateur de la ville et de la maison de Laval.

790. Charlemagne accorde le duché du Maine à son fils aîné CHARLES : c'est-à-dire un commandement militaire dans le pays entre Seine et Loire, pour une campagne seulement.

AV. 810. RORIK I, fils du comte GAUZLIN et d'*Adeltrude* ou Adelaïde, frère de *Théodrade* ou Gauzbert et petit-fils d'Hervé par conséquent, vivait à la cour de Charlemagne, lorsque d'une union illégitime avec Rotrou, fille de cet empereur, il donna naissance au prince *Louis*. Louis devint abbé de Saint-Denys et chancelier, à la place de son aïeul, selon quelque vraisemblance; il eut pour successeur dans cette charge *Gauzlin*, son plus jeune frère.

838. CHARLES-*le-Chauve*, obtient de son père le duché du Maine en apanage; Louis le fait couronner roi de Neustrie, et l'envoie tenir au Mans sa cour.

841. A la mort de cet empereur, les comtes propriétaires du Mans avec les seigneurs marquis de Laval, proches parents vraisemblablement, veulent secouer le joug des Carlovingiens, et redevenir indépendants : ils exilent l'évêque austrasien, S. Aldrik. Vers le temps de la bataille de Fontenay *Rorik I* cesse de vivre : RORIK II, son fils, le remplace.

844. Bernard de Poitiers, gendre de Rorik I, périt dans un combat avec Hervé, son frère; Bernard II, tige avérée des ducs d'Aquitaine, lui succède. Les Normands arrivent à l'embouchure de la Loire.

854-857. Le duc normand Siderik vient au secours d'Erispoë de Bretagne, en guerre avec le roi des Franks : il assiège le Mans, et fait d'importantes conquêtes en se retirant à Rouen. Charles-le-Chauve donne à son fils Louis-*le-Bègue* le duché du Maine en apanage.

861. Pour éloigner les Normands et soumettre nos comtes souvent rebelles, Charles établit duc de France et marquis de l'Anjou et du Maine *Robert*-le-Fort.

865. RORIK II est tué dans un engagement avec les Normands : Godefroi ou Geoffroi, son frère, prend sa place, tandis que *Gauzlin,* autre fils de Rorik I, obtient celle du prince *Louis,* archi-chancelier. Peu d'années après, les Scandinaves et les Bretons réunis s'emparent du Mans et le livrent au pillage.

870-874. HUGUES-l'abbé, successeur de Robert, continue de combattre avec Geoffroi du Mans les Normands, qui néanmoins réussissent à se fixer dans les murs d'Angers. Charles vient au Mans ; fortifie la province, et nomme plusieurs comtes pour la défendre. L'abbé GAUZLIN et son frère se maintiennent vaillamment dans l'héritage de leurs pères. Le premier quelque temps après est chargé de protéger le royaume entier contre les invasions des enfants du Nord.

878. Les comtes du Mans *Gauzlin, Godefroi,* et les fils de celui-ci soutiennent les fils de *Bilichilde* du Mans, Bernard et Emenon, en lutte avec Louis-le-Bègue. GAUZLIN devient évêque de Paris, ville dont il éloigne les Normands par des prodiges de valeur.

886-898. Une maladie épidémique enlève Gauzlin, Godefroi et son fils du même nom : EDOM, surnommé *Bras-de-fer,* et ROGER, également fils de Godefroi, selon toute vraisemblance, lui succèdent. Le comte du Mans *Edom* et celui d'Angers, vassaux du roi Eudes, livrèrent une bataille aux Scandinaves près de Chartres ; *Roger,* au contraire, quelque temps après s'étant révolté contre le roi capétien, fut chassé du Mans par le frère d'Eudes, Robert, qui mit à sa place le comte GAUZLIN ; mais, aidé du vicomte Raoul, il ne tarda pas à rentrer en

possession de l'héritage de ses aïeux, et réussit à éloigner l'évêque Gonthier de son siège.

DOMINATION DES NORMANDS.

898-922. L'histoire de nos provinces sous le règne de Charles-le-Simple est peu connue : Rollon envoie Gerlon s'emparer du Mans et de l'Armorique entière, où le duc *Raynold* établit la domination des Danois.

922-970. HUGUES-*David*, fils supposé de Roger, comte propriétaire du Mans, comme ses ancêtres, et issu de Charlemagne par les femmes, refuse de se soumettre au roi capétien Robert : celui-ci lui impose la suzeraineté du comte d'Angers, auquel il donne ce qu'il possédait dans notre province.

924. HUGUES-*le-Grand*, duc de France, règne en souverain dans le Maine, l'Anjou, etc. Il paie une somme d'argent considérable au duc Raynold, afin qu'il se retire en Bourgogne, et qu'il lui abandonne ses droits sur le Maine.

970-1015. HUGUES II remplace son père, et comme lui lutte vivement contre les Capétiens et leurs fidèles vassaux de l'Anjou.

1015-1036. HERBERT I, surnommé l'*Eveille-chien*, fils de Hugues II, continue la guerre avec ardeur, pour demeurer indépendant.

1036-1044. HERBERT II, surnommé *Baccon*, fils de Hugues-David, succède à son neveu, pendant la minorité du fils de ce dernier.

1044-1051. HUGUES III, fils d'Herbert I.
Berthe, veuve d'Alain de Bretagne.

DOMINATION DES COMTES D'ANGERS ET DES DUCS DE NORMANDIE.

1051-1060. GEOFFROI-*Martel*, comte d'Angers, vassal du roi capétien, chasse du Mans Berthe et ses deux enfants, et fait

gouverner le comté par son fidèle sénéchal *Lisois* de Bazougers, petit-fils du vicomte du Mans.

1061-1062. Herbert III, fils unique de Hugues III, avec l'aide du duc de Normandie rentre en possession de son héritage, à la mort de Geoffroi-Martel, et malgré la vive opposition du successeur de ce comte. La jeune Marguerite, sœur d'Herbert, est fiancée à *Robert,* fils de Guillaume-le-Conquérant.

1062-1064. Gauthier de Meulent, gendre d'Herbert I, fait valoir les droits de *Bioue,* sa femme, et gouverne quelque temps le Maine; mais Guillaume fait valoir à son tour ceux de Robert et de Marguerite, puis le droit du plus fort : *Gauthier* et sa femme sont empoisonnés; Robert de Bellême est mis à la tête des Cénomans, au nom du Conquérant de l'Angleterre, qui pour maintenir ces derniers sous ses lois bâtit le château du Mans. Robert, son fils aîné, conserve le simple titre de comte du Maine.

1063-1073. *Jean* de la Flèche, né de *Gerberge,* autre fille d'Herbert I, s'appuie en vain sur Geoffroi d'Anjou, pour obtenir le comté dont nous parlons; son oncle, *Azzon* de Gênes, mari d'une troisième fille d'Herbert, est préféré par les Cénomans, qui chassent du château le sénéchal Omfroi et tous les officiers normands. Lorsqu'*Azzon* se retire, *Hélié,* fils de Jean de la Flèche, cherche à obtenir le comté; mais Guillaume-le-Conquérant reprend à main armée notre province.

1087-1090. Robert, à la mort de son père, se fait reconnaître comte du Mans.

1090-1098. Les Cénomans chassent les garnisons normandes, et appellent pour les gouverner Hugues de Langres, fils du marquis Azzon; celui-ci vend peu de temps après ses droits à son parent Hélie, qui accepte la suzeraineté de Foulques d'Angers, et fiance son héritière avec le fils de ce même comte.

1098-1100. Hélie tombe entre les mains du roi d'Angleterre, qui

PREMIÈRE LISTE

DES ÉVÊQUES DU MANS.[1]

DOMINATION DES ROMAINS.

S. JULIEN, *romain*, apôtre	47 ans	3 mois	20 jours.
S. THURIBE	5	0	16
S. PAVACE	13	0	0

DOMINATION DES TYRANS OU ROIS INDÉPENDANTS.

Evêques inconnus.

DOMINATION DES FLAVIENS

Maîtres de la Grande-Bretagne et des Gaules.

Sous les premiers empereurs chrétiens, évêques inconnus :
S. Valerinus, S. Gundanisolus, etc. ?

343-394.	S. LIBOIRE, gallo-romain	49 ans	0 mois	0 jours.
394-428.	S. VICTOR ou Victeur, du Mans	34	7	13
429-469.	S. VICTORIUS, du Mans	40	7	16

DOMINATION DES SAXONS.

470-479.	S. SÉVERIN	9 ans	1 mois	21 jours.

(1) D'après deux anciennes listes de la bibliothèque du Mans : l'une dressée sous Avesgaud ; l'autre, avant Hamelin et continuée depuis, jusqu'à Robert de Clinchamp.

DOMINATION DES FRANKS.

482-511.	S. PRINCIPE, Frank	29 ans	1 mois	21 jours.
511-558.	S. INNOCENS, gallo-romain	45	10	25
559-581.	S. DOMNOLE, abbé à Paris	22	0	0
581-586.	BAUDEGISILE (*Baugis*), évêque-comte	5	0	0
587-624.	S. BERTRAN, aquitain, évêque-comte	37	0	0
624-655.	S. HADOUIN, gallo-Frank	30	11	24
655-680.	S. BÉRAIRE, aquitain	25	4	18
680-714.	Le V. AYGLIBERT, aquitain	34	6	11

DOMINATION DES AQUITAINS.

707-710.	BÉRAIRE II, aquitain	3 ans	6 mois	0 jours.
710-727.	Le V. HERLEMOND, Frank	16	9	13
730-770.	GAUZLIN, du Mans, évêque-comte	40	0	0
753-762.	HERLEMOND II, Frank	9	0	0
770-772.	HODING, Frank	2	0	0
772-785.	MÉROLE, du Maine, cor-évêque puis évêque	20	0	0
785-794.	JOSEPH, du Chartrain ou du Maine	9	0	0

DOMINATION DES AUSTRASIENS.

794-816.	FRANK I, d'Hasbanie patrie des Pepin	22 ans	4 mois	13 jours.
816-832.	FRANK II, neveu du premier	16	5	3
832-856.	S. ALDRIK, austrasien	24	3	2
857-883.	ROBERT, de Touraine?	26	0	0
883-890.	LAMBERT	7	0	0
890-913.	GONTHIER	23	0	0

DOMINATION DES NORMANDS.

901-939.	Hubert, du Maine	37 ans	10 mois	11 jours.
939-960.	Mainard, frère du vicomte	20	5	6
960-994.	Sigefroi de Bellême	33	11	16

DOMINATION DES CAPÉTIENS.

994-1036.	Avesgaud de Bellême	42 ans	0 mois	0 jours.
	Intervalle.	0	0	20
1036-1055.	Gervais de Château-du-Loir (1)	20	0	0

DOMINATION DES COMTES ANGEVINS ET DES DUCS DE NORMANDIE.

1058-1067.	Vulgrin, de Vendôme, abbé à Angers	8 ans	9 mois	11 jours.
1067-1069.	*Intervalle.*	2	4	0
1069-1084.	Arnault, de l'Avranchin	14	9	0
1084-1085.	*Intervalle.*	1	4	23
1085-1097.	Hoel, de Basse-Bretagne (2)	12	3	7
	Intervalle.	0	4	0
1097-1125.	Le B. Hildebert de Lavardin (3)	28	6	0
	Intervalle.	0	3	0
1126-1135.	Gui d'Etampes, de Ploërmel (4)	9	5	0
	Intervalle.	0	7	0
1136-1143.	Hugues de Saint-Calais	7	4	17
	Intervalle.	0	11	0
1143-1186.	Guillaume de Passavant, de Saintonge	42	4	25
	Intervalle.	0	7	0

(1) Archevêque de Reims, le 15 octobre 1055.
(2) Sacré le 21 avril 1085.
(3) Sacré à Noël, en 1097; archevêque de Tours, l'an 1125; il dit lui-même qu'il fut 28 ans évêque du Mans.
(4) Mort le 7 février 1135.

1187-1189.	Regnault, du Maine (1)	2 ans	0 mois	8 jours.
	Intervalle.	0	4	0
1190-1218.	HAMELIN (2), aumônier d'Henri II	28	0	0
1214-1215.	NICOLAS (3), aumônier de Richard	1	8	0
	Intervalle.	0	1	0
1216-1231.	MAURICE (4)	15	0	0
1231-1234	GEOFFROI de Laval (5)	3	0	0

DOMINATION DES ROIS DE FRANCE.

1234-1255.	Le B. GEOFFROI de Loudon (6) près de	21 ans	0 mois	0 jours.
1255-1258.	GUILLAUME *Rolland*, du Mans	3	0	0
1258-1272.	GEOFFROI *Freslon*, du bas-Vendomois	14	0	0
1272-1274.	GEOFFROI d'Assé, de Saint-Marceau	2	0	0
1274-1289.	JEAN de Tanlay (*de Courtenay*)	17	0	0
1289-1296.	PIERRE *le Royer*, de Troô	7	0	0
1296-1299.	DENYS *Benaiston*, de Falaise	4	0	0
1299-1309.	ROBERT de Clinchamp (7), du Maine	10	0	0
1309-1327.	PIERRE de Longueil, de Normandie	16	6	4

(1) Mort le 2 août 1189.

(2) Elu le 1er décembre 1190, sacré à Rome par le pape Célestin III, mort la veille de la Toussaint, l'an 1218 (*M. S. du Mans*). Il se démet au milieu du carême 1214.

(3) Elu le mardi 27 mai, après l'octave de la Pentecôte, en 1214 (*M. S. du Mans*).

(4) Elu le 24 mars 1216, sacré à Tours le dimanche dans l'octave de l'Ascension. (*Ibid.*)

(5) Elu le 12 août 1231, mort le 10 août 1234.

(6) Elu le 16 septembre 1234, mort le 3 août 1255.

(7) Mort le jour de S. Michel, 29 septembre 1309, d'après son épitaphe.

CORÉVÊQUES OU COADJUTEURS.

Ap. 680. *Pierre*, de Champagné, coadjuteur du V. Ayglibert.
Vers 762. *Scienfroi* ou Siffroi, prieur de Saint-Symphorien, coadjuteur de Gauzlin.
Av. 768. *Didier*, coadjuteur de Gauzlin, après Siffroi.
Av. 768. *Berthoud*, coadjuteur également de Gauzlin.
Ap. 768. *Mérole*, de l'abbaye d'Evron, quatrième coadjuteur de Gauzlin.
Av. 836, *David*, coadjuteur de S. Aldrik.

LISTE

DES VILLES DU MAINE,

ANTÉRIEURES A L'INVASION DES NORMANDS,

Et dont la seigneurie appartenait soit au pouvoir civil, soit au clergé.

---

1. **La Quinte** ou banlieue du Mans, domaine public et canonique.
   LE MANS, cité municipale, vics urbains publics et canoniques.
   Coulaines, vic forain épiscopal.
   Changé, vic forain public.

2. **Baronnie ou région des Diablintes**, plus tard, baronnie de Mayenne.
   JUBLAINS, vic canonique, cité avec forteresse, d'abord indépendante.
   Evron, vic canonique.
   Placé, vic canonique.

3. **Baronnie de Ceaucé**, ou région du Passais.
   CEAUCÉ, vic indivis, public et canonique.
   Le Grand-Oisseau, vic canonique.
   Vieux-Vic, vic canonique.

4. **Baronnie des Erviens**; plus tard, baronnie de Laval.
   LA CITÉ D'ERVE, ensuite Entrammes, vic public.
   Entrammes, puis Sauge, vic public et canonique.
   Cossé-le-Vivien, vic public et canonique.

LISTE

DES VILLES DU MAINE,

[illegible]

Et dont la seigneurie [illegible]

---

1. [illegible]
   LE MAINE [illegible]
   [illegible]
   [illegible]

2. [illegible]
   [illegible]
   [illegible]
   [illegible]

3. [illegible]
   [illegible]
   [illegible]
   [illegible]

4. [illegible]
   [illegible]
   [illegible]
   [illegible]

CORRECTIONS.

Pages : 3.	(*Note* 1). Mède blancs, *lisez :*	Mèdes.
52.	A l'ouest, une ligne,	à l'est.
53.	De très hautes montagnes les limitait,	les limitaient.
91.	La rue Saint-Domique,	Saint-Dominique.
93.	Cette proportion de la ville,	cette portion.
96.	Panes et circenses,	panem et circenses.
211.	IV,	VI.
275.	Louis mourut le 9 janvier 827,	867.
302.	VII,	VI.
304.	Livra au pillage (844),	(854).
388.	Ramen les ôtages,	ramena.
392.	III,	III (*bis*).
444.	Par la tradition ocale,	locale.
473.	Devant le tombeau de son frère,	de son père.

CORRECTIONS

Pages :	3. (Note 1). Mède blancs, *lisez* :	Mèdes.
	52. A l'ouest, une ligne.	à l'est.
	53. De très hautes montagnes les limitait,	les limitaient.
	91. La rue Saint-Domique.	Saint-Dominique.
	93. Cette proportion de la ville,	cette portion.
	96. Panes et circenses.	panem et circenses.
	211. IV,	VI.
	275. Louis mourut le 9 janvier 827,	867.
	302. VII,	VI.
	304. Livra au pillage (844).	854.
	388. Ramen les ôtages,	ramena.
	392. III,	III bis.
	444. Par la tradition ocale,	locale.
	473. Devant le tombeau de son frère,	de son père.

LES CÉNOMANS

ANCIENS ET MODERNES.

CHAPITRE PREMIER.

PÉRIODE GALLIQUE.

DES TEMPS HISTORIQUES A L'ÈRE CHRÉTIENNE.[1]

I.

ORIGINE DES CÉNOMANS.

La Gaule, naturellement bornée par des mers, des fleuves, des montagnes; arrosée par une multitude de rivières navigables, ne tarda pas, sans doute, à se couvrir d'habitants; mais les origines de nos aïeux, de même que celles de la plupart des autres nations, sont tellement obscures, que ceux qui se sont appliqués, soit parmi les anciens, soit parmi les modernes, à les rechercher, ne nous donnent que des fables ou ne s'appuient que sur des conjectures.

Un des auteurs les plus anciens, Timagènes, cité par Ammien Marcellin, nous fait connaître que « les Doriens

(1) La période romaine ne commence à vrai dire qu'avec l'ère chrétienne. La Gaule fut assignée à l'empereur Auguste l'an 28 avant Jésus-Christ. Il s'y rendit pour organiser cette partie de l'empire. On fit le dénombrement des personnes et des biens; des colonies de soldats furent cantonnées de tous côtés; l'administration des provinces fut confiée au gendre d'Auguste, Agrippa, etc.

« habitèrent les lieux voisins de l'Océan, et, selon le rapport « des Druides, une partie du peuple était née dans le pays « même, tandis que d'autres y étaient venus des îles éloi- « gnées et des contrées au-delà du Rhin, contraints de quit- « ter leur patrie à cause des guerres fréquentes qu'ils y « avaient à soutenir et à cause des débordements de la mer. « Il en est qui disent qu'après la ruine de Troie, une colonie « de gens qui fuyaient les Grecs, répandus de toutes parts, « trouvèrent des portions de terrain inhabitées et y fixèrent « leur demeure. »

Strabon, de son côté, rapporte que « les nations septen- « trionales étaient d'abord appelées du nom de Scythes ou « Nomades, et dans la suite, lorsqu'on connut mieux les pays « occidentaux, on leur donna le nom de Celtes et d'Ibériens, « ou bien, en y joignant les deux noms, on les appela Celt- « Ibériens et Celto-Scythes. » César enfin, d'accord avec Pline, nous assure que la Gaule était divisée en trois parties distinctes, habitées par des races différentes, et que les Belges étaient ces Germains, venus des îles éloignées et des contrées au-delà du Rhin. Les Aborigènes, ou, selon le langage propre de l'histoire, les plus anciens habitants, sont donc ces peuples du Midi parmi lesquels des Doriens, des Rhodiens, des Phocéens et d'autres Grecs vinrent de bonne heure s'établir; tandis que l'on ne peut méconnaître au milieu des forêts de la troisième partie des Gaules, la Celtique, les corps d'armée dispersés et fuyant les Grecs échelonnés de toutes parts sur les rives de la Méditerranée. Cette dernière origine est celle que Lucain, dans sa Pharsale, attribue à la célèbre famille des *Arverni;* celle que les plus anciens auteurs attribuent aux *Veneti* (1) de l'Europe.

(1) Les principales variantes de ce mot sont : *Venedi*, *Heneti*, Andes, Antes, Vennes; en breton : Wenet, Guenet, Henet, Enet,

Jornandès affirme que les Vénètes, les Antes et les Slavons ne formaient d'abord qu'un même peuple, et cet auteur est un des premiers qui nous révèle le nom de Slave (1), donné aux *Veneti*, qui formaient, il y a *plus de trente siècles*, une des familles les plus puissantes de la Paphlagonie. « Ils ha« bitaient, au rapport d'Homère, le Kaï-Taurus et culti« vaient les plaines de Sæ-Samos; ils avaient élevé de super« bes palais dans *Cromna*, dans Egialée et sur les sommets « d'Erithin (2). » Repoussés par des discordes civiles, une partie des Vénètes s'expatrièrent, et, sous les ordres de Pylémène, volèrent au secours de Troie; puis, après la ruine de cette cité puissante, ils vinrent avec Anténor fonder Venise (3), près d'une nouvelle Troie. Si l'on en croit Strabon, les Vénètes de l'Armorique n'ont point une autre origine; ce qui porte des historiens modernes à reconnaître en eux les exilés dont parle Timagènes, se fixant dans les forêts profondes de la Celtique, où les noms de Vendée, Vendôme, Vannes (Wenet, en Breton), *Windinum*, Andes, Namnètes, *Turones*, etc., semblent devoir éterniser leur mémoire (4).

C'est au centre de la Celtique, et parmi ces peuples de race vénétique que nous voyons figurer, plus de sept siècles avant notre ère, la triple famille des Aulerk, établis entre la Loire, la Seine et l'Océan. Ceux des bords de l'Eure prennent leur surnom de cette position; ceux du pays mari-

(1) Dans la langue du peuple même, ce mot signifie *noble, glorieux;* mais dans celles des peuples qui vainquirent les Slaves ou Serbes, il désigna le serf (*Servus*) ou l'esclave.

(2) Illiade, II, 852. — Strabon, XII, 638; XIII, 819. — Alm. Hérodote, V.

(3) Il en est qui regardent la fondation de Venise, d'où le nom de *Veneticum mare*, comme antérieure de beaucoup à l'époque que l'on assigne ordinairement.

(4) Ces origines sont développées dans un cours d'histoire monumentale par M. Cyprien Robert (*Univers Cathol.*), et bon nombre d'historiens allemands ont fait des traités complets sur les migrations des Vénètes, ou Mède blancs, sortis des chaînes du Taurus.

time, de la *Letavia* septentrionale, s'appelaient Aulerk-Diablintes, tandis que les Aulerk, placés au milieu des deux autres familles, et au centre de la Celtique, furent surnommés *Cenomani* (1). Nous avons à parler de ces derniers seulement, parce que leur territoire répondait assez exactement à l'étendue actuelle du département de la Sarthe, dont nous avons pris à tâche de tracer ici l'histoire. On a donc tout lieu de croire que les Cénomans vinrent s'établir dans les Gaules environ mille ans avant notre ère, puisqu'on les voit reprendre, quatre siècles plus tard, la route de l'Italie, pour y fonder des colonies, étant pressés déjà par une population surabondante.

Quoiqu'il soit presque impossible de bien connaître l'état général de la Gaule avant la conquête des Romains, cependant nous pouvons facilement distinguer trois grandes influences, qui tour à tour contribuèrent à modifier puissamment la civilisation. Nous plaçons en premier lieu celle des Phéniciens de Tyr et de Sidon; huit siècles avant Jésus-Christ, leurs comptoirs florissants se mêlaient à ceux des Grecs aux bords de la Méditerranée; Carthage avait été fondée par leurs soins, et leurs flottes nombreuses pénétraient jusqu'aux îles du Nord les plus éloignées. Il n'est donc point étonnant de rencontrer dans notre pays, et principalement sur le littoral de la presqu'île armoricaine des monuments informes, il est vrai, mais qui rappellent les usages et les superstitions de la Palestine, à l'époque dont nous parlons. D'ail-

(1) *Aura*, *Autura*, l'Eure; d'où Auturak, *Autrikum*, lieu sur l'Eure, et le nom du peuple *Ebouraïkioi* (Επ'-Αυρα-Οικιοι), ou Eburovices. De *lith* ou *lydd* (*littus*), rivage, les Bretons ont formé *Liddaw*, le rivage de la mer, l'Armorique; de là peut-être le nom des *Deubolithæ* ou *Diablinthes* pour Deab-o-lithæ, Dub-lithes, la *Letavia superior*, opposée à la *Letavia inferior* des *Curiosolithes* (Cori-o-su-lithes). Le mot KEN-O-MANN, en celtique, *Kyniaid*, en gallois, signifie : DU CENTRE-HABITANT.

leurs, il est démontré que les Vénètes de l'Asie mineure se frayaient par terre de grandes routes pour le commerce, à travers l'Europe occidentale, en même temps que leurs voisins de Tyr jetaient leurs colonies en Espagne et en Gaule, sur les rives de l'Océan. Ils durent apporter les mêmes usages, la même religion.

Le témoignage d'Homère et celui des plus anciens auteurs grecs suffisent, en outre, pour nous faire croire à une civilisation assez avancée chez les Vénètes, lorsqu'ils émigrèrent dans les Gaules. En allant au siége de Troie, ils avaient quitté la plus riche contrée, les palais les plus somptueux, et l'on sait de quel éclat brillait l'empire des Mèdes, dont ils faisaient d'abord partie (1). Si l'on admet les inductions historiques que les auteurs modernes ont su tirer de la fable de l'Hercule gaulois, et celles de M. Petit-Radel, sur la fondation des villes pélasgiques en Gaule, on reconnaîtra que la langue et les mœurs des Hellènes y exercèrent une influence non moins grande que celle de Tyr et de la Médie, plus de six siècles avant notre ère. Personne, d'ailleurs, n'ignore ce que plusieurs ont avancé sur le voyage d'Ulysse et l'établissement de quelques-uns de ses compagnons, dans nos contrées septentrionales.

Les Grecs qui, des premiers, fixèrent leurs colonies en Gaule, paraissent être les Rhodiens; ils donnèrent au Rhône son nom, et se répandirent sur ses bords. La ville d'Héraclée, à l'embouchure du fleuve, celles de Rhodez, de Roanne et de Lyon même, selon quelques modernes, leur sont attribuées avec raison. D'autres Hellènes colonisèrent les côtes

(1) Les vieux poëmes de l'Inde et de la Perse sont remplis des combats merveilleux livrés à la race de Tour, aux Touraniens de la montagne, mieux connus en Occident sous les noms de Sar-mates (*Mèdes-schismatiques*), de Vénètes (*blancs*) ou Mèdes occidentaux.

de Nîmes; mais rien n'égala l'importance de la république célèbre établie à Marseille par les Phocéens, fuyant la dureté d'Harpal, préfet de Cyrus. Le gouvernement était aristocratique; six cents sénateurs formaient le conseil général; ils étaient à vie; les affaires de moindre importance, on les confiait à quinze membres, choisis dans leur corps, et parmi ces quinze, trois avaient le pouvoir souverain et commandaient à tous les autres (1).

On y suivait les lois Ioniques que l'on tenait exposées en un lieu public, afin que les ayant continuellement sous les yeux, on pût y conformer sa conduite (2). Cicéron était si charmé de la puissante administration de Marseille et de la civilisation de cette république, qu'il doutait sérieusement si elle n'était pas préférable non seulement à la Grèce, mais aussi à toutes les nations de l'univers (3). On y professa publiquement, et de très bonne heure, comme on en peut juger par Pythéas et plusieurs auteurs non moins anciens, la philosophie, la médecine, les mathématiques, la jurisprudence, la théologie fabuleuse ou mythologie, et toute sorte de littérature. On connaît les illustres écrivains de Marseille; il résulte, non seulement des dissertations de nos géographes modernes, mais aussi de ce qui nous est parvenu des premiers géographes que Pythéas a bien réellement exploré, en observateur de génie, toutes nos côtes septentrionales, et c'est d'après lui que les Grecs en ont parlé. Euthymènes florissait également avant que Rome songeât à produire de pareils hommes.

Les Grecs mêmes et ceux de l'Asie mineure, malgré la distance des lieux et la haute réputation de leurs académies,

(1) Strabon. — Cæsar, IX.
(2) Strabon. — *Valer Max.*, n° 9.
(3) *Cic. pro L. Flac.*, n° 26

ne laissaient pas de lui préférer quelquefois celle de Marseille. C'est donc avec beaucoup de raison que Cicéron la qualifie de *nouvelle Athènes des Gaules, l'abord universel et le confluent de la politesse et des belles-lettres*. Ces Gallo-Grecs excellaient dans la marine, et cette science les rendit extrêmement puissants sur mer. Ils se firent craindre des étrangers et estimer des Romains avec lesquels ils furent toujours étroitement unis. Bientôt le pays marseillais devint la Grèce des Romains, pour les sciences, et leur province pour les armes. Marseille devenue puissante, envoya des colonies fonder Agde, Nice, Antibes, Olbie, Taurence et Arles même.

Les Grecs inspirèrent tant de goût pour leur langue, que bientôt les Gaulois en général l'employèrent dans les actes publics, et ils s'attachèrent tellement à tous leurs usages qu'Ephorus, dans Strabon, a cru devoir leur donner le surnom de Philhellènes; et un très ancien historien, qui était d'un pays voisin de Marseille, avance qu'il semblait que les Gaules eussent été transportées dans la Grèce, plutôt que la Grèce ne fût passée dans les Gaules (1). Personne n'ignore que le type des monnaies grecques fut adopté généralement dans nos contrées dès le principe (2), et les noms de lieu que l'on y remarque offrent souvent, non seulement les caractères de l'écriture grecque, mais aussi des désinences de la langue des Hellènes. Strabon ne cite point les villes qui, à l'exemple de Marseille, payaient des professeurs pour l'enseignement des diverses sciences; néanmoins on peut sans témérité ranger parmi celles-ci le Mans, comme étant, à cette époque reculée, une des plus anciennes cités et d'une grande importance. Au reste, il est impossible de nier cette

(1) On peut lire cette thèse amplement développée dans le premier volume de *l'Histoire littéraire de France*.

(2) Voir sur ce sujet la *Revue Numismatique*.

influence des Grecs de Marseille sur les Aulerk-Cénomans. On voit dans Caton, cité par Pline, et dans Tite-Live, que ces derniers contribuèrent puissamment à la fondation de la colonie phocéenne, et que l'armée d'émigration, conduite par Elitovius, resta long-temps près de Marseille, au pays des Volsques de la rive gauche du Rhône (1). César parle expressément du sénat des Aulerk, et de ceux que chaque province avait élus, très probablement à l'imitation du sénat des Massaliens.

C'est du xxe au xvie siècle, avant notre ère, que l'on rapporte l'établissement des Pélasges dans les différentes provinces de la Grèce et un grand nombre d'îles de la Méditerranée. Ils passèrent ensuite en Italie, où ils occupèrent la Toscane plus particulièrement; on prétend qu'ils se répandirent également dans les Gaules. Un de leurs usages les plus connus, était de se réunir à certaines époques périodiques à l'*Hiéron* où brûlait le feu sacré apporté de la colonie-mère ou métropole. Les uns y venaient pour offrir des sacrifices; les autres, pour trafiquer à cause de la foule qui s'y réunissait. On retrouve le même usage en Gaule, et l'on sait que les Romains, à l'exemple des Hébreux et de tous les anciens peuples, non seulement entretenaient le feu perpétuel à Rome et dans les cités, mais même dans le prétoire des camps. D'ailleurs, la religion des Perses, adorateurs du feu, ne pouvait manquer d'agir puissamment sur celle des Vénètes de la Médie, celle des Pélasges, et sur celle des Gaulois par là même.

Nous insistons quelque peu sur ces points parce qu'il nous semble que jusqu'à ce jour les origines gauloises ont été présentées d'une manière peu fidèle, et nous ne pouvons croire

(1) Venetos Trojana stirpe ortos, auctor est Cato, Cenomanos juxta Massiliam habitasse in Volscis. — *Plin.*, III. — *Tit.-Liv.*, II.

qu'avant la conquête des Romains notre pays fût peuplé de hordes plus qu'à demi-sauvages. Non seulement l'influence des Tyriens et celle des Pélasges avaient dû s'étendre dans tout le midi des Gaules, mais même dans la Celtique. Corbilon allait de pair avec Narbonne. C'était une ville d'un très grand abord, située à l'embouchure de la Loire, et fort célèbre dès le temps des Scipions. Rome, elle-même, cultivait à peine les éléments des lettres et des sciences, lorsque déjà elles étaient professées publiquement dans les villes des Gaules (1). De l'aveu de l'un de ses poètes, elle ne connaissait encore d'autre éloquence que la force et la dextérité du bras (2). C'est à nos aïeux en particulier qu'elle fut redevable de son premier goût pour les belles-lettres. Les premières écoles de rhétorique y furent ouvertes par des Gaulois : Cicéron et Jules César étaient élèves du Gaulois Gnyphon. La Gaule transalpine et la Gaule cisalpine, n'ont jamais cessé d'ailleurs de produire des hommes éminemment célèbres dans tous les genres depuis le temps de Pythéas jusqu'à Virgile, jusqu'à des temps modernes.

Si l'influence des Gaulois agit sur Rome et sur l'Italie entière qu'ils couvrirent de leurs colonies, les Romains à leur tour, réagirent fortement sur les mœurs de nos aïeux: l'alliance entre Rome et Marseille y prépara les voies. Ces deux villes fameuses commencèrent à s'entre-communiquer mutuellement leurs habitudes et leurs usages; puis on vit des colonies de Romains à Arles, à Narbonne, à Vienne, à Aix: le midi de la Gaule devint bientôt province romaine. Les habitants d'Autun ayant appelé César et ses légions à leur secours, Rome profita de cette circonstance pour s'emparer de la Gaule entière. L'empereur Auguste dès la cin-

(1) *Ovid. Fast.*, III.
(2) *Suétone*, c. 2.

quième année de son règne, y établit l'ordre du gouvernement selon les lois romaines. Il créa des magistrats qui rendaient la justice en latin, et la langue celtique, la langue grecque et la langue latine furent toutes trois en usage, comme Varron, saint Jérôme et plusieurs autres auteurs l'attestent. Au IVe siècle, le grec était enseigné de préférence dans les grandes écoles de Bordeaux, d'Autun, de Trèves, etc. Erasme remarquait, à bon droit, même en Picardie, de nombreuses preuves que cette langue y fut parlée communément autrefois (1). Quant au latin, on sait que les Gaulois le parlèrent alors avec plus de fécondité et d'élégance que les Romains eux-mêmes. Pour exercer les charges publiques et parvenir aux honneurs, les Gallo-Romains cultivèrent tellement les lettres et les sciences, que le poète Claudien a voulu persuader à la postérité qu'il y avait de son temps dans les Gaules, autant de savants que de citoyens. Il est donc parfaitement avéré que le flambeau d'une civilisation très avancée brilla dans nos contrées dès les temps les plus reculés, et que Marseille avait des savants du premier ordre plus de cent ans avant que Rome eût un seul écrivain.

II.

MONUMENTS CELTIQUES.

La chronologie monumentale ne fait que de naître, et elle se montre extrêmement timide, quand il s'agit de monuments antérieurs au Xe siècle seulement. Ceux de l'époque gallo-romaine commencent à recevoir une juste appréciation : « *Rome, sous Auguste,* » nous éloigne entièrement

(1) Recherches sur une colonie massalienne à l'embouchure de la Somme. (*Mém. de la Soc. d'émul. d'Abbeville*, 1844-1848.)

des ouvrages des Bergier, des Montfaucon et autres du dernier siècle. La plupart de nos villes retrouvent enfin, debout encore, des monuments gallo-romains qu'elles ne s'imaginaient pas posséder. La plupart des anciennes routes sont reconnues pour voies parfaitement romaines. Mais les études des monuments celtiques sont tombées dans un discrédit si complet et si justement mérité, que les recherches curieuses des Petit-Radel sur les villes pélasgiques, et des Thierry sur les villes fondées par l'Hercule phénicien, paraissent seules dignes maintenant d'un grand intérêt.

Le pays des Cénomans offre des monuments réputés celtiques, assez peu nombreux et peu considérables; c'est pour cela que nous n'en donnons qu'une simple statistique, pour ainsi dire. Le Maine ne paraît pas avoir eu, comme le rivage armoricain, de ces géants qui, au sortir d'une orgie, plantèrent, la pointe en bas, d'immenses obélisques alignés symétriquement; ou du moins, les enceintes circulaires de ces monuments grossiers, les cromlecks, les roulers ou pierres branlantes, les galgals, etc., ne se rencontrent plus sur notre sol, où la culture tend à faire disparaître les quelques dolmens ou peulvans qui nous restent. Néanmoins, un auteur moderne naguère s'imaginait reconnaître au bord du Loir, à l'extrémité de notre ancien diocèse, de larges grottes occupées jadis par un collége de Druides, et d'autres par un collége de Druidesses. On y retrouvait même leur autel; le bassin creusé dans le roc pour recevoir le sang des victimes, etc. Mais il est certain pour nous que ce sont des caves de vignerons, ouvertes depuis un très petit nombre de siècles; dans le bassin de leur cave, jamais, assurément, il ne coula que le sang de la vigne. Nous nous garderons donc de suivre nos devanciers, et nous laissons aux historiens pittoresques le soin d'évoquer quelque V[illegible]

debout sur les dolmens, au fond des forêts sombres, fanatisant le peuple qui l'entoure, armé de lugubres flambeaux; puis l'œil fixé sur la victime qu'elle immole à ses pieds, interrogeant avec anxiété son dernier râle et ses entrailles palpitantes.

Un écrivain d'Anjou disait naguère que les dolmens, peut-être, sont les tombeaux des prêtres gaulois, et les peulvans ceux des guerriers; nous sommes persuadés, au contraire, que ces deux sortes de monuments eurent diverses destinations. Chez la plupart des peuples de l'Asie, par exemple, le souvenir des faits importants était conservé par une pierre brute (un peulvan) ou par un monceau de pierres (galgal, mercure, motte de mercure), nommé *la pierre du témoignage.* Les Grecs mêmes et les Romains nommaient *béthyles* des pierres sacrées de la plus haute antiquité et très vénérées. Un des plus célèbres fut un grand monolythe brut, dont on forma la statue de Cybèle. Ptolémée-Héphestion, cité par Photius, a laissé la description d'un grand béthyle, placé au bord de l'Océan, et qui était une pierre branlante. On en voyait en plusieurs endroits de la Palestine, et dans diverses contrées de l'Asie, selon le témoignage de Philon de Biblos, de Pline, etc.

On sait que Josué, après le passage du Jourdain, fit tirer de ce fleuve douze grosses pierres pour en former un *galgal* à Galgala, et conserver le souvenir de ce passage miraculeux. Homère, en décrivant le bouclier d'Achille, parle du conseil des vieillards assis sur les pierres d'un cromlek. Olaus Magnus dit qu'en Suède, le jour de leur intronisation, les rois se plaçaient sur une pierre élevée au-dessus de douze autres plus petites. Les rois de Danemarck étaient intronisés de la même manière; on s'imagine que les cromleks des Gaulois servaient à de semblables usages. Les poésies d'Os-

sian nous enseignent, comme les traditions féériques, que les esprits aimaient à s'assembler la nuit et à tenir conseil dans ces enceintes sacrées. Quant aux béthyles proprement dits, ce sont ces autels que les Bretons nous ont appris à nommer dolmens. En parcourant la vie des patriarches hébreux, on voit que leurs *béthels* n'étaient formés que de pierres non taillées : « Quand vous me ferez un autel de « pierre, dit Jéhova, vous ne le taillerez point; car il sera « souillé si vous y employez le ciseau (1). » — « Lorsque « vous aurez passé le Jourdain, vous dresserez sur le mont « Hébal, au Seigneur, votre Dieu, un autel de pierres que « le fer n'aura point touchées, de pierres informes et non « polies (2), et vous offrirez au Seigneur, votre Dieu, les « holocaustes sur cet autel. » Thomas Moore, en traitant des antiquités de l'Irlande, affirme que les dolmens y portaient même le nom de Bothal, identique au bethel des Hébreux, au béthyle des Grecs et des Romains.

On sait, après tout, que dans le style liturgique, les mots consacrer un autel ou ériger une pierre en titre ont la même signification; les autels consistèrent presque toujours en une large dalle supportée par plusieurs autres; les autels catholiques s'élevèrent ordinairement sur un tombeau, furent la tombe elle-même, et les mausolées jusqu'à nos jours conservent encore le plus souvent la forme d'un autel. Le second concile de Tours, en 567, fait mention de plusieurs superstitions païennes que l'on gardait alors dans nos contrées et qui disparaissent à peine : « La célébration du premier jan- « vier en l'honneur de Janus, l'usage d'offrir des vivres pour « les morts sur les dolmens, le jour de la Chaire de saint « Pierre; de vénérer certains arbres, certaines pierres (les

(1) *Exod.* XX, 25.
(2) *Deuter.* XXVII. De saxis informibus et impolitis.

« peulvans), certaines fontaines ou des lieux spécialement « désignés par les païens. » Malgré les prescriptions sévères des conciles et des ordonnances de nos premiers rois mérovingiens, on assure que les indomptables Armoricains sont toujours restés fidèles à leur usage de porter sur les dolmens des vivres pour les morts, et n'ont jamais cessé de regarder ces autels comme des tombeaux païens. Personne, d'ailleurs, n'ignore que sur la tombe du chef gaulois on immolait les animaux et les nombreux esclaves qui lui servaient pendant sa vie : on devait donc y ériger un autel.

Un des dolmens les plus remarquables (1) du pays des Cénomans se trouve à quelques pas de Connerré, à peu de distance de la voie nommée « Chemin de César, » et à peu de distance d'un peulvan assez élevé. Un autre moins considérable (2) existe à Vouvray, sur le côteau baigné par l'Huisne, et ne doit pas être éloigné non plus d'une autre voie du Mans à Chartres; car l'on aimait à placer les tombeaux dans le voisinage des routes fréquentées. A Vouvray, des monnaies celtiques ont été trouvées. Deux dolmens plus rapprochés ont été dressés à l'extrémité occidentale de la paroisse d'Aubigné (3), sur une hauteur au pied de laquelle coule un frais ruisseau; près de là, les ruines d'une villa gallo-romaine se font remarquer. Au nord-ouest de Lhomme, la *Pierre de Maupertuis* compte huit supports (4); quatre dalles

(1) Table de 6,25ᵐ sur 3,25ᵐ de largeur; 0,60ᵐ d'épaisseur, portée par 3 pierres.

(2) Table en deux morceaux d'environ 2ᵐ de longueur, sur 4 supports d'inégale hauteur.

(3) Près du Colombier, table de 4,33ᵐ sur 3ᵐ de largeur; 0,22ᵐ d'épaisseur, portée par 6 pierres.

Près de la Persillère, table de 3,33ᵐ; 2ᵐ de largeur; 0,42ᵐ d'épaisseur, soutenue par 4 pierres.

(4) Table de 4ᵐ environ, 3ᵐ de largeur, 0,50ᵐ d'épaisseur moyenne; 7 ou 8 supports.

seulement soutiennent celle de Saint-Léonard-des-Bois (1), au fond de la Sarthe. Les dolmens de la Caronnière (2), près de Mansigné; du Petit-Bouleau (3), à Saint-Mars-de-Locquenay; ceux de Torcé-en-Vallée (4), du Mont-Thoring (5), à Vernie; des Ruaux, à Vaas (6), de la lande de Bruon, à Cerens (7), sont particulièrement signalés. La carte de Jaillot en indique, dans les landes de Marçon, deux qui ont disparu; celui de Mont-Renault a été brisé en 1820 (8); celui que quelques-uns placent près de Lavenay n'a jamais présenté qu'un amas de blocs erratiques, réunis par les agriculteurs, afin de faciliter leur labourage. Il en est probablement de même près de Requeil, à la Minardière, et en plusieurs autres lieux du département de la Sarthe.

C'est ainsi que nos écrivains modernes ont osé dresser en pierres monumentales de petites bornes, hautes de quelques centimètres, et les donner pour des peulvans; tandis que des propriétaires archéologues relevaient de longues dalles, éparses sur leurs terres, s'imaginant rencontrer autant de peulvans, renversés depuis long-temps par quelque barbare; tandis que d'autres celtomanes s'avisaient de prendre le premier bloc erratique venu pour ces obélisques grossiers de nos aïeux. Près d'Oisé, la lande des Soucis offrait sur-

(1) Table de 2,83m en longueur, soutenue par 4 pierres. On nomme jusqu'à ce jour ce monument « le Tombeau », le « Tombeau de Saint-Léonard », non pas le tombeau du saint ermite de ce nom, mais du bourg ainsi appelé.

(2) Table de 4,33m, élevée de 1,33m.

(3) Table de 3,22m; 2,27m en largeur; 0,81m d'épaisseur, 3 supports.

(4) Table de 6m; 5,33m de largeur; 0,66m d'épaisseur, renversée.

(5) Deux tables de 2,66m; 2m de largeur, portées sur 2 pierres.

(6) Table de 3,50m; 2,65m en largeur, 4 supports.

(7) Table de 3,90m, sur 2,92m de largeur, soutenue par un gros bloc.

(8) La *Pierre-grise*, sur le bord d'une importante voie romaine, était longue de 3m, large de 2m, épaisse d'environ 0,50m; elle recouvrait des ossements qui ne paraissaient pas d'une haute antiquité.

tout un vaste champ à de telles méprises; car elle est presque entièrement couverte de ces blocs en grès blanc, affectant les formes les plus variées. On y remarque principalement les deux peulvans de « la Mère et la Fille (1). » Près de Connerré, et à peu de distance du dolmen, une abondante carrière de grès a fourni le peulvan de Pierre-fiche (2), dont l'antique destination est bien plus sûre que celle de la pierre conique (3) placée à l'angle nord-ouest de la cathédrale du Mans. Le bloc volumineux de Nogent-le-Bernard; celui des bords du Rosne, près d'Ardenay, et plusieurs autres, signalés comme peulvans, ne sont nullement, à notre avis, des pierres monumentales (4).

Outre ces « pierres du témoignage » les Gaulois vénéraient celles qui servaient à marquer les limites; ils honoraient les montagnes, et en particulier celles qui se trouvaient à la frontière. Dans la Grèce, par exemple, on compte jusqu'à douze Olympes ou montagnes regardées comme séjour de la cour céleste. La « Vie de saint Bomer ou Boamir » rapporte qu'au VI[e] siècle, on voyait au pays des Cénomans, dans un endroit qui n'est pas désigné, une roche élevée couverte d'un bois sacré, où chaque jour de la semaine les

(1) La hauteur de la Mère est de 5,50[m], sur une largeur de 3[m] à la base; celle de la Fille, de 2,33[m], et l'épaisseur 1,66[m].

(2) Hauteur, 5[m], largeur, 2,66[m]; épaisseur moyenne, 0,66[m].

(3) Cette pierre, haute de 5[m], est chargée d'aspérités ondulées naturelles au grès blanc dans notre pays. Elle servit, dit-on, de point de départ pour mesurer la banlieue de la ville; on peut donc la considérer comme une sorte de mille-d'or.

(4) Nous avons visité les peulvans et les dolmens de notre département, et nous nous sommes facilement convaincu des erreurs et des méprises de nos devanciers, qui ne s'accordent même pas sur les dimensions de ces monuments trop muets. A Cuissé, près du Lude, à Laurière, dans le voisinage de Dissé-sous-le-Lude; à la Pierre-levée, sur les limites méridionales de la commune de Chenu, des dolmens sont également signalés, mais ces lieux ne faisaient point partie du territoire des Cénomans.

païens célébraient des fêtes. Cette montagne était ornée d'un temple et de plusieurs autres objets du culte idolâtrique. Les pierres limitantes et les montagnes limitantes étaient donc particulièrement en vénération, et présentaient plus ou moins un aspect monumental. On croit que le culte rendu aux bornes milliaires, à celles des provinces, des cités, etc., consacrées avec solennité, fut cause de leur enfouissement ou de leur destruction de toutes parts dans la Gaule. Néanmoins, les bornes des paroisses, quelque peu considérables qu'elles soient, restent encore un objet de culte superstitieux en un grand nombre de localités : les agriculteurs du voisinage promènent sept fois à l'entour les bestiaux malades, pour obtenir leur guérison, et là se tient régulièrement, disent-ils, l'assemblée des lutins.

Ainsi, la destination des peulvans paraît avoir été dans nos contrées celle de bornes, de *lieues* ou milles, de *pierres du témoignage* (1), de colonnes funéraires, etc., et il est certain qu'il en fut érigé même dans des temps assez rapprochés de nous. Plusieurs datent de l'époque des Mérovingiens. Les dolmens servirent également, selon l'avis d'un grand nombre, de monuments pour marquer le champ d'une bataille, la limite d'un territoire et surtout pour annoncer la sépulture de quelque personnage illustre. Mais l'antiquité avait admis généralement un mode de sépulture plus grandiose, destiné aux principaux chefs : c'était d'ériger le dolmen et la colonne funéraire sur une motte conique (*Tumba, Tumbella*), sur une tombelle (2). Homère, dans l'Odyssée, dé-

(1) Gothorum ac Suenonum antiquissimus mos erat ut ubi acriores in campis seu montibus instituissent et perfecissent pugnas, illic erectos lapides..... collocare soliti sint. (*Olaus Magnus*. *De Gent. septen.*, c. 30.)

(2) Aggeritur tumulo tellus (*Virgile*). — Regis cineres extructo monte quiescant (*Lucain*).

crit au XIIe chant le mausolée d'Elphénor, tombelle faite en terre et surmontée d'une colonne. La plupart des voyageurs qui ont visité le promontoire de Sigée, rapportent qu'on y voit encore le tertre qui recouvre les cendres d'Achille, et au haut duquel sont les débris de la colonne funéraire. Une semblable tombelle fut élevée sur le corps de Patrocle, et il n'est personne qui ne connaisse dans Virgile la belle fiction de Polydore. Chez tous les peuples de la haute Asie, ceux du nord de l'Europe, et même en Amérique, cet usage se retrouve. Absalon fut inhumé dans une fosse profonde que l'on recouvrit d'un énorme amas de pierres en forme de tombelle, et les Franks se plurent, pendant les deux premières dynasties de nos rois, à construire ainsi des mottes en terre pour marquer les tombes de leurs chefs, servir de points fortifiés, de limites entre deux provinces, etc.

Il est donc presque impossible de déterminer l'âge et la destination des mottes coniques assez nombreuses, que l'on remarque sur tous les points de notre département, et puisqu'il n'en est aucune qui ait été reconnue comme lieu de sépulture, nous ne pouvons en citer particulièrement une seule comme tombelle, comme monument celtique. Près de Bouère, par exemple, dans le voisinage de Sablé, l'on découvre sur un côteau trois enceintes circulaires de murs, juxtaposées, et au centre desquelles se trouve un *tumulus*. Le caveau placé sous cette véritable tombelle était voûté de moëllon en appareil irrégulier; mais une telle construction ne date assurément que de l'époque gallo-romaine. Alors, il était aussi d'usage quelquefois d'élever au-dessus du corps des grands personnages un portique et même une basilique à la garde de laquelle l'Etat veillait. Sur ces tombelles, dans ces basiliques qui marquaient le centre d'une colonie, d'un fief, et se trouvaient consacrées par la sépulture du fonda-

teur lui-même, le seigneur siégeait pour rendre la justice et percevoir ses redevances. C'est ainsi que, plus tard, les rois mérovingiens se plurent à construire sur les tombeaux des personnages célèbres par leur piété, leur vie sainte, des basiliques que desservaient des congrégations religieuses et qui devinrent les centres de grands fiefs ecclésiastiques.

Les sépultures réputées celtiques contiennent généralement des vases en terre micacée, peu cuite et chargée de quelques dessins grossiers, de quelques petites têtes humaines, à peine ébauchées. Les tessons d'une semblable poterie ne manquent point de côté et d'autre dans le pays des Cénomans, mais particulièrement aux abords de leur ville capitale. Le même pays fournit également des haches en pierre ou céraunites, la plupart polies, quelques-unes ébauchées seulement. Une épée, regardée comme antérieure à la conquête romaine, s'est trouvée au Mans : elle est à deux tranchants; la poignée, terminée par une boule, ne fait qu'une pièce avec la lame. Sa longueur totale était d'un mètre environ. Enfin, quelques monnaies frappées pendant la période celtique viennent compléter la série des monuments les plus antiques qui nous restent. Nos numismates ont dit (1) que les plus anciens types de la monnaie d'or gauloise, émanés, selon quelque apparence, des Cénomans, sont ceux du cheval ailé, androcéphale, au collier; traînant les vestiges d'un char, dans lequel un personnage l'excite avec un fouet qui se termine par un guidon ou enseigne carrée, garnie de franges. Ce personnage foule à ses pieds un soldat ou bien un génie ailé, renversé la face contre terre, une lance dans

(1) *Essai sur les Monnaies frappées dans le Maine*, par M. E. Hucher.

une main, une épée dans l'autre. Le revers présente une tête laurée, à droite.

Il est généralement reconnu de nos jours que le type du cheval androcéphale est emprunté aux monnaies d'or de Philippe II, roi de Macédoine, le père d'Alexandre-le-Grand (359—336 avant Jésus-Christ). Dans leur état normal, ces monnaies portent d'un côté la tête d'Apollon, laurée à droite; de l'autre, un personnage sur un char à deux chevaux, tenant de la main droite un fouet et de la gauche les rênes : au-dessous, un foudre ou tout autre objet emprunté au symbolisme grec, et plus bas le nom de Philippe. Quelques numismates modernes supposent avec beaucoup de raison que le coin des Macédoniens se répandit en Gaule par le moyen des Massaliens; car il est démontré maintenant d'une manière assez péremptoire qu'ils avaient établi plusieurs comptoirs florissants, non seulement sur les bords du Rhône, mais à l'embouchure de la Somme (1) et sur divers points de la Celtique. D'ailleurs, ils étaient alliés des Cénomans, et, nous l'avons dit déjà, ce furent eux qui les aidèrent à s'établir dans leur colonie de Marseille.

Alonne, près du Mans, avait donné une médaille sur laquelle on s'imaginait lire le mot CONOMOS ou CENOMOS : on y lit aujourd'hui CONTOVTOS. L'avers offre une tête à droite, nue, imberbe, au type de Marc-Antoine; le revers, un chien ou loup appuyé contre un palmier (selon nous, un crocodile enchaîné à un palmier). Ces médailles, assez communes dans notre pays, sont attribuées aux Santones, d'une manière assez sûre; il n'en est pas de même des *Dvrnacos*-AVSCROCOS ou DVNNOREX, qui ne sont pas plus rares, et qui probable-

(1) *Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville*, 1844-1848.

ment n'appartiennent point aux Eburons. Quant aux TRICCOS-TVRONOS, trouvés soit à Poncé, soit ailleurs, sur le sol cénoman, personne ne doute que ces monnaies ne soient de Tours. Malgré de louables efforts, de savantes recherches de nos numismates modernes, nous sommes persuadé qu'ils n'ont trouvé encore aucune médaille que l'on puisse sûrement attribuer aux Cénomans, antérieurement à la conquête romaine. Après cette courte appréciation des monuments réputés celtiques, nous avons quelques mots à dire de ceux qui n'ont point été assez explorés, selon nous, jusqu'à ce jour.

Les Phéniciens ou Carthaginois avaient jeté des comptoirs nombreux et des colonies plus ou moins florissantes sur les bords de l'Océan, dans les Gaules, et même dans l'intérieur des terres : parmi leurs villes célèbres on cite la fameuse ALESIA, le boulevard de toute la Gaule, et qui, dès les temps les plus reculés, eut son enceinte de murailles. Les cités pélasgiques reconnues en Gaule sont également des témoins qui nous portent à dire que l'antique capitale des Cénomans dut avoir ainsi de très bonne heure son enceinte fortifiée. Celle qui subsiste encore et paraît antérieure au IVe siècle, a pour fondements des blocs de grand appareil, des dalles où nous croyons remarquer les dessins grossiers des vases celtiques, et, enfin, des débris nombreux de temples, d'édifices dans le style grec. Ne serait-ce pas là qu'il faudait chercher quelques vestiges de la cité cénomane avant la conquête? Si les Gaulois copiaient assez fidèlement parfois les monnaies grecques, il savaient copier aussi, sans doute, leurs riches palais; d'ailleurs, au retour de leurs fréquentes excursions en Grèce et en Italie, on sait qu'ils apportaient un immense butin, des vases, des étoffes précieuses et des richesses de toute sorte. Le temple de Delphes à

lui seul dut leur fournir une abondante proie; tandis que, d'un autre côté, leur commerce florissant apportait chez eux les merveilles des arts cultivés alors. A côté des monuments grossiers qu'on leur attribue il ne serait donc pas étrange de rencontrer, après quelques recherches plus sérieuses, des marques d'une civilisation beaucoup plus avancée (1); des restes de temples, imités des Grecs, etc.

En outre, il est certain que les Gaulois avaient de larges voies bien entretenues, long-temps avant la conquête. On peut se contenter de citer la route d'Hercule (*Via Heraclea*), d'Italie en celtique et en Espagne, dont parle Aristote (2). Elle était si bien pourvue de points fortifiés que l'on garantissait sur toute la ligne les voyageurs et les commerçants contre la violence. César, d'ailleurs, fait mention des immenses revenus que rapportaient les péages sur les grandes voies de la Gaule. Comment expliquer la facilité avec laquelle ce conquérant faisait mouvoir ses légions à travers nos provinces, si le système complet de viabilité n'eût pas été parfaitement établi. Mais, jusqu'à ce jour, on se méprend beaucoup sur la construction des routes antiques : leur encaissement ne fut presque jamais (3), et autour de Rome même, qu'un amas de petites pierres, large d'environ trois mètres. Dans la splendeur de l'empire, il est vrai, l'on construisit des chaussées solidement maçonnées et munies d'ouvrages d'art, mais ce ne fut que pour quelques voies privilégiées et par un luxe extraordinaire.

(1) Diodore de Sicile vante le luxe et le beau travail des habits et des armures chez les Gaulois. D'après le témoignage de Pline, plus de cinq millions (de notre monnaie) furent employés par le sculpteur Zénodore à élever dans la ville de Clermont la statue de Mercure, etc.

(2) Ρερι Θαυμασιον αχουσματων.

(3) *Rome sous Auguste*, par Dezobry.

Nous trouvons donc chez les anciens Celtes des capitales très peuplées, avec un sénat, des murailles, de grandes voies, une assez grande étendue de territoire couverte d'établissements pour l'agriculture et le commerce. Diodore entre dans des détails précieux sur le commerce que les Massaliens et leurs alliés de Narbonne faisaient avec les Bretons de l'île pour l'exportation de l'étain. Il paraît que de l'embouchure de la Somme ils voituraient à dos de cheval cette marchandise recherchée, et la déposaient à l'embouchure du Rhône, après un voyage de trente jours à travers la Celtique. Si l'étain n'était pas tiré du territoire des Cénomans, on serait quelque peu porté à croire qu'au moins on y faisait une extraction fort considérable du fer. De toutes parts, et en quelque sorte plus particulièrement dans le voisinage des routes fréquentées, on y remarque des vestiges de forges à bras, et toutes les anciennes voies elles-mêmes paraissent avoir été encaissées en scories de fer. Les départements de la Mayenne, de l'Orne et du Calvados, offrent la même particularité. A la fin de l'empire romain, les exploitations des mines de fer y étaient encore organisées.

L'or était prodigué pour les ouvrages d'art en Gaule; les premières cohortes des armées portaient des bracelets d'or et d'argent; les baudriers étaient de semblable métal assez généralement, et Diodore affirme que les cuirasses, que l'armure entière était fabriquée avec beaucoup d'habileté. On y voyait des figures d'animaux et des signes symboliques de toute sorte. La description de leurs armes est faite également d'une manière très détaillée. Par quelle fatalité ces objets précieux semblent-ils se dérober à toutes nos recherches jusqu'à ce jour, et donnent quelque prétexte de dire qu'avant la conquête nos ancêtres ne furent au pays des Cénomans qu'une peuplade semi-barbare ? Que sont deve-

nues les faucilles d'or des Druides, leurs divers instruments de sacrifices, leurs patères, leurs vases précieux; comment les tombeaux de tant d'hommes illustres par leur science, leurs richesses et leur valeur restent-ils si long-temps muets en notre pays?

III.

INSTITUTIONS DES GAULOIS.

César témoigne que les Gaulois étaient fortement adonnés aux pratiques religieuses, et qu'un des principaux foyers du druiduisme était dans la Grande-Bretagne. Tacite assure, de son côté, que les Gaulois en peuplant cette île y avaient apporté leurs mystères. Aristote peint les Druides comme les plus sages et les plus éclairés sur la religion. Cicéron a dit qu'ils inventèrent la mythologie : en effet, les noms de Mercure, Vénus, Vulcain, Neptune, etc., paraissent appartenir à la langue celtique. Selon Pomponius Mela leur science était de connaître la forme et la grandeur de l'*Être suprême*, le cours des astres et des révolutions célestes; ils prétendaient connaître l'ensemble de l'univers, et la retraite dans laquelle ils vivaient leur laissait le temps de s'instruire. Il est assez bien démontré maintenant que ces sages avaient une science occulte, transmise aux initiés de vive voix, et une autre publiée dans des ouvrages que l'historien Timagènes prétend avoir connus parfaitement.

Au reste, les traditions les plus anciennes tendent à rattacher la religion des Druides à celles des Perses par les migrations des Vénètes de la Médie, et à celle des Phéniciens par les colonies des Carthaginois et des Etrusques. Les tables Eugubiennes attestent l'établissement des colonies Etrusques dans les îles britanniques; les traditions irlan-

daises affirment que les premiers habitants de la verte Erin vinrent de Mahon, longèrent l'Espagne et abordèrent en leur pays. Au rapport de Diodore, l'Hercule de Lybie à la tête de son armée traverse l'Ibérie, marque son passage à l'embouchure du Rhône, où long-temps fut florissante la ville d'Héraclée. Il fonde Nîmes, jette des colonies sur les rives du Rhône et de la Loire, parcourt toute la Gaule centrale et va construire l'inexpugnable forteresse d'Alesia. Selon les traditions gauloises, il règne dans la Celtique et épouse la fille du roi (1); d'après les traditions irlandaises il règne long-temps sur la verte Erin, où il transporte son trône de marbre et épouse Scotie (l'Ecosse), la fille également du roi de ce pays. Rien d'étonnant si le magisme, religion des esprits, des astres et des éléments, se répandit de bonne heure de l'Orient en Occident par de telles pérégrinations, et joue un si grand rôle dans les mystères du druidisme, dans toutes les religions des peuples du Nord.

Nous n'avons à parler ici que de ce qui se rapporte directement à notre sujet. Bon nombre de superstitions anciennes ont laissé sur notre sol des traces assez bien marquées ; quelques-unes même sont tellement enracinées qu'avec le temps elles disparaissent à peine; néanmoins nous reprochons aux écrivains modernes, qui ont traité ce sujet, d'avoir exagéré, dans un but le plus souvent irréligieux, le nombre et l'importance de ces croyances superstitieuses. « On découvre, dit un des auteurs dont nous parlons, dans « notre département, et principalement dans celui de la « Mayenne les traces profondes du culte des arbres. On y « voit encore, dans les carrefours d'anciens chemins, les plus « beaux chênes décorés de figures de saints, de madones, qui

(1) Diodore de Sicile.

« remplacent les phylactères appendus autrefois. On y voit;
« dans cinq ou six hameaux, des Chapelles-du-Chêne, des
« pieds entiers de cet arbre enchâssés dans le mur, à côté de
« l'autel: telle est, entre autres, cette fameuse Chapelle-du-
« Chêne, près de la forge d'Orthe, dont la célébrité attire
« journellement un étonnant concours de personnes venues
« de loin. A peu de distance d'Izé, entre les villes de Mayenne
« et Sillé, est une fontaine où l'on vient en pèlerinage pour
« immerger les enfants malades. La chapelle, bâtie auprès,
« paraît moins l'objet du pèlerinage que la fontaine elle-
« même. La fontaine d'Assé-le-Béranger, près d'Evron;
« celles de Saint-Vincent-des-Prés, dans le Sonnois; de la
« Fontaine-Saint-Martin, etc., sont également en grande
« vénération; mais à la fontaine de Jouvence, près de Ju-
« blains, on ne rattache aucun souvenir religieux (1). »

Que l'on ait conservé long-temps en notre pays quelque vénération pour certains arbres, certaines fontaines; que dans le but de détourner un culte idolâtrique, le christianisme ait placé des madones sur ces arbres ou près de ces fontaines, et que telle ait été l'origine de plusieurs de nos lieux de pèlerinages, nous n'osons le nier; cependant nous ne croyons pas que l'on puisse à cette occasion se réclamer si fortement du fanatisme, de la religion mal éclairée, de la superstition entretenue sciemment, et accuser le christianisme de complicité pour conserver encore une partie du culte druidique. Il est parfaitement démontré à nos yeux que les lieux de pèlerinage dans notre département sont fréquentés par des personnes d'une foi, simple si l'on veut, mais mieux éclairée qu'on ne paraît le supposer. Un autre écrivain parle des chapelles dédiées à saint Christophe, et

(1) *Essais historiques et littéraires sur le Maine*, par P. Renouard.

qui auraient remplacé les temples dédiés à l'Ogmius ou Hercule gaulois (1); l'histoire ne semble nullement justifier de telles suppositions. Pour nous, nous mentionnerons seulement deux souvenirs superstitieux qui remontent à l'époque celtique: le cri du gui-l'an-neuf aux étrennes, et la fiction rapportée par Pythéas de Marseille. Près des forges de Lipari, en Sicile, il suffisait de déposer les instruments de labourage que les agriculteurs voulaient faire fabriquer ou réparer, avec la matière et le prix présumé du travail ; le lendemain l'on retrouvait l'instrument prêt. A la Motte-Chauvin, près de Vancé, où l'on remarque les restes de forges à bras, la tradition superstitieuse affirme que le même phénomène se reproduisait, avec des particularités toutes semblables.

Nous avons étudié soigneusement l'étymologie des noms les plus anciens de notre département, nous n'en avons pu reconnaître presque aucun qui appartienne sûrement à une autre langue que le grec, le latin ou le tudesque. Les mots Aulerk, Cénoman, Sarthe, Loir, Huisne; en général, les noms de rivières et de forêts sont ceux qui paraissent s'être conservés le mieux jusqu'à nous; mais nous ne croyons pas en trouver qui rappellent des souvenirs du druidisme, des noms de dieux ou de héros célèbres. *Sarta* désigne une rivière au bord de laquelle le hérisson (*Sart*, en celtique) se rencontre fréquemment; c'est ainsi qu'en Sologne les mots Bièvre et Beuvron s'appliquent à deux rivières profondes, peuplées jadis sans doute du castor des Gaules (*Biber*). Dans la forêt où l'Huisne prend sa source, une fontaine naguère encore portait l'inscription gallo-romaine qui atteste sa consécration à la blanche Vénus; si nous ne

(1) *Dictionnaire statistique de la Sarthe*, par M. Pesche.

nous faisons illusion, le nom de la rivière dont nous parlons signifie la rivière de Vénus, la blanche eau (*Yogena, ui-guen*). Mais on a tant abusé des étymologies, et des étymologies celtiques principalement, qu'il nous répugne d'aller plus loin en ce moment.

Sur plusieurs points de la Gaule on rencontre les anciens mots *Nemausus* (Nîmes), *Nemetum, Nemetomagus,* etc., qui rappellent l'idée d'un grand temple (*Naomet*) et le souvenir de Nimedh, le grand législateur de tous les peuples désignés comme Indo-Germains, le Numa des Romains. Il fut plus connu dans la famille gallique sous-le nom de *Hougue* (Hugues), ou Ogham (*Ogmius*), et confondu avec le Mercure des Latins; cependant on le représentait sous les traits d'Hercule, et au rapport des anciens c'était le grand dieu de la Gaule. César, de son côté, affirme que tous les Gaulois se donnaient comme Thudesk, ou fils de Theut (1) (*Teutatès*). Selon le mythe Germain, conforme à ceux des autres peuples de même origine, THEUT (*Theos* des Grecs, *Deus* des Latins), donna naissance à MANN (*homo* latin), le père de tous les hommes qui vivent sur la terre. Mann partagea la terre à ses trois fils : HERR, l'aîné, de qui sont sortis les *Herimanni* ou Germains; ISTAEW, ou le chef des peuples de l'Est, et ING-HOW (2), le chef de ceux de l'Ouest. Inghou, d'après les triades du pays de Galles, divise à son tour chaque partie de son royaume en trois; en sorte qu'en Irlande, en Ecosse, en Angleterre et même dans la portion maritime des Gaules, de ce côté, l'on rencontre trois grandes

(1) *A patre Dite prognatos.* La principale famille des Germains s'est toujours appelée, dans sa propre langue, *Theütsch* ou *Deutsch* (Theot-isch), issus de Theut; de là les noms de Teutons, Tudesques, Thiois, Théotiques, etc.

(2) C'est de Inghou que les Anglais paraissent avoir pris leur désignation de Ing-lish, fils ou sectateurs de Inghou.

divisions territoriales avec des noms identiques : au centre est le Kent; au nord, le Bri-Kent (ou *Britann*, la région du Nord); au midi, l'Is-Kent (1). Nous sommes obligés de développer ici ces origines parce que l'on trouve, avant la conquête romaine, des Cénomans avec une cité des plus importantes déjà, aux lieux où Londres aujourd'hui s'élève, et que l'on imaginait ce peuple uni par les liens d'une étroite parenté à celui des bords de la Sarthe. Une telle parenté n'est point justifiée jusqu'à ce jour à l'aide de documents précis; cependant la conformité de noms peut indiquer au moins quelque conformité d'origine.

Les Cénomans de l'Italie paraissent aussi prendre leur appellation de la partie du territoire occupé par eux dans la province cisalpine; car les anciens géographes placent un peuple d'Anamans auprès des Cénomans. Il n'y aurait donc aucun doute sur la signification topique de ce nom. Mais, pour revenir à l'ancien législateur de nos contrées occidentales, si l'on en croit les traditions du pays de Galles, en partie justifiées par le récit de César et celui des autres auteurs latins, il établit un vaste système d'organisation sociale. L'Etat se partage entre la caste des pontifes; celle des chevaliers et celle des marchands ou agriculteurs, le peuple proprement dit. Le corps des Druides est divisé lui-même en trois classes distinctes. Dans chaque cité l'on trouve un prêtre; dans chaque Etat, un grand-prêtre, et pour toute la Gaule, un souverain-pontife ou prêtre-roi. La hiérarchie civile et la hiérarchie militaire répondent à celle des Druides;

(1) La *Britannia* de Campden fournit les données les plus complètes pour justifier cette thèse. Le pays de Kent est nommé par les Gallois *Kyni-aid* (celui des habitants du centre); les Brikent sont pour eux les *Obry-Kyni-aid* (habitants du pays supérieur), et ils appellent ceux d'Ox-ford les *Ush-Kyni-aid* (habitants du pays inférieur); ce sont les *Icenimagni* des auteurs latins.

le territoire également subit une division exacte et rigoureuse pour l'assiette des charges (1).

L'on ne doit donc pas attribuer exclusivement aux Romains l'organisation administrative des Gaules, telle que nous la connaissons sous leur empire. Les cités et leur divisions par conditas, par cantons (2), etc., existaient longtemps avant la conquête; César laissa même les rois continuer d'exercer dans plusieurs cités le gouvernement qu'ils tenaient de leurs ancêtres, et l'on sait qu'alors les différentes provinces reconnaissaient un chef souverain pour toute la Gaule. Les États généraux se tenaient près de Chartres, l'un des principaux foyers du druidisme; ce qui semble relever l'importance de la position des Aulerk d'Evreux, du Perche et du Maine, entourant la cité du Chartrain. Les Cénomans furent ainsi des premiers à ressentir l'action du druidisme; leur capitale, d'ailleurs, a toujours été d'un grand abord, comme le point où se croisaient de grandes voies dans toutes les directions.

IV.

FAITS HISTORIQUES.

L'origine de Venise, nous l'avons dit précédemment, remonte à la ruine de Troie, selon le sentiment de quelques auteurs modernes; Strabon rapporte les deux versions qui avaient cours à son époque : « Les uns regardent les Vénètes « d'Italie comme étant sortis des Vénètes gaulois, qui habi-

(1) Au comté de Galles, 4 arpents de terre formaient un *Tyddin*; 4 tyddin un *Rhandir*; 4 rhandir un *Gaffaël*; 4 gaffaël un *Tref*; 4 tref un *Maënawl*; 12 1/2 maënawl un *Cymmwd*; 2 cymmwd un *Cantref*, ou 25,000 arpents.

(2) Les mots cité (*Civitas*), condita, canton, etc., trahissent une origine celtique; de même que ceux de Décurion, Centurion. Une foule d'institutions romaines paraissent évidemment de provenance gauloise.

« tent les rivages de l'Océan; d'autres les font naître des Vé-
« nètes de la Paphlagonie, qui s'enfuirent de leur pays et
« après la guerre de Troie vinrent avec Anténor aux bords
« de l'Adriatique. » — « Pour moi, dit-il, je pense que les
« Vénètes d'Italie sont venus de la Vénétie transalpine, de
« même que tous les autres Gaulois, les Boiens, les *Senones*;...
« Cependant, je n'affirme rien comme certain, parce qu'en
« pareille chose on peut se contenter d'une simple conjec-
« ture. » D'après de semblables motifs et les assertions des autres auteurs, il est permis de croire que ces deux sentiments, ces deux traditions, ne présentent aucune contradiction. Les Vénètes qui suivirent Anténor s'arrêtèrent en Italie; envoyèrent des colonies jusque dans l'Armorique : plus tard, une partie de ces colons revinrent en Italie, tandis que d'autres se dirigeaient sur les rives du Danube; rien de plus fréquent alors que de semblables migrations.

Le premier fait que l'on puisse rattacher à l'histoire des Cénomans serait donc celui de leur établissement au bord de l'Eridan, après la ruine de Troie (1184); le second serait leur colonisation en Armorique, quelques siècles plus tard; le troisième, l'expédition conduite par Elitovius (600), qui ramena en Italie la surabondance de la population du Maine. Tite-Live rapporte que « sous le règne de Tarquin-l'An-
« cien, Bourges était la capitale de la Celtique, qui forme la
« troisième partie des Gaules; ceux du Berry avaient le privi-
« lége de donner un roi à la Celtique. C'était alors Ambigat,
« prince très puissant par sa valeur et sa fortune, tant pu-
« blique que privée (1). » Le valeureux Ambigat, voyant ses Etats remplis d'une trop grande population, voulut tenter quelques-unes de ces expéditions qui, si souvent dans la

(1) Tit-Liv., v, 34.

suite, devinrent fatales au repos de l'Europe, et rendirent le nom Gaulois tellement redoutable, qu'à l'approche de leurs invasions les rois s'empressaient de les gagner par de riches présents. Bellovèse, neveu d'Ambigat, se mit à la tête de guerriers tirés de toutes les cités de la Celtique; le pays chartrain et la famille nombreuse des Aulerk sont désignés spécialement. L'infanterie et la cavalerie présentaient, selon Tite-Live, une masse considérable, lorsqu'ils abandonnèrent près de Lyon la Celtique, et arrivèrent à Saint-Paul-Trois-Châteaux. Personne n'ignore comment ils traversèrent les Alpes, et, à la suite de plusieurs combats, se fixèrent autour de Milan.

« Peu de temps après, c'est encore Tite-Live qui parle, « une armée de Cénomans, sous la conduite d'Elitovius, sui« vit les traces des autres Aulerk; favorisés par Bellovèse, ils « passèrent les Alpes au même défilé pour venir s'arrêter « dans le pays où sont maintenant les villes de Vérone et « Brescia (1). » Mais, dans leur voyage, en approchant du comptoir florissant que, depuis plus de soixante ans déjà, les Phocéens avaient établi au Champ-Salien (*Mas-Saliorum*), ils y rencontrèrent les nouveaux venus de la Phocide, fuyant le joug des Perses. Ces colons avaient été repoussés de la Corse, et près des Bouches-du-Rhône les Saliens leur opposaient une vive résistance pour les éloigner. Elitovius vint à leur aide; il demeura quelque temps en ce pays (2). Les Cénomans cisalpins et les Massaliens restèrent alliés, et s'unirent tellement à la cause des Romains, que ces derniers ne remportèrent aucune victoire sans être aidés par les Massaliens, et que les Cénomans furent seuls à leur rester fidèles après la bataille de Trébie.

(1) Tit-Liv., v, 35.
(2) *Ibid.*, v, 29.

Les Cénomans d'Italie fondèrent un Etat borné, d'un côté, par Bobarno près de Solano; de l'autre, l'Eridan, autrement le Pô, limitait leur territoire et les séparait de la Vénétie. Parmi leurs cités nous remarquons Bergome, Chiari, Brescia, la colonie de Crémone, Mantoue, Véronne, Sabio, Lovère, *Tusculanum*, Tressino, *Hostilia*, Trente, etc.; pays vraiment prodigieux par le nombre des hommes illustres, en tout genre, qu'il a produits, et à la tête desquels on compte Virgile. Céder aux Italiens ces illustrations, c'est, dit un écrivain célèbre, faire à nos ancêtres une injure inexcusable. Catulle, Valerius Flaccus, Tite-Live, Cornelius Nepos, Valère Maxime, les deux Plines, Suétone et cent autres presque aussi connus sont des Gaulois, et le sang cénoman coula dans les veines de la plupart d'entre eux. Ici se place naturellement une remarque faite par Micali : l'Egypte, dans sa constitution civile était divisée en douze Etats dont le siége général se tenait à Memphis; les Eoliens fondèrent douze cités en Eolide; les Ioniens en construisirent autant dans une colonie qu'ils eurent en Asie; le Péloponèse, d'ailleurs, était, dit Hérodote, divisé en douze districts. Les nouvelles recherches entreprises sur les Etrusques ont fait découvrir douze importantes cités, siéges de douze Etats de leur confédération. Les Cénomans peut-être établirent ainsi douze districts dans leur importante colonie de la Cisalpine.

Nous ne voyons pas nos valeureux ancêtres mentionnés spécialement parmi les Vénètes nombreux qui suivirent Sigovèse dans la Forêt-Noire, se cantonnèrent sur les rives du Danube, fondèrent Vienne, et devinrent un peuple puissant. Tout porte à croire cependant que les Cénomans avaient fourni leur contingent pour cette expédition lointaine, et que beaucoup d'entre eux figuraient dans les armées qui ravagèrent la Grèce, et fondèrent un Etat en Ga-

latie. Enfin, l'on connaît les autres émigrations galliques dans les îles du Nord, en Espagne et jusqu'au centre de l'Italie. Mais de telles pérégrinations et l'attrait pour un climat plus doux, une terre plus molle, finirent peut-être par diminuer sensiblement cette force féconde qui jetait les Gaulois aux quatre vents de l'Europe; des dissentions intestines et les victoires remportées par les Romains, dans nos provinces méridionales, portèrent ensuite les coups les plus funestes à leur indépendance. Le Midi tout entier était envahi par les Grecs et les Romains; les Germains, au Nord, pénétraient de plus en plus vers la Seine. Ils furent même appelés en Aquitaine par ceux d'Auvergne qui disputaient aux Eduens la souveraineté. A l'Est, les Helvétiens abandonnaient leur pays pour faire une grande irruption dans les Gaules; les Romains se présentèrent alors; ils réussirent à faire accepter leur joug aux petits-fils des compagnons de Brennus, ainsi pressés de toutes parts. Bientôt même la Gaule devint comme le rendez-vous de mille peuples, inconnus pour ainsi dire, que le Nord vomissait de ses flancs.

De la conquête de Jules César nous n'avons à tracer ici que ce qui se rapporte directement à notre sujet; le reste est du domaine de l'histoire générale des Gaules. Après la défaite de ceux de Namur, Crassus traverse l'Armorique à la tête d'une seule légion, et ne trouvant aucune résistance, il écrit à César que les Cénomans et leurs voisins se soumettent à sa domination. La réputation des Romains était très grande dès cette époque, et leur civilisation jetait un vif éclat. Bientôt néanmoins un parti puissant se forme pour l'indépendance; les Vénètes se révoltent contre Crassus; les Aulerk-Cénomans et les Aulerk d'Evreux et de Lisieux, voyant que leurs sénateurs s'opposaient à la guerre, les massacrent, et vont joindre leurs armées à celle de Viridovix

de Coutances, le chef de l'insurrection. César, qui avait passé l'hiver en Italie, accourt sur les bords de la Loire; envoie Decius Brutus avec une flotte pour battre par mer les Vénètes, tandis que lui-même les défait sur terre : bientôt l'Armorique entière se soumet à son lieutenant Sabinus (56) (1). Après son expédition de Bretagne, César fait hiverner ses légions chez les Aulerk et les autres peuples qui avaient secondé Viridovix dans sa révolte. De là peut-être le nom de « Chemin de César », donné à une seule voie du pays cénoman, et celui de « Camp de César » que portent deux ou trois camps temporaires; car si le vainqueur des Gaules ne parut pas en personne dans notre pays (2), ses légions, du moins, y occupèrent différents points, et l'on peut croire que leurs loisirs d'hiver furent occupés à prendre certaines mesures propres à assurer la conquête; César savait que, si les Gaulois étaient faciles à désarmer, ils étaient prompts à reprendre les armes. La voie antique, qui jusqu'à ce jour porte son nom, se dirige vers Orléans; selon les traditions locales, elle conduisait vers la Lorraine, afin de traverser ainsi de part en part toute la Gaule centrale; car, au sortir du Mans, par le Chemin rennais, elle pénétrait au fond de l'Armorique.

Près d'Orléans, elle se croisait avec une autre voie qui, du Midi, gagnait le port de Boulogne, et au centre de ces lignes, au centre de la Celtique, à Genabum, César établit son entrepôt pour les vivres avec un commissaire général; tandis que le chef gaulois Tasget, qui reconnaissait sa sou-

(1) Titurus Sabinus Aulercos, Eburovices, Lexoviosque, qui primates suos interfecerant..... incredibili cæde delevit. — *Paul. Oros.*, IV.

(2) Pour supposer que César ne vint point dans le Maine, on est forcé de dire qu'en allant à Vannes et en revenant il suivit les bords de la Loire; s'il partit d'Orléans, le centre de ses opérations, sa route devait être plus directe par le « Chemin de César », Le Mans et Rennes.

veraineté, exerçait à Chartres le pouvoir royal que ses ancêtres y avaient possédé. Mais une nouvelle tentative d'indépendance éclate bientôt au pays chartrain; le roi Tasget et le commissaire des vivres, Cotta, sont massacrés; les Gaulois septentrionaux se lèvent en masse pour marcher au secours des rebelles. Les représailles du vainqueur furent des plus sanglantes : pour ne parler que des Eburons, César les mit hors des lois de l'humanité, et les fit presqu'entièrement exterminer. Dans les campagnes précédentes, c'était une guerre presqu'aussi désolante qui avait réduit la conjuration des Vénètes; celle des Aulerk et du Côtentin. Ayant laissé Marc-Antoine à Beauvais pour contenir les Belges, « César, au rapport du continuateur de ses mémoires, visita lui-même les autres nations; exigea d'elles un plus grand nombre d'otages. Etant arrivé à Chartres, il se fit livrer le principal chef de la dernière insurrection, et s'achemina ensuite vers l'Aquitaine. »

Après le siége de Bourges, César mit deux de ses légions en quartier d'hiver dans la Touraine, « pour tenir dans le devoir toute la contrée qui s'étend jusqu'à l'Océan, » c'est-à-dire le pays entre Seine-et-Loire. On voit combien est ancienne cette division militaire du *Tractus Armoricanus*. Selon les traditions recueillies par l'auteur des *Chroniques d'Amboise*, un des camps principaux de ces légions aurait été placé sur les hauteurs de la ville que nous venons de nommer. On y découvre, en effet, dans une position des plus remarquables, les vestiges d'un vaste camp sur un mamelon qui domine au loin la Loire. Deux mottes coniques existent encore aux deux extrémités; un large fossé sépare ce promontoire, au levant. Le sol est couvert, à une assez grande profondeur, d'une étonnante quantité de débris mêlés de cendres, de poteries, etc. Il paraît même que

César y fit élever une très haute idole de Mars; saint Martin la détruisit, comme le rapporte son disciple Sévère. D'après la description de ce dernier, on a lieu de croire que la statue du dieu se dressait sur une tombelle revêtue de pierres polies (1) : les pierres polies auraient disparu, la motte seule resterait.

L'on conçoit aisément que le vainqueur des Gaules tenait son camp dans les lieux qui lui semblaient les plus favorables, et à quelque distance des villes importantes. Auprès d'Angers, le camp romain n'occupait pas une moins bonne position sur la Loire, à l'endroit où ce fleuve reçoit la Maine, et c'est à ce système de castramétation qu'un de nos historiens du Mans rattache avec raison celui que l'on remarque sur les bords du Loir. Le « Camp de César » à Sougé, placé pour protéger la voie de Tours à Chartres, et l'une de celles de Tours au Mans, était comme la clef du Maine, de ce côté; il ne se trouvait qu'à un assez petit nombre de lieues d'Amboise. Le camp de Cré, sur la voie d'Angers au Mans, marquait un autre point de la rive du Loir et les frontières des deux cités : il était comme un poste avancé du camp d'Angers.

Les *Chroniques d'Amboise* placent à cette époque un fait historique assez curieux : pendant que César dirigeait ses armes vers le midi de l'Aquitaine, un corps de Germains de la Séquanie (la Bourgogne), commandé par le duc Dunicius, homme d'une stature allemande, d'un très grand courage, qui s'était rendu redoutable aux Romains, vint faire des incursions au milieu du pays entre Seine-et-Loire :

(1) In vico autem Ambatiensi, id est, Castello illo veteri..., idolum noveratis grandi opere constructum. Politissimis saxis moles turrita surrexerat, quæ in *conum sublime* procedens, superstitionem loci operis dignitate servabat. — *Sulpicii Severi dialogi,* III, 9.

dans le Maine, la Touraine et la Neustrie (*Normandie*). Il se construisit une place forte à Roche-claire, qui, depuis ce temps, porta le nom de Château de Dunicius (*Château-Dun*). Le duc Séquanien posséda le territoire qui s'étend de la Loire jusqu'à Cologne : préparant de cette manière les voies à la domination que les premiers Mérovingiens viendraient bientôt étendre sur ces mêmes contrées. Les *Chroniques* dont nous parlons rapportent en outre que le tribun Cotta, laissé à Orléans, eut à livrer à ces Germains différents combats : pour protéger le cours du fleuve, il vint camper aux bords de la Cisse, où, huit siècles après, on retrouve les armées de Louis-le-Débonnaire et de son fils; le tribun romain fut vaincu près de Blémars. César lui-même, ayant été repoussé sur les bords du Rhin et à Londres, c'est alors que Cotta fut massacré par les peuples soulevés.

Quoi qu'il en soit de ces traditions locales, recueillies par Jean de Marmoutiers, au XIIe siècle, nous savons que les Aulerk fournirent leur contingent, toutes les fois que de nouvelles tentatives se renouvelèrent pour secouer le joug : quand Labienus campait près de Paris, les cités environnantes se levèrent et mirent à leur tête le chef Aulerk Camuloginix; lorsqu'à la diète générale tenue à Autun les Gaulois résolurent d'établir leur dernier boulevard dans les murs d'Alesia, cinq mille Aulerk-Cénomans se joignirent à trois mille Aulerk-Eburovices pour voler au secours de Vercingétorix. Il était trop tard, le descendant des anciens rois de l'Arvernie brisait son épée au pied du tribunal de César. Une année plus tard (51 avant Jésus-Christ), la Gaule entière était tranquille et soumise. Dès ce moment, le Proconsul changea de conduite à l'égard des peuples vaincus; les ménagements politiques eurent plus de puissance que la force pour dompter les fils des compagnons de Brennus; l'élite de

la jeunesse consentit à s'enrôler dans les légions romaines. Les Gaulois aidèrent César à triompher de Pompée, et lorsque le Dictateur périt sous le poignard républicain, ils ne refusèrent pas à leur magnanime vainqueur le tribut de leurs larmes.

Octave se montra moins généreux; il chassa du sénat les Gaulois que César y avait introduits, et, au lieu de l'impôt déguisé sous le nom de solde militaire, fit peser sur eux d'énormes tributs. Il vint lui-même organiser cette nouvelle province de l'empire, fit faire un dénombrement exact ou cadastre des personnes et des biens, afin d'asseoir les charges fiscales sur une base régulière. L'intérieur du pays fut désarmé; la frontière seulement, sur les rives du Rhin, resta gardée par les légions. Toutes les institutions de Rome furent importées en Gaule; des magistrats romains rendirent la justice en latin. Des écoles s'ouvrirent au sein des grandes cités; l'exercice des rites druidiques fut interdit à tous les Gaulois devenus citoyens romains; les Druides eux-mêmes embrassèrent la religion du peuple vainqueur, ou se retirèrent dans les îles du Nord-Ouest : l'usage des sacrifices humains était entièrement aboli. Si les peuples divers conservèrent les limites de leurs Etats, ils perdirent cependant leurs grands centres d'administration; la Celtique, dont les Cénomans faisaient partie, fut comprise dans la province qui reconnaissait Lyon pour sa métropole; elle était confiée au gendre d'Auguste, Agrippa. Celui-ci s'empresse de diriger du pied de son tribunal, élevé sur la montagne qui domine le Rhône, quatre grandes voies pour sillonner la Gaule, des Alpes au Rhin, à l'Océan, aux Pyrénées et aux extrémités de la Narbonnaise; « afin, dit un illustre écri-
« vain, que le christianisme marchât pour ainsi dire à grandes
« journées sur ces vastes chemins que la politique romaine

« avait ouverts d'un bout de l'empire à l'autre pour le passage « des légions (1). »

En attendant le christianisme, la civilisation romaine coule par ces canaux jusqu'aux extrémités de la Gaule; des armées de soldats qui ont déposé les armes, sont cantonnées de toutes parts pour cultiver les terres dévolues au fisc; le génie latin, accoutumé au gouvernement du monde, dirige habilement les colonies, les municipes et les métropoles. L'univers était pacifié; les portes du temple de Janus venaient d'être fermées par Auguste, lorsque la naissance du Sauveur vint ouvrir une ère toute nouvelle. La nationalité gauloise avait disparu; la période gallo-romaine était commencée.

(1) Villemain, *du Polythéisme*.

CHAPITRE II.

PÉRIODE GALLO-ROMAINE.

DE L'ÈRE CHRÉTIENNE AU RÈGNE DE CLOVIS.

I.

ANTIQUES VOIES DES CÉNOMANS.

Nous venons de faire entrevoir l'immense secours que les Romains trouvèrent dans l'établissement des grandes voies, pour achever leur conquête : elles sont, on l'a dit, véritablement les bras d'une nation, et les maîtres du monde ne pouvaient négliger, tout d'abord, un tel moyen de puissance. Auguste avait consacré sur le forum romain le Mille-d'or : onze voies partaient directement de ce centre; toutes venaient se rattacher à ces onze principales, et entre elles correspondaient ainsi d'un bout à l'autre de l'univers. Des magistrats spéciaux, les viocures, veillaient à leur entretien; les frais étaient supportés par les provinces au moyen d'un impôt mis sur les terres. La construction des voies se composait quelquefois de quatre couches de maçonnerie, mais dans les environs de Rome, nous l'avons dit précédemment. Celle qui porte le nom d'Appius, et qui traversait l'Italie d'Occident en Orient, n'avait que cinq mètres au plus de chaussée : passage de deux chars de front. C'était en général la mesure des principales routes; les moins importantes

avaient trois ou quatre mètres. Avant C. Gracchus, toutes les voies publiques, même celle que nous venons de signaler, étaient seulement remplies de cailloux (1). Les deux lisières avaient cependant des *marges* en pierres de taille, de deux pieds de largeur, pour servir aux piétons de chemin.

De douze en douze pas, le long des marges, on rencontrait des espèces de petits piédestaux, les *montoirs*, pour aider à monter, et de mille en mille pas de grosses bornes cylindriques ou des bornes carrées, hautes de deux à trois mètres, sur lesquelles la distance du Mille-d'or était indiquée, jusqu'à cent milles de Rome. Auguste envoya plusieurs fois l'année d'anciens Préteurs inspecter les routes avec délégation de son pouvoir magistral; ils étaient précédés de deux licteurs, avaient juridiction sur les entrepreneurs, et employaient à ces travaux les légions : c'était une tradition de l'ancienne république. « Le soldat savait ainsi « se rendre doublement utile; il assurait et préparait à la fois, « en temps de paix, la défense de l'empire qu'il protégeait « par ses armes en temps de guerre. » Des trois voies les plus importantes, l'Appienne était comme un grand bras jeté vers l'Orient; la Flaminienne, vers le Septentrion; l'Aurélienne, vers l'Occident (2).

Cette dernière finissait, en Italie, au forum d'Aurélien, pour reprendre son cours à Marseille; puis près d'Avignon, où l'on connaît encore ses traces et son nom; puis par Lyon, elle se dirigeait vers le forum chartrain, qui conserve également le nom d'Aurélien (*Orléans*). De là deux grandes voies gagnaient la cité des Cénomans : la première, ap-

(1) On peut voir sur ce chapitre les autorités citées dans l'important ouvrage de M. Dezobry, *Rome sous Auguste*.

(2) *Rome sous Auguste*.

pelée le « Chemin de César, » passait non loin de Château-Dun, et à l'étang de Bois-Vinet, les ruines d'une villa gallo-romaine semblent indiquer les *Fines* entre les deux cités du Mans et de Chartres. Bientôt la voie traversait la Braye et le *Vicus*, ou canton sur cette rivière (Vibraye, *Vico-Brigiæ*); puis elle arrivait à Connerré, à Champagné, au nord d'Yvré, et entrait au Mans par la principale porte; celle d'orient, la porte prétorienne. Cette route antique est entièrement détruite dans tout son parcours sur le territoire cénoman, même au-delà de Vibraye, où elle ne doit point être confondue avec l'ancien chemin qui la côtoie; mais les scories compactes de l'encaissement, et ailleurs la chaussée en cailloux laissent des traces ineffaçables sur une largeur uniforme de cinq mètres, et la tradition locale est unanime au Maine comme dans le Dunois, pour en attribuer la construction aux Romains (1).

La seconde voie d'Orléans prend la direction de Vieux-Vic; gagne Fréteval (*Fracta-Vallis*), et près de l'endroit où elle passe le Loir, un temple gallo-romain parfaitement con-

(1) Plusieurs textes historiques attestent l'existence et la direction de cette voie. Hugues, comte du Mans, donne, au xe siècle, pour le prieuré de Saint-Victeur, un arpent de vigne *inter duas vias ad sanctum Vincentium;* la route de Chartres se séparait de celle de Rouen, près de Saint-Vincent. C'est de ce monastère que partent, en 836, les députés envoyés de Paderborn pour emporter le corps de saint Liboire; l'un d'eux écrit qu'ils passèrent l'Huisne sur le pont d'Yvré; qu'ils se rendirent à Saint-Mars, ensuite à Connerré, d'où ils gagnèrent la ville de Chartres. Les vestiges certains de la voie nous ont apparu surtout près des fermes suivantes : le Buisson, Champ-rond et Beau-Lieu, de la commune d'Yvré; la rivière pouvait être facilement franchie au gué des Moulins avant la construction du vieux pont d'Yvré. De Pierre-Ronde et Auvour jusqu'à Connerré, le Chemin de César suit une ligne parallèle à la route actuelle; néanmoins, près de Beauvais, il s'en écarte pour suivre le vallon et se rapprocher de la rivière. On le connait parfaitement près du Luart, à Thiellay, à Courgeon, puis il gagne Vibraye, et, par les vallons, atteint Bois-Vinet, etc. On croit dans le Dunois qu'il se prolongeait au-delà d'Orléans, jusqu'en Lorraine.

servé, s'élève encore. C'est au Temple qu'elle entre dans le pays des Cénomans; elle traverse à Sargé la Braye : sur la montagne qui domine la rivière, des substructions gallo-romaines indiquent une antique station; passant par Saint-Calais, Ecorpain, les hauteurs de Maisoncelles, de Saint-Mars, etc., elle vient passer l'Huisne à Pontlieue et arrive au Mans. Sa chaussée ne diffère en rien de celle du Chemin de César: même largeur, scories de fer semblables (1). Au dernier siècle, elle était encore la route ordinaire de Saint-Calais et d'Orléans; on voit, dans le XIe, l'évêque Arnaud la prendre pour se rendre à Lyon et à Rome : le nom même de *Lugdunum*, donné au premier village que l'on rencontrait au-delà de Pontlieue, semble indiquer sa direction vers la ville des bords du Rhône, qui, pendant long-temps, fut la métropole des Cénomans. Enfin, nous conservons une charte du XIe siècle, où cette route porte, même à l'ouest du Mans, le nom de *Via Lugdunum* (2).

Les tables de Peutinger, et principalement le fragment curieux publié par le géographe Bertius, indiquent parfaitement le tracé des trois principales voies militaires qui sil-

(1) L'ancien chemin de Saint-Calais est tellement connu, même des plus simples agriculteurs dans tout son parcours, et sa chaussée, munie de scories et de cailloux est détruite depuis un si petit nombre d'années, que nous avons pu le suivre assez facilement pied à pied et en donner la description la plus détaillée dans un mémoire spécial. Son existence, comme voie des plus anciennes, nous était révélée par la charte de fondation du monastère de Saint-Calais, qui le désigne, au VIe siècle, sous le nom de *strata vetus*, la vieille route pavée. Un acte de l'évêque Arnauld (1067-1081), est signé *trans Pontem-Leugæ in via quæ ducit ad Sanctum-Karilephum*. En revenant du siége d'Orléans (1840), les Anglais passent à Saint-Calais et ruinent l'abbaye. L'arpentage de la banlieue du Mans, en 1630, constate positivement l'existence de la route du Mans à Orléans dans cette direction. Au reste, de distance en distance, les *mutations* et les *mansions*, les hôtelleries, n'ont pas totalement disparu; naguère même quelques bornes subsistaient encore.

(2) *Usque ad rivulum qui Ruillius* (le Rouillon) *ab incolis appellatur, et abhinc usque ad viam quæ Lugdunum vocatur.* (Gallia Christ. XI.)

lonnaient le territoire des Cénomans. Le Chemin de César y figure comme route de Chartres avec une ligne courbe bien prononcée; en effet, du Mans pour gagner la ville dont nous parlons par Connerré, par Vibraye, par Brou, l'on décrit un arc véritable. Le prolongement du Chemin de César et de la voie d'Orléans signalée plus haut, paraît être la voie militaire de Jublains, qui aboutit au port de Cherbourg, sur les tables théodosiennes, et y présente des sinuosités semblables à celles qu'on remarque en réalité. La route antique du Mans à Jublains passe à Chaufour (*Calli-forum, Calle-marcium*), à La Quinte (*Quinta-leuca*), à Neuvi (*Novus-vicus*), à Parennes, etc. Quelques tronçons de la chaussée restent encore conservés dans les bois de Chaufour, avec une largeur de six à huit mètres et une épaisseur d'un mètre entier de scories; cet encaissement, ailleurs, laisse des traces fort considérables, à partir du Pont-Perrin du Mans, jusqu'aux limites du département de la Sarthe (1).

A côté de la voie militaire de Jublains, capitale des Aulerk-Diablintes, nous plaçons naturellement celle qui s'en séparait dans les bois de Chaufour pour prendre la direc-

(1) Cet ancien chemin, nommé dans la charte du comte Hugues *Via Lugdunum*, se séparait au Cognet de la voie d'Angers et de Nantes, montait aux forges à bras de la Petite-Fontaine et à la Vieille-Estre (*strata vetus*); gagnait les bois de Pennecières, ceux de Bois-l'Abbé et de Martigné, traversait le bourg de la Quinte, celui de Neuvy; puis, après avoir passé la Vègre au Buisson, suivait la direction de l'ancienne route de Laval pour arriver à l'étang de Conservin. Au Cognet, près de Chaufour, aux Tesnières, à La Quinte, on rencontre sur cette voie des monnaies romaines enfouies; et même à Chaufour, au milieu des scories de la chaussée, l'on a trouvé un fer de cheval d'une forme très ancienne et assez remarquable. La voie dont nous parlons était signalée dans les bois de Chaufour dès l'année 1808; en 1835, on mettait au jour, près des Tesnières, des substructions d'une villa, d'une mutation; des cercueils en grès coquiller, des amphores, des patères brisées, des poteries noires, grises, jaunes ou rouges, ornées de figures; un vase rempli de médailles romaines, etc. Plusieurs titres du XIII[e] siècle désignent cette même route sous le nom de *Via Cenomannica*.

tion de Cranne, Mareil, Brûlon, Viré, Bannes, et se rendre à la *Cité d'Erve,* capitale des Erviens. De Viré jusqu'à Bannes et à la Cité c'est un chemin très fréquenté; ses vestiges sont moins apparents lorsqu'il se prolonge jusqu'à Entrammes et va joindre le *Chemin rennais.* Sa chaussée en scories de fer n'a que la largeur ordinaire de cinq mètres; on voit que ses dimensions s'éloignent de la voie militaire précédente.

La voie militaire de Tours correspond à cette dernière sur les tables de Peutinger; elle sortait du Mans par la porte orientale, longeait les Arênes (1), traversait le pont de la première lieue pour gagner Murcenne, le bourg de Teloché, et passant près d'Outillé, près d'Ecomoy, toucher Mayet et arriver aux Halles de Vaas. La carte théodosienne indique les *Fines* des Cénomans en cet endroit, avec la distance de leur capitale, seize lieues gauloises : en effet, on compte précisément de la forteresse du Mans jusqu'aux Halles seize fois la distance de cette forteresse à Pontlieue. D'ailleurs, sur l'emplacement de l'antique Vaas on découvre, au milieu d'une sorte d'île formée par le Loir et dans un délicieux vallon, les substructions d'une petite ville gallo-romaine (2). L'ancienne voie se fait encore remarquer le long de la rue principale au milieu de ces ruines;

(1) De ipsa Arena usque ad Strada qui vadit ad Pontileugua... Strada quod clausura ipsa circumcingit. — *Vetera Anal.* III. *Test. S. Bertr. ann.* 615.

(2) A quelques pas de ces ruines, dans le village actuel, on a mis à nu plusieurs tombeaux; car il était d'usage de les placer en dehors des lieux habités sur le bord des routes. L'un d'eux consistait en une large dalle et recouvrait le corps d'un guerrier; ailleurs, c'étaient des urnes cinéraires. Si l'on en croit la tradition locale, le temple antique s'élevait aux Halles mêmes, et à l'entour était le cimetière. Les habitants de ce lieu prétendent que leur ville fut autrefois une capitale; d'après l'histoire, on sait qu'elle fut un chef-lieu de *condita.* Sur les bords du Loir, aux alentours, dans des sites charmants, on rencontre les vestiges de plusieurs villas gallo-romaines.

nous y avons recueilli des monnaies de Constantin-le-Grand. Près de Vaas, et lorsqu'elle se prolonge par Chenu vers Sonzay et le Serrain pour arriver à Tours, cette route est parfaitement connue comme voie romaine de tous les gens du pays : on a même eu soin de l'afficher ainsi sur un poteau près de Sonzay. Dans le voisinage de Teloché, d'Ecomoy, de Mayet, les scories de fer abondantes font reconnaître facilement son parcours; au-delà de Vaas, au contraire, on y trouve seulement les cailloux, si peu rares dans la contrée. Ainsi les trois voies de Vibraye, de Vaas, de Neuvy, nous paraissent évidemment être celles qui figurent sur les tables de Peutinger, et leurs sinuosités semblent répondre au tracé du fragment publié par Bertius (1).

Du Mans une autre voie prenait également la direction de Tours; au dernier siècle on la connaissait mieux sous le nom de Chemin du Vendomois. Elle se séparait de la voie d'Orléans au Gué-de-l'Aune, près de Volnay; touchait ce bourg et celui de Saint-Mars; puis, laissant Tresson à l'orient; Montreuil (2) à l'occident; Vancé au nord; au midi Poncé; traversait le Loir par le Gué-de-la-Flotte, et près d'Artins, joignait la grande voie de Tours à Chartres. On l'appelle à Poncé le Chemin Berrichon, parce qu'en effet, au-delà du Loir, elle suit l'ancienne route de Montoire à Blois, où nous l'avons reconnue, et sa chaussée pavée reste encore dans la Sologne, s'acheminant vers le Berry. Il est bon de rappeler que pendant la période celtique, et plus de six siècles avant notre ère, le pays des Cénomans reconnais-

(1) *Theatri Geograph. veteris*, tom. I, 1618.—*Scheda prior* ad tomi calcem.

(2) Cette voie, bien connue dans le pays qu'elle traverse, comme ouvrage des Romains, est tracée avec cette désignation sur la Carte des officiers du génie. Elle avait sa chaussée munie de scories de fer; près de Vancé, nous avons cru retrouver quelques *marges* conservées.

sur Bourges pour sa métropole, et demeurait soumis avec la Celtique entière au roi des [illegible].

Par la porte principale du Mans sortait, avec celles de Tours, Bourges, Orléans et Chartres, la grande voie d'Évreux et de Rouen, qui liait les Aulerk de la Sarthe avec les Aulerk de l'Eure. Elle quittait à Saint-Vincent la voie de Chartres; traversait les bourgs de Sargé et de Savigné, suivant une ligne très droite (1), tandis qu'au-delà sa courbe permanente fit donner au château voisin le nom de Touvoie (*Torta-via*); son passage à Chante-Loup, aux Vaux, à Poligny, au Jarrier, à Briosne, un peu à l'est de Saint-Errehaud, pour gagner Beu-Perroux, est on ne peut mieux connu et assuré par les traces les plus certaines. De Beu-Perroux à Saint-Cosme elle suit en grande partie la route actuelle; de Saint-Cosme à Bellême elle s'en éloigne un peu d'abord, vers le Midi. Elle continuait jusqu'à Corbon, chef-lieu du Perche ou Corbonnais, qui eut son comté particulier, et par Tourouvre et Condé-sur-Itton, arrivait à Évreux; tandis qu'une autre ligne prenait la direction de Mortagne, Sainte-Gauburge, Laigle, Rugles, Neuf-Bourg et Rouen (2).

La capitale des Cénomans avait encore une voie qui s'éloignait assez peu des deux précédentes et qu'au dernier siècle on appelait l'ancienne route de Normandie. Coulaines, Montreuil, la Guierche, Mont-Bizot, Teillé, Meurcé, René, la Fresnaie, Saint-Paul (3), sont les bourgs du département marqués par le passage de cette voie, qui, traversant la Sar-

(1) Entre ces deux bourgs, l'encaissement de cinq mètres en scories mêlées de pierres du pays est remarquable par sa conservation; partout ailleurs, ses vestiges sont des plus apparents. Au pont de Savigny, l'on a découvert un enfouissement de monnaies romaines; les ferrières ou forges à bras ne sont pas rares dans la contrée.

(2) Un Mémoire a été publié sur ces voies par M. Vaugeois.

(3) Saint-Paul avait jadis sa petite ville fortifiée pour servir de tête de pont

the, le Mesnil et la forêt de Bourse, entre à Essai, pour se prolonger ensuite jusqu'à Lizieux, etc. La voie du Mans à Vieux, autre ville capitale, sortait au Pont-Isoard, prenait la rue du Pré, la route actuelle de Saint-Aubin; puis, la laissant au-delà du bourg, gagnait Chatenay, Saint-Saturnin, les Philipperies, les Triperies, le Plessis (1), le Mortier, la Croix-des-Buis, Saint-Jean, Saint-Pierre-du-Pont, Piacé, la Vallée de Fyé, la Croix-Blanche d'Oisseau, le Bois-d'Effre de Bérus, et passant la Sarthe à Condé se rendait à Vieux.

Telles étaient les grandes voies qui du Mans rayonnaient vers le Nord, d'autres leur répondaient dans la région méridionale. L'une des plus importantes naguère encore était la route ordinaire de Paris à Nantes. Elle se séparait de la voie du Bas-Maine, au Cognet; longeait la route actuelle jusqu'à Saint-Georges, et de La Suze, Condé ou Malicorne, le Bailleul, Brissarthe (2), etc., aboutissait à Nantes. Plusieurs fois l'histoire nous montre les rois de France, s'acheminant avec leurs armées dans cette direction (3); de Condé, selon M. Biseuil, un embranchement gagnait la capitale des Vénètes (4). Sur la rive gauche de la Sarthe, nous trou-

à cette antique route de Normandie, qui semble indiquer Essai comme la capitale des *Essui* de César. Essai offre un point vers lequel des voies convergent dans toutes les directions.

(1) Des actes du XIIIe siècle parlent de cette route sous le nom de *Strata publica* (*Livre blanc*); sa chaussée de scories de fer était fort épaisse en plusieurs endroits; on désigne encore les hôtelleries qui se trouvaient sur son parcours.

(2) Les Bretons et les Scandinaves, qui avaient laissé leurs vaisseaux dans la Loire, viennent en 836, assiéger et piller la ville du Mans; ils prennent en se retirant le chemin de Brissarthe, lieu qui fut témoin de leur défaite et de la mort du valeureux Robert.

(3) Il n'est personne qui ne connaisse le voyage que Charles VI faisait sur cette route lorsqu'il fut pris d'une attaque de frénésie près d'Alonne. Une charte de Foulques, comte d'Angers, vers l'an 1098, porte ces mots : *Sicut dividit rivulus Mulgipit usque ad Viam cenomanensem.*

(4) M. Biseuil a publié, sur les voies de Nantes et de Vannes au Mans, de précieuses recherches.

vons, au contraire, la voie du Mans à Angers. Elle se révèle encore par une chaussée de cinq mètres, en cailloux, de Coëffort à Préaux, où son passage n'est point interrompu dans l'Huisne: un fort encaissement rend la rivière guéable en cet endroit. On la suit facilement, et la tradition locale l'indique positivement, jusqu'au bourg d'Arnage, comme un ouvrage des Romains. Bientôt après elle se confond avec la route moderne; passe au Gué-Rechigné de Foule-Tourte, près de Cour-Celles et de Verron. Dans la direction de l'ancien couvent des Champs, sur la droite du Loir, vers Cré, la chaussée en scories de fer se montre encore (1); elle longeait le camp romain de Cré, traversait le Gué-de-Arche, venait aux carrières de la Rairie, au château de Miré, dans la forêt de Chambriers, et près de Marcé joignait à Suette la route de nos jours.

Au midi d'Arnage, la voie d'Angers quittait celle que l'on suivait pour se rendre à Poitiers, la route du Poitou. L'encaissement de cette dernière en scories et cailloux est bien visible sur le bord du chemin de Pont-Vallain, près de Moncé, de Saint-Ouen, au gué de la Chouanne, où se voient des substructions d'une mutation gallo-romaine, près de Châteaux, à Pont-Vallain. Après avoir passé le Loir, non loin du Lude, elle gagnait Candes-sur-Loire, Loudun et Poitiers. C'est ainsi que de la capitale des Cénomans d'antiques routes rayonnaient vers Poitiers, Tours, Blois, Orléans, Chartres, Evreux, Essai et Lizieux, Vieux et Bayeux, Jublains, la cité d'Erve et Rennes; enfin, Nantes et Angers. De nos jours encore le Mans est un lieu central où de nouvelles routes vers les mêmes cités viennent aboutir.

(1) Dès l'année 1826, M. Deslandes, de Bazouges, présentait à la Société d'Agriculture de la Sarthe des renseignements précis relativement au camp romain et à la voie de Cre.

Nous devions commencer de cette manière la série des monuments de la période gallo-romaine, parce que ces voies, nous l'avons dit précédemment, sont pour la plupart antérieures à la conquête, et que, s'emparant des Gaules, les Romains s'en servirent tout d'abord dans le but d'affermir leur puissance. Nous croyons même remarquer que les routes, dues à leurs soins spécialement, dans notre pays, portent traditionnellement les noms de *Chemin de César, Chemin des Romains*, et offrent de l'importance au point de vue stratégique surtout. La voie d'Orléans à Château-Dun, Vibraye, Connerré, par exemple; celle de Chaufour, la Quinte et Neuvy, et celle de Teloché, Mayet et Vaas, toutes trois tracées comme routes militaires sur la table théodosienne. Nous y joignons celle de Pont-Vallain, le Lude et Candes à Poitiers. Les autres voies furent réparées et améliorées, grâce aux soins d'une administration parfaitement régulière, et l'on prétend même que les finances finirent par être entièrement épuisées à ces travaux.

Nous n'avons parlé que des grandes voies qui rayonnaient autour du Mille-d'or du Mans; d'autres touchaient différents points de la province; nous devons dire un mot principalement de l'importante voie nommée *le Grand chemin de Paris*, et qui long-temps servit de limites au duché du Maine. En sortant de Tours elle vient traverser la Gâtine; passe au Châtellier, camp romain de Ternay; au milieu des ruines gallo-romaines de ce bourg, et franchit le Loir à Artins Dans la rivière on montre quelques restes du pont attribué aux Romains, et près de l'église on s'imagine découvrir quelques vestiges du temple fameux dont parlent les *Actes de saint Julien.* La plaine présente au milieu des substructions gallo-romaines, des tessons de poterie vernissée, des bris de tombeaux, d'énormes amas de scories qui formaient

la chaussée; puis servant de nos jours encore à borner les paroisses qu'elle rencontre sur son passage, la *Voie de Lutèce*, comme on l'appelle aussi, ne trace plus qu'une faible ligne sur les confins de Trôo, de Bonnevau (1), de Savigny, de Fortan, d'Epuizé, etc.; mais de Brou jusqu'à Chartres, c'est une route très fréquentée. Nous ne mentionnerons pas ici les voies moins considérables qui reliaient entre eux les différents points importants du territoire; nous trouverons l'occasion de les signaler en parlant des établissements formés ou agrandis considérablement pendant la période gallo-romaine.

II.

DIVISIONS TERRITORIALES.

Au Nord, c'est la Sarthe, limite naturelle, qui de temps immémorial dut séparer les Cénomans de leurs voisins de Séez ou d'Essai; à l'Ouest, une ligne de convention marquée par des voies, de petites rivières et des montagnes fortifiées : ainsi les monts de Contilly, d'Igé, de Mont-mirail, de Mont-Doubleau, etc. Vers le Midi, c'est le Loir qui paraît avoir été la première limite, car il était d'usage chez les Celtes de laisser de vastes solitudes sur les frontières entre les cités : ces terrains furent généralement adjugés au fisc impérial et cultivés par les Gallo-Romains. Il est bien démontré que la forêt de Gastine s'étendait jusqu'à la rive gauche du Loir; elle ne fut largement défrichée qu'au moyen-âge; une partie se trouva comprise dans le diocèse

(1) ..... Parochiæ de Troo et Bonavalle ex ea regione seu parte qua sejunctam attingunt ab antiquo divisæ fuerant et separatæ quodam itinere magno intermedio quo itur a loco de ponte d'Artins apud Parisium. (*Charte de Bonnevau, inédite, datée de* 1529.)

du Mans. A l'Ouest, le Trulon séparait les Cénomans de leurs voisins des bords de l'Erve; puis la Charnie, la forêt de Sillé; enfin, de très hautes montagnes les limitait avec ceux de Jublains. Mais à quelle époque les trois cités du Maine furent-elles réunies sous les mêmes chefs, pour ne former qu'une province? A notre avis, il est fort difficile de pouvoir sûrement le dire. On croit que lorsque les Cénomans envoyèrent cinq mille hommes au siège d'Alise, les trois cités avaient fourni ce contingent, et que souvent elles furent comprises même alors sous la dénomination de *Cenomani*. La *Notice des dignités de l'empire* parle, il est vrai, de la cité des Diablintes comme étant, au IVe siècle, réellement distincte de celle des Cénomans; mais quelques-uns pensent qu'il s'agit de la portion du territoire des Diablintes, enclavée peu de temps après dans le diocèse de Rennes, et non de la portion qui environne Jublains. A la fin du IVe siècle, d'ailleurs, les remparts de cette forteresse pouvaient être intègres encore et permettre de la ranger, sous le rapport militaire, au nombre des autres cités.

Ce qui paraît bien démontré, c'est que sous le rapport de l'administration civile et de l'administration ecclésiastique Jublains et la Cité d'Erve ont été, de temps immémorial, dans le ressort dont le Mans était le chef-lieu. Les institutions d'Auguste durent même resserrer fortement les liens des trois cités; quant aux moyens employés pour maintenir les divisions territoriales et fixer les limites, on laissait, personne ne l'ignore, des terres vagues ou communes, *nullius juris*, et des châtelliers ou tours de défense, placés de distance en distance à la tête des grandes voies. En jetant un simple coup d'œil sur la carte du Diocèse par Jaillot, l'on remarque sur les limites la grande quantité de châtelliers détruits; plusieurs d'entre eux succédèrent évidemment a

ceux des Romains. L'existence du château d'Amboise, aux premiers jours de la conquête, semble démontrée par les nombreuses monnaies que l'on y recueille, frappées aux types des chefs gaulois de cette époque (1); sur les ruines du château d'Alonne, de celui de Poncé, à Vibraye, Ternay, etc., ce sont de semblables médailles que l'on rencontre.

Nous avons remarqué déjà que les Gaulois partageaient leur territoire d'une manière précise : selon l'usage des peuples anciens, des Perses et des Grecs particulièrement. Chaque cité (en celtique, *Cywod, Cwmwd;* en latin, *Civitas*) se divisait par Conditas (le mot celtique *candet* répond exactement au *divisio* latin); la condita se subdivisait en Vics (Wig, dans les dialectes galliques et chez les Saxons, a la signification de temple, de canton); chaque vic comptait un certain nombre de tribus (*tref*, *treb* : mot usité long-temps chez les Armoricains pour désigner une paroisse). C'est le long des grandes voies, de distance en distance, qu'il faudrait sans doute chercher les vestiges des chefs-lieux de ces divisions territoriales; mais nous ne pouvons connaître justement les modifications apportées par l'administration romaine, dès le temps d'Auguste. Les noms de lieux, au moins, furent en grande partie changés, si tant est que les habitations restèrent sur le même sol. Personne n'ignore que l'on vit jusqu'à soixante-quatre capitales des cités de la Gaule prendre à l'envi le nom de l'empereur, dont nous venons de parler; les conditas, les vics, les villas durent aussi recevoir des noms propres de quelques illustres gallo-romains : un tel usage devint général partout alors.

(1) *Notice sur la ville et le château d'Amboise*, par M. E. Cartier.

Il est vraiment merveilleux de retrouver dans le Maine, antérieurement au xe siècle, les divisions territoriales que l'on fait remonter jusqu'à l'empereur Auguste, et la cité du Mans administrée par sa magistrature particulière (1). Suétone affirme que cet empereur divisa Rome en quatorze régions, subdivisées en plusieurs quartiers ou *vici* (2). Le sort désignait chaque année, dans le corps des magistrats, ceux qui devaient gouverner les régions, tandis que le peuple de chaque *vicinie* élisait ses maires. Plusieurs régionnaires, P. Victor et M. Rufus, entre autres, nous ont laissé des descriptions minutieuses de Rome antique ainsi divisée; jusqu'à nos jours, d'ailleurs, les quatorze régions subsistent encore dans la Rome moderne (3). Quant au pays des Cénomans, la première Vie de saint Julien, écrite par le Romain Sergius, lequel se donne pour contemporain de l'apôtre du Maine, fait mention du *prince* ou premier de la cité, et de l'un des principaux qui réunit autour de lui les *patrons des Régions*, et les excite à persécuter le christianisme naissant. Malgré leurs efforts, saint Julien parvient bientôt à fonder des églises dans la plupart des vics, et à soumettre les trois cités du Maine sous ses lois pastorales (4). Ainsi, dès les premiers siècles de l'ère chrétienne jusqu'à l'invasion des Scandinaves et l'avènement de la dynastie capétienne, nos documents historiques montrent notre pays divisé par quatorze

(1) *Analect.*, III. Testaments de saint Bertram et de saint Hadouin; diplômes de Charlemagne et de Louis-le-Débonnaire.

(2) Spatium Urbis in Regiones Vicosque divisit; instituitque ut illas annui Magistratus sortito tuerentur; hos Magistri a plebe cujusque Viciniæ electi. — *Aug.*, 30.

(3) Au commencement de la dernière révolution romaine, on a vu les députations des quatorze régions de la Ville éternelle monter au Capitole pour y déposer la bannière particulière à chacune d'elles.

(4) *Actes des Evêques du Mans.* MS. de la Bibliothèque du Mans, no 242.

Régions ou Conditas, (1) et chaque condita subdivisée elle-même en trois cantons ou vics. Le vic, à son tour, comprenait un nombre plus ou moins considérable de villas ou communes avec des limites exactement tracées.

La hiérarchie administrative, en conséquence, se composait du président de la province lyonnaise, de son lieutenant ou proconsul, qui résidait au Mans, du prince de la cité, ou vicomte (2), des patrons des régions, des vicaires et des *Villici* (3). Il est bien certain que le christianisme adopta une hiérarchie modelée sur celle-ci : à côté de l'empereur, souverain Pontife, et bientôt après, à sa place, siégea le Pontife souverain de l'Eglise; Lyon eut en même temps son métropolitain civil et son métropolitain ecclésiastique; le Maine eut son évêque et son comte; la région, son archiprêtre et son patron; le vic, son vicaire et son prêtre-vicaire (4), etc. On vit même se perpétuer l'antique usage de réunir les clercs en colléges, près de l'église cathédrale et dans les chefs-lieux de conditas (5).

1. — Le chef-lieu de la première condita (6) fut celui de

(1) Vicus Regionis pars est; quippe Urbs in REGIONES, tanquam in MAJORA MEMBRA, et in VICOS, tanquam in MINORA dividitur. — In Regiones itaque postmodum ac Vicos primus Augustus Urbem Romam descripsisse legitur apud Sueton. Hinc, more modoque *Vicorum urbanorum* in agris *Vici* dicti sunt, an quod essent vice civitatis; an quod vias haberent tantum sine muro? — *Vico-Magistri* ab Augusto instituti sunt; qui cum Urbem in XIV Regiones et 424 Vicos divisisset per singulas earum 2 Curatores et 2 Denunciatores creavit. Magistros Vicorum 4 per Vicos singulos creari jussit ut illos tuerentur. — *Lexicon universale, à J. J. Hoffmann.*

(2) *Civitatis primas*, dans plusieurs diplômes antérieurs à Charlemagne.

(3) Capitulaires des rois de France. Charlemagne, *de Villicis.*

(4) Archi-presbyteri Vicani, — Presbyteri Vicani, — Presbyteri et Diaconi et Subdiaconi Vicani. — *Concil. Turon.*, II.

(5) Vita S. Constantiani. *Nova Bibl.*, MS. II.

(6) Dans le *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe* (1848-49), nous avons publié déjà la statistique de ces divisions territoriales

la province même; le Mans étendait sa juridiction plus particulièrement sur un arrondissement qui, de temps immémorial, porta le nom de QUINTE du Mans. On l'appelait ainsi, parce qu'il s'étendait le long d'une dixaine de voies, qui rayonnaient autour du Mille-d'or, jusqu'à la cinquième lieue ou pierre; au dernier siècle, la *Quinte*, division ecclésiastique et civile, formait encore une ceinture dont le rayon variait de 9 à 17 kilomètres. Cette antique circonscription paraît justement déterminée par la limite septentrionale du bourg et de la paroisse de la *Quinte* (1), sur la voie du Bas-Maine; et, d'un autre côté, par le point qui sépare, sur l'ancienne voie de Tours, les communes de Murcenne et de Teloché, à peu de distance de la métairie de la *Quinte*. Elle était divisée en *vici urbani*, principaux quartiers de la ville, et en *vici* forains, au nombre de deux seulement, comme dans les autres conditas (2). Nous parlerons des premiers, en faisant la description de la cité du Mans : ici, nous donnons succinctement celle des vics forains. En tête se présente celui de Coulaines (3), dont le nom tout romain rappelle quelque colonie de ces soldats cantonnés par Auguste et ses successeurs, pour défricher les terres incultes et maintenir les vaincus dans le devoir. Un semblable établissement ne doit pas surprendre, sous les murs de la ville, pour ainsi dire; à l'entrée de la forêt du Mans,

(1) Le mot *Quinta* (leuca) nous présente exactement la traduction de Banlieue (Ben-lieue, *cinquième pierre*), en celtique.

(2) Anno 615. Cellula infra *Illam Quintam* quæ monasterium Stivale nuncupatur. *Vet. anal.*, III, 254. — An. 827. In Proliaco infra *Illam Quintam*. *Miscel. Bal.*, III, 86. — 83... Infra *Quintam*, id est infra QUINTUM MILLIARE... Buxarias. *Ibid.* — 1036-1055. Murcenna infra *Quintam Cenomanicam*. *Vet. Anal.*, III, 305

(3 S. Pavacius... sacravit ecclesias... de Colonia. *Ibid.*, 243. — An. 971. Curiam antecessorum Episcoporum quam Colonias vocant... dedit Segeufredus. *Ibid.*, 303. — 1098. Circa Colonias Vicum episcopalem. *Ibid.*, 314.

près des bords de la Sarthe et du ruisseau de Gironde; sur une voie très fréquentée, dans un vallon des plus fertiles. L'antique existence de cette colonie, aux limites bien resserrées, est constatée non seulement par des textes historiques, mais par des substructions et des débris de l'époque gallo-romaine. Quand la petite ville fut incendiée, le siége du domaine temporel, que l'évêque y tenait, fut transporté au château de Touvoie; depuis cette époque, Coulaines n'est plus qu'un bourg sans importance.

Dans la même forêt (1) on vit s'élever un autre établissement avec une circonscription paroissiale bien plus étendue; le bourg de Neuville conserve aussi des substructions et de splendides débris de la *Nova-villa* gallo-romaine. En approchant de Montreuil, le bord de la Sarthe est couvert d'immenses amas de scories d'antiques forges; près de Blandans naguère on a découvert des murs, un caveau, des ruines d'une habitation des plus anciennes; d'autres vestiges d'une semblable habitation se rencontrent près de Chapeau, sur le bord de la voie. Sur le bord de celle d'Evreux et de Rouen était la villa de Sargé (2), qui par son nom, sa position, l'étendue de son territoire et sa fertilité semble accuser une haute origine. Il en est de même pour Savigné (3), sorte de petite ville aujourd'hui : dans ses environs, de jour en jour on signale des enfouissements de monnaies romaines, des vestiges d'habitations de l'époque gallo-romaine, l'emplacement de plusieurs forges antiques, etc.

(1) Silvam quæ est in aquilonali parte civitatis super fluvium Sarthæ cum ædificiis suis. *Actes de saint Julien* (*Vet. anal.*, III.)

(2) *Sergiacus* ou *Sarviacus*, adjectif possessif formé du nom latin *Sergius* ou *Sarvius*. Il était d'un usage constant chez les Romains que le fondateur ou le patron d'une villa lui donnât son nom.

(3) *Saviniacus*, adjectif possessif du nom romain *Savinus* ou *Sabinus*; de *Savinia* s'est, au contraire, formé le mot français Savigny.

La rive droite de la Sarthe était, comme la rive gauche, presque entièrement couverte de forêts, au milieu desquelles on retrouve quelques anciennes villas. La paroisse de La Bazoge avait pour chef-lieu, antérieurement au XIIIe siècle, l'établissement de forges à bras du Mortier, qui avait sa petite église. Les mottes formées de scories laissent découvrir en ce lieu de nombreux fragments de poteries romaines et de médailles des empereurs. Il était situé, d'ailleurs, sur une grande voie publique. Le bourg de Milesse conserva jusqu'à nos dernières années deux preuves plus certaines encore de son antique existence; on a détruit tout récemment les restes d'une tour que l'on signalait comme appartenant à la période gallo-romaine; à l'entour paraissaient quelques autres substructions; son nom, d'ailleurs, indique assez quelle dut être son origine (1). Celle de la villa d'Aigné se prouve également par son nom (2), ses restes, et des enfouissements de monnaies romaines. A quelques pas de la Chapelle-Saint-Aubin et de l'ancienne voie publique, on vient de mettre à nu l'emplacement d'une autre riche habitation gallo-romaine.

Le second vic ou canton de la Quinte du Mans fut Changé (3), dont le ressort devait comprendre les terres peu fertiles situées au midi du Mans. Yvré s'étendit jusqu'aux portes mêmes de cette ville, comme il paraît; les noms de Ville-lée, Ville-Musard, Ville-Bardière et quelques briques à rebord, trouvées près de ces fermes, nous portent à dire

(1) *Miletia*, *Militia*, Mileciæ.— *Géographie ancienne du diocèse du Mans.*
(2) *Agniacus*, *Aniacus*, adjectif possessif d'*Anius*, *Anianus*.
(3) S. Thuribius... consecravit ecclesias... de Candiaco. *Vet. anal.*, III, 242. — An. 802. Et Cangiaco Vico publico. *Ibid.*, 295. — 832. Et Cangiaco Vico publico. *Miscel.*, III, 30. — *Candiacus*, *Cangiacus*, adjectif possessif de *Candus*, *Candidus*.

que cette vaste paroisse fut couverte d'habitations de très bonne heure. A peu de distance de Ruaudin, de semblables débris, l'aire des appartements, d'anciens tombeaux en grès-coquiller se présentent également. Sur l'autre rive de la Sarthe, la paroisse de Rouillon eut aussi ses villas gallo-romaines; au Pressoir du Val-ombreux, à Broussin, etc. Près de cette dernière localité l'on voit les restes d'un long aqueduc, dont la direction n'est point encore assez connue. Les deux bourgs de Saint-Georges et de Pruillé (1) se distinguaient par de grandes ferrières ou forges à bras, près desquelles on recueille des monnaies romaines. Enfin, Alonne (2) se faisait remarquer entre toutes les paroisses de la Quinte du Mans par une villa de la plus vaste dimension et d'une très grande richesse.

Les ruines occupent un espace d'un kilomètre environ de circuit; il y a peu d'années l'on a mis à nu le palais seigneurial seulement: l'aire de plusieurs appartements était couverte de débris de mosaïque ou de placage en marbres très variés, qui recouvraient également en plusieurs endroits les parois des murs. La présence des calorifères, comme il s'en trouve généralement dans ces palais de campagne, avait fait croire d'abord à quelque vaste établissement de thermes; mais il est certain que telle ne fut pas la destination de ces constructions au milieu du sable le plus aride, et à une distance assez grande de la ville. Rien n'eût empêché de les mettre au bord de la Sarthe, qui promène en contours gràcieux son lit large et profond près de là. Des fragments de corniches en marbre; des placages de la même pierre, va-

(1) *Proliacus*, de *Proclus*.

(2) Le mot celtique *Allounn* signifie temple, bois sacré, et n'annonce pas le voisinage d'une rivière, comme on l'a dit. Les antiques villas de ce nom ne sont pas rares, et la plupart se trouvent éloignées de tout cours d'eau.

riée d'une douzaine d'espèces et venant pour la plupart des Pyrénées; des morceaux de peintures murales à la fresque, dans le goût usité à Rome de nos jours mêmes; des débris d'amphores, de vases ornés de bas-reliefs; des médailles nombreuses du haut empire, etc., etc. Tout porte à croire que ce palais splendide date des beaux jours de la conquête romaine.

A l'entrée de l'église actuelle, d'un côté de ces ruines, on a cru retrouver les murs d'un petit temple gallo-romain de forme carrée; la tradition semblait s'accorder avec les substructions qui n'ont disparu que depuis quelques années. De l'autre côté du palais, on a découvert une file de sarcophages en grès–roussart, contenant de petits ossements. Au midi de l'église, à la ferme d'Argenton, le sol est rempli de débris d'une construction gallo-romaine importante, et qui peut-être se rattachait à la villa seigneuriale. *L'argentarius* était le cuisinier des palais impériaux; *l'Argenton* semble désigner ici la villa qui servait de cuisine et de cellier pour les provisions (1). Près de celle-ci devait être la *villa agraria*, occupée par les serfs cultivateurs et les étables des troupeaux; en effet, d'autres restes d'habitations de la même époque se montrent à quelques pas. Ceux qui paraissent plus près de la rivière et de la principale villa, peuvent provenir des accessoires obligés: le portique, la volière, la bibliothèque, les jardins entourés de murs, le parc, la garenne, etc. De petites îles mêmes, dans la Sarthe, devaient être employées à la basse-cour. Enfin, l'on sait parfaitement ce qu'étaient

(1) On y voit encore une assez grande quantité de coquillages d'huîtres de table, comme il arrive généralement d'en rencontrer dans les grandes villas. Les ruines, d'ailleurs, en cet endroit, n'annoncent plus le luxe que l'on remarque au palais.

de tels établissements, leur vaste étendue : le détail minutieux s'en trouve dans Pline et dans quelques autres anciens auteurs; chaque jour, d'ailleurs, de semblables palais sont explorés. Plusieurs devenaient de véritables villes : car on y entretenait jusqu'à cent mille esclaves.

On s'était imaginé d'abord trouver à Alonne des murs d'enceinte avec leurs tours, quelques vestiges d'un pont sur la Sarthe, des voies qui rayonnaient dans diverses directions; on en faisait décidément la primitive capitale des Cénomans, et c'est pour cela que nous appuyons sur la description de cette riche villa. Il est parfaitement clair à nos yeux que notre capitale n'a point occupé d'autre site pendant la période gallo-romaine, et que ce qui jusqu'à ce jour a été écrit sur Alonne est peu conforme à la vérité. Si la villa ne fut point entourée d'une enceinte fortifiée, elle eut néanmoins son château (1); comme à la villa du Bourg, près de Bordeaux, comme dans un très grand nombre d'autres : les tours élevées formaient un accompagnement obligé des palais gallo-romains situés à la campagne. Qui pourrait ignorer que pendant la période, dont nous parlons, et même sous les deux premières dynasties de nos rois, les princes, les hauts fonctionnaires n'habitaient point, en temps de paix, les cités fortifiées, et qu'ils faisaient leur résidence habituelle dans des villas semblables à celle qui nous occupe en ce moment. Quoi de surprenant de rencontrer un tel palais dans le voisinage du Mans, où nous trouvons un

(1) La position de cette forteresse de Chaoué (*Castellum vetus*), est digne de remarque; elle dominait fièrement le vallon de la Sarthe, et en quelque façon la ville même du Mans. Il paraît cependant que les voluptueux gallo-romains l'élevèrent en haine du dieu des combats : le bois qui l'entoure s'est toujours appelé Mars-haine (*In odium Martis*); on y a recueilli une statue de Vénus; les champs voisins portent le nom d'*Inviolata*.

proconsul, un préfet, un roi (*Regnomir*), une suite de ducs puissants, des comtes de familles princières?

2. — Après la condita du Mans nulle autre n'avait assurément plus d'importance dans le Maine que celle dont Jublains fut le chef-lieu (1). La ville gallo-romaine se distinguait par de riches constructions, des temples, une dixaine de grandes voies qui rayonnaient à l'entour, et surtout par sa forteresse, la mieux conservée qui soit en France. Les trois vics de cette région furent Jublains (2), Evron (3) et Placé (4). De Jublains dépendaient le camp de Moulay, le fort des Rubricaires, la villa de Marcillé-la-Ville; près d'Evron, la station gallo-romaine de Mont-Sur; les villas de Rochart, de Gesnes, de Mézangers, de Saint-Ouen, sont particulièrement signalées; le canton de Placé s'étendait sur la rive droite de la Mayenne, et les noms des villas de Mont-

(1) An. 559-581. Villam... Tridentem... sitam in condita Diablentica, *Vie de saint Domnole dans les Bollandistes*. — 710. De Caladunno monasterio... quod est... constructum in condita Diablentica. *Vet. anal.*, III, 282. — 802. Monasterium S. Martini in Diablentico. *Ibid.*, 295. — Siviardus natus est in Parochia Diablentica. *Vie de saint Siviard, dans les Bollandistes*.

(2) An. 777. Villam... cujus vocabulum est AD MANSIONES (*Mesangers*)... in Vicaria Diablentica. *Miscel.*, III, 161.— Tradidit... Defensor... Vicum Diablenticum. *Vet. anal.*, III, 240.— S. Julianus... Ecclesias dedicavit... de Vico Diablentico. *Ibid.*, 241. — S. Thuribius... fecit monasteria... et in Vico Diablentico tertium. *Ibid.*, 242 — An. 615. Oppidum Diablentis. *Ibid.*, 263. — 802 et 832. Et in vico Diablentico. *Ibid.*, 295. *Miscel.*, III, 30.

(3) S. Thuribius... consecravit ecclesias... de Avrionno. *Vet. anal.*, III, 242. — An. 625-654. In territorio enim Ecclesiæ senioris Cænomannicæ urbis, cui idem Pontifex (Haduindus) præsidebat, juxta Vicum scilicet suum quod Avrion vocatur, eo quod inibi pagani christianitatis normam hauserunt, in quo et antecessor suus domnus Thuribius dudum ecclesiam, postquam ei et suæ sedis ecclesiæ traditum ab hæredibus, quorum proprium Rupiacus erat, fecerat, quia prædictus Vicus Avrion de jam dicta villa Rupiaco erat. — In præfixo namque Vico... — Avreonno Vico. — Avreonensi Vico. — Avrionense Vico. Avronianensi Vico. *Vet. anal.*, III. 267.

(4) S. Thuribius... consecravit ecclesias... de Placiaco. *Vet. anal.*, III, 242. — An. 796. Cum Vicis canonicis... Placiacum et Oxellum. *Ibid.*, 293. — 840. Cum Vicis canonicis Placiacum et Oxellum. *Miscel.*, III, 40.

Flours (*Mons-florum*), d'Andouillé, Sacé, Martigné, Juvigné, Montenay (1) et beaucoup d'autres dans le voisinage, semblent annoncer les nombreux établissements des Romains en ces lieux.

3. — Nous plaçons naturellement à côté de cette région la condita de Ceaulcé (2), connue depuis sous le nom de Passais, parce qu'elle est traversée par la rivière de Pisse. Les trois vics furent Ceaulcé, le Grand-Oisseau (3) et Vieux-Vic (4), dont le nom bien significatif indique son antiquité en même temps que son importance. En jetant, d'ailleurs, un coup-d'œil sur la position relative de ces cantons, on voit facilement combien celle de leurs chefs-lieux était convenablement choisie. Au nord de Ceaulcé manquent les villas de noms gallo-romains, parce que là s'étendait la forêt d'Andenne, sur les marches des cités limitrophes. Les régions de Jublains, de Javron et de Ceaulcé formaient la division du pays diablinte, jointe à la cité des Cénomans.

4. — Le pays des Erviens (*Arvii*) était, au contraire, presqu'en entier compris dans la condita dont la cité d'Erve dut être d'abord le chef-lieu; mais, lorsque celle-ci fut détruite, Entrammes dut lui succéder, car au IXe siècle en-

(1) De *Placidus* vient l'adjectif *Placidiacus*, *Placiacus*. Andouillé signifie la villa d'Andéole (*Andoliacus*); Martigné, celle de Martin; Juvigné, celle de Jouvin; Montenay de *Montana*; Ceaulcé (*Celsiacus*) la villa de Celse.

(2) In condita Celsiacense... Mufa. *Acta SS. O. S. B.* — Defensor videlicet Princeps... tradidit... et Vicum Celsiacum. *Vet. anal.*, III, 240. — S. Julianus .. ecclesias dedicavit... de Celsiaco. *Ibid.* — An. 793–816. Franco fecit ecclesiam in villa sui episcopii, et in Vico canonico qui vocatur Celsiacus. *Ibid.*, 297.

(3) Voir la note 4 à la page précédente.

(4) Defensor... tradidit... Vetus-Vicum. *Ibid.*, 240. — S. Thuribius .. ecclesias consecravit... de Oxello... de Vetus-Vico. *Ibid.*, 242. — An. 725–770. Gauziolenus... derelinquens Vetus-Vicum. *Ibid.*, 289.

core la condita portait le nom d'Entrammes. Les trois vics étaient donc la cité d'Erve, ou Sauge (1), Entrammes (2) et Cossé-le-Vivien (3); Entrammes d'ailleurs se trouvait justement au centre de la région. Son nom, sa position entre trois rivières (d'où lui vient ce nom), au point où se croisaient de grandes voies publiques, indiquent parfaitement l'époque de sa fondation et son importance pendant la période gallo-romaine. Laval, on le sait, n'existait pas alors comme cité; elle servit peut-être à recueillir une partie des habitants de Jublains, Entrammes et Sauge, lorsque ces villes furent renversées.

Le nom de *Vagoritum (passage de la Vaige)*, donné par le géographe Ptolémée à la cité des Erviens, semblerait indiquer que cette capitale d'une peuplade presqu'entièrement ignorée dans l'histoire, occupa d'abord une position plus au nord; mais les ruines près de Sauge, sur la rive gauche de l'Erve, ne permettent aucun doute relativement à l'existence en ce lieu de la principale ville des Erviens pendant la période dont nous parlons. Ces ruines couvrent environ cent mètres carrés, sur un plateau isolé d'un côté par un vallon profond; de l'autre, par la vallée de l'Erve, plus pro-

(1) S. Julianus... ecclesias dedicavit... de Salica. *Vet. anal.*, III, 241. — An. 753-772. Gauziolenus... eligens... Merolum... et dedit ei Salicam Vicum publicum et canonicum. *Ibid.*, 289. — Titulum ecclesiæ S. Petri quæ est constructa in Salico Vico canonico. *Ibid.* — Vicum Salica. *Ibid.* — Cum Vicis quatuor, id est Salica, Montiniacum, Placiacum et Oxellum. *Ibid.*, 293. — 840. Cum Vicis canonicis... id est Salicam. *Miscel.*, III, 40. — Dans les glossaires de basse latinité, *Saleca* est donné pour synonyme d'*Oppidum*.

(2) *Interamnis*, *Interamnes*, *Condita Interamnensis*. Entrammes est placé au confluent de la Jouanne et de l'Ouette, dans la Mayenne, entouré de trois côtés par ces rivières, qui formaient une défense naturelle, et en position de protéger le passage des voies publiques

(3) S. Pavacius... sacravit ecclesias... de Cauciaco. *Vet. anal.*, III, 243. — An. 802 De Taxinariis et Coctiaco Vico publico. *Ibid.*, 295. — 832. *Miscel.*, III, 30. — 840. Cum Vicis canonicis, id est Salicam... Cociacum. *Ibid.*, 40. — *Cocciacus*, adjectif possessif tiré du nom propre romain bien connu *Cocceius*.

fonde encore. Un fossé devait protéger, du côté du nord, ce mamelon taillé à pic. Les fouilles n'ont point été de nos jours pratiquées sur une grande échelle, comme à Jublains; néanmoins nous y avons vu les substructions de quelques édifices gallo-romains construits assez peu solidement. On y a pu recueillir des médailles, des poteries fines, etc., etc.

5. — Les Cénomans proprement dits comptèrent parmi leurs plus importantes conditas celle de Lavardin-sur-Loir (1) : arrondissement connu jusqu'à nous sous le nom de Bas-Vendomois; les trois cantons eurent pour chefs-lieux Lavardin (2), Artins (3) et Vic (4). Nous n'avons pu retrouver encore que quelques briques à rebord, quelques morceaux de poterie romaine autour des gigantesques ruines du pittoresque château de Lavardin. Pour Artins, au contraire, on ne peut faire un pas dans le bourg actuel sans fouler aux pieds les scories qui encaissaient la grande voie de Tours à Chartres; les tessons de poterie ornée de figures; les bris de sarcophages calcaires, comme nous l'avons dit plus haut. A quelque distance se trouvent les vestiges de la villa du Vieux-Ternay (5), qui a fourni des monnaies celtiques et des monnaies romaines. Les délicieux Vaux-du-Loir avaient toute sorte de droits à être recherchés des Gallo-Romains

(1) Ecclesiam... consecraverat... S. Thuribius in Condita Labricinensi. *Les Bollandistes, au* XVI *avril*. — An. 532-543. In Condita Labricense... Monasteriolum S. Georgii. *Vet. anal.*, III, 246.— 510-530. Casa-Gajani sita in Parochia Labrocinensi. *Vie de saint Calais. Bolland.*, I *juillet*.

(2) Defensor... tradidit... et Vicum Labricinis. *Vet. anal.*, III, 240. — S Julianus... ecclesias dedicavit... de Labricinis. *Ibid.*, 241.

(3) S. Julianus... ecclesias dedicavit... de Artinis. *Ibid.*, 710-725. — Quosdam Vicos, id est Artinis. — Vico aliquo qui vocatur Artinis, super alveum Liddo constructum. *Ibid.*

(4) Parochia de Vico. *Livre blanc*, MS. — S. Gervasius de Vico. *Etat du luminaire*.

(5) *Turniacus*, villa de *Turnus*.

pour leurs habitations de campagne; aussi les vestiges de ces petits palais n'y sont pas rares.

Le nom du bourg de Vic, depuis assez peu de temps Saint-Gervais-de-Vic; sa position gallo-romaine, si l'on peut dire, dans un vallon et sur un large plateau contourné par l'Annille; des voies encaissées de scories; l'établissement même de forges à bras qui les ont fournies, quelques substructions, assez considérables encore au dernier siècle; des fragments de poterie chargée de bas-reliefs; enfin, la tradition locale qui prétend qu'une ville, dans les temps les plus reculés, se voyait en ce lieu : tels sont les motifs puissants qui portent à regarder cette localité comme chef-lieu du canton traversé par l'Annille, et où les habitations gallo-romaines ne manquent pas non plus. Les deux principales furent celle du duc *Gajanus*, sur l'emplacement de laquelle la ville de Saint-Calais a été construite, et la villa royale de Bonnevau, plusieurs fois résidence temporaire de nos premiers rois. Nous venons de publier une dissertation complète relativement à ces deux localités (1); la charte de fondation du monastère de Saint-Calais prouve qu'avant le VIe siècle les paroisses voisines avaient leurs limites tracées avec une précision minutieuse; que le magistrat ou juge de la *Vicairie* résidait encore à Vic; que Bonnevau puis Saint-Calais se succédèrent comme chef-lieu de ce canton, après la ruine du vic gallo-romain.

6. — Au nord, la condita de Cormes s'étendait dans la contrée connue plus tard sous le nom de Fertois (2). Cor-

(1) *Histoire de Saint-Calais et de ses environs*. Le Mans, 1850, in-4°.
(2) 832-856. Aldricus in Condita Corminse monachos regulariter instituit. *Miscel.*, III. — 940-960. Villam quæ dicitur Nuquearius in Vicaria Corminse. *Livre blanc*. 44.

mes (1), précéda la Ferté en qualité de chef-lieu du vic des bords de l'Huisne; Tuffé (2), sur la Chéronne, et le bourg de Ver (3), aujourd'hui Saint-Côme, commandaient aux deux autres cantons. Ces trois vics avaient des positions toutes gallo-romaines; la capitale du Vèrais principalement. Un large plateau, entouré d'eau limpide, d'un abord facile, au point où se croisent deux longues voies : celle du Mans à Bellesme, Evreux; celle qui de Tours, Artins, Vic, Vibraye, gagne Mamers, etc. Près de Tuffé, la villa de Cour-Léon laisse découvrir ses riches débris; près de Ver, la *ville dorée* de Contres dut être plus splendide encore. Elle occupait l'emplacement du bourg actuel : la villa seigneuriale était baignée par le ruisseau; naguère encore plusieurs murs restaient assez élevés. On y voit l'aire des grands appartements, les larges briques des calorifères, des tessons de poterie variée, des fragments de mosaïques; on y a découvert quelques enfouissements de monnaies d'or des empereurs; des ossements parmi les décombres, comme il arrive d'en trouver au milieu de telles ruines, etc., etc.

7. — La région de Cormes était proche voisine de la condita de Conerré (4), sur le Chemin de César et la voie de Chartres par Cormes, Theligny, etc. Les trois vics furent

(1) S. Julianus... ecclesias dedicavit... de Corma. *Vet. anal.*, III, 241. — An. 802. Et Corma et Novi-Vico... Vicis publicis. *Ibid.*, 295. — 832. *Miscel.*, III, 31. — 236. Guillelmus de Ceton vendidit... omne jus quod habebat in Villicaria de Cormis. *Livre blanc*, 68.

(2) An. 654-680. Lupa in villa quadam nomine Thusfiaco, sita super fluvium Idoneæ. *Vet. anal.*, III, 272. — 1015. In Vico Tufiacus super fluvium Karona. *Ampl. coll.*, I, 373.

(3) S. Julianus... ecclesias dedicavit... de Verno. *Vet. anal.*, III, 241. — 624-654. Tradidit... Alanus... Vernum. *Ibid.*, 264. — Sec. VII°. Verno Vico publico. *Bollandistes*, I *janv.; page* 1129.

(4) 832-856. Villam Macerias in condita Conedralinsi. *Miscel.*, III, 56. — 951-970. In Vicaria de Conedralio Savivaria. *Livre blanc*, 44.

Conerré, Genne (1) et le vic de la Braye (*Vibraye*) (2), placés comme les précédents d'une façon vraiment gallo-romaine : Vibraye surtout. Rien mieux que ce dernier lieu ne donne, à notre avis, l'idée de ces grands bourgs gaulois ouverts de tous côtés, préparés pour des places de commerce et à la tête d'un pont, afin de défendre le passage d'une rivière et de percevoir les péages des voies publiques. Vibraye naguère encore a fourni des médailles celtiques au type des DVRNACOS. Nous n'avons pu vérifier si le Genne gallo-romain fut plus rapproché du Chemin de César que le bourg du nom de ce vic appelé le Pont-de-Genne. Quant à l'antique importânce de Conerré, elle nous semble tout-à-fait incontestable. Nous avons cru découvrir quelques débris gallo-romains près de l'église de Thorigné; selon la tradition locale, trop vague assurément, cette montagne serait celle dont il est question dans la vie de saint Bomer (patron secondaire de la paroisse), et sur laquelle s'élevait un temple de Vénus, célèbre dans la contrée.

8. — Personne n'ignore que les terres labourables étaient peu considérables pendant la période gallo-romaine, et que notre territoire était généralement couvert de forêts épaisses et de landes, au milieu desquelles paraissaient de différents côtés des métairies pour élever de grands troupeaux : les forêts furent nombreuses sur le sol des conditas que nous venons de décrire; elles le furent en quelque sorte

(1) S. Julianus... ecclesias dedicavit... de Conedralio. *Vet. anal.*, III, 241. — An. 802. Et de Conedralio et de Geneda Vicis publicis. *Ibid.*, 295. — 832. *Miscel.*, 30. — 840. Reddidimus etiam... Conedralium Vicum canonicum. *Ibid.*, 40. — Conedralio Vico canonico. *Bibl. nov.* MS., II, 470. — Defensor... tradidit. . et Genedam. *Vet. anal.*, III, 240.

(2) S. Julianus... ecclesias dedicavit... de Vigobris (*Vico-Briæ*). *Vet. anal.*, III, 241. — An. 511-542. Vicus-Brigiæ. — Vadum-Brigiæ. *Vie de saint Avit*,

davantage encore dans la condita (1) du Sonnois; les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* prétendent même que ce n'était qu'une vaste forêt. Saône (2), Mamers et Montigny se partageaient cette région, habitée de bonne heure par des colonies de Saxons On sait, en effet, que le rivage de la mer près de Caen, nommé rivage Saxon sur les tables théodosiennes; le pays de Bayeux (*Ost-linga Saxonia*), celui de Séez (*Saxia*), et le Sonnois (*Saxona patria*) furent occupés par des colons venus de la Saxe à des époques différentes. Ce sont les premières invasions de Normands, qui en appelèrent tant d'autres après elles. A la fin du v[e] siècle principalement, on vit Odoacre conduire une expédition de ces hardis aventuriers le long de la Loire, et s'emparer de Nantes et d'Angers. On prétend donc qu'une partie des Saxons chassés d'Angers se refugièrent dans le Sonnois et se bâtirent une forteresse, à Saône (3); mais depuis un siècle déjà une cohorte de Suèves ou Saxons du corps des Lètes avait été cantonnée dans ce pays, et toute la contrée jusqu'à la mer était occupée par des hordes de la même nation. Jusqu'au ix[e] siècle on les voit commandées par leurs chefs particuliers et formant des corps de troupes séparés (4).

Nous n'avons découvert aucune trace d'un vic gallo-romain sur l'emplacement où s'élève aujourd'hui le bourg de

(1) An. 624–664. Buxidum, situm videlicet in pago Cenomannico, in Condita Sagonense. *Vet. anal.*, III, 265.— 725–770. Monasterium quoddam cujus vocabulum est Buxidus... in Condita Sagoninse. *Ibid.*, 286. — 837. Curte-Quadrici, in Sagonense. *Miscel.*, III, 87. — 839. Banzlegbus comes, et Saxoniæ patriæ marchio, noster. *Vet. anal.*, III, 104. — In Vicaria Sagonense ecclesia. S. Martini. *Bry*, 34.

(2) S. Julianus... ecclesias dedicavit... de Saugonna. *Vet. anal.*, III, 241. — S. Liborius... fecit ecclesias... de Saugonna. *Ibid.*, 266. — An, 832. Et Bruslon et Saugonna, Vicis publicis. *Miscel.*, III, 30.

(3) *Notice des Gaules*, par Hadrien de Valois.

(4) *Histoire de Bretagne*, par d'Argentré, tom. I.

Saône; d'après la tradition locale, ses restes seraient recouverts par les flots d'un vaste étang pratiqué depuis de longs siècles. Aux deux extrémités de l'étang sont deux hautes mottes factices, entourées de fossés jadis : celle du bourg est couronnée d'une forteresse qui paraît dater du xe siècle; autour de l'église on a mis à nu plusieurs tombeaux de grès-roussart, dans lesquels se trouvaient des armes du moyen-âge. Entre Saône et Mont-Renaud, au contraire, des deux côtés de l'ancienne voie du Mans le sol est jonché des débris de constructions évidemment gallo-romaines. Les ruines sont principalement remarquables sur la hauteur, dans une terre extrêmement fertile, dans une charmante position : nous venons d'y recueillir de grandes amphores (1) et d'autres poteries soigneusement ornées. Quelques fouilles pratiquées en ce lieu amèneraient assurément de précieux résultats sous le rapport archéologique. Sur l'autre versant des hauteurs de Mont-Renaud, nous avons également visité l'emplacement d'une grande villa, dans une terre non moins fertile, près de Saint-Calais (2) en Sonnois. Serait-ce la *Curia Dodæ* dont parlent nos anciens documents historiques? L'on y trouve de riches poteries chargées de bas-reliefs, et des substructions sur une assez grande étendue.

Il est surprenant que l'origine de Mamers et son histoire aient été si mal explorées jusqu'à ce jour. Un trait de la vie de saint Rigomer se passe à Mortagne (*Moritanum*) : on fait de ce mot *Mori-fanum*, le temple de Mars ou Mamers, afin de donner quelqu'étymologie du nom de la ville ainsi appelée. Le temple dédié à Mamers aurait occupé l'emplacement de l'église Saint-Nicolas; il est fâcheux qu'une telle

(1) On peut en voir plusieurs au muséum du Mans.
(2) Sanctus-Karilephus de Curia-Dodæ, *Cartulaire de la Couture*.

bitations gallo-romaines s'y retrouvent; un camp de la même époque paraît sur une montagne voisine, à Entre-Vaux ou Saint-Evroul. Enfin, rien n'est mieux établi que la présence en cet endroit du chef-lieu de ce petit pays, où des plaines fertiles, des bois épais et de riantes prairies ne pouvaient manquer d'être remplis de riches villas.

10. — Sur l'autre rive de la Sarthe, au pays des Diablintes était la condita de Javron (1), arrondissement divisé par les trois vics de Javron (2), Gesvre (3) et Couterne. L'existence ancienne de Javron nous est révélée surtout dans la vie de saint Constantien, qui assujettit à la vie de communauté le collége des Clercs, fondé là comme dans les autres chefs-lieux de condita. Situé sur la rivière de l'Aisne, et entouré de deux autres ruisseaux, ce vic, traversé par une voie qui venait de Jublains, présentait une assiette dans le goût des Gallo-Romains; il en était de même de Couterne, tête de pont sur la Mayenne (4). Gesvre, au contraire, se distinguait par sa position dans la vaste forêt de Pail.

11. — C'était une forêt non moins profonde et des rochers non moins agrestes qui couvraient la plus grande partie de

(1) An. 775. Cellam S. Frambaldi in Vicaria Gabronense. *Miscel.*, III, 62. — 832-836. Dedit... villam... in Condita Gabronense quæ Cambionis appellatur. *Ibid.*, 56.

(2) S. Julianus... ecclesias dedicavit... de Gavronno. *Vet. anal.*, III, 241. — An. 511-542. Dedit ei vicum suum Gabron. *Nov. Bibl.* MS., II. — 719-746. Quosdam Vicos, id est Artinis et Gabron... tradidit. *Vet. anal.*, III, 281. — 802. De Vico Gabron cum suis appendiciis. *Ibid.*, 205. — 832. *Miscel.*, III, 30.

(3) An. 615. Gaviaco. *Vet. anal.*, III, 256. — 900. Numniagum villam in Vicaria Gaviacense in comitatu Cenomanico. *Ampl. coll.*, I, 256. Gesvre était un marquisat en dernier lieu.

(4) Couterne se trouvait sur la voie militaire de Vieux à Jublains, figurée sur les cartes de Peutinger, et explorée par M. de Caumont,

la condita de Sillé (1), pays sillonné par quelques voies publiques, et parsemé de plusieurs grandes villas et d'assez nombreuses ferrières, pendant la période gallo-romaine. Les débris du vic de Sillé (2) n'ont point encore été mis à nu; la ville qui lui a succédé garde son importance d'autrefois. Au contraire, le vic de Cordé ou Mont-Saint-Jean (3) vient de montrer au grand jour une notable partie de ses splendides substructions. Il était situé dans une vallée très profonde, entouré de montagnes alpesques, et au milieu d'une prairie abondamment irriguée. Les salles ont paru jonchées des cadavres de ceux qui périrent dans le sac de cette villa; une des mosaïques s'est retrouvée en bon état encore; on a pu déjà recueillir beaucoup de médailles, de petits ustensiles, de débris de poteries, etc. Là, de bonne heure, des forges existèrent sans doute.

Le troisième vic se fait assez connaître par son nom bien significatif, Neu-Vic (4), et la place qu'il occupe. Son assiette est celle que nous avons déjà remarquée pour le vic de l'Annille, le vic de la Braye, celui de Ver, etc. Il est traversé par la grande voie militaire du Mans à Chaufour, La Quinte, Tanie, Parennes. Neuvy dut être un grand

(1) An. 773. Villa quæ vocatur CURTE-Bosanæ et MONTE-Ebretramno in Pago Cenomanico, in Condita Siliacense. *Ampl. coll.*, I, 36. — 624-694. Villa Fontanas in Pago silviacinense. *Vet. anal.*, III, 257.

(2) S. Julianus... ecclesias consecravit... de Silviaco. *Ibid.*, 241. — An. 615. Cum vineis quæ Silviago Vico sunt. *Ibid.*, 260. — 1071. Cenomani ad castrum Silliacum... diriguntur. *Ibid.*, 308.— *Silviacus* rappelle le nom propre bien connu des Romains, *Silvius*.

(3) An. 773. Villa quæ vocatur Curte *Bosanæ* et Monte Ebretramno. *Suprà*. — 802. Et de Curte Busane et de Noviomo... Vicis publicis. *Vet. anal.*, III, 295. — 832. *Miscel.*, III, 31.

(4) S. Thuribius... consecravit ecclesias... id est de Novo-Vico. *Vet. anal.*, III, 242.—An. 802 et 803. Et Novi-Vico... Vicis publicis. *Ibid.*, 295. *Miscel.*, III, 31. — 837. Greges... qui sunt in Breim in Condita (Vicaria) Novicense. *Ibid.*

village ouvert au milieu du pays uni surnommé la Champagne du Maine; son nom de *vic nouveau* semble dire assez qu'il ne date que de l'ère gallo-romaine, de même que Neuville-sur-Sarthe. Conlie, près de Neuvy-en-Champagne, indique sans doute une colonie de soldats vétérans; en effet, le lieu de leur sépulture a dernièrement fait voir les restes de leurs armures et de leurs colliers. Le nom de Coulans eut assurément la même origine; plusieurs ferrières ont existé dans les bois de cette paroisse. Sur la montagne qui domine Domfront-en-Champagne un camp de César a laissé quelques vestiges; au fond d'un vallon voisin, sur le bord du ruisseau le Vray, paraissent des débris d'une villa. Une autre, d'assez vaste étendue, montre encore quelques murs élevés de deux mètres au Van, près de la Chapelle-Saint-Frai. Les forges à bras furent nombreuses dans cette contrée.

12. — Au sud de Neuvy régnait la condita de Brûlon (1), district qui répondait en quelque sorte aux cantons actuels de Sablé, Noyen et Brûlon (2). Cette dernière ville, pendant la période gallo-romaine, était probablement plus au nord, sur la voie du Mans à Mareil, Viré, la cité d'Erve. Le château du moyen-âge, construit au sommet d'une motte élevée, avec des fossés profonds, dut faire abandonner le premier emplacement. Une cause semblable, peut-être, déplaça le vic de Solesmes quand le château de Sablé fut fondé. Au reste,

(1) An. 798-816. Villa quæ Briniacus nominatur, sita in Condita Bruslondense. *Vet. anal.*, III, 296. — 832-843. In Breniaco in Bruslondinse. *Miscel.*, III, 62. — 961-990. Villa Taciacus in Vicaria Bruslonense. *Lecourvaisier*, 321.
(2) S. Julianus... ecclesias dedicavit... de Brucilonno. *Vet. anal.*, III, 241. — An. 832. Et Bruslon et Sagonna, Vicis publicis. *Miscel.*, III, 80. — 1068. Ecclesias S. Petri de castro Bruslonis... *Hist. MS. Cult.*

l'histoire mentionne deux Solesmes (1), qui d'abord ne formaient qu'une même paroisse : l'un qualifié du titre de vic aurait pris le nom de sa forteresse, Sablé : de même que Condé devint Malicorne ; l'autre, avec le titre de villa simplement, serait le Solesmes de nos jours. Il est à regretter que des recherches pour découvrir l'emplacement de ces deux lieux d'habitations gallo-romaines n'aient point été faites encore, car on trouve dans le voisinage des traces non équivoques de plusieurs établissements considérables, qui remontent à la période dont nous parlons. C'est ainsi que dans la paroisse de Juigné les bois de la Motte et du Rousset renferment d'antiques enceintes de remparts en terre, dans l'une desquelles est une motte conique. Deux autres enceintes, placées l'une à la suite de l'autre, se montrent aux Défais, à l'entrée de la lande de Vion ; elles se nomment le Camp.

Près de Bouère était une tour gallo-romaine (2) qui servit de tombeau ; une autre existait, dit-on, à la Tour, au sud de Sablé ; près du château de Varenne, à Epineu, l'on a découvert un caveau contenant douze amphores : là fut, sans nul doute, une villa. D'autres sont indiquées par les noms gallo-romains de la plupart des bourgs environnants (3). L'on regarde le pont des Angevinières, sur la Vaige, comme

(1) S. Thuribius... ecclesias dedicavit de Solemnis. *Vet. anal.*, III, 242. — An. 802. De Solemnis villa et Vico. *Ibid.*, 295. — 832. *Miscel.*, III, 30. — 1085-1097. Hoellus divertit in Vicum quem veteri vocabulo Solemnas appellant. *Vet. anal.*, III, 311. — *Solemnis* est un nom latin qui fut des plus usités en Gaule.

(2) Murs en petit appareil régulier, avec cordons de briques, élevés encore de deux mètres ; ils en ont un d'épaisseur et cinq de diamètre à l'intérieur. Un second mur circulaire, éloigné de deux mètres, est partagé par des murs de refend en cinq compartiments.

(3) *Juniacus*, villa de *Junius* ; *Tassiacus*, de *Tatius* ; *Prisciniacus*, de *Priscinius* ; *Avesa*, d'*Avesa* ou *Avitia* ; enfin, Parcé, *Patriciacus*, de *Patricius* ; comme Miroménil lui-même le reconnaît. *Dictionnaire historique* de Le Paige.

étant de construction romaine: la voie qui le traverse, conduisait de Jublains à Angers. Un grand nombre de sites délicieux sur les rives de la Sarthe, de l'Erve et de la Vègre, ne pouvaient manquer d'attirer près de Sablé de riches maisons de campagne; dans les forêts, au contraire, à l'entour de Brûlon, et surtout vers le nord, à Saint-Denys-d'Orques, on voyait de grandes ferrières.

Noyen réclamait à bon droit les honneurs du troisième vic (1) de cette région; son nom n'est pas d'origine moins gallo-romaine que la plupart des autres, cités plus haut; nous en dirions autant de sa position sur la rive droite de la Sarthe. Des monnaies mêmes y ont été trouvées, frappées au type de cette localité (2), sous le règne des Mérovingiens. Dans le voisinage était l'antique *Condate*, aujourd'hui Malicorne, tête de pont avec une tour sur une voie de Cré, d'Angers; à Saint-Benoît ou Thesval (*Thesei-vallis*), au bord de la Sarthe également, la colline est couverte des ruines d'une villa gallo-romaine importante; une autre paraît avoir existé, avec des forges, à Roizé; une autre à Athenay, etc., etc. La Suze fournit également des ruines de la plus haute antiquité, des monnaies des empereurs. En un mot, toute cette petite contrée se distingue par ses nombreuses villas et ses forges à bras.

13. — Nous n'avons point retrouvé sur l'emplacement du bourg d'Oisé les vestiges du vic chef-lieu de la condita de ce nom (3); la légende de saint Hilaire du Mans atteste, en effet, que le vieil Oisé fut détruit et abandonné dans des

(1) S. Julianus.... ecclesias dedicavit... de Noviomo. *Vet. anal.*, III, 241. — 802. Et de Noviomo... Vicis publicis... *Ibid.*, 299. — 832. *Miscel.*, III, 31.

(2) *Essai sur les Monnaies du Maine*, par M. E. Hucher, page 700.

(3) An. 833-857. Quoddam monasterium monachorum, in Condita Auciacense, in loco qui dicitur Talipiacus, super fluviolum Rodani. *Miscel.*, III.

temps très reculés. (1) D'un autre côté, la légende peu authentique du B. Démétrius, avance qu'au temps de saint Martin une jeune fille païenne, nommée *Auscia*, fut délivrée d'une possession diabolique à la Fontaine; qu'elle se convertit et se retira pour mener une vie pénitente, au lieu qui fut appelé dès lors Oisé (*Ausciacus*). Une colonie de pirates qui s'étaient fixés dans la forêt prochaine, mirent à mort cette nouvelle Madeleine. On ne peut faire un pas, pour ainsi dire, dans le district d'Oisé sans rencontrer d'antiques ferrières, au milieu desquelles on recueille des médailles romaines; près de Mansigné l'on signale un camp et à quelques pas du camp les vestiges d'une villa non moins ancienne; d'autres existèrent en assez grand nombre, surtout près des bords du Loir. Le second vic était Belin (2), nommé Saint-Ouen maintenant : chaque jour on y découvre des objets de l'époque gallo-romaine; au gué de la Chouanne on voit quelques substructions d'une villa. Sept paroisses voisines formaient le petit *pays* du Belin. Le troisième vic était la *ville* d'Outillé (3), comme on l'appelle encore; placée sur la voie du Mans à Tours. Près de la Savinaie, à Saint-Germain de Teloché, à Riposson; près d'Ecommoy (4), de Marigné, de Mayet, l'on a remarqué soit des substructions gallo-romaines, soit des forges à bras, soit des enfouissements de monnaies.

(1) S. Julianus... ecclesias dedicavit... de Asciaco. *Vet. anal.*, III, 241. — An. 777. Auciacum, Vicum publicum. *Ibid.*, 55. — *Miscel.*, 168. — 840. Auciacum. *Vet. anal.*, 17. — *Miscel.*, 40.

(2) An. 802. Belino Vico publico. *Vet. anal.*, III, 295. — 832. *Miscel.*, III, 30. — 833. Et in Cipido atque Belino. *Ibid.*, 25.

(3) S. Thuribius... consecravit ecclesias... de Austiliaco. *Anal.*, III, 242. — An. 802. Novivico et Hostiliaco Vicis publicis. *Ibid.*, 295. — 832. *Miscel.*, 31. — 1098. Valles et Ostilliacum consumpta sunt. *Order. Vital.*, 775. — *Hostiliacus*, adjectif possessif de *Hostilius*.

(4) An. 642. Villam proprietatis meæ Iscomodiaco sitam in pago Belini. *Vet. anal.*, III, 268.

14. — Enfin, la dernière des régions du Maine était celle de Vaas (1), divisée par les cantons de Vaas (2), Ruillé (3), Chemillé. Nous avons signalé déjà les ruines du Vaas antique : celles d'une villa se montrent près de Bossé, dans la paroisse d'Aubigné; à la Gannetière, sur la route du Lude, on voit les restes d'un édifice semi-circulaire, qui, selon la tradition locale, fut un temple païen : les murs en petit appareil ont un mètre de hauteur. D'autres villas existèrent sur les côteaux qui dominent le Loir, dans cette riante contrée. Si le vic gallo-romain de Ruillé n'a point encore été fouillé, l'importante villa de Poncé, dans le voisinage, vient, en échange, d'être assez bien explorée : sa position sur sa montagne fertile est vraiment digne de remarque. On parle également d'une route romaine et de restes d'un pont romain sur le Loir, en ce lieu.

L'autre rive était occupée par le canton de Chemillé (4), dont nous avons à peine un mot à dire, parce que ce bourg n'appartient point au département, dont nous traçons l'histoire. Jusqu'à la fin du dernier siècle, néanmoins, il faisait partie du diocèse du Mans. Nous aurions au contraire à parler de la condita de Cré (5), jadis du pays angevin, et de Saint-Mars de Vic (6), autrement Saint-Mars de Cré, dont

(1) S. Julianus... veniens ad quamdam villam, cujus vocabulum est Proliacus, in Condita Vedacense. *Gesta Pont. Cenom.* MS. (Bibl. Cenom.) — Vallem Boanam in pago Cenomanico super rivulum Dimidiam in Vicaria Vedacense. *Anal. O. S. B.*

(2) S. Julianus... ecclesias dedicavit... de Vadatio. *Vet. anal.*, III, 241.

(3) S. Julianus... ecclesias dedicavit... de Ruiliaco. *Ibid.* — An. 832. Et de Ruiliaco. *Miscel.*, 31. — 960-994. Sigenfredus... dedit... casamenta ecclesiæ magna, scilicet... atque Ruilliacum Vicum. *Anal.*, 303. — Ecclesiæ quæ antiquæ ecclesiæ vocari consueverant... Ruilleyum. *Livre rouge*, MS.

(4) An. 802. Camilliaco et Comiaco... Vicis publicis. *Vet. anal.*, 295. — 832. *Miscel.*, 30. — Il est facile de reconnaître le nom de Camille, *Camillus* dans *Camilliacus*.

(5) *Condita Croviensis.*

(6) Sanctus-Medardus de Vico. *Cartul. de la Couture.*

les noms sont bien significatifs, si notre but principal, dans cet article, n'était pas seulement de convaincre que, dès le commencement de la période gallo-romaine, le territoire des Cénomans fut partagé en quatorze régions, subdivisées elles-mêmes en trois cantons. Un détail plus minutieux nous porterait à préciser les limites de ces divisions territoriales, à indiquer les bourgs fondés pendant la même période, l'importance des principales villas et des ferrières les mieux connues, etc. : mais un volume entier suffirait à peine; nous nous occuperons plutôt, après avoir traité des vics forains, de ceux que contenait la cité du Mans.

III.

CAPITALE DES CÉNOMANS.

Les plus anciens auteurs latins nous représentent les illustres exilés d'Ilion, allant sur la plage étrangère donner à des villes nouvelles les noms de Troie, et ceux des rivières de Dardanie aux cours d'eau dans leur nouvelle patrie. On sait qu'au départ d'une colonie, l'on emportait non seulement ses dieux lares, mais un peu de terre et du feu pris à l'autel, et l'on se préoccupait avant tout de reproduire autant que possible une image de la cité-mère. C'est ainsi que l'on voit les Romains calquer partout, trait pour trait, la ville maîtresse du monde : Vienne, près de Lyon, comptait sept collines, appelées la plupart du nom de celles de Rome; bon nombre de nos vieilles cités conservent encore le nom de leur Capitole, un des principaux quartiers de notre Mans antique paraît avoir été long-temps désigné sous le nom de *Roma vetus*. En comparant, d'ailleurs, l'assiette de la Rome des Cénomans avec celle du Latium, on trouve, si nous ne nous abusons, des traits bien frappants de ressemblance;

et nous pouvons faire de curieux rapprochements, à l'aide de l'excellente description de la capitale du monde, sous Auguste.

Le point principal de la cité paraît être le Capitole ou la Forteresse : à Rome, on y voit d'abord la Tour Ronde ou donjon de Romulus, entouré d'un fossé de terre, auquel succède bientôt un rempart de murs. On connaît l'enceinte d'Ancus et de Tullius, qui, réparée avant Auguste, est encore d'une belle conservation et porte les noms des consuls, chargés de la rétablir ; on connaît le *Tullianum* et la prison Mamertine, dont l'origine remonte à celle de la ville même. Le Capitole renfermait, parmi ses principaux édifices, le temple de Jupiter-Capitolin, la *Curia Kalabra*, la Monnaie, le temple de Junon-à-la-Monnaie. Il est assez surprenant de retrouver une disposition semblable dans l'ancienne cité du Mans, relativement à la *Curia*, qui devint le palais de nos comtes, et à l'atelier des monnaies, placé tout à côté. Personne ne doute que la capitale des Cénomans n'ait eu son Hôtel des Monnaies dès les temps les plus reculés. Quant au donjon, à la principale tour, on ne peut affirmer, quoiqu'il y ait de grandes probabilités pour le croire, si sa place était celle de l'ancien château; la prison gallo-romaine, qui n'a pas été non plus reconnue certainement, aurait occupé l'emplacement de celle que l'on voyait au dernier siècle encore. Un escalier (*clivus*) pouvait conduire du Capitole vers le Forum de ce côté.

L'enceinte primitive de la forteresse de Rome ne tarda pas à s'agrandir dans les premiers siècles de l'empire; pour ce qui est de la Gaule, on rapporte au IIIe ou bien au IVe siècle de notre ère, la construction des murailles gallo-romaines semblables à celles du Mans. Leur épaisseur est d'environ trois mètres; la base est en blocs de grand appareil; le reste,

en petites pierres échantillonnées, de grès-roussard et de calcaire blanc, rangées symétriquement en forme de damier. Les portes avaient des pieds droits de grand appareil : le cintre, en voussoirs minces, alternant avec des briques. Le ciment et la couleur dominante de cette belle construction fit donner au Mans, comme à plusieurs autres cités, le nom de *Ville-Rouge*. L'enceinte était soutenue par une vingtaine de tours rondes, dont une partie subistent encore. Quant aux dispositions intérieures elles semblent se rapprocher de celles qu'offrait un camp à la manière des Romains. C'était un long quadrilatère de 350 mètres sur 200 dans la plus grande largeur, coupé par des lignes dans les deux sens : ce qui formait de véritables quartiers.

Une enquête des plus détaillées, faite au XIIIe siècle (1), établit de la manière la plus positive quelles étaient, même alors, les portes pratiquées dans les murs de l'enceinte. La première se trouvait au milieu de la place actuelle du Château; la seconde, près de l'Hôtel-de-Ville, à l'entrée de la place de Saint-Pierre; la troisième se nommait, au siècle dont nous venons de parler, la *Vieille-Porte* (2), et depuis, la *Porte-Ferrée;* la quatrième était appelée *Porte-Pèchanne* (3) ou du Petit-Saint-Pierre : elle est en grande partie conservée; la cinquième, celle de la Poterne, subsiste presqu'en entier; la sixième, celle de Gourdaine, a disparu lorsqu'un pan du mur entier a été détruit au dernier siècle (4). Enfin,

(1) Enquête relative à l'exemption de l'abbaye de la Couture. *MS. de la Bibliothèque du Mans.*

(2) ... Sub plateis suis sitis inter murum civitatis cenoman... juxta Portam veterem. *An.* 1224. *Archives de la Sarthe.*

(3) Acte du 12 avril 1538. Extrait du répertoire de la fabrique de Saint-Benoît. *Cabinet de M. Landel du Mans.*

(4) Trouillart, dans ses *Mémoires des comtes du Maine*, affirme que cette porte existait en 1648.

saint Bertram, dans son testament, parle d'une petite porte qui correspondait à cette dernière, et se voyait au VIe siècle derrière la Cathédrale (1). Cette disposition suffit pour indiquer celle des anciennes rues : la principale conduisait de la porte d'Orient à celle d'Occident, de la porte Prétorienne à la porte Décumane; la seconde rue faisait correspondre la porte *de droite* avec celle *de gauche;* la troisième reliait les deux petites portes pour le service du camp. Puis, le chemin de ronde, à l'intérieur des remparts, avait, par la porte du Petit-Saint-Pierre, un accès vers les différents marchés.

Le premier *Vicus urbanus* était donc celui que nos anciens documents appellent le *Vicus magnus civitatis,* ou quartier de la Grande-Rue, traversé par la *Via magni Vici* (2), voie large ordinairement de trois mètres et pavée en pierres plates, irrégulières, juxtaposées, comme la voie sacrée de Rome, qui monte ainsi vers le Capitole. Cette voie, terminée par les deux *Principales portes,* était, on le conçoit sans peine, la plus fréquentée; de chaque côté, devaient se dresser les logements des soldats composant la garnison. A la tête de cette rue, près de la porte Prétorienne, régnait le *Vicus de veteri Roma* (3), ainsi nommé, sans doute, de ce qu'il renfermait les plus anciens édifices du Mans gallo-romain; dans ce quartier l'on voyait peut-être le *Pretorium,* la Grosse-Tour, demeure du gouverneur: on l'appelait ainsi parce que d'abord tout commandant d'armée porta le nom de

(1) Posteriola (*Vet. anal.*, III, 123); idem quod posterula, posterior porta. (*Ducange.*)

(2) Ecclesiæ sancti Padvini sitæ in civitate Cenoman. cum plateis continue protensis usque ad viam magni Vici. An. 1200. *Actes des Archives de la Sarthe.*

(3) Duæ plateæ ad decanum pertinentes... ex parte Vici de veteri Roma; et duæ aliæ... ex parte magni Vici civitatis. *Livre blanc*, 16.

Préteur. Une sorte de chapelle y était réservée pour l'*Augural :* c'est là que l'on prenait les auspices et que l'on entretenait le feu perpétuel dans les camps. De chaque côté du Prétoire on trouvait une petite place; celle du Septentrion était occupée par le logement du lieutenant ou légat, et par un petit marché; sur l'autre étaient la Trésorerie (*Quæstorium*) (1), le logement du Questeur et la place pour l'arsenal et les munitions. Ce que l'histoire nous apprend, d'une manière positive, c'est que la ville du Mans avait ses murailles et ses portes soigneusement gardées lorsque saint Julien s'y présenta, et que, sur l'emplacement de la nef de la Cathédrale, était alors la salle du palais où le gouverneur tenait son conseil (2) : ce qui nous porte à dire que le Prétoire se trouvait réellement à l'ancien château. Le vic de la Vieille-Rome comprenait également la rue des Chanoines.

Celui qui lui répondait sur l'autre flanc de la cité ne paraît pas avoir gardé son nom jusqu'à nos jours; il fut occupé par le cloître des chanoines et l'évêché, lorsque le clergé reçut le droit de s'étendre dans cette partie de la cité. Les chefs militaires purent ainsi se ranger de l'un des côtés de la Grande-Rue, et les chefs ecclésiastiques de l'autre. Nous appellerions volontiers ce vic le *Vicus Decani,* quartier actuel du Doyenné : pas n'est besoin de remarquer que les rues anciennes ont subi de complètes transformations; saint Bertram atteste qu'au VIe siècle des maisons s'élevaient déjà sur les remparts, de ce côté de l'enceinte (3). On se persuade que le vic surnommé du Chantre (*Vicus Cantoris*), était le quartier de la rue Saint-Flaceau (4); on ne doute pas en effet

(1) Le testament de S. Bertram fait connaître qu'au VIe siècle, la trésorerie de la cathédrale se trouvait encore sur la place Saint-Michel.

(2) *Vetera anal.*, III. — Vie de S. Julien dans les Bollandistes

(3) *Vetera anal.*, III.

(4) Vicus cantoris S. Petri de Curia. *Géographie anc. du diocèse...* 547.

qu'il n'y eût dès le principe une rue vers cette partie extrême des remparts. Dans les camps, c'était la place occupée par la dixième cohorte : de là le nom de *Décumane* que recevait la porte située vers l'Occident. Sur l'autre flanc se trouvait le vic de Grat (1), conduisant à la Poterne des chevaux *(Posternæ equitiariæ)* (2). Les castramétateurs avaient soin de placer les *equiria*, les logements des chevaux, aux lieux où l'on pouvait plus commodément se procurer des fourrages et de l'eau. Quelques-uns de nos contemporains (3) se persuadent donc que les écuries de la forteresse du Mans se trouvaient primitivement du côté de la rue de Vaux, la partie la plus basse de la cité; afin de conduire facilement les chevaux à l'abreuvoir du Vivier, ou à la rivière, et de leur procurer les herbages du Pré.

Le vic ou quartier, dit des Chapelains (4) dans nos temps modernes, complétait peut-être la série de ceux de la Cité, sans oublier toutefois la rue transversale de la Poterne à la porte du Grand-Saint-Pierre. Selon l'usage des camps, sa partie septentrionale, nous venons de le dire, était occupée par les chevaux, les bêtes de charge et les équipages des tribuns; la partie méridionale au contraire, offrait une place pour réunir les soldats. Là s'élevait le tribunal où le général, son lieutenant ou les tribuns, jugeaient les différends portés devant eux; sur cette place de Saint-Pierre les tribunaux se voyaient encore au dernier siècle. Comme on sait que la forme et la disposition des camps romains étaient constamment les mêmes, il n'est pas surprenant, nous le répétons, que le camp à demeure de la cité des Cénomans

(1) *Géographie ancienne du diocèse...* 547.
(2) Testament de S. Bertram. *Vet. anal.*, III.
(3) Un mémoire sur les diverses enceintes de la ville du Mans doit paraître prochainement dans le bulletin de la Société d'Agriculture de la Sarthe
(4) Vicus Capellanorum. *Géogr. anc. du diocèse...* 547.

présente ces divisions connues : un carré long, deux voies principales, l'une en long, l'autre en large; deux portes principales sur l'axe vertical, deux portes secondaires sur la ligne transversale; de petites portes aux angles des murailles, pour le service du camp; les maisons à quelque distance des retranchements, laissant une voie de ceinture pour faciliter les mouvements des troupes et la défense de la forteresse, etc., etc.

C'est de Pyrrhus, dit-on, que les Romains reçurent ce mode de construire les camps (1); peu de temps après Auguste on se plut à les entourer de murailles crénelées et à construire en briques les logements des soldats. Quant au site que l'on choisissait de préférence, rien n'est mieux connu. Le Mans offrait un de ces promontoires qu'il était facile d'entourer d'eau de deux côtés, tandis qu'une profonde tranchée le séparait du troisième côté. Au nord, les fossés pouvaient être inondés sans peine par des sources abondantes et par la rivière; au midi, le cours d'eau n'était pas considérable, mais une tradition constante jusqu'à nous et des preuves irrécusables sont témoins qu'un marais profond (2) régnait dans le vallon. Comme cette forteresse était dominée par le Mont-Barbet, au levant, il est à croire que de bonne heure on y établit une sorte de poste avancé; saint Bertram remarque (3) que ce fut pour protéger la ville de ce côté que saint Domnole fonda le monastère de Saint-Vincent avec sa petite forteresse.

Nous trouvons donc en dehors des fossés, vers la porte Prétorienne ou d'Orient, le vic de Saint-Vincent; c'est ainsi

(1) *Rome sous Auguste.*
(2) L'église des Jacobins succédait à celle de Notre-Dame de la Palud ou du Marais.
(3) Testament de S. Bertram. *Anal.*, III.

que près de tout camp romain se plaçaient les faux-bourgs (*procestria*), destinés aux logements des vivandiers et des goujats, troupe indispensable aux armées, mais dont cependant elle ne faisait point partie. Quelques substructions gallo-romaines et un trésor très considérable de monnaies consulaires et des empereurs jusqu'à Tibère, trouvés au collége du Mans, et surtout le passage de plusieurs grandes voies, portent facilement à croire qu'il y eut en ces lieux un quartier des avant-camps. A la porte opposée se trouvait le vic connu sous le nom de Rue-Dorée qui conduit au Pont-de-Pierre, et formait l'avant-camp de l'Ouest; d'autres ne pouvaient manquer d'exister aux portes du Nord et du Midi. Parmi ces vics suburbains on remarque encore celui de la Rue-Erraud à l'entrée de la voie qui gagnait Pont-Lieue; il fut détruit pour placer le chœur de la Cathédrale et l'Evêché. Nos documents historiques mentionnent, en outre, le vic de Quatre-Œufs, et au-delà du Pont-de-Pierre : le vic de Saint-Jean, le vic de la Bretonnière à l'entrée des routes de Bretagne, et enfin, le quartier de la rue Montoise (1). Nous croyons devoir y joindre celui du Pré, quartier traversé par une grande voie; près de l'un des ponts, et renfermant le cimetière des premiers chrétiens, avec une église, un collége de clercs, pendant la période gallo-romaine. Les monnaies impériales se trouvent en grand nombre dans ce quartier; quant à ceux de Bretonnière et Montoise, les riches habitations gallo-romaines y ont laissé des ruines fort considérables, trop peu explorées jusqu'à ce jour (2).

(1) Vicus sancti Vincentii. — Vicus Erreaudi. — Vicus Deauratus. — Vicus Quatuor ovorum. — Vicus sancti Johannis. — Vicus Britonaria. — Vicus Montensis. *Géogr. anc. du diocèse*, 547.

(2) Dans les jardins de M. Poilpré, dans celui de M. Lebreton, à la Croix-d'Etamin et au Cognet, l'on a trouvé depuis peu d'années des poteries ro-

A Rome, aux pieds du Capitole et du Palatin, entre les deux collines, régnait un vallon profond, couvert d'un bois et baigné par un faible ruisseau, parfois grossi des pluies torrentielles. On se mit en devoir d'abattre les arbres, de combler en partie le vallon; bientôt on y vit s'étendre une place en carré long, de 266 mètres sur environ 133; bordée par des voies pavées et elle-même munie de grosses pierres plates quadrangulaires. Tout autour s'élevèrent des temples, des basiliques, des arcs de triomphe; au milieu, des autels, des colonnes statuaires et surtout des statues. C'est sur cette place, si célèbre sous le nom de *Forum Romanum*, que se tenaient la plupart des assemblées politiques et se traitaient les affaires importantes. Il semble que le *Forum Cenomanense* pouvait retracer facilement quelqu'ombre de celui qu'Auguste embellit à tant de frais dans la ville des Césars. Un vallon non moins profond existait entre la forteresse du Mans et la colline si rapprochée vers le Midi; là coulait également une *Aqua crabra* (1). On put donc détruire les arbres nombreux en ce lieu; combler en partie le vallon, et former une place de même forme, de même dimension, située dans la même position que celle de Rome, et servant aux mêmes usages. Il est certain, au reste, que l'espace qui s'étend de la rue Saint-Domique à l'Eperon a été conquis sur la profondeur du val, dans des temps reculés, et qu'en des siècles voisins du nôtre, cette principale place portait le nom de *Marché aux Juifs* (2); une rue conserve encore le nom de la Juiverie (3).

maines fort belles, des ustensiles et des monnaies impériales au milieu des substructions.

(1) Le Merdereau.

(2) *Titres du cabinet de M. Landel.*

(3) La commune aux Juifs. *Anciens titres des Archives de la Sarthe.*

Sur ce Forum, en effet, un des plus importants édifices était la *Basilica Argentaria* (la Bourse), affectée aux gens qui s'occupaient de prêts et d'usure, et plus loin, le Trésor public. Personne n'ignore que dès le temps d'Auguste les Juifs se distinguaient par leur esprit d'agiotage, et s'immisçaient dans la perception des impôts par leurs sociétés de Publicains. C'est ainsi que l'on nommait ceux qui effectuaient à leurs frais et périls la perception des deniers publics; car la république ne percevait pas directement ses revenus : on les vendait, aux enchères publiques, à des compagnies de publicains, régies chacune par un de leurs membres qui portait le nom de *Maître de la société*. Au XIII[e] siècle, les juifs du Mans avaient encore leur *commune* avec ses règlements particuliers. Les impôts fixés d'après le cadastre d'Auguste, répondaient à ceux que l'on perçoit de de nos jours : la contribution personnelle et mobilière (*stipendia*); les impôts indirects (*vectigalia*), tels que les dîmes, le port, le droit de pâturage (*scripturæ*), etc. Le gouverneur de la province réglait la part que chaque ville devait payer, et les officiers de la municipalité fixaient ensuite la contribution de chaque citoyen; l'impôt se versait par quart, c'est-à-dire, par portion tous les trois mois (1).

Mais pour revenir au Forum : parmi les autres monuments on distinguait, au bas de la pente inférieure du Mont-Capitolin, les *Rostres*, large piédestal en pierre de taille, un peu plus haut qu'un homme de stature ordinaire et qui servait de tribune aux harangues. Près de là se trouvait le *Tabularium*, où l'on gardait l'état civil des citoyens, et plus loin la Curie, où le Conseil général (le Sénat) tenait souvent ses séances. Au centre de la place, un hémicycle en pierre

(1) *Rome sous Auguste*.

formait le tribunal du Préteur, principal magistrat justicier, etc., etc. De semblables édifices existèrent, sans nul doute, quoiqu'avec de plus humbles proportions, sur le Forum du Mans; mais cette proportion de la ville ancienne a été tellement transformée dans des temps modernes qu'il serait téméraire d'émettre à cet égard quelque assertion positive. Nous devons attendre que des fouilles ou quelque heureux hasard révèlent l'emplacement de ces édifices, car les documents historiques nous font encore totalement défaut. Comme le Forum ne comptait que des monuments publics et aucune habitation particulière, on conçoit sans peine que le principal marché du Mans pouvait reproduire en grande partie l'aspect de celui de Rome.

Cette ville comptait sept *Fora* bien connus, outre celui dont nous venons de parler. En haut de la voie sacrée se voyaient les Maselles (*Macellum*), sorte d'entrepôt où l'on vendait les mets friands, les viandes de boucherie et les fruits. Il est aisé dans nos contrées de se faire une juste idée des Maselles de la périede gallo-romaine : près de Thésée, sur le bord du Cher, on en montre qui n'ont perdu que leur toit. Le Marché des bœufs (*Forum boarium*, aujourd'hui *Campo vaccino*) s'étendait, à Rome, au pied des remparts du Capitole; c'est dans une position presque identique, surtout à l'égard du grand Forum que l'on retrouve, au Mans, le *Forum boarium* (1), sur lequel, au x[e] siècle, le comte Hugues fonda l'église de Saint-Benoît, et qui depuis trois cents ans s'est couvert d'habitations particulières (2). Rien de mieux établi, selon nous, que l'existence des deux princi-

(1) *Histoire des évêques du Mans*, par Le Courvaisier.

(2) Charles III, comte du Mans, abandonne une portion de la place pour agrandir l'église de Saint-Benoît. *Titres du cabinet de M. Landel.* Cette place existait donc encore au commencement du xvi[e] siècle.

paux marchés de la capitale des Cénomans à la Juiverie et à Saint-Benoît.

En continuant de suivre les inductions fournies par le plan de la ville de Romulus, près du Marché des bœufs on trouve celui du poisson (*Forum piscarium*). Le nôtre ne pouvait être plus convenablement placé qu'au-dessous de Saint-Benoît et près de la rivière; c'est de là, peut-être, que nous voyons la porte du Petit-Saint-Pierre, surnommée Porte-Pêchanne. Plusieurs viviers servent encore de réservoirs au poisson : ce quartier, jadis, était rempli de vaneries (1), et le mot de Gourdaine (2), d'ailleurs, indique un grand établissement de pêche. En se rapprochant du grand Forum on rencontrait d'autres marchés moins considérables, qui l'entouraient: celui du pain, celui des légumes (*Olitorium*), de l'huile (*Oleatorium*), etc. Tous les neufs jours revenaient invariablement les *Nundines*. On voyait les campagnards arriver pour vendre leurs denrées, acheter leurs provisions, vider leurs procès, prendre connaissance des projets de lois et entendre les candidatures des magistrats. Dans la foule du marché circulaient des agents du Trésor public, pour percevoir les droits sur les objets mis en vente, et des officiers de police pour faire exécuter des règlements sévères.

D'un côté du Capitole romain régnaient les *Fora*, dont il vient d'être parlé; de l'autre, s'étendait le Champ-de-Mars que longeait le Tibre. C'était une large plaine, traversée par une des principales voies, sur les bords de laquelle on plaçait les mausolées des grands. On y voyait même le *Bustum*,

(1) An 1266. Vaneria in feodo domini de Avertona, in parochia B. Mariæ de Gordona. *Livre rouge*, 113.

(2) *VII*e *siècle*. Monasterium S. Mariæ super Gurdonam. *Voir dans Ducange* Gord, Gordana.

bûcher commun, où les cadavres étaient réduits en cendres. Il s'y trouvait plusieurs grands monuments destinés aux jeux, et surtout le grand Cirque. En Gaule, si l'on retrouve conservé quelque part le nom des Maselles, comme à Thésée, il n'en est pas de même des mots amphithéâtres et cirques. Les amphithéâtres anciens sont connus parmi nous sous le nom d'*Arênes*, et les cirques, sous celui de l'*Epine*. En effet, l'arène dans les premiers monuments était la partie principale, celle où se faisaient les jeux, et l'Epine était de même la principale partie du cirque; celle qui devait attirer l'attention tout d'abord. On l'ornait de diverses statues des dieux, avec des autels, de petits temples même, deux portiques et un obélisque. Les portiques étaient surmontés, l'un de dauphins au nombre de sept; l'autre de sept œufs de bois plus gros que nature, servant à décompter les tours du cirque qui restaient à parcourir. Les esclaves abaissaient un œuf et un dauphin à chaque tour. L'arène était préparée seulement avec un lit de pierres brisées (1).

Au Mans, si l'on veut tenir quelque compte de la disposition des lieux, et des rapprochements indiqués plus haut, on est tenté de placer le Champ-de-Mars sur la rive droite de la Sarthe, à partir du vic suburbain de la Bretonnière jusqu'au-dessous de la ferme nommée Champ-Mars, et l'on est tenté de placer l'*Epine* de la capitale des Cénomans au long village de l'Epine (2). Les ruines du piédestal appelé ainsi ont pu facilement disparaître pour être employées à d'autres constructions, et l'arène se convertir en jardins cultivés. Le Champ-de-Mars, que nous signalons, était sillonné par une large voie, comme celui de Rome. Il pa-

(1) *Rome sous Auguste.*

(2) Là, chaque année, se tient une foire considérable pour la vente des chevaux.

raît que des sépultures se trouvaient également sur ses bords, car au Cognet, depuis quelques mois, on a découvert plusieurs squelettes, des vases funéraires de l'époque celtique et de la période gallo-romaine, des monnaies des empereurs, etc. Le Cirque de Rome avait son *euripe* ou canal d'eau vive qui le traversait: celui du Mans aurait eu de même son canal, le Rouillon. Au reste, il est impossible de douter que nos aïeux gallo-romains aient eu leur cirque pour célébrer les grands jeux : car on les célébrait même auprès de quelques simples vics, comme il est rapporté d'Artins (1), dans la Vie de saint Julièn, et les Gaulois apprirent de bonne heure le cri si connu des *fils de la louve*: PANES ET CIRCENCES.

Nous pourrions donc régler avec une sorte de précision le détail de ces jeux. La procession sacrée descend de la place du Capitole par le Clivus de la Curie (*près de la porte Saint-Pierre*), traverse le grand Forum, en suivant dans toute sa largeur la voie nommée le Canal (*rue de la Barillerie*), longe le *Forum boarium*, par la *Voie dorée*, passe le Pont-de-Pierre (2), et se détournant à gauche dans la voie triomphale, gagne l'Epine. Sur son passage, les rues sont couvertes de voiles; les temples, les basiliques, les tavernes sont décorés de tableaux, de statues et d'objets d'art, qui donnent à la ville une splendeur extraordinaire. Un édile curule, monté dans un char tiré par quatre chevaux blancs, conduit cette pompe accompagné de tous les grands magistrats et des sénateurs. La procession fait le tour du

(1) S. Julianus tendebat ad locum... juxta Vicum Artinis situm... Audivit ibi organa et omne genus musicorum sonare et ludos maximos fieri vidit. *Gesta pont. Cenom.* MS.

(2) Les réparations faites en 1849 ont montré jusqu'à l'évidence que ce pont est de construction gallo-romaine en très grande partie.

cirque : on dépose les dieux sur l'Epine; on fait un sacrifice, etc., etc. (1).

Au pied des remparts de la capitale des Cénomans, mais de l'autre côté du grand *Forum*, se dressait un autre monument des jeux publics, non moins accessible, non moins fréquenté par la multitude accourue de toutes parts, aux jours de fêtes : c'étaient les Arènes, autrement l'Amphithéâtre, placé sur une partie du Mail actuel et du quartier des Arènes. Ses ruines furent explorées en 1791; sa construction était toute romaine et de forme elliptique, selon l'usage. A l'intérieur, on voyait une arène entourée de gradins, qui partaient d'un soubassement (*podium*), ordinairement élevé de deux mètres et demi à trois mètres; son diamètre dans œuvre était de 112,66^{m} : celui de l'arène, 91 mètres. Il avait quatre gradins, coupés par des murs de refend (2), qui marquaient les *précinctions* et soutenaient les galeries voûtées, formant le sommet de l'édifice. Les galeries étaient la place qu'Auguste réservait aux femmes, dans ces monuments trop souvent arrosés de sang humain. Le sacrifice druidique venait, il est vrai, d'être aboli; les esclaves n'étaient plus sacrifiés sur la tombe de leurs maîtres, mais les Romains ne les épargnaient pas davantage dans les combats de gladiateurs et dans les combats de bêtes féroces. C'était même d'une manière plus cruelle, en quelque sorte, que celle des Gaulois, car l'insulte se joignait à la cruauté, que l'on immolait les criminels, les prisonniers de guerre et les esclaves envoyés en présent pour servir à ces jeux barbares. D'abord, on avait éloigné les femmes des amphithéâtres; bientôt on leur permit d'occuper les galeries.

(1) *Rome sous Auguste.* — Le Champ-de-Mars de la célèbre ville d'Autun est devenu comme au Mans le Champ-de-Saint-Lazare.

(2) Leur épaisseur était de 5,33^{m}?

Des portes ou *vomitoires* (1) débouchaient dans les *précinctions*, désignées plus haut. Deux portes, situées à chaque extrémité de l'amphithéâtre, sur son grand axe, donnaient issue dans l'arène; elles avaient un nom bien significatif: la *Porte Sanitaire* et la *Porte Mortuaire* ou *Libitinaire* (2). Extérieurement l'Amphithéâtre présentait deux étages de portiques en arcades, avec des colonnes ou des pilastres. Des mâts implantés dans l'entablement de l'édifice servaient à tendre des cordages pour supporter la voile. Les Arènes du Mans pouvaient, dit-on, contenir environ 7,000 spectateurs; nous croyons qu'il est difficile de l'affirmer sûrement, à cause de leur état presque complet de destruction, vers la fin du dernier siècle. En 1833, de nouvelles démolitions ont été pendant quelque temps pratiquées : bientôt peut-être, il ne restera que le souvenir d'un monument, bien digne d'être conservé, et dont il eut été facile, sans doute, de tirer bon parti pour d'autres divertissements publics. Nîmes, au reste, assiste encore à des combats de bêtes dans ses Arènes gallo-romaines.

Non seulement les Gallo-Romains affectionnèrent généralement les deux grands monuments, dont il vient d'être parlé; sur plusieurs places se donnait également le spectacle des *jeux*. L'une d'elles avait un vaste bassin destiné à des combats nautiques, non moins goûtés et même plus dangereux que

(1) Les Dominicains ayant obtenu le terrain qui touchait les Arènes, démolirent une partie de ce monument pour construire leur monastère et leur église. Dans les murs de celle-ci se trouvèrent deux pierres portant pour inscription VOM III; VOM VII : une tessère ou jeton, indiquait à chacun le *vomitoire* par lequel il devait entrer.

(2) Une des portes laissait encore des traces en 1791, et des débris de voussoirs jonchaient le sol. On y rencontrait également des restes de pilastres et de corniches des portiques; des urnes, des amphores, une épée romaine et un assez grand nombre de médailles des trois premiers siècles de l'empire, depuis le règne d'Auguste jusqu'à celui d'Aurélien. — Pesche, IV, 741.

les *chasses* et les luttes de gladiateurs. La naumachie d'Auguste recevait ses eaux non point du Tibre, mais d'un aqueduc construit en partie pour cet usage; celle du Mans occupait probablement le marais où l'on vit s'élever, au XIII[e] siècle, le couvent des Dominicains, et ce serait pour l'alimenter que les Romains auraient construit l'aqueduc découvert depuis quelques mois aux Fontaines d'Isaac. Nous serions porté à supposer qu'en ce lieu quelque grand réservoir en forme d'étang permettait d'amener au moment donné l'eau nécessaire à la naumachie; nous ne pouvons, d'ailleurs, manquer de comparer cet aqueduc à celui que l'on trouve à Blois, si bien conservé depuis la période gallo-romaine, ou du moins depuis le règne de Clovis. Un petit étang se rencontre à la tête, et, selon l'antique usage, il aboutit dans une piscine couverte, nommée *le Gouffre*. Des fouilles nouvelles nous apprendront, peut-être bientôt, la véritable destination de l'aqueduc gallo-romain (1) des Fontaines d'Isaac; ses dimensions, au reste, laissent croire qu'il fournissait une très grande quantité d'eau.

Un autre, d'une construction différente (2), vient d'être également découvert parallèlement à celui-ci; mais le niveau de son radier est plus élevé. Sa direction vers la CITÉ, puis l'ancienne tradition, indiquent à nos yeux que cet aqueduc est celui dont parlent les disciples de saint Aldric; ils attestent qu'avant ce saint prélat jamais on n'avait vu l'eau

(1) Les murs latéraux sont en petit appareil régulier : c'est-à-dire en pierres de 0,15[m] en tout sens, encadrées par des traces faites avec une pointe sur le ciment, pendant qu'il était frais encore. Cet aqueduc est élevé d'un mètre dans œuvre, et large d'un demi-mètre environ; le sédiment calcaire existe jusqu'à la voûte. De distance en distance sont des regards d'un mètre en hauteur et en largeur.

(2) Le canal, au milieu d'une masse de béton, porte dans œuvre un vide de 0,32[m] de largeur, sur 0,42 de hauteur, surmonté d'une voûte en arc d'un diamètre égal à la largeur.

venir ainsi dans les remparts de la ville. Un troisième commençait aux Fontenelles pour aboutir près de l'église de Gourdaine : comme il est parfaitement semblable à ce dernier, nous croyons, d'après le récit des mêmes disciples, qu'il servit à fournir une grande quantité d'eau dans le monastère célèbre de Sainte-Marie. Ces deux canaux, assez bien conservés, ne remonteraient donc qu'au milieu du IXe siècle. Un autre vient d'être découvert près de Monnet; un autre à la Motte, non loin des Arènes; nous avons parlé déjà de l'aqueduc de Broussin, près de Saint-Georges; celui du Luard, près d'Yvré, n'est connu qu'à peine : enfin, des tronçons d'aqueducs se montrent de divers côtés, autour du Mans, et plusieurs pourraient remonter leur origine jusqu'à la période gallo-romaine. On sait, en effet, qu'alors ces sortes de canaux étaient construits à grands frais; Rome consacra plus de trois siècles à bâtir ses sept acqueducs publics. Nous ne pouvions omettre de parler en quelques mots de ceux que le Mans possédait jadis et que le hasard a fait rencontrer de nos jours.

L'abondance des eaux limpides était recherchée vivement par les Gallo-Romains, et personne n'ignore que l'usage des bains froids, des bains tièdes, chauds et à vapeur, devint une des modes les plus goûtées. Le Mans, comme toutes les cités qui l'entourent, eut certainement ses thermes ou bains publics; la ville des Césars les comptait par centaine dès les premiers temps de l'empire. Nous venons d'indiquer qu'au pied de nos remparts existèrent, d'un côté, le Champ-de-Mars et le Cirque; de l'autre, les *Fora*, la naumachie et les arènes; les thermes pouvaient se trouver à l'opposite, entre les murs d'enceinte et la rivière. L'antiquaire P. Renouard les place, en effet, dans toute la longueur de la rue de Gourdaine. « C'étaient, dit-il, des salles voûtées et cons-

« truites avec des briques en partie. Elles communiquaient « à l'intérieur par une porte souterraine : aujourd'hui ce « sont les caves de plusieurs maisons. » D'autres antiquaires (1) assurent, au contraire, que ces salles de bains étaient situées le long des mêmes remparts, mais à l'intérieur, et l'on a été naguères jusqu'à les faire figurer sur un plan de la ville. On rapporte que des ouvriers, vers la fin du dernier siècle, suivirent un passage souterrain et arrivèrent, près de la rue des Chapelains, dans de vastes salles couvertes de débris de vases et séparées par des murs de refend. D'après les registres de la paroisse de Gourdaine, un passage souterrain (2), non loin de là, aurait été comblé, l'an 1592, par les ordres du roi.

A nos yeux il est certain qu'il y eut à Gourdaine une poterne garnie d'une porte de fer, ainsi que la tradition locale semble en avoir gardé le souvenir. Le passage souterrain (3) dont on parle ici fut pratiqué pendant les guerres du moyen-âge, selon l'*Almanach historique* (4); les caves ne sont point reconnues comme ayant une plus haute origine. Elles occupent l'emplacement des anciens fossés de la ville; si les thermes existaient en ces lieux ils durent être plus rapprochés de la rivière. L'aqueduc des Fontenelles, en supposant qu'il soit d'origine gallo-romaine, les fontaines du quartier de Gourdaine et Saint-Hilaire, peut-être quelques canaux oubliés maintenant; enfin, le voisinage si rapproché de la Sarthe, pouvaient procurer une quantité d'eau suffisante pour le *baptistère* et le *frigidaire*, le *tépidaire* et le *caldaire*. Quant à ces salles souterraines, rencontrées par

(1) Voir le *Dict. de Pesche*, III, 741. — *Le Mans ancien et moderne*, 35.
(2) On croit qu'il s'agit ici de l'aqueduc trouvé près de Gourdaine.
(3) Dans la maison surnommée la Cayenne.
(4) *Almanach manceau*, 1757-17...

des ouvriers cherchant des trésors, l'*Almanach historique* nous apprend que ceux-ci parvinrent seulement à quelque salle basse d'une des tours de l'enceinte; des contemporains assurent, d'un autre côté, qu'il s'agit de caves bien voûtées, du pensionnat des religieuses dites de Saint-Julien, maison du XIIe siècle. A notre avis, la rive de la Sarthe aurait été occupée près du Marché aux Bœufs, par ceux du Poisson, de l'Huile, etc.; puis venaient les thermes, et au-delà, des jardins, de frais ombrages, que l'on recherchait toujours au sortir du bain. C'est ainsi qu'à Rome on aimait à placer près des thermes, des bosquets pour les promeneurs sur les flancs d'une haute colline.

Remarquons en passant que la Sarthe se divisait en deux bras, au-dessous de la forteresse, et, comme le Tibre, présentait une île d'assez grande étendue; un des bras aujourd'hui se trouve presqu'entièrement intercepté. Il y avait aussi deux ponts du côté de la ville; l'un continue de s'appeler Pont-perrin, parce qu'il était en pierre dès la période gallo-romaine, et par opposition, sans doute, à l'autre, qui n'était qu'en bois (1). Outre les monuments dont il vient d'être question, d'autres fort considérables existèrent dans l'enceinte du *Pomœrium* (*post mura*); mais il ne nous sont pas assez connus pour en pouvoir parler maintenant. La colline du Jeu de Paume ou des Halles actuelles, par exemple, a dû se couvrir de bonne heure d'habitations splendides; en effet, des substructions gallo-romaines se sont rencontrées avec des amas de tessons de poteries vernissées, entre la place des Halles, celle de l'Eperon et la rue du Porc-Epic. D'autres ont apparu sur divers point de ce quar-

(1) Une tradition, que nous regardons comme peu sûre, prétend que le Pont-Isoard était en bois autrefois et qu'il était placé de quelques pas plus en aval.

tier; dans la rue de Quatre-Œufs, à l'extrémité du Mont-Greffier et près du Bourg-Damguy. Enfin, près de la ville se trouvaient des villas, des palais de hauts personnages. Nous citons particulièrement la villa du Vivier (1) (*la Couture*), où quelques ruines gallo-romaines se sont aussi montrées, autour de l'église. Ce nom de Vivier était donné aux lieux où l'on gardait les bêtes destinées aux arènes : celui du Mans n'était pas, en effet, trop éloigné de l'amphithéâtre; on le donnait également soit à une garenne, soit à des bassins remplis de poissons. Notre Vivier jadis avait ses bassins entre le côteau de Sainte-Croix et ses beaux vergers; ils viennent de disparaître entièrement.

César assure que les Gaulois prenaient le plus grand soin des funérailles; il est certain que les Romains ne leur cédaient rien sur ce point. A l'exemple de nos premiers aïeux ils immolaient aux mânes du défunt les animaux qui lui avaient été chers pendant la vie, et s'ils ne sacrifiaient pas, comme les sectateurs de Teutatès, les esclaves en grand nombre, néanmoins, par le suicide ou le duel dans les combats de gladiateurs, la tombe était arrosée de flots de sang humain. Assez souvent on y élevait, nous l'avons remarqué précédemment, de riches mausolées, des portiques, des basiliques ou des mottes que surmontaient des colonnes funéraires. Pour l'homme du peuple, au contraire, une urne pleine de cendres, tant qu'il fut en usage d'incinérer les corps, et plus tard un sarcophage recouvert d'une dalle, furent simplement confiés à la terre. Certaines cités, certains lieux étaient recherchés de préférence pour les champs

(1) Defensor... tradidit et Viveregium. *Vet. anal.*, III, 240. — Fecit (*monasterium S. Bertramnus*) in terratorio matris et civitatis ecclesiæ S. Mariæ... de villa cujus vocabulum est Vivereus... juxta urbem in honore S. Petri et Pauli et nobiliter construxit. *Ibid.*, 254.

du repos, pendant la période gallo-romaine. Les Champs-Elysées ou Aliscamps d'Arles et l'antique cimetière de Bordeaux étaient encore en très grande renommée sous le règne de Charlemagne. Chaque jour il arrive de découvrir ces lieux d'anciennes sépultures : les cimetières gallo-romains du Mans n'ont point été reconnus; nous avons cité seulement celui du Cognet, ou bivion des voies de Nantes et du Bas-Maine, comme ayant reçu depuis quelques semaines un commencement d'exploration. Le quartier de Saint-Victeur paraît avoir été de même rempli de tombeaux, et c'est dans la partie septentrionale que les premiers chrétiens eurent leur Polyandre particulier. Les bords des principales voies autour du Mans durent être ornés, d'ailleurs, d'une assez grande quantité de mausolées. L'inscription de l'un d'eux fut probablement employée dans les constructions du château du Gué-de-Mauny, car en le détruisant on découvrit une table de pierre portant ces mots : L. AMANTIO. EQ. OB EIVS MERITA PLEBS VRBANA SENOMANA (1).

Belleforêt fut un des premiers à citer cette inscription, et depuis deux siècles elle est reproduite avec quelques variantes. Comme l'original manque, maintenant il serait difficile de fixer positivement la lecture véritable; néanmoins on paraît s'accorder sur la signification des mots, pris dans leur ensemble : *Le peuple de la ville du Mans a consacré* (ce monument) *à Lucius Amantius* (ou Amand) *de l'ordre des chevaliers, en considération de ses mérites.* Une autre inscription de ce genre s'est rencontrée dans les fondations de

(1) Reinesius (*Syntagma inscriptionum*. 1682) copie de la manière suivante les *Historiens de la Gaule* (pag. 412) : L. AMAINIO EQ. OB EIVS MERITA PLEBS VRBANA SENOMAN. D., et comme il ne rencontre point ailleurs le mot *Amainius*, il pense qu'il doit être le même que *Amminius*, *Aminius*, *Amœnius*. Trouillart écrit *L. A. Marinio*; Pesche, *L. A. Maino*, etc.

l'église des Dominicains, construite en partie de pierres arrachées à l'amphithéâtre: D. M. P. LV NOSONIVS FIL. M. F. C. Nous croyons pouvoir rétablir sûrement le texte entier de cette manière: DIS MANIBVS, PATER LVCIVS NOSONIVS FILIO MERENTI FACERE CVRAVIT; c'est *un père, Lucius Nosonius, qui érige cette tombe à son fils bien méritant.* Lorsqu'en 1617 le château du Mans fut détruit, les fondations présentèrent l'inscription tumulaire suivante, trop mutilée, sans doute, pour la pouvoir expliquer intégralement (1).

L. IVLIVS. C. F. LIBO.
C. IVLIVS. C. F. GALLO. F.
TRIB. IVLIO LL. A.
NO. IVLIÆ. LI.......
F. HELENÆ.

Enfin, une inscription d'un autre genre et d'un plus grand intérêt peut-être, a été recueillie pendant que l'on démolissait une des tours de l'enceinte gallo-romaine, sur la place des Dominicains ou Jacobins (en 1778); c'était très probablement la base d'une statue, dédiée à Hercule, et qui se trouvait parmi les tronçons de colonnes, les chapiteaux brisés et les autres restes du temple lui-même; les murailles de ce style, de cette époque, possèdent généralement, on le sait, de tels débris pour fondements (2).

DEO PATI
VOT E. C. VET...
E. B. C. III.

(1) Nous y reconnaissons seulement les mots: *Lucius Julius, Caii filius, libertus; Caius Julius, Caii filius, Gallo fecerunt; Tribuli Julio Lucii liberto..., Juliæ libertæ... Helenæ.*

(2) En 1680 ou 1683, le mur d'enceinte, le long duquel était adossé l'autel

Des inscriptions identiques nous autorisent à lire ici : DEO PATRI (1) EX VOTO ERIGERE CVRAVIT VETERANVS LEGIONIS.... EX BONIS COHORTIS III; c'est *pour accomplir un vœu* que cette statue *a été érigée au dieu de la patrie par un Vétéran* de la... légion, *aux frais de la troisième cohorte.*

En terminant cet article sur la capitale des Cénomans, il nous reste à parler brièvement des noms qu'elle a portés. Tous connaissent le passage du géographe Ptolémée, ou plutôt de Marin de Tyr, dont celui-ci reproduisit les données, fournies par un ancien atlas tyrien : *Post hos* (Andegavi) *Aulerci Cenomani, quorum Civitas orientem versus,* Ουινδινον. Quelques érudits pensèrent que l'on devait lire Σουινδινον : ce qui se rapprochait beaucoup mieux de *Subdinnum,* ou *Sebudinum,* nom du Mans sur les tables théodosiennes; mais il a été reconnu que l'initiale Σ, de la phrase de Ptolémée, appartient au mot précédent et ne s'est introduite que par erreur dans quelques textes. Antérieurement au second siècle de l'ère chrétienne, la capitale des Cénomans portait donc, en grec, le non de *Ovindinum, Ouindinum,* dont la physionomie paraît quelque peu étrange d'abord. Mais il est facile néanmoins d'y reconnaître le *Dunum* (Dun, Dwn, Dynn, Town,) des nations galliques, avec une signification toute semblable dans les langues sémitiques :

de Notre-Dame de Gourdaine, s'étant écroulé, un nouveau mur dut être construit : dans les fondements de l'ancien l'on découvrit une dalle de la largeur et de la longueur d'une grande tombe, sur laquelle étaient écrites et gravées des inscriptions dans toute son étendue. Ceux qui connaissaient le mieux les langues n'y reconnurent ni grec, ni latin, ni hébreu, ni syriaque, ni chaldéen, c'étaient, sans doute, des inscriptions en langue celtique. — *Observations historiques sur l'antiquité des Manceaux et de la ville du Mans* (Almanach historique du Maine).

(1) Herculem adpellatum Patrem vel Patrium patet. DEO PATRI, DEO PATRIO. *Thom. Reinesius,* pag. 107.

colline, forteresse, ville, lieu où l'on rend la justice. Ce mot, on le sait, termine un grand nombre de noms des cités de la Gaule.

Quant à la première syllabe, elle n'est pas moins reconnaissable aux yeux de ceux qui n'ignorent pas les éléments des dialectes de l'Armorique et du pays de Galles; à coup sûr ce doit être le Wind (1) qui se prononce exactement comme le mot grec Ουινδ; en sorte que la leçon ancienne serait *Wind-dyn,* et sa signification *cité des Wind,* ou Vénètes, peuple dont l'historien Procope a fait connaître au long les mœurs. Il est impossible de ne pas rapprocher ce nom de celui de Vendôme, ville assez voisine : en latin, *Vindumisus, Vendisama, Vindocinum,* que nous traduirions volontiers en celtique, *Wind de l'Est,* ou *de la droite* (2) ; par opposition, peut-être, aux *Erviens* (*les hommes de l'Ouest ou de la gauche?*) Nous avons remarqué, d'un autre côté, que le mot *Cénoman* est interprété: *habitants du Centre,* et *Diablinte : ceux des côtes du Nord;* rien de plus ordinaire aux anciens que de donner à chaque peuplade un surnom qui rappelle sa position topographique. Au reste, nous n'avons prétendu exposer ici que des conjectures toutes personnelles. Sous Auguste, la plupart des cités de la Gaule changèrent, non seulement leurs usages, la disposition de leurs monuments, leur religion, leur langue, mais même leurs noms (3), comme nous l'avons remarqué plus haut. Ce fut alors que parmi les villes voisines du Mans, Angers s'ap-

(1) Il est bon de remarquer que du temps de César les Gaulois se servaient des caractères grecs; en adoptant ceux des latins ils ajoutèrent le W pour rendre la syllable *ou,* qui leur était familière. On peut lire à cet égard les différentes grammaires de Bretagne et du pays de Galles. La leçon de Ptolémée serait donc exactement celle du mot celtique lui-même.

(2) Une province du pays de Galles porta le nom de *Vindocia, Venedotia.*

(3) *Strabon.*

pela *Juliomagus;* Tours, *Cæsarodunum;* Bayeux, *Augustodurum;* Jublains fut nommé Ville-neuve, *Nojodunum* ou *Nudionnum* sur les cartes de Peutinger, parce que, sans doute, cette capitale des Diablintes du Maine venait d'être reconstruite; Rennes, Vieux, Chartres, etc., conservaient, au contraire, leur autonomie.

On doit regretter qu'aucune monnaie celtique ne nous ait révélé, jusqu'à ce jour, d'une manière sûre, le nom du Mans, antérieurement à la période gallo-romaine. Tours est écrit *Turonos;* Rouen, *Ratumagos,* etc., quelque temps avant la conquête: nous pourrions conjecturer que le Mans s'appelait alors *Cenomanos* (1); car, à nos yeux, le nom du peuple même donné à la cité paraît être le plus ancien et le mieux connu. La capitale des Cénomans aurait donc eu son nom légal, officiel, *Windinum,* que l'on retrouve défiguré sur les tables théodosiennes, et son nom populaire *Cenomanos*, *Cenomanis* (2), qui remonterait jusqu'aux temps les plus reculés; quant au mot français Le Mans, formé, sans aucun doute, du précédent, par abréviation, nous ne savons encore à quelle époque pouvoir en fixer l'origine.

IV.

INSTITUTIONS GALLO-ROMAINES.

César écrit que les Gaulois étaient extrêmement adonnés aux pratiques religieuses, nous pouvons ajouter que les Romains ne leur cédaient en rien sur ce point. Ils avaient des

(1) L'inscription rapportée plus haut : PLEBS VRBANA SENOMANA, semble indiquer que le mot *Cenoman* était écrit quelquefois *Senoman*.

(2) Nos documents historiques les plus certains, du VIe siècle au XIVe, s'accordent à donner constamment ce mot écrit *Cenomanis* ou *Cenomannis*, indéclinable.

dieux pour tous les âges, toutes les passions, les sentiments de l'âme, les phases de la vie, les phénomènes de la nature; leur ville était comme un olympe où l'on trouvait, dit un ancien auteur, un dieu plus facilement qu'un homme. Rome, devenue maîtresse du monde, fut donc réellement la ville sainte, la ville sacrée par excellence, que les autres cités devaient s'appliquer à reproduire religieusement. Les dieux se divisaient en plusieurs classes : les *grands dieux,* qui composaient le Conseil suprême, au nombre de douze; les huit *dieux choisis* : Saturne, Janus, Rhea, Pluton, Bacchus, le Soleil, la Lune et Genius; les *hommes divinisés* : comme Hercule, Castor et Pollux, etc.; les dieux *moitié hommes* : Pan, Faune, Sylvain, Flore, Terme, Hymen, toutes les nymphes, les divinités des montagnes, des bois, des fontaines et les affections de l'âme.

Les ministres du culte païen se partageaient également en plusieurs classes : celle des *Pontifes,* ministres des dieux en général, et des *Flamines,* ministres d'une divinité particulière. La seconde classe se composait des Augures et des Aruspices ou Devins. Le chef du collége des Pontifes portait le nom de *Pontife Maxime* ou Souverain-Pontife; il était le suprême arbitre de toutes les cérémonies religieuses et réglait le culte public. Jules César et Auguste s'empressèrent de joindre le titre et les fonctions de *Pontife Maxime* à leur souveraine magistrature, car cette dignité ajoutait beaucoup encore à leur grande autorité, rendait leur personne inviolable et sacrée : le Souverain-Pontife, dont la charge était inamovible, n'avait à rendre compte à qui que ce soit de ses actions. Il ne manqua bientôt à ces empereurs fameux que de leur décerner les honneurs divins; aussi les autels ne tardèrent pas à s'élever en l'honneur d'Auguste, nouvelle divinité qui eut son collége particulier de flamines.

En adoptant la religion des Romains, les Gaulois paraissent avoir mis à côté du Ζευς des Grecs, *Deus* ou Jupiter des Latins, leur grand dieu, Hercule ou *Ogmius*, divinité suprême de la plupart des anciens peuples de l'Asie et de l'Europe ; son culte apporté dans le Latium même, par Evandre et adopté par Romulus, y jouissait d'une grande célébrité (1). La Vie de saint Julien nous apprend que quand cet apôtre vint dans la capitale des Cénomans, ce peuple adorait Jupiter, puis Hercule, comme le *tutélaire*, le conservateur particulier (2) de la province; il n'est donc pas surprenant de voir, comme nous l'avons remarqué précédemment, un vétéran de la troisième cohorte d'une légion qui n'est pas indiquée, dédier, au Mans, un autel ou quelque statue en l'honneur du *Dei Patrii*, d'Hercule, divinité que l'on y vénérait d'un culte spécial. C'était dans le Cirque ordinairement que s'élevait le temple du dieu de la Force: en effet, ce vaste monument devait être mis sous sa protection, avant tous les autres. Selon les règles données par Vitruve, et que les Romains adoptaient généralement, le Capitole ou la Forteresse, le lieu le plus élevé contenait les temples des grands dieux tutélaires: Jupiter, Junon et Minerve; ceux de Mercure, d'Isis et de Sérapis se plaçaient sur le Forum; d'Apollon et de Bacchus, près des Arènes; de Vénus, près de quelque porte de la ville; de Cérès, dans un lieu retiré.

Nous n'avons rien remarqué jusqu'à ce jour qui nous fasse connaître d'une manière sûre la place qu'occupèrent, au Mans, les temples des principales divinités, au commencement de la période gallo-romaine; néanmoins, par induc-

(1) On peut consulter l'ouvrage de M. Petit-Radel sur les monuments cyclopéens et le culte du grand Hercule, le soleil personnifié, dit-on.

(2) Herculem conservatorem nostrum. — *Vie de S. Julien*. M. S. (Bibl. du M.)

tion, l'on peut conjecturer que ceux de Jupiter, de l'Hercule gaulois, de Junon et de Minerve furent placés dans les murs de la Cité: afin de dominer, comme le remarque Vitruve, la plus grande partie de la ville. Quelques-uns de nos devanciers supposent même que plusieurs églises des plus anciennes: Saint-Pavin-de-la-Cité, Saint-Pierre-le-Réitéré, etc., succédèrent à des temples païens; ce n'est qu'une assertion des plus gratuites, puisqu'aucun document ne peut être mis à l'appui. Rien d'étonnant que le temple de Mercure, le dieu du commerce, ait trouvé place sur le principal forum ou marché; celui de Bacchus, au milieu des vignes, qui, jusqu'à des temps rapprochés de nous, existèrent autour des Arènes (1); celui de Vénus, à l'une des portes de la ville: près de Notre-Dame de Gourdaine, par exemple, près des Thermes et du *Pré des Amourettes* (2). Sur les hauteurs qui avoisinent, l'on pouvait même remarquer plusieurs temples des divinités secondaires; ainsi nous croyons que le mont de Banjan ou Bongen, cité dans les titres les plus anciens sous le nom de *Bono-Genio* (3), indique un endroit où s'élevait jadis le temple du *Bon Genius*, du bon génie. Les Romains les divisaient en deux classes: les bons et les mauvais, et vénéraient spécialement le Génie du peuple romain, sous le nom de *Bonus Genius*, *Genius populi romani*.

Sur une colline qui domine Autun, l'on trouva dans l'endroit nommée Philouse ou Philosie une statue de Priape, et l'on sait qu'au temps du paganisme un temple s'y voyait en

(1) Viniolas secus Arenas juxta quod ipsas maximas de deserto recuperavi; vel adunavi. *Test. S. Bert.* — *Vet. anal.*, III.

(2) An. 1260. In parochia de Gordana platea quæ dicitur Pratum de Amoretis, juxta muros civitatis. *Livre blanc.*

(3) De vineis apud Bonum-Genium (M. S. *Cart. S. Vinc.* — Bibl. du Mans).

l'honneur du même dieu; la colline de Philoux ou de Doux-Ami, près du Mans, pourrait rappeler quelque destination de ce genre. Nous l'avons exprimé clairement plus haut, bon nombre de superstitions anciennes ont laissé dans nos mœurs des traces si profondes; elles se sont enracinées par le temps d'une manière si vive, qu'elles semblent ne pouvoir disparaître : mais il doit être plus que difficile de reconnaître celles qui nous viennent du druidisme, celles qui nous restent du paganisme romain, celles que les Germains et plusieurs autres peuples ont pu nous apporter. Ignorerait-on, par exemple, que la fête de Janus, au premier janvier, est encore marquée par une solennité qui rappelle exactement celle de Rome païenne, le même jour? L'on ne présente plus, il est vrai, de légers sacrifices au devant de la statue du dieu de l'année; mais, au Mans, c'est l'époque où l'on mange en grand nombre les petits gâteaux d'une forme (1) qui paraît identique à celles des gâteaux de farine que les païens offraient alors en quantité considérable. Chez la plupart des anciens peuples exista cet usage célèbre de fêter le premier jour du nouvel an.

Le mois de février amenait les *Februales*, fêtes qui ne furent pas moins chères aux anciens, et qui avaient pour but d'apaiser les âmes des morts. Des couronnes de fleurs, des fruits, du pain trempé dans le vin, des violettes éparses, tels étaient les dons qu'on leur offrait généralement. Néanmoins on présentait aussi dans une patelle, divers mets, que l'on rangeait sur le sépulcre même : on croyait que les ombres venaient s'en repaître. Cette offrande se nommait le *Sili-Cenium*, le repas de la pierre. Deux jours après venait la *Charistie*, repas entre les parents et les proches, fête de

(1) *Observations historiques*. Almanach manceau, 1758, pag. 166.

l'amitié. Ces usages si chers ne disparaissent qu'à peine; les repas de février subsistent toujours, et dans la Bretagne naguère encore on portait des mets sur les dolmens, avant de commencer les *Charisties*. Ce fut pour substituer une solennité chrétienne à cette coutume idolâtrique qu'à la demande de saint Eustoche, archevêque de Tours (444-461), l'on établit la fête de la Chaire de saint Pierre (1) (*Festum beati Petri epularum*). Il n'est pas jusqu'à l'usage de choisir le *roi de la fève* ou du festin, qui ne soit d'origine païenne bien connue.

On en peut dire autant, sans doute, des déguisements du carnaval et de l'usage ancien dans la ville du Mans, de chasser une balle jusqu'au-delà de Pont-lieue, vers la campagne; ce qui semble rappeler quelque peu les Lupercales, que l'on célébrait à cette même époque : la fête des bergers. Au lieu d'une balle, c'étaient les passants que l'on frappait alors à coups de lanières de cuir : une telle coutume ne pouvait manquer d'être modifiée par les mœurs du christianisme. Nous aurions beaucoup à dire sur les travestissements, si célèbres pendant toute la durée du moyen-âge; sur les *fêtes des fous*, etc., mais nous serions entraîné trop loin. Nous ajouterons seulement encore, que de nos jours même, en venant habiter une maison nouvellement construite, il n'est point rare de voir des personnes simples renouveler le sacrifice à Esculape : immoler un coq et arroser de son sang les appartements. Quant aux superstitions de l'art divinatoire, qui jouait un si grand rôle dans la reli-

(1) Il est certain qu'une partie des fêtes chrétiennes furent fixées de cette manière, pour détourner les fidèles des premiers siècles, des solennités du paganisme; mais prétendre, par exemple, que la statue colossale de S. Christophe serait celle de l'Hercule gaulois, sur les épaules de laquelle on aurait placé le Sauveur enfant : c'est ce qui nous paraît inadmissible. La représentation de ce saint est conforme à sa légende si naïve.

gion des Romains, on ne revient pas de son étonnement, en voyant avec quelle fidélité elles se sont conservées parmi nous, et ont été trouvées, il y a moins de deux siècles, en aussi grande faveur qu'au temps d'Auguste.

Après avoir parlé de ces institutions religieuses, nous devons traiter brièvement des institutions civiles et militaires, en usage pendant la période gallo-romaine. Les consuls restaient à Rome, et des magistrats délégués avec le *pouvoir* et l'*empire*, la puissance civile et la puissance militaire: Proconsuls, Préteurs ou Propréteurs, allaient gouverner les provinces. La *cohorte* du gouvernement provincial était ainsi composée : le gouverneur, un Questeur sous ses ordres, chargé des finances (*receveur général*); un ou plusieurs Lieutenants (*légats*); des Préfets pour les préfectures, s'il y en avait dans la province; des *Contubernales*, sorte de surnuméraires; enfin, des interprètes, des scribes, des héraults et des esclaves. Les provinces étaient partagées en *Diocèses* et *Juridictions* où le gouverneur allait tour à tour tenir le Forum, autrement le plaid, le lit de justice; il pouvait cependant déléguer la juridiction à ses légats ou à son Questeur. En quittant la province, avant de partir, il devait déposer dans l'une des principales villes l'original de ses comptes de gestion; le Questeur rendait ses comptes séparément. Auguste établit le droit d'appel à Rome de tous les jugements rendus en province (1). Personne n'ignore, d'ailleurs, que le code de lois des Romains, leur mode de procédure et d'administration, soit civile, soit judiciaire, a formé la base des institutions semblables qui ont régi la France jusqu'à nos jours; dans les deux derniers siècles on s'appliquait même à démontrer comment les diverses ma-

(1) *Rome sous Auguste.*

gistratures, alors en vigueur, correspondaient exactement, quoique sous des noms différents, à celles des vainqueurs de la Gaule.

Chez ces derniers, les rois d'abord, les consuls ensuite, possédèrent l'administration générale de la justice: on créa plus tard un grand magistrat justicier sous le nom de Préteur, espèce de lieutenant consulaire qui jouissait du droit immense de pouvoir créer par édit une espèce de législation supplémentaire (1), pour compléter l'ancienne, ou en annuler, de fait, certaines dispositions. Au commencement de l'année, le préteur faisait la liste des juges pris parmi les sénateurs et les chevaliers; les uns pour rendre les jugements publics; les autres, pour les jugements privés. Quant aux contestations où il ne s'agissait que de petites sommes il y avait la *décurie des deux cents* (juges-de-paix). La *Notice des dignités de l'Empire* nous apprend quelle était, à la fin de la période gallo-romaine, la hiérarchie des magistrats dans la Gaule: le Préfet du prétoire, le Maître de la cavalerie, le Vicaire des provinces, le Comte de la milice, cinq Ducs: de la Séquanaise (*Franche-Comté*), des côtes de l'Armorique et du pays des Nerviens, de la deuxième Belgique, de la première Germanie, de Mayence. On comptait six consulaires et onze présidents, au nombre desquels est rangé le président de la troisième lyonnaise dont la capitale était Tours, et dont le Mans faisait partie. Nous devons ajouter que, dans la plupart de nos villes, les magistrats municipaux avaient conservé leur ancien pouvoir de rendre la justice, d'administrer les affaires de la cité, et qu'ils plaçaient encore à leur tête leur Défenseur, leur Prince de la

(1) Quod testamentum meum si quo casu jure civile ant jure Prætorio vel alicujus novæ legis interventu valere nequiverit. *S. Bertr. testam.* — *Vet. anal.*, III. — *S. Hadoindi testam. Ibid.*

cité (l'*Ecdic ou Syndic des anciennes républiques selon le régime hellénique*) : sorte de tribun chargé de défendre les franchises municipales contre les administrateurs impériaux.

Des auteurs bien famés font remonter jusqu'à Auguste l'institution des Défenseurs, et avec raison, puisqu'ils semblent succéder aux chefs de cité, de la période gallique. Il en est également qui rapportent au règne du même empereur l'institution du Comte pour gouverner chaque ville; ou plutôt le premier magistrat porta d'abord le titre de défenseur et ensuite celui de comte, puis celui même de consul. Nous voulons donc faire ressortir cette vérité trop peu connue, c'est que, en dehors des magistrats impériaux, les Cénomans avaient leur administration particulière : le chef ou prince de leur province, des sénateurs formant le conseil général, un patron pour chaque région ou condita, un vicaire ou curial à la tête de chaque vic; un maire (*Major* ou *Villicus*), chargé du soin de chaque commune, de chaque villa. Les Cénomans, avec leurs voisins de l'Armorique, firent même des efforts continuels pour secouer le joug des officiers de l'Empire; ils y parvinrent entièrement au ve siècle. On imagine facilement dès lors quelle prépondérance acquirent certaines familles puissantes qui, de temps immémorial, fournissaient à notre province ses premiers magistrats; on imagine facilement quelle fut l'origine de nos grands fiefs. Pendant la période gallo-romaine, il y eut donc déjà de grands duchés, et entre autres celui de l'Armorique ou du pays entre Seine-et-Loire; il y eut déjà par conséquent des familles de ducs puissants. On vit également de nobles familles fournir des comtes (1) pour les villes, des juges pour les conditas et les vics.

(1) Ce fut principalement sur le déclin de l'empire que les gouverneurs

Enfin, l'on n'ignore point que Tours étant tombé entre les mains des Wisigoths, le duc d'Armorique vint souvent faire sa résidence dans le Maine, et même porta le titre de duc du Maine. Sous ses ordres la *Notice des dignités* place un assez grand nombre de chefs de cohortes, tribuns ou préfets, et particulièrement dans la capitale des Cénomans le préfet d'une cohorte de Lètes de la Souabe, du corps des *Gentiles*. Ces corps de Germains, de la Souabe, de la Batavie, du pays des Franks, etc., cantonnés dans les différentes cités de l'Armorique, et formant une sorte de confrérie militaire (1), sous la conduite d'un haut et valeureux duc de leur nation (2), ne tardèrent pas à constituer, entre la Seine, la Loire et l'Océan, un État séparé, que l'historien Zosime appelle République, au commencement du v[e] siècle, et que l'on trouve gouverné par un roi frank, au commencement du siècle suivant. Sous les deux premières dynasties cet État, connu sous le nom de Neustrie, eut, on ne l'ignore pas, ou son roi particulier; ou son maire, non moins puissant; ou son duc de la famille royale, jusqu'à ce qu'enfin les illustres Capétiens, ducs du pays entre Seine et Loire, s'arrogeassent tout le pouvoir royal en France. Mais n'anticipons pas sur ces faits historiques; il nous suffit d'indiquer ici que leur origine première remonte à la période gallo-romaine.

des villes s'attribuèrent comme très honorable le titre de Comte : ceux de Proconsuls, Préteurs et Présidents disparurent à l'époque de la division des empires d'Orient et d'Occident. Les rois franks ne changèrent point cette coutume : les Comtes continuèrent de juger avec leurs assesseurs les causes de leurs sujets et constituèrent dans les lieux de moindre importance des Vicaires et des Centeniers. *Habeat unusquisque Comes*, disent les Capitulaires des rois Francs, *Vicarios et Centenarios suos secum, necnon de primis scabinis suis tres aut quatuor*. Capit. Carol. Mag., xi.

(1) Voyez sur les Lètes et les Gentils : *Les Bollandistes, juillet*, v; *La Gaule sous les Romains*, iii, 69 et 300.

(2) Malarichus, Gentilium rector. *Am. Marc.*, xv, 5.

V.

FAITS HISTORIQUES.

Comme les Cénomans ne paraissent pas mêlés d'une manière directe aux grands évènements qui agitèrent la Gaule sous la domination des Romains; ou plutôt, comme leur nom n'est point cité dans tous ces évènements, dont l'histoire a gardé le souvenir, nous n'en tracerons qu'une esquisse légère, au point de vue qui nous intéresse plus spécialement. Huit ans avant notre ère, l'empereur Tibère fixait déjà quarante mille Germains dans la Gaule, et presque aussitôt on voit ces légions germaniques se révolter contre les Romains. L'an 21 de J.-C., ce sont les Angevins et les *Turones* qui lèvent les premiers l'étendard de la rébellion; les Cénomans, l'on n'en peut douter, lessecondèrent; car on sait que la plupart des cités entrèrent dans cette ligue. Mais leur défaite ne se fit pas attendre, et Tibère laissa ses légions tirées de la Germanie ravager les Gaules. L'an 43, Claudius abolit entièrement la religion des Druides, qui, sans doute, excitaient les Gaulois à se rendre indépendants et à défendre leur culte antique menacé. En 68, nouvelle révolte à la tête de laquelle paraît le Gaulois Vindex, propréteur pour les Romains dans la province lyonnaise. L'année suivante éclate la rébellion de Civilis contre Vitellius. Le druidisme aboli, le christianisme venait de prendre sa place, protégé par les administrations municipales; mais la politique ombrageuse de Rome persécuta la religion nouvelle avec non moins d'ardeur que celle qui disparaissait pour toujours. Personne n'ignore, en effet, combien, à diverses reprises et surtout l'an 177, la persécution fut sanglante dans la province lyonnaise, dont le Maine faisait alors partie.

198–219. Albinus et Sévère se disputent en Gaule le pouvoir souverain; ce dernier traite avec une grande rigueur les nombreux partisans de son compétiteur vaincu. Vers l'an 240, les Franks commencent leurs incursions dans nos provinces : c'est en vain qu'Aurélien et Posthume repoussent avec succès plusieurs armées de ces Germains redoutables; aidés de quelques peuples alliés, ils ravagent non seulement la Gaule mais aussi l'Espagne et l'Italie. Leurs chefs commandent même quelque temps en souverains dans la Gaule: cette époque est celle si connue sous le nom des Trente Tyrans. 277–291, Probus et Maximien parviennent cependant à repousser au-delà de l'Elbe ces envahisseurs, mais ils laissent des corps nombreux de Franks, alliés de l'empire, former des établissements réguliers chez les Nerviens, les Trévìriens et jusqu'en Armorique. Ceux qui avaient été repoussés ne tardent pas à vouloir pénétrer de nouveau; ils sont mis en pièces par Constantin-le-Grand, empereur des Gaules (306). Ses successeurs, occupés sans cesse à les combattre, se voient forcés souvent de leur faire des concessions importantes : en 377, c'est un roi frank, Mellobaude, qui commande la garde impériale de Gratien. Avant lui, Malarich, le général des *Gentiles,* était intendant des armées de la Gaule.

Nous ne pouvons omettre de noter ici de grands évènements qui modifièrent profondément les mœurs des Cénomans pendant la seconde moitié de la période gallo-romaine : au IVᵉ siècle, ce sont les réformes judiciaires, introduites à l'avènement du Bas-Empire, et la participation que le clergé dut prendre aux affaires temporelles. Du IIIᵉ siècle au Vᵉ, c'est une lutte sans exemple ouverte entre la vieille indépendance gauloise et le génie conquérant des Romains; entre le droit romain qui s'arme pour la défense des dieux de

l'Empire, et le christianisme qui les combat victorieusement; entre les Germains colonisés, qui appellent d'autres colons Germains à leur aide, et les Gallo-Romains qui s'efforcent en vain de se soustraire à leur domination cruelle. Bientôt on voit la moitié des peuples de l'Europe se replier sur l'autre moitié, poussés comme ils le disent par une puissance inconnue, mais irrésistible, vers ce *grand banquet des nations,* qui eut surtout la Gaule pour théâtre. Les ruines s'entassent sur les ruines, une transformation presque complète s'opère, le génie de la civilisation chrétienne plane seul au-dessus de cet immense chaos.

La grande persécution de Dioclétien était un juste motif pour exciter les Gaulois à se révolter de nouveau; c'est alors que commence la guerre dite des Bagaudes, divisés, selon quelques auteurs, en deux camps: les uns, conduits par Amant et Elien, combattent pour venger les chrétiens; les autres, sous la conduite de Kerrès, afin de rétablir le druidisme. Mais cette fois, comme précédemment, le parti de l'indépendance gauloise ne tarde pas à succomber. Maximien assiège les Bagaudes dans leur principal camp (Saint-Maur-des-Fossés) et les défait; quelques bandes néanmoins survivent isolées : plus tard on les voit reparaître. Au commencement du v[e] siècle, le duché d'Armorique était affligé par des incursions d'aventuriers saxons; Honorius, entouré de ses propres ennemis, ne pouvait songer à répondre au cri d'angoisse de ses alliés. La troisième lyonnaise se soulève alors avec plusieurs autres provinces, qui s'arment pour leur propre défense. En vain, quelques années après, l'empereur presse les Turones de rentrer dans le devoir; en vain ils sont menacés de tomber sous le joug des Wisigoths, qui, possesseurs d'une partie de l'Aquitaine, voulaient s'étendre jusqu'à la Loire; ils préfèrent se soumettre à ces derniers, Cepen-

dant les Turones font un nouvel appel à Honorius, qui, toujours impuissant à les secourir par lui-même, arrête les Wisigoths en cédant à leur roi Wallia le Poitou, et en étendant leur territoire depuis Toulouse jusqu'à l'Océan; concession qui amène une nouvelle division de la Gaule lyonnaise: la troisième, dont les Cénomans faisaient partie, comptait une superficie de 357 lieues carrées.

Mais, la *ligue armoricaine* depuis si long-temps commencée, si souvent renouvelée quoique toujours vaincue, arbore une dernière fois l'étendard de la rébellion. Les officiers romains sont chassés; les cités lèvent elles-mêmes leurs troupes, leurs impôts, et administrent entièrement la justice; il paraît même que dans ce changement les évêques intervinrent pour prendre part au gouvernement des affaires temporelles. Vingt-deux cités, formant ce que plus tard on appela le royaume de Neustrie, proclamèrent leur indépendance; en vain le préfet du prétoire, Exuperantius, citoyen de Poitiers, est chargé de négocier avec elles; en vain, Honorius et Théodose publient leur édit de 418, afin de réunir les Etats-Généraux: les cités indépendantes restent inébranlables, et l'an 439, la Gaule presque entière se détachait de l'empire romain. Pour s'opposer au progrès de la *ligue armoricaine,* Aëtius, aidé d'Alains, troupes mercenaires qui l'avaient suivi, pénètre dans la Touraine et en partage les terres de la rive droite de la Loire entre les anciens possesseurs et ces barbares. Ceux-ci, plus forts que leurs co-partageants, s'emparent de la totalité du territoire et finissent même par en expulser les premiers occupants, contraints d'aller chercher un refuge sur l'autre rive du fleuve. Mais campés près des bords de la Loire, les Alains la traversaient souvent, dévastaient les fertiles campagnes situées au-delà, et se ruaient même sur les terres des Angevins, chez les-

quels ils projetaient de s'établir. Plusieurs tentatives des Turones pour les contenir n'eurent aucun succès; plus nombreux et plus forts, les Wisigoths vinrent à bout de les repousser pour toujours au-delà du fleuve, qui dès lors servit de limites à leur vaste royaume: la Touraine et le Bas-Anjou s'étaient soumis à leur domination (1). Voyons maintenant ce qui se passe sur l'autre rive.

Le duché d'Armorique, nous l'avons insinué plus haut (pag. 36), paraît avoir été institué par Jules César lui-même, pour contenir dans le devoir les peuples de race vénédique, placés entre la Seine, la Loire et l'Océan; c'est à lui, d'ailleurs, que l'on attribue la division de nos provinces, de même que leur organisation, à son successeur, Auguste. La *Notice des dignités de l'Empire* fait mention de ce duché au commencement du v[e] siècle, vers le temps où l'histoire nous le montre gouverné par saint Germain, qui reçut le sacerdoce, en 418, et fut ensuite évêque d'Auxerre. Peu de temps après, les Saxons-Anglais forcèrent un corps nombreux de Bretons à quitter leur île et à chercher un asile chez leurs parents et voisins d'Armorique. Non seulement les chefs bretons ne tardèrent pas à dominer dans ce pays, mais ils allèrent fonder un établissement jusqu'à Blois, s'avancèrent dans le Berry et se cantonnèrent quelque temps sur les confins de l'Auvergne et de la Bourgogne. La Gaule se trouva donc bientôt démembrée: par les Goths, qui fondèrent le royaume d'Aquitaine; les Burgondes, qui fondèrent celui de Bourgogne; les Franks, celui de France; enfin, les Bretons, qui s'érigèrent en souverains dans l'Armorique.

Ces derniers, réunis aux anciens habitants, se rangèrent

(1) *La Touraine ancienne et moderne*, 1845. — *L'Anjou et ses Monuments*, 1839.

ainsi dès le principe parmi les adversaires que Rome avait désormais à surveiller et à combattre en-deçà des Alpes; le lieutenant d'Aëtius, Littorius, se chargea de réprimer leurs incursions. Un écrivain donne même à entendre que les Armoricains se soumirent; ce ne dut être que pour fort peu de temps: car, en 446, franchissant de nouveau la Loire, ils envahirent sa rive gauche et remontèrent jusqu'à Tours, dont ils essayèrent de s'emparer. Aëtius envoya contre eux Majorien, successeur de Littorius; mais, s'il les repoussa, ce lieutenant ne les mit pas hors d'état de bientôt revenir. Ce fut de même inutilement qu' Eocarik et ses Alains reçurent d'Aëtius tout pouvoir pour s'emparer de l'Armorique et contenir la ligue puissante de ses habitants. Le royaume des Alains de notre pays marque à peine sa place dans l'histoire, on ignore même quelle en fut la capitale; néanmoins des familles très nombreuses, du nom d'Alain, semblent rester encore près des bords de la Vilaine et de la Sarthe; dans la Haute-Bretagne, le Bas-Maine et le Haut-Anjou, comme un souvenir des auxiliaires d'Aëtius. Ce général fameux en avait attiré dans les Gaules d'autres bien plus nombreux et plus redoutables; c'était une armée de soixante mille Huns, guidés par le *Fléau de Dieu,* comme Attila s'appelait lui-même : mais ici se dresse l'ombre du grand Childérich, *aux longs cheveux,* le premier roi frank qui paraît s'être emparé du pays des Cénomans; nous terminons cette esquisse trop rapide de notre histoire pendant la période gallo-romaine.

Si nous venons à l'appréciation de quelques points spéciaux et au détail des faits historiques qui nous sont particuliers, nous rencontrons tout d'abord l'introduction du christianisme dans le Maine et les légendes pieuses de nos premiers évêques. Sur ce point, déjà, nous avons publié tout

un volume; ici nous ne pouvons consacrer que quelques pages, et raconter le plus succinctement possible. Si de nouvelles études sur les antiquités romaines nous reportent loin des travaux de Bergier, de Montfaucon et de la plupart des auteurs du dernier siècle, de nouvelles études sur la prédication de l'Evangile dans les Gaules et les contrées plus septentrionales nous font admettre aussi des conclusions toutes différentes de celles de nos devanciers, relativement à l'apostolat de saint Julien du Mans. Il nous suffirait de citer quelques traités adoptés dernièrement comme livres élémentaires par l'Université de France, et où l'introduction du christianisme dans toute la Gaule, dès le premier siècle, est enseignée formellement; il nous suffirait de citer l'excellent ouvrage intitulé : *Les Germains avant le Christianisme*, et principalement les *Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Marie-Madelaine*. Ce point historique d'ailleurs a été débattu si vivement; les textes de saint Clément, de saint Irénée, de Tertullien, de saint Innocent Ier, de saint Grégoire de Tours lui-même, etc., sont si formels; les auteurs les plus érudits de l'Angleterre et de l'Allemagne sont tellement d'accord, qu'il faut être, en France, animé d'un esprit de secte, comme au temps déplorable du Jansénisme (1); ou d'un esprit de légèreté systématique (2), comme les chefs de notre école historique actuelle, pour refuser d'admettre la fondation des premières églises chrétiennes, dans la Gaule entière, dès le temps des Apôtres et de leurs disciples.

Saint Irénée, qui réunit en concile les évêques de la lyon-

(1) Voir l'ouvrage de l'abbé de Launoy.

(2) *Histoire de la Gaule sous les Romains*, II, 319. L'illustre auteur s'appuie, pour fixer, sous Sixte II, la mission de S. Julien (258), uniquement sur les Actes de S. Peregrinus d'Auxerre, qui n'en ont jamais fait la plus légère mention.

naise, dont le Maine faisait partie, le déclarait formellement, au second siècle : « Les églises de la Germanie n'ont pas « d'autre loi ni d'autre enseignement que celles de l'Espagne « et de la Celtique, que celles d'Orient et d'Asie, que les au- « tres établies au centre du monde. » Dès le commencement du v[e] siècle, dans un temps où les souvenirs étaient encore si récents et si sacrés, le pape Innocent I[er] affirmait « qu'il n'y « avait pas d'église, en Italie et dans les Gaules qui n'eût pour « fondateur un évêque institué par saint Pierre ou par ses « premiers successeurs; » et saint Grégoire de Tours, lui-même, que « dès la naissance de la religion catholique on « respira les principes de la foi sainte dans la Gaule. » — « Saint Martial vint de l'Orient accompagné de deux prê- « tres. » — « Saint Ursin fut envoyé à Bourges par les dis- « ciples mêmes des Apôtres. » — « Saint Eutrope, martyr, « fut dirigé vers les Gaules; reçut sa mission de l'évêque saint « Clément, pour la ville de Saintes, et l'on affirme qu'il « reçut de ce même pape la consécration pontificale. » — « Saint Saturnin fut également ordonné par les disciples des « Apôtres, comme on le rapporte, et envoyé à Toulouse. » — « Saint Gatien vint probablement dans le même temps que « saint Saturnin; il mourut après avoir acquis à l'Eglise des « peuples entiers, et avoir dilaté partout la foi du Christ (1). » Aussi l'on voit, dès le v[e] siècle, dix-neuf évêques du Midi écrire au pape saint Léon : « La Gaule entière le sait, et la « sainte Eglise romaine ne l'ignore nullement, Arles, la pre- « mière ville des Gaules a mérité de recevoir de saint Pierre, « saint Trophime pour évêque, et c'est de cette ville que le « don de la foi s'est communiqué à toutes les provinces de « la Gaule (2). »

(1) Gregor. Turon., *Hist.*, IX, 39. — *L. de glor. Conf.*, 27 et 80. — *Hist.*, 30, 31 et 48. — *Lib. mirac.*, 56, etc.
(2) *Concil. Galliæ.*

Le document que nous regardons comme le plus ancien et le plus précieux sur la mission de saint Julien, c'est sa Vie, jusqu'à ce jour presque entièrement inédite, et que nous lisons en tête des *Actes* de nos évêques dans un manuscrit du XIIe siècle (1). Selon le copiste de ce manuscrit elle eut pour auteur Sergius le Romain, qui paraît avoir été témoin des prodiges arrivés à la mort de notre saint; le copiste ajoute que les archives de la Cathédrale conservaient encore des épîtres où saint Julien lui-même attestait qu'il avait *douze ans au moment de la passion du Sauveur, et qu'il vit le soleil s'obscurcir et la lune refuser sa lumière.* D'autres manuscrits du XVIe siècle assurent que ces épîtres, écrites, sans doute, sur le modèle de celles des Apôtres, venaient d'être brûlées par les Calvinistes. Ainsi, que demander de mieux, pour parvenir à connaître l'époque de la naissance de saint Julien, et par là même, approximativement celle de son apostolat, qu'une assertion positive de sa part, confirmée par des témoignages incessants, à chaque siècle, en quelque sorte? Les adversaires de notre opinion n'avaient trouvé, d'ailleurs, d'autre moyen que de rejeter, comme falsifié, tout ce qui pouvait servir d'armes contre eux; mais de nouvelles investigations, des manuscrits de la plus haute antiquité, des monuments d'une authenticité parfaitement avérée, viennent chaque jour donner à leurs assertions hétérodoxes le démenti le plus formel.

Le docte Rhaban Maur, par exemple, qui habitait Tours au VIIIe siècle, et y étudiait avec le plus grand soin tout ce qui se rapportait à notre histoire ecclésiastique, nous révèle les faits suivants : les Apôtres se partagent le monde; saint Pierre quitte l'Orient et s'avance vers Rome, afin d'évangéliser l'Occident, qui lui est échu. Dans la Gaule il en-

(1) *Bibliothèque du Mans*, MS. 241.

voie, à la tête de chaque grande province, les plus célèbres d'entre les Disciples de Jésus-Christ; le sort fait obtenir la Provence, ou antique province romaine d'Aix, à l'illustre archevêque Maximin, *Primicier du collége des soixante-dix Disciples*. Les saintes matrones Marie de Magdalon et Marthe, sa sœur, l'accompagnent, comme auparavant elles suivaient le Sauveur lui-même dans ses prédications apostoliques. Elles fuyaient d'ailleurs la persécution de Jérusalem, et saint Lazare, leur frère, ordonné évêque dans leur maison même, convertie en église par les Apôtres, s'était déjà retiré dans l'île de Smyrne, et y siégeait en qualité de premier pontife. Plus tard, il vint également auprès de saint Maximin, fut évêque de Marseille, et vécut vingt-quatre ans après sa résurrection.

Au reste, saint Paul se chargea lui-même, comme il le donne à entendre dans une de ses Épîtres, d'organiser la mission des Gaules, celle d'Espagne, et l'église d'Angleterre assure qu'il se rendit pour la même cause dans cette île des saints. On sait avec quelle facilité l'on pouvait alors se porter d'un bout à l'autre de l'empire romain, sur ces larges voies que l'on venait de tracer tout exprès, ce semble, pour la propagation rapide de la parole sainte, et l'on n'ignore point comment saint Paul usait largement de cette facilité, afin de parcourir le monde. Bientôt après l'on entend saint Clément et les premiers apologistes chrétiens affirmer que déjà l'Evangile a été prêché sur les limites de l'Occident, là même où les armes romaines n'avaient jamais paru. Saint Paul place son disciple saint Trophime sur le siége métropolitain d'Arles, qui fut pendant long-temps la capitale des Gaules, et c'est *de là*, disent les évêques du Midi (dès le milieu du ve siècle), *comme d'une source merveilleuse, que toutes les Gaules reçurent la foi*. Saint Paul institue de même,

pour évêque de Narbonne, le proconsul Sergius Paulus qu'il avait converti; pour évêque de Vienne, Crescent, son disciple, etc. Saint Epiphanes assure, en outre, que l'évangéliste saint Luc, disciple également du grand Apôtre, vint prêcher dans les mêmes contrées. Rhaban Maur, en citant les noms des premiers évêques de la Gaule, et des sept, placés dans les sept provinces de l'Espagne, a bien soin de désigner saint Julien pour la ville du Mans. Cet illustre auteur fait mention des soixante-dix disciples du second ordre, que saint Pierre aurait établis en collége à Rome, et qui auraient été dirigés ensuite de divers côtés, comme aides des Disciples choisis par le Sauveur lui-même.

L'an 836, l'évêque de Paderborn envoya plusieurs députés au Mans, entre autres le prêtre Idon, afin d'en rapporter les reliques de saint Liboire. L'histoire de la translation fut écrite peu de temps après, sur le récit d'Idon lui-même; c'est un document qui appartient assurément au IXᵉ siècle, et il prouve jusqu'à l'évidence que notre église cathédrale possédait depuis long-temps dans ses archives, l'antique recueil, tel que nous le conservons, intitulé : *Actes des évêques qui ont vécu en Dieu* (des saints évêques) *dans la ville du Mans* (1). Il affirme, de plus, que le corps de saint Julien, apôtre de la province, et celui de ses premiers successeurs reposaient depuis plus de six cents ans déjà dans l'église du Pré. Au Xᵉ siècle, le moine Lethald, à la prière de l'évêque du Mans, se mit à composer un office liturgique en l'honneur de saint Julien, et à donner une nouvelle rédaction de l'ancienne Vie de cet apôtre; mais il fut, disent avec le savant D. Bouquet, les auteurs de la *Gallia Christiana*, le premier à soutenir vivement, à l'égard de notre saint, l'opinion de saint

(1) *Vet. anal.*, III.

Grégoire de Tours, relative à la mission de saint Gatien, dans le IIIe siècle : *il fut le premier à lever l'étendard au mépris de la tradition conservée jusqu'alors*. Lethald suppose donc que saint Julien vint au Mans à l'époque où saint Gatien évangélisait la Touraine, et que cette époque fut celle du consulat de Dèce et de Gratus (250).

Il est fâcheux que ce petit échafaudage historique ne repose sur rien. Nous avons de très anciens manuscrits des Actes de saint Saturnin cités par saint Grégoire : il n'y est nullement question de saint Gatien; de même que saint Grégoire ne dit pas un mot qui autorise à croire que saint Julien vint au temps de l'apôtre de la Touraine. Notre évêque historien se montre, au reste, fort peu d'accord avec lui-même quand il est question de chronologie, science que l'on ne cultivait guère chez les Francs, à son époque, et quand il parle de Dèce, on voit que souvent il veut dire Domitien. Les *Actes de nos Évêques* donnent également à cet empereur le nom de Dèce en fixant la date de l'apostolat de saint Julien. L'on ne peut d'ailleurs, admettre historiquement, que l'an 250 le Saint-Siège envoyait sept évêques en Gaule, et saint Trophime à Arles : la persécution atteignait saint Fabien, mort martyr en cette même année; le Saint-Siège resta vacant pendant long-temps; rien de plus certain qu'Arles avait alors pour évêque Marcien, et ses prédécesseurs sont connus. Aussi, malgré les conjectures de Lethald basées sur aucun monument historique, les évêques réunis au concile de Limoges, en 1031, proclamèrent que l'on devait accorder le titre d'apôtre à saint Martial, qui avait reçu du Sauveur lui-même sa mission comme Disciple, et ranger avec lui les saints Pontifes : Denys, Saturnin, Ursin et Austremoine, Front de Périgueux, *Julien du Mans, Romain de*

naissance, et les autres qui virent les Apôtres des yeux de la chair et furent envoyés pour prêcher dans la Gaule, peu de temps après saint Martial, soit par saint Pierre, saint Clément ou ses successeurs.

En résumé, l'église du Mans possède les documents les plus précieux et les plus anciens sur ses premiers évêques, particulièment les *Actes* ou *Pontifical;* la Vie de saint Julien, inédite encore, etc., et il est merveilleux de voir comment ces pièces s'accordent avec les Actes des martyrs de la Gaule, les Actes de nos premiers Pontifes : ceux de saint Ursin de Bourges notamment. Nous croyons donc pouvoir y puiser les données historiques qui vont suivre.

Le premier évêque des Cénomans, saint Julien, naquit à Rome la septième année de l'empire de Claude Tibère; car il affirme lui-même avoir été témoin, à l'âge de douze ans, de la nuit profonde qui eut lieu dans l'instant où le Sauveur expirait (*la quatrième année de la 202e olympiade, 33e de notre ère*). Sa famille se distinguait parmi la noblesse romaine : le nom des *Juliani* désignait alors les fils des illustres compagnons de Jules César dans sa conquête des Gaules. Agé d'environ vingt ans, lorsque saint Pierre vint se fixer à Rome, il put vivre sous sa discipline pendant vingt-cinq années entières; l'on remarque, en effet, qu'il fut appliqué de bonne heure à l'étude des saintes lettres, dans la ville de Rome, et, qu'après avoir été imbu de la doctrine des Apôtres, ceux-ci le mirent au nombre des soixante-dix disciples du second ordre, qu'ils destinaient à évangéliser les nations. Saint Pierre et saint Paul jugèrent à propos de leur confier des sièges épiscopaux afin de pouvoir élever plus facilement au ministère du saint autel ceux qu'ils parviendraient à convertir.

Saint Julien fut donc agrégé à ce collége de missionnaires, et reçut par l'imposition des mains la consécration apostolique pour remplir ses hautes fonctions. On le vit se livrer avec beaucoup de prudence et de zèle aux soins du ministère ecclésiastique, jusqu'à la mort de saint Pierre et de saint Paul : s'appliquant à suivre leurs exemples et à se pénétrer de plus en plus de leur doctrine. Ces deux apôtres ayant consacré par leur sang le chef-lieu de la chrétienté (*le 29 juin de l'an* 67), on présume que saint Lin eut pour successeur, peu de temps après, saint Clément qui mourut la centième année de notre ère. La persécution de Néron venait d'atteindre l'Empire entier, et l'idolâtrie à l'instant triomphante redoublait d'ardeur, afin de déraciner jusqu'aux dernières semences du christianisme, implanté par les premiers Disciples du Sauveur. Plusieurs d'entre eux avaient reçu la couronne du martyre, saint Lazare de Marseille entre autres. Sainte Marie-Magdelaine de bonne heure s'était retirée dans un désert affreux; sainte Marthe avait quitté la terre; plusieurs autres avaient repris la mer pour retourner en Orient. Mais, après la mort du cruel Néron et les troubles qui la suivirent, saint Clément gouvernait en paix l'Eglise sous le règne heureux de Vespasien, lorsqu'il jugea nécessaire d'envoyer une nouvelle troupe de fervents missionnaires; afin de raviver la foi dans les provinces méridionales, et de la porter plus au Nord, dans la Gaule proprement dite.

En effet, les provinces, qui venaient d'être évangélisées par les Apôtres et les premiers d'entre les Disciples de Jésus-Christ, se regardaient alors comme une portion de l'Italie, et la persécution de Néron y avait fait de tels ravages qu'en Espagne même on avait pu dresser un monument avec l'inscription : *au Christianismé détruit.* L'auteur de la

de saint Julien (1) remarque donc que, pour porter de nouveaux coups au paganisme triomphant, saint Clément envoya dans les Gaules l'illustre aréopagite saint Denys, l'auteur d'ouvrages que l'Eglise appelle *tout divins;* qu'il lui adjoignit de dignes collaborateurs, et que saint Julien vint dans le Maine, en même temps que saint Denys fixait son siège dans la cité des Parisiens. Ce saint évêque était accompagné d'un prêtre et d'un diacre, selon l'usage; saint Julien avait également son prêtre, saint Thuribe, et son diacre, saint Pavace. « Guidé par la divine providence, il « se dirigea vers le pays des Cénomans après d'immenses « labeurs, et se mit à enseigner le mystère de la Trinité-« Sainte, les préceptes ecclésiastiques et apostoliques. Ses « bonnes œuvres étaient tellement remarquables qu'il s'atta-« chait tous les gens de bien et les personnes chrétiennes. « Les païens mêmes l'aimaient parce qu'au lieu de proférer « des exécrations contre leurs divinités, il raisonnait d'après « leurs propres livres et leurs cérémonies, pour leur décou-« vrir l'origine de ceux qu'ils regardaient comme des dieux. « Saint Julien démontrait à ces gentils dans quelles erreurs « ils étaient tombés, et leur apprenait à obtenir miséri-« corde du Seigneur, en abandonnant le culte de ces fausses « divinités (2). »

Arrivé au Mans, le saint évêque demeura quelque temps dans une hôtellerie, à peu de distance de l'une des portes de la cité, que l'on gardait soigneusement alors, à cause du voisinage de l'ennemi (3). Jour et nuit il avisait aux moyens d'accomplir sa mission, car la nouveauté de ses doctrines

(1) *Vet. anal.*, III.
(2) *Bibl. du Mans*, MS. 231.
(3) Propter vicinos æmulos. *Vet. anal.*, III.

était un sujet de scandale pour les uns et de risée pour les autres; il prévoyait d'ailleurs qu'on l'accueillerait peu favorablement s'il pénétrait auprès des chefs de la ville. Au milieu de ces perplexités un rayon de foi l'éclaire et l'anime; saint Julien se lève, frappe la terre de son bâton pastoral: elle s'entrouvre aussitôt et laisse jaillir la source qui depuis ne s'est pas arrêtée. On s'étonne alors, on s'assemble, on est ravi d'admiration; le saint continue ses prédications, ses miracles: armé du signe de la croix il guérit des maladies de toute sorte. Plusieurs se sentent frappés de la grâce; se rangent au nombre des catéchumènes, et reçoivent le baptême à la source merveilleuse, qui pour cette cause porta pendant long-temps le nom de *Sanctinomius* (par corruption, *Centonomius*). Le bruit de ces conversions et de ces prodiges se répand dans les rues de la ville et les faubourgs; le *prince de la cité* lui-même, nommé *Défensor* (1), s'étonne, et envoie des officiers prier saint Julien de le venir trouver.

Un miracle s'opère à la porte du palais: un aveugle reçoit la vue. Défensor, qui en est témoin, ouvre, de son côté, les yeux à la foi nouvelle, et après les instructions nécessaires et les jeûnes accoutumés il reçoit le baptême avec un grand nombre de personnes de sa famille. La basilique où se tenait son conseil venait d'être convertie en église cathédrale, dédiée à la très sainte Vierge et à l'apôtre saint Pierre. « L'il« lustre Défensor dota donc de son plein gré l'église consa« crée par saint Julien, en abandonnant de ses biens et de « ses richesses, afin de pouvoir y exercer les fonctions du « culte saint. En outre, pour imiter ce qui se pratiquait chez « le peuple d'Israël autrefois, à l'égard des prêtres et des « lévites appliqués au service du Seigneur, il donna, du

(1) Princeps Civitatis, nomine Defensor. *Vet. anal.*, III,

« consentement et par acte formel des magistrats, en faveur « de l'église cathédrale.... les droits seigneuriaux sur l'es- « pace qui s'étend du côteau situé au-delà de la Sarthe, jus- « qu'à celui qui est au-delà de l'Huisne. Parmi les terres « qui lui appartenaient en propre et qu'il céda, l'on remar- « que Chaufour, Voivres, Challes, avec leurs dépendances; « la forêt au nord de la ville, sur les bords de la Sarthe, « avec les habitations, avec Mont-Saunières et ses dépen- « dances; le Vivier, *Ala*, Champagné, Genne, etc. (1). »

Nous avons dit ce qu'était au temps de la domination romaine le *prince de la cité* : celui du Mans, sans doute, exerçait alors son autorité sous le Président qui siégeait à Lyon, ou le duc de l'Armorique, et, du consentement de ses assesseurs, il pouvait faire de telles concessions : car il lui appartenait de tout régler, dans la ville principalement. C'est ainsi que nous voyons saint Ursin obtenir à Bourges une *Aula regia* du Président de Lyon lui-même (2), et dans les vics les *Aulas* lui sont également cédées pour les transformer en églises. Sergius nous rapporte aussi qu'après leur baptême, un grand nombre de néophytes, instruits par saint Julien, étaient envoyés de tous côtés dans les *régions* et les *vics* : qu'ils faisaient beaucoup de miracles et convertissaient une infinité de païens. Les *Actes des Évêques* ajoutent que Défensor, « pressé par tous *les prin- « cipaux*, en vertu d'actes consentis par eux formellement, « céda *les droits fiscaux sur* le vic de Jublains, le vic de « Ceaulcé, le vic de Lavardin et tous les autres vics que

(1) *Vet. anal.*, III.

(2) Consilio majorum Civitatis... Lugdunum adiit, ubi tunc princeps Leocadius qui totam Aquitaniam et Burgundiam regebat morabatur... Dedit ei aulam suam regiam Bituricensem... Pene omnes... Vicos in quibus proprias possidebat aulas cum redditibus universis... perpetuo delegavit. *Vita S. Ursini.*

« l'on sait avoir autrefois existé dans le pays des Cénomans. « Saint Julien fut prié d'y fonder des églises, et dans cha- « cune d'y établir des prêtres et des ministres inférieurs : « afin que ceux qui, à raison de leur multitude, ne pou- « vaient venir à la cité reçussent néanmoins le baptême et « les instructions du christianisme. »

Nous apprenons à la même source que bon nombre de personnes riches (1), imitant l'exemple des premiers chrétiens de Jérusalem, vendaient leurs biens, *à cause de leur âge avancé;* en déposaient le prix aux pieds du saint apôtre, et se disposaient à bien mourir, en menant la vie commune dans les diaconies, placées selon l'usage auprès de l'église cathédrale, pour les clercs, les veuves et les *matricules des pauvres.* A ce sujet, Sergius rapporte que « saint Julien « s'attira vivement l'affection des chrétiens parce qu'il avait « inscrit nommément les pauvres de chaque *région*, selon « les instructions que ce saint avait reçues des Apôtres et de « leurs premiers successeurs, selon ce qu'il avait appris du « Siège apostolique. C'était également pour se conformer « aux leçons des Apôtres et de leurs successeurs, qu'il ne « laissait point les personnes baptisées, ou même celles qui « se disposaient à l'être, implorer en mendiant la charité « publique. Il recommandait aux personnes riches et à celles « de moyenne condition, de ne pas souffrir que les pauvres, « purifiés par la consécration baptismale ou le baptême lui- « même, fussent souillés en recevant les dons des idolâtres. »

Saint Julien prit également soin de choisir au-delà de la Sarthe et de consacrer l'asile du repos, le cimetière des premiers chrétiens; il y jeta les fondements d'une église que ses successeurs achevèrent, et qui fut dédiée en l'honneur

(1) *Satrapæ* videlicet et optimates prædicti Principis. *Vet. anal.*, III.

de saint Pierre et saint Paul. Dans la cathédrale il fonda son *presbyterium*, son collége de prêtres, à la tête duquel furent placés saint Thuribe, prêtre-cardinal ou archi-prêtre, et saint Pavace, diacre-cardinal ou archi-diacre. Les chefs-lieux de régions commencèrent à recevoir aussi leurs colléges gouvernés par un archi-prêtre, et plusieurs simples vics eurent leurs prêtres-vicaires : on porte à quatre-vingt-dix le nombre des églises que l'apôtre du Maine fonda; il fit 27 ordinations, consacra 186 prêtres, 22 diacres, presque autant de sous-diacres, 637 ministres inférieurs, pendant une quarantaine d'années qu'il gouverna notre diocèse. Les sept premières furent occupées surtout à la diffusion de la foi sainte; l'illustre évêque parcourut les différentes régions, et souvent nous avons été émerveillé de voir jusqu'à quel point son passage paraît avoir laissé des impressions profondes dans les souvenirs traditionnels, entretenus par les récits historiques ou par les fictions d'une trop grande crédulité (1).

Cependant on aurait tort de croire que la conversion du peuple entier des Cénomans, naturellement impatient de tout joug, comme les autres de l'Armorique, et comme eux adonné d'ailleurs aux superstitions les plus invétérées, se fit avec la plus complète facilité, et qu'elle ne devint pas pour notre saint quelquefois une source de pénibles labeurs,

(1) A Saint-Julien-en-Champagne, un grès mamelonné semble conserver l'empreinte d'un pas d'homme, et la ferme voisine porte le nom du Pas-de-Saint-Julien; l'apôtre du Maine, selon la fiction populaire, aurait laissé là cette empreinte, témoin de son passage. Près d'Artins et de Poncé l'on appelle les Pas-de-S.-Julien quelques endroits de la plaine où cet évêque aurait laissé de même les vestiges de ses pieds, et qui depuis restent entièrement stériles. Dans la même contrée l'on montre les descendants des trois familles qui persécutèrent S. Julien, et qui jusqu'à ce jour paraîtraient évidemment frappées de la réprobation céleste. C'est avec la plus complète assurance qu'à Poncé l'on attribue la belle Fontaine de Saint-Julien à cet apôtre.

de persécutions, et par là même de mérites qui préparèrent sa couronne. Sergius nous apprend que « saint Julien « recommandait à ses disciples d'abandonner l'étude des « sciences profanes pour s'attacher plus vivement aux doc- « trines évangéliques et apostoliques. En conséquence, il « leur disait : Attachons-nous à ce qui doit demeurer dans « notre cœur, et laissons de côté tout ce qu'il doit rejeter. « Car si je ne conservais pas avec soin la vérité que j'ai « trouvée, ne perdrais-je pas tout le fruit de mes études labo- « rieuses? Mais si j'ai cherché, en dehors des arts libéraux, « en dehors de la science des philosophes, une doctrine plus « vraie, une doctrine meilleure, c'était pour arriver à trou- « ver cette doctrine, et je l'ai connue pour embrasser cette « voie et la suivre. Tel est le résultat de mon investigation « laborieuse; si j'allais maintenant abandonner la doctrine « évangélique, mes peines et une partie de ma vie seraient « perdues sans fruit. »

« Cependant de telles recommandations firent que les sec- « tateurs de la philosophie (*ils étaient nombreux alors, et les « empereurs eux-mêmes se paraient du nom de philosophes*) « lui résistèrent fortement, tandis que les chrétiens s'atta- « chaient vivement à leur apôtre. Il se trouva même au pays « des Cénomans des hommes qui lui vouèrent une grande « haine; entre autres un des nobles les plus distingués : à « la vue de cette immense multitude convertie par la pré- « dication de saint Julien, il fait venir auprès de lui les « PATRONS des REGIONS (1), et après leur avoir donné « des sommes d'argent, les engage à fomenter une sédition « contre les chrétiens. Quelques-uns y consentent; une sédi-

(1) Les *Actes des Évêques* donnent à ces chefs des arrondissements ou *Conditas* le nom de Satrapes : leurs fonctions, en effet, paraissent calquées sur celles des gouverneurs Persans, tels que l'histoire nous les dépeint.

« tion se manifeste parmi le peuple cénoman, relativement « à la puissance et à la doctrine de saint Julien. On s'at- « taque de part et d'autre, en paroles. Quel mal a-t-il fait? « disent les uns, ou plutôt à quelle bonne œuvre a-t-il fait « défaut? Tous les malades qu'il a visités, il les a guéris; « jamais il n'a fait de tort à personne: au contraire, il a su « se rendre utile à tous. »

« D'autres néanmoins, poussés par un esprit satanique, « répondaient: en agissant ainsi par son art magique, il dé- « truit le culte de nos dieux. Il affirme que Jupiter n'est pas « véritablement dieu, et qu'Hercule, la divinité qui nous « conserve, est un esprit mauvais. Notre sainte déesse Vénus « il en fait une courtisanne; ses blasphèmes vont jusqu'à dire « que la sainte déesse Vesta périt dans les flammes. C'est « ainsi qu'il traite la sainte déesse Minerve; Diane, Mer- « cure, Mars: non seulement il blasphème leurs noms, mais « empêche même de sacrifier à nos dieux. De son côté, « saint Julien leur disait: mon désir était de voir la clémence « de vos seigneuries venir à des sentiments plus raisonna- « bles, et me répondre, non par une sédition populaire, mais « par la raison. Car, lors même que des dogues nombreux « se mettraient à aboyer et à nous déchirer, s'ils aboyent « sans motifs pourront-ils nous changer? La sédition, com- « mencée toujours par des gens sans aveu, montre qu'elle « n'est basée sur rien de certain; qu'elle n'a rien de vrai « pour faire taire la conscience de l'homme raisonnable, « quand il commence à discuter avec son propre cœur l'af- « faire du salut, et cherche à connaître le vrai Dieu pour « lui soumettre et sa raison et sa foi. Aidé de la puissance « divine et par de tels discours suivis de miracles, saint « Julien détourna du culte des idoles un grand nombre de « ces gens peu raisonnables; il les convertit au vrai Dieu,

« leur fit embrasser la foi, les baptisa au nom de la sainte « Trinité (1). »

Le même auteur rapporte ensuite plusieurs miracles de notre saint. Au Mans, c'est le fils d'Anastase, homme puissant et noble, mais encore idolâtre, qui est ressuscité. Ailleurs, c'est le fils d'une autre personne de distinction, de Jouvinien, que l'on portait en terre et que notre saint ressuscite également. Il vint de ce lieu, qui n'est pas désigné, loger à la villa de Pruillé-l'Eguillé. Le fils du seigneur même de la villa tomba sur-le-champ malade et mourut; saint Julien, après avoir passé la nuit en prières, put rendre le matin à ses parents cet enfant plein de vie. Les parents animés d'une juste reconnaissance, confient, dans la suite, cet héritier de leurs biens au saint apôtre, pour le former à la science du ciel, et lui abandonnent leurs droits sur la villa de Pruillé. Telle serait la première cause de la fondation du prieuré de Saint-Julien de Pruillé. De là notre saint se rend à Ruillé-sur-Loir, et rencontre les gens du seigneur de ce lieu, qui le supplient de venir au plus tôt délivrer sa fille cruellement possédée du malin esprit. La guérison merveilleuse de celle-ci fit ouvrir à la foi les yeux de tous les habitants; le seigneur, en cédant de même ses droits sur ce *vicus*, pria le saint d'y fonder une église; chacun voulut contribuer par ses dons à l'œuvre pieuse. De Ruillé, l'illustre apôtre s'achemina vers Poncé; il fit demander à la riche matrone Eve, qui, sans doute, habitait la villa des Rochers, aujourd'hui détruite entièrement, à loger chez elle; Eve refusa nettement, mais bientôt après tourmentée par l'esprit mauvais elle envoya ses gens prier vivement le saint de venir. Il ne voulut pas retourner en arrière, et se contenta

(1) *Biblioth. du Mans*. MS. 241.

de lui députer un de ses disciples portant son bâton pastoral. Aussitôt délivrée de sa possession Eve accourt se jeter aux pieds du saint; plus tard elle abandonne à l'Eglise ses biens de Poncé, et se retire elle-même sous la direction du saint (1). Au reste, Pruillé, Ruillé, Poncé, Artins, ont toujours eu leurs églises consacrées à saint Julien; sont indiquées par nos plus anciens documents historiques comme les *magna casamenta* (2), les grandes propriétés de dotation de l'Eglise du Mans, et sont restées jusqu'au dernier siècle sous sa jnridiction plus spécialement.

« En prenant cette route, saint Julien gagnait le vicus « d'Artins; mais bientôt l'on vit les idolâtres se soulever « contre lui de concert, crier à haute voix qu'il use de ma- « léfices, et que, sous le voile de la piété, il séduit l'esprit « du peuple par de vains prestiges. — C'est un imposteur, « disent-ils, qui fascine les regards; il assure être Dieu un « homme mort sur la croix; il abolit le culte des dieux im- « mortels que l'Empire romain entier depuis si long-temps « adore; il faut le brûler vif pour effrayer par son exemple « tout autre fourbe ou téméraire; afin que personnne n'ose « désormais en aucune manière s'élever ainsi contre les in- « térêts de la république et contre la vénération due aux « divinités, qui ont créé et qui soutiennent l'univers. — « Non seulement saint Julien ne s'effraie point de leurs me- « naces, mais il se prépare avec plus de confiance pour ce « combat contre le démon, et se hâte d'arriver à l'endroit « où le zèle, qui les inspirait si mal, leur avait fait placer le « boulevard de leurs erreurs. » — « Il y avait dans un tem- « ple, au vic nommé Artins, une statue de Jupiter avec d'in-

(1) *Biblioth. du Mans.* MS. 241.
(2) *Vet. anal.*, III, 303.

« nombrables simulacres des faux dieux, qu'aux temps pas-« sés le paganisme, trompé par différentes erreurs, avait « érigés pour la perte des peuples à venir. Lorsque, revêtu « de l'armure de la foi, protégé par le casque du salut, armé « du glaive de l'Esprit-Saint, le glorieux Pontife se prépare « à détruire ces simulacres, une troupe de gens ignobles, « sortis de la campagne de tous côtés, s'arment pour la dé-« fense des dieux, qui ne pouvaient leur apporter aucun « secours, et résistent avec la plus grande obstination. Inac-« cessible à la crainte, saint Julien entre dans le temple au « milieu des vociférations de ces insensés qui frémissent de « colère; il invoque le nom de Jésus-Christ, vrai Dieu, et « par la seule puissance de son commandement, il réduit en « poussière l'énorme statue, effrayante à voir (1). »

Le bruit de ces miracles se répandit promptement de toutes parts dans la province, et bientôt on eut peine à rencontrer des hommes qui refusassent de croire en Jésus-Christ. Saint Julien, la septième année de son pontificat, crut devoir retourner quelque temps dans sa patrie : pour revoir une fois encore son maître, saint Clément; lui rendre compte de sa mission et le consulter sur les mariages de ses diocésains, qui souvent épousaient leurs parentes. Mais tous ayant voulu s'opposer à son départ, il fut contraint de demander qu'alors quelques-uns l'accompagnassent. « Cela se « fit, nous n'en doutons point, afin que ces chrétiens vissent « les cérémonies du culte divin entourées d'une plus grande « pompe dans l'Eglise de Rome; afin que cela contribuât à « leur avancement spirituel et qu'ils revinssent dans leur « pays plus instruits et plus saints. » L'apôtre du Maine

(1) *Biblioth. du Mans*, MS. 241. — Audivit ibi organa et omne genus musicorum sonare et LUDOS MAXIMOS fieri vidit... Vidit ibi S. Julianus statuam magnitudinis cubitorum duodecim...

perfectionna son œuvre, les années suivantes; à l'exemple de ses maîtres et de ses contemporains : de saint Denys entre autres, il composa divers traités sur les sciences ecclésiastiques, « et non seulement il se faisait remarquer par le don « des plus rares vertus, mais aussi par sa grande éloquence « et sa sagesse : il était très versé dans la connaissance des « arts libéraux. En effet, son esprit était tellement pénétrant; « sa mémoire était si heureuse qu'il avait retenu sans peine « tout ce que les rhéteurs et les philosophes lui avaient ap- « pris. » — « Pendant qu'il approfondissait les ouvrages les « plus savants sur les diverses parties de la science, et qu'il « s'occupait à instruire lui-même un grand nombre de dis- « ciples, il se donnait tout entier à ces travaux. » — « Ce « saint publia dans un style relevé des traités sur la divinité, « sur les anges et les mystères célestes. Il composa, en outre, « avec beaucoup de profondeur, quelques traités sur le mi- « nistère du corps et du sang de Notre Seigneur Jésus-Christ, « et sur différentes parties du ministère ecclésiastique. Nous « avons encore, dit l'auteur de notre manuscrit du XIIe siècle, « en notre possession ces traités; ainsi que quelques autres, « écrits en grec : car il était habile dans les deux langues; « nous conservons jusqu'à ce jour ces ouvrages au sein de « l'église cathédrale (1). »

Cet auteur, dont nous parlons, rapporte l'épiscopat de saint Julien aux règnes de Domitien, Nerva et Trajan; c'est ce qu'affirme également Sergius, et après lui la plus grande partie de nos manuscrits sur les évêques du Mans. Domitien succédait à Titus, son frère, le 13 septembre, 81; il laissait les rênes de l'empire à Nerva le 17 septembre, 96, et si saint Julien mourut l'an 117, comme nous pourrions peut-être

(1) *Biblioth. du Mans*. MS. 241.

le supposer, Trajan était alors empereur. Sous son règne le christianisme pouvait se développer largement au pays des Cénomans : qui ne connaît, en effet, la lettre que Pline lui écrivait et sa réponse? Pline annonçait que, dans la province de Bithynie, les chrétiens peuplaient les villes, les bourgs et les campagnes, et que les temples étaient presque entièrerement abandonnés; Trajan lui prescrit de ne pas rechercher les chrétiens pour les punir. Enfin, il nous reste à dire que saint Julien, arrivé à l'extrême vieillesse, s'associa pour co-adjuteur, son digne collaborateur saint Thuribe, et se retira dans une délicieuse solitude, à Saint-Marceau (*ou Saint-Martial*), au bord de la Sarthe, afin de mieux se préparer à mourir. Il y demeura quelque temps sans avoir d'infirmité grave à supporter; puis, sentant sa fin prochaine, il réunit autour de lui ses frères et ses fils en Dieu, et dans un transport de joie et d'amour, les yeux levés au ciel, il rendit son âme bienheureuse enrichie par tant de mérites. La nouvelle aussitôt s'en répandit de toutes parts; l'on ne peut imaginer quelle multitude se rassembla pour assister à ses funérailles. Sa dépouille mortelle fut placée sur une litière attelée de plusieurs chevaux et inhumée dans l'église du Pré, où ses disciples avaient préparé une sépulture convenable.

Les détails sur la vie du successeur de saint Julien nous sont fournis par les documents cités plus haut : par *Sergius* et les *Actes des évêques;* nous possédons en outre le travail de *Charus, fils de Sévère,* qui assure *avoir écrit en partie la Vie de saint Thuribe, d'après ce qu'il a vu, entendu et appris véritablement* (1). On pourrait, en effet, croire qu'il vivait avant le VI[e] siècle; car, en parlant de la villa du duc

(1) Manuscrit du Mans, publié par les Bollandistes, au 16 avril.

Gajanus, où saint Calais bâtit un monastère de son nom, il étaie son récit de monuments contemporains : *c'est ce que démontre jusqu'à ce jour le lieu même situé sur la rivière d'Annisola : lieu appelé maintenant encore Casa-Gajani ; ce que démontrent des édifices et des murs en grand nombre.* Ses assertions, d'ailleurs, sont appuyées par plusieurs autres témoignages historiques. Nous apprenons ainsi que saint Thuribe naquit à Rome, d'une famille noble, qu'il y fit profession de philosophie : c'est-à-dire qu'il menait la vie particulière des philosophes. Ayant embrassé la doctrine des Apôtres, il fut ordonné prêtre par saint Clément (1), qui lui donna pour charge de seconder saint Julien dans sa mission évangélique. L'apôtre des Cénomans le constitua chef de son *presbyterium*, ou archi-prêtre du collége des clercs de sa cathédrale; son zèle apostolique paraît s'être exercé principalement vers les confins du Maine.

Les *Actes des Evêques* (2) nous affirment que saint Julien occupa le siége du Mans pendant 47 ans, 3 mois et 10 jours, sous les règnes de Dèce ou Domitien, Nerva et Trajan; saint Thuribe, au contraire, seulement pendant 5 ans, 6 mois et 16 jours : ce qui ne doit pas surprendre, puisque notre premier évêque mourut à un âge extrêmement avancé, et que son digne collaborateur subit, dit-on, le martyre. En effet, Adrien, devenu empereur, montra son vif attachement au culte idolâtrique, à tout ce qui semblait intéresser la nationalité romaine; il ordonna de sanglantes persécutions contre les chrétiens dans toute l'étendue de l'Empire.

(1) Notons ici que l'opinion de l'abbé de Launoy, qui place au milieu du IIIe siècle la mission de saint Julien, a été condamnée par le savant Benoit XIV (*Décret du 29 mai* 1690). *On est obligé de convenir*, dit l'illustre souverain Pontife, que ce prêtre *a été le plus indigne et le plus impudent menteur.*

(2) *Vet. anal.*, III.

L'année, qui paraît avoir été témoin du martyre de saint Thuribe, aurait été justement, d'après le calcul du savant cardinal Baronio, celle du voyage d'Adrien en Gaule et en Bretagne, où il allait réprimer les incursions des Scots. Son passage chez les Cénomans d'Italie se signala par de nombreux martyres; il en fut de même dans les Gaules, où plusieurs des premiers évêques perdirent également la vie. Des apologies pleines de fermeté lui furent adressées en faveur du christianisme: les massacres cessèrent; mais sous divers prétextes la persécution continua de sévir en quelques provinces. Les historiens de Touraine nous apprennent que cet empereur favorisa leur province; permit aux Turones l'entrée du sénat de Rome, et *leur accorda de suivre leurs lois, leurs coutumes: ce qui était pour eux du plus grand prix.* (1) La Vie de saint Thuribe (2) affirme que cet illustre prélat, voyant la foi de plusieurs fidèles chanceler, leur adressait de touchantes exhortations, et mettait sous leurs yeux la conduite des martyrs précédents. « C'est pour l'Eglise, « disait-il, que Notre Seigneur Jésus-Christ a souffert; c'est « pour procurer son accroissement que les Apôtres également ont souffert et ont conservé courageusement la foi. « Soyons donc sans crainte, et ne pensons qu'à une seule « chose: vivre saintement, et ce qui est plus glorieux encore, « mourir pour la justice. »

On se rappelle quelles précautions environnaient les saints mystères, à l'égard des païens, et surtout lorsque la persécution venait à se déclarer. Un jour, saint Thuribe s'était rendu sur les limites de son diocèse, près de l'endroit où son prédécesseur avait détruit le célèbre temple d'Artins; il

(1) *La Touraine ancienne et moderne.*
(2) *Acta sanct.* XVI *apr.*

accomplissait les fonctions de son ministère pastoral dans l'église de Lavardin, chef-lieu de la Condita. Le duc du Maine faisait alors sa résidence à l'une de ses villas du voisinage; son épouse Savinie (1), qui était sincèrement chrétienne, se rendit en secret pour assister aux saints mystères. Le duc Gajanus, piqué d'un mouvement de jalousie, la suivit par derrière, et quoique païen osa pénétrer dans l'église par une autre porte; puis se mit à examiner, plein de curiosité, tout ce qui se passait autour de lui. « En punition de son audace, Gajanus aussitôt devint aveugle, et « même ne pouvait ni voir, ni entendre. Or, il était très « riche; il avait de nombreux domaines, beaucoup de bien « patrimonial, et sa bravoure était si renommée parmi ceux « de la province qu'on le regardait comme duc (2). Ce qui, « d'ailleurs, est attesté par la villa même, située sur les bords « de la rivière d'*Annisola,* lieu que les habitants du pays « nomment encore la *Casa* de *Gajanus*, et par les édifices et « les constructions considérables que l'on y voit. »

Le duc ne recouvra l'usage de l'ouïe et de la vue qu'à la prière de saint Thuribe et de la communauté sainte; il fut instruit de la doctrine chrétienne, et plein de reconnaissance vint se jeter aux pieds du saint évêque, en lui disant : « Je « rends de vives actions de grâce au vrai Dieu tout-puissant, « qui ne m'a rendu aveugle que pour me montrer, et qui ne « m'a rendu sourd que pour me faire entendre la vérité dont « je me raillais par ignorance. Je croyais être faux ce qui « est la vérité même, et j'imaginais être vrai ce qui est en-

(1) On prétend que Savinie donna son nom à la villa de Savigny-sur-Braye (*Saviniacus*).

(2) Dès les premiers temps de l'Empire le titre de Duc se donnait à ceux qui conduisaient une armée; on continua de le décerner à ceux qui étendaient leur autorité sur plusieurs comtés.

« tièrement faux; je prenais les ténèbres pour la lumière, et « la lumière pour les ténèbres. Je loue et je glorifie celui « par qui mon âme a été purgée des souillures de l'idolâ- « trie. Maintenant, je reconnais d'une manière certaine, que « les démons trompent les hommes : de telle sorte que ceux « qui ne croient pas au Seigneur Jésus-Christ se mettent « sous la domination de pierres qui ne parlent point et n'en- « tendent point, et sous celle d'autres simples créatures. » — « Très saint père, acceptez l'habitation que j'ai cons- « truite sur la rivière d'*Annisola;* acceptez en même temps « les meubles qui l'ornent, et fondez-y une église destinée « à convertir les fidèles et à gagner des âmes à Dieu. Fondez « également d'autres églises dans mes différentes villas; cons- « truisez ce qui est nécessaire au culte divin, et laissez mon « épouse et moi vivre avec vous, uniquement occupés au ser- « vice du Seigneur. » Saint Thuribe, pour répondre à ses désirs, alla fonder un collége de clercs, dans la villa des bords de l'Annille; il le mit sous la conduite de l'un de ses prêtres, nommé *Tyrrus*; l'église fut dédiée en l'honneur de saint Pierre et des autres Apôtres (1). Ce fut là que Gajanus et ceux de sa maison se préparèrent à recevoir le baptême à la prochaine solennité de Pâques. « On porte à quatre cent douze « le nombre de serviteurs qui furent alors baptisés, tant « hommes que femmes et enfants des deux sexes. D'un autre « côté, grâce aux instances de Gajanus, un grand nombre de « personnes du plus haut rang et de ses amis embrassè- « rent bientôt la foi. »

(1) Voyez notre *Histoire de Saint-Calais*. — Saint Siviard, au VIII[e] siècle, atteste une partie de ces faits : il assure qu'à la fin du V[e], l'église de S. Pierre était tombée de vétusté; que S. Calais se mit en devoir de la réparer, et se fixa au milieu des ruines de la *Casa* de *Gajanus*. On croit, d'ailleurs, y retrouver de nos jours encore deux des principaux murs et l'aire de quelques appartements, à l'énorme profondeur de 6[m] au-dessous du sol actuel.

C'est le portrait de ces premières conversions opérées par saint Julien et saint Thuribe que l'historien Eusèbe a tracé, en racontant qu'après avoir embrassé le christianisme on voyait les néophytes déposer aux pieds des Apôtres le prix de leurs biens, et s'éloigner aussitôt pour aller prêcher l'Evangile chez d'autres peuples, où des miracles éclatants suivaient leurs pas. Saint Pierre logeait à Rome et célébrait chez un illustre sénateur; dans les premiers siècles de l'Eglise il ne fut pas rare de voir les hauts officiers embrasser le christianisme, et même accepter les fonctions épiscopales. C'est ainsi que le duc Gajanus devint l'apôtre de la contrée que l'Annille arrose. Un jour saint Thuribe se rendait près de lui pour le visiter, lorsqu'une dame, gravement malade avec plusieurs des gens de sa maison, envoya l'un de ses serviteurs lui demander en grâce quelques *eulogies*. Ces objets bénits étaient vivement recherchés dans la primitive Eglise. Le saint évêque fit remettre à cette matrone un peu de pain et de vin : elle en prit, et ses gens malades avec elle; tous recouvrèrent la santé. Saint Thuribe rendit, en outre, la vue à un aveugle nommé Jules; la parole à une femme muette, de Rennes, un jour qu'il se trouvait dans l'église du vic de Noyen. Une autre fois il ouvrit les yeux de la servante d'un prêtre, qu'on lui avait présentée à la cathédrale; plus tard, il guérit de même au Mans un homme tellement boiteux qu'il ne pouvait aller nulle part sans être porté; pendant plusieurs jours cet homme « fut reçu d'après l'ordre de saint Thuribe dans la maison commune (l'*Hôpital des Ardens*), où l'on donnait aux autres fidèles l'hospitalité et des secours à ceux qui en avaient besoin (1). » Près de chaque basilique on trouvait ainsi, dès les temps les plus

(1) *Les Bollandistes*, 16 avril.

reculés, la *maison commune de l'hospitalité; la matricule pour distribuer d'abondantes aumônes.*

Saint Thuribe, enfin, fit recouvrer l'usage de la parole au neveu d'un diacre nommé Lactance. Une tradition locale, mais qui ne paraît pas suffisamment justifiée, donnerait à croire que, pour éviter les mains de ses persécuteurs, le saint évêque s'était retiré comme son illustre prédécesseur à Saint-Marceau; près de ce bourg, il aurait été mis à mort dans l'endroit où jusqu'à ces dernières années on voyait une antique chapelle en son honneur. « Il finit sa vie par le « martyre, selon qu'il est rapporté. » — « Il s'endormit dans « le seigneur le XVI[e] des calendes de mai, et fut inhumé dans « l'église des Apôtres, au-delà de la Sarthe; ses disciples « avaient préparé sa sépulture avec soin. » — « Il consacra « 39 églises en divers endroits du diocèse; fit 17 ordinations, « 89 prêtres, 50 diacres, 40 sous-diacres, etc. (1). » On lui attribue, en outre, la fondation de quatre colléges de clercs appliqués à mener la vie commune. L'un d'eux était à Saint-Jean sur Mayenne; un autre à Evron (2) probablement, le troisième à Jublains; nous avons parlé déjà du quatrième, celui de *Casa-Gajani*, aujourd'hui Saint-Calais.

Les principaux faits relatifs à saint Pavace nous sont attestés par les *Actes des Evêques*, en plusieurs endroits; la Vie de saint Julien, celle de saint Thuribe, et surtout par la Vie de saint Pavace lui-même : l'auteur affirme qu'il l'a écrite sur l'ordre de saint Liboire; par conséquent vers la fin du IV[e] siècle, et à l'époque où plusieurs Vies des premiers évêques des Gaules furent composées, de l'aveu même des his-

(1) *Vet. anal.*, III.
(2) *Ibid.*, S. Hadouin.

toriens du dernier siècle, parmi les plus sceptiques. Si saint Liboire ordonna d'écrire la vie de saint Pavace, on peut supposer que celles de ses deux prédécesseurs existaient déjà; en effet, nous l'avons dit, Sergius aurait tracé la sienne sous l'épiscopat de saint Thuribe, et Charus aurait donné la vie de ce dernier évêque, peu de temps après sa mort, *d'après ce qu'il avait vu lui-même, entendu ou appris de témoins fidèles* (1).

« Saint Pavace fut instruit avec soin dans la doctrine « des Apôtres; saint Clément, troisième successeur de l'Apô-« tre saint Pierre, l'éleva prudemment; le donna pour aide « à saint Julien, premier évêque de la ville du Mans, et « l'envoya pour prêcher sous ses ordres, en qualité d'archi-« diacre. Après la mort de saint Julien et celle de saint « Thuribe, son successeur, il fut placé sur le siége épiscopal « du Mans. Le peuple le chérissait comme sa propre vie, « parce que des prodiges et des miracles accompagnaient « ses prédications et ses autres actions. C'est ainsi qu'au nom « de Jésus-Christ il rendait, par ses prières, la vue aux aveu-« gles; la faculté de marcher, aux boiteux; l'ouïe, aux sourds « et la parole aux muets. Il chassait les esprits immondes « des corps qu'ils possédaient, et par une grâce divine, « détruisait dans le corps humain tout virus pernicieux; « mais en opérant de tels prodiges il fuyait les louanges des « hommes, et se retirait à l'écart (2). »

Parmi les malades que ce saint guérit l'on cite une ma-

(1) Il est facile d'expliquer comment ces antiques documents, — à travers le long cours des âges et dans les mains de nos copistes du moyen-âge, qui en formaient des légendes de bréviaire, — ont pu subir quelques interpolations faciles à distinguer, et même d'importantes altérations. Les rejeter entièrement serait se priver de la seule source historique que nous possédons sur cette époque éloignée

(2) *Les Bollandistes*, 24 juillet.

trone appelée Casta, et un paralytique perclus de tous ses membres; « par ses discours il convertit un grand nombre « de personnes à Jésus-Christ, de telle sorte qu'on les voyait « abandonner tout ce qu'elles possédaient, en faveur du « saint évêque et de son église, et vivre en commun près de « cette église même, avec les autres qui déjà menaient la « vie commune, à l'exemple des Apôtres et de leurs disci- « ples. O mes très chers frères, leur disait saint Pavace, au « milieu de ses exhortations continuelles, qu'il est bon, qu'il « est doux pour des frères d'habiter ensemble (1). » De son temps il y avait dans le Maine une famille des plus distinguées : Benoît était le nom du noble mari; Lupa (2), celui de son épouse, *issue de la famille et du sang même des princes; des possessions de toute nature leur rapportaient d'immenses richesses*. Ils avaient deux fils jumeaux, de taille élégante, d'un beau maintien, d'un visage grâcieux, d'un esprit pétillant. Le père et la mère les aimaient tellement qu'ils ne pouvaient supporter que l'on dît ou l'on fît quelque chose capable de les contrarier; mais ils vieillissaient et leurs fils croissaient en âge lorsqu'ils tombèrent malades, tellement qu'on désespérait de leur vie. Les médecins en grand nombre étaient appelés en vain; la maladie faisait les plus grands progrès; saint Pavace fut demandé : à peine il leur eut administré l'huile sainte des infirmes que ces deux jeunes gens se levèrent, parfaitement rétablis en leur premier état de santé.

Nous passons sous silence plusieurs autres miracles rapportés en détail ou indiqués seulement par l'auteur de la Vie de saint Pavace, qui conclut en ces termes :

(1) *Les Bollandistes*, 24 juillet.

(2) Une noble matrone de ce nom figure dans les *Chroniques d'Amboise* pendant la période gallo-romaine.

« Moi, Déodat, lévite (*diacre*) du Christ, j'ai écrit en « grande partie, d'après l'ordre de saint Liboire, mon pa- « tron (*mon protecteur*), la Vie de saint Pavace pour la gloire « et la louange de Dieu tout-puissant; cependant j'ai omis « beaucoup de choses afin d'éviter trop de longueur. Parmi « ceux qui vivent maintenant, voient ou entendent lire ceci, « l'on trouverait un grand nombre de gens plus habiles pour « écrire cette Vie d'une manière plus convenable et plus « détaillée (1). » Les *Actes des Évêques*, de leur côté, racontent que saint Pavace tint les ordres trente-six fois, consacra 285 prêtres, 173 diacres, 56 sous-diacres et un grand nombre de lévites, dans les ordres mineurs. Il mourut le neuf des calendes d'août (24 *juillet*), et fut inhumé, comme ses deux prédécesseurs, dans l'église du Pré (2).

C'est à l'époque où vivaient ces trois premiers évêques du Mans que l'on rapporte l'existence du saint prêtre Romain, si ce n'est toutefois le *Sergius Romanus*, auteur de la Vie de saint Julien : « né de parents illustres selon le siècle et du « même sang que saint Julien, premier évêque du Mans, il « se distingua entre ses égaux non moins par les qualités « extérieures que par l'abondance des faveurs célestes. Long- « temps il mena une vie tout angélique, séparé non seulement « de la compagnie des personnes du sexe, mais même de « celle des hommes. Appelé plus tard au ministère de la pré- « dication, il convertit un grand nombre de personnes, et les « fit renoncer à leurs vices et à leurs erreurs. Saint Romain, « ayant eu le désir de revoir Rome, sa patrie, obtint diffi- « cilement de son évêque la permission d'y retourner. Après « avoir visité la basilique des saints Apôtres et avoir accom-

(1) *Les Bollandistes*, 24 juillet.
(2) *Vet. anal.*, III.

« pli d'autres actes de piété, il revint au Mans et opéra pen-
« dant le voyage différents miracles. Une vision angélique « lui apprit qu'il mourrait sept ans après; sa sépulture fut « placée dans l'église du Pré, non loin de celle de saint Ju- « lien, au milieu d'un grand concours d'ecclésiastiques et de « laïques (1). » — « Saint Aldric... découvrit (836) le tom- « beau de saint Julien, et auprès, ceux de cinq autres saints: « de saint Thuribe, à droite; de saint Pavace, à gauche; « plus loin, de saint Romain; de saint Hadouin, dont le corps « était entier et couvert de ses habits pontificaux; enfin, la « plus grande partie des osssements de saint Liboire. (2) » — « Saint Aldric déposa dans la crypte du maître-autel de « la cathédrale le corps de saint Julien, premier évêque et « apôtre du Mans; le corps de saint Thuribe, successeur de « cet évêque; celui de saint Pavace, évêque également de la « ville que nous venons de nommer, et apôtre célèbre; le « corps de saint Romain, prêtre très vertueux, neveu, dit-on, « de saint Julien et ministre de la sainte Eglise de Rome; « quelques-uns affirment, en outre, qu'il eut pour sœur sainte « Julie (3). »

VI.

SS. LIBOIRE, VICTEUR, VICTORIUS.

D'après les *Actes de nos Évêques* et les pièces dont nous venons de citer quelques extraits, saint Pavace, envoyé de Rome par saint Clément, n'a pas vécu, sans doute, au-delà de la deuxième moitié du second siècle; mais les mêmes *Actes* ne citent après lui que saint Liboire, qui mourut au temps

(1) *Anciens Bréviaires du Mans.* Le Corvaisier.
(2) *Vet. anal.*, III.
(3) Bal. Miscel., III. *Gestes de S. Aldric*, écrits par ses disciples.

de saint Martin, après cinquante ans d'épiscopat : ce qui supposerait évidemment une lacune de deux siècles. Pour la remplir, nos devanciers se sont avisés de mettre la mission de saint Julien, tantôt à un siècle, tantôt à un autre; puis de créer une suite d'évêques du nom de Thuribe et de Pavace; d'assigner à chacun un pontificat plus ou moins long; enfin, des sceptiques sont venus dire qu'au lieu de forger ainsi les faits à plaisir, il valait mieux simplement les nier. A notre avis, dans ces deux systèmes on ne peut écrire un seul mot d'histoire. Il est évident pour nous que les *Actes des Évêques* n'établissent que la liste de *ceux qui ont vécu en Dieu, des saints évêques*. Ils se gardent de citer même le nom de Badéchisile, que nous connaissons par le récit de saint Grégoire de Tours. Quelques auteurs s'imaginent, en outre, que le document précieux, dont nous venons de parler, n'étant qu'une sorte de Pouillé, ne contient même pas les noms de plusieurs saints évêques du Mans (1), dont les reliques furent portées à Paderborn, au IXe siècle. En sorte que nous devons avouer que notre histoire ecclésiastique présente une lacune entre l'épiscopat de saint Pavace et celui de saint Liboire, sans qu'il nous soit possible, sans qu'il ait été possible à nos devanciers de la combler. Saint Grégoire de Tours lui-même reconnaît une lacune semblable à l'époque qui nous occupe.

Quoi de surprenant, d'ailleurs, que nos églises n'offrent pas des corps complets d'histoire; lorsqu'il en va de même partout ailleurs, et que les ravages des barbares, au IIIe siècle principalement, ont détruit tant de villes, tant de monuments? notre histoire civile aussi, pendant cette période, est des plus obscures. A peine la grande invasion des Franks

(1) SS. Valerinus, Gundanisolus, Severianus. *Voyez Bollandus*, dans la Vie de S. Liboire, et ses continuateurs, au 23 juillet.

venait de finir lorsque notre premier historiographe se mit à écrire, au VI[e] siècle, son précieux ouvrage et l'histoire de son Eglise de Tours; mais combien de diocèses en France avaient un saint Grégoire alors? Néanmoins demandez à cet illustre évêque, sorti de la race des martyrs de Lyon, sorti de l'une des plus anciennes familles de la Gaule, quelque chose de précis pendant les quelques siècles qui l'ont précédé? Vous l'entendrez dire qu'il ne sait à quelle époque fixer la mission de saint Gatien; il se contente d'interroger les *Actes de saint Saturnin*, qui ne font nulle mention de l'apôtre de la Touraine, et il suppose une longue lacune, même pendant le règne de Constantin, jusqu'à saint Liboire, en 337.

Selon Déodat, auteur de la Vie de saint Pavace, *saint Liboire gouverna l'église du Mans depuis le règne de Valérien jusqu'à l'empereur Constantin* (260-309); mais les *Actes des Évêques* disent, au contraire, que *ce fut au temps de Constantin et de Valentinien;* c'est-à-dire depuis environ l'an 336 jusqu'en 385, à la fin du règne de Valentinien II : ce qui paraît beaucoup plus certain, et s'accorde avec les différentes Vies de saint Victeur et de saint Victorius. Aussitôt après le martyre de saint Thuribe, il paraît que l'empereur Adrien laissa les chrétiens, et particulièrement les Armoricains, suivre en paix leurs usages (1): en sorte qu'il fut loisible à saint Pavace de faire un assez grand nombre d'ordinations, afin de combler les vides du sanctuaire. Pour réparer les ravages des églises au bord du Rhône, une colonie de missionnaires vint de Smyrne évangéliser les antiques colonies grecques sorties des mêmes contrées. L'Apôtre saint Jean avait fondé l'Eglise de Smyrne, que gouvernait alors son disciple,

(1) *La Touraine ancienne et moderne.*

saint Polycarpe. Non seulement les contrées voisines de Lyon, Langres, Autun, Viviers, etc., ressentirent les effets du zèle brûlant de ces ouvriers apostoliques; mais on assure qu'ils avaient commencé par évangéliser les lieux voisins d'Antibes, de Fréjus et de Toulon. Non contents de réparer les désastres causés par les persécutions des païens, on les vit combattre avec une ardeur infatigable les hérésies de toute sorte, qui déjà se répandaient parmi les églises de la Gaule. On connaît les savants traités des saints Irénée, Gajus, Hippolyte, etc.; mais l'on n'ignore pas non plus comment, sous Marc-Aurèle et sous Sévère, les chrétiens de la lyonnaise furent cruellement décimés. Il en restait à peine quelques-uns dans la métropole, après que la tempête en eut enlevé jusqu'à quarante mille, et eut dispersé le reste.

Les persécutions de Maximin, de Décius, de Valérien, d'Aurélien et de Dioclétien continuèrent de porter les coups les plus funestes au christianisme dans nos contrées : ce qui explique assez facilement une lacune que nous croyons remarquer dans la suite des évêques du Mans. Puis, au milieu du IIIe siècle, précisément à l'époque où nos sceptiques plaçaient naguère la mission tranquille de saint Julien, les Germains ravagent toute la Gaule et y dominent en vainqueurs. Mais en 292, Maximien proclame césar dans les Gaules, Constance-Chlore, qu'il avait adopté; sous ce prince, bientôt la religion chrétienne de nouveau resplendit avec éclat. Saint Clair, qui, l'an 290, avait vu périr un assez grand nombre d'illustres chrétiens à Nantes, saint Donatien et saint Rogatien entre autres, désormais protégé par Constance, administre les diocèses de Nantes, de Rennes et de Vannes. Les autres, plus voisins de la mer, recevaient alors des familles de Bretons que la guerre entre *Carausius* et Maximien avait éloignées de l'île, et qui furent cantonnées par Constance dans

le pays de Corseul. Un siècle après, ces familles de Bretons étaient devenues assez nombreuses pour couvrir une grande partie de l'Armorique, et lui donner le nom de Petite-Bretagne, qu'elle a conservé jusqu'à nous.

Maxime, s'étant érigé en tyran, c'est-à-dire, ayant réussi à secouer le joug de l'Empire romain, régnait indépendant sur la Grande-Bretagne, lorsqu'il résolut de s'emparer de l'Armorique et de la Gaule entière ensuite. Les Chroniques de Saint-Brieux (1) entrent dans des détails précieux à ce sujet: Le tyran prend comme auxiliaire un prince d'Albanie, chef de ces Scots, qui depuis si long-temps renouvelaient leurs incursions sur les terres de l'Empire, et que Maxime avait été chargé de combattre; ils se jettent à l'improviste sur nos côtes; en vain le duc d'Armorique, Imbault, accourt pour les repousser: il périt avec cinq mille hommes. Maxime et Conan se disent alors: emparons-nous promptement des cités et des forteresses, avant que le bruit de cette conquête parvienne dans les provinces méridionales. Ils courent assaillir la ville de Rennes, qui les reçoit: les guerriers effrayés avaient pris la fuite. Ils n'éprouvèrent pas de plus grande résistance dans les autres cités et les lieux fortifiés; les femmes et les enfants y restaient seuls. Des soldats bretons s'emparèrent de tous ces points et y firent bonne garde; le chroniqueur fidèle ajoute même que de tous côtés *ils établirent des promontoires* (2). Telle est, on n'en peut douter, l'origine d'un grand nombre de mottes, que l'on rencontre dans nos provinces, formant un promontoire à l'endroit où deux rivières se rencontrent, et présentant une défense naturelle. Cette première conquête de Maxime et les trésors

(1) *Mémoires pour l'histoire de Bretagne*, par D. Morice, tom. I.
(2) Promuntoria in diversis locis statuta.

qu'il recueillit, lui permirent de rassembler bientôt une armée plus nombreuse avec laquelle il défit les Alains, alliés de l'Empire, et possesseurs d'un petit État près des bords de la Loire, à Blois, Orléans, etc.; puis on le vit commander en maître sur une grande partie des Gaules, et fixer son siége à Trèves, la cité des empereurs. Conan, pour sa récompense, reçut en toute propriété le duché d'Armorique, vacant par la mort d'Imbault; il eut, en outre, l'investiture du royaume des Alains : les empereurs le reçurent en allié; reconnurent ses droits, et telle fut l'origine de la famille des anciens rois ou ducs de Bretagne.

Pendant ce temps, le diocèse du Mans avait pour évêque saint Liboire (2), Gaulois d'origine: Ce saint nous est connu par les *Actes des Evêques*, que rapporte l'auteur de la translation de ses reliques, au IXe siècle, et par plusieurs Vies, que citent Bollandus et ses continuateurs: la première, tirée d'un ancien légendaire de la cathédrale du Mans; la seconde, d'un autre manuscrit ancien de la même église, et composée par un auteur anonyme; la troisième a été prise dans la collection du chanoine Jean Moreau de Laval; la quatrième, enfin, suivie de l'historique de la translation des reliques à Paderborn, est d'un auteur saxon, anonyme, et se trouvait dans plusieurs manuscrits anciens. Bison, évêque de Paderborn (882-905), chargea ce dernier écrivain de donner la Vie de saint Liboire; mais malgré toutes les ressources de son génie nous ne possédons, relativement à ce saint, que les faits consignés dans les *Actes des Evêques* et la Vie de saint Victeur, qui lui succéda. « On le vit plein de zèle pour « s'acquitter, autant qu'il lui fut possible, des fonctions de

(2) *Liborius* est écrit quelquefois *Leporius* : mot qui répond, à notre avis, au nom français *Lelièvre*.

« son ministère, cherchant à plaire à Dieu et aux hommes.
« Il fonda dix-sept églises en divers lieux de son diocèse;
« occupa son siége épiscopal pendant 49 ans; ordonna 217
« prêtres, 176 diacres, 93 sous-diacres, et pour les ordres
« mineurs, autant qu'il fut nécessaire (1). »

« Saint Martin gouvernait alors l'Eglise de Tours; ayant
« reçu, dans une révélation du ciel, l'ordre d'aller au Mans
« visiter le seigneur, tombé malade, il comprit qu'il s'agis-
« sait de l'évêque. En approchant de la ville, le saint arche-
« vêque de Tours aperçut au loin un sous-diacre, nommé
« Victeur, qui, couvert de sueur, travaillait à sa vigne, tout
« en chantant des psaumes. C'était un disciple de saint Li-
« boire; saint Martin le voit; et l'Esprit-Saint lui révèle que
« cet homme est destiné à succéder au prélat mourant; il le
« fait venir, le salue et le presse de venir à la ville avec lui.
« *L'illustre thaumaturge* trouva saint Liboire prêt à rendre
« le dernier soupir; en effet, ce pieux évêque mourut entre
« ses bras, le seize des calendes d'août. Il fit conduire sa
« dépouille mortelle avec la pompe accoutumée dans l'é-
« glise des Apôtres, fondée au-delà de la Sarthe, par saint
« Julien, premier évêque du Mans. Le lendemain, saint
« Martin réunit à la cathédrale le peuple qui s'était rassem-
« blé en nombre immense pour assister aux funérailles du
« saint, et ordonna pour lui succéder Victeur, dont il vient
« d'être parlé (2). »

Le savant ouvrage de *Bollandus* fait connaître combien le culte de saint Liboire a été jusqu'à nos jours en faveur dans la Saxe, à Paderborn principalement; à Genève, à Ameria, à Rome même. Au Mans, l'Hospice seul, paraît

(1) *Vet. anal.*, III. — *Les Bollandistes*, 23 juillet.
(2) *Ibid.*

avoir été mis sous le patronage de ce saint évêque. Sa mort aurait eu lieu, nous l'avons dit déjà vers l'an 385, sous Théodose, et alors que le catholicisme devenait la seule religion des Gaules, de même que le code Théodosien servait uniquement de loi civile. Cette année serait par conséquent celle où commença l'épiscopat de saint Victeur, à l'égard duquel la Vie (2) de son fils, nous fait connaître les faits suivants : « Saint Martin, venant au Mans, aperçoit près « de la ville le sous-diacre Victeur qui travaillait à sa vi-« gne; il descend de son âne, et envoie dire à cet ecclé-« siastique de se rendre auprès de lui. Victeur arrive avec « la houe des vignerons à la main; la tête couverte de pous-« sière, et portant aux pieds des souliers usés : en un mot, « il avait tout l'extérieur qui convient à un artisan. A son « approche, l'évêque saint Martin le salue : Bénissez-moi, « seigneur Victeur. Celui-ci s'incline au contraire jusqu'à « terre, et, prosterné devant le saint, lui dit : Soyez béni « vous-même, mon seigneur, et bénies soient vos paroles, « puisque vous daignez adresser des mots si flatteurs à un « pauvre tel que moi. L'homme de Dieu reprend : Je vais « vous surprendre par des paroles bien plus étranges; une « grande faveur vous est réservée; l'honneur des fonctions « épiscopales vous attend. »

« Victeur ne savait si le saint parlait sérieusement ou s'il « se plaisait à le railler; il répartit : je vois que votre esprit « à l'ordinaire se porte à une excessive joie; je retourne à la « ville; si vous l'avez pour agréable, je vais marcher à votre « suite. Saint Martin le prend alors par le bras, lui ôte de « la main sa bêche, met à la place le bâton pastoral sur « lequel les évêques ont coutume de s'appuyer après avoir

(2) *Vet. anal.*, III. — *Les Bollandistes*, août v, 140.

« récité les oraisons, il l'engarie dans sa voie, l'espace de « mille cinq pas (1), et ils arrivent ensemble au Mans. Le « lendemain des funérailles de saint Liboire, Victeur, le saint « homme, se cacha dans la ville, tandis que saint Martin, « suivi du peuple, se rendit à la cathédrale, y fit de longues « prières, et dit aux assistants : il ne faut pas que nous sortions « de cette cité, la laissant privée de son pasteur, et sans cher- « cher, d'après l'élection que vous aurez faite, un succes- « seur de saint Liboire qui puisse s'acquitter dignement des « fonctions épiscopales. Le peuple répondit : Faites ce que « vous jugerez convenable, ce que votre esprit vous suggè- « rera; car le Seigneur est avec vous. Saint Martin imposa « donc les mains à saint Victeur en disant : Voilà celui que « le Seigneur a choisi pour successeur de saint Liboire et « pour votre évêque. Le pieux sous-diacre répartit : Mais « comment cela pourra-t-il se faire? Je suis marié; j'ai un « fils. »

« On envoya prier Maura, sa femme, de venir; elle arriva « sur-le-champ auprès de saint Martin, et se prosterna « devant lui. Femme, dit-il, consentez-vous à ce que votre « époux devienne évêque du Mans? Toute surprise, elle « répliqua : Mon seigneur, je suis indigne de voir de mes « yeux une telle faveur de la bonté de Dieu. Le saint arche- « vêque reprit : Mais si cela se fait, qu'aurez-vous à répon- « dre? — Si je puis être témoin d'une telle merveille de la « part de Dieu, je veux que désormais mon époux soit « comme un frère pour moi; que je sois une sœur à son « égard, et que tous deux nous soyons uniquement adonnés « au service du Seigneur. Le saint Pontife se réjouit d'en-

(1) Une pieuse tradition montre de nos jours les restes de la vigne et du jardin de S. Victeur, à la Baptisière, près de l'ancienne voie du Mans, vers Chaufour (à 8 kil. ouest de la ville).

« tendre ces paroles; il fit asseoir saint Victeur sur la chaire « épiscopale, et s'adressa de cette manière au peuple : Voici « votre premier pasteur assis sur le siège, marque de sa « dignité. Tous se prosternèrent, en disant : La puissance « divine a daigné nous accorder un excellent évêque, bien « digne d'une telle charge. Puisse-t-il être pour nous un « père et un pasteur véritable ; puissions-nous lui rester « entièrement soumis et l'aimer comme nous-mêmes ! »

« Saint Martin donna ensuite la consécration pontificale « à saint Victeur, et le revêtit de ses habits sacrés. Maura, « pleine de joie, dit à saint Martin : Seigneur, que votre « main dépose le voile religieux sur ma tête, afin que désor- « mais je ne cherche à plaire qu'à Jésus seul; que l'*esprit* « *droit se renouvelle en mes entrailles*, et que votre sainte « main me purifie de mes souillures. Le saint archevêque « reprit : Que Dieu daigne accomplir le pieux désir que « vous manifestez; qu'il exauce votre demande! Maura reçut « le voile religieux, et après la bénédiction qu'elle récla- « mait, elle se jeta aux pieds de saint Martin une seconde « fois : Seigneur, je vous en supplie, baptisez de votre main « mon fils; qu'il soit votre fils spirituel et qu'il reste à votre « service, tous les jours de sa vie : deux lustres se sont écou- « lés déjà depuis sa naissance. Le saint pontife fut joyeux « d'entendre la mère réclamer pour son fils la grâce du « baptême; il fit venir ce jeune enfant; le plaçant au milieu « de l'assemblée des fidèles, il le baptisa au nom du Père, « du Fils et du Saint-Esprit; servit pour lui de témoin et « l'appela Victorius, afin que son nom ressemblât à celui de « son père, Victeur. »

« Les deux évêques se donnèrent ensuite le gage de la « communion et se firent leurs adieux; car déjà saint Martin « voulait reprendre la route de Tours. Quant à Victorius,

« son fils spirituel, qu'il avait relevé des fonts sacrés, il le « garda près de lui (1). » Selon la légende (2), trop peu authentique, du B. Démétrius, nos deux voyageurs se dirigèrent d'abord vers la forêt du Mans, autrement dite de Long-Aunay, où saint Martin fit rencontre de son ancien ami Démétrius. Resté dès le bas-âge orphelin, ce jeune homme, d'une illustre famille, avait pris le parti des armes vers le même temps que saint Martin, et par une semblable cause : on sait, en effet, qu'un édit de Constance obligeait les fils des vieux soldats à s'enrôler. Démétrius fut donné même comme écuyer à saint Martin, qui le traitait en ami véritable : lui rendant au moins autant de services qu'il en recevait de sa part, et lorsque saint Martin abandonna la carrière militaire, il fit des efforts pour emmener à Poitiers avec lui son jeune compagnon. Démétrius n'y voulut point consentir; mais après la mort de l'empereur il se rendit auprès du pape, reçut les ordres sacrés et conçut ensuite la résolution de venir rejoindre saint Martin. Arrivé à Tours, il sut que le saint archevêque était allé au Mans assister saint Liboire à ses derniers moments; il prit aussitôt le chemin de cette ville.

Saint Martin s'était écarté de sa route pour évangéliser

(1) Les Actes de S. Victorius ont été tirés de plusieurs manuscrits par les Bollandistes (août, tome v.) : l'un de Saint-Germain-des-Prés; l'autre de Trèves, etc.

(2) *L'histoire du Bienheureux Démétrius, — extrait fait sur un vieux manuscrit trouvé dans le trésor du château de Courcelles, par Martin Corvaisier et René Guihéry, notaires royaux au Mans, le* 26 *mai* 1664, — a été publiée en 1820 (*chez Fleuriot, au Mans. Broch. in*-8°). L'historien Lecorvaisier reconnaît que dans cette légende beaucoup de vérité se trouve mêlée aux erreurs insérées par les copistes du moyen-âge, et cite un autre manuscrit dont il avait pris connaissance, mais qui n'était pas moins fautif. L'auteur de cette légende aurait été Clodomir, roi d'Orléans, fils de Clovis : *Donné à ma maison de la Fontaine-Saint-Martin, le premier des ides de juillet, l'an* 518. *Signé Clodomir.*

les bourgades, selon sa coutume; il s'était efforcé de jeter à Roizé, dit-on, les fondements d'un prieuré; puis, traversant la forêt, il gagnait les forges du Défais de Vaidray, lorsqu'il fit la rencontre de Démétrius. Le lendemain, qui était un samedi, saint Martin, Victorius et Démétrius en cheminant dans les bois, découvrirent un assez beau temple dédié à Jupiter olympien; ils y entrèrent: Alapius offrait en ce moment le sacrifice d'un bouc à Jupiter, pour sa fille possédée du démon. Saint Martin opéra des miracles en ce lieu; délivra cette fille de sa possession; annonça l'Evangile aux habitants, et leur donna le baptême. Mais ne voulant pas leur administrer ce sacrement dans le temple de Jupiter, qui venait encore d'être souillé par un sacrifice profane, il se retira derrière, se mit à genoux pour adresser de ferventes prières; puis, frappant à trois reprises une grosse pierre (1), qui se trouvait là, saint Martin en fit jaillir une eau d'une admirable limpidité. Depuis ce moment le bourg a porté le nom de la Fontaine-Saint-Martin. Le saint archevêque prit de l'eau dans sa main et baptisa 2,400 personnes, tant hommes que femmes. Il engagea même son pieux ami, Démétrius, à rester en ces lieux pour administrer les sacrements et la parole sainte aux néophytes. Ce prêtre, honoré par la tradition du titre de Bienheureux, mourut à la Fontaine. Le 13 mars 1818, son tombeau fut trouvé au côté droit de l'autel, comme la légende l'indiquait : les ossements, recueillis avec soin, sont enfermés aujourd'hui dans le mur de l'église, au-dessus de l'emplacement où fut la sépulture.

Quant à la fille d'Alapius, délivrée du démon par saint

(1) Ce bloc de grès mamelonné, comme la plupart de ceux du voisinage, conserve une dépression qui ressemble à celle qu'occasionnerait le genou sur une matière peu solide. Au dessus, une pyramide, chargée d'une inscription moderne, indique le miracle que nous rapportons ici.

Martin, elle se retira non loin de la Fontaine et du vic d'Oisé pour mener une vie anachorétique. Son père lui fit construire un prieuré, c'est-à-dire une maison religieuse avec une église, dédiée à sainte Madeleine (1); mais plus tard, quelques habitants de Courcelles ayant connu par la renommée sa grande beauté, cherchèrent à lui faire violence. Ne pouvant venir à bout de vaincre ses résistances, ils préparèrent un bûcher et la firent brûler auprès de son église; sur cet emplacement, plus tard, une chapelle fut élevée. « Depuis « sa mort, dit le légendaire Clodomir, plusieurs personnes « ont construit des maisons en ce lieu; il s'y trouve même « un autre temple, dédié aux idoles, que beaucoup de per« sonnes vont encore adorer; bien plus, on tient pour cer« tain qu'un corps saint y repose, celui d'un des disciples « de saint Hilaire de Poitiers. » En effet, saint Aldric, au IXe siècle, transféra ces ossements dans l'église de Saint-Hilaire du Mans. Le prêtre de ce nom, disciple du célèbre évêque de Poitiers et son fils spirituel, menait dans la capitale des Cénomans la vie la plus exemplaire, et l'évêque saint Victeur le visitait souvent (2), lorsqu'un jour voulant retourner à Poitiers, il fut pris pendant son voyage d'une fièvre violente. Forcé de s'arrêter à Oisé, ce saint prêtre y mourut, et l'on voit que le petit monastère, où il vivait au Mans, portait, dès le VIe siècle, le titre de *Basilique de Saint-Hilaire* (3); jusqu'au dernier siècle, Saint-Hilaire fut une église paroissiale.

« Les *Actes des Évêques* attestent que saint Victeur exerça

(1) La légende de S. Hilaire nous apprend que le vic d'Oisé fut abandonné par ses anciens habitants: le prieuré, situé sans doute auprès de l'ancien bourg, dépendait de Sainte-Madeleine de Vezelay, dans la Bourgogne.

(2) La *Vie des Évêques du Mans*, par Lecorvaisier.

(3) Testament de S. Bertram. *Vet. anal.*, III.

« très dignement ses fonctions épiscopales, convertit un « grand nombre de personnes par ses saintes prédications, et « opéra de grands fruits de salut dans l'Église de Dieu. Il oc« cupa le siège pontifical du Mans, 24 ans, 7 mois et 13 jours; « fit 42 ordinations; consacra 305 prêtres, 212 diacres, et « des ministres inférieurs autant qu'il était nécessaire. Il « mourut en paix et fut inhumé dans l'église des Apôtres, « au-delà de la Sarthe (1). » Pendant les vingt-quatre ans et demi, qui venaient de s'écouler, saint Victorius était resté à Tours, et nous l'avons raconté précédemment, il n'était âgé que de deux lustres, lorsqu'il quitta le Mans. Saint Martin ayant à son égard une affection toute paternelle, voulut l'avoir constamment auprès de lui. Lorsqu'il le vit instruit dans les sciences et appliqué de tout cœur au service du Seigneur, il lui coupa de ses mains la chevelure, afin de l'enrôler parmi les clercs, « et lorsque, pour répri« mer les progrès de quelque hérésie, soutenir l'honneur « du christianisme ou distribuer aux pauvres des aumônes, « saint Martin, dans l'ardeur de son zèle si digne d'un pon« tife, parcourait diverses contrées monté sur un âne, « Victorius (2) le suivait partout où il voulait aller : afin « de le servir dignement; de l'aider, ministre plein de « vigilance, à chanter chaque nuit l'office des Vigiles, et « afin de l'accompagner dans les prières ferventes qu'il « adressait au ciel. C'est ainsi que Victorius se mit à mar« cher sur les traces du saint Pontife, et garda soigneu« sement les préceptes du Seigneur, corroboré par de tels « exemples. »

« Il demeura donc à Tours jusqu'au moment où saint

(1) Testament de S. Bertram. *Vet. anal.*, III.
(2) On le regarde comme l'apôtre de Vendôme et de ses environs. (*Vendôme et le Vendomois.*)

« Victeur, son père, abandonna la terre : appliqué nuit et « jour à la contemplation, couché sur la cendre, couvert « d'un cilice, et se conduisant en véritable confesseur de « Jésus-Christ. Lorsque des messagers vinrent lui appren- « dre la mort de son père, il fut saisi d'une vive douleur et « versa des larmes amères. Mon fils, lui dit l'archevêque, ne « vous abandonnez point à une telle tristesse; que votre « cœur ne reste pas accablé, car on doit estimer votre père « heureux de laisser pour lui survivre un fils déjà consacré « au service du Seigneur. Pour vous, venez recevoir la bé- « nédiction qui vous est destinée; ne pensez qu'à servir « Dieu : la place est préparée pour votre exaltation. Un « grand nombre de prêtres s'assemblèrent alors; le peuple « s'unit au clergé; saint Victorius parut au milieu de l'as- « semblée. Tous, d'une voix unanime, s'écrièrent : Il est « bien juste qu'il reçoive la dignité épiscopale, ce prêtre si « digne et si grand dans ses œuvres; ce prêtre, qui pen- « dant long-temps a soutenu de toutes ses forces la gloire « du nom de Jésus-Christ. L'archevêque lui imposa les « mains, le conduisit à l'autel et lui donna la consécration « pontificale. Revêtu dès lors de sa dignité, le métropoli- « tain ne le laissa point partir avant d'avoir visité les églises « de Tours; puis, accompagnés d'un chœur nombreux de « clercs qui chantaient, comme il est d'usage en pareille cir- « constance, ils traversèrent en bateau la Loire. Sur l'autre « rive, les deux prélats se donnèrent le baiser de la frater- « nité; se firent des adieux réciproques, et se séparèrent : « l'un pour retourner à Tours; l'autre pour prendre la route « du Mans, où il était vivement désiré. »

« Quand saint Victorius fut sur le point d'arriver, le « peuple et le clergé se présentèrent au devant de lui, et « tandis qu'un chœur nombreux faisait entendre les chants

« sacrés, on le conduisit dans la ville. Il fut élevé sur la « chaire pontificale avec toute la pompe convenable, et selon « l'usage (1). » — « Le saint évêque fut déposé au devant « du maître-autel. Il y monta, célébra les Saints mystères, « communia le peuple et donna la bénédiction solennelle. « Tous alors se prosternèrent en s'écriant : Vivat Victorius, « évêque de cette cité ! Que sa main sainte nous protège et « nous défende !... (2). »

Saint Grégoire de Tours, si bien à portée de connaître ce qui regardait le prélat dont nous parlons, assure que souvent sa sainteté fut manifestée par d'éclatants miracles. « On « rapporte, en effet, qu'un jour le Mans était dévoré par les « flammes d'un incendie : d'énormes globes de feu, poussés « par le vent, étaient chassés de tous côtés, saint Victorius, « comme un bon pasteur, ne pouvant supporter de voir la « bergerie confiée à son zèle pastoral ravagée par les artifices « de Satan, vient se jeter au devant des tourbillons de flam- « mes : il élève la main, fait le signe de la croix devant l'in- « cendie, qui cesse entièrement aussitôt. La ville, ainsi dé- « livrée, rendit mille actions de grâces à son pasteur, pour « avoir empêché ces flammes menaçantes de dévorer la cité « qui lui était confiée. Souvent aussi, les infirmes obtien- « nent à son tombeau leur guérison (3). »

Quelques-uns de ces miracles se trouvent rapportés dans sa Vie : les détails en sont si bien présentés que nous regrettons de ne point trouver ici l'espace nécessaire pour les citer au long. Nous croyons que saint Victorius du Mans siégeait au concile présidé par Hilaire d'Arles, et tenu, dit-on, à

(1) On voit par là combien était ancienne, même au Mans, la cérémonie de l'Intronisation des évêques, imitée de celle des souverains Pontifes de Rome.
(2) *Les Bollandistes* (août, tom. v.).
(3) *Gregor. Turon. De glor. Conf.*, chap. 56.

Bezançon, l'an 444, afin de plaider la cause de l'évêque *Chelidonius;* il est au moins très certain qu'il assistait à celui d'Angers, en 453. Une lettre, rapportée dans ce concile, suppose même qu'il avait fait partie d'un autre, quelque temps auparavant. Le concile de la troisième lyonnaise s'était assemblé dans la cité d'Angers pour la consécration de l'évêque Thalasius: l'archevêque de Bourges, Léon, avait eu la présidence. On y renouvela les prescriptions des grands conciles antérieurs : défense aux ecclésiastiques de porter leurs différends aux tribunaux civils; défense de garder auprès d'eux d'autres femmes que leur mère, leurs sœurs ou leurs tantes; peines contre les clercs qui s'enrôleraient dans les armées; contre les moines errant de tous côtés. Les évêques s'engagent à ne point ordonner un clerc qui n'appartiendrait pas à leur diocèse respectif; à n'ordonner parmi les hommes mariés que ceux qui n'ont eu qu'une épouse, etc. : lois aussi anciennes, aussi universelles que l'Eglise elle-même. Les archevêques de Tours, de Bourges et de Rouen, saint Victorius, du Mans, avec plusieurs autres évêques de la troisième lyonnaise s'étant trouvés à Tours pour la consécration de la cathédrale et la fête de Saint-Martin, l'an 461, se réunirent en concile. Ils dressèrent treize canons, parvenus jusqu'à nous, et qui ajoutent quelques détails aux prescriptions du concile d'Angers: nous citons en particulier la défense faite aux clercs d'abandonner leur église pour une autre, sans la permission de leur évêque; défense de voyager dans d'autres cités, d'autres provinces, sans lettres de recommandation. La première signature est celle du métropolitain saint Perpetuus; la seconde, celle de saint Victorius, évêque du Mans; la troisième, celle de Léon, archevêque de Bourges, etc. Mansuetus signe : *l'Évêque des Bretons;* ce qui fait connaître que la colonie venue de l'Ile avait son évêque alors.

Peu de temps après (465), les évêques d'Armorique se trouvèrent rassemblés à Vannes, afin de pourvoir cette ville d'un nouveau pasteur, et ils tinrent un concile, dont nous indiquons quelques décrets : les clercs ne doivent point assister aux festins des noces ; dans la troisième lyonnaise on observera l'uniformité de rite, soit pour les divins offices, soit pour la psalmodie. L'excommunication est prononcée contre les clercs qui *s'occuperaient d'augures, de divination, et de consulter les sorts.* Saint Victorius n'assistait pas à ce concile, ainsi que l'évêque d'Angers ; les pères de Vannes leur envoyèrent les décrets avec une lettre qui se lit en tête, afin qu'ils donnassent leur sanction, s'ils le jugeaient convenable. Saint Victorius occupa le siège du Mans quarante et un an, six mois, dix jours, et mourut dans un âge fort avancé, le premier septembre 469, selon la supputation des *Actes* (*sous le second consulat de Longinus et de Faustus* (1). Il fut inhumé dans l'église des saints Apôtres, comme ses prédécesseurs ; mais on est porté à croire que, peu d'années après, son disciple, saint Innocens ou S. Domnole, fondèrent, en l'honneur de ce saint et de son père, le petit monastère ou basilique de Saint-Victeur-du-Pré. Saint Domnole parle en effet de l'église de *son patron spécial*, saint Victeur (2) ; saint Bertram cite la basilique et l'oratoire de Saint-Victorius (3), et saint Hadouin de même, dans son testament (4). Ainsi, le prieuré de Saint-Victeur du Mans, fondé par saint Innocens, en l'honneur du père et du fils, remonterait en quelque sorte jusqu'au siècle qui les vit mourir. Leurs reliques, portées à Blois, au IXe siècle, y sont encore l'objet d'une grande vénération.

(1) *Vet. anal.*, III.
(2) *Ibid.*, 102.
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid.*

CHAPITRE III.

PÉRIODE MÉROVINGIENNE.

DE CLOVIS I A PÉPIN-LE-BREF.

I.

ORIGINES FRANKES. — REGNOMER.

S'il est vrai que les ouvrages modernes s'éloignent beaucoup de ceux des deux derniers siècles, à l'égard des origines gallo-romaines et de l'introduction du christianisme dans les Gaules, on en peut dire autant des travaux qui paraissent chaque jour, et qui remettent en honneur, de nouveau, d'antiques documents naguère relégués parmi les fables (1). Les traditions des nations septentrionales reportèrent toujours leur berceau vers le centre de l'Asie : c'est là maintenant que l'on s'efforce de découvrir leur origine et leur parenté. L'on cherche même depuis long-temps à les rattacher à la géographie de Moïse, comme l'historien Joseph paraît l'avoir fait avec succès. Ainsi Gomer (*Scanda ou Coumara, patron des guerriers dans l'Inde*), serait le chef des nations cimmériennes et des Phrygiens de l'Asie-Mineure; tandis qu'Askanius serait le père de plusieurs peuples, situés vers le nord de la Perse. Là fut autrefois la

(1) *Les Germains avant le Christianisme*, par M. Ozanam. — M. de Pétigny, sur la chronique de S. Prosper, etc.

ville célèbre d'Asia et la nation des Ases (*Asiani*), qui laissèrent leur nom à la première partie du monde; c'est également vers le nord de la Perse que les Indo-Germains placent leur olympe, le séjour de leurs dieux et le berceau de leurs premiers héros. De ces contrées sortent les Danaëns, caste sacerdotale, occupée à l'extraction et à la fabrication des métaux, et adonnée à la magie.

Escortés des guerriers cimbres, leurs voisins, on les voit s'avancer vers les Dardanelles, se mêler aux Dardaniens, et fonder Illion, en l'honneur d'Ilus ou Askanius, leur premier chef (1). Ils ne tardent pas à faire la conquête de la Grèce sur les Pélasges, et souvent même les Hellènes ne prirent d'autre nom que celui de Danaëns. On les trouve établis généralement dans les îles où la fable place des compagnons de Vulcain; ils s'étendent du Décan jusqu'au Dane-mark (*frontières des Danaëns*), et l'on croit qu'ils pénétrèrent en Egypte avec le roi Danaüs. Aussi les Francks ne manquaient pas de dire, les Sicambres surtout, qu'ils étaient Askalingi (*fils ou sectateurs d'Askanius*); que leur berceau fut l'Askalingion : Asgard, la ville des Ases; qu'ils étaient sortis d'une colonie puissante, chassée d'Illion par les Grecs (2). Après tout, un scholiaste d'Euripide fait mention d'une colonie de Troyens qui, guidée par un des fils d'Hector, alla se fixer vers les rives du Tanaïs (*le fleuve des Danaëns*). En sorte que les anciens mythes historiques mentionnent, d'un côté, les voyages de l'Hercule tyrien à travers la Lybie, l'Espagne et les Gaules, et, d'un autre côté, ceux de l'Hercule du Nord à travers l'Asie, le long du Tanaïs et jusqu'en Scandinavie, où il fonde Sigutna (*Stokholm*), la Rome des

(1) On connait les efforts de Virgile pour rattacher la famille de Jules César à la race royale d'Ilus ou Ascanius, le Troyen.

(2) *Les Germains avant le Christianisme.* — La préface de *l'Edda*.

nations septentrionales. C'est de ce dernier que sont sortis les Ascs, ou demi-dieux, reconnaissables à leur chevelure mérovingienne, et parmi lesquels étaient choisis les chefs militaires et les pontifes, qui se partageaient l'autorité souveraine.

L'Hercule du Nord ressemble, trait pour trait, à l'*Ogham* des nations galliques : c'est un chef de race, un conquérant, un législateur et le Mercure des Latins. D'ailleurs le Nord, en adoptant le calendrier des Romains, donne pour les jours de la semaine : celui de Sunna, jour du soleil; de Mann, jour de la lune; de Zio, Sak ou Tyr, jour de Mars; d'Odin ou Goth, jour de Mercure; de Thor, Donar, Tonner, jour de Jupiter, le dieu du tonnerre; de Frea, jour de Vénus; de Saeter ou Sam, jour de Saturne (1) : ce qui nous fait comprendre jusqu'à un certain point comment les divinités de la mythologie septentrionale répondaient à celles de l'olympe des Romains. Nous avons cité déjà la triade historique de Mann, père des Germains proprement dits; des Est-Æwones (*confédérés de l'Est*) et des Eng-Æwones (*confédérés de l'Ouest*). Sak (*épée : le dieu Mars était représenté dans le Nord par une épée seulement*) avait aussi sa triade : les Saxons (*Sak-sonn, fils de Sak*) (2) de l'Enguern, au centre; les Est-phaliens (*Est-lingi*) et les West-phaliens (*Ost-lingi*). Les sectateurs de Goth (3) ou Odin (*Gotho-lingi,*

(1) Sun-day, Mon-day, Tues-day, Wednes-day, Thurs-day, Fri-day, Satur-day, *chez les Anglais actuels.*

(2) Les chroniques saxonnes expliquent néanmoins par une fable ingénieuse comment ce nom aurait été donné à un corps de l'armée d'Alexandre-le-Grand, égaré dans les mers septentrionales, après la mort du conquérant.

(3) Le Gautama de la mythologie indienne, Foë ou Boudha; le Khoda, Kotys, Cottos, Kotyson de la Perse; le Wood, Boudh, Woden, Odin du Nord, ne paraissent être aux yeux des mythologues allemands que le même personnage : tantôt dieu suprême; tantôt demi-dieu, dans son incarnation sur la terre, où il devient le grand législateur.

Gottones, *Getæ*) se partageaient de même en Goths proprement dits, en Ostro-Goths et Wisi-Goths. De sorte que le Nord se trouve comme divisé par trois grandes familles : les Teutons ou Alamans, les Saxons et les Goths, auxquels répondent les trois grands dialectes d'une même langue : le Tudesk ou Allemand, l'Anglo-Saxon et le Scandinave. Rappelons de nouveau que les diverses tribus de ces familles tiraient leurs noms de leur position topographique. Ainsi, d'après le mythe breton, Brutus ou Phrydain partage l'île entre ses trois fils : Alban, Cimbro, Ligur ou Loëgr. Dans la langue de l'histoire, la Bretagne compte trois grandes divisions : le pays des montagnes, des Alpes, l'Albanie (*Ecosse*); le Kim-bro ou la Cambrie, pays du centre (*Galles*); la Loëgrie, pays inférieur, ou des rivières.

Les Danaëns, établis sur la rive droite du Rhin, ont également leur Albanie ou pays des Alpes; leurs Pays-Bas ou Hol-land, et au milieu leurs Cambriens parmi lesquels se distinguèrent ceux des bords du Sieg, ou Sicambres. Ce sont des Cimbres du pays de Galles qui portent en Armorique le nom de Kymri; ce sont des Cimbres de la Germanie qui traversent la Gaule, au temps de Marius, et sont entièrement défaits lorsqu'ils veulent tenter de s'établir dans les provinces méridionales occupées par les Romains. A côté de ces Germains occidentaux marchait un corps très nombreux de Teutons ou Germains orientaux. La Gaule voit ainsi, pendant de longs siècles, les Carthaginois ou Tyriens venir du Midi apporter leurs nombreuses colonies; les Grecs accourir avec le même empressement du Sud-Est, jusqu'à ce que les Romains leur succèdent; l'Est et le Nord ne manquent pas non plus d'envoyer leur immense contingent pour cette fusion des peuples. La Gaule devient le théâtre où de tous les vents les nations accourent se mêler dans de san-

giants embrassements; car, à la religion nouvelle, a-t-on dit, il fallait un peuple tout nouveau.

Les victoires de Marius n'arrêtent point les Germains de la rive droite du Rhin dans leur dessein de s'établir sur les terres de l'autre rive. Au temps de Jules César, ce sont ceux des Alpes, les Helvétiens, qui brûlent leurs villes et se portent en masse vers la Séquanie; plus tard, ce sont les Suèves, leurs voisins, qui pénètrent comme alliés quelquefois, et tantôt comme ennemis des Romains, jusque dans l'Armorique; les Frigiens de la Franconie (1), les Sicambres du pays de Gueldres et de Clèves, les Saxons de la Westphalie, les Danois de la Frise, ceux de la Marche (*Dane-mark*), et les Goths, se succèdent et se mêlent à la fin de la période gallo-romaine, détruisent les superbes monuments de la civilisation latine, tendent à faire disparaître l'élément gallique et l'élément romain, afin de rendre la Gaule presqu'entièrement Germaine. César connaissait tout ce que la race des fiers Sicambres présageait à nos provinces; il manifeste hautement dans ses Commentaires le danger pour l'Empire romain d'avoir sur ses frontières de tels voisins : la lutte qu'il venait de leur livrer avait été des mieux soutenues. Déjà la Saxe, prise dans son étendue la plus large, devenait une grande officine de peuples; aussi l'habile ministre Agrippa eut-il soin de transplanter une grande multitude de Suèves sur la rive gauche du Rhin; Tibère y colonisa quarante mille Sicambres; ses successeurs continuèrent : la Belgique même reçut en partie déjà le nom de Germanie. Les Franks, chargés de garder les rives du Rhin, prirent

(1) Les auteurs ne s'accordent point encore sur l'origine et la signification du nom des Franks ; on croit assez généralement que ce mot répond à celui de Brigh, Phryg, Frig, *libre*, *indépendant*, *possesseur*, *maître*. Ce fut un des noms d'Odin, le grand dieu du Nord : son épouse se nommait Freia.

de là leur surnom de Ripuaires; ceux des bords de l'Yssel (*Sala, en latin*) avaient reçu le nom de Saliens. Ils sont les plus célèbres.

De bonne heure les chefs des Franks se plièrent sans peine aux mœurs latines; on les voit commander les légions romaines, faire porter devant eux les faisceaux consulaires et donner leurs filles aux empereurs. Ils deviennent Maîtres des deux milices : des Gallo-Romains et des barbares alliés; reçoivent le titre de Patrice, auquel le pouvoir souverain fut assez long-temps attaché; celui de consuls; quelques-uns ont des statues au forum de Trajan; Magnence et Silvanus disputent même la pourpre aux fils de Constantin; c'est un autre Frank, Arbogaste, qui gouverne entièrement sous le nom de Valentinien II, etc., etc. En sorte qu'au moment de la grande invasion du ve siècle, alors que l'Empire croulait de toutes parts, et que les Gallo-Romains ne savaient qui reconnaître pour chefs légitimes, on se soumit sans beaucoup de peine au fils de Childérik, vainqueur de ses rivaux. Anastase, d'ailleurs, lui envoyait les titres et les ornements de Patrice, et lorsque, dans la basilique de Tours, au devant du tombeau de saint Martin, en présence des prêtres, des magistrats et des guerriers, le roi chevelu revêtit la tunique de pourpre et la chlamyde, plaça la couronne sur sa tête, et, montant à cheval, jeta de l'or et de l'argent au peuple, pressé sur son passage, il fut proclamé hautement Consul et Auguste. Ses fils eurent soin d'afficher les mêmes titres : ils ne frappèrent de monnaies à leur effigie qu'après en avoir reçu l'autorisation de l'empereur; ses petits-fils sont appelés au secours de l'Italie, en qualité de hauts magistrats romains. Plus tard, on voit même Pépin d'Austrasie recevoir le titre de Patrice de Rome, et son fils est chargé de continuer, de restaurer l'ancien Empire.

Clovis se montre donc comme roi gallo-romain, muni des pouvoirs légitimes; il se pose en défenseur de la civilisation et comme une barrière contre de nouvelles invasions. Les Austrasiens se présentent en nombre immense, il les défait à Tolbiac et les accepte sous ses lois; les chefs mérovingiens de sa famille trament sa perte : il les met à mort et s'empare de leurs Etats. Devenu chrétien, le fils de Childérik proclame la guerre sainte contre les Wisigoths, qui opprimaient durement leurs sujets catholiques; il les repousse aux confins de l'Aquitaine, et par force ou par astuce fonde son royaume de France. Après avoir bien établi ces faits, hors de conteste, nous avons besoin de reprendre plus haut, afin d'expliquer l'établissement de *Regnomer* au Mans; mais, par malheur, l'histoire de l'époque où vivait Childérik nous est peu connue jusqu'à ce jour, et sa généalogie reste des plus obscures.

Quelques-uns regardent le Maître de la milice, Ægidius-Afranius, comme fils de Chlodion *le chevelu*, roi de Diest, qui l'aurait laissé, à sa mort, sous la tutelle de son frère Mérovée, roi de Tournay. Dans la suite, les Franks mérovingiens, exaspérés contre le fils de ce dernier à cause de ses débauches, l'exilent et se soumettent au fils de Chlodion. Néanmoins la cupidité d'Ægidius les engage bientôt à rappeler Childérik, qui livre plusieurs combats à son compétiteur. Cette rivalité se réveille dans la suite entre les fils de ces princes : Clovis, aidé de Ragnacaire, roi de Cambray, son parent, assiège Syagrius dans Soissons, et fait périr ce dernier roi des Gallo-Romains, auquel il succède. Mais, pendant le règne de Childérik, les Saxons, qui avaient été appelés dans l'île de Bretagne comme auxiliaires, s'y établissaient en conquérants : c'est ainsi qu'on les voit se porter sur les frontières de l'Armorique et y fonder une sorte de royaume.

Vers l'an 468, ils occupent le Côtantin, le Bessin, le pays de Séez (*Saxia*), le Saxonnais ou Sonnois, une partie du Maine, l'Anjou, les îles de la Loire et le pays des Est-phaliens de Tiffauges. Guidés par Adovacre, ils remontent même jusqu'à Orléans. Le roi des Mérovingiens, allié de l'Empire, accourt, surprend Adovacre, le force à se retirer chez le comte d'Angers, Paulus (1), issu comme lui de la famille des Ducs de Saxe. Childérik traverse la Touraine sans y faire de dégâts, cédant aux prières de Basine, sa femme; il assiége Angers, s'en empare, incendie *la maison de l'église* et massacre le jeune comte. Adovacre s'échappe et va se fortifier dans les îles de la Loire, d'où, l'an 475, ayant reçu des renforts d'une nouvelle bande de Saxons, il sort pour reprendre Angers. Childérik, occupé de faire la guerre aux Allemands, traite avec lui, le laisse possesseur du comté, tout en gardant la suzeraineté; puis il se l'attache comme auxiliaire (2).

Le récit de saint Grégoire atteste que le chef des Mérovingiens se mit en possession de l'Anjou sur les Saxons, et l'on peut conjecturer, selon toute vraisemblance, qu'il s'empara de la même manière d'une partie du Maine, où il aurait placé pour roi son parent Regnomer, frère du roi de Cambray. Ces trois princes seraient donc issus de Théodemer : les deux derniers, par un roi qui n'est pas nommé; Childérik, par Mérovée, de même qu'Ægidius par Chlodion. Sighebert, de Cologne, et Chararik, de Thérouanne, appartenaient à la même famille; le roi du Mans conservait le nom de leur bisaïeul commun (3). A la mort d'Ægidius, chef des

(1) Voyez *S. Grégoire de Tours; les Chroniques de l'Anjou; l'Anjou et ses monuments*, etc.

(2) *Ibid.*

(3) *Richomer*, *Righomir*, *Rignomer*, *Renaud*, sont les variantes du nom que l'on donne au roi du Mans.

Gallo-Romains, il paraît que Regnomer eut la prétention de lui succéder : les chroniqueurs le représentent comme le plus redoutable compétiteur du fils de Childérik. D'ailleurs, Clovis n'était arrivé qu'à peine à l'adolescence. Personne n'ignore comment celui-ci se défit de Syagrius, aidé du frère de Regnomer, et comment ensuite il massacra ses autres parents. Adovacre était remplacé par Marchillon, à la tête des Saxons auxiliaires de Clovis : sur les ordres de ce dernier ils allèrent mettre le siége devant les murs de Nantes; Budic accourut de son petit royaume d'Allemagne ou du Berry; emmena Regnomer à son secours : mais le général Marchillon effrayé, leva le siége, et Budic resta quelque temps en possession de l'héritage de ses pères. Cependant, comme il n'en est plus parlé dans l'histoire, on croit que Clovis envoya dans l'Armorique une armée de Saxons de la Frise, qui s'empara du Maine et de la Bretagne; fit mourir le roi Budic, ainsi que Regnomer, et prit entièrement possession de leurs trésors et de leurs Etats.

II.

RÈGNE DE CLOVIS. — S. PRINCIPE.

A quelle époque Regnomer commença-t-il de régner au Mans; quelle fut celle de sa mort? Nous ne pouvons encore le dire d'une manière précise, tant les avis des auteurs sont partagés; c'est pour cela que nous rapportons le commencement de la période franke au règne de Clovis, successeur de Childérik, en 481. Cette année, ou celle qui la suivit, fut témoin de l'élévation d'un prêtre de race franke sur le siége épiscopal du Mans : ce qui dut paraître une étrange nouveauté chez les fiers Armoricains. Aussi les *Actes des*

Evêques(1) remarquent que saint Principe « ne fit pas tout le « bien qu'il voulut faire, ou qu'il projetait, à cause d'une « sédition et persécution tant de ceux de sa maison que de « différentes personnes qui demeuraient dans son diocèse, « dans les pays limitrophes ou plus loin. Il eut tant à souf- « frir de cette persécution, suscitée de la manière la plus « insidieuse, qu'il put à peine résister à ses atteintes. » On vit donc le Maine se diviser en deux partis bien prononcés, et si l'on consentit à se soumettre au pouvoir spirituel de l'évêque frank, lorsqu'il mourut on eut soin de lui donner pour successeur un Gallo-Romain, disciple de saint Victorius.

La mort de cet évêque étant fixée au second consulat de Faustus et Longinus (469), ce fut justement l'époque à laquelle on rapporte l'invasion des Saxons païens dans nos provinces : raison suffisante, peut-être, pour expliquer une lacune de plus de douze années entre l'épiscopat de saint Principe et celui de son illustre prédécesseur. Néanmoins, les *Actes* de saint Innocens racontent que celui-ci succédait à saint *Severianus*, personnage qui ne nous est nullement connu. Pourrait-on conclure de là que saint Principe portait deux noms, ou qu'il y eut deux évêques au Mans en même temps; ce qui se voyait alors en Aquitaine et même à Tours? Les rois wisigoths opprimaient durement les catholiques, et traînaient en exil leurs évêques pour les remplacer par des Ariens. Aussi Clovis, devenu chrétien, proclama-t-il, nous l'avons dit, la guerre sainte: afin d'arracher aux hérétiques les provinces situées au midi de la Loire. Quoi qu'il en soit de cette lacune dans les fonctions épiscopales, ou de la simultanéité de deux évêques, à l'avènement

(1) *Vet. anal.*, III.

du nouveau pouvoir, voici les paroles des *Actes des Evêques* (1).

« Saint Principe, évêque du Mans, naquit au pays des « Franks, de parents nobles. Il fut, grâce à la miséricorde « divine, successeur de saint Victorius, évêque de la même « ville; il vécut long-temps avec saint Rémi : fut formé parfaitement à l'aide de sa doctrine et de ses exemples, et se « livra, plein de zèle, au service du Seigneur et de l'Église « confiée à ses soins. » — « Saint Principe reconstruisit les « églises de son diocèse; en fonda de nouvelles, et fit d'autres bonnes œuvres en grand nombre, tant à l'égard des « édifices et des autres affaires ecclésiastiques, que pour les « besoins de son ministère, en général : les hôpitaux, les « Hôtels-Dieu, les divers établissements qu'il jugeait utiles « à l'Église. » — « Ce saint fut tellement rempli de sagesse, « que dans sa conduite, il paraissait avoir l'expérience de « toutes les difficultés qui se présentaient. D'un autre côté, « dans son ardeur pour le bien, il savait endurer les rigueurs « du froid et les incommodités de la chaleur; la plupart du « temps même il jeûnait : le mercredi et le vendredi principalement. Chaque jour, à moins d'être empêché par une « infirmité telle qu'il ne pouvait agir autrement, il célébrait « la messe; ce fut extrêmement rare, de le voir omettre « cette sainte action, car nous tenons de ceux mêmes qui « demeuraient à l'ordinaire auprès de lui, qui se formaient « à l'aide de ses soins vigilants, que depuis le jour de son « ordination, jusqu'au moment où l'infirmité dont il mourut, vint l'atteindre, jamais il ne laissa passer un jour « sans célébrer la messe en public ou en particulier. » — « Saint Principe avait le plus grand soin des boîteux, des « malades, des infirmes, et de tous les pauvres. A certains

(1) *Vet. anal.*, III.

« jours, lorsqu'il en trouvait le temps et l'occasion, sans « employer à cela ses esclaves ou ses autres serviteurs, mais « agissant par lui-même, il se rendait à la demeure de ces « malades et de ces indigents; donnait à chacun ce qui lui « était nécessaire. Allant même de côté et d'autre dans les « hospices, il servait de ses propres mains les infirmes. »

« Pendant qu'il était évêque du Mans, il fit 32 ordina-« tions; consacra 205 prêtres,...... et en outre, plus de 30 « églises.... Il mourut le seize des calendes d'octobre; fut « inhumé par d'autres évêques, par ses disciples et d'autres « prêtres, avec la pompe et le respect convenables,..... dans « l'église des Apôtres, au-delà de la Sarthe...... Saint Prin-« cipe fut évêque de ce diocèse vingt-neuf ans, un mois et « dix jours; mais après sa mort, le siége épiscopal vaqua plu-« sieurs années, à cause des troubles dont nous avons parlé, « et de la grande sédition qui éclatait alors. » On ne peut dou-ter que ces troubles n'eurent lieu lorsque Regnomer fut tué au Mans; que la province fut ravagée de nouveau par les Saxons, et que Clovis fit accepter son pouvoir contesté. Les *Actes* nous font connaître que saint Principe rendit alors de grands services à ses diocésains, en vertu de son crédit au-près de saint Remy, son maître, et par cette voie auprès du farouche Sicambre. « Du sein de ces séditions, il délivra, « grâce à Dieu, beaucoup de personnes attachées au service « de son église, — du joug des persécuteurs et des mains « des furieux; il les rendit à l'église cathédrale où la disci-« pline continua d'être en vigueur. » Saint Principe avait été même, au rapport des chroniqueurs, très lié avec le roi Regnomer, sous le règne duquel il aurait vécu quelque temps. Néanmoins le récit de l'historien Lecorvaisier (1) porterait à croire que, d'après les documents *originaux*

(1) *Histoire des Évêques du Mans.* — S. Principe.

auxquels il a puisé, saint Sévérien aurait succédé immédiatement à saint Victorius, et que Clovis, venant à s'emparer du Maine, aurait substitué au pontife gallo-romain, un prélat frank, un disciple de saint Remy, évêque en si grande faveur dans la famille du vainqueur de Tolbiac. Tel serait le motif pour lequel la Vie de saint Innocens donne comme prédécesseur de celui-ci saint Sévérien, sans parler de saint Principe. La Vie de ce dernier a été tracée par un auteur qui s'appuie fortement sur le récit des propres disciples du saint; elle paraît des plus authentiques: cependant les copistes du moyen-âge y ont intercalé quelques phrases, faciles à distinguer, pour confondre notre évêque avec celui de Soissons, frère de saint Remy, qui portait le même nom; mais l'erreur est manifeste. Lorsque Clovis rassembla les évêques de ses États au concile d'Orléans (511), saint Principe du Mans vint y siéger; il mourut presque aussitôt après, le seizième jour de septembre (1).

Nous regrettons vivement de ne pouvoir préciser suffisamment les faits historiques relatifs à nos contrées, au temps de Clovis. Les Bretons avaient perdu la ville d'Orléans sous Adovacre, à son tour évincé par le roi Childérik; ils avaient perdu Bourges, pris sur eux par les Wisigoths: Blois leur restait encore, et sans cesse ils harcelaient les troupes de leurs ennemis, au passage de la Loire. Clovis tourna contre eux ses armes, et après avoir saccagé leur ville, il la fit transporter à quelque distance, sur l'autre rive du fleuve, dans une position beaucoup plus avantageuse et plus facile à fortifier. La tradition locale, fidèlement conservée, s'accorde parfaitement avec les *Chroniques de Blois*, citées

(1) Lecorvaisier atteste que les reliques de ce saint étaient conservées à Saint-Laumer de Blois, il y a deux siècles; nous pouvons attester qu'ayant été mêlées à d'autres, elles ne sont plus reconnaissables.

dans celles d'Amboise, pour affirmer ce fait, et nous avons été le premier à découvrir les ruines gallo-romaines de l'ancienne cité, sous les arbres de la forêt qui les recouvre, près d'un endroit appelé le *Camp de César*. La forteresse de Clovis présentait un promontoire, au-dessus du fleuve, bien autrement imposant que le vieux camp de la forêt. Des gardes fidèles furent préposés à ce passage des plus fréquentés.

On sait comment les Wisigoths perdirent ensuite la ville d'Amboise et celle de Tours; mais quels furent les gouverneurs placés alors dans nos cités par le Frank vainqueur, à qui les Gallo-Romains se soumettaient avec empressement? L'histoire ne paraît pas le dire: ce que nous savons clairement, d'après un acte de Childebert Ier (515) (1), et les testaments de saint Bertram et de saint Hadouin, c'est qu'à Angers et au Mans le régime municipal de la période gallo-romaine continua de régner dans toute sa vigueur. Il est fait mention d'une manière expresse de la *Curie*, de la *Curie publique* (conseil général); du *Défenseur*, du *Curateur*, du *Principal*, des *Codes* ou *Registres publics*, des *Gestes municipaux;* le comte ou gouverneur au nom du roi paraît être désigné sous le titre de *Maître de la milice*. Clovis aurait donc eu dans chaque cité son comte militaire pour la gouverner, et, lorsque les troupes des différentes provinces se réunissaient, elles étaient commandées par un duc. A Tours, nous trouvons, en 461, le comte romain Agilon; il abandonne la ville aux Wisigoths, l'an 480: nous ignorons s'il revint plus tard. Au Mans, le Maître de la milice, aux ordres de Clovis, était peut-être Emolenus, cité dans la touchante histoire de saint Viventien.

Ce seigneur puissant, assisté de son fils Baymarus, avait

(1) *Du Droit municipal*. I, 319, par Raynouard.

conduit ses soldats à Poitiers dans la guerre que le roi des Franks venait de déclarer aux Wisigoths (507); après la victoire complète, les chefs partagèrent le butin, selon l'usage: une jeune fille de haute naissance, Flaminia, se trouva parmi les captives échues à Emolenus, qui l'emmena dans sa villa de plaisance, près du Mans. Flaminia, sortie d'une famille que les Wisigoths avaient amenée d'Espagne, laissait trois frères, catholiques, fervents comme elle, qui résolurent de courir à la recherche de leur sœur chérie, afin de la racheter de l'esclavage. Ils traversèrent le Poitou, la Touraine, et arrivèrent dans le Maine à une riche villa, où ils apprirent que Flaminia se trouvait. Leur joie fut très vive, on le conçoit sans peine; ils espéraient par leurs supplications, ou du moins avec une grosse somme d'argent obtenir la liberté de leur sœur; mais le farouche Emolenus connut à peine l'objet de leur demande qu'il fit éclater la plus violente colère. Les trois frères s'enfuirent à la hâte; il envoya des hommes armés les poursuivre: le pieux Peregrinus fut atteint et mis à mort (1); Macoratus, blessé grièvement, se vit menacé de perdre également la vie s'il reparaissait; Viventianus s'enfuit de leurs mains, et se retira dans le Sonnois.

Un seigneur de ce pays reçut saint Viventien parmi ses serviteurs; plus tard celui-ci prit la profession de cordonnier, et par sa vie austère et la perfection de son travail il s'attira tellement la haine des autres ouvriers de sa profession, que l'un d'eux, l'ayant surpris à l'écart, près d'une fontaine, au milieu d'un bois épais, le massacra des coups d'une hache et jeta le cadavre dans la fontaine. Avertie par

(1) Emolenus habitait-il Alonne? Une charte ancienne indique, entre ce bourg et Roizé, la *Tumba Peregrini*. — *Géograph. anc. du dioc.*, 474.

une révélation céleste, une pieuse dame, nommée Dodène (1), fit découvrir le corps du saint, deux mois après sa mort. On l'ensevelit solennellement, et sur sa tombe une chapelle fut élevée; elle est maintenant délaissée, mais à peu de distance fut fondée l'église paroissiale de Saint-Vincent-des-Prés, autrefois Saint-Viventien. Antérieurement à l'année 1823, les trois frères de Flaminia étaient honorés d'un culte public dans l'Eglise du Mans (2).

III.

RÈGNE DE CHILDEBERT. — S. INNOCENS.

Pendant que saint Principe administrait le diocèse, saint Sévérien, qualifié, à tort sans doute, d'évêque commandataire, par Lecorvaisier, vint à mourir; « Saint Innocens, « Gaulois d'origine, devint successeur de saint Victorius, « qui l'avait reçu aux fonts baptismaux, l'avait adopté pour « fils, lui avait donné une pieuse éducation, l'avait formé « à la science la plus pure et lui avait conféré quelques-uns « des ordres sacrés. Grâce à ses mérites et à son érudition « il obtint, par la permission de Dieu, de succéder à son « parrain, saint Victorius, et d'être sacré évêque. Après la « mort de saint Sévérien, son prédécesseur, il se mit à « agrandir et orner l'église cathédrale dans laquelle saint « Victorius, conformément aux recommandations et aux « instructions de saint Martin, avait autrefois déposé, « en très grande pompe, des reliques de saint Gervais et « saint Protais. » — « Ce même saint Victorius avait déjà « commencé à restaurer et agrandir cette église; mais, à « l'approche du terme de sa vie, il l'avait laissée inache-

(1) *Dodana* ou *Doda*. Voyez plus haut, page 71.
(2) *Les Bollandistes*. Août, I, 333. — Lecorvaisier et Bondonnet.

« vée (1). » Les détails précieux, fournis par la Vie de saint Innocens, ne laissent aucun doute sur la forme de la cathédrale du Mans, due aux soins de saint Victorius et de son disciple. La nef fut exhaussée seulement; l'abside prolongée, à partir de l'arc triomphal, placé dès lors au milieu des églises: deux croisillons furent ajoutés; il est certain par conséquent qu'au VIe siècle le plan de la cathédrale du Mans était une croix latine. Deux autels y avaient été fondés: l'un en l'honneur de la sainte Vierge; l'autre de saint Pierre: ils furent portés dans les bras de la croix, et au milieu s'éleva l'autel des saints Gervais et Protais.

« Saint Innocens exhaussa de la même manière et orna « l'église des Apôtres, située au-delà de la Sarthe et dans la« quelle reposent saint Victorius et ses prédécesseurs. Dans « la partie orientale (*ou supérieure*) il construisit une nouvelle « abside; y plaça, pour la gloire et l'ornement de la sainte « Eglise de Dieu, et par amour envers les glorieux saints « Victor et Victorius, son fils, les deux corps de ces pon« tifes, et lui-même disposa, près de leur tombeau, le lieu « de sa sépulture. Il eut le bonheur d'augmenter dans cette « basilique le nombre déjà considérable des clercs réguliers, « qui depuis long-temps y florissaient; il employa ses soins « merveilleusement pour construire les cloîtres et les édifices « nécessaires à ce dessein; éleva des hôpitaux destinés aux « pauvres, et des hôtelleries pour les étrangers et les voya« geurs; pourvut largement et avec une tendre sollicitude « aux frais de réception et de nourriture; dota ces moines « d'instructions et de constitutions, afin qu'ils pratiquassent « la vie commune: il conduisit à bonne fin son entreprise (2). »

(1) *Vet. anal.*, III.

(2) *Vet. anal.*, III. — D'après ce récit, les tombeaux des premiers évêques du Mans auraient été placés dans la nef actuelle de l'église du Pré.

Clovis, venant à Orléans, avait amené à sa suite le célèbre saint Mesmin, auquel il fit concession d'une propriété du fisc, près de cette ville, afin d'y fonder un monastère; en d'autres termes, une sorte d'université catholique : Micy compta jusqu'à cinq mille disciples. Le pieux évêque du Mans attira dans son diocèse plusieurs prêtres, formés à l'école de saint Mesmin et pleins du désir de mener la vie des clercs réguliers; il désirait les employer surtout à évangéliser les extrémités de son diocèse. Nous ne pouvons citer ici que les noms de ces ouvriers apostoliques les plus connus : saint Avit et saint Calais semblent se diriger sur le « Chemin de César » pour arriver d'Orléans au vic de la Braye (*Vibraye*), où par leurs soins s'élève une église (1). Le premier, plus tard, est appelé dans le Chartrain; le second s'éloigne, vers le midi, sur la route du Vic de l'Annille, et s'arrête au milieu d'une île d'étonnante fraîcheur, occupée par les ruines de la *Casa* du duc *Gajanus* et celles de l'église que saint Thuribe avait fondée. Saint Siviard (2) affirme, au VIIIe siècle, que celle-ci s'écroulait de vieillesse alors; que saint Calais se construisit une chaumière au milieu des débris de la villa; releva la basilique; cultiva une vigne abandonnée; puis, à l'aide d'un trésor qu'en bêchant il rencontra, se fit aider des agriculteurs voisins pour construire un monastère : les compagnons de sa vie érémitique étaient saint Daumer et saint Gault, qui successivement occupèrent la charge abbatiale.

Saint Almir, saint Ulphace, saint Boamir (*ou Baumer*), saint Senard se retirèrent, au contraire, vers le nord de Vibraye, où différentes paroisses évangélisées par leurs soins ont pris leurs noms, et s'honorent de leur patronage. Saint

(1) Lecorvaisier.
(2) *Les Bollandistes*. — 1er juillet.

Constantien fut placé par saint Innocens à la tête du collége de clercs dans le vic de Javron. « En effet, dit l'auteur de sa « Vie, c'était alors une coutume, conservée d'ailleurs jus- « qu'à nos jours, que, dans tous les vics, les clercs, réunis « ensemble, menassent la vie commune et missent tout en « commun. L'évêque dont nous parlons, voulant remettre « en vigueur et relever ce genre de vie, cherchait des hom- « mes qui s'en acquittassent dignement. Saint Constantien « et ses compagnons s'appliquaient non seulement à me- « ner la vie commune, mais une vie pauvre et soumise à la « règle; ils s'efforçaient même de vivre du travail de leurs « mains (1). » Saint Innocens ne se contenta pas de donner lui-même des constitutions aux moines du Pré; de laisser ceux des autres monastères suivre les règles tracées par les anciens anachorètes : la règle de saint Benoît jetait dès lors un grand éclat, il envoya des émissaires demander à ce saint patriarche quelques-uns de ses disciples. Le plus célèbre d'entre eux, saint Maur, fut envoyé du Mont-Cassin; mais, en arrivant, ayant appris la mort du saint évêque, il préféra se retirer près d'Angers.

Saint Innocens concourut à la fondation d'un monastère de femmes « sur la place même de la cathédrale, entre la « rivière de la Sarthe et le mur de la cité (2). » C'était un riche propriétaire qui faisait construire cette maison religieuse en faveur de sa fille, sainte Ténestine, *consacrée à Dieu*. Les pièces relatives à la fondation de Sainte-Marie de Gourdaine paraissent dignes de quelque intérêt sous le rapport des noms de différents personnages, que l'on y cite. Le même évêque enfin, obtint des terres du fisc pour jeter

(1) Vie de S. Constantien. *Bibl. nov. MS.* Labbe. II.
(2) *Vet. anal.*, III.

les fondements de l'abbaye de Saint-Georges-du-Bois, près de Montoire. D'après les *Actes des Évêques*, il gouverna l'Église du Mans « au temps de l'empereur Anastase, de Clovis, « premier, roi chrétien des Franks, et de Childebert, son « fils. » — « Il occupa son siége pendant quarante-cinq ans, « dix mois et vingt-cinq jours, et fit dans ce diocèse cin- « quante ordinations. » — « Saint Innocens mourut en paix « le XIII des calendes de juillet; fut inhumé, avec la pompe « convenable, dans l'église des Apôtres, auprès de saint Vic- « tor et de saint Victorius, à l'endroit préparé par lui-même « pour sa sépulture. » L'an 533, on l'avait vu prendre part au second concile d'Orléans, et au quatrième, en 541 : l'année suivante, il mourait le jour de la fête des saints Gervais et Protais, sous le patronage desquels il avait placé sa cathédrale.

C'est au règne de Childebert, par conséquent, qu'il faut rapporter la plus grande partie de l'épiscopat de notre saint évêque, puisque saint Principe assistait au concile d'Orléans, l'an 511, celui de la mort de Clovis. Il en est plusieurs qui ont avancé que le Maine alors fut compris dans le partage du roi d'Orléans, Clodomir; mais il paraît évident que cette province fut toujours soumise au roi de Paris, Childebert; ainsi que l'Armorique entière. Les fils des ducs bretons, repoussés par les Saxons, alliés de Clovis, s'étaient retirés dans l'île de Bretagne : ils tentèrent une expédition pour reprendre l'héritage de leurs pères; défirent Corsold, chef des Frisons; rentrèrent en possession du duché; Childebert leur traça des Marches dont il donna la surveillance au duc d'Armorique. Le règne de son père s'était signalé dans nos contrées par des victoires sanglantes et un régime barbare; le sien, au contraire, fut plus pacifique et fortement modelé sur les mœurs impériales. « Les vainqueurs se firent colons,

« les vaincus se mêlèrent parmi les guerriers. Les sénateurs « des villes occupèrent les offices de la domesticité royale; « les pratiques d'étiquette et de chancellerie s'introduisirent « dans les cours barbares de Soissons, d'Orléans et de Pa- « ris (1). » Le roi Childebert aimait cette ville à demi-romaine; il y habitait le vieux palais de Julien, trônait sur une chaise curule, s'entourait de référendaires, de comtes du palais, de clarissimes et d'évêques. Les lettres, qui lui sont adressées par l'empereur et le pape, élèvent jusqu'aux nues ses rares qualités, la protection qu'il accorde aux sciences, aux lettres, et surtout aux institutions religieuses. On le voit, en un mot, réparer, autant qu'il est en lui, les désastres causés pendant les cruelles guerres du siècle précédent, et ressusciter, dans son ancien éclat, la civilisation chrétienne de la période gallo-romaine.

Nous possédons de ce prince plusieurs chartes : les unes authentiques, les autres interpolées. Une des plus curieuses qui se puissent voir (2) est celle de la fondation du monastère de Saint-Calais, datée de la quatrième année du règne: ce qui ne peut être précisé sûrement; car nos rois mérovingiens eurent des dates différentes, quelques-uns en comptèrent jusqu'à sept, pour indiquer les années de leur règne. La seconde charte, non moins authentique, mais moins importante, est datée de l'an XII, et confirme à saint Daumer, abbé de Saint-Calais, les privilèges accordés à son prédécesseur (3). *Les Actes des Evêques* contiennent : le titre de fondation du monastère de Sainte-Marie-de-Gourdaine, l'an II de Childebert; le bail supposé de l'évêque, l'an XIII, et l'autorisation du roi, signée à Chatou, l'an VII. Ces docu-

(1) *La civilisat. chrét. chez les Francs*, 67.
(2) Nous l'avons traduite et commentée dans notre *Histoire de Saint-Calais*.
(3) *Ibid.*

ments nous donnent les noms de *Harigaud, avoué* : le défenseur des droits de l'Église du Mans; de Bernard, vicomte, et de Leudevauld, notaire. Les garants du traité sont Berhard, ou Bernehard, évêque; Landolen, abbé; Gundoin, comte, lequel signe avec Adalwin, vicomte. En sorte que, l'an II de Childebert, le Mans aurait eu pour comte Gundoin, et pour vicomte, Adalwin; l'an XIII, le même comte, et Bernard pour vicomte. Ce dernier titre pourrait bien aussi ne désigner que le vidame ou vicomte de l'évêque. Nous apprenons, en outre, à cette source de documents, que Childebert, l'an XIV de son règne, avait envoyé dans le Maine le comte du palais, Wilirik, avec la charge de légat (*missus*). Les comtes Hostremont, Gundelen et Winitmer, qui signent avec Wilirik et Gundoin, semblent prouver que trois provinces voisines du Maine avaient alors ces seigneurs pour les gouverner; tandis que les signatures d'Ostruin, Hilderik, Richard, Emmon, Heriard, Inghilger, Wistremar, Bernerik, peuvent indiquer plusieurs des décurions du Mans (1).

Aux yeux des Gallo-Romains, nous l'avons dit précédemment, Clovis paraissait comme l'associé de l'empereur, avec les titres d'Auguste, de Consul, de Patrice; lorsqu'il mourut, ses États furent partagés en quatre grandes portions, où, du consentement des principaux chefs, régnèrent ses quatre fils, conformément aux usages de la Germanie. Quant aux autres princes de sa famille, les fils de ceux qu'il avait mis à mort grandirent, et bientôt occupèrent les rangs les plus élevés : c'est ainsi que de Sighebert de Cologne descendent Chloderik, Munderic, Bodégisile et saint Arnoul, tige avérée des ducs d'Austrasie, Maires du palais; tige avérée des Carlovingiens. D'un autre côté, les Mérovingiens con-

(1) *Vet. anal.*, III.

tractent d'importantes alliances, qui donnent prétexte à Clovis de s'emparer des États où Basine, sa mère, avait été reine, et à ses fils de prendre la Bourgogne comme une sorte d'héritage échu à leur mère, Clothilde. Clothaire (*Lothaire, Lohier*) s'unit à une princesse de Thuringe, tandis que Childebert (*Hildebert*) et sa sœur recherchent l'alliance des Goths d'Espagne. Le royaume de Thierri fait revivre la grande confédération des Franks orientaux ou d'Austrasie; celui de Clothaire, la confédération des Franks occidentaux ou de Neustrie; Clodomir ressuscite le royaume d'Alamanie, comprenant: Orléans, la capitale; Chartres, Blois, Château-Dun; le Vendômois jusqu'à la voie de Paris à Tours; cette ville et le Berry. Enfin, le royaume de Childebert, de la Somme jusqu'à l'Adour, fait revivre la *ligue armoricaine*, unie à celle des Aquitains.

Bientôt cependant des divisions profondes surgissent entre ces différents rois: dans le royaume d'Austrasie, le prince héritier de Sighebert de Cologne se porte pour compétiteur du fils de Clovis; les Arvernes prennent son parti: leur province est cruellement ravagée par le roi de Metz, qui réussit à faire massacrer Munderik. Pendant ce temps, Clodomir venait de périr : on sait que ses fils furent égorgés, et comment ses cruels oncles se partagèrent le royaume d'Orléans. On ne doit donc pas s'étonner de voir ensuite Childebert protéger dans le Maine d'importantes fondations religieuses, et chercher, aidé de sa pieuse femme, Ultrogothe, à se faire pardonner une lâche complicité. Profitant d'une maladie de ce roi de Paris, Clothaire obtient d'être reconnu pour chef des Franks-Austrasiens, à la mort de Théodebald (*Thibault*), son petit-neveu, dont il épouse la femme. Childebert se venge en appuyant la révolte de Chranne. La Bourgogne avait perdu son roi; cependant Wi-

licaire (*Guilhier*) y exerçait l'autorité ducale : il donna sa fille pour épouse au prince Chranne, nommé duc de l'Aquitaine première, ou orientale, et tous deux, secondés par les chefs des Bretons et même par le roi Childebert, tentèrent de secouer le joug de Clothaire, envahirent ses États et y causèrent de grands ravages. Childebert venant à mourir sur ces entrefaites, le roi de Soissons traversa le Maine pour attaquer les Bretons près de Dol; tua le duc Cunibert, et fit brûler impitoyablement son propre fils avec sa famille[1].

IV.

RÈGNE DE CLOTHAIRE Ier. — S. DOMNOLE.

Clothaire possédait alors le pays des Cénomans : à la mort de Childebert (558) il avait rétabli dans sa personne l'unité monarchique. Les anciens royaumes, dont nous venons de parler, ne se trouvaient plus représentés que par des ducs puissants, qui reconnaissaient la suzeraineté du fils de Clovis.

Quant à l'évêque du Mans, à la mort de saint Innocens, dernier pontife gallo-romain, le siège demeura vacant, vers la fin du règne de Childebert. Mais, si l'on s'en rapporte au récit de saint Grégoire, Clothaire, devenu possesseur du Maine, voulut donner pour évêque l'abbé de Saint-Laurent de Paris, qui avait favorisé son parti et caché ses émissaires. Il l'avait proposé d'abord à l'évêché d'Avignon.

(1) Quelques auteurs ont pensé que le combat eut lieu dans les landes de Crannes, à peu de distance de Laval, au passage de la Mayenne et de l'Ernée. — C'est à cette première partie de l'époque mérovingienne que l'on rattache les cimetières de Conlie et de la Bourdonnière, près du Mans; on y a découvert des pentures et des agraphes de ceinturon damasquinées, provenant de la fabrication d'armes frankes de Trèves, selon M. de Saulcy. Il paraît qu'à la Bourdonnière, les corps des principaux chefs furent portés dans les cimetières publics, et que les simples soldats furent inhumés, presqu'à fleur de terre, sur le lieu même du combat.

Selon l'auteur de sa Vie, écrite par ordre de saint Hadouin (624-664), les choses se seraient un peu différemment passées. Saint Domnole, ayant été ordonné évêque d'Avignon, « se rend à Rome afin de visiter les églises des saints Apô-« tres, et y faire ses dévotions. Après avoir entièrement « satisfait sa piété, après avoir long-temps voyagé, conduit « par la main de Dieu, il arrive chez les Cénomans, qu'il « trouve encore plongés dans la douleur d'avoir perdu leur « évêque. Depuis assez long-temps, en effet, saint Innocens « était allé recevoir au ciel la récompense de ses labeurs, « et aucun prélat n'avait été mis sur son siège. Aussitôt donc « que les Cénomans eurent vu ce saint homme, et appris « qu'il était ordonné évêque, les chefs et les premiers de la « Cité, le clergé avec tous les habitants de la ville et de la « campagne, guidés par une inspiration divine, n'eurent « qu'une voix pour le supplier instamment d'agréer la « charge de gouverner leur ville et le diocèse. Saint Dom-« nole n'accéda qu'avec beaucoup de peine, et s'il consentit « à ce que le peuple exigeait ainsi de lui, ce fut parce qu'il « y était contraint. » — « Saint Domnole remplit avec une « grande piété les fonctions de sa dignité pontificale; il fut « d'ailleurs uni par les liens d'une charité, d'une bienveil-« lance réciproque, avec l'illustre saint Germain, évêque « de Paris, que souvent il alla voir, et dont il reçut de fré-« quentes visites. »

« Cet évêque, si dévoué du fond de l'âme aux intérêts de « la sainte Eglise, fit construire dans le *Suburbium* du Mans, « un monastère, qui devait être un boulevard de la cité, et « servir à gagner des âmes au Seigneur; il fut dédié en « l'honneur des saints martyrs Vincent et Laurent : à cette « consécration saint Domnole demanda l'assistance de l'évê-« que saint Germain. » — « Il plaça dans cette abbaye des

« moines sous la conduite de Lusus; exigeant qu'ils suivis-« sent la discipline monastique, et s'occupassent du service « de Dieu. Enfin, il avait une telle amitié pour l'évêque « saint Germain, que dans l'église de saint Vincent et saint « Laurent, martyrs, dont on vient de parler, il se mit à lui « préparer un tombeau; mais, à raison de certaines causes, « saint Domnole y fut inhumé lui-même et non le saint « évêque de Paris. Comme notre prélat était plein de zèle « pour perfectionner l'état monastique, il augmenta d'une « manière surprenante le nombre des moines, qui depuis « très long-temps déjà florissaient dans le prieuré où saint « Julien repose, auprès du monastère de saint Victorius, « sur le bord de la Sarthe. Il statua que cinquante moines, « ou à peu près, y mèneraient la vie régulière, et pourvut « largement à la nourriture nécessaire à ces moines; aux « pèlerins et aux voyageurs. »

« Saint Domnole fonda de même avec soin, un petit monas-« tère et un hospice au-delà de la Sarthe (1), en l'honneur « de la sainte Vierge Marie, mère de Dieu; il le dota des « biens de son église, et statua que l'on y recevrait les pau-« vres, les pèlerins et les autres nécessiteux qui ne pourraient « être admis dans la ville, à cause de la garde sévère que « l'on y faisait. Il voulut que vingt-quatre moines y vécus-« sent selon la règle monastique, appliqués perpétuelle-« ment au service divin; au soin des pauvres et à recevoir « d'une manière douce et affable ceux qui viendraient récla-« mer l'hospitalité. Saint Domnole choisit pour abbé de ces « moines un homme depuis long-temps éprouvé, nommé « Padvin (2), lequel était alors prieur de saint Vincent et

(1) Près de l'église paroissiale de Saint-Pavin-des-Champs.
(2) A Julius fit Julianus; a Θουρι-βιος, *impetuosus animus*, Thuribius; a

« saint Laurent. » — « Aux heures prescrites, le saint évê-
« que s'acquittait de son *Cours de prières* (c'est-à-dire des « prières prescrites par les canons), et le reste du temps « pendant le jour, il l'employait à psalmodier les chants « sacrés, à lire ou prier. Quand il se mettait à table, aussi- « tôt un lecteur faisait entendre la parole sainte, afin qu'en « même temps que la chair s'engraissait, les convives re- « çussent aussi l'aliment de l'âme, bien préférable à celui « du corps. Jamais il ne laissait écouler un instant sans tra- « vailler à l'utilité des autres, ou sans ajouter quelques pro- « grès à ses vertus (1). »

L'espace nous manque pour rapporter ses miracles : à l'égard de l'aveugle Syagrius, connu parfaitement de l'auteur qui raconte sa guérison; à l'égard d'un homme puissant qui s'empara de la *villa* de Trans, dans la *condita* de Jublains : villa qui appartenait à la cathédrale. Une autre année, saint Domnole s'était retiré au monastère de Saint-Calais, pour y passer le carême, lorsqu'il apprit qu'un seigneur frank, de famille noble et très aimé du roi, s'était mis en possession de Bonnelle, autre villa de l'Eglise du Mans, située près d'Etampes. Saint Domnole laisse se passer les fêtes de Pâques; se rend sur les lieux, et se présente à la porte de la maison de plaisance, au moment où le seigneur frank, entouré de ses parents et de ses amis, y donnait un splendide festin. Le saint évêque fut repoussé durement; mais pendant la nuit une fièvre violente s'empara du ravisseur sacrilège; il mourut et fut inhumé dans un carrefour, sans deuil, ni prières. Le jeune Rainier, aveugle, sourd, muet et boiteux; un clerc de l'Hiesmois, Eleuthère; l'Angevin Stri-

Victor, Victorius; Domnus, Domnolus; Padua oriundus, Padvatius et aliis Paduinus.

(1) *Les Bollandistes*, mai, III.

tius; Magnatius, de Ballon; le clerc Ragnion; deux démoniaques de Crissé, et beaucoup d'autres furent guéris par ses prières (1).

« Non seulement on trouvait en lui ce grand don des « miracles, mais une puissance étonnante animait ses dis« cours. Quand il prêchait au peuple la parole sainte, l'on « trouvait à peine un cœur de fer assez insensible pour ne « pas verser des larmes..... Pendant tout son épiscopat il se « montra dans son langage et ses exemples de vertus le mo« dèle des évêques. » — « A l'approche de sa mort, ce saint... « convoqua ses disciples, leur annonça que le jour et l'ins« tant même de son trépas étaient arrivés; il leur recom« manda de se prémunir contre les embûches de l'antique « ennemi; de s'abstenir du mal, et de ne s'attacher qu'à faire « de bonnes œuvres. Ensuite, il mourut en paix dans une « vieillesse avancée, le premier jour de décembre. Ses dis« ciples inhumèrent son corps dans l'église de Saint-Vin« cent et Saint-Laurent, martyrs (2). » Saint Grégoire de Tours nous apprend, de son côté, qu'après « vingt-deux « années d'épiscopat, saint Domnole, se voyant gravement « malade du *morbus-regius* et de la gravelle, choisit pour « son successeur Théodulphe, abbé; le roi consentit: mais, « ayant changé d'avis, peu de temps après, son choix fut « fixé sur Baudégisile, Maire du palais (3). Celui-ci, s'étant « fait tonsurer, reçut les saints ordres, et, comme l'évêque « du Mans mourut quarante jours après, il lui succéda, « l'an 581. »

Saint Domnole siégeait au second concile de Tours (567),

(1) *Les Bollandistes*, mai, III.
(2) *Ibid.*
(3) S. Grégoire mentionne pour la première fois le titre de Maire du palais royal, ordinairement porté par les premiers princes du sang.

où furent portés plusieurs décrets dignes d'un grand intérêt sous le rapport historique : on y mentionne l'existence des collèges ecclésiastiques dans les archi-prêtrés; les archi-prêtres *vicani*, les prêtres *vicani*, les diacres et sous-diacres *vicani*. Les prescriptions les plus sévères ordonnent, selon la teneur des anciens canons, aux ecclésiastiques dans les ordres sacrés, qui auraient été mariés auparavant, d'éviter toute cohabitation avec leurs femmes. L'archi-prêtre y devra veiller scrupuleusement; les délinquants seront dégradés et rangés désormais parmi les simples chantres; l'archi-prêtre peu vigilant sera soumis à la correction dans un monastère. Il est également décrété que ni abbé, ni archi-prêtre ne seront évincés de leurs sièges, sans que l'évêque prenne l'avis des autres abbés et archi-prêtres; on les rassemblera de même en conseil pour choisir ceux qui seront appelés à occuper les places vacantes. Il est fait une défense expresse d'ordonner *en Armorique*, pour évêque, soit un *Breton*, soit un *Romain*, sans le consentement ou les lettres de communion du Métropolitain ou des évêques de la province. Les prêtres, curés des Vics, ainsi que tous les citoyens, doivent prendre soin de leurs pauvres; afin que l'on ne voie pas ces derniers errer de tous côtés, et que chaque cité nourrisse les siens. Nous avons parlé déjà précédemment de la prohibition, renouvelée par ce concile, de fêter le premier jour de l'an « comme si Janus eût été un Dieu, tandis qu'il est certain que cet homme ne put être autre chose qu'un roi; » d'aller déposer sur les dolmens des mets pour les morts, le jour de la Chaire de saint Pierre, etc.

Nous conservons de saint Domnole deux actes authentiques : le testament par lequel il fait concession, en faveur du monastère de Saint-Vincent, des villas de Tresson, de La Fresnaye, etc., *en priant ses chanoines de confirmer cette*

donation; le codicille, ajouté plus tard, pour céder à la même abbaye la *Coulonge de Chenon* : autrement, Coulongé. Ces deux pièces sont signées par l'évêque d'Angers, Audovée, que saint Domnole appelle son seigneur et frère : non qu'ils fussent du même sang; ils étaient seulement confrères, quoiqu'en disent quelques auteurs (2). Notre évêque, en effet, parle aussitôt après des chanoines, *ses frères* également (3). Ce saint prélat se trouvait à la consécration de la riche cathédrale de Nantes, élevée par saint Félix.

C'est au règne de Clotaire, et par conséquent au temps de l'épiscopat de saint Domnole, que quelques-uns, à tort assurément (4), rapportent le voyage de saint Rigomer et de sainte Ténestine pour se justifier en présence de la Cour, à Palaiseau (*le petit Palais-Royal*). Saint Rigomer naquit dans le Sonnois, près de la forêt de Perseigne, à l'endroit où se voit la paroisse de son nom, Saint-Rigomer-des-Bois; confié, dès l'enfance, au saint prêtre Launild, il fit de rapides progrès dans les sciences et la piété. Saint Innocens lui conféra les ordres sacrés et l'envoya prêcher de divers côtés : ses paroles, soutenues de l'éclat des miracles, opérèrent de nombreuses conversions. Il parvint même à faire détruire, non loin du Mans, un temple d'idoles, et à élever une église sur ses débris. Sa réputation de sainteté devint si grande que beaucoup de malades avaient recours à ses prières pour obtenir leur guérison. Truda, noble matrone, dans une grave maladie recouvra la santé de cette manière : sa fille, Ténestine, fiancée au riche seigneur nommé Sévère, fut tellement touchée des pieuses exhortations du Saint, qu'elle

(1) Voyez en particulier *Lecorvaisier.*
(2) *Ibid.*
(3) *Vet. Anal.*, III.
(4) *Lecorvaisier*, etc.

se mit sous sa direction spirituelle, et, comme une autre Marie-Madeleine, elle s'attachait à lui pour le servir et de sa bouche recueillir la parole sainte.

Sévère, en ayant été instruit, s'indigna jusqu'à porter ses plaintes aux juges du Palais-Royal, de ce qu'un prêtre cherchait à séduire sa fiancée. Un légat fut, en conséquence, député pour instruire l'affaire sur les lieux, et obliger les prévenus à fournir des cautions et se rendre devant les juges royaux. Ils vinrent donc trouver la Cour, réunie en ce moment au bourg de Palaiseau; les juges, en les aperçevant, se dirent : « Que penser de tels prêtres, qui séduisent les femmes des autres? » Parfaitement convaincu de leur innocence, après les avoir soumis à une épreuve miraculeuse, le roi, pour les dédommager des chagrins et des fatigues qui leur avaient été causés, leur concéda deux villas dans le pays des Cénomans, de concert avec l'évêque du Mans (1). Les deux saints se mirent ensuite à fonder chacun un monastère, où leurs corps furent ensevelis : Saint Bertram cite, en effet, au nombre des basiliques qui entouraient la cité, vers la fin du vi^e siècle, celle de Sainte-Marie et celle de Saint-Richomer (2). La même époque vit un autre petit monastère s'élever dans l'enceinte même des remparts, près de la cathédrale; les fondateurs étaient le prêtre *Eulalius* et *Bodomalla,* consacrée à Dieu : leurs biens patrimoniaux servirent à la dotation.

Cependant les anachorètes, dont nous avons parlé déjà, se distinguaient sur différents points du diocèse par de semblables fondations religieuses et le bruit de leurs miracles; d'autres venaient se joindre à eux. Il est rapporté que le roi

(1) *Les Bollandistes*, 24 août.
(2) *Vet. anal.*, III,

Clotaire Ier, prenant la route de Dol, pour marcher avec son armée contre les chefs des Bas-Bretons et son fils Cranne, visita saint Constantien (1), à Javron, et les deux frères Alnée et Ernée, qui s'étaient fixés près de Ceaulcé. Le prince marqua son passage par quelques actes de générosité à leur égard; mais il n'agit pas de même, alors, envers saint Léonard, qu'on lui avait dépeint sous de noires couleurs. Sans approfondir les accusations portées contre lui, Clotaire envoya des gens pour l'expulser de ses Etats et détruire le monastère de Vendœuvre, aujourd'hui Saint-Léonard-sur-Sarthe. Ces émissaires furent tellement touchés de ses vertus et de ce dont ils furent les témoins, qu'ils changèrent entièrement les dispositions du prince, et obtinrent également des gratifications pour l'abbaye du saint anachorète (2). Il était né dans le pays de Tongres; accueilli favorablement par saint Innocens, il avait choisi sa retraite au milieu des rochers les plus agrestes, au bord de la Sarthe, à peu de distance d'Alençon. L'évêque du Mans l'ayant député vers saint Germain pour traiter différentes affaires, saint Léonard saisit cette occasion de remercier personnellement le roi de ses faveurs.

Sur l'autre rive de la Sarthe et dans le voisinage, saint Cénéric, appelé parmi nous saint Célerin, avait placé son petit monastère sur une roche alpesque, entourée presque de tous côtés par la rivière. Sortis de Spolète en Ombrie, saint Cénéric et saint Cénéré, tous deux frères, étaient venus construire un ermitage au fond de la vallée rocheuse de Sauge. Quelque temps après, le premier, nous venons de le dire, alla demeurer près d'Alençon; le second, resté dans le

(1) *Nova bibl. MS. lib.* — Labbe, II.
(2) *Annales ecclés. du P. Lecointe.* — Lecorvaisier.

vic de Sauge, y exerça les fonctions de *diacre titulaire* ou diacre-cardinal (*archi-prêtre*). Deux autres frères, nés au pays de Trèves, saint Front et saint Gault, n'étaient pas moins célèbres vers le même temps : le premier illustra la ville de Domfront, autrefois dans le diocèse du Mans; l'autre paraît être le même que Gallus, compagnon et second successeur de saint Calais. Il reçut du roi Chilpérik la confirmation des privilèges accordés à ses deux prédécesseurs par Childebert Ier. Enfin, nous ne pouvons passer sous le silence saint Léonard, fondateur de l'abbaye de Noaillé, autrement Saint-Léonard, près de Limoges : il en est qui le donnent pour fils du roi Regnomer, et pour disciple de saint Remy de Rheims; son parrain aurait été Clovis même. Quand on se rappelle la fin tragique de son père, on ne s'étonne pas beaucoup de voir l'héritier du roi du Mans chercher, au fond d'une forêt près de Limoges, une retraite où, pendant quelque temps, il vécut tout-à-fait ignoré des hommes. Une partie de la forêt lui ayant été donnée dans la suite, afin d'y construire un monastère, ces lieux devinrent très fréquentés, et telle fut l'origine de la ville de Saint-Léonard.

V.

RÈGNE DE CHILPÉRIK. — BAUDÉGISILE.

Chilpérik, après avoir fermé les yeux à son père, entreprit de se faire reconnaître seul maître souverain; mais ses frères, aidés des principaux leudes, le contraignirent à partager : le Maine échut au roi de Paris, Caribert (*Herbert*), dont nous avons seulement quelques mots à dire; car il mourut peu d'années après son élévation, et se livra tout entier à ses coupables plaisirs. Ingoberge, son épouse, ayant été répudiée, se retira au Mans, où elle termina ses jours à

l'âge de 70 ans, l'an 589. Saint Grégoire de Tours, appelé près d'elle, à ses derniers moments, en fait un grand éloge. Entre autres bienfaits, il est rapporté que cette reine affranchit plusieurs serfs, et fit des dons considérables en faveur de la cathédrale du Mans. Saint Bertran atteste, en effet, que par ses instances, Ingoberge concéda pour son église la moitié de sa terre de Couture; l'autre moitié fut achetée de son frère Magnulphe. Ce fut de même au Mans, et probablement aussi dans le monastère de Sainte-Marie de Gourdaine, que, dès l'an 564, Chilpérik relégua la reine Audowère, en lui donnant de grands biens; il la pressa de prendre le voile religieux. En 576, son fils Mérovée venait la visiter, lorsqu'il se rendit jusqu'à Rouen, pour épouser Brunehaut. On sait que Chilpérik le fit tonsurer, ordonner, et voulut l'enfermer dans l'Abbaye, déjà célèbre, de Saint-Calais. Le prince s'enfuit à Tours; puis à Térouanne, où, trahi, enfermé dans une métairie, il pria son ami Gaïlen de le tuer. Audowère fut massacrée au Mans, l'an 580.

Ces faits semblent donner à croire que non seulement Chilpérik posséda le Maine de bonne heure, mais qu'il le confiait à des comtes très fidèles; en effet, saint Grégoire nous parle plusieurs fois du duc Roccolen et des troupes de soldats du Maine, qu'il conduisit à Tours pour forcer les habitants à lui livrer Mérovée, échappé de ses mains (576). Il mourut peu de temps après; le duc Bepolen paraît lui succéder dans le gouvernement de l'Armorique.

Nous venons de parler de la campagne entreprise par Clotaire Ier contre son fils, établi gouverneur en Aquitaine, et contre Cunibert, duc de Rennes et de Nantes, qui soutenait ce jeune prince, son beau-frère, dans sa révolte. Après la mort de ses deux adversaires, le fils de Clovis dirigea son armée sous les murs de Nantes; cette ville, privée de son

chef, se rendit facilement : l'évêque, saint Félix, fut chargé de la défendre au nom du roi. Celui-ci revint pour s'emparer de Rennes, où le jeune fils du duc breton se trouvait encore avec sa mère : ils se retirèrent auprès du comte de Vannes, tandis que saint Mélaine, l'ancien conseiller de Clovis, portait les habitants de Rennes à ouvrir leurs portes au roi : Clotaire y mit un comte fidèle à son parti ; aussi, dans la suite, on ne fut pas surpris de voir le fils de Cunibert, devenu grand et aidé de Waroch (*en breton, Guérech, Erech, l'Eurik des Goths*), chercher à rentrer en possession de l'héritage que ses aïeux tenaient légitimement de Conan. Telle fut l'origine de ces guerres sans fin, que se livrèrent les Bretons et les Franks, se disputant la possession de Vannes, Rennes et Nantes : guerres pendant lesquelles le Maine fut si souvent ravagé. C'est à cette cause, peut-être, que nous devons de ne pas bien connaître la suite des faits importants qui se passèrent alors au pays des Cénomans.

Le récit de saint Grégoire nous apprend qu'à cette époque les villes avaient toutes leurs comtes, pris souvent parmi les défenseurs de la Curie, et que dans nos grandes cités résidait en même temps le duc chargé de la défense militaire de la frontière. C'est ainsi qu'au temps de Chilpérik, le duc Ebérulphe commande en Touraine et dans le Poitou, tandis que les comtes de ces provinces sont nommément désignés. Le Maine avait donc, sous Chilpérik, son comte et son duc, chargé de garder les Marches du Rennais, contre les princes bretons; nous venons de parler du duc Roccolen, qui conduit à Tours une armée de Cénomans (576), et meurt à Poitiers, peu de temps après. Aussitôt on voit Bepolen (*Bobolen, Ebolen, Emolen*) commander en duc dans les mêmes provinces. Il fut Référendaire au temps de Frédégonde, qui le prit en aversion ; il se retira quelque temps à la Cour du

roi Gontran, et fut chargé (578) de combattre les princes bretons, pour leur reprendre Rennes et Nantes. Ses troupes étaient composées de soldats levés en Touraine, en Poitou, dans le Bessin, l'Anjou, le Maine, etc. (1). La campagne fut heureuse; le duc se retira dans les murs d'Angers, et envoya sous les murs de Rennes son fils avec des troupes. Mais la guerre recommence bientôt; le fils de Bepolen est tué; les Bretons s'avancent jusqu'aux lieux où s'élève la ville de Craon; le duc, dont nous parlons, assisté d'un autre, appelé Ebrachaire, se met à la tête d'une puissante armée, tirée, comme la précédente, du milieu de nos provinces. Cependant Ebrachaire, craignant qu'après la victoire Bepolen ne s'empare de son duché, soulève une faction contre lui; le trahit : imprudemment engagé dans des marais, il est mis à mort par Waroch; mais Ebrachaire, qui s'était avancé jusqu'à Vannes, est défait également à son retour.

On voit, dès cette même époque, les ducs et les comtes chercher à s'inféoder dans le gouvernement de nos provinces : déjà le traité d'Andelot (585) reconnut aux leudes la possession, inamovible et quelquefois héréditaire, des domaines et des charges qui leur avaient été concédés à titre de bénéfices. Il en est de même en quelque sorte des évêchés; l'on entend saint Grégoire dire bien haut : les évêques de Tours jusqu'ici, si l'on en excepte cinq seulement, sont tous sortis de ma famille. Un bon nombre, d'ailleurs, acceptent les fonctions sacerdotales après avoir été mariés, et les plus hautes alliances se forment dans les familles épiscopales. Bepolen avait épousé la fille de l'évêque de Nantes, saint Félix; la fille de Victorius, évêque de Rennes, était mariée en secondes noces à Nectaire, frère de l'évêque du Mans : saint Grégoire rap-

(1) *S. Grégoire de Tours.*

porte ses démêlés avec le Référendaire Bepolen. Au reste, le règne de Chilpérik fut rempli de divisions, de violences, de cruautés, de débauches, puissamment excitées par les artifices et l'exemple de la trop coupable Frédégonde. Bepolen avait puisé toutes sortes de vices à sa Cour, et la domination de ce guerrier dans le duché d'entre Seine-et-Loire, contribua beaucoup à fomenter les désordres. Chilpérik avait prescrit un nouveau cadastre, et imposé des tributs plus onéreux, que le duc, dont nous parlons, faisait recouvrer avec une extrême sévérité : alors le mécontentement se manifesta tout haut; un grand nombre préférèrent abandonner les Etats de ce prince plutôt que de se soumettre.

Dès le règne des fils de Clovis, la première dignité, après celle du roi, fut la charge de Maire du Palais, ordinairement confiée à quelqu'un des princes du sang, et qui bientôt eut besoin de la sanction des leudes, lors de chaque nouveau choix. Personne n'ignore que la puissance de ces régents du royaume ne tarda guères à éclipser celle des rois mérovingiens, et qu'enfin la famille des Maires d'Austrasie se substitua aux descendants de Clovis. Cette famille, dont nous venons de parler, compta plusieurs membres illustres du nom de Baudégisile (*ou Boggis*) : l'un d'eux, fils de saint Arnoul, et arrière-petit-fils du roi Clotaire Ier, est donné comme la tige des ducs d'Aquitaine. C'est un haut et puissant seigneur de ce nom que nous voyons figurer, à la cour de Chilpérik, avec la charge de Maire du Palais, tandis que son frère Nectaire y occupe également un rang très distingué : « Frédégonde essaya de noircir Nectaire aux yeux de « Chilpérik, en l'accusant d'avoir frustré de grosses sommes « d'argent le trésor du roi défunt. Elle affirmait qu'il avait « commis des malversations dans l'*office des peaux et du vin;* « demandait qu'on le chargeât de chaînes et qu'on le plon-

« geât dans une obscure prison; mais la générosité de Chil-
« périk et les sollicitations de Baudégisile (1) (Boggis) em-
« pêchèrent qu'il n'en fut ainsi. »

« Nous venons de dire que Nectaire épousa Donnula, fille
« de l'évêque de Rennes, et veuve de Bourgolen. Elle eut un
« procès avec Bepolen, alors référendaire de Frédégonde.
« Sachant qu'elle était venue dans ses vignes, Bepolen lui
« envoya des messagers pour protester contre toute prise de
« possession de sa part; mais, méprisant ces instances et
« affirmant que ce bien lui venait de son père, elle entra
« dans les vignes. Alors Bepolen excita un soulèvement,
« fondit sur elle avec des gens armés, et, après l'avoir tuée,
« vendangea la vigne et enleva tout ce qui lui appartenait,
« faisant périr par l'épée tous ceux qui étaient avec elle, tant
« hommes que femmes, sans laisser en vie aucun des siens,
« si ce n'est ceux qui purent prendre la fuite. »

« Antestius fut envoyé à Angers par le roi Gontran; il
« infligea beaucoup d'amendes à ceux qui avaient été im-
« pliqués dans le meurtre de Donnula, femme de Nectaire;
« il vint à Nantes, faisant rentrer dans le domaine fiscal les
« biens de Bepolen, principal auteur de ce crime, et se mit
« à inquiéter l'évêque Nunnichius, en lui disant : Ton fils
« est impliqué dans ce crime; il faut qu'il subisse son châ-
« timent. Le jeune homme, effrayé par les remords de sa
« conscience, s'enfuit auprès de Clotaire II (2). »

Quant au Maire Baudégisile, nous avons rapporté comment il s'empara de l'évêché du Mans, pendant les derniers jours de saint Domnole; d'après le chroniqueur Bourdigné,

(1) S. Grégoire cite trois hauts personnages ainsi appelés, à la même époque: le duc Boggis, de Marseille; le fils du Patrice Mummol, de Soissons, et l'évêque du Mans.

(2) *S. Grégoire.*

l'on serait tenté de croire qu'en outre il se chargea de l'évêché d'Angers : son successeur aurait été le fils du Maire de Bourgogne, Garnier; d'abord connétable, comte d'Angers, et, dans la suite, évêque de cette même ville. On le connaît sous le nom de saint Lezin (*Licinius*). Baudégisile nous est représenté, par saint Grégoire, sous les plus fâcheuses couleurs : « Homme plein de dureté pour le peuple, « qui pillait ou enlevait injustement les biens de tous côtés. « Sa femme ajoutait encore à la cruauté de son caractère « violent; elle l'excitait sans cesse par de mauvais conseils, « et le stimulait à commettre des crimes. Il ne se passait « pas un jour, un moment où il ne se mit, soit à dépouil- « ler des citoyens, soit à soulever divers procès. Chaque « jour, sans relâche, il siégeait avec les juges pour s'immis- « cer dans les différends, ne cessant d'exercer des offices « séculiers, de sévir contre les uns, de maltraiter les autres. « Il en frappait beaucoup de ses propres mains, disant : « Parce que je suis ecclésiastique, ne me vengerai-je donc « pas des injures qui me sont faites? Mais que dirai-je de sa « conduite envers les autres, puisqu'il n'épargna même pas « ses propres frères, et qu'il les dépouilla de beaucoup de « choses, tellement qu'ils ne purent obtenir de lui ce qui « leur revenait des biens de leur père et de leur mère? »

« Ayant accompli la cinquième année de son épiscopat, « en entrant dans la sixième, il avait fait préparer avec « beaucoup de joie un repas pour les citoyens, lorsqu'il fut « pris de la fièvre, et la mort finit aussitôt pour lui l'année « qu'il commençait. A sa place on mit Bertran, archi-diacre « de Paris; cet évêque eut beaucoup de démêlés avec la « veuve du défunt : elle voulait retenir, comme lui apparte- « nant, les choses données à l'Eglise du temps de l'évêque « Baudégisile, disant : C'est mon mari qui les a gagnées. Ce-

« pendant elle fut forcée de tout rendre malgré elle : cette « femme était d'une inexprimable méchanceté.......... Elle « commit beaucoup d'iniquités qu'il vaut mieux, je crois, « passer sous silence. » — « L'an 590, Cuppa, autrefois « connétable du roi Chilpérik, fit une irruption sur le ter- « ritoire de Tours, et, se livrant au pillage, se mit à enlever « des troupeaux et plusieurs autres choses ; mais les habi- « tants avertis se précipitèrent à sa poursuite, lui reprirent « son butin et tuèrent deux de ses serviteurs. » — « Ce « même Cuppa réunit de nouveau quelques-uns des siens et « voulut enlever, pour l'épouser, la fille du défunt évêque « du Mans, Baudégisile. Dans ce dessein donc, il fondit une « nuit avec la troupe de ses associés, sur la villa de Marolles. « Mais la matrone Magnatrude, mère de la jeune fille et « maîtresse de la maison, avertie de cette surprise, sortit « avec ses serviteurs contre lui, le repoussa par la force et « blessa plusieurs d'entre eux : en sorte que Cuppa s'en re- « tourna non sans confusion (1). »

Le roi Gontran assembla deux conciles à Mâcon : le second se tint l'an 585; on y compta quarante-trois évêques en personne, sans y comprendre trois autres qui n'avaient pas de siéges : de ce nombre était Promotus de Château-Dun. Outre ces prélats, parmi lesquels figurait Baudégisile du Mans, il se trouva plus de dix-huit représentants d'autres évêques qui ne pouvaient venir à l'Assemblée. Saint Grégoire nous donne à croire que le premier motif de la convocation de ce concile était pour juger les évêques accusés d'avoir embrassé le parti de Gombault (*Gondovaldus*). Ce prétendant à la royauté réussit à se faire reconnaître pendant quelque temps comme fils du roi Clothaire Ier : ses prétentions furent ap-

(1) *Saint Grégoire de Tours.*

puyées par la cour d'Austrasie, qui conçut, en 579, le plan d'attirer Gombault de Constantinople et de le mettre aux prises soit avec Chilpérik, soit avec Gontran. Les leudes neustriens se rangèrent d'autant mieux dans son parti, qu'à la mort de Chilpérik les doutes les plus grands s'étaient élevés sur la légitime naissance de Clothaire II.

IV.

RÈGNE DE CLOTHAIRE II. — S. BERTRAN.

Le commencement de ce règne est signalé par des complots, des conjurations incessantes dans les hauts rangs du pouvoir, tandis que les évêchés deviennent déjà de riches bénéfices pour les premiers dignitaires du royaume. Un des principaux favoris de la reine Frédégonde était alors Bertran, archevêque de Bordeaux, neveu du roi Gontran et parent peut-être du successeur de Baudégisile, sur le siége épiscopal du Mans. Saint Bertran sortait, en effet, *de la noble race des rois franks, et, d'autre part, des comtes palatins d'Aquitaine;* les principales circonstances de sa vie nous sont révélées, de la manière la plus certaine, dans son précieux testament et dans les *Actes des Evêques*. Comme il mourut l'an 624, après trente-sept ans d'épiscopat et à l'âge de quatre-vingt-dix ans accomplis (1), sa naissance peut être rapportée à l'année 534. L'évêque de Paris, saint Germain, se chargea de son éducation; il reçut la tonsure cléricale au tombeau de saint Martin, et devint archi-diacre ou grand-vicaire de Paris. L'évêque du Mans étant venu à mourir, selon l'usage de cette époque les *sorts* furent consultés,

(1) Denique Bertichrannus ovans qui in ora est LXL completis annis carne solutus obiit. *Cette phrase du manuscrit le plus ancien des Actes, portée en marge, a été omise par Mabillon. — Vet. anal.*, III.

et saint Bertran, que Frédégonde proposait à l'élection des Cénomans, fut désigné; après de vives résistances, il accepta. Les *Actes* rapportent qu'il eut même le titre d'archevêque, qu'il portait le pallium à la manière des métropolitains, et que sa constante fidélité au roi lui mérita d'être regardé comme le chef des évêques de tout le royaume, c'est-à-dire, sans doute, qu'après saint Bohaire de Chartres, il fut archi-chapelain de Clothaire II. Mais laissons-le parler lui-même (1).

« C'est un fait généralement connu, qu'à la mort du roi « Gontran (*vers l'an* 593), je prêtai un serment inviolable à « mon seigneur le roi Clothaire; parce que, selon l'ordre « légitime, c'était à lui que devait échoir en partage la cité « du Mans, au décès du seigneur Gontran, comme étant « une portion de l'héritage du feu roi Chilpérik, son père, « d'heureuse mémoire. Cependant il arriva que, par les suites « d'une injuste cupidité, cette cité lui fut enlevée; en « outre, il se vit sur le point de perdre entièrement son « royaume. Pour moi, me trouvant lié strictement par mon « serment de fidélité, de manière à ne pouvoir l'enfreindre, « j'ai abandonné sans balancer mes biens, mon église et tout « ce qui m'appartenait, plutôt que d'être trouvé parjure « (ce qu'à Dieu ne plaise). Et tandis que, plein d'attachement pour ce prince je lui demeurais fidèle, soit avant, soit « après la spoliation qu'il éprouvait injustement, il se vit « obligé de me donner quelques biens, afin de fournir à nos « besoins, de nous nourrir nous et nos pauvres; puisse le « roi du ciel l'en récompenser pour nous! » — « Chacun « sait également de quelle manière Berthégisile s'est assis

(1) Voyez la traduction du testament de saint Bertran dans notre ouvrage *Vie de saint Julien, etc. Le Mans*. 1844.

« illicitement sur son siége (1) et contrairement aux décrets « canoniques; comment il s'est emparé des biens de l'église « cathédrale et des miens propres, et quelle perte il nous a « causée: on l'a vu restituer, c'est vrai, mais non comme il « aurait dû le faire. Une petite partie seulement a été ren- « due, et au prix de ce qui m'appartenait en propre, après « qu'il l'avait détourné si injustement. Les propriétés que « Berthégisile rendit avec charte de vendition sont Etival « et Champagné avec les maisons; il nous a vendu sa por- « tion tout entière. Et lorsqu'une autre fois on dressa des « embûches pour priver de son royaume le glorieux seigneur « Clothaire, j'eus encore à subir une dure captivité à cause « de lui; et alors même ce Berthégisile, dont on ne devrait « pas ici prononcer le nom, vint une seconde fois dépouiller « la cathédrale du Mans; il trouva dans les archives de cette « église, le contrat qu'il avait fait précédemment, et ordonna « de le jeter au feu. Que le juge souverain et redoutable le « juge en conséquence! Pour nous, malgré ses résistances, « quand notre seigneur et roi fit, par une permission divine, « la paix avec son très haut cousin le roi Theudebert (*Thibert*) « et qu'il accepta volontiers les limites tracées à ses États, « nous avons revendiqué la possession des biens mentionnés « plus haut. »

« Enfin, dit encore saint Bertran, personne n'ignore que « deux ou trois fois j'ai éprouvé la spoliation dans mes biens « propres et dans ceux de l'église cathédrale: Dieu sait « néanmoins que je ne me suis point attiré ce traitement par « ma faute. J'ai voulu conserver inviolable ma fidélité, et « pendant ce temps, la cathédrale a éprouvé de grandes

(1) Nous croyons que ce prélat s'empara de l'évêché de Chartres pendant l'exil de saint Bohaire, tout dévoué à Clothaire II.

« pertes dans ses biens; moi-même je me suis trouvé dé-
« pouillé du peu que je possédais, et c'est pour cela que j'ai
« honte de mentionner ici ce qui me reste à léguer. » Le saint évêque rappelle, de cette manière, qu'au moment du décès de Chilpérik le duché d'entre Seine-et-Loire reconnut la souveraineté du roi Gontran, qui en confia le gouvernement à Bepolen; qu'après la mort de Gontran, Childebert d'Austrasie se mit en possession des États de son oncle et son père adoptif, et chargea le duc Wintrion de s'emparer de l'Armorique (593). Cette province, dit saint Bertran, devait cependant appartenir à Clothaire, comme une portion de l'héritage qu'il tenait de son père. Le saint évêque refusa de prêter serment à Childebert et fut éloigné du Mans, tandis que Berthégisile, *qui s'était assis d'une manière anti-canonique sur son siége* (de Chartres), prenait en main l'administration de notre diocèse. Mais bientôt les choses changèrent de face: le Maire de Neustrie, Landry, défendit si bien les intérêts du jeune roi, que les troupes de Childebert furent entièrement repoussées; le prince lui-même périt quelque temps après. Néanmoins ses fils recommencèrent la guerre l'an 600; Clothaire, vaincu, s'enfuit dans les forêts à l'embouchure de la Seine, puis gagna celles du Perche, cherchant à rallier ceux de son parti : l'évêque de Chartres, saint Bohaire, son archi-chapelain, et l'évêque du Mans, saint Bertran, lui étaient d'ailleurs tout dévoués. Mais Thierry se mit à sa poursuite, se présenta devant les portes de Chartres, que saint Bohaire lui fit ouvrir: le pieux évêque fut emmené captif et endura d'indignes traitements. On raconte qu'il se retira près de Blois, au village de son nom, et y mena quelque temps une vie solitaire.

Thierry s'empara du Mans de la même manière, et joignit tout le duché d'entre Seine-et-Loire à son royaume

d'Orléans et de Bourgogne. Saint Bertran fut également chassé de son siége une seconde fois et subit une dure captivité, tandis que Berthégisile se chargeait de nouveau de la conduite de notre diocèse. Saint Bertran imita ensuite le saint évêque de Chartres et mena la vie la plus cachée dans la forêt d'Etival (1), où il fit construire un prieuré, devenu depuis longtemps église paroissiale. Pendant ce temps il eut de grandes pertes à essuyer dans la possession des domaines sans nombre qu'il tenait de ses parents (*il était, nous l'avons dit, de la famille royale*), des dons de Clothaire et de sa mense épiscopale; on croit même qu'il ne les recouvra entièrement que quand la mort de Thierry d'Orléans laissa le fils de Frédégonde seul maître de la monarchie des Franks. Aussi, dès le commencement de l'année suivante (27 mars 615), s'empressa-t-il de dresser son testament, et quoiqu'il rougisse d'avoir si peu de biens à énumérer, après ses pertes nombreuses, on voit que sa fortune était vraiment princière : il dut l'augmenter encore pendant une dixaine d'années qui s'écoulèrent jusqu'à sa mort. L'espace nous manque pour entrer dans le détail de ses legs, néanmoins nous ne pouvons les passer sous silence (2). Son prédécesseur, saint Domnole, avait fondé l'abbaye de Saint-Vincent, il voulut ne pas lui céder en générosité; par ses soins, le Mans vit s'élever sur son autre flanc l'abbaye de la Couture : l'église cathé-

(1) Les paroisses d'Etival-lès-le-Mans, de Saint-Léonard-du-Bois et de Saint-Georges-du-Bois étaient jadis couvertes d'une forêt qui a disparu; ces mots des *Actes : Cellula infra illam Quintam, quæ monasteriolum Stivale nuncupatur*, indiquent positivement qu'il ne s'agit ici nullement d'Etival-en-Charnie. L'église du prieuré d'Etival, dans la *Quinte du Mans*, paraît remonter, du moins en partie, à une haute antiquité.

(2) Dans la *Vie de saint Julien* (1844), nous avons indiqué, le premier, la position topographique de la plupart des villas mentionnées par saint Bertran; nous regrettons que des écrivains actuels, qui nous copient sans nous citer, ne continuent pas plutôt nos recherches.

drale et son monastère de prédilection occupent à bon droit le premier rang dans son testament, et il s'écrie : « Par mon zèle « tout spécial, j'ai acquis tant de choses pour vous, Eglise « sainte, que je ne pourrai me les rappeler. Quoique géné- « ralement on sache à quel point et comment, grâce au ciel, « j'ai travaillé fidèlement aux intérêts de l'Eglise et des « monastères, ou même en toute autre affaire ; cependant, « seigneur évêque, à qui Dieu voudra confier les mêmes « intérêts, après ma mort, vous ignorerez peut-être com- « bien, pendant mon administration, le Seigneur, au prix « de mes soins et de mes peines, a daigné opérer de grandes « choses ; si vous vous mettez à en faire de bonne foi la re- « cherche, vous verrez que je n'ai pas peu travaillé au bien « de l'Eglise confiée à vos soins. »

Saint Bertran lègue à sa cathédrale sa terre de Bonelle (*Seine-et-Oise*), qu'il tenait de la munificence du roi *Clothaire et de la très haute dame Frédégonde;* Couture (*Loir-et-Cher*) : sur ses instances, la reine Ingoberge en avait donné la moitié ; l'autre, il l'avait achetée du frère de cette princesse. La moitié d'une autre terre avait été léguée par Bepolen, qui laissait le reste à ses héritiers ; saint Bertran versa l'argent nécessaire pour acquérir le domaine entier. De Daulfus il obtint de la même manière la villa de Brée ; mais, ses biens patrimoniaux étant situés dans le Bordelais et la Saintonge ; les terres qu'il eut de Clothaire se trouvant placées de différents côtés, en Bourgogne, dans le Poitou, le Limousin, le pays de Cahors, la *Gothie*, etc., on conçoit sans peine quelle difficulté l'on éprouverait pour retrouver tous les noms de villages indiqués par le testament de ce généreux prélat. Nous croyons reconnaître néanmoins au nombre des villas léguées à la cathédrale : Dolus et Morenac (*Charente-Inférieure*) ; Plassac-sous-Blaye, possédé longtemps par ses pa-

rents; Argevillier (*Seine-et-Oise*); Mareuil (*Charente*); Rouffignac (*Charente-Inférieure*); Thoré (*Loir-et-Cher*); Lugny et Montmain (*Eure-et-Loir*); Brie, Etriac et Plassac (*Charente*); Montignac (*Charente-Inférieure*); La Fontaine et Moncé (*Sarthe*); des vignes et des prés, non loin de Rouillon; d'autres vignes, près de Chaufour, etc. (1). « Quant à la maison « située dans les murs de la cité de Paris, maison jadis con« struite et possédée par Eusèbe, et qui, comme on le sait, « m'a été donnée par le très haut seigneur et roi Clothaire, « je veux qu'elle soit partagée entre l'Eglise du Mans et « la sainte basilique, mes deux héritières, afin de fournir « — au moyen du revenu provenant chaque année de la « location des boutiques situées au devant de cette maison, « — de fournir aux frais du luminaire. » — « Au Mans, « j'ai achevé la maison construite par mes soins dans l'en« ceinte des murailles sur le côté droit de la poterne, où l'on « voit un oratoire dédié à l'archange saint Michel... Qu'elle « soit toujours entretenue aux frais de la cathédrale qui la « possède maintenant, et qu'elle soit destinée à recevoir les « évêques et au logement des religieux qui desservent l'ora« toire de Saint-Michel: car cette chapelle a été témoin de « prodiges et elle doit être l'objet d'une vénération particu« lière. » Le saint prélat parle de la maison qui, jusqu'à nos jours, a reçu son nom, et fait allusion à ce que rapportent ses *Actes*: Un dimanche il se tenait en oraison dans la petite église de Saint-Michel et pensait à fonder l'abbaye de la Couture, lorsqu'au lever de l'aurore, par une vision céleste, un ange lui indiqua l'endroit où devait être construit le

(1) On s'expliquera difficilement, sans doute, comment l'auteur estimable de la *Géographie ancienne du diocèse du Mans* s'est obstiné, malgré les indications précises de saint Bertran et nos observations réitérées, à chercher, dans le Maine, la position de toutes ces villas.

nouveau monastère. « Pour ce qui est, dit-il encore, d'une « maison que j'ai construite à Jublains...; tout ce que j'y ai « acheté, soit du prêtre Boson, soit des héritiers du tribun « Ebolenus; puis la terre de Chelay et ce qui se trouve de « différents côtés dans l'*Oppidum* de Jublains ou sur les « bords de la petite rivière d'Aaron; je veux, sainte Eglise, « mon héritière, que vous ayez le tout et en entier : toute- « fois à l'exception des anciennes propriétés de la sainte « église de Jublains, etc. »

Nous remarquons ensuite, au nombre des terres léguées à l'abbaye de saint Bertran, le domaine du Vivier, qui s'étendait jusqu'au pied des murs de la cité du Mans, et qui forma depuis la vaste paroisse de la Couture. « Si saint « Domnole, ajoute-t-il, a bien pu distraire du domaine de « la cathédrale quelques biens en faveur de son abbaye, j'en « puis faire autant pour la mienne: d'ailleurs, c'est du con- « sentement de mon clergé et avec l'approbation des évê- « ques qui assistaient à la consécration de l'église abbatiale. « Enfin, l'on ne pourra se plaindre puisque, d'une autre « part, je laisse à la cathédrale mes biens privés. » Non seulement il donne ainsi le Vivier, mais des vignes auprès des Arènes, des champs et de petits prés *le long de la grande route de Pont-lieue*; d'autres champs au bord de la Sarthe, un pré vers le confluent de cette rivière aux bouches d'Huisne, etc. Saint Bertran détache, en outre, du domaine d'Yvré cette portion qui forma la paroisse de Sainte-Croix, église fondée par ses soins, et lègue *quelques villas situées au pays d'Etampes et dans le Bordelais*: Crissé (*Sarthe*); Thionville (*Seine-et-Oise*); Tallet (*Gironde*); d'autres villas près des forêts de Bersay et de Gâtines; Gesvres, la Coulonche, Gandelin et la Ferrière, à l'extrémité septentrionale du Maine; des terres à *Ceaux et à Saint-Mars, non loin du*

Mans (1). Il ajoute encore : Campugnan, Ludon, Coubeyrac et Cameyrac (*Gironde*); Poussignac et Illac (*Gironde*), puis, une coulonge près de Mornac (*Charente-Inférieure*), sur les terres des Mathes et de Vaux; Villiers (*Deux-Sèvres*), *vers les sources de la Vendée;* la terre des Fontaines, près d'Alonne (*Sarthe*).

Le saint évêque ne pouvait oublier de laisser à son abbaye le prieuré d'Etival, qu'avec tant de peine il avait arraché des mains de Berthégisile, et sa terre de Champagné. Il lui lègue plusieurs maisons construites dans la cité, et même sur les murs de ville; Malicorne, Parigné-le-Pôlin; des vignes données par saint Lezin, évêque d'Angers, le jour de la dédicace de l'église; d'autres, situées près de Saint-Georges-Laqcoué; Saint-Vincent près de Plassac, et Loirac (*Gironde*). Sa maison, dans l'enceinte de la cité de Bordeaux, il la laisse à l'un de ses neveux, mais à la charge d'y héberger les gens envoyés par le chapitre de la cathédrale du Mans ou par celui de la Couture. Saint Bertran avait établi une usine à la Brède pour l'extraction de la poix, dont on faisait un fréquent usage alors: il donne à son abbaye la Brède et tout ce qui en dépendait. Quant à son argent en espèces, il en fait deux parts : la cathédrale recevra les deux tiers; le troisième sera pour l'église de la Couture. « Seigneur évêque, dit-il, « qui me succèderez, et vous qui serez abbé, lorsque le Sei- « gneur me fera sortir de ce monde, je vous conjure, au « nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et je conjure

(1) Ces mots *et quidquid.... nepoti (meo) Thoringo, quem in tutelam percepi inibi fuit*, — un peu défigurés par les copistes, ont fait prendre à M. Cauvin (*Géograph. anc. du dioc.*) le Port-Ringeard pour le neveu de saint Bertran. L'illustre évêque déclare positivement qu'après la mort de son frère il se chargea de la tutelle du fils de ce dernier, et plusieurs fois il en fait mention. Le même auteur, malgré les indications les plus claires et nos observations réitérées, s'imagina retrouver dans le Maine tous les noms des villages du testament, dont nous parlons : de là des erreurs nombreuses.

« également vos successeurs de veiller à ce que personne « ne diminue en rien ces faibles dons par moi faits à la ca- « thédrale et à l'abbaye, afin que l'on garde le souvenir de « mon nom ; que cet argent, au contraire, reste toujours « placé à la banque, afin de servir à l'ornementation de « l'église cathédrale et de l'église abbatiale. » Quant aux objets précieux renfermés dans son trésor, il veut que l'on en fasse trois parts : une pour l'évêque, son successeur; l'autre pour l'abbaye; la troisième sera distribuée aux pauvres : l'archidiacre ou grand-vicaire est également chargé de distribuer à ceux-ci le tiers des produits de l'année qui doit être témoin de la mort du pieux évêque, etc., etc.

En terminant ces longs détails, nous dirons brièvement que la cathédrale de Paris obtient la villa de Nogent et des vignes à Fontenay, près de cette capitale; le roi Clothaire, la reine Bertrude, ses propres neveux reçoivent des villas qui ne nous sont pas connues. Castalion, *au pays de Saintes*, est accordé à son parent Sigelen; Bullion, *au pays d'Etampes,* à son neveu Leudran, avec la moitié de ses vignes de Fontenay, près de Bullion. L'abbaye de Saint-Germain-des-Prés a pour son legs Saint-Germain-sur-Ecolle (*Seine-et-Oise*), et saint Bertran demande que son nom y soit inscrit au *Livre de vie* (1).

L'hospice de Pontlieue, fondé par notre illustre évêque, obtient les villas de Luché, Nogent-sur-Loir, Neuville, une partie de Montreuil et Antoigné-sur-Sarthe. Le petit monastère de Saint-Germain du Mans, Chérizay (Sarthe), des vignes près du *vic de Sillé-le-Guillaume;* d'autres à Rouillon, etc. Celui de Saint-Victeur, une terre située au bord du Loir, etc.

(1) Sur le registre des bienfaiteurs de l'abbaye ou nécrologe.

Saint Bertran gratifie beaucoup d'autres églises : la cathédrale de Metz, l'église de Saint-Médard, Saint-Martin de Tours, Saint-Aubin d'Angers; au Mans : Saint-Victeur, Saint-Vincent, Sainte-Marie et Sainte-Croix, Saint-Rigomer, Saint-Julien-du-Pré, Saint-Hilaire, Saint-Martin, Saint-Victorius et Saint-Pierre-dans-la-Cité, Saint-Etienne; les maisons *matriculaires* ou de charité de la cathédrale et des monastères de la ville; les évêques qui assisteront à ses funérailles; les serviteurs de sa cathédrale; enfin, il donne la liste de ses esclaves soit gallo-romains, soit étrangers de naissance, auxquels il délivre des lettres d'affranchissement, et termine par ces mots : « Quant à ce testament, je « l'ai soumis, conformément aux prescriptions de la loi (*du « code de Théodose*) à la signature de sept Bons-hommes, et, « pour pleine confirmation du tout, j'ai fait appliquer les « sceaux de ces sept magistrats. » Viennent ensuite les signatures : celle du saint évêque; celles des décurions (*Honorati*) (1) *Guntinus* et *Hugo;* de *Dado*, Guérin, Ibolen, Gaddon; la septième est la signature du notaire Ebbon. Puis saint Bertran demande que, pour valider à jamais son testament, quand il sera ouvert, à la requête de l'archi-diacre du Mans copie en soit portée sur les Registres municipaux.

Aux renseignements fournis par ce document précieux, ajoutons encore quelques autres particularités. Fortunat loue dans ses vers le tendre attachement de saint Bertran à l'égard de son troupeau et l'affection que lui portaient en

(1) A cette époque le titre d'Honoré ou Bon-homme désigne le simple décurion de la Curie municipale : un testament devait être validé par un magistrat assisté de trois décurions et d'un notaire. « Ce serait en vain, dit saint « Hadouin, que, pour faire opposition à mon testament, mes proches ou mes « héritiers directs présenteraient une charte signée de la main des Bons-« hommes (*Bonorum-hominum*), » ou magistrats municipaux.

retour les Cénomans; il prodigue les plus pompeux éloges à ses poésies, dont aucun fragment n'est parvenu jusqu'à nous, et lui reproche toutefois son néologisme : la diction de son testament indique, en effet, que ce prélat appartenait à l'école de Virgile l'asiatique; les incorrections y fourmillent. Dès le commencement de son épiscopat, il fut chargé d'une mission diplomatique par le roi Gontran, tuteur de Clothaire : les chefs bretons avaient fait des incursions dans le Nantais; Namace, évêque d'Orléans, et saint Bertran, évêque du Mans, se rendirent (587) *sur les frontières du pays nantais*, accompagnés de plusieurs comtes, de plusieurs personnages éminents. Leur ambassade eut un plein succès. La signature de saint Bertran figure parmi celles des évêques réunis, en 589, pour apaiser les troubles du monastère de Sainte-Croix, à Poitiers. Non seulement il en est qui donnent à notre illustre prélat le titre d'apocrisiaire ou archi-chapelain (1), mais celui de comte du Mans (2). Enfin, nous ne pouvons omettre de dire ici que son nom a été substitué à celui de saint Innocens, dans le récit du voyage de saint Maur en France (3).

D'après le rapport de Fauste, témoin oculaire, saint Bertran députe vers saint Benoît, Arderad, son vidame, et Flodegaire (*Froger*), son archi-diacre, pour demander au patriarche d'occident quelques-uns de ses disciples : il se proposait de leur construire un monastère dans sa terre des Roches-l'Evêque, site des plus agrestes sur les bords

(1) *Voir* Histoire de l'Egl. gallic., tom. III, *Discours*, etc., pag. 11. L'Apocrisiaire, archi-prêtre ou archi-chapelain, portait le pallium et le titre d'archevêque.

(2) « Il était issu du sang royal et de la maison des princes ou gouverneurs « d'Aquitaine : il portait, ainsi que le dit le manuscrit, le nom, la couronne « et les armes de comte. » *Lecorvaisier*. — Voir *L'Anjou et ses Monuments*.

(3) *Acta SS. O. S. B.*, tom. I. — *Les Bollandistes*, 15 janv.

du Loir. Mais, parvenus à Orléans, ils apprennent la mort de saint Bertran et la nomination de son successeur; Arderad et Flodegaire se rendent auprès du nouvel évêque, qui les confirme dans l'exercice de leur charge; néanmoins il prétexte les difficultés d'un épiscopat qui commence, et refuse de poursuivre l'œuvre pieuse entreprise par son prédécesseur. Hadémar (*Aymard*), neveu d'Arderad, se rend alors à Orléans pour avertir saint Maur et ses collègues de venir trouver en Anjou le vidame du Mans, qui leur obtient de Florus, son proche parent, le domaine de Glanfeuil, appelé depuis longtemps Saint-Maur-sur-Loir. Ce récit de Faustc est une des pages les plus précieuses de notre histoire locale à cette époque : nous y apprenons que, vers l'an 544, les Angevins avaient pour comte, Florus, d'une famille très illustre et favori du roi Théodebert, qui lui donna la charge de Maire du palais. Lorsque Florus se fit moine à Glanfeuil, Randran, l'un des fils du vidame du Mans, lui succéda dans la charge de comte d'Angers et de Maire du palais; un autre fils d'Arderad et de Cécile, sa femme, fut le successeur de Bertulfe, fils de Florus, comme abbé de Saint-Maur. Ainsi, nous trouvons au Mans, pendant le règne de Childebert, un illustre angevin qui exerce les fonctions de vidame ou vicomte, tandis que sa postérité s'établit dans le gouvernement de la province d'Angers et de l'abbaye de Saint-Maur; trois siècles plus tard nous verrons encore une illustre famille en possession de l'Anjou, du Maine et de Saint-Maur.

Quelques écrivains proposent non seulement de substituer, dans ce récit, au nom de saint Bertran celui de saint Innocent; mais, en outre, celui de Scienfroi au nom de saint Domnole. Il est certain cependant que Sigefroi (*Siffroy*) ne vivait pas alors : ce prélat fut co-adjuteur de

Gauzlin, de même que Pierre avait été co-adjuteur du Vénérable Ayglibert. L'erreur est venue de ce que sur l'un de nos anciens manuscrits les deux listes des évêques et des corévêques sont tellement rapprochées, que D. Mabillon a pu les confondre en les publiant. Saint Bertran, nous l'avons dit, mourut en 624, après trente-sept années d'épiscopat ; il fut enseveli sous le chœur de l'église abbatiale de la Couture, et dans la *confession* qu'il s'était lui-même préparée. Ce petit monument vient d'être soigneusement réparé.

VII.

RÈGNE DE DAGOBERT I. — S. HADOUIN.

Clothaire ne survécut que peu d'années à saint Bertran, son apocrisiaire : prince faible, qui, selon plusieurs historiens, se fit remarquer par le désordre de ses mœurs. Le corps de la noblesse, autrement des leudes, saisit cette occasion de diminuer la prérogative royale et de prendre la haute direction des affaires publiques, dans des plaids ou parlements, différents des assemblées nationales, dites du *Champ de Mars :* c'était d'ailleurs par les leudes qu'étaient élus les Maires du palais, régents des divers royaumes. Dès l'an 614, les Austrasiens sont gouvernés par Pepin des Landes, auquel se joint bientôt saint Arnoul, l'héritier des rois de Cologne : tous deux par leurs alliances et leur sage administration posent dès-lors les fondements de la dynastie carlovingienne et rétablissent leur ancien Etat particulier. L'Austrasie se met en pleine révolte contre Clothaire ; elle proclame pour son roi le fils aîné de ce prince, Dagobert (622). Clothaire, en sage politique, se hâte de reconnaître légalement le nouveau souverain ; une double alliance vient

vient même unir les deux sœurs au père et au fils (623), et Pepin leur fait accepter ensuite l'arbitrage de douze pairs, afin de régler leurs différends.

De son côté, Caribert (*Herbert*), le second fils de Clothaire, travaillait à rétablir l'ancien royaume des Wisigoths dans la Gaule méridionale; tandis que la Neustrie proprement dite et la Bourgogne consentaient à reconnaître le même souverain et le même Maire du palais. Caribert avait épousé la fille du duc d'Aquitaine, Amand; il avait pour oncle, Brunulfe, guerrier puissant : avec leur aide il obtint à la mort de son père, que Dagobert proclamât sa légitime royauté; mais ce prince en jouit deux ans à peine, et son fils Chilpérick mourut empoisonné presqu'aussitôt après lui (635). Selon l'opinion commune, il laissait encore deux autres fils, Baugisile (*Boggis*) et Bertrand; l'an 636, on voit le duc Amand se mettre à la tête des Aquitains révoltés et parcourir les Etats de Caribert avec ses deux petits-fils, pour les remettre en possession de l'héritage de leur père. Dagobert lève une armée formidable, commandée par Hadouin, l'un *des grands maîtres du palais*, disent les *Chroniques de Saint-Denys ;* douze autres ducs l'accompagnent, sans compter un grand nombre de comtes particuliers. Après la victoire, le roi des Franks reconnut les droits des fils de Caribert, mais à la condition qu'ils relèveraient de sa couronne et lui paieraient tribut pour leur fief héréditaire. Suivant quelques modernes, au contraire, Boggis était fils de saint Arnoul ; il reçut en apanage le duché d'Aquitaine, de même que bientôt après la postérité de Pepin eut en apanage les duchés de Champagne, de Bourgogne, de l'Aquitaine austrasienne, avec les comtés d'Autun, de Chaumont, etc. ; jusqu'à ce qu'enfin elle posât sur son front la couronne de Clovis.

L'an 643, Dagobert eut des démêlés avec le duc des Bretons, Juhel. Les Franks se jetèrent au-delà des frontières pour y répandre la terreur; les Bretons usèrent de représailles et dévastèrent notre province jusqu'aux portes du Mans. Le roi réunit six mille guerriers; mit à leur tête Guy, comte de Chartres, et les fit marcher contre les Bretons. Ces derniers, aidés du comte de Cornouaille, dressèrent des embûches dans un chemin creux, entre Laval et Le Mans, et chargèrent les Franks avec une telle violence, qu'ils les mirent tous en déroute et les contraignirent à prendre la fuite de divers côtés. Le duc parvint néanmoins à les rallier; mais le comte de Cornouaille, « voyant qu'on « pressait les siens du côté de la pointe de son armée, dé- « tacha quelques gens de cheval avec lesquels il entra de « vive force dans les rangs des Français et se fit jour au « travers de leurs escadrons qui, ne pouvant soutenir la « violence de cet effort, lâchèrent le pied et se mirent en « déroute. La mêlée fut sanglante et de longue durée; le « comte de Chartres en vint jusqu'aux mains avec un sei- « gneur breton, nommé du Pont-l'Abbé; il lui porta sur « son casque un coup de hache qui le fit chanceler, et de la « force duquel ayant laissé tomber ses armes, il le saisit au « corps et le renversa par terre. S'étant pris au collet l'un « avec l'autre, ils renouvelèrent le combat qui, pendant « cette lutte, s'échauffa plus qu'auparavant, chacun tâ- « chant de secourir le chef de son parti (1). » L'armée des Franks perdit enfin la bataille; le duc Guy, contraint de se rendre à la merci du comte de Cornouaille, fut présenté au duc breton, Juhel, qui venait au secours des siens avec de nouvelles troupes. « L'histoire remarque qu'il y eut une

(1) *Lecorvaisier*, 235.

« grande perte d'hommes de part et d'autre en cette journée;
« ils furent enterrés : les uns, à Vaiges; les autres, à Saint-
« Pierre-d'Erve, où était le champ de bataille. Juhel, après
« cette victoire, reprit la route de Rennes, et en passant
« laissa une partie de ses prisonniers de guerre à Vitré, à
« la Guierche et à Château-Gyron. »

Au Mans siégeait alors l'évêque saint Hadouin, qui nous est connu par quelques traits de ses *Actes*, par son testament et la Vie de saint Longis. Né d'une famille illustre, peu étrangère peut-être à notre province (1), d'origine franke ou gallo-romaine, saint Hadouin mit ses soins à restaurer plusieurs monastères; il y fit refleurir la discipline cénobitique. Un de ses fidèles amis, riche seigneur, du nom d'Alain, venant à perdre son fils unique, fut inspiré de disposer en faveur de la cathédrale du Mans de tous les biens qu'il possédait : Juillé, London, Ruillé, les Roches, Sablé, Gouy, Clefs, Ver, Tanie, Chemeré, Andouillé, Asnières et plusieurs autres villas. A cette époque vivait également le pieux cénobite saint Longis qui, dans son testament, nous rapporte lui-même les faits suivants : « J'abandonnai
« le sol de l'Allemagne, ma patrie, et mes parents nobles
« et riches, qui me contraignaient à vivre à la manière des
« gentils, m'enrôlaient dans la milice royale et m'exerçaient
« au métier des armes, en cherchant à m'éloigner de la
« milice chrétienne; qui m'exhortaient à servir des dieux
« mortels : guidé, je le pense, par une inspiration divine,
« je leur résistai, car tout cela me semblait de la vanité
« pure, et tous mes désirs étaient de m'attacher au Dieu
« tout-puissant. Je me mis donc à rechercher les chrétiens

(1) Voir *Bondonnet*. — Saint Célestin Ier avait ordonné que l'on choisît, autant que faire se pourrait, l'évêque parmi les ecclésiastiques du diocèse même.

« pour apprendre d'eux ce que je devais faire; ils m'instrui-
« sirent dans les saintes lettres, me baptisèrent; c'est ainsi
« que j'embrassai la religion chrétienne. »

« Je commençai dès lors à fréquenter les lieux saints et les
« monastères; à chercher un endroit où construire quelque
« prieuré. Conduit par la divine Providence, j'arrive au pays
« des Cénomans: le seigneur Hadouin me reçoit d'une ma-
« nière affable. Je lui manifeste mes désirs; je lui révèle ce
« que j'ai fait depuis mon enfance; il m'encourage, et, à l'aide
« de ses soins et de ses avis, je me mets en quête d'un lieu
« propice où établir mon petit monastère, afin de travailler
« à la sanctification des âmes. Un jour j'arrive au Vic ecclé-
« siastique de la Boisselière; les prêtres qui le desservaient
« et les habitants eux-mêmes me retiennent. Dès que je leur
« manifeste mon dessein, ils me pressent de bâtir un prieuré
« dans cette même ville, parce qu'elle est peuplée, que les
« aumônes y sont abondantes et que notre peuple est rempli
« de l'amour de Dieu. L'on se propose de fournir suffisam-
« ment à mes besoins, pourvu que j'obtienne de l'évêque ses
« droits sur ce Vic. Aussitôt ils me donnent quelques-unes
« de leurs propriétés héréditaires et de nombreuses terres.
« Lorsque j'annonce ces choses au seigneur Hadouin, il rend
« grâces au ciel; m'ordonne prêtre, et me fait concession de
« ce Vic de la Boisselière, avec d'autres propriétés et leurs
« dépendances (1). » Les décrets d'autorisation nécessaires furent accordés par le roi Clothaire et son légat, le comte Bucelin; ensuite, par l'évêque.

Saint Longis rapporte qu'il fut accusé auprès du prince, dont nous venons de parler, et mandé pour comparaître en sa présence. En effet, l'auteur de sa Vie rapporte de lui,

(1) *Vet. anal.*, III.

comme de saint Rigomer, que d'odieuses calomnies s'attachèrent à ses pas lorsqu'on vit la pieuse Agneflète (*Onoflète, la plaintive brebis*) fréquenter souvent son monastère, afin de recevoir ses avis dans la direction de sa conscience. Soumise à l'épreuve du feu, cette jeune personne porta sur son *bliau* des charbons ardents, sans éprouver aucune brûlure, « et le Seigneur, ajoute saint Longis, qui toujours aide « ceux qui espèrent en lui, vint à mon secours, et sut tour- « ner au bien cette accusation. Par sa miséricorde j'obtins « grâce aux yeux du roi Clothaire, qui me fit de grands « dons; m'accorda des sommes annuelles pour terminer le « monastère, et même un diplôme d'immunité (1). » Telle fut, nous l'avons déclaré précédemment (p. 73) l'origine du prieuré de Saint-Pierre-des-Bons-Hommes, dans la paroisse de la Boisselière, aujourd'hui partagée en deux : Mamers et Saint-Longis. Par le testament que nous citons, on voit que le Vic avait ses prêtres pour le desservir, et que le monastère fut fondé dans le voisinage de l'église paroissiale. Ce testament fut fait à Saône, chef-lieu de la *Condita*, pendant la tenue du plaid ou assemblée publique. Les signatures sont de Modégisile, archevêque de Tours; de Mainbœuf, évêque d'Angers; d'Abbon, évêque; des comtes Odilard, Lebault, Ragaud; des abbés Benoît, Siagrius et Lefray; des neveux de saint Bertran Liran et Thuring; des autres Bons-hommes : Tibert, Paterne, Babon, Ibbolen et Agathon le décurion (*Honoratus*). Gheirin signe au nom du roi Clothaire en sa qualité de *légat;* vient ensuite Guntinus le décurion (*Honoratus*), qui figure dans le testament de saint Bertran, et enfin, le même notaire, Ebbon ou Ibbon.

(1) *Vet. anal.*, III.

Sainte Agneflète mourut à Saint-Côme-de-Ver; saint Longis inhuma ses restes dans l'église de son monastère, et lui-même, dans la suite, eut près d'elle sa sépulture: il mourut le deuxième jour d'avril, sous le règne de Clovis II. Le monastère de prédilection de saint Innocens fut celui de saint Victeur; celui qu'affectionna spécialement saint Domnole fut l'abbaye de Saint-Vincent; saint Bertran se plut à fonder la Couture; saint Hadouin sut imiter leur pieuse générosité à l'égard de son abbaye d'Evron. Un pèlerin, passant à Evron, s'arrête fatigué près d'une fontaine et au pied d'un arbre aux branches duquel il attache son escarcelle, qui contenait une fiole remplie du lait de la Sainte-Vierge. Il s'endort, et, à son réveil, il ne peut, dit la légende, détacher le sac portant ces reliques. L'évêque, saint Hadouin, se rendit immédiatement sur les lieux; guidé par une inspiration céleste, il se mit à y construire une église et un monastère, et, dans son testament, il eut soin de doter largement cette abbaye. Il lui lègue le village de Jeune ou de la Jouane, près d'Evron; Pouellé, Bais, Assé, Houellé, Châtres, Commer, Froid-Font, Verniette et plusieurs autres villas moins faciles à reconnaître. Il donne Avoise à sa cathédrale; une autre terre à l'église de *Saint-Victorius*; *Ecommoy-en-Belin*, Toigné et Martigné, à l'abbaye de la Couture; enfin, Saint-Vincent obtient pour legs la villa de Préau, jadis possédée par Donnula.

Le testament, daté de l'an v du règne de Clovis II, est signé du saint évêque, de six Bons-hommes et du diacre qui remplit les fonctions de notaire. Au revers on lisait un *mandat*, signé de même, et adressé par saint Hadouin à son illustre parent Bodilon (*auquel il lègue sa terre des Fontaines, près de Sillé*), et à l'illustre Audren, pour être ses exé-

cuteurs testamentaires, et faire inscrire ses dernières dispositions sur *les registres publics de la municipalité* (1). Saint Hadouin fut évêque du Mans pendant trente-deux années; il assistait en personne au concile de Reims (625 ou 630); à celui de Châlons-sur-Saône (644 ou 650), par procureur. Il mourut le vingtième jour d'août et fut inhumé comme ses prédécesseurs saint Innocens, etc. dans l'église des saints Apôtres. Lorsque saint Aldric fit la translation de ces corps saints (836), celui de saint Hadouin fut trouvé tout entier avec ses vêtements épiscopaux.

Les deux conciles, dont nous parlons, se font remarquer par quelques dispositions toutes spéciales; par exemple : on n'élira pour évêque d'une ville qu'une personne du pays même, et l'élection se fera par le suffrage de tout le peuple et l'agrément des autres évêques de la province ecclésiastique. Il n'y aura point deux évêques pour une même ville; les laïques ne pourront gouverner des paroisses ou en gérer les biens. Vers l'an 650 eut lieu le concile des évêques de toute la Gaule, convoqué à Nantes par ordre du souverain pontife, contre l'hérésie monothélite : nous ne connaissons pas les noms des Pères, mais il est à croire que saint Hadouin y siégeait. On alla jusqu'à défendre aux prêtres de garder chez eux leur mère, leur tante ou leur sœur; d'exiger

(1) Parmi les noms des signataires de ce *mandat* figure celui de *Defensor*, tandis que le testament fait mention de *Chaddon, notre fidèle défenseur*, dit saint Hadouin : c'est-à-dire, sans nul doute, l'avoué de l'église du Mans. A notre avis, il n'est pas surprenant de voir qu'au temps de saint Julien le premier magistrat porte, soit à raison de sa charge, soit comme appellation propre, le nom de *Defensor;* ensuite, qu'il dispose d'édifices publics en faveur d'un culte nouveau : les officiers municipaux étaient chargés de pourvoir au culte religieux; chargés des temples et des autres édifices publics, et le nom de *Defensor* était commun chez les gallo-romains. En tout cas, il ne peut être question, sous l'épiscopat de l'apôtre du Maine, du Défenseur tel que l'institua la loi romaine en 387.

aucune rétribution pour les sépultures; d'inhumer les corps dans les églises et principalement auprès de l'autel. Les candidats aux saints ordres seront présentés par les archiprêtres le mercredi avant l'ordination, et leur examen se fera pendant les trois jours suivants. On prohibe les grands repas qui avaient lieu dans les Assemblées ou *Confréries;* on recommande instamment aux évêques de couper jusqu'à la racine et de brûler les arbres devenus l'objet d'une vénération idolâtrique; de détruire entièrement et d'enfouir, dans des lieux où jamais on ne les puisse retrouver, les pierres sacrées qui se trouvaient encore au milieu des antiques ruines ou des forêts.

Sous l'épiscopat de S. Hadouin, l'abbaye de Saint-Calais avait pour abbé S Syran *(Sigiramnus)*, petit-neveu de S. Bertran; son second successeur fut S. Siviard, son fils, né à Jublains, auteur de la Vie de S. Calais : C'est ce qu'affirme D. Mabillon, et dans la *Cenomania* D. Briand assure que le nom du saint abbé se lisait en effet à la tête de quelques anciens manuscrits contenant ce travail remarquable (1). Plusieurs écrivains ecclésiastiques rapportent au milieu du VIIe siècle seulement l'arrivée dans le Maine de S. Célerin et S. Céneré; alors aussi vivait S. Menelé *(Mauvis, Manevius)* de Précigné, dont l'histoire présente un assez grand intérêt. Il descendait de l'empereur Héraclius; son aïeul avait perdu de bonne heure ses parents, assaillis par des voleurs auprès de Tours, où ces princes étaient venus vénérer le tombeau de S. Martin. Un puissant seigneur d'Anjou, Arimond *(Germond)*, recueillit le jeune orphelin, l'emmena dans ses terres, lui fit épouser sa fille et lui légua

(1) Nous venons de le publier, avec de nombreuses rectifications, avec traduction, notes et documents à l'appui.

de grands biens; de ce mariage naquit Amanulf de Précigné, père de S. Menelé. Nous avons parlé de la mort prématurée du roi d'Aquitaine, Caribert; aussitôt que la nouvelle en arrive à Dagobert, il charge le duc Baronte de se rendre à Toulouse et d'enlever les trésors royaux; au retour Baronte en détourne une partie à son profit. On voit ce duc figurer parmi les douze envoyés, en 636, sous les ordres du Référendaire Hadouin, et combattre Amand et Boggis : son père fut, dit-on, Berauld, duc d'Aquitaine, auquel il succédait.

Baronte, connaissant les éminentes qualités du jeune Menelé, désira vivement l'avoir pour gendre; il se rendit à Précigné, ne doutant pas qu'à raison de ses grandes richesses et de la haute noblesse de sa famille, le fils d'Amanulfe s'empresserait d'accepter cette illustre alliance; mais Menelé fut inflexible dans son refus, et lorsque, contraint par les indignes traitements que son père lui fit endurer, il eut consenti à recevoir l'anneau des fiançailles, voyant les apprêts de la cérémonie nuptiale, il prit la fuite avec des amis pieux, et faisant choix de la vie cénobitique il s'en alla relever le monastère de Menat, en Auvergne. Plus tard, sa mère, sa sœur et sa fiancée, l'amie de cette dernière, ayant connu sa retraite, vinrent se fixer auprès de lui. Le duc Baronte à cette nouvelle entre en fureur; arme 243 guerriers, et se met sur les traces de sa fille pour punir le ravisseur. S. Menelé ne parvient à le calmer qu'avec la plus grande peine.

Au plaid de Saône, où la sanction légale fut accordée pour le prieuré de S. Longis, on voit Guérin signer au nom du roi, c'est-à-dire en qualité de légat, sans doute, et l'on sait que vers cette époque un illustre personnage du même nom gouvernait le Poitou, tandis que son oncle, Diddon,

était évêque, et S. Léger, son frère, archidiacre ou grand-vicaire de ce dernier. Personne n'ignore quelle immense influence ces trois hommes exercèrent sur les grands événements de cette époque, et quelle place ils occupèrent à la cour. Guérin et S. Léger avaient pour père, comme on le croit, le noble seigneur Bodilon, le même que Childéric fit battre de verges; ses amis exaspérés massacrèrent le roi dans une forêt, et sous prétexte de venger sa mort, le maire Ebroïn fit arrêter et décapiter les deux fils de Bodilon. N'est-ce pas le même que S. Hadouin appelle dans son testament son *magnifique parent et fils* en Dieu; qu'il choisit pour l'un de ses exécuteurs testamentaires, et auquel il lègue la villa de Fontaines près de Sillé-le-Guillaume? Nous verrons, au reste, la même famille posséder les mêmes bénéfices dans les siècles suivants.

VIII.

RÈGNES DE CLOVIS II ET DE SES FILS. — S. BÉRAIRE

« S. Béraire appartenait *comme S. Bertran* à une famille « en partie d'origine franke, en partie d'origine aquitaine, « et des deux côtés ses parents étaient de la plus haute noblesse. Il fonda quelques monastères dans le diocèse du « Mans; leur donna des constitutions, et y établit la discipline monastique. C'était le temps où Clovis, fils de Dagobert, tenait les rênes du royaume des Franks : ce prince « eut un règne des plus illustres; il était parfaitement versé « dans l'administration des affaires publiques. Comme il « avait d'excellentes mœurs, il accédait aussi facilement que « pieusement aux justes requêtes des serviteurs de notre « Dieu. Ce qui fit que sous son règne beaucoup de monastères furent construits dans ses États, et que l'éclat du

« culte religieux augmenta prodigieusement (1). » Cet âge, en effet, a été salué par le docte Mabillon du nom d'*âge d'or;* tandis qu'aux yeux de plusieurs historiens modernes, ce fut une ère de décadence et le commencement de la barbarie que fit cesser le siècle de Charlemagne. Par bonheur, dans nos jours, de précieuses études sur les hommes illustres d'alors viennent modifier étrangement cette dernière appréciation et l'opinion généralement adoptée à l'égard des *rois fainéants.*

Dans ce siècle des saints, des translations de reliques, des fondations de monastères, l'illustre évêque du Mans ne pouvait oublier l'exemple que lui avaient légué ses prédécesseurs. « Une nuit donc, que saint Béraire veillait en « oraison, selon sa coutume, il reçut par une vision l'ordre « du ciel d'envoyer au pays de Bénévent, au Mont-Cassin, « de pieux serviteurs de Dieu, afin d'en rapporter le corps « de sainte Scholastique, sœur du célèbre saint Benoît. » — « Pendant ce temps il se mit à construire par la base un « monastère sur un terrain jusqu'alors inhabitable et qui « dépendait de son église cathédrale : mettant tous ses soins « à ce qu'à leur retour, dans le cas de succès, ses envoyés « trouvassent un lieu convenable pour déposer ce trésor « vivement désiré, et afin de le conserver avec tout le res- « pect possible (2). » Ainsi fut fondé le monastère de Sainte-Scholastique, entre la Sarthe et le mur d'enceinte gallo-romaine; saint Béraire (*ou Berar*) y réunit dans peu d'années au moins cent-cinquante dames nobles, qui se soumettaient à la règle monastique. Les Normands étant venus faire le siége du Mans (866 ou 869), renversèrent cette abbaye, dont

(1) *Vet anal.*, III.
(2) *Ibidem.*

les traces ont entièrement disparu. Une autre fut fondée par les soins du même évêque, à Tuffé, pour des moniales également.

Saint Béraire occupa le siége pontifical du Mans pendant vingt-six ans quatre mois et quatorze jours; il mourut le 26 octobre, vers l'an 680, au bourg de Baneth (*Arbanats*) près de Bordeaux. Son corps fut apporté au Mans et enseveli dans le petit monastère ou hospice de Pontlieue, qu'il avait restauré. L'on ignore ce que sont devenues ses reliques, et à quelle époque elles furent levées de terre : les *Actes* toutefois nous attestent que de nombreux miracles éclatèrent sur son tombeau. A la même source nous apprenons que l'avoué de l'église du Mans, vers l'an 660, s'appelait Harigaud, comme au temps de saint Innocens; Jonas était vidame; Imbert, notaire. Mais cet épiscopat fut signalé par une concession importante que le roi Clothaire III et la reine Bathilde, sa mère, firent à la *commune* du Maine, la faculté d'élire le comte ou le duc de la province. Jusqu'à cette époque (665), le pouvoir royal avait délégué, disent les *Actes, ses hommes* dévoués, révocables comme les anciens comtes des Romains: c'est pour cela, sans doute, qu'avant le VIIIe siècle, il n'est fait nulle mention des premiers magistrats du Maine. Saint Bertran parle seulement de deux tribuns qui avaient eu des propriétés auprès de Jublains: l'un d'eux était, nous n'en doutons pas, le duc Bepolen (*Bobolen, Ebolen, Emolen*).

La capitale du Maine conservait depuis la conquête romaine ses antiques formes municipales, sous la surveillance du comte ou tribun, dont la puissance était balancée par le défenseur que la province se choisissait. Sous les Mérovingiens, cette charge est déférée le plus souvent aux évêques: d'ailleurs il n'est pas rare, nous l'avons dit, de voir alors

les comtes et les ducs, sortis des familles les plus illustres, accepter les fonctions épiscopales. Saint Grégoire de Tours montre bien quel vif intérêt il prenait aux affaires même temporelles de son diocèse, et les évêques du Mans, de race princière, ne manquèrent pas de suivre ces généreux errements. Saint Béraire obtint qu'aucun duc ou comte ne pourrait entrer en fonctions dans le Maine, avant d'être soumis à l'élection de l'évêque, des abbés, des prêtres et des habitants de la province. De là des factions puissantes ne tardèrent point à se former, et les divisions séculaires entre les principales familles se ravivèrent plus fortement. Les cités, d'ailleurs, avaient déjà leur armée sous leur direction immédiate : saint Grégoire parle de la guerre que se firent les villes de Blois et de Château-Dun ; les comtes intervinrent pour rétablir la paix. L'historien Frédégaire fait mention d'une donation de Dagobert I, à l'abbaye de Saint-Denys, de cent génisses, fournies au fisc chaque année par le ***Duché du Maine***, et constate ainsi qu'au milieu du VIIe siècle notre province avait un duc pour premier magistrat. Nous ne savons point d'une manière précise quel fut le duc du Maine, élu en vertu de la charte qu'avait obtenue saint Béraire ; mais tout porte à croire que ce fut l'illustre Roger I (*Chrodegarius*), dont nous parlerons bientôt.

IX.

RÈGNES DE THIERRY, DE CLOVIS ET DE CHILDEBERT. LE V. AYGLIBERT.

« Le vénérable Ayglibert (1), évêque du Mans et succes-
« seur de saint Béraire au même siége pontifical, naquit de

(1) Plusieurs chartes signées par l'illustre prélat, et conservées en *fac simile* de l'original, portent ce mot écrit ainsi : nos Actes le reproduisent avec de nombreuses variantes.

« parents distingués par leur noblesse et qui étaient, du « moins en partie, de la famille d'Aquitaine; il fut instruit « parfaitement dans les saintes lettres. » Un de ses principaux soins fut de continuer l'œuvre entreprise par son prédécesseur relativement à la fondation du monastère de Tuffé ; il y mit pour abbesse sa sœur Ada (*Adrechilde*, *Adibelgane*, *Adilane*), assistée d'Ingana, sa mère. Cette abbesse était proche parente de saint Béraire, qui l'avait tirée du monastère de Notre-Dame de Soissons, pour gouverner celui de Notre-Dame de Gourdaine et y faire fleurir la règle de saint Benoît. Elle mourut en odeur de sainteté; l'église du Mans honora sa mémoire sous le nom de sainte Adette. Les *Gestes* de saint Aldrik contiennent, à ce sujet, un passage, évidemment rempli d'erreurs et d'incorrections de style, où nous croyons pouvoir lire : « Saint Al- « drik trouva les corps de six saints, qui étaient négligés « dans des églises abandonnées, où l'office divin n'était plus « célébré... Le corps de saint Julien, celui de saint Thuribe, « celui de saint Pavace, une partie du corps de saint Liboire, « celui de saint Hadouin ; *enfin*, celui de saint Romain, « neveu de saint Julien, frère selon quelques uns de sainte « Julie, de sainte Ténestine, et aussi de sainte Ada, appelée « autrement Adrechilde. » Ce qui ne prouve nullement, à notre avis, que la pieuse abbesse de Tuffé fut inhumée dans l'*église des saints Apôtres*, sur la rive droite de la Sarthe. D'ailleurs, nous ne pouvons aller plus loin sans prévenir que, si nous avons paru suivre précédemment l'opinion commune qui regarde l'église paroissiale de Saint-Julien-du-Pré, comme étant celle des saints Apôtres, il est néanmoins une autre opinion aussi problable, qui place les tombeaux de nos premiers évêques dans l'église de Saint-Victeur-du-Pré.

Le vénérable Ayglibert reconstruisit l'abbaye de Saint-Georges-du-Bois, près de Montoire, fondée par les largesses du roi Childebert Ier ; il y plaça soixante moines sous la règle de saint Benoît : ce monastère est à moitié détruit maintenant ; une portion de l'église paroissiale semble dater d'une haute origine. Le même prélat bâtit en l'honneur de saint Aubin et de la sainte Vierge deux prieurés : l'un, dans la cité ; l'autre, à peu de distance du Mans, à la Chapelle Saint-Aubin. Il eut, sous le règne de Thierry III, pour coadjuteur le corévêque Pierre ; « car Ayglibert avait « la charge d'archi-chapelain et de prince des évêques du « royaume. Il lui fut accordé d'avoir un coadjuteur et « corévêque, afin que lorsqu'il serait occupé du service de « la cour, ce corévêque pût l'aider dans quelques fonctions : « non en faisant ce qui ne lui serait pas permis, à cause de « la haute prérogative du ministère épiscopal ; mais en « agissant conformément aux concessions licites et canoni- « ques du seigneur Ayglibert. Pierre, dont nous parlons, était « du diocèse même, du bourg nommé Champagné ; sa fa- « mille comptait parmi les sujets de la cathédrale : mais s'il « n'appartenait pas à la noblesse par sa naissance, il était « néanmoins noble dans ses mœurs. Les nobles de la pro- « vince lui suscitèrent de nombreux embarras dans les af- « faires dont il fut chargé, uniquement à cause de son hum- « ble extraction. »

« Le vénérable Ayglibert, archevêque, considéré comme « le *maître* des évêques de tout le royaume, qu'il *instruisait* « *et gouvernait*, portait le *pallium* (selon l'usage des métro- « politains) ; il eut une vie sainte et illustre : des miracles « suivirent sa mort (1). » — « A raison de ses mérites, Dieu

(1) *Vet anal.*, III.

« ne dédaigna pas d'en opérer pendant qu'il vécut et depuis « qu'il s'est endormi dans le Seigneur. Ayglibert occupa « son siége 24 ans six mois.... Il donna un grand nombre « de vases d'or et d'argent à différentes églises et toutes « eurent part à ses bienfaits (1). » Par ses soins la *commune* du Maine obtint même de joindre à ses antiques franchises municipales le droit de frapper monnaie : l'acte de concession date de l'an douzième de Thierry III, et porte qu'*Ayglibert, archevêque de la ville du Mans, très illustre par sa naissance, sa sagesse et sa sainteté en religion, a postulé le droit de monnaie publique en sa cité, au nom de saint Gervais et du nôtre; afin que ses ministres puissent empêcher les altérations de la monnaie maintenant et à l'avenir* (2). Ce diplôme offre des marques certaines d'authenticité; d'ailleurs jusqu'à ce jour on a conservé des médailles de cette époque éloignée, marquées au type de la cathédrale du Mans : la croix ou le crucifix avec la légende *Signum Dei vivi ;* la croix sur un temple accosté de saint Gervais et saint Protais, qui tiennent la main étendue, en signe de patronage, etc. (3).

C'est au commencement de l'épiscopat du V. Ayglibert que l'on rapporte la mort de saint Siviard, fils et successeur, non immédiat de saint Syran, abbé de Saint-Calais; on lui donne pour mère la pieuse matrone Adette. A la même époque vivait au Mans saint Flosceau (*Floscellus*), directeur de l'abbaye de Saint-Pierre, autrement Sainte-Scholastique, et supérieur d'un hospice placé auprès : ce saint prêtre a laissé son nom à l'une des rues du Mans, où

(1) *Vet. anal.*, III.
(2) *Ibidem.*
(3) V. *Essai sur les monnaies du Maine*, par M. E. Hucher.

se voyait l'ancienne église (1) dédiée en son honneur. Les religieuses de la Chapelle-Saint-Aubin, avaient de leur côté, pour directeur alors, saint Rimer (*Richmirus*), fondateur du monastère qui porta son nom, à peu de distance du Loir, dans le Vendomois.

X.

RÈGNES DES DERNIERS MÉROVINGIENS. — BÉRAIRE II ET LE V. HERLEMOND.

Nous touchons à l'une des grandes époques de notre histoire, et dont les luttes entre les grands sous Ebroïn venaient d'être le prélude. La puissante famille des Maires d'Austrasie, sortie du sang royal, s'empare du gouvernement des grandes provinces et s'allie à celle des ducs souverains d'Aquitaine, tandis que les descendants de Clovis retiennent à peine un pouvoir nominal. La bataille de Testry (687) porte un coup décisif: Ebroïn avait été remplacé comme Maire de Neustrie par le duc Warathon, auquel succédait son gendre Berthier; celui-ci est massacré par ses propres compagnons à Testry, et aussitôt Pepin, vainqueur, se fait reconnaître à sa place Maire de la Neustrie. Il y était représenté par un lieutenant, pendant que lui-même gouvernait l'Austrasie; les leudes s'emparèrent alors des biens ecclésiastiques pour les tenir en bénéfices, selon la coutume germaine; le clergé fut tout d'un coup désorganisé, germanisé; plusieurs évêques se montrèrent dans les mêmes diocèses.

Berthier laissait veuve la fille de l'illustre duc Warathon,

(1) ... *Decimæ... ecclesiæ sancti Floscelli.* — 1236. *Ante ecclesiam sancti Floscelli.* Archives de la Sarthe.

Adelaïde (*Adela-hilde, Adeltrude*): Pepin s'empresse de l'unir à son fils Drouin, qui prend ainsi le titre de duc ou prince de Bourgogne; ses frères, Grimault et Hildebrand lui succédèrent l'un après l'autre, et donnèrent naissance à deux familles des plus illustres. Pendant ce temps, Eudes (*Othe, Othon, Odon*) gouvernait en souverain l'Aquitaine; il avait épousé la fille du duc austrasien Walachise, et se trouvait ainsi proche parent de Pepin. Mais après la bataille de Testry, craignant avec raison les envahissements de ce dernier, il prend en main contre lui la cause du roi mérovingien, qui l'appelait à son secours et lui envoyait les insignes de la royauté: jusqu'à l'avènement de Charles-Martel, on le voit étendre ses conquêtes d'un côté, jusqu'en Provence; de l'autre, jusqu'en notre province. Pendant les années qui s'écoulent entre 720 et 730, Eudes et Charles se partagent la souveraineté de toute la Gaule; l'an 731, Eudes est vaincu; Charles se fait reconnaître roi d'Aquitaine; mais les fils d'Eudes, Hunault et Hatton secouent bientôt le joug, et parviennent à reprendre la province des Cénomans: c'est pour cela que nos anciens historiens les ont rangés parmi les premiers comtes du Maine qui nous soient connus.

On conçoit facilement dès-lors combien notre pays dut être agité par les deux factions austrasienne et aquitaine qui s'y disputaient les hauts emplois: pour porter à cela quelque remède, l'évêque fit renouveler par Childebert III le privilége accordé précédemment, afin que le comte ou le duc de la province ne pussent être élus que d'après les suffrages des habitants. Nous voyons paraître alors dans notre pays l'illustre duc Roger (*Chrodegarius, Rodegarius, Rothgarius*); quoique son origine ne nous soit pas connue, nous avons de fortes raisons de croire qu'il était de la famille

princière d'Aquitaine et attaché par conséquent au parti de cette famille. Nous pouvons en dire autant de Béraire II, noble aquitain, comme son prédécesseur du même nom, comme le V. Ayglibert et saint Bertran: c'est, au reste, ce que semblent démontrer quelques actes de ce prélat. Notre *catalogue*, le plus ancien et le plus complet, ne lui donne que trois ans et demi d'épiscopat au Mans : car on rapporte, et il est facile de le croire, que Béraire dut laisser son siége à un évêque austrasien, pendant que Pepin réussit à dominer dans notre province.

Les *Actes des Évêques* ne contiennent point ceux de Béraire II; mais ils citent de ce prélat un *testament* assez remarquable, concernant le monastère de Châlons près de Laval. Le prélat veut soumettre à ce dernier le monastère de la Boisselière ou Saint-Jean-sur-Mayenne; Prisce, église des plus anciennes; le monastère de Jublains, le monastère de Saint-Martin et le prieuré de Saint-Victeur, construit au-dedans des murs de la cité du Mans, qu'il tenait précédemment, à titre de bénéfice, de la cathédrale. En outre, Bazougers, Parné et Maison-celle, situés non loin de Châlons. « Attendu, s'écrie-t-il, qu'il est notoire que l'illustre « duc Roger ne cesse de nous fournir, à nous et à cette « abbaye, des secours aux dépens des impôts ou de toute « autre manière; qu'il se propose d'agir de même à l'ave- « nir, nous croyons devoir instituer et confirmer dans la « charge d'abbesse, après le décès de Calliberte, la fille de « Roger, Clothilde. Ainsi nous avons réglé que, pendant sa « vie, tant que Dieu lui prêtera l'existence, elle devra être « abbesse dans ce monastère, et demeurer sous la direction « du seigneur Béraire, tant qu'il vit. » Cet autre Béraire était le directeur des moniales de Châlons: une copie du testament lui est remise pour la conserver dans son monastère;

l'évêque Herlemond est chargé d'en déposer une seconde dans le trésor de la cathédrale; la troisième doit rester entre les mains de l'illustre Roger, à cause de la charge promise à sa fille Clothilde. Cet acte, signé à Mareuil, est daté de la dernière année du roi Childebert III, et semble attester que, l'an 711, l'évêque Béraire II avait déjà cédé son siége au V. Herlemond, et que, depuis la fin du VIIᵉ siècle, le Maine avait pour duc l'illustre Roger (1). Des ducs de ce nom figuraient depuis un siècle déjà dans les annales de Saint-Denys.

Au reste, il nous paraît presque certain que notre Béraire occupait un autre siége dès le temps du V. Ayglibert, car on le voit signer immédiatement avant ou après lui dans plusieurs actes très authentiques, concernant Notre-Dame de Bourg-moyen, à Blois; Notre-Dame de Gourdaine, au Mans; l'abbaye de Saint-Denys, etc. (2). D'un autre côté, la vie de saint Ansbert de Rouen nous montre assez quelle fut la conduite de Pepin à l'égard des évêques de la Neustrie; tandis que celles de saint Eucher d'Orléans, de saint Rigobert de Reims et une foule d'autres attestent également que, pendant tout le huitième siècle, les évêques neustriens furent souvent déplacés, persécutés, exilés, soit en Germanie, soit en Gascogne. L'autorité des métropolitains fut méprisée; les lois ecclésiastiques furent foulées aux pieds; des laïcs, des militaires même s'emparèrent, de toutes parts, des bénéfices ecclésiastiques, des cures, des abbayes, des évêchés: enfin, le souverain Pontife obtint de Charlemagne qu'il réparerait les désastres causés par ses aïeux, pendant leur conquête vivement disputée.

Ainsi, vers la fin du règne de Childebert (710), ce qu'at-

(1) *Vet anal.*, III.
(2) *Ibid.* — *Annal. O. B.* — *De re diplom.*

teste l'auteur des *Actes : Herlemond I, Frank d'origine, né de parents nobles, fut évêque de la ville du Mans et successeur de Béraire second.* Au nombre de ses actions, dignes d'être transmises à la postérité, l'on signale la fondation de l'hospice de Saint-Ouen, placé sur les fossés de la ville du Mans, près de la porte principale. L'enceinte des murailles fut dans la suite agrandie, et l'hospice vint occuper la place où maintenant on voit le collége du Mans. Le V. Herlemond y mit douze religieux et à leur tête un prêtre nommé Siffroy (*Seufredus*); l'acte de fondation, signé à Jupille le 1er janvier 713, porte en tête le nom du Maire Pepin, immédiatement après celui du roi Dagobert III, et le prélat semble affecter de reconnaître Pepin pour *son seigneur et maître.* Il reconstruisit un ancien monastère, que l'on croit avoir été situé à Saint-Symphorien; y réunit quelques moines Bénédictins, et leur donna pour abbé Quirinus. L'abbé de Saint-Vincent, Hirmer, eut aussi part à ses largesses : il en fit son archidiacre et lui confia la charge de Vidame dans toute l'étendue de son évêché; on ne s'étonne donc pas de voir que le V. Herlemond obtint pour sa sépulture une *des places les plus éminentes dans l'église de cette abbaye* (1).

Quelques uns donnent à ce prélat neuf années seulement d'épiscopat; mais les Actes sont formels en deux endroits : il fut évêque du Mans *au dernier temps d'Hildebert* (710)... *pendant les premières années de Dagobert* (714) *et de Thierry* (727); *il occupa son siége* 26 *ans* 9 *mois et* 13 *jours. Après sa mort l'épiscopat resta vacant plusieurs années, à cause des séditions très graves et des luttes qui éclatèrent alors dans ce pays même.* Nous avons esquissé déjà les premiers traits de notre histoire à cette époque; nous sommes contraint d'y

(1) *Lecorvaisier.*

revenir. Lorsque Chilpérik II mourut (720), Eudes le mérovingien parvint à se faire reconnaître souverain dans la moitié de la Gaule, qui, jusqu'en 730, se trouva justement partagée entre Eudes et Charles-Martel. Un ennemi commun vint alors se présenter : les Sarrasins, vainqueurs en Espagne, s'avançaient comme un torrent dévastateur à travers l'Aquitaine; ils étaient arrivés jusqu'aux rives de la Loire; déjà même une partie de la ville de Tours tombait en leur pouvoir, lorsque Charles-Martel, sommé par Eudes de venir à son secours, accourt et leur livre une bataille décisive entre Tours et Poitiers. Eudes pendant cela réussit à s'emparer du camp des ennemis; à la vue des flammes et au bruit des clameurs qui s'élèvent de leurs tentes, ceux-ci se troublent, se dispersent et fuient dans toutes les directions (732). Le roi Eudes mourut trois années après, laissant ses États à partager entre ses deux fils : Hunault eut les provinces orientales; Hatton, celles de l'Occident, parmi lesquelles le Maine était compris; la Touraine ne fut même séparée de l'Aquitaine que par Charlemagne, en 806 : ce qui n'empêcha point Charles-Martel et ses fils de faire de fréquentes incursions dans nos provinces, et de chercher tous les moyens d'y établir leur pouvoir contesté. S'ils ne parvinrent point à déposséder les ducs et les comtes de l'antique famille d'Aquitaine, au moins ils imposèrent leur suzeraineté.

CHAPITRE IV.

PÉRIODE CARLOVINGIENNE.

DE PEPIN-LE-BREF A HUGUES-CAPET.

I.

ORIGINE DES FIEFS DU MAINE.

Ils sont nombreux déjà les ouvrages qui de nos jours travaillent à réformer les idées du dernier siècle, sur l'origine des fiefs, l'établissement des communes ou municipes, le régime de la féodalité. Lorsque Clovis entreprit la conquête de la Gaule, on y comptait déjà cent-cinquante cités ou grands municipes, ayant leur premier magistrat assisté d'un conseil-général ou Sénat. Nous avons prouvé jusqu'ici que les Cénomans non seulement conservèrent, mais augmentèrent même leurs franchises municipales pendant toute la période mérovingienne, grâce à l'intervention des évêques, qui jouissaient alors d'une grande prépondérance dans les affaires civiles : c'était à leur garde le plus souvent que l'on confiait la capitale de la province avec ses privilèges. Nous avons rapporté comment nos derniers prélats obtinrent pour leur cité le droit d'élire le comte ou le duc du Maine ; le droit de battre monnaie à leur coin particulier ; le V. Herlemond parvint même à faire exempter entièrement *de tributs, péages et redevances toutes les maisons,*

terres et seigneuries de l'église du Mans (1). Pendant la période que nous abordons, au contraire, les choses changent de face : à l'occasion des guerres contre les Sarrazins et des luttes entre les Aquitains et les Austrasiens, les biens ecclésiastiques sont envahis par les militaires ; les évêques sont éloignés de leurs siéges ; plusieurs évêchés restent vacants, ou passent entre les mains de quelque prélat de cour ; bientôt les églises dépouillées tombent en ruines. Au temps de Charlemagne, nous le répétons, le souverain Pontife presse enfin cet empereur de réparer tant de désastres.

C'est ainsi que s'exprimèrent Pepin et Carloman : « Après « avoir pris avis des serviteurs de Dieu et du peuple chré- « tien, à raison des guerres qui nous menacent et des atta- « ques qui nous viennent de plusieurs nations voisines, nous « avons arrêté que, pour l'entretien de nos troupes, et « comptant sur la miséricordieuse indulgence du ciel, nous « retiendrons en notre possession quelque temps, à titre de « précaire (*fermage*), et en payant un cens, une partie des « biens des églises. En conséquence il sera payé, chaque « année, à l'église ou au monastère, propriétaire des biens, « un *sou* de rente ; c'est-à-dire douze deniers, pour chaque « métairie. Si celui qui jouit actuellement de ces biens vient « à mourir, l'Eglise rentrera en possession. Cependant, si « la nécessité nous y contraint et si nous en publions l'or- « donnance, le bail sera renouvelé ; un second sera rédigé. « Que l'on veille toutefois à ce que les églises et les monas- « tères, dont les terres seront affermées de cette manière, « ne tombent pas dans l'indigence ; car, si cela arrive, il « faudra que ces maisons du Seigneur soient remises en « pleine possession de leurs biens. » Charlemagne impuis-

(1) *Lecorvaisier.*

sant à déposséder les détenteurs des propriétés de l'église du Mans, les pressait d'acquitter au moins le cens dû chaque année : « Sachez-le bien ; ou vous payerez le cens, ou il vous « faudra renoncer à la terre, et tous ceux qui mépriseront « mes ordres ou négligeront de s'y conformer perdront mes « faveurs impériales et en outre les bénéfices qu'ils tiennent « de moi. »

L'empereur renouvelle ensuite les anciennes immunités accordées par les rois mérovingiens, et donne une longue nomenclature des propriétés de l'église du Mans. Nous y remarquons principalement une curieuse distinction (1) entre les *vics canoniques* et les *vics publics;* c'est-à-dire entre les cantons, dont les droits seigneuriaux appartinrent au domaine ecclésiastique sous les Mérovingiens et les Carlovingiens, et les cantons qui restèrent dans le domaine public. Plusieurs même étaient mixtes : la seigneurie se partageait également entre les deux pouvoirs ; telle est, nous n'en pouvons douter, l'antique origine de nos grands fiefs, abolis seulement à la fin du dernier siècle. Au rapport des *Actes,* le Sénat des Cénomans aurait constitué le premier fief de la cathédrale, dès le temps de saint Julien, en lui concédant les droits seigneuriaux *sur toutes les rues, au-dedans et au-dehors de la cité ; sur les vignes, les champs et les bois d'alentour : depuis la colline sur la rive droite de la Sarthe, jusqu'à la colline opposée, au-delà de l'Huisne.* Ainsi, de temps immémorial, la seigneurie de la ville du Mans aurait été partagée ; en effet, au dernier siècle encore, les deux bailliages de l'évêque du Mans et de son chapitre se réunissaient pour exercer à certains jours leur juridiction tempo-

(1) Les preuves de cette distinction, nous les avons citées amplement aux pages 57, 58 et suivantes,

relle sur la ville et son pourtour. La Quinte même, ou *condita du Mans*, se trouvait presque entière dans le domaine ecclésiastique. Coulaines était un *vic épiscopal*, où l'évêque tenait la cour de son temporel. Saint-Pavace, Neuville, Saint-Rémy, Saint-Corneille, Savigné, Sargé, Yvré, en un mot, de ce côté de la rivière, toutes les villas du canton en ressortissaient et étaient tenues par l'évêque directement ou en censive. Coulaines ayant été incendié, le siége de la juridiction épiscopale fut porté au château de Touvoie, près de Savigné. Le chapitre de la cathédrale avait, pour sa part, les villas sur la rive droite de la Sarthe: Alonne, Saint-Georges, Pruillé, Trangé, Saint-Aubin, etc. Quant au vic de Changé, Charlemagne et Louis-le-Débonnaire attestent qu'il était du domaine public, au IXe siècle.

Dans la région ou condita de Jublains, celle de Ceaulcé, celle de Javron, qui formaient une partie de l'ancienne cité des Diablintes, l'église dominait presque exclusivement; la seigneurie de Jublains était au chapitre; celle de Ceaulcé, par moitié seulement, à l'évêque, qui tenait là une seconde cour, une maison de résidence, et avait son vidame particulier pour le Passais. Les vics d'Evron, de Placé, d'Oisseau, de Vieux-Vic, Javron et Couterne sont rangés parmi les *vics canoniques*; Gesvre, qui devint un marquisat, fut toujours au contraire un *vic public*. Dans la région d'Entrammes ou du pays d'Erve, l'église partageait la seigneurie de Sauge et de Cossé, tandis que celle du chef-lieu restait au pouvoir civil en entier. Personne n'ignore que la famille seigneuriale d'Entrammes se bâtit à peu de distance de ce bourg un château qui a pris le nom de son fondateur, Laval-Guion, et est devenu le siége d'un des plus grands fiefs du Maine. Les autres *vics canoniques* de la province furent, antérieurement au Xe siècle : Artins, dans la région

de Lavardin, donné, selon le rapport de nos documents les plus anciens, *dès le temps de la prédication de saint Julien*, et comme l'un des *MAGNA CASAMENTA formant la dot de la cathédrale*. Il est permis de croire que précédemment ce vic, célèbre par son temple d'idoles, appartenait aux prêtres païens : c'est ainsi que, surtout au temps de Constantin, on vit les propriétés consacrées au culte païen passer aux mains du clergé catholique. Ruillé, dans la région de Vaas, dépendait également de l'église du Mans depuis le principe. Vaas, lui-même, au dernier siècle encore, reconnaissait pour seigneur son chapitre de chanoines réguliers. Tuffé avait son abbaye seigneuriale; Mamers ou Saint-Longis, la sienne. A Ver ou Saint-Côme, à Conerré, à Montigny la seigneurie était partagée entre les deux pouvoirs.

Charlemagne et Louis-le-Débonnaire désignent nommément les autres vics du Maine, comme étant tous du domaine public, et depuis longtemps les lois prescrivaient aux magistrats qui les gouvernaient d'y établir une *cour* pour rendre la justice et loger les délégués du roi dans leurs excursions temporaires; de veiller à l'entretien des routes et des ponts, etc. Clothaire leur recommande de former des compagnies de gardes, afin de veiller à la sûreté des voyageurs et arrêter les voleurs; en cas de guerre ils étaient tenus de marcher à la tête de leurs soldats. On sait ce qui advint après les désastres du IXe et du Xe siècles; la plupart des vics ayant été saccagés, les Vicaires se construisirent dans le voisinage un château-fort, pour se mettre désormais plus facilement à l'abri des incursions ennemies : les hommes de la châtellenie étaient tenus d'y faire le guet, et à l'entour, presque de toutes parts, de nouveaux bourgs vinrent se placer. Les capitulaires des Mérovingiens nous révèlent les degrés que comportait alors la hiérarchie ci-

vile: le *Villicus* ou maire, régisseur de la villa; le *Vicarius* ou Décurion, juge civil et militaire du canton; le *Centenarius* ou Centurion, gouverneur de la *condita;* le *Vice-Comes* ou lieutenant du comte, chef de la cité; le *Comes* ou Tribun, représentant du roi auprès de la Curie; le Duc, le Maire, ou régent du royaume; le Roi, et enfin l'Empereur de Constantinople, qui, jusqu'à Charlemagne, garda un pouvoir nominal sur la France.

S'il est vrai que bon nombre de nos châtellenies succédèrent aux anciennes *vigueries* gallo-romaines, nous pouvons croire que nos grandes baronnies prirent la place des *conditas* ou centuries, en usage de tout temps, même chez les Germains (1). Le patron d'une région commandait à trois vicaires : la coutume du Maine exigea trois châtellenies pour composer une baronnie; Sillé, *vic public*, chef-lieu de région, conserva donc sa haute baronnie, tandis que Brûlon dut le céder à Sablé, quand il plut au comte du Mans d'établir une forteresse en ce lieu. Vivoin s'éclipsa de même en présence de Beaumont, construit par le vicomte du Mans; Saône, malgré son donjon du xe siècle et son antique importance, fut remplacé, comme chef-lieu du Sonnois, par Saint-Rémy; puis, par Mamers. A Corme succéda La Ferté *de Bernard;* à Conerré, le Mont-Fort; à Lavardin, le Mont-d'or (*Montoire*, Mons aureus *dans les Chartes*); au *vic public* d'Oisé, Vaux d'abord; Belin, ensuite, chef-lieu du Belinois; enfin, à Vaas succéda le Château-du-Loir. Nous avons rappelé précédemment que l'Eglise catholique adopta de bonne heure pour sa hiérarchie les divisions instituées par Auguste; à côté de l'empereur, pontife souverain, et bientôt à sa place, dans la ville des Césars siégea le

(1) *Tacite.*

pontife souverain de l'Eglise; à côté du duc d'Armorique marchait le métropolitain ecclésiastique; auprès du comte dans chaque cité résidait un évêque; en regard du vicomte se tenait le vidame; chaque région avait son haut baron (*patronus, centurio*) et son archi-prêtre (*archi-presbyter vicanus*); chaque vic, son châtelain (*vicarius, curialis, decurio*) et son doyen (*presbyter vicanus, decanus*); chaque *villa* eut, enfin, son maire (*villicus, major*) et son recteur (*presbyter, persona*). On sait que plusieurs de nos évêques, Maurice entre autres, apportèrent, dans la suite, de grandes modifications à ces divisions ecclésiastiques.

Ce que nous serions tenté de reprocher à nos contemporains, c'est de ne pas assez tenir compte du principe de légitime hérédité dans la transmission des charges autres que la royauté; c'est de ne rapporter, par exemple, qu'à l'avènement des Capétiens, la succession héréditaire des comtes et des ducs du Maine. Placé près de la curie municipale d'une cité par le pouvoir royal, le comte, il est vrai, devait faire renouveler son titre, selon les dispositions de la loi romaine; mais de bonne heure on vit néanmoins les mêmes charges demeurer dans les mêmes familles, et au père disgrâcié succédait le plus souvent son héritier légitime. Sous les Carlovingiens, les ducs et les comtes entreprirent les luttes les plus vives pour assurer l'hérédité de leurs bénéfices et rester en pleine possession de leurs apanages. Personne n'ignore ce que fit la postérité de Caribert de Toulouse, par exemple, pour se maintenir en Aquitaine; ce que firent les ducs de Bretagne pour se maintenir également en pleine propriété d'une portion de l'Armorique. Il en va de même dans la plupart des autres grandes provinces, et, remontant la suite des âges, on trouve à chaque époque d'antiques et nobles familles ayant déjà la souveraineté sur ces pays. Dès

le temps de César, à la tête de nos cités paraissent des rois, dont les ancêtres avaient exercé la même charge depuis un temps immémorial; *Dumnacus*, duc d'Anjou, jouissait alors de la plus grande influence sur toute l'Armorique, et sa généalogie datait de la plus haute antiquité (*antiquissimus dux*). Plus tard, à la cour de Trèves, les principaux emplois sont dévolus à la plus noble famille des Franks, qui s'empare enfin de la Gaule, et cherche à s'y maintenir par des alliances nombreuses avec les anciens possesseurs. Ainsi Caribert pouvait se réclamer des conquêtes de Clovis et de ses fils, mais en même temps de sa propre alliance avec la fille du duc d'Aquitaine, province si longtemps soumise aux illustres Flaviens.

C'est à cette famille des comtes palatins d'Aquitaine que nous cherchons à rattacher nos évêques les plus célèbres sous les Mérovingiens; les puissants ducs qui dominèrent en nos contrées pendant la même période, et enfin le duc Roger et ses fils, dont nous avons à parler maintenant.

II.

ROGER, HERVÉ, GUÉRIN. — GAUZLIN, HERLEMOND II.

« A la mort du vénérable Herlemond le siége épiscopal « resta vacant quelques années, à raison des séditions violentes et des rixes qui existaient alors même en ce pays. « Un comte, nommé Roger, et Hervé (*Haritius*), son fils, « s'étaient emparé tyranniquement et gardaient en leur « possession les terres, les prieurés ou petits monastères de « la mense de l'évêque, et les fidèles no jouissaient plus « du ministère épiscopal. Les Cénomans, voyant qu'on se « jouait d'eux, demandèrent qu'on leur donnât un prélat « pour les nourrir de la parole sainte, les confirmer et rem-

« plir à leur égard les fonctions épiscopales; puisque sans « évêque ils ne pouvaient devenir pleinement chrétiens et se « sauver. Le peuple se mutina même à ce sujet et déclara « formellement à ses chefs que, s'ils ne lui donnaient un évê- « que, il les chasserait de la province. Ces tyrans ne purent « donc résister aux volontés du peuple : ils envoyèrent, avec « de riches présents, à Rouen, ville métropolitaine, située « sur le fleuve de la Seine, un clerc illétré, ignorant, fils de « Roger et frère d'Hervé, et cela sans informations, sans « examen, en secret, sans avoir recours à l'élection pu- « blique. Ils s'étaient adressés d'abord au métropolitain de « Tours, qui avait rejeté leurs présents, et refusait de faire « cette ordination illicite ; alors, au mépris des saints ca- « nons et de leur métropolitain, ils supplièrent l'évêque « de Rouen d'ordonner cet ecclésiastique, nommé Gauzlin « (*Gauziolenus*). »

« Ils agissaient ainsi, parce qu'ils savaient que le métro- « politain de Tours ne devait point ordonner un tel ecclé- « siastique, contrairement aux lois canoniques, ni agir de « cette manière en opposition avec les volontés et l'auto- « rité du roi. Mais l'évêque de Rouen, séduit par une hu- « maine cupidité, eut la témérité de sacrer évêque le clerc « dont nous parlons, au mépris des saints canons. Ainsi, « Gauzlin, quoiqu'ordonné anti-canoniquement, revint au « Mans, et se mit à y exercer indûment le ministère épisco- « pal. » Le concile de Paris, en 615, avait réglé que l'élection de l'évêque aurait lieu librement, et que l'on appellerait à y concourir le métropolitain, les évêques de la province, le clergé du diocèse et le peuple même. Mais quel était alors le métropolitain de Rouen? L'auteur des *Chroniques* de Fontenelle nous rapporte que Hugues, fils de Drouin et petit-fils du maire Warathon, fut pourvu *par la faction de son*

oncle Charles-Martel des évêchés de Paris, de Bayeux, de Rouen; de plusieurs grandes abbayes et de quelques domaines royaux; il eut aussi des terres dans le Maine. Son successeur à Rouen aurait été Grim (*Grimon*, *Grifon*), que quelques uns disent être le fils même de Charles; saint Rémy, son cinquième fils, pourvu d'abord de l'évêché de Langres, parce que l'évêque n'avait pas favorisé l'élection de Pepin, aurait ensuite obtenu celui de Rouen; pendant ce temps, la faction opposée y maintenait d'autres prélats, et il est facile de croire que l'un d'eux consentit à sacrer le fils du duc Roger, en voyant le métropolitain de Tours craindre tant, disent les *Actes*, de déplaire à Pepin.

Avant de mourir, Charles-Martel partagea ses États entre ses trois fils, sans y comprendre l'Aquitaine, où Pepin et Carloman portèrent la guerre presqu'aussitôt après. Ils passèrent la Loire à Orléans, prirent les faux-bourgs de Bourges; détruisirent Loches de fond en comble, et, près du Vieux-Poitiers fixèrent les limites de leurs États. Hunault et Hatton ne tardèrent pas à reprendre leur revanche; ils s'emparèrent de Chartres, et pénétrèrent jusque dans le pays appelé depuis la Normandie: pendant de longues années, jusqu'en 765 ou 768, les Aquitains et les Austrasiens se disputèrent ainsi la possession du Maine. Une fois, entre autres, « Pepin traversait notre pays, revenant d'un « combat que lui avaient livré ses ennemis, l'évêque Gauzlin, « dont nous venons de parler, et son frère Hervé, non seu- « lement ne le reçurent point en souverain, mais ils s'en- « fermèrent dans les murs du Mans avec tous ceux qu'ils « purent emmener; ils ne laissèrent point entrer le roi « Pepin, s'efforçant même d'attaquer ses soldats, et, tandis « qu'il avait établi ses camps dans la vigne de Saint-Pierre, « auprès de la cité du Mans, ils tuèrent l'échanson qui ser-

« vait ce prince à table, et blessèrent plusieurs autres hom-« mes. Pepin, voyant qu'il n'y *avait rien à gagner là*, « ravagea toute la contrée, avant de reprendre la route de la « France. Dans ce voyage, il vint au monastère de Saint-« Calais, et emmena l'abbé Sébault à sa suite (1). »

Il paraît que le vieux duc Roger était mort avant le milieu du VIIIe siècle; Hervé, son fils, possédait alors le Maine en pleine propriété, reconnaissant les fils du roi Eudes pour suzerains; mais, « voyant que deux ou trois seigneurs pou-« vaient lui contester le gouvernement de la province, il « s'en défit par le fer et le poison. Cette cruauté ne demeura « pas longtemps impunie; car, s'en retournant sur le tard « en sa maison de campagne, qu'il faisait appeler *Curiam* « *Domini*, maintenant Courdemanche, il fut assassiné par « les enfants d'un seigneur qu'il avait fait massacrer, et au « même endroit où le meurtre avait été commis, » c'est-à-dire *sur les terres de Daulfus, là où le ruisseau de Tresson se jette dans la Veuve, à Brives* (2). Le manuscrit ancien dans lequel Lecorvaisier a puisé ce récit nous révèle que Gauzlin et Hervé avaient pour frère Guérin, qui fut comte à la place de ce dernier; mais, par malheur, nous ne connaissons point sa vie, ni s'il laissa, comme nous avons lieu de le présumer, le Maine entre les mains du comte Gauzlin, nommé sans doute ainsi par l'évêque, son oncle, et que nous voyons paraître immédiatement après. Ce que nous savons par une charte du même prélat (3), c'est que le vicomte du Mans, en 752, était un Hadémar (*Aymar*), nom si connu

(1) *Gestes de S. Aldrik.* Bal. Miscel. III.

(2) *In campo Daulfo ubi Tritio usque Brivas defluit in Viduam.* Lecorvaisier.

(3) *Vet. anal.*, III.

dans la famille aquitaine; Ingilrik était avoué de la cathédrale, et le riche Abraham, vidame.

Revenons aux partages de Charles-Martel : Grifon (*Gryphon, Grimon, Grim*), né d'une autre princesse que Pepin et Carloman, mécontent de la portion de son héritage et à la persuasion de sa mère, déclare la guerre à ses frères, et s'empare de Laon ; il est vaincu; Carloman le jette en prison (742). Pepin le rend ensuite à la liberté (746), mais sans lui donner un pouce de terre. Grifon se retire en Saxe, puis en Bavière, où il se forme un parti puissant, et demande à Pepin une part dans son héritage. Celui-ci venait de reprendre sur les Aquitains le duché d'entre Seine-et-Loire; il donne à Grifon le Mans, avec douze autres comtés, pour former le duché du Maine en sa faveur (749 ou 750), et travaille à étendre ses conquêtes dans la Bretagne. Grifon jouit très peu de temps de son modeste apanage; sachant qu'il avait tout à craindre de son frère, il se met dans le parti opposé au sien, et gagne la cour d'Aquitaine avec un grand nombre de Neustriens mécontents. Pepin somme le duc de lui livrer son frère rebelle; Grifon s'enfuit et cherche à gagner l'Italie : mais on l'attendait à Maurienne, afin de lui fermer le passage; il y est massacré.

Le duché d'entre Seine-et-Loire fut alors accordé par Pepin au fidèle et brave Milon (1) (*ou Emile*), tant vanté des anciens chroniqueurs, qui lui donnent pour épouse Berthe, fille de Pepin même. On ne doit pas, le confondre avec le guerrier dont Charles-Martel se servit puissamment contre Rainfroi d'Angers, et auquel, en récompense, il aurait laissé le comté de cette ville, après la mort

(1) *Abaciacum in pago Cenomannico..... Proinde nos una cum proceribus et fidelibus nostris, id est Milone, Rotgario.....* De re diplom.

de son redoutable compétiteur. Quoiqu'il en soit, des chartes de l'an 752, relatives au Maine, font connaître que Milon d'Angers était, à cette époque, un des principaux de la cour de Pepin; s'il épousa la fille de ce prince, ainsi que l'ont assuré la plupart des historiens, sans que le contraire puisse être établi, l'on s'étonnera peu de voir le duché d'entre Seine-et-Loire, fruit des conquêtes de Pepin, passer des mains de son frère dans celles de son gendre, comme un dot, une apanage transmissible héréditairement. Quant aux princes d'Aquitaine, Hunault, trahi plusieurs fois par son frère, l'attire à sa cour et lui fait crever les yeux; il en mourut peu de temps après. Ayant assouvi sa vengeance de cette manière, Hunault laisse ses états à son fils Waïfre (*Gaifier*), et se retire dans un monastère; ce dernier, pendant huit années, soutient une guerre acharnée contre Pepin, qui parvient à le faire massacrer pendant son sommeil. « Ce roi prit un ornement d'or et de pierres pré« cieuses que Gaifier mettait à ses bras aux fêtes solen« nelles, et le fit suspendre en signe de victoire dans l'Eglise « de Saint-Denys de France, derrière le maître-autel; » cet ornement y est encore, ajoute le *chroniqueur* de cette célèbre abbaye. L'évêque du Mans, Guillaume de Passavant (1143-1186) « possédait, de son côté, un anneau ap« pelé Gaifier, du nom d'un certain roi, et que les infirmes « recherchaient. Ceux qui recevaient à bonne intention cet « anneau, qu'il leur procurait, obtenaient de Dieu la gué« rison de diverses infirmités. Nous ignorons si cette vertu « curative provenait d'une faveur divine, à raison des mé« rites de la personne qui possédait cet anneau, et prenait « compassion des pauvres; si cela provenait d'une vertu de « la pierre, ou de l'une et de l'autre (1). »

(1) *Vet. anal.*, III.

Revenons à l'évêque Gauzlin : « Après la mort du roi « Thierry, Pepin n'oublia point que les tyrans, dont nous « avons parlé plus haut, Roger et Hervé, avaient placé un « évêque au Mans, d'une manière tyrannique, sans son « ordre ou son consentement, et au mépris des saints ca- « nons ; étant à Cologne, ville métropolitaine, il fit ordonner « évêque, avec le titre de l'Eglise du Mans, un prêtre de sa « cour, nommé Herlemond, noble par sa naissance et connu « pour ses bonnes mœurs. Pepin lui fit prendre la route « du Mans avec une escorte de légats valeureux, afin de le « mettre en possession de l'évêché, et le défendre, s'il était « besoin ; de faire en sorte qu'il pût y résider en paix et « tranquillité ; afin que, fort de leur secours, il méritât, « grâce au ciel, de gouverner cet évêché et de le diriger « conformément au droit ecclésiastique. Dans l'impuissance « où ils se trouvaient de résister, les tyrans Roger et Hervé « accueillirent l'évêque Herlemond, que le peuple aimait « mieux que Gauzlin. »

« Herlemond, en effet, gouverna ce diocèse avec science « et canoniquement pendant neuf années presque entières ; « il consacra un grand nombre d'églises et de prêtres, « exerça dignement les autres fonctions épiscopales, et en « servant Dieu fidèlement mérita par là de lui plaire. Mais « un jour l'évêque Gauzlin invita Herlemond à un festin « dans son palais, et, cherchant à l'enivrer avec ceux qui « l'accompagnaient, s'efforça de faire croire qu'Herlemond « avait eu là les yeux crevés par ses gens et ceux qui le con- « duisaient : c'est ainsi que, par les injustes machinations « et le cruel artifice de ce dernier, l'évêque, dont nous par- « lons, perdit là ses yeux. Alors Herlemond, voyant qu'il « était ainsi joué, quitta le diocèse ; se retira promptement « au monastère des Deux-Jumeaux, où son frère était abbé, « et, s'appliquant à guérir ses yeux, y vécut longtemps en-

« core, servant le Seigneur très dévotement et avec beaucoup « d'amabilité. »

« Le prince Pepin, roi des Franks, apprenant qu'on le « bravait de cette manière et que l'évêque de son choix, « Herlemond, avait eu les yeux arrachés, fit venir à Paris, « auprès de lui, Gauzlin; ordonna de lui crever les yeux à « son tour, afin que le cruel, qui avait rendu son évêque « aveugle, demeurât lui-même aveugle pour toujours. « Néanmoins Pepin ne voulut pas lui ôter l'évêché du Mans, « mais il lui fit donner Siffroy (*Seufredus*) comme corévêque, « chargé d'évangéliser le peuple de ce diocèse et de gagner « des âmes à Jésus-Christ. Ce corévêque eut en bénéfice, « jusqu'à son décès, de Gauzlin, évêque aveugle, le petit « monastère de Saint-Symphorien; lorsqu'il y mourut, son « corps fut apporté en grande pompe au Mans et inhumé « dans l'église où repose saint Victorius. Après lui, Didier « fut corévêque du même diocèse, sous Gauzlin; quand « Didier eut cessé de vivre, Berthoud fut également corévê- « que, au temps de Gauzlin, et eut sa sépulture dans l'église « des Apôtres, dont il vient d'être parlé : église où repose « le corps de saint Victorius (1). » Charlemagne alors avait pris la place de Pepin, et travaillait à rétablir les affaires ecclésiastiques dans ses vastes Etats; une assemblée de légats apostoliques, de prélats et d'autres membres du clergé, venait d'ordonner que les co-adjuteurs ou corévêques seraient sacrés par trois évêques : « Le glorieux roi des Franks, en « conséquence, envoya des commissaires à Gauzlin, et, par

(1) Ici les *Actes* sont bien formels pour attester que l'église des Saints-Apôtres-du-Pré, n'était autre que celle de Saint-Victeur. La tradition rapporte que dans la crypte de cette dernière église reposait aussi le corps de *sainte Ouine;* ne serait-ce pas la pieuse Audouine (*Audovera*), l'épouse de Chilpérik, massacrée au Mans, en 580 ? A cette époque, les mots *Audoïnus* et *Audoveus; Audoïna* et *Audovera* étaient identiques.

« ses lettres, du consentement du Synode, lui manda d'or-
« donner un corévêque, en choisissant toutefois un prêtre
« digne aux yeux de Dieu et du peuple de remplir cette
« charge. Gauzlin, à cette nouvelle, fut rempli d'une grande
« joie : il fixa son choix sur un prêtre du monastère d'Evron,
« nommé Mérole (*le* Merulus *des latins*) ; lui donna Sauge,
« Vic public et canonique, avec quelques autres petits bé-
« néfices, puis adressa ses lettres au roi Charles ou au
« Synode, en demandant que l'on assignât pour titre au
« corévêque Mérole l'église de Saint-Pierre, élevée dans le
« Vic canonique de Sauge....... Ainsi, pendant, la vie de
« Gauzlin et sons ses ordres, ce dernier se mit à exercer di-
« gnement, quoique avec simplicité, le ministère épiscopal,
« et se rendit agréable à toute la noblesse, à tous les gens de
« bien. »

« Nous n'entrons point ici dans le détail des faits et gestes
« de Gauzlin, parce que (ce qui est triste à dire) on ne doit
« ni les rappeler, ni les raconter, ni les décrire. Nous vou-
« lons, de tous ses Actes, en rapporter un seul ici, afin que
« ses successeurs, ou même tous les évêques, prennent
« garde de tomber dans une telle faute. Il y avait trente six
« petits monastères dans le diocèse, quand Gauzlin s'en
« empara tyranniquement : des moines, assujettis à la Règle,
« y vivaient saintement ; mais à sa mort (ce qui est lamen-
« table à dire), très peu de moines, quelques uns à peine y
« restaient ; puisque, sans relâche, il s'appliquait à les en
« chasser, et qu'il donna ces prieurés en bénéfice à des lai-
« ques, des séculiers ; qu'il n'y fit venir aucun moine, et
« (ce qui est pire) dispersa ceux qu'il y trouva. » — « Gauzlin,
« tout en vivant comme séculier, occupa son siége pendant
« cinquante années, et mourut en paix dans une villa de
« Sainte-Marie et Saint-Gervais (*la cathédrale*), appelée Sillé,

« et son corps, apporté au Mans, fut inhumé dans l'Eglise « des Saints-Apôtres, bâtie par saint Bertran (1).» Le vidame Abraham avait obtenu de nombreux bénéfices, et entre autres le monastère de la Boisselière ou Saint-Longis, dont il avait expulsé les moines; « Après la mort de Gauzlin, cet « homme convoqua tous ses compagnons de fortune, tant « clercs que laïques, et leur conseilla de se rendre auprès de « Charles, roi des Franks; de lui prêter serment de vasse- « lage, afin de pouvoir conserver leurs bénéfices en les re- « cevant de sa main. Séduits par l'humaine cupidité, ceux-ci « se rendirent à ses avis. Ils vinrent donc, bien pourvus d'or, « d'argent et d'habits précieux, trouver ce roi des Franks, « le glorieux Charles : lui demandèrent la faveur d'être « rangés parmi ses vassaux, et celui-ci guidé par une sem- « blable cupidité, les admit et leur accorda de conserver « leurs bénéfices, comme s'ils les tenaient de ses largesses. » — « Il en résulta que de jour en jour la cathédrale se dé- « truisait; les clercs et les pauvres qui vivaient là et ser- « vaient Dieu se trouvaient exposés à périr de faim, de soif « et de dénuement; ils étaient dans l'abandon et la désola- « tion; le luminaire et les autres objets nécessaires au culte « manquaient; il n'y avait plus d'ornements, par suite de « la spoliation de toutes ces choses. »

III.

ROLLAND. — HODING, MÉROLE.

« Alors Charlemagne fit ordonner dans son palais un de « ses prêtres, nommé Hoding (Houdin, *Hodingus* : une ville

(1) *Vet. Anal.*, III. — Il fut enterré dans la nef, du côté gauche en entrant. *Lecorvaisier*.

« d'Austrasie se nommait *Hodinga*), et lui donna l'évê-
« ché, dont nous parlons, à conduire. Hoding s'achemina
« donc vers la ville du Mans, et en y arrivant la trouva
« tellement plongée dans la désolation, qu'il se repentit
« vivement d'y être venu : cet évêque y demeura deux ans
« à peu près, sans trouver avec quoi restaurer la cathé-
« drale ; entretenir ses clercs ; recevoir les pauvres et les
« indigents ; il était dans une grande anxiété relativement à
« ce qu'il devait faire. Après avoir pris conseil, Hoding
« retourna plein de tristesse jusqu'à la cour de Charles,
« son seigneur et maître ; lui raconta l'état de désolation
« dans lequel il avait trouvé la cathédrale et les fidèles, en
« le priant, ou de rendre à cette église les biens qui lui
« avaient été ravis, ou de lui dire ce qu'il avait à faire :
« car il ne voulait pas retourner au milieu d'une telle dé-
« solation. A cette nouvelle le roi Charles, touché de re-
« pentir, promit de ne jamais agir de la sorte, et se mit
« vivement en colère contre ceux qui lui avaient donné ce
« conseil. En effet, il chassa de son palais le vidame Abra-
« ham, à l'instigation duquel il avait agi de cette manière ;
« lui ordonna, tout courroucé, de retourner en son pays et
« de ne jamais reparaître dorénavant en sa présence, sans
« son ordre. » Abraham se retira au monastère de Saint-Longis : il y finit ses jours après une longue et cruelle maladie.

« Charlemagne pourvut Hoding de l'évêché de Beauvais ;
« ville où longtemps ce prélat mérita de remplir digne-
« ment les fonctions pontificales ; où il mourut et fut ense-
« veli. En quittant le diocèse du Mans, il emporta beaucoup
« de chartes et de diplômes royaux qu'il laissa dans la ville,
« dont nous venons de parler : c'est pour cela que nous ne
« les retrouvons plus maintenant aux archives de la cathé-

« drale. Le corévêque Mérole, pressé par le clergé et le « peuple, se hâta donc de se rendre au palais, et interrogea « l'évêque Angilran, archi-chapelain du glorieux roi Char-« les, sur ce qu'il devait faire. Angilran s'informa de quelle « manière ce prélat avait été ordonné; voyant qu'il l'avait « été par trois évêques, l'archi-chapelain jugea qu'il était « apte à remplir les fonctions pontificales. Comme le glo-« rieux roi des Franks, Charles, ne rencontrait personne à « qui pouvoir confier un évêché dans cet état de désolation, « il résolut de le donner à Mérole, quoique celui-ci fût seu-« lement corévêque, ordonné toutefois par trois évêques : « ce qui se fit après que Charles eut pris l'avis de ses con-« seillers. Mérole revint donc au Mans ; pendant de longues « années il s'acquitta dignement et avec un grand zèle du « ministère épiscopal. Plus tard, Charlemagne, parcourant « ses Etats, arriva dans cette ville, et trouvant la cathédrale « presqu'entièrement détruite, les ecclésiastiques et les fidè-« les vivement désolés de cela, ou même à cause de leur « propre indigence, il voulut aviser aux moyens d'y remé-« dier au plus tôt. » — « Mérole occupa son siége épiscopal « pendant trente années, menant une bonne et sainte vie ; « sa mort édifiante arriva le dix-huit mars, à la villa de « l'*Epine-Sainte*. Le lendemain, son corps, apporté au Mans « par le peuple et le clergé, fut inhumé..... dans l'église des « Apôtres, près de la ville, où le corps de saint Victorius « repose. »

C'était à l'époque, dit l'historien Lecorvaisier, où Charlemagne venait d'envoyer sur les marches de Bretagne son neveu Rolland ; lui confiant le gouvernement du Maine et de l'Anjou, provinces qui formaient ces marches : de là quelques historiens donnent à Rolland le titre de comte ou de marquis. Eginhard (*Enard*, *Inart*), si bien à portée

de connaître ce fait, est formel à cet égard (1); les chroniques, attribuées à Turpin, autre contemporain, accordent au prince la qualification de seigneur de Blaye et de comte du Mans : ce qui est répété par une foule d'anciens historiens. Les habitants de Blaye prétendaient que Rolland était né dans leur antique château, fondé par les Romains; en 1341, ils montraient encore dans l'église abbatiale de Saint-Romain le tombeau où l'inhuma Charlemagne, après la défaite de Roncevaux, et au-dessus son cor d'ivoire et sa épée. Au reste, la grande renommée de notre paladin fut universelle : il figure au premier rang, dans la plupart des romans et des poëmes français, italiens et même espagnols, depuis le XIIe siècle jusqu'au XVIe. La chanson de Rolland fut un poëme des plus populaires chez nos aïeux; plusieurs grottes, des rochers, une montagne dans les Pyrénées, et même la mer de Gascogne ont porté ou portent encore son nom. Sa statue se voit, dit-on, aux portes de la cathédrale de Vérone, de la cathédrale de Florence, etc. Le voyageur Belon, du Mans, affirme que l'on montrait de son temps en Turquie la *Durendal* ou épée de Rolland; Busbeck assure avoir entendu jusqu'en Géorgie des chants en l'honneur de ce preux chevallier.

Selon quelques romanciers, Milon, père de Rolland, descendait directement de l'empereur Constantin : son mariage avec la fille de Pepin aurait été favorisé par l'illustre *Naimes*, duc de Bavière; en effet, tout porte à croire que Milon et sa postérité ne commandèrent dans l'Aquitaine occidentale, que parce qu'il appartenait à la famille des palatins de ce royaume, alliée à celle de Constantinople, et les anciens

(1) *Rotlandus Britannici limitis præfectus.* — Li dux Roland, comte du Mans et sire de Blaives. — Rolland, duc du Mans et comte de Blaives.

historiens s'accordent à dire que les premiers Carlovingiens recherchèrent beaucoup les alliances avec cette famille. Rolland aurait donc été enseveli à Blaye, parce que là se trouvait la nécropole des princes aquitains; tandis que Limoges fut longtemps la ville de l'intronisation, le Rheims de ce royaume, qui conservait ses coutumes, ses vêtements, sa nourriture, ses maîtres tout particuliers. Nous connaissons l'antique cérémonial de l'intronisation : au doigt du souverain l'évêque mettait l'anneau de sainte Valérie, qu'avait porté son père, le célèbre Leocadius (1), premier duc d'Aquitaine. Pendant plusieurs siècles encore après Rolland, le peuple de cette contrée aurait repoussé vivement les chefs qui n'auraient pas appartenu à leur antique race princière. Il est à regretter que l'on n'ait pas établi jusqu'à ce jour, d'une manière plus complète, la généalogie des souverains d'Aquitaine; la généalogie des fils d'Hunault et d'Hatton : ce qui paraît certain, c'est que les premiers Carlovingiens ne se départirent point de l'usage qui conférait le bénéfice d'un titulaire défunt au plus proche parent capable de porter les armes.

L'an 769, redoutant avec raison de nouvelles invasions des Sarrasins en Aquitaine, Charlemagne veille à ce que des comtes fidèles et valeureux soient préposés à la garde des cités de ce royaume. A Clermont domine Ittier (*Icterius*), fils du prince Hatton ; à Limoges, Roger de Poitiers, marié à l'héritière du comté de cette première ville; tandis qu'Abbon (*Ebbon, Emmon*) garde Poitiers, et étend son administration sur l'Aunis, la Saintonge, peut-être aussi l'Angoumois (2).

(1) S. Ursini tempore, *princeps Leocadius totam Aquitaniam et Burgundiam regebat.* Anc. Brév. de Bourges.
(2) *Hist. des rois et des ducs d'Aquit., etc.;* par A. de la Fontenelle.

Lorsque Abbon disparaît, vers l'an 814, ce sont les fils d'Adelerme, frère de Guillaume de Gellone, qui lui succèdent: Ricwin, à Poitiers d'abord; à Nantes, ensuite; Bernard obtient alors Poitiers; Raynauld, Herbauges ou le Poitou occidental; Emmenon, Limoges; Turpion, Angoulême. Selon des auteurs modernes, Robert, qui vers le même temps posséda le Haut-Anjou, serait un petit-fils de Guillaume de Gellone : en admettant qu'il fut fils du comte de Tours, il paraîtrait néanmoins certain que le chef des Capétiens appartenait à cette même famille de Guillaume. Egfrid (*Acfrid*) de Bourges ne lui était point étranger, comme D. Vaissette le reconnaît; les comtes du Mans, non plus: car Bernard de Poitiers, neveu de Guillaume, épousa la fille de Roricon du Mans, et Fauriel donne à Bernard le titre de comte du Maine. Comment la postérité de Thierry, aïeul de ce dernier, se substitua-t-elle donc à celles d'Eudes, roi d'Aquitaine? C'est ce qui n'est point encore suffisamment étudié. Nous ne pouvons raconter non plus, d'une manière sûre, comment Milon et ses fils auraient dominé dans les mêmes contrées, vers le même temps : à notre avis, ce ne pouvait être également que par droit héréditaire.

Quoi qu'il en soit, Milon est donné par les *Chroniqueurs* comme le lieutenant de Charlemagne, le généralissime de ses armées: vers l'an 774, on le voit marcher à la tête d'une troupe formidable, dirigée contre les Sarrasins ; il perd la vie dans un combat, dont les romanciers ont fait un récit merveilleux : après un jour de lutte, les preux abandonnent leurs lances fichées en terre; le lendemain, ils les retrouvent couvertes de feuilles et de fleurs. De là vient, sans doute, que dans la célèbre abbaye de Saint-Faron jusqu'à nos derniers temps on a conservé la statue de Milon, portant une sorte de sceptre, orné de fleurs du haut en bas. C'est

au tombeau d'Auger (*Autcarius*, Otger le Danois), illustre compagnon de fortune du duc Rolland. Auger s'adresse à ce prince : *Rolland, je vous donne ma sœur Aude, comme un gage éternel de l'amitié qui nous unit.* Aude, (*Ada*, *Adette*, *Adèle*, *Adelaïde*) se trouve près d'eux ; en face se tiennent Milon et sa femme; puis, un évêque en habits pontificaux, qui leur donne la bénédiction nuptiale. Le trésor de l'abbaye gardait l'épée d'Auger, son espadon et quelques ossements gigantesques. On regarde également Olivier comme frère d'Aude; mais on ne dit point assez ce que devint la postérité de Rolland. Après la mort de son père, ce prince aurait été l'un des principaux généraux de Charlemagne, chargé, comme Milon (1), de gouverner les marches de Bretagne et du Poitou; mais il ne jouit pas longtemps de cette dignité.

L'an 777, Charlemagne tenait une diète à Paderborn et y recevait les serments des chefs saxons, qu'il contraignit de se faire baptiser, lorsque des cheiks arabes d'Espagne et des chefs de chrétiens soumis aux Maures arrivèrent là, pour prier le roi des Franks de leur accorder sa protection contre le nouveau khalife Abd-el-Rahman, qui venait de saisir le pouvoir dans les provinces ibériennes. Charles fut frappé de cette demande; accepta les propositions qui lui étaient faites, et s'empressa de réunir un grand nombre de guerriers des divers pays soumis à son autorité. Ce fut par le port et la vallée de Roncevaux (*Roscida vallis*), près de Pampelune, que le roi des Franks entra en Espagne; il entreprit le siége de Sarragosse, principal but de l'expédition, et revint sur ses pas par la même route. Près d'arriver à Roncevaux, Charlemagne fit deux divisions de son armée;

(1) C'est de lui, dit-on, que le bourg de Milon, près d'Angers, aurait été appelé; non loin du Mans, un ancien château porte le même nom.

la principale, où il se trouvait, passa le port d'Ibanetta, un des points de la partie la plus élevée et la plus centrale des Pyrénées, et arriva par le revers des monts sans aucun accident. L'autre division, chargée d'escorter les bagages, fut assaillie par les Basques embusqués parmi les rochers et les bois; culbutée au fond du vallon et entièrement massacrée. Les vainqueurs protégés par les ombres de la nuit s'éparpillèrent ensuite sur divers points avec une grande célérité: parmi les hommes de marque qui périrent, et sur la tombe desquels Charlemagne éleva une chapelle funéraire, Eginhard indique le Maître d'hôtel du roi, le Comte du son palais, puis enfin Rolland. Nous renvoyons aux *Chroniques de Turpin* et à celles de Bourdigné, pour les détails de la mort du paladin et le jugement de son parent (1) Gannes, auteur supposé de la trahison de Roncevaux.

Gannes, si l'on en croyait des traditions peu sûres, possédait la seigneurie de Vaas et celle de plusieurs lieux du voisinage, où le géographe Jaillot signale des châteaux de *Gannes*, des métairies dites la *Gannetière*, la *Gannolière*. Le jugement rendu contre lui dans la ville de Laon, le condamnait à perdre la vie, disloqué par quatre chevaux, pour être ses membres portés aux quatre coins de la France, et suspendus au gibet. Ses châteaux devaient être confisqués, rasés, et ses forêts coupées *à hauteur d'infamie*. C'est ainsi que Charlemagne aurait abandonné aux chanoines réguliers de Saint-Romain de Blaye, où Rolland avait son tombeau, une partie des biens du traître, et que ces derniers auraient fondé le beau monastère de Vaas, possesseur de

(1) Quelques auteurs ont supposé qu'après la mort de Milon, Berthe épousa Gannes en secondes noces. Rolland, son beau-fils, l'ayant exposé à être tué par les Sarrasins, il aurait résolu de s'en venger.

plusieurs importantes seigneuries : au dernier siècle encore on prétendait y garder la copie du jugement de Gannes, comme titre de fondation. Le roman s'étant de bonne heure emparé de ces faits, il est difficile aujourd'hui de distinguer la vérité de l'erreur ; de tous côtés, d'ailleurs, il n'est pas rare de trouver des châteaux de *Gannes* ou *Gannelon* : car ce mot devint synonime de traître. Nous ne devons pas aller plus loin sans rappeler qu'un de ces romans antiques sur la famille de Charlemagne, celui de Berthe, aïeule de Rolland, composé par *Adenès, le roi des ménétriers*, place au Mans et dans son voisinage le théâtre des évènements merveilleux qui auraient suivi le mariage de Pepin.

Rolland, chargé d'un commandement sur les frontières de la Bretagne, au rapport d'Eginhard ; comte du Mans ou duc du Maine, selon des *chroniques*, antérieures au XIIe siècle ; comte d'Angers, selon des auteurs modernes ; marquis dans le Maine, l'Anjou et le Poitou, suivant d'autres ; enfin, comte de Blaye et neveu de Charlemagne, mort en 778, aurait laissé pour héritier du comté d'Angers, Thierry, qui n'était pas le plus jeune de ses frères ; qui assistait avec eux à la bataille de Roncevaux, et naquit très probablement avant 760. Bourdigné prétend qu'il fut brûlé par les Normands un siècle plus tard (*l'an* 859), et paraît le confondre, dans quelques-uns de ses exploits avec Thierry, duc en Saxe, père de Guillaume de Gellone. Le chroniqueur ajoute que l'Anjou était alors divisé en deux : des historiens modernes en conjecturent que dans le partage des biens de Milon, Thierry aurait eu le comté en deçà de la Maine, et l'époux de l'une de ses sœurs, le comté d'Outre-Maine ; Rolland aurait eu le Haut-Maine, et leur autre sœur, Aude (*Adette, Adèle, Adelaïde*), femme de Gui, le Bas-Maine ; mais, au jugement de plusieurs ce ne sont

que pures conjectures : l'histoire du Maine et de l'Anjou, sous Charlemagne, est encore enveloppée de ténèbres épaisses. Ceux qui traitent de fable cette généalogie de Milon affirmeraient que Rolland n'était point neveu de Charlemagne, car Eginhard devait parfaitement le savoir et n'aurait pas omis de le dire; qu'il était comte ou duc dans le Maine, et non comte du Mans; qu'il eut un commandement vers les confins de notre province, où Charlemagne établit contre les Bretons, plusieurs points fortifiés, sur la rive gauche de la Mayenne : Villiers-Charlemagne, par exemple; Laval, etc.; enfin, que le comte Gui épousa la fille de Rolland, nommée Aude ou Adette (comme sa mère) et lui succéda, tandis que le Mans restait au pouvoir des fils des anciens comtes.

IV.

GUI, CHARLES, RORICON I. — JOSEPH, FRANCON I.

Les *chroniques* de Laval s'accordent avec les historiens de Bretagne et les *Annales Francorum* (1) pour nous apprendre que Gui (*Wido, Wito*, *Guido*, *Guion*), gendre prétendu de Rolland, fut après lui préposé à la garde des frontières de la Bretagne; plusieurs de ses exploits sont connus: lorsque Charlemagne envoya le comte de son palais à la tête d'une grande expédition dompter la Bretagne, en 786, Gui se trouvait parmi les principaux chefs; il était lui-même chargé de commander les comtes du pays dans l'expédition de 799, et ce fut une agréable surprise pour Charlemagne,

(1) *Wido Comes qui in Marca Britanniæ præsidebat cum sociis comitibus Britanniam ingressus, totamque perlustrans in deditionem accepit.*

à son retour de Saxe, de voir le duc victorieux déposer à ses pieds les armes des princes bretons, sur lesquelles le nom de chacun d'eux se trouvait écrit. Dix ans plus tard, les Bretons prenaient leur revanche; repoussaient Gui, Frodoald et les autres comtes Français audelà des frontières ; mais Charlemagne se hâta d'envoyer une nouvelle armée sous les ordres de notre duc : Gui reprit Vannes; poursuivit les rebelles jusqu'en Basse-Bretagne, mettant tout à feu et à sang ; n'épargnant ni les lieux saints, ni les personnes consacrées à Dieu. La vengeance de ses guerriers se fit sentir jusqu'à l'île de Saint-Malo, près d'Alet, à l'extrémité de la province, de ce côté. Plus tard, ils travaillèrent à réparer ces désastres par leurs largesses envers les monastères; c'est ainsi que le cartulaire de l'abbaye de Redon fait plusieurs fois mention des comtes Français, Gui, Frodoald et Roricon. Gui signe des chartes assez nombreuses, en se donnant le titre de *comte au pays de Vannes, comte de la Vénétie* (1); tandis que Nominoé garde celui de *comte de la cité de Vannes*: c'est-à-dire que Gui commandait au pays de Vannes, et tenait les chefs bretons dans le devoir.

L'an 818, nouvelle révolte des Bretons; Louis-le-Débonnaire prend lui-même la route de Vannes, suivi de son armée. Avant de s'engager dans les montagnes et les bois de la Cornouaille, il fixe son camp près de la forêt de Prislac, sur les bords de l'Ellé, comme incertain de la marche qu'il allait suivre. Mais le roi breton, qui le harcelait et s'exposait beaucoup, est frappé par un écuyer de l'empereur, et les rebelles privés de leur chef se rendent à discrétion. Louis s'en retourne, content de son expédition;

(1) *Widone comite in Venedia*. Mém. pour serv. à l'Hist. de Bret.

laissant l'ordre aux comtes des marches de Bretagne, à ceux de Vannes, de Rennes et de Nantes, de veiller sur la conduite des chefs bretons. Ce fut alors, disent les chroniqueurs de Laval, que Gui fit achever le fort commencé sous son prédécesseur, avec la grande tour du château, le donjon de Laval. En 829, au retour d'une expédition d'Italie, il entoura de murs la forteresse, qui prit de lui le surnom de Laval-Guion (1). Tel fut le chef connu de l'illustre famille des sires de Laval, qui tous portèrent le nom de Gui, comme l'*Art de vérifier les dates* le remarque : ses descendants par les femmes existent encore de nos jours. Ses aïeux conservaient-ils également le même nom? nous l'ignorons; mais nous sommes surpris de voir, sous Dagobert I, un Gui commander déjà sur ces marches de la Bretagne, et livrer une bataille décisive entre Vaiges et Laval. On croit que notre marquis belliqueux ne mourut qu'en 834, dans un combat livré par le duc Eudes (*Odon d'Orléans*) à Lambert, des marches du Nantais; lorsque la révolte des fils de Louis-le-Débonnaire entraînait la plupart des grands, Gui demeura constamment fidèle : il mourut en combattant pour l'empereur, à un âge qui devait être fort avancé, laissant pour lui succéder Gauzbert (*Gaubert*, *Guibert*), Vivien et Gui II (2).

Nous devions préciser ces faits, afin que l'on ne continue pas de confondre les comtes qui eurent un marquisat dans le Maine, ou qui exercèrent un commandement temporaire, en qualité de ducs ou généraux, avec les comtes du Mans qui se transmirent héréditairement la seigneurie.

(1) *Vallis Guidonis*, *Castrum Guidonis*, *Aula Guidonis*. Essais historiques sur Laval.
(2) *Ibid.*

C'est ainsi qu'au rapport des *Annales de Metz:* « En 790, « au commencement de l'année, le roi Charles envoya son « fils aîné Charles, au-delà de la Seine, lui donnant le du- « ché du Maine; il revint auprès de son père pendant l'été. » Ce premier fils de Charlemagne, destiné à lui succéder, naquit en 776; se distingua dans de nombreux combats, et mourut en Bavière, l'an 811, sans enfants; son père l'avait établi roi de la France orientale. L'an 775, Charlemagne avait eu de Mathalgarde (*Madelgarde, Mathilde*) Rotrou (*Rotrude, Rothaïs*), fiancée, en 781, à Constantin-le-Jeune, empereur d'Orient; ce mariage n'eût point lieu. La princesse mourut le 6 juin 810, laissant un fils qu'elle avait eu du comte du Mans, Roricon I. Louis, sorti de cette union illégitime, resta continuellement à la cour; il prit les ordres sacrés; reçut le diaconat; obtint la charge de grand-chancelier, et posséda en bénéfice l'abbaye de Saint-Denys. Ce prince accompagnait l'empereur, même à l'armée; il fut présent à plusieurs conciles, à celui de Bonneuil, entre autres, où l'abbaye de Saint-Calais obtint un diplôme impérial. On vante ses belles qualités et ses vertus; on s'accorde à le regarder comme un des ecclésiastiques les plus distingués de son époque; il mourut le 9 janvier 827. Un autre fils de Roricon, Gauzlin remplaça son frère en qualité d'archi-chancelier; ce dernier avait succédé probablement à un Gauzlin, que l'on voit figurer avant lui.

Les amours illicites du comte du Mans avec une fille illégitime de Charlemagne, portent à croire que Roricon suivait la cour, et que son père, le comte Gauzlin, y occupait un emploi distingué. C'est lui, sans doute, qui signe avec Robert I, comte de Tours, quelques chartes de l'abbaye de Saint-Martin; il possédait plusieurs terres en Anjou; sa femme se nommait Adèle (*Adeltrude, Adelaïde*); un de ses

frères donna le jour à Ebroïn, qui devint archi-chapelain de Charles-le-Chauve; un de ses fils fut Gauzbert ou Théodrade, moine à Saint-Maur. A l'occasion du rétablissement de ce monastère, Roricon, l'autre fils de Gauzlin, nous fait ainsi connaître (1) d'une manière sûre ses parents; le nom de sa femme, Bilichilde (*Milechilde, Plihilde, Blicthilde, Plectrude, Bathilde, Baudour*), et comment il domina dans le Maine, le Rennais et l'Anjou. Cette dernière province avait été confiée par le roi Pepin, à Gaïdulphe de Ravenne, lequel se montra excessivement dur à l'égard des moines de Saint-Maur, abbaye qu'il tenait en bénéfice, et qui, bientôt presque entièrement abandonnée, allait tomber en ruines. Roricon fut mis à la place de Gaïdulphe, en Anjou; Saint-Maur lui appartenait également; d'ailleurs, il faisait assez souvent sa résidence à Bossé sur la Loire (2), à peu de distance de cette abbaye. Il y possédait une riche habitation, et y avait fait construire un splendide oratoire, selon l'usage des personnes de son rang. Un jour, Roricon monte à cheval, visite Saint-Maur, et, touché de l'état du monastère, prend la résolution de le faire réparer. Un religieux de Saint-Martin de Tours, un de ses parents, nommé Ebbon, vint à son aide; mais bientôt les travaux s'arrê-

(1) ..... Ego Rorigo comes; divino tactus amore meæ prædium possessionis hereditariæ, hoc est Alodum nostrum (*les Aleux*), qui est in pago Andegavense, in condita Maciacense (*de Mazé*) quæ est in Vallegio (*Vau-Chrétien, près de Brissac*) loco nuncupante Maiminias: hoc est ecclesiam ipsius villæ..., etc... sicut genitor meus Gauzlinus et mater mea Aldetrudis habuerunt, totumque ad integrum tradidimus.... ad Monasterium de Glanna (*folium*)... ibi vir venerabilis, germanus noster, Gauzbertus... regularem vitam ducit, et filium nostrum Gauzlinum Deo obtulimus... Anno 26 imperii domini H. Ludovici Augusti... Sign. Roriconis comitis; S. Milechildis, uxoris ejus, quæ hanc donationem affirmavit; S. Gauzberti, fratris ejus.... Ex *Tabul. Sancti Mauri.*

(2) *Boscus.*

tèrent, Roricon avait quitté sa résidence de Bossé pour se rendre à celle de Brains (1) près de Redon, sur les marches de la Bretagne.

C'est là que, plus tard, Jacques, abbé de Cormery, vint le trouver et le pressa vivement de terminer ce qu'il avait généreusement entrepris. Roricon reprit donc, avec Bilichilde, la route de Saint-Maur; près du Lion d'Angers, il s'arrêta dans la villa de Vern (2), et, suivant la rive droite de la Loire, il passa le fleuve en bateau, vis-à-vis de l'abbaye dont nous parlons. Afin de rétablir définitivement cette maison, il appela l'abbé des Fossés-Saint-Maur, Ingelbert, et bientôt on y vit briller, par leur vie sainte, Gauzbert, frère de notre comte; Guillaume (*de Gellone peut-être*), d'une famille de la plus haute noblesse, et plusieurs autres, qui abandonnaient les premières dignités du monde, renonçaient à tout, et menaient la vie la plus parfaite (3). Roricon fit nommer abbé commendataire de Saint-Maur, son proche parent Ebroïn, qui venait d'être élevé sur le siége de Poitiers, avec stipulation expresse que les abbés, à l'avenir, seraient choisis préférablement dans sa famille, et conserveraient le droit de propriété : aussi, l'an 845, le jeune Gauzlin, fils de Roricon, fut-il établi comme premier abbé régulier. L'année suivante, Ebroïn lui céda de même son titre d'abbé de Saint-Germain-des-Prés; enfin, il devint évêque de Paris, archi-chancelier, et se distingua, personne ne l'ignore, au siége de cette ville par les Normands (886). Ceux qui le disent fils de Gauzbert veulent marquer, sans doute, qu'il eut pour père spirituel le pieux

(1) *Brennouven.*
(2) *Vernantis.*
(3) V. la Vie de S. Maur, dans les *Acta SS. O. S. B.*

moine de Saint-Maur, son oncle. L'abbaye dont nous parlons fut, à bon droit, choisie par son généreux *restaurateur* pour être le lieu de sépulture des membres de sa famille, et c'est là que maintenant, dit saint Odon, ce même Roricon repose.

Bilichilde, à la mort de son mari, se retira dans un monastère dont elle fut abbesse; le même auteur contemporain rapporte qu'il eut avec elle plusieurs fois des entretiens. D'un autre côté, la vie de saint Conwoion de Redon nous fait connaître que Roricon avait une immense fortune; que le V. Wincalon, né de parents nobles, était un des fidèles amis de notre comte et son intime conseiller; tandis que l'autre compagnon de saint Conwoion, Condeloc, fut très aimé du comte Gui. Celui-ci nomme son fils Gauzbert: pour le distinguer du frère de Roricon I[er], on le surnomma Gauzbert *le jeune;* Gui signe plusieurs chartes en faveur de l'abbaye de Redon, en même temps que notre comte du Mans, et tout nous porte à croire qu'il était son proche parent : c'est ainsi, sans doute, qu'il put fonder dans le Maine la seigneurie de Laval pour la transmettre à sa postérité. Gui laisse un fils de son nom; Roricon, de même; le jeune Gauzlin conservait le nom de son aïeul et celui de l'ancien évêque du Mans, fils de Roger; la fille de Roricon s'appelle Bilichilde, comme sa mère : elle se maria, déjà nous l'avons dit, au puissant comte de Poitiers, Bernard, fils d'Adelerme et neveu de Guillaume de Gellone. Le cinquième enfant de Roricon, Godefroi (1) (*Geoffroi*), portait un nom qui devint

(1) Les Aquitains firent subir aux noms propres de nombreuses modifications, sous les Mérovingiens : Bertran s'écrit, en leur latin, *Berticlramnus*, *Bertigrannus*; Ayglibert, *Aigliberthus*, *Aghilbertus*, *Engilbertus*; Adélaïde, *Adrechilda*, *Aidila*, *Adilana*, *Ada*, *Adetta*, *Adela*; Gauzlin, *Gauzlenus*, *Gauziolenus*, *Gozlinus*, *Joslinus*, le Goth-Selaun breton. Sous les Carlovin-

cher à la famille des ducs angevins. Nous aurons plusieurs fois, au reste, occasion de parler bientôt de tous ces illustres personnages, dont la filiation est aujourd'hui parfaitement établie.

Sous le règne de Charlemagne, pendant que Gui commandait dans le Bas-Maine; Gauzlin et Roricon, ensuite, dans le Haut-Maine, plusieurs évêques se succédaient sur le siége épiscopal. A la mort « du bienheureux Mérole, « Joseph, son archi-diacre (*grand-vicaire*), devint évêque « du Mans; il était de la Chartre ou Cénoman d'origine : « sa famille, néanmoins, était une de celles qui dépendaient « de l'Eglise métropolitaine de la cité de Tours; il reçut la « consécration pontificale, après avoir été soumis à l'élec- « tion du peuple et du clergé. Plus tard, un différend s'éleva « entre ce prélat et ses prêtres ou clercs (*de sa cathédrale*) « qui, l'ayant accusé devant le suprême tribunal du roi « Charles, ne purent néanmoins le convaincre d'avoir violé « l'autorité des saints canons. Alors ce même évêque Joseph, « stimulé par une astuce tout humaine, ordonna (*secrète- « ment*) de flageller les prêtres qui l'avaient accusé : (ce qui « est plus triste à rapporter), de crever à quelques-uns les « yeux et de leur faire subir la castration. Le glorieux em- « pereur et roi, Charles, à cette nouvelle entre dans une « grande colère; presse vivement Joseph; lui demande com- « ment il ose commettre de tels excès sous son règne, et se « permettre de semblables cruautés dans son propre dio- « cèse. Le prélat nie formellement sa culpabilité, assurant « que jamais il n'aurait voulu se porter à de telles voies de

giens, l'élément germanique apporte d'autres changements : le Rodrigue, Roth-rik, Rü-ric du Nord, *Ruricius* des Wisi-goths d'Aquitaine, devient *Roricon*, *Rorigon;* Gui, *Guion;* Hugues, Hue, *Hugon*, *Huon;* Eudes, *Odon*, *Othon;* le Frank ou François, *Francon*, etc.

« fait ou donner même son consentement. Pendant long-
« temps cette cause fut agitée devant l'assemblée des évê-
« ques, et ne se termina point, parce qu'il niait constam-
« ment; néanmoins, pour mettre un terme aux affronts
« qu'il subissait en présence de l'armée royale et de l'as-
« semblée synodale, Joseph prit des habits laïques, un
« accoutrement militaire, une épée; puis s'esquiva pendant
« la nuit. On l'arrêta dans sa fuite, couvert de ses vêtements
« laïques, portant des armes et sur le poing un faucon:
« c'est ainsi vêtu qu'il fut amené devant le roi. Pour ce fait,
« les évêques le dégradèrent et le rendirent à l'évêque de
« la cité de Tours, parce qu'il sortait d'une famille relevant
« de lui. Le métropolitain le soumit à la pénitence dans un
« petit monastère du pays de Tours, nommé Candes: c'est
« là que, dans la suite, mourut et fut enseveli Joseph. »
— « Il avait été, neuf années (1) presque entières, évêque
« du Mans. »

« Francon, pontife de cette même cité des Cénomans,
« appartenait à la race des Franks; sa famille était illustre
« en Hasbanie. Il vécut longtemps dans le palais du roi
« Charles; y fut élevé aux honneurs, et reçut de ce prince
« la charge de gouverner le diocèse du Mans. Sa douleur
« fut grande lorsqu'il vit l'état de ruines et de désolation
« dans lequel se trouvait la cathédrale; mais tandis que cet
« évêque livrait ainsi son cœur à la tristesse, le glorieux roi
« Charles, dont nous venons de parler, en parcourant ses
« provinces pour régler quelques affaires importantes, arriva
« au Mans (2). » Charles, redoutant de nouvelles incursions
des Normands, venait de visiter les côtes de la Manche, et

(1) *Vet. anal.*, III.
(2) *Ibid.*

avait établi son gendre Engilbert « duc de tout le littoral; » il gagnait Tours avec Liugarde, son épouse,et s'acheminait vers Rome (800) lorsqu'il s'arrêta quelques jours dans nos murs. L'état où ce prince vit la cathédrale l'affligea tellement que sur-le-champ il voulait aviser aux moyens de la faire rentrer dans ses anciennes possessions. « Ne vous inquiétez pas tant, lui répondirent ses conseillers; restituez maintenant ce qu'il vous plaira de rendre : plus tard, vous parviendrez à entière satisfaction. »

Charles demanda donc à l'évêque quels domaines il pourrait restituer immédiatement; Francon désigna Tanie, Juillé, Balon, Andouillé et autres villas de sa mense épiscopale; mais le roi prit conseil et lui dit : « Les guerriers « qui jouissent maintenant de ces biens doivent nous « accompagner à Rome, comme nous venons de le leur en- « joindre : nous sommes en route pour cette ville. Ainsi, ce « que vous demandez, ne peut avoir lieu maintenant. « Cherchez quelque autre chose que je puisse vous ren- « dre (1). » L'évêque désigna l'abbaye de Saint-Calais, et produisit une foule de pièces, afin d'établir ses droits sur le temporel de cette abbaye, qui se prétendait entièrement libre sous le patronage du roi. Le procès à ce sujet dura très longtemps; les pièces, dont nous parlons, furent taxées de falsification, condamnées à être détruites, et le souverain pontife reconnut positivement les droits d'immunité du célèbre monastère de Saint-Calais. Quant à la cathédrale du Mans, Charlemagne accorda plusieurs diplômes d'un grand intérêt, pour la remettre en possession de ses biens. Ce fut au retour de leur voyage à Rome que Pepin d'abord, Charlemagne ensuite, pressés par le souverain pontife, tra-

(1) *Vet. anal.*, III.

vaillèrent à établir en France la liturgie romaine, et à répandre dans nos cathédrales des missels copiés à Rome même. La bibliothèque du Mans conserve un missel du IXe siècle, qui paraît provenir d'une semblable origine et avoir longtemps servi dans la cathédrale de cette ville. C'est en se conformant aux prescriptions de la liturgie et des usages de Rome, disent les *Actes*, que Francon fit construire et consacra l'église de Ceaulcé, en déposant sous l'autel des reliques de saint Ernée.

« Cet évêque occupa son siége pendant vingt-deux an-« nées, quatre mois et treize jours, faisant beaucoup de « bonnes œuvres et donnant à tous d'excellents exemples à « suivre, tant pour les choses sacrées que pour les affaires « séculières; il mourut à Baillau (*aujourd'hui Baillou, Loir-« et-Cher*), villa de sa mense épiscopale, le 27 janvier; « *plein de jours*, car on rapporte qu'il avait cent ans, et « après une heureuse vieillesse. Son corps, conduit au « Mans, fut enseveli dans l'église de Saint-Vincent (1). »

V.

CHARLES. GAUZBERT. VIVIEN. RORICON I. FRANCON II. S. ALDRIK.

« Francon, évêque du Mans, neveu et successeur immé-« diat de Francon-le-Vieux, dont il vient d'être parlé, était « Frank d'origine, du pays d'Hasbanie; né de parents nobles « et formé dans le palais de l'empereur Louis aux fonctions « du diaconat, il obtint de ce glorieux prince la charge de « gouverner le diocèse du Mans, à la mort de son oncle. « Francon reçut la consécration pontificale et le titre ecclé-

(1) *Vet. anal.*, III.

« siastique de l'église du Mans, des mains de Landran,
« *archevêque* de Tours, assisté d'autres évêques, dans sa « cathédrale même, le 28 juin. » — « Il occupa son siége « pendant seize ans, cinq mois et cinq jours, et mourut « en paix, le six novembre, à la villa de sa mense épisco- « pale, nommée Coutures. Son corps fut apporté dans « l'église de Saint-Vincent et enseveli aux pieds de son « oncle et son prédécesseur. Saint Aldrik (*Audry*), qui lui « succéda, fit décorer avec soin le tombeau de ce dernier et « mettre son épitaphe en vers, comme on le sait; il en fit « de même pour le tombeau de Francon-le-Vieux; puis, « le troisième jour après, à trois heures, dans la ville métro- « politaine de Tours, le très pieux empereur Louis donna « canoniquement et par faveur royale l'évêché du Mans au « prêtre Aldrik..... l'an de l'incarnation 832 (1). »

Ici l'histoire de nos évêques se présente avec les dates les plus précises, les données les plus sûres : ce sont les disciples de saint Aldrik lui-même, qui ont composé un recueil de faits et de pièces authentiques : Nous en possédons une copie du XIe siècle (2). En voici brièvement l'analyse : saint Aldrik était, d'un côté, Frank ou Saxon d'origine; de l'autre, Allemand ou Bavarois. Son père s'appelait Syon; Guérilde fut le nom de sa mère : le sang royal coulait dans ses veines; sa famille était des plus illustres. Dès l'enfance, plusieurs évêques le disposèrent aux sciences ecclésiastiques; à douze ans, son père le produisit à la cour, le mit dans les bonnes grâces de Charlemagne et de Louis, son fils. Un jour dans l'église de Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle, il entendit intérieurement un avertissement céleste qui l'en-

(1) *Vet. anal.*, III.
(2) Biblioth. du Mans, n° 99.

gageait à quitter le monde, afin de s'appliquer dans la retraite entièrement au service de Dieu. Bientôt il fit part de ses desseins à l'empereur, qui, pour l'en détourner lui offrit douze comtés, au moins : un des grands duchés, par conséquent, s'il consentait à rester auprès de lui. Saint Aldrik répondit qu'il n'abandonnerait pas son projet pour la moitié même du royaume, et obtint de l'empereur une prébende avec deux clercs dans la cathédrale de Metz. L'évêque de cette ville le mit au rang des clercs; deux ans après lui conféra le diaconat : trois ans s'écoulèrent encore avant qu'il reçût le sacerdoce.

Saint Aldrik s'était mis à étudier avec soin le chant romain : il fut choisi pour remplir la charge de *chantre-sénieur*, placé à la tête des écoles de la cathédrale, et reçut la dignité de *primicier, établie selon l'usage de Rome, avec juridiction sur le clergé de la ville, les monastères et les paroisses.* L'empereur Louis-le-Débonnaire l'appela bientôt à sa cour; le *constitua, bon gré, mal gré, prêtre-sénieur de son palais et son confesseur*; quatre mois plus tard, on le pourvut de l'évêché du Mans, sur le choix qui fut fait de lui par Landran, archevêque de la province; *par Roricon, comte de ce même diocèse;* par tous les nobles du Maine, les officiers de la cour, le clergé et le peuple. Saint Aldrik fut sacré le 22 décembre 832. Trois jours après l'ordination, le jour de Noël par conséquent, l'empereur Louis vint au Mans, et se réjouit de ce que l'ordination de saint Aldrik avait eu lieu déjà. On reçut ce prince avec la plus grande pompe; il passa dans nos murs l'octave entière, et pendant ce temps fit rentrer la cathédrale en possession de Neuville et Saint-Pavace, nommé le Breuil alors. La première année de son pontificat, saint Aldrik « grâce aux ressources de son génie, « fit amener de l'eau dans la cité du Mans par un aqueduc.

« Personne avant ce jour ne l'avait vue venir ainsi; de cette « manière il procura une quantité d'eau suffisante à tous « ceux qui en avaient manqué jusqu'alors et ne pouvaient « s'en procurer qu'avec beaucoup de peine. Pour en avoir « il fallait payer un denier un ou deux seaux, à ceux qui « l'apportaient de la Sarthe ou de quelque fontaine : car il « n'y avait pas même de puits. » Telle est, nous l'avons déjà dit, l'origine de cet aqueduc, trouvé près d'Isaac, l'an dernier, et à la tête duquel s'élève une sorte de pyramide avec une niche où naguère on voyait la statue de saint Aldrik. L'aqueduc lui-même, remplacé depuis par des tuyaux de terre et ensuite de plomb, a porté jusqu'à nos jours le nom de notre évêque.

Ce fut aussi pendant cette première année (833) que saint Aldrik fit bâtir dans la rue du Doyenné le cloître des chanoines, soumis alors à une discipline régulière. Auparavant ils avaient leur logement dans les divers quartiers de la ville, et ne pouvaient se rendre facilement à l'office divin. Le saint prélat leur abandonna sa propre demeure avec tous les bâtiments accessoires, et, comme cela ne suffisait pas, il y joignit d'autres maisons, placées à l'entour; dans ce même cloître saint Aldrik fit construire une église dédiée à saint Etienne et à tous les saints : l'autel de l'abside terminale fut consacré en l'honneur de la sainte Sophie, ou du Fils de Dieu. Par les soins de ce saint évêque, la cathédrale fut réparée et merveilleusement ornée; des bas-côtés surmontés de galeries se rangèrent autour de la basilique sainte, dans la partie supérieure, et abritèrent de nombreux autels, sur lesquels les noms des saints patrons, selon l'usage alors, étaient inscrits; tandis que la partie inférieure fut édifiée à neuf et entièrement achevée. Un élégant *ciborium*, revêtu d'or et d'argent, surmonté de girandoles de même métal,

s'éleva au-dessus du maître-autel. Enfin, le *ciborium* lui-même était terminé par un crucifix d'argent doré, pour lequel les fidèles avaient dès-lors une très grande vénération. Dans nos derniers temps, le maître-autel a disparu du chancel; mais l'autel de la paroisse du Crucifix s'y voit encore, et la dévotion à l'égard du crucifix reste toujours vive au cœur des Cénomans. Dans les clochers de la cathédrale saint Aldrik fit suspendre douze cloches de métal excellent; des lampes furent entretenues la nuit entière : trois devant le maître-autel, *la quatrième devant l'autel de la Sainte-Trinité du le Crucifix, et la cinquième devant l'autel de Saint-Jean.* Ces deux derniers autels semblent avoir conservé la même place. Enfin, le saint prélat se montra tellement généreux envers l'église de son siége épiscopal que naguère encore sa gigantesque statue se dressait, à bon droit, au sommet de la tour, et dominait fièrement les statues des autres saints évêques du Mans et des patrons, rangées le long des galeries ou sur les flancs mêmes de cette tour.

Saint Aldrik fonda l'église actuelle de Saint-Pavace, et auprès un monastère, dont on croit retrouver quelques substructions dans le cimetière. Il reconstruisit l'église et le monastère de Notre-Dame-de-Gourdaine; une fontaine d'eau vive (*celle dite de l'Hopitau peut-être*) allait porter ses ondes dans les cuisines. D'autres maisons religieuses s'établirent par ses soins : l'une, auprès de Conerré; l'autre, à Teloché. Sept hôpitaux; deux au Mans même : l'un, à l'entrée de la rue qui porte encore le nom de *l'Hopitau* et *à la tête du pont Sainte-Marie* (aujourd'hui Pont-Ysoar); il avait sa chapelle particulière, dédiée à saint Etienne. L'autre, auprès de la cathédrale, connue sous le nom des *Ardents* eut également sa belle chapelle : elle a été détruite depuis un petit nombre d'années. Saint Aldrik dota ces deux hôpitaux

aux dépens des biens de la cathédrale, et se mit également à fonder sur les terres, qui dépendaient de celle-ci, cent cinquante-deux maisons (1) d'exploitations rurales, où, *pour l'entretien de son église et le soulagement des pauvres, il rassembla des troupeaux de juments avec leurs étalons; des troupeaux de vaches, de brebis, de chèvres et de porcs.* Sous Charlemagne et son fils les voies anciennes étaient encore pourvues de leurs relais, et l'obligation de fournir les palefrois (*paraveredi*, chevaux de poste) nécessaires au service public était, comme celle des armes, généralement imposée à tous les hommes libres, qui tenaient du souverain quelque bénéfice, sous peine de le perdre. C'est pourquoi, disent les disciples de saint Aldrik, Francon-le-Vieux qui avait eu

(1) Les dissertations qui précèdent le *Polyptique de l'abbé Irminon* (par M. Guérard) font connaître que ces maisons, appelées *fermes* parmi nous, avaient alors le même aspect qu'elles ont gardé : murs en bois et en terre, garnis de bardeaux, avec un toit de bardeaux également. Le polyptique de saint Aldrik renferme des détails trop précieux relativement à la géographie locale, et a été trop défiguré dans l'édition de Baluze, pour ne pas en donner ici quelque traduction un peu commentée.

Saint Aldrik se fit construire près du monastère de Saint-Pavace, à la Mue, une maison de campagne, conservée par ses successeurs jusqu'au dernier siècle (*ad inhabitandum fecit mansionem*), et sur le côteau de Seurs? (*Monte Sedoveris*), également auprès de Saint-Pavace, il bâtit huit PETITS MANS (*Mesnils, Mansionilia*) ou habitations de cultivateur avec grange, écuries et jardin. Trois sur des terres de la villa de Voivres (*l'ancien manuscrit du Mans porte, écrit distinctement :* in Vodebis tria, in Caterniaco tria, *et dix fois ailleurs* villa Wodebris; *nous ignorons comment M. Cauvin a pu traduire* Vodebistrie, *et s'étonner de ne pas retrouver le nom de cette localité dans le Maine*). Trois en Chantenay (*Caterniaco*, *Canternaco*); trois en Juigné? (*Ruiniaco, Juiniaco*); trois sur le ruisseau de Milesse (*super fluviolum Miliciæ*; trois entre Aigné et le bois des Brisses (*inter Agniacum et sylva Briscia :* les Brisses, village naguère avec chapelle; son nom est synonyme de brosses ou broussailles). Deux à Drigné (*in Drinmiaco; Drinmiaco juxta Mantulam*), près des bois de Maule; deux à Maule, dépendant de Notre-Dame-de-Gourdaine (*in Mantula de ratione sanctæ Mariæ :* Maule présente, selon M. Guérard, la contraction bien régulière de *Mantula*); un au Petit-Maule, dépendant de Saint-Aubin et appartenant au chapitre de la cathédrale (*in Mantula sancti Albini et Fratrum*). Deux en Neuville; un à

l'abbaye de Saint-Calais en bénéfice, ne pouvant à cause de son grand âge pourvoir au service des courriers, au transport des magistrats et des autres officiers publics, fut contraint d'abandonner ses droits sur le monastère dont nous parlons : il obtint néanmoins d'être remplacé par son parent Ingelger (*ou Adalghise*), avec lequel, nous l'avons déjà dit, saint Aldrik et Robert eurent de vives contestations, prétendant que ce bénéfice avait été depuis le principe entre les mains des évêques du Mans. Notre illustre prélat ne trouva que trente palefrois sur les terres de la cathédrale; il en laissa des bandes nombreuses avec leurs palefreniers. Il reçut la confirmation du privilége de battre monnaie, que *Mérole, Gauzlin et leurs prédécesseurs* avaient exercé; puis

Rou-perreux (*Sainte-Sabine*). Un à Coulaines lès-le-Mans, au lieu dit des Vergers (*in Colonica secus Urbem, in loco qui dicitur Vivariis*); un à Panceau (*Pucit*); deux à *la Rue*, sur l'autre rive de la Sarthe (*in illa Rua, ultra fluvium Sartæ*); un à *la Rue*, appartenant aux moines de Saint-Vincent; un aux *Landes-Moreau*, anciennes landes de Coulaines, près d'Alliandre (*in LANDE MAURO :* ces deux mots sont séparés dans l'ancien manuscrit); trois à Belle-Sauve (*Bella Silva; in parochia de Corcesbos*. Cartul. Cultur.); deux dans les bois des Landes... (*Lande Sinde*). Cinq dans la paroisse de Tresson; deux à Coutures, au bord du Loir (*Liti*); un sur le côteau qui domine ce bourg et où se voyait auparavant un ancien clos de vigne; sept dans la forêt de Gâtine, non loin de là. Trois en Moncé (*Monciaco*); deux en Chenon, autrement Coulongé; un à Neuilly en Gâtine (*Nojolio*); un au pays vendomois. Un à Spay-sur-Sarthe (*Cipeti super fluvium Sartæ*); un à Pest (*Paiciaco*, ou à Plassac-sous-Blaye, car on lit plus loin : *Paciaco portu super Garronam*); deux en Chassillé; un en Assé-le-Bérenger; trois en Sainte-Gemme (*Rupiaco*, Rochart); deux dans la paroisse d'Asnières, appartenant au chapitre (*Asinariis villa Fratrum*). Deux à Quelaine (*Colonica; Colonica ultra Meduanam*), un en Vieux-vy; deux en Ceaulcé; deux à Torigny-en-Bessin; deux dans la forêt de Blavau en Hiesmois. Deux aux Epiers, villa du chapitre; deux à Quelaine; un en Vieux-vy. Un à Duneau (*Durno*); trois à Chevaigne ou Saint-Michel, et deux à Cocantin (*Culcanna ?*) ou vers Saint-Julien de Mont-Renault; un près du prieuré de Saint-Calais-en-Sonnois, au delà du grand verger des Pâtis; un second au prieuré même, et le troisième à Beaumont, non loin de là; enfin, quatre près des Masures, à peu de distance également. Cinq près de Bois-Doublet en Saint-Célerin (*Olim Bara fuit, nunc Silva Duplata vocatur. Gaufredus fecit; nomen et ipse dedit*. Voy. *Géogr.*

de nombreuses chartes concernant les biens ecclésiastiques de son diocèse.

Saint Aldrik a laissé trois testaments : les deux premiers sont du jour de Pâques, premier avril 837, en faveur de diverses églises; le troisième, antérieur à l'an 840, est un modèle de testament pieux et fidèle à observer les lois civiles. L'illustre prélat y exprime ses dernières volontés, relativement aux biens qui lui resteront à son décès. Nous indiquons seulement les actes d'un synode diocésain, rapportés par ses disciples; des capitulaires ou recueil de lois canoniques qu'il composa; des pièces liturgiques, des règlements adressés à son clergé, etc., etc. Le sénieur-gardien ou *custode* de la cathédrale conservait un registre exact

anc. du dioc. 505); six et même sept dans les bois de Panetières (*Panitiariis*), à Rouillon ; huit et même neuf à la Chevalerie ? (*Campo Caballorum*): dix à Mont-Champ (*Mont camp*). Un à Villerbon en Beauce (*Bovonis villare in Belsa*); deux à Neuville en Beauce (*Nova villa in Belsa*); deux à Arennes (*Warinnas*); un auprès de Rocé (*ad Ruciacum*); un à Luz ? (*in Luco Aldrici*); un aux Haies, sur le Loir, en Beauce; un dans le Perche, à la Chapelle; un en Romigny (*Ruminiacum*). Un à Etival; un à Mezangé; à Freschines ? en Beauce. Un à Voivres; un près de Voivres, au lieu dit Saint-Père-de-Loup-lande; un en Flacé; un à Roizé-sur-Sarthe; un à Château-Vert (*Curtunvelt*), près de Roizé; un à Brains; un à la Maurinière, près de Brains; un à Bernay en *Brûlonnais*; quatre à Bernay-sur-Orne. Un à Cervoies (*Cervias*), près de Pescoux; un à Court-Quière (*Curt Cardrici; Curt Quadrici in Saxonnense*), également non loin de Pescoux ; un à Pescoux même (*ad Piscosum*), dans la paroisse de Louze. Un à Gesvre (ou à Gavray, *ad Gavre*); un en Charchigné sur la Mayenne; un en Champéon; un dans les landes de Botz ? (*Bosingas*); un en Authie, près de Caen (*in Aut lingua Saxoniæ*). Un en Alonne; un au Champ-Segré (*juxta Campum Sigelaici*) d'Alonne; un à la Brosse (*Brisciola*), tout auprès; un à Monnet d'Ardangères ? (*Molindaredingres*); un à *Mont-Mercantin* (la Marchanderie). Un sur les confins de Coutures, près de Trehet (*Truecto*) au sommet du côteau, vis-à-vis de Mont-Cuc; cinq dans la forêt de la Charnie; un en Neuville, dans l'Anjou; un avec son église à... (*Campo sentdom*); un à Montreuil; un sur le côteau près de Saint-Jean-d'Arcé ? Un non loin de Savonnières ou Saint-Georges-de-Laqcoué; un à peu de distance de Pruillé-l'Eguillé (*Proliacum latronum*); un en Contilly; un en Contrelle, près de Mamers (*Contrella*), à Villeneuve; un au Frêne, sur les confins de Baillou, près de Mont-Doubleau.

de toutes les ordinations de saint Aldrik et divers pouillés très précieux (*breviariis, polyptychis, polegiticis, plenariis*). « Ce saint fut tellement entouré de l'estime et de « l'affection de tous, que la renommée en parvint jusqu'au « Saint-Siége à Rome : le vénérable successeur des Apôtres « sur le siége de Rome, Grégoire IV, lui envoya de cette « ville au Mans ses habits sacerdotaux, c'est-à-dire, le vê- « tement avec lequel il officiait à Pâques. Ce pape lui fit « remettre également un bâton pastoral, appelé crosse, et en « même temps une lettre pour l'inviter à se rendre auprès « de lui, s'il le pouvait, et à demander toutes les faveurs qu'il « désirerait obtenir du siége de saint Pierre ; promettant « de les accorder de grand cœur, par lui-même, ou par son « légat. Saint Aldrik fut conseiller de l'empereur ; l'un des « premiers de sa cour, et tellement estimé, soit du prince, « soit des principaux de l'empire, qu'ils avaient la plus grande « déférence à ses avis et se montraient pleins de bienveil- « lance à son égard. C'était là néanmoins un vrai sujet de « peines pour lui, car on le retenait très souvent à la cour, « et dès lors il ne pouvait s'acquitter des devoirs de son mi- « nistère selon ses désirs et sa volonté. Quelquefois même « il était presque une année entière sans obtenir d'être con- « gédié ; » — « ce qui ne l'empêcha pas de porter les af- « faires ecclésiastiques de son diocèse, et les autres, dont « il fut chargé, à un état de splendeur où de mémoire « d'homme, dans le passé, jamais on ne les avait vues (1). »

Saint Aldrik pendant ce temps avait un co-adjuteur ou corévêque, nommé David, que l'on voit paraître en plusieurs rencontres ; mais la grande faveur dont notre saint jouissait auprès de Louis-le-Pieux ne pouvait manquer de

(1) Miscellan. III.

lui attirer de vives persécutions pendant les dissensions à jamais déplorables qui s'élevèrent entre l'empereur et ses fils ; puis entre ces derniers à la mort de leur père. « En « effet, disent les disciples de notre saint, l'an 840, vint à « surgir, parmi d'autres calamités, dans le pays entre Seine « et Loire, et surtout au pays Cénoman, une sédition ty- « rannique : saint Aldrik était alors dans la huitième année « de son épiscopat............ Voulant garder la fidélité qu'il « avait jurée à Charles-le-Chauve, ce saint pontife se vit « chasser de son siége, en cette même année, par les déposi- « taires de ce pouvoir tyrannique, et c'est pour cela qu'il fut « obligé de laisser beaucoup de ses entreprises inachevées ; « car alors le diocèse se trouva presqu'entièrement dé- « vasté......... Les tyrans, dont il est ici question, étaient « de la race des anciens tyrans Hervé et Gui (1). » Ces derniers mots écrits par des contemporains nous expliquent clairement que le Maine alors était tenu en pleine propriété par des descendants de Hervé (*qui le posséda comme* COMTE SOUVERAIN (2) : c'est-à-dire que Roricon (3), fils de Gauzlin et vraisemblablement petit-fils de ce Hervé, repoussa le joug des Carlovingiens, tandis que le Bas-Maine, ou plutôt le *marquisat* de Laval restait entre les mains des fils de Gui : Gauzbert, Vivien, Gui II. Chassé violemment de son siége et sur le point d'être condamné par un parti d'évêques, le carlovingien saint Aldrik se retire auprès de Grégoire IV; il en obtient un rescrit adressé *aux évêques des Gaules, de Germanie, d'Europe et de toutes les provinces*, afin que sa cause ne soit jugée en dernier ressort que par le Saint-

(1) Miscellan. III.
(2) Lecorvaisier, 257.
(3) Lecorvaisier (293) écrit par erreur : *Airik, un des plus puissants seigneurs de la province* ; il faut lire Rorik ou Roricon.

Siége. La paix cependant ne tarde pas à renaître, et, muni d'une bulle où le pontife souverain rappelle avec soin ses droits de prééminence et d'autorité sur les autres évêques, notre saint reprend le gouvernement de son diocèse. L'an 843, un concile se tient dans la maison épiscopale de Coulaines: on y traite, en présence de Charles-le-Chauve, de Guérin et des autres grands de la cour, des moyens à prendre pour rétablir la paix et l'union dans l'Etat.

Saint Aldrik souscrit au concile d'Aix-la-Chapelle, en 836; à celui de Coulaines, (843); à celui de Paris (846) et à celui de Tours (849); mais, en 856, il adresse ses lettres aux pères du second concile de Soissons; s'excuse de ne pouvoir siéger parmi eux, étant malade d'une paralysie, et demande le secours de leurs prières. Le concile députe Amaury de Tours, son métropolitain, qui devra se rendre au Mans et veiller aux intérêts du diocèse. Enfin, notre illustre prélat mourut, après un épiscopat de 23 ans, le 7 janvier 857; il fut inhumé dans l'église abbatiale de Saint-Vincent, réparée par ses soins.

Ayant analysé de cette manière les documents relatifs à l'un de nos plus célèbres pontifes, nous reprenons la suite des faits qui se passèrent à cette époque, et où figurèrent tout des premiers nos comtes; d'excellents auteurs contemporains nous ont laissé par bonheur des données très exactes. Les comtes souverains de Neustrie, disent-ils, *voulurent garder cette terre sous leur domination directe, et s'y maintenir à main armée contre l'empereur Louis. Quand Lothaire s'éloigna de l'empereur pour se rendre du côté de Vienne, les comtes Lambert, Mainfroi et un grand nombre d'autres leudes demeurèrent en Neustrie, où ils s'efforcèrent avec leurs propres forces de se maintenir indépendants.* Louis rassembla donc des troupes en grand nombre, afin de combattre

les rebelles qui envahissaient ses Etats. Dès le printemps de l'année 830, à la diète d'Aix-la-Chapelle, il fit décider que la guerre serait portée contre les Bretons armoricains : le rendez-vous général fut fixé à Rennes. Le roi de Bavière rangea ses troupes sous les étendards de son père; Lothaire arma en Italie, et Pepin en Aquitaine : mais bientôt tous ces guerriers se révoltèrent eux-mêmes contre l'empereur, qui perdit pour quelque temps la liberté. L'an 832, Louis de plus en plus mécontent de Pepin, prolongea son séjour au sud de la Loire, et réunit une assemblée dans laquelle il déclara ce prince déchu de son titre de roi d'Aquitaine : sur les instances de l'impératrice, il donna même ce royaume à son jeune fils Charles-le-Chauve. Pepin se mit alors en guerre ouverte contre son père, et les choses en vinrent à un tel point que l'empereur, harcelé vivement, fut obligé de congédier son armée. Il traversa la Loire, ensuite passa les fêtes de Noël dans la ville du Mans, et s'achemina vers Aix-la-Chapelle, au commencement de 833.

Bernard de Poitiers, gendre de Roricon, s'étant mis alors dans le parti opposé à l'empereur Louis, fut disgrâcié et remplacé par Emenon, son frère, pendant la minorité de ses fils : Bernard II et Emenon, le jeune; il se retira chez son autre frère, ou du moins son très proche parent, Raynauld d'Herbauge. C'est de Bernard I et de Bilichilde (*Bathilde*) du Mans que descendent, ainsi que D. Vaissette l'établit, les comtes de Poitou, qui devinrent ensuite ducs d'Aquitaine (1). Voyant de quelle manière l'empereur venait d'agir envers Pepin, Louis de Bavière et Lothaire se joignirent à leur frère pour résister par les armes : ils cherchèrent à favoriser le réveil de l'esprit de nationalité dans

(1) *Hist. des rois et des ducs d'Aquitaine*, etc.

les anciens royaumes; rappelèrent de l'exil les grands, disgrâciés par leur père, et non seulement délivrèrent le comte Mainfroi d'Orléans, mais le placèrent à la tête de l'armée des princes confédérés. Après l'abdication de Louis, ceux-ci se mirent en guerre ouverte contre Lothaire pour rétablir leur père sur le trône; cependant le parti neustrien, favorisé par Lothaire, se fortifiait en raison de la faiblesse du caractère de Louis. Mainfroi, dont nous venons de parler, et Lambert des marches de Bretagne, du côté du Nantais, furent les principaux chefs des rebelles; Eudes d'Orléans conduisait l'armée impériale : un grand combat se donna dans le Maine; Eudes et Guillaume de Blois, son frère; Gui I de Laval et plusieurs autres comtes illustres trouvèrent la mort sur ce champ de bataille. Néanmoins les vainqueurs, craignant de ne pouvoir se maintenir dans le duché d'entre Seine-et-Loire pressèrent vivement Lothaire de venir à leur secours.

Ce prince partit donc de Châlons; se rendit à Orléans par Autun, et gagna le domaine royal de Bonnevau, près de l'endroit où la rivière de Braye se jette dans le Loir. Là s'élève un camp retranché, que D. Housseau regarde à tort comme (1) *les restes apparemment de l'ouvrage de Lothaire ou de ses généraux; il est certain que ce fut en ce lieu que les armées du père et du fils se rencontrèrent, très disposées à en venir aux mains*. L'empereur réunit aussitôt ses guerriers à Langres; traversa le pays de Troyes; vint à Chartres, et, suivant dans le Dunois l'antique voie de Chartres à Tours, arriva lui-même sur la rive droite du Loir, à Bonnevau. Lothaire se porta sur l'autre rive, où deux camps

(1) Les objets d'art gallo-romain et les monnaies du haut-empire, trouvés au camp de César, à Sougé, ne laissent aucun doute sur son antique origine

retranchés se voient également ; dans cette situation, séparées par le fleuve et une large vallée, les deux armées s'arrêtèrent cinq jours à négocier. Pendant la nuit du quatrième jour, Lothaire entreprit de se porter en arrière avec tous les siens : c'est-à-dire de gagner la rive de la Loire et de se retirer vers Orléans. L'empereur le prévint par une route plus courte, l'ancienne voie du Mans à Blois et à Bourges ; il se posta sur les bords de la Loire, à peu de distance des remparts de Blois et près du confluent de la Cisse, au bourg de Chouzy. Les deux camps se fixèrent en ce lieu ; Pepin d'Aquitaine arriva dans celui de son père avec toutes les forces qu'il avait eu le temps de réunir. Lothaire alors, voyant qu'il n'y avait aucun succès à espérer, demanda grâce. Les auteurs contemporains affirment que non seulement Louis pardonna aux comtes rebelles, mais qu'il *les confirma dans leurs charges avec droit héréditaire,* et accorda de nouveaux bénéfices à beaucoup d'entre eux.

Les annales de Saint-Bertin nous font connaître ensuite que pendant la durée des Etats à Kiersy-sur-Oise, en 838, Pepin, pour céder aux instances de son père consentit à céder au jeune Charles-le-Chauve le *duché du Maine* (1), ou autrement la Neustrie entre Seine et Loire ; l'empereur ceignit son fils de prédilection, et le couronna comme roi de Neustrie : les leudes de cet ancien royaume prêtèrent immédiatement serment de fidélité à leur nouveau souverain. Après les assises Louis fit prendre au roi Charles la route du Mans, où il vint fixer sa principale résidence, tandis que Pepin se rendait à Poitiers, sa capitale. Ce prince mourut peu de temps après, et Charles-le-Chauve fut déclaré roi d'Aquitaine au préjudice de Pepin II. Emenon de Poitiers

(1) *Ducatus videlicet Cenomannicus.*

et son prédécesseur, Bernard II, prirent en vain très chaleureusement la cause de ce dernier; Emenon fut contraint de s'enfuir chez son frère d'Angoulême, et son parent Raynou (*Ramnulfus*) se vit chargé de commander en Poitou (839). Plus tard, un accord s'établit entre les deux princes : le royaume fut partagé; le duché de l'Aquitaine méridionale eut Toulouse pour capitale, l'autre conserva pour chef-lieu Poitiers. La postérité de Guillaume de Gellone domina surtout dans le duché du midi; celle d'Adelerme, son frère, dans celui du Nord.

Cependant la mort de l'empereur Louis renouvela les plus grands troubles dans nos provinces (840). Nominoé, vainqueur des Normands, près de Tréguier, fut proclamé roi de Bretagne par son armée; il rebâtit les murs de Rennes, détruits par le fils de Charlemagne, et repoussa les Français jusqu'au delà du Couesnon, de la Mayenne et même de la Loire, sauf dans le Nantais. Charles-le-Chauve, de son côté, vint au Mans pour s'entendre avec Lambert, marquis de Bretagne; avec Roricon et les autres seigneurs puissants de cette contrée. Il dépêcha des messagers vers le prince breton pour le presser de se soumettre : ce que promit Nominoé, offrant même de soutenir Charles dans la lutte contre ses frères. On sait quel fut l'issue de la bataille néfaste de Fontenay (*ou Fontenailles*) près d'Auxerre; l'élite de la France entière y périt. Roricon I, que nous voyons signer une donation en faveur de Saint-Maur, l'an 839, se trouva peut-être du nombre des morts, car il n'en est plus fait mention dans la suite. Ricuin (*Richowin*) de Nantes y laissa de même la vie: à sa place fut mis Raynauld d'Herbauge, que nous croyons son frère, et qui venait de contribuer puissamment au succès de la bataille avec ses Saxons Théphaliens. C'était en vain que Lambert avait fait valoir au-

près de Charles-le-Chauve ses droits au comté de Nantes et ses nombreux services : *il était breton de mœurs et d'origine;* le roi ne se confiait que très médiocrement en sa fidélité.

Lambert, blessé profondément, abandonna la cour de Charles, et se retira auprès de Nominoé, avec lequel il se ligua ; Raynauld fut vaincu par leurs troupes dans le bourg de Blain. Il y périt, laissant Hervé, son fils, pour lui succéder et venger sa mort ; mais Lambert réussit à s'emparer de Nantes et même du pays d'Herbauge, où ce guerrier établit ses trois neveux. Hervé, secondé vigoureusement par son oncle, *son frère, selon quelques anciens auteurs* (1), Bernard I, l'époux de Bilichilde du Mans, fit preuve inutilement du plus grand courage : tous les deux furent tués dans un combat, l'an 844. Charles envoya Begon, comte de Paris, s'opposer aux envahissements de Lambert; Begon s'empressa de construire une forteresse avec une ville de son nom, peu éloignée de Nantes ; mais bientôt lès neveux de Lambert le surprirent et le tuèrent, au moment qu'il fuyait de leurs mains. Pendant ce temps, Lambert lui-même, après s'être emparé du comté de Nantes, dirigeait une expédition jusqu'aux portes d'Angers, et Nominoé s'avançait jusqu'au Mans; Charles, impuissant à réprimer ces invasions, se contenta de menacer les rebelles, et leur fit savoir qu'il allait fondre sur eux avec toutes les forces de l'Allemagne et de l'Italie, s'ils ne rentraient dans le devoir. Nominoé, bravant ces menaces, passa la Loire, entra dans le Poitou, ravagea le pays de Mauge : l'année suivante (845),

(1) *Bernardus, comes Pictaviensis, et Herveus, comes Arvernicus, Rainaldi Herbatilicensis comitis filii a Lamberto occiduntur,* anno 844. Ex. M. S. chron. — *Quorum Herveus Rainaldi filius fuit.* Ex. al. chron.

le roi se porta donc vers la Bretagne, suivi d'une armée de 40,000 hommes, dont l'avant-garde était composée de Saxons, troupes auxiliaires, montées sur de lourds chevaux; armées de piques de deux mètres de long, et de larges épées à deux tranchants.

Charles vint au Mans; prit le chemin de Rennes, et rencontra l'armée des Bretons à Vallon, selon quelques uns de nos historiens; à Ballon, entre les rivières de la Vilaine et de l'Oust, suivant les autres auteurs: ce champ de bataille était à peu près le même, qui longtemps auparavant avait été témoin de la défaite de Bepolen, après un combat de trois jours. Le roi, voyant bientôt le mauvais succès de ses armes, partit seul pour le Mans (1), sur un cheval agile, sans donner aucun commandement à ses généraux. Lorsque le jour suivant on fut pour prendre ses ordres, on ne le trouva plus, et son armée se dispersa; Lambert, pendant la retraite de ces guerriers, se posta non loin des ponts de la Mayenne, près d'Entrammes vraisemblablement, sur le *chemin Rennais de la Gravelle* (2), et en tua un certain nombre. Honteux de sa défaite et plus encore de sa fuite, Charles se disposait l'année suivante à marcher de nouveau contre le prince breton, accompagné de forces imposantes, lorsque la rebellion des Nantais contre Lambert, et enfin, une maladie pestilentielle vint le délivrer de ses deux ennemis. Après s'être emparés de la ville du Mans, dont ils forcèrent les habitants à se rendre pour éviter le pillage; après avoir désarmé les troupes du comte, et emmené les chefs comme prisonniers de guerre, Lambert et Nominoé

(1) *Voy.* les historiens de Bretagne. *D. Lobineau*, I. 41.
(2) *Landbertus cum Britonibus quosdam Caroli Markionum Meduanæ ponte interceptos perimit.* D. Bouquet, VII, 62. — *Voy.* d'Argentré. liv. 2, ch. 18.

s'étaient avancés jusqu'à Vendôme, et allaient entrer dans le Chartrain; mais l'épidémie qui sévissait alors en France, en Italie et sur plusieurs autres points de l'Europe les arrêta tout à coup (1). Aimoin rapporte qu'en deux mois on vit mourir les plus chauds partisans de Lothaire : Mainfroi d'Orléans, Hugues, Lambert; Godefroi, son fils du même nom; Agombert, comte du Perche ou du Corbonnais; Bouguereau, le grand-veneur; Richard n'échappa qu'à grande peine au fléau.

Charles, apprenant la mort des deux chefs bretons, crut avoir bonne raison de leurs successeurs; il conduisit pour la quatrième fois ses guerriers à travers le Maine : mais cette expédition ne fut pas plus heureuse que les précédentes. Erispoé battit à outrance l'armée franke, dont deux chefs, le duc Vivien et le comte du palais Hilmerauld périrent dans l'action; le prince lui-même s'estima heureux en s'échappant de conserver sa vie et sa liberté. Les traditions, conservées par les chroniqueurs de Laval, assurent que le champ de bataille était à Cossé, qui depuis cette époque a porté le surnom de Vivien. Ce comte, nous l'avons dit précédemment, était vraisemblablement fils de Gui I, marquis de Laval, et possédait la châtellenie de Cossé, où pendant de longs siècles les seigneurs se transmirent le nom (2) de Vivien, ainsi que ceux de Laval le nom de Gui. Notre comte était abbé commendataire de Saint-Martin de Tours, antérieurement à l'année 844 : l'on voit à la bibliothèque nationale son portrait dans la bible qu'il présente à Charles-le-Chauve. Charles, fils de Pepin I d'Aquitaine,

(1) Nominoé vint mourir à Sablé. *Lecorvaisier*, 303.

(2) *Anno* 844. *Venerabilis fidelis noster Vivianus comes*. Mart. Anecd. I. — *Illustris Vivianus comes et monasterii Sancti-Martini Rector* (846). Boll. II. Mart.

s'était réfugié à la cour de l'empereur Lothaire, à Aix-la-Chapelle; au lieu d'y recevoir l'hospitalité, on le gardait à vue. Voulant, au commencement de 849, aller rejoindre son frère, le roi Pepin II, afin de servir sa cause, il prit un chemin détourné, avec plusieurs de ses complices; mais en traversant le Maine, le comte Vivien lui tendit des embûches et le livra au roi Charles, qui lui fit prendre les ordres sacrés; le relégua au monastère de Corbie : dans la suite il devint archevêque de Mayence. C'est également en lui tendant des embûches que Lambert II s'empara du comte illustre Vivien, duc dans les armées de Charles-le-Chauve, et le fit mettre à mort : son corps fut dévoré par les animaux de la forêt (1).

Les succès des Bretons obligèrent le roi frank à traiter avec Erispoé, qui se rendit à Angers. On lui accorda la souveraineté de tout le pays qu'avait possédé son père: on y ajouta le comté de Nantes; celui de Rennes et les conquêtes de Nominoé dans le Maine, l'Anjou et le pays de Retz. On le laissa même porter publiquement les marques de la dignité royale, en exigeant toutefois qu'il rendît hommage à Charles, pour les provinces qu'on venait de lui concéder. Lambert obtint de son côté d'être reconnu comme seigneur de Nantes et duc du pays entre Seine-et-Loire (2); il voulut aussitôt se construire un château dans l'enceinte de la cité nantaise : les citoyens s'y opposèrent vivement, et peu de temps après, il se vit contraint de chercher sur les limites du comté un endroit où se bâtir une forteresse. Sa sœur, abbesse d'un monastère de Nantes possédait le village de Craon, sur l'Oudon : c'est là que Lambert fixa le siége de

(1) Ducang. gloss. *Armigeri.*

(2) *Lambertus qui ducatum tenebat inter Ligerim et Sequanam. Vivianum potentem virum dolo interfecit.* Histor. de Fr. VII.

sa puissance, et fonda la baronnie de Craon, où ses descendants se sont perpétués jusqu'à nos jours. Mais il avait dans son voisinage des rivaux puissants : Gauzbert, frère de Vivien, commandait à la place de ce dernier sur la marche de Bretagne, et brûlait de venger sa mort. Il s'était montré plusieurs fois avec beaucoup de distinction dans les combats multipliés, dont le Maine venait d'être le théâtre; Gauzbert d'ailleurs, ou Guibert, selon Lecorvaisier, avait épousé en Aquitaine une princesse de sang royal : une des filles de Pepin I, sans doute. Aussi, voyant l'Aquitaine épuisée par les ravages des Normands et les guerres entre Pepin II et Charles-le-Chauve, il détermina les grands de ce royaume à demander pour souverain, Louis, fils aîné du roi des Germains. Les ambassadeurs firent connaître le besoin que la contrée avait de recouvrer son indépendance politique et d'avoir son souverain particulier. Ils firent ressortir les cruautés de Charles, et ajoutèrent que la domination des Sarrazins ou des Danois leur serait préférable.

Le roi de Germanie, brouillé avec son frère, n'eut pas de peine à consentir; mais Louis avait à peine passé la Loire qu'il trouva les parents et les intimes de Gauzbert seuls à le reconnaître pour leur souverain. Charles se hâta de se jeter en Aquitaine, et au rapport des Annales de Saint-Bertin, n'épargna ni les églises, ni les autels. Quelque temps après, Gauzbert surprit Lambert dans une embuscade, le premier jour de mai, et en le tuant vengea la mort de Vivien (1). Rhéginon raconte que le roi s'empara de Gauzbert et ordonna de lui trancher la tête. D'autres rapportent que les

(1) *Rursus eumdem Lambertum Gozbertus comes cum aliis trucidavit.* — 852. *Lambertus comes Namnetensium a Gauzberto Cenomanensium comite in bello kalend. Maii occiditur.* Adhem. Caban.

guerriers de Lambert; cherchant à venger celui-ci livrèrent un sanglant combat, où périrent *beaucoup de nobles, de comtes, de ducs, etc.; parmi eux le jeune Gauzbert* (1). *Charles à cette nouvelle fit décapiter Garnier, frère de Lambert*, que Gauzbert lui avait livré précédemment. Les deux récits s'accorderaient peut-être, en supposant que Gauzbert le jeune était fils de celui que Charles mit à mort; au reste les Aquitains et les Cénomans furent exaspérés au dernier point de cette exécution cruelle. Il ne restait ainsi des fils de Gui I que celui de son nom, qui *épouse, en 842, Ingonde, d'une illustre famille de Bretagne, dame de la Gravelle, d'Avesnières, du Bourg-Hersend et de tout le pays depuis le château de la Gravelle jusqu'à la Mayenne*. Elle prétendait que les prédécesseurs de Gui II avaient construit leur forteresse sur son territoire : en lui donnant sa main et ses héritages, elle vida le procès, et fonda solidement la noble dynastie de Laval, si bien alliée à celle des Mont-Morency.

VII.

ROBERT-LE-FORT, LOUIS, RORIK II, GODEFROI. — ROBERT.

Après saint Aldrik s'arrête cette longue série d'évêques du Mans qui sans presqu'aucune exception brillèrent au premier rang, soit par leur sainteté, soit par leur naissance des plus illustres, leur titre d'apocrisiaires ou nonces du Saint-Siége, leur rang distingué dans les cours de France et d'Aquitaine, etc. Notre ancien manuscrit des *Gestes pon-*

(1) *Commissoque cum Brittonibus bello fugaci more suorum plurimi Franci perierunt; nobiles, Comites, Duces seu reliqua manus : inter quos Gausbertus juvenis.* Histor. de Fr. VII.

tificaux présente également une lacune après saint Aldrik, en sorte que nous ne possédons des *actes* de son successeur, Robert, qu'un abrégé, publié par D. Mabillon d'après un manuscrit de la bibliothèque de Colbert. On y atteste que la vie de ce dernier prélat se trouvait longuement racontée comme celle de ses prédécesseurs, dans le recueil dont nous venons de parler, et que lui-même avait pris soin de mettre en ordre les nombreuses lettres et les différentes pièces capables de bien faire connaître ses principaux actes. Robert fut choisi d'un concert unanime pour succéder à saint Aldrik; mais nous ignorons entièrement quel était le lieu de sa naissance, et à quelle famille il appartenait : son épiscopat du reste coincide avec l'époque à jamais néfaste de la conquête des Normands. Depuis longtemps Charlemagne avait pressenti cette tempête du Nord; en 810, il ordonne à ses comtes d'élever des forteresses et des tours sur les points où les pirates pouvaient pénétrer à l'intérieur, et spécialement à l'embouchure des rivières. Ce n'était pas assez : il ordonne de tenir des vaisseaux prêts dans les ports principaux, afin d'éloigner plus promptement les ennemis; mais après la scène d'effroyable carnage de Fontenay, où périrent tant de milliers de guerriers valeureux; après les combats chaque jour réitérés de Charles-le-Chauve avec les Neustriens, les Aquitains, les Bretons et les armées de ses frères; après la cruelle épidémie, dont nous avons parlé, nos provinces occidentales se présentaient comme la proie la plus facile à saisir. D'ailleurs, Lambert envoie lui-même, le cœur plein de vengeance contre les Nantais, ses émissaires solliciter ces hardis aventuriers de venir s'emparer de Nantes ; dans une entrevue avec leurs chefs au Croisic, il leur dépeint cette ville comme pleine de richesses, et les guide à l'embouchure de la Loire (843).

De Nantes cette expédition gagne l'Aquitaine occidentale, où les vainqueurs ne rencontrent aucune résistance. Il n'en est pas de même dans le Bigorre, et jusqu'à la révolution du dernier siècle, on célèbrait à Tarbes une fête en mémoire d'une victoire complète remportée le 21 mai, sur les farouches *hommes du Nord*. Quelques années après, une nouvelle expédition est tentée par les Danois contre l'Aquitaine occidentale; ils s'emparent de Saintes, et en se retirant l'incendient. Limoges a le même sort, en 847; Bordeaux, aussitôt après; Périgueux, ensuite; Toulouse, un peu plus tard; depuis longtemps la ville de Rouen était tombée entre leurs mains. L'an 853, ils quittent la Seine, entrent dans la Loire; s'emparent de Nantes, d'Angers, de Tours,de Blois, qu'ils pillent et livrent aux flammes. L'évêque de Chartres et celui d'Orléans se mettent à la tête des troupes de leur cité : cette dernière ville échappe heureusement ainsi au massacre et à l'incendie. L'histoire de la translation des reliques de saint Martin nous fait connaître que le Mans ne fut point épargné; c'est de cette expédition, sans doute, qu'a voulu parler Lecorvaisier, en racontant que Siderik, cousin de Bier, dit *Côte-de-fer*, chef des Scandinaves, ayant mêlé ses troupes avec celles des Bretons ravagea le pays entre la Seine et la Loire; assiégea la ville du Mans; la prit d'assaut, et la livra au pillage (844.
« De là ils se jetèrent sur le plat pays; brûlèrent les églises
« et les monastères et entre autres ceux de Saint-Jean-sur-
« Mayenne, de Saint-Martin (*in Diablentico*), de Saint-
« Sauveur, que S. Aldrik avait depuis peu fait bâtir, et plu-
« sieurs autres dont on voit les noms en quelques vieux
« manuscrits : ils ruinèrent aussi l'abbaye d'Evron, du do-
« maine de laquelle on tient qu'un nommé Gelon, capitaine
« des Normands (auquel depuis par le traité de la paix le

« roi donna le comté de Blois), s'empara et en disposa à son « profit, et le laissa à Thibault, dit le Vieux ou le Tricheur, « son fils, qui en prit possession après sa mort comme de « son propre héritage. C'est ainsi que les mémoires ma- « nuscrits de l'abbaye d'Evron en parlent, lorsqu'ils attri- « buent sa ruine et son rétablissement à la famille des com- « tes de Blois. »

Les historiens de Bretagne rapportent effectivement à l'année 854 l'invasion de Siderik à l'embouchure de la Loire; il aide Erispoé à repousser les Scandinaves de la première expédition, et à reprendre la ville de Nantes; en revanche il reçoit du prince breton, qui l'avait attiré de Rouen, des secours pour faire d'importantes conquêtes en se retirant. Quant au jeune prince Bier, *Côte-de-Fer*, son parent, Hasting, le chef de la grande entreprise de la Loire l'avait formé au métier des armes. Hasting, né près de Troyes, suivant quelques uns; dans la Normandie ou le Danemark, selon d'autres, commence ses incursions le long de la Loire dès 845; l'an 855, il possède un établissement dans la Frise; en 865, il se jette sur les bords du Rhône, sur les rives de la Méditerranée, les côtes de la Toscane; revient occuper les rives de la Loire; s'empare d'Amboise, l'an 878; est vaincu l'année suivante; obtient le comté de Chartres, qu'il vend plus tard au comte normand de Blois, et se retire en Danemark, où la mort vient le frapper vers l'an 890. Son adversaire le plus redouté dans nos contrées fut Robert-le-Fort, que nous voyons gouverner en Anjou, après la mort de Roricon Ier. Il eut également le comté de Tours; celui de Blois et plusieurs autres; il fut abbé de Saint-Martin de Tours, etc. Les uns assurent qu'il avait pour père Robert, comte de cette dernière ville; les autres, qu'il appartenait à la famille des ducs de Bourgogne, issus

de Childebrand; quelques uns le donnent pour fils du comte de Madrie et beau-frère de Pepin d'Aquitaine : enfin, de nos jours même les avis sont tellement partagés que nous ne pouvons connaître sûrement l'origine du chef de la dynastie capétienne. Charles-le-Chauve lui confia spécialement la charge de commander les troupes rassemblées sur les frontières qui séparaient l'Anjou de la Bretagne et du Maine; Robert établit *son siége de marche* au bourg de Seronnes; y construisit au bord de la Sarthe une forteresse, dont il ne reste plus qu'une tour, et ce lieu depuis cette époque s'est appelé Château-Neuf.

Peu de temps après la prise du Mans par les Normands et les Bretons, le roi Frank fait un traité d'alliance avec ces derniers, et donne en apanage à Louis-le-Bègue, son fils, « le duché du Mans, jusqu'à la voie qui de Lutèce des Pari-« siens conduit à *Cæsarodunum* des Tourangeaux (1) : » c'est-à-dire jusqu'aux limites du Vendomois vers Savigny, Trôo, etc. Il fiance même ce prince à la fille d'Erispoé, présomptive héritière de la Bretagne; mais vers le mois de décembre 857, le roi breton est assassiné par Salomon, son parent, qui prend sa place, et met fin à ces projets de mariage. Salomon aide ensuite les comtes du Maine à chasser Louis, et le contraint de retourner auprès de son père, trop occupé à combattre les Normands de la Seine, pour venir résister aux Bretons. La Neustrie et l'Aquitaine alors voulurent secouer le joug de Charles, qui leur était odieux, et se donner à Louis de Bavière; les armées des deux frères se trouvèrent en présence près de Brienne : Louis fut vainqueur; l'Aquitaine et la Neustrie le reconnurent pour sou-

(1) Dato illi Ducatu Cenomannico usque ad viam quæ a Lotitia Parisiorum Cæsarodunum Turonum ducit. *Histor. des Gaul.* VI.

verain, tandis que Charles se retirait dans la Bourgogne. L'année suivante (859) est témoin d'autres graves évènements : c'est le peuple lui-même, du pays entre Seine et Loire, qui, voyant ses chefs sans cesse guerroyer entre eux, et loin de le protéger suffisamment contre les Scandinaves, se liguer souvent avec eux, ourdit une grande conspiration démocratique; prend les armes, et se flatte de conquérir une pleine liberté. Mais les grands, disent les Annales de saint Bertin, parviennent à étouffer cette conjuration dès sa naissance; Louis s'enfuit en Germanie, et Charles reprend possession de nos provinces; son fils revient au Mans.

Pendant ces troubles, Robert-le-Fort s'était déclaré ouvertement contre le roi Charles, et avait combattu ses troupes en Aquitaine avec un rare courage; le comte Godefroi se chargea de le présenter au prince à Meung sur Loire, et d'obtenir son pardon. Il recouvra si bien les bonnes grâces de son souverain, que celui-ci, dans une diète tenue à Compiègne, en mai 861, lui donna le duché de France ou du pays entre Seine-et-Loire, titre qui remplaça celui de Maire du palais, et comme un auteur l'observe avec raison, de même que les Maires supplantèrent les princes de la première dynastie, les ducs de France supplantèrent bientôt ceux de la seconde. On imagine facilement quelle fut à cette nouvelle l'indignation des comtes du Maine, et même celle du prince Louis : ils refusèrent de reconnaître la suzeraineté de Robert, et s'armèrent contre lui : Salomon leur envoya des secours. Ils descendirent la Maine; surprirent la ville d'Angers, et après avoir ravagé le pays d'alentour ils reprenaient la route de la Bretagne, lorsque Robert les atteignit; leur tua 200 hommes des plus considérables, et chassa Louis de l'Anjou : le duc de France et Salomon continuèrent de se livrer des combats, tantôt avec leurs vas-

saux seulement, tantôt à l'aide des bandes de Normands qu'ils prenaient à leurs gages. Cependant l'an 863, Charles-le-Chauve se réconcilie avec le roi breton; il vient au Mans, et gagne Entrammes, chef-lieu de Condita, nous l'avons dit plus haut, placé sur la voie de Rennes, près de la Marche de Bretagne. Salomon s'y rend avec les comtes du Maine qui s'étaient retirés à sa cour; il prête hommage au roi frank; lui paie le tribut *selon l'antique usage* des princes de sa nation, et reçoit en récompense la souveraineté d'une partie du pays entre la Loire et la Mayenne, en outre l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers, comme bénéfice. Nos comtes rentrent en pleine possession du Maine, et leurs héritiers au siècle suivant refusaient encore obstinément de reconnaître la suzeraineté de *la maison bourguignonne*. Charles permet à son fils de rester en Neustrie, mais sans lui rendre son titre de roi ou lui défendre de le porter; il lui donne le comté d'Angers et l'abbaye de Marmoutiers: Robert, en dédommagement obtient les comtés de Nevers et d'Auxerre.

Ce duc était vivement occupé à combattre les Scandinaves, qui se répandaient dans nos provinces comme les nuées de sauterelles en Orient, disent nos vieux chroniqueurs. Selon leurs historiens, leur première patrie fut la Noricie, où les conduisit Antenor après la ruine de Troye. Repoussés vers les rives de la Baltique, ils donnaient à leurs princes le titre de rois de la mer, et ne cessaient de se jeter sur les côtes de l'Océan pour exercer le pillage, et se faire payer des tributs. Au temps du jeune Bier, roi des Danois, Hasting persuade à ses guerriers de tenter la conquête de la France et de Rome même, dont le nom retentissait au nord; les Franks étaient alors tellement divisés par les factions, et incapables de résister fortement, que le succès de leurs armes ne tarda pas à dépasser leur attente. Des rois, des princes

du sang, des ducs des plus illustres familles, des religieux même, après une criminelle apostasie, ne dédaignèrent pas d'aller au-devant d'eux; de les guider, de les commander. Trop souvent, c'est au poids de l'or et en dépouillant les églises et les palais que l'on s'efforce de les éloigner; mais en réalité, c'est le moyen le plus sûr de les attirer en plus grand nombre. « Les cités de Beauvais et de Meaux « sont prises, s'écrie Ermentier de l'île d'Her; le château « de Melun est dévasté; Chartres se rend; Evreux, Bayeux « et les autres villes de la contrée sont occupées. Aucun « village, nul monastère ne reste intact, et les habitants « prennent la fuite. Pas un homme énergique ne leur crie: « Arrêtez, résistez, combattez pour votre famille, pour vous- « mêmes. La lâcheté et les divisions minent les chrétiens « des Gaules, réduits à racheter par d'odieux tributs, ce « qu'ils auraient dû défendre avec honneur par les armes. »

A l'occasion des troubles incessants que les factions faisaient naître alors, et pour s'opposer aux incursions normandes, une foule de seigneurs commençaient à fonder ces châteaux, qui ne tardèrent pas à couvrir le sol de la France et dont les ruines nous frappent encore d'admiration; mais par la *loi de Pistes* (865), *instituée du consentement du peuple et de la volonté du roi*, il fut expressément ordonné à tous ceux qui avaient construit, sans l'autorisation royale, des *châtelets*, des *fertés*, des *mottes* entourées de palissades (*Haias*), de les détruire avant le premier août de la même année. Cette époque expirée, les comtes avaient ordre, sous peine de destitution, d'en faire opérer la démolition; car on s'aperçut bientôt que ces fortifications servaient de lieux de refuge aux Scandinaves, si facilement vainqueurs, et aux seigneurs, qui, chassés de leurs demeures livrées au pillage, imitaient ensuite le brigandage de ces

derniers, ou même se joignaient à eux. C'était avec une prédilection véritable qu'avant ce jour les riches avaient choisi leurs habitations au fond des vallées humides; de même que les vics s'établissaient sur de larges plateaux, d'un commode accès de tous côtés; désormais, au contraire, on rechercha les rochers, les côteaux les plus inaccessibles, afin d'y construire, comme un nid d'aigle, le boulevard de la contrée. Les historiens de Normandie nous racontent que les vainqueurs s'attachaient alors à renverser les vics (1) et les villas royales, où se présentait pour eux un butin facile à saisir; les monastères, placés au milieu des forêts ou près des remparts des villes, n'opposaient pas une plus grande résistance. Aussi des traditions fidèlement conservées dans notre province ne manquent pas d'attribuer aux Normands la destruction de nos anciennes villes et de la plupart de nos splendides villas gallo-romaines. D'ailleurs, le plus grand nombre des habitations, même princières, les églises et les palais étaient construits en bois: quelques heures d'incendie suffisaient pour les détruire à jamais. Gorgés de dépouilles opimes, les forbans allaient se cantonner, les uns dans les îles de la Seine, les autres dans celles de la Loire, et Robert se portait tour à tour vers les rives de ces deux fleuves.

L'an 865, selon les Annales de Saint-Bertin, au mois de décembre, « un corps des Normands de la Loire rencontre « dans la Neustrie les troupes commandées par Godefroi, « Hervé et le comte Roricon (*Rorigum* ou *Rorik II*); Rori-« con, frère de Godefroi, périt dans l'action. » Ce ne fut donc pas à Brisarthe, comme quelques-uns l'écrivent à

(1) Cuncta devastant : ecclesias, civitates, vicos, habitatores usque ad internicicm deleverunt. *Gesta Nortmannorum ante Rollonem.*

tort, mais dans un lieu qui n'est pas désigné, que fut tué le comte du Mans, fils de Bilichilde et successeur de Roricon I; son frère Godefroi tout naturellement prit sa place, car sa postérité n'est nullemement connue, et Godefroi, comme tous les illustres guerriers de sa famille, guerroya vivement contre les Scandinaves. Il parut un des premiers dans l'expédition dirigée par Robert-le-Fort et Raynou de Poitiers. Cependant il ne put empêcher le Mans d'être pillé, l'an 864, et de nouveau, l'an 866, suivant les Annales citées plus haut. Rheginon rapporte, au contraire, le dernier sac de cette ville en 867; les *Gesta Nortmannorum*, en 869. Quatre cents Scandinaves à cheval sortirent alors des îles de la Loire, sous la conduite d'Hasting, secouru par une troupe de Bretons auxiliaires; c'était au mois de juillet. Ils vinrent, sans éprouver de vive résistance jusqu'au Mans; livrèrent la ville au pillage, et se retirèrent en suivant la route de Nantes. Robert-le-Fort, averti trop tard, les suivit de près et les atteignit au moment qu'ils franchissaient le pont de la Sarthe, au lieu nommé pour cette raison Brisarthe (1). Chargés de leur butin, pressés par des ennemis nombreux, les Normands s'estimèrent heureux de rencontrer une église construite en pierres et de pouvoir s'y fortifier à la hâte: ceux qui ne purent y entrer furent facilement mis en déroute. Le jour était sur son déclin; l'édifice saint, on croit qu'une partie de cette construction subsiste encore, présentait un bon état de défense; les guerriers étaient fatigués de la chaleur du jour, des marches forcées

(1) Non loin de là se trouve Briolay (*Briva Ledi*), le Pont-du-Loir littéralement. *Ad locum qui dicitur Briesartha veniunt: ubi Rotbertum et Ramnulfum, Godtfridum quoque et Heriveum comites cum valida manu armatorum offendunt*. Annal. Bertin.

et du combat : après une courte délibération, le siége fut remis au lendemain.

Robert et les siens campaient autour de l'Eglise; Raynou n'était qu'à quelques pas; le marquis Angevin fatigué venait de déposer son casque et son armure, lorsque tout-à-coup les ennemis font une sortie sur lui. Robert s'élance imprudemment à leur poursuite, et les contraint de rentrer lorsqu'il tombe sous leurs coups au seuil même de la basilique sainte. Raynou s'empresse de venir à son secours, mais une flèche décochée de l'une des fenêtres de l'église, le blesse grièvement; il en mourut trois jours après. Autour de ce temple d'assez nombreux sarcophages en pierre coquillière sont encore, au sentiment de quelques uns, les témoins trop muets du combat qui se livra dans ces lieux, et où périrent des guerriers de distinction. C'est à Château-Neuf, au contraire, que resta la tombe du chef des Capétiens, jusqu'à nos jours entièrement négligée par ses illustres descendants; pendant la minorité des fils du *général le Fort*, comme l'appellent les traditions angevines, Hugues, l'abbé de Saint-Martin, son beau-fils, prit sa place de marquis, et c'est à ses côtés que l'on voit désormais combattre le comte du Mans, heureusement échappé sain et sauf du combat de Brisarthe. C'est le même Godefroi que l'on avait vu reconcilier Charles-le-Chauve avec Robert, à Meung-sur-Loire; se révolter ensuite, voyant qu'à son préjudice ce dernier recevait le titre de duc du pays entre Seine et Loire, titre qui répondait en quelque sorte à celui du Maire de Neustrie. Besly prétend, appuyé nous ne savons sur quelles preuves, que Godefroi fut comte de la Touraine; il le confond peut-être avec le comte Egfrid.

Les *Gestes des Normands* racontent que, l'an 870, Hugues-l'Abbé avec Godefroi, suivis de plusieurs comtes d'Outre-



Seine, livrèrent une bataille aux Normands de la Loire, et qu'ils en tuèrent soixante. Ils prirent même un moine qui s'était joint à ces derniers, après avoir lâchement apostasié : on lui trancha la tête. L'année suivante, selon l'annaliste de Saint-Bertin, Hugues, abbé de Saint-Martin, Godefroi et les autres d'Outre-Seine s'avançent imprudemment vers une île de la Loire, où les Scandinaves avaient élévé des retranchements : un grand nombre des leurs y périt; eux-mêmes ne s'échappent qu'avec beaucoup de peine. Peu de temps après, songeant à occuper définitivement le pays, Hasting s'empare d'Angers; s'y établit avec ses guerriers, leurs femmes et leurs enfants; fait réparer les murs; renouveler les fossés, et se prépare à soutenir un siége : c'est de là qu'il dirige ensuite ses bandes sur toutes les contrées voisines pour les rançonner et les saccager. Bientôt, dit le chroniqueur d'Amboise, les champs les plus fertiles et les villes les plus opulentes deviennent de vastes repaires pour les bêtes des forêts et les oiseaux de proie; là, où naguère on voyait une moisson luxuriante, désormais on ne trouve que les chardons et les buissons épineux. Afin de se soustraire aux cruels vainqueurs, on se construisit des retraites souterraines; des labyrinthes au fond des carrières : quelques uns signalent plus particulièrement celui du château de Retz ; nous croyons pouvoir indiquer celui de la Chartre et celui de Saint-Calais. Une motte, entourée de fossés profonds et recouvrant la tête de longs souterrains, telle fut, comme il paraît, le principal cachet des points fortifiés à cette époque (1).

Charles ne crut pas trop faire en rassemblant toutes les

(1) Conjointement avec notre défunt ami, M. P. Diard, nous avons publié, dans le *Bulletin de la Société des sciences et arts de la Sarthe*, une description de mottes prétendues normandes des environs de Saint-Calais.

forces du royaume afin de chasser d'Angers *cette peste pernicieuse, renfermée dans les entrailles du royaume; d'éteindre ce foyer permanent d'incendie*. Il appela Salomon de Bretagne à son aide, et cerna la place, tandis que le roi Breton détournait la Maine et mettait à sec les embarcations des Normands, leur seul espoir dans la fuite. Hasting se rendit; abandonna de grandes sommes à Charles; se retira dans les îles qu'il avait fortifiées. Le roi revint au Mans; mais déjà les incursions recommençaient de nouveau : il ordonna donc, assure le chroniqueur d'Amboise « de bâtir un grand nombre de citadelles dans le Maine. Il « convertit certains vics en *oppida* parfaitement fortifiés; « distribua les divers châteaux entre les principaux sei« gneurs du pays, et même établit divers comtes (*consules*) « dans cette province. » On ne peut désirer un texte plus complet, plûs explicite pour préciser l'époque où l'on vit s'opérer dans le Maine les changements, dont nous avons parlé dès le commencement de ce chapitre; où l'on vit se former le système de féodalité, détruit au dernier siècle. Personne n'ignore également que, dans l'assemblée de Kiersy-sur-Oise (877), Charles reconnut en droit l'hérédité des bénéfices territoriaux ou consistant dans les charges publiques; hérédité à laquelle les Carlovingiens, et ce dernier principalement, avaient tenté si souvent de porter atteinte. Ainsi dès lors non seulement les comtes du Maine demeurèrent héréditaires, mais aussi les principaux seigneurs préposés par le Chauve à la garde des forteresses.

Une page curieuse de notre histoire, à l'époque du siége d'Angers, se lit dans une relation de la translation des reliques de sainte Scholastique à Juvigny; relation laissée par un contemporain. Charles pendant un carême se trouvait à l'abbaye de Saint-Denys, lorsque la reine entendit le lec-



teur raconter la vie de sainte Scholastique; elle conçut alors pour cette sainte une dévotion si vive qu'elle regardait comme l'œuvre la plus méritoire, d'obtenir de ses reliques, et de construire en leur honneur une église avec un monastère sur les propriétés de son héritage. « Richilde se rendit « donc auprès du vénérable abbé Gauzlin et de Godefroi, « son frère, qui tenaient la seigneurie de la cité des Céno-« mans (1), les conjurant de l'aider à obtenir le corps de la « vierge sainte : ce qu'ils refusèrent entièrement, disant « qu'en aucune manière ils ne pouvaient le faire. Ce refus « formel n'arrêta point la reine; mais après avoir imploré « le secours du ciel et de sainte Scholastique, elle alla se jeter « aux genoux de son époux, et le pressa vivement, puis-« qu'elle ne pouvait obtenir de Gauzlin et de Godefroi l'objet « de sa demande, d'agir auprès du vénérable évêque Robert, « afin d'arriver au but de ses désirs. Charles différa long-« temps; Richilde insista plus vivement, et obtint enfin la « promesse que, l'occasion se présentant, il emploierait tous « les moyens possibles. Il arriva justement que le roi prit « alors la route d'Angers pour une expédition contre les « païens (les Normands) : la reine devait rester au Mans et « y attendre son retour. Pendant que Charles s'arrêtait sous « les murs d'Angers; Richilde ne perdait point de vue le « vœu qu'elle avait fait; ses instances redoublaient auprès « de l'évêque Robert : elle lui démontrait que les reliques « saintes étaient gardées avec trop de négligence, à raison « des incursions des païens, qui venaient naguère de ré-« duire en cendres le monastère de Sainte-Scholastique;

(1) Qua de causa Goislenum (*Gotslenum*) venerabilem abbatem fratremque ejus Goifridum (*Gotfridum*), in quorum tutela Cynomannica civitas erat posita. *Gallia christ.* t. XIII, *instrum.* 311.

« [illegible] nême élèverait une autre abbaye dans un lieu
« [illegible] su , et ferait garder et vénérer là ces reliques avec
« un grand soin. »

« Robert hésita longtemps et différa, disant même qu'il « ne savait en quel endroit de la basilique le corps de cette « vierge sainte avait été déposé ; mais chaque jour la reine « importuna l'évêque de ses supplications, jusqu'à ce qu'il « promît de céder à ses désirs, si la volonté du ciel et celle « de la sainte se pron[illegible] sa faveur. Qu'ajouterai-je? « on se rend à la l[illegible] prétexte de prier, en réalité « pour accomplir les [illegible] la princesse; on retient un « petit nombre de person[illegible] maison; les autres étaient « sorties. On visite les li[illegible] on soupçonne que le corps « saint a été placé; cette r[illegible]e est sans succès, et le *cus-* « *tode* de ces lieux, écoss[illegible]ation, qui connaissait le se- « cret, ne se laisse poi[illegible] tou[illegible] par les paroles flatteuses de « Richilde et de Robe[illegible] pour découvrir la vérité. La « reine alors a recours aux menaces, et assure qu'elle va lui « faire mutiler le corps s'il ne revèle son secret. Le *custode* « désigne enfin un endroit sous l'autel : on fouille profon- « dément dans le sein de la terre; on y trouve le trésor tant « désiré; on rend au ciel des actions de grâces. L'évêque « donne une grande partie des ossements saints à la prin- « cesse, et remet les autres à la même place ; de peur que « le peuple du Mans, s'aperçevant de ce qui venait d'avoir « lieu , ne fasse éclater ses murmures et ne s'ameute. « Richilde prit elle-même sur son sein les reliques enve- « loppées d'un suaire : cachant ainsi son pieux larcin; « quelqu'un de la cour les porta dans la cité jusqu'à la « cathédrale; on en fit la translation au monastère de Juvi- « gny, où elles furent solennellement déposées.... le six juin, « l'an de l'Incarnation de Jésus-Christ, 874. »

Ce récit démontre que le monastère de Saint-Pierre ou de Sainte-Scholastique avait été incendié précédemment par les Normands, mais que l'église subsistait toujours et conservait le corps de la pieuse sœur de saint Benoît. Le célèbre Gauzlin du Mans gouvernait cette ville avec son frère, plus jeune que lui, préludant au rôle que bientôt on le verra jouer à la tête des armées et au siège de Paris. Ce proche parent de Charles-le-Chauve était, déjà nous l'avons dit, dès 845, abbé de Saint-Maur; en 847, abbé de Saint-Germain-des-Prés. Il fut fait prisonnier par les Normands de la Seine, avec Louis, son frère, en 858; l'année 867 le vit archi-chancelier, à la place de Louis; il devint archevêque de Paris, l'an 883. C'est Godefroi qui lui succède en qualité d'abbé de Saint-Maur, et ce Godefroi vraisemblablement était son frère; car, d'après les chartes de Louis-le-Débonnaire, ce ne pouvait être que quelqu'un de la famille, et la plupart des comtes alors avaient des abbayes en commende: Hugues, successeur de Robert-le-Vaillant, ne fut lui-même surnommé l'Abbé qu'à raison des nombreux monastères dont il était patron.

Louis était en Poitou lorsqu'il apprit la mort de son père: craignant de ne pas être reconnu comme son successeur, il s'empressa de disposer de plusieurs bénéfices, en faveur des comtes dont il soupçonnait davantage la fidélité: le neveu de Godefroi, Bernard de Poitiers, fut un des premiers favorisés par le prince; ce qui ne l'empêcha point de se mettre à la tête des conjurés. La reine Richilde, le duc Boson, son frère; Gauzlin, Godefroi du Mans et ses fils se joignirent à Bernard: la révolte éclata de toutes parts. Louis crut ne pouvoir mieux faire que de prendre conseil auprès d'Hincmar, qui brillait alors avec tant de distinction sur le siège de Reims; d'après ses avis, il envoya des députés aux

principaux conjurés leur faire des propositions de conciliation, et déterminer un lieu de réunion, où l'on travaillerait à pacifier l'Etat. Hincmar de son côté écrivit à Gauzlin une lettre, qui nous est parvenue et dans laquelle il le presse de se soumettre et de déterminer à faire de même son neveu, Bernard; son frère, Godefroi, et les fils de celui-ci: l'archevêque illustre conjure surtout les deux fils de Roricon de ne pas forfaire aux traditions de fidélité que leurs pères ont laissées (1). La paix ne tarda pas à se conclure; Louis-le-Bègue, depuis longtemps duc du Maine, roi de Neustrie et d'Aquitaine, fut reconnu légitime successeur de Charles-le-Chauve, et comme lui prêta serment, à son sacre solennel, de ne troubler en rien l'ordre de légitime succession dans les familles des comtes propriétaires. La famille de nos comtes saisit cette occasion de renouveler ses droits sur plusieurs importantes seigneuries.

Pendant la minorité de Bernard II, fils de Bilichilde du Mans, Raynou, son proche parent, commandait à Poitiers: on l'a vu plus haut; Bernard après le combat de Brisarthe se mit en pleine possession de l'héritage de son père; il obtint ensuite un marquisat dans la Gothie, sur les frontières de l'Espagne; quelques comtés en Bourgogne; enfin, son parent Egfrid *(Acfred, Anfrai)*, lui laissait le comté de Bourges, en 877. Ses droits ayant été contestés, Bernard voulut les soutenir les armes à la main; il s'empara de Bourges, au commencement de l'année 878; attira dans son parti son frère, Emenon; ses oncles Gauzlin et Godefroi; puis, les fils de ce dernier, et lorsque l'archevêque Frottier tenta de pénétrer dans la ville, il lui fit fermer les portes: il s'em-

(1) Fratrem quoque suum Gozfridum commoneat ut ambo memores parentum suorum a fidei sinceritate non degenerent. *Frodoard, lib.* 3.

para même de quelques biens du clergé. Le fils de Bilichilde, accompagné de Gauzlin, se rendit ensuite dans ses seigneuries de Bourgogne, et de là gagna son marquisat d'Espagne. Emenon, pendant ce temps, réclamait Evreux comme sa part d'héritage ; il s'emparait de la ville également à main armée, et ravageait le pays d'alentour; de leur côté les fils du comte du Mans enlevaient différents bénéfices et un château que possédait le fils d'Eudes, ancien comte d'Orléans. A la même époque les Normands annonçaient une nouvelle descente sur les rives de la Loire; le roi Louis se mit donc à lever une armée; après les fêtes de Pâques (878), il se rendit à Tours, où une maladie grave fit désespérer de ses jours, et lorsqu'il revint à la santé quelques uns de ses conseillers, quelques amis de Godefroi lui amenèrent ce comte avec ses fils. Ils prêtèrent serment au roi; remirent entre ses mains ce dont ils s'étaient emparés, à condition qu'ils le recevraient ensuite de sa part et le tiendraient de lui. Godefroi même agit si puissamment auprès des chefs de la Bretagne, qu'il les fit consentir à se soumettre au roi des Franks: on se rappelle que Roricon, son père, se rattachait lui-même d'une manière très directe à la cause des Bretons. Néanmoins, remarque l'annaliste, Godefroi ne tarda pas à violer comme eux la foi jurée.

Non seulement Roricon avait dominé dans le Rennais, mais en Anjou dans le comté qui se trouvait en deçà de la Maine : selon les documents auxquels puisa l'historien Lecorvaisier, Godefroi, son fils, aurait eu le même comté, tandis que la famille de Robert-le-Fort possédait celui d'Outre-Maine: Hugues-l'Abbé le transmit à Ingelger, son neveu, chef de la maison d'Anjou, si connue. Le comté

de Tours passa des mains de l'illustre Hugues dans celles de Robert I, qui paraît être son fils, et qui pour héritiers (1) laissa : Robert-le-Fort, comte en Anjou ; Eudes, comte d'Orléans ; Guillaume, comte de Blois, et une fille qui porta le comté de Tours dans la famille des Thibault. Si l'on en croit Besly, Godefroi (2) du Mans aurait eu néanmoins quelque comté dans la Touraine ; au rapport de l'historien Lecorvaisier il épousa l'héritière du comté de Coutances, seigneurie dont plus tard il dota son gendre : en sorte que, si l'histoire attribue à Roricon une immense fortune, celle de son dernier fils dut être également princière ; mais, par quelle fatalité nos vieux chroniqueurs ont-ils négligé de nous transmettre ici les noms des fils de Godefroi? Cependant la conduite de Bernard II, pour le comté de Bourges, lui fut désastreuse : au concile de Troyes (878) le pape Jean VIII lança contre lui l'excommunication, comme coupable d'avoir usurpé des biens de l'Eglise, comme rebelle envers le légitime souverain, etc., etc. ; Emenon fut aussi menacé d'excommunication si, dans l'espace de trente jours, il n'abandonnait le parti de Hugues, fils de Lothaire, et ne se rangeait du côté de Louis-le-Bègue. Bernard d'Auvergne et d'autres seigneurs furent chargés de confisquer à leur profit les biens du comte de Poitiers ; mis hors la loi, Bernard se retira dans son comté d'Autun, d'où le roi parvint à le chasser : néanmoins Raynou II, son fils aîné, lui succéda comme comte de Poitiers. Son second fils portait le nom de Gauzbert, cher à la famille du Mans et de Laval ; le troi-

(1) Hist. de la Tour., *par Chalmel.*
(2) Baluze, dans ses *Analecta ;* Mabillon, dans ses *Annales*, avancent que Roricon du Mans était comte en Touraine.

sième, celui d'Ebles, cher à l'antique maison de Poitiers; Rogelinde, sa fille, épousa Vulgrin, comte de Périgord et d'Angoulême (1).

Revenons à l'évêque Robert: au grand concile de Savonnières (859), l'archevêque de Tours fut choisi pour être un des juges dans la cause de l'archevêque de Sens, contre qui Charles-le-Chauve avait présenté plusieurs chefs d'accusation. Hérard, étant tombé malade, écrivit au concile qu'il commettait à sa place Robert du Mans, *parce que c'était son premier suffragant;* Hérard siégeait au concile de Verberie (860), qui jugea le différend entre Robert et l'abbé de Saint-Calais; il était assisté de ce même évêque lorsqu'il sacra Electran de Rennes (866); dans une assemblée de prélats il reprit Robert à cause de son luxe excessif: « C'est « honteux de voir ici, s'écrie-t-il, un évêque si bien *cala-* « *mistré*, si bien parfumé; il lui siérait beaucoup mieux de « ne respirer que l'encens de l'autel, et de répandre autour « de lui l'odeur des vertus. » Le pieux métropolitain lui reproche de donner à ses parasites le pain des pauvres, et de dilapider en superfluités les revenus de sa mense. Robert supporta péniblement cette admonestation publique: un jour qu'Hérard se rendit au Mans pour faire la visite de la cathédrale, il lui ferma les portes de la basilique sainte et celles de son palais; l'archevêque en porta plainte au souverain pontife et au roi. Plus tard, notre évêque manifesta publiquement son repentir sincère: nous conservons la lettre qu'il écrivit aux évêques, réunis autour de Charles-le-Chauve, pendant le siége d'Angers (874), et dans laquelle il fait la confession la plus humble de ses fautes.

C'était un usage fréquent à cette époque, que les évêques

(1) *Histoire des Rois et des ducs d'Aquitaine*, etc.

demandassent ainsi l'absolution des peines canoniques qu'ils avaient encourues: Hincmar a soin d'observer que cela ne les dispensait en rien de la confession sacramentelle. Robert alors était gravement malade des fièvres; il revint à la santé: l'an 878, le pape Jean VIII lui adresse un bref, ainsi qu'à plusieurs autres prélats, afin qu'ils contraignent ceux qui avaient usurpé des terres de l'église de Tours, à restituer, sous peine d'excommunication; à payer en outre les nones et les décimes. I ious lettre que Robert écrivit à Hildebrand, évêque our lui notifier l'excommunication portée lequel refusait de payer la dîme à l'église du is n, les Annales de Saint-Bertin racontent que le envoya conduire à Rome, Rothade II de Soiss , condamné par une assemblée d'évêques. Robe nombreux rapports avec le Saint-Siége: il s'ap ua à composer un recueil des lettres qu'il reçut du pape as et de plusieurs dignitaires de la cour de Rome. Nicolas le fit consentir à renouveler la dédicace de sa cathédrale, que les Normands avaient incendiée (866) et qu'il avait eu soin de restaurer: ce pape lui envoya *un écrin d'ivoire* contenant des reliques des patrons de la cathédrale, saint Gervais et saint Protais; des reliques de saint Ambroise et de plusieurs autres saints; mais, malgré sa *tendre affection* pour notre évêque, ce souverain pontife le débouta de ses prétentions dans le procès qu'il eut avec l'abbé de Saint-Calais: les pièces falsifiées, produites par Robert, et qui forment le fond principal, pour ainsi dire, de la première partie des *Actes de nos évêques*, furent condamnées à être détruites; l'abbaye conserva tous ses anciens droits d'exemption. Robert occupa le siége épiscopal vingt-six années; il mourut le 18 mai, vers l'an 885, et fut inhumé dans la basilique de Saint-Vincent.

VII.

ROGER, GAUZLIN, RAOUL. — LAMBERT, GONTHIER.

Un recueil de diplômes, concernant la Belgique, présente une charte en faveur de l'abbaye de Saint-Vaast, donnée par Charles-le-Chauve à Verberie, l'an 870; elle porte la signature de l'archevêque Hérard, qui mourut l'année suivante, et celle de *Siemundus, évêque du Mans*: rien de plus certain cependant que Robert occupait alors le siége épiscopal de cette ville, et nulle part ailleurs on ne lit le nom de *Siemundus*; ce doit être à coup sûr une inadvertance de copiste (1). Lecorvaisier suppose, sans raison valable à nos yeux, que Robert eut pour co-adjuteur Lambert, lequel plus tard lui succéda; par malheur nos anciens documents historiques se taisent entièrement à l'égard de ce dernier prélat. On sait qu'il gouverna le diocèse du Mans pendant six années, et qu'il eut à essuyer les plus grandes traverses: les Normands, en effet, inondaient de nouveau le pays entre la Seine et la Loire, et les dissensions entre les grands se ravivaient. A la mort de Louis-le-Bègue, l'abbé Gauzlin quitte le parti des fils de ce roi, et entraîne dans sa défection le comte de Paris (879); les chefs des mécontents se réunissent à Creil; ils proposent la couronne à Louis de Germanie, qui s'empresse de passer le Rhin: mais les jeunes princes font avec lui la paix. Gauzlin et Conrad sont chassés honteusement; en se retirant ils laissent leurs soldats exercer le pillage. Ils se reconcilient bientôt eux-mêmes avec les fils de Louis-le-Bègue, et Gauzlin est chargé de veiller à la garde du royaume contre les Normands: cet abbé guerrier leur

(1) *Diplomatum Belgicorum libri duo*; auctore Miræo.

livre quelques combats; en 880, son armée est mise complètement en déroute; il la licencie vers le mois d'octobre et revient sur ses pas. Deux ans après, le roi Louis obtient au contraire un plein succès contre les Normands de la Loire : il fait amitié avec le célèbre Hasting, et lui confie la garde de la ville de Chartres. Dans la suite Thibault lui persuada que Charles-le-Simple tramait sa perte: le guerrier normand s'enfuit en Danemark.

Mais si les Norvégiens de la Loire succombaient avec leur chef, jusqu'alors tant redouté, les Danois de la Seine combinaient une expédition qui devait être beaucoup plus heureuse: leur chef se nommait Sigefroi. Le duc qu'on lui opposa fut Renauld (*Rainaldus, Ragnoldus, Renardus*) d'Orléans; Guillaume de Jumièges le nomme *duc de toute la France*: c'est-à-dire du pays entre Seine et Loire; les Annales de saint Vaast: *duc du Maine* (1) *et du pays entre Seine et Loire;* un auteur anonyme de la fin du x[e] siècle, en racontant les miracles de saint Martin de Vertou, dit que sa famille était illustre et qu'il possédait *le titre de duc de France et du Maine*. Ce qui démontre que le duché du Maine formait encore un grand gouvernement militaire; mais la seigneurie du Mans restait toujours à la famille de Roricon, et celle d'Orléans, à la maison des Robert de Tours, comme les historiens d'Orléans le reconnaissent. Orderik fait un récit curieux de la rencontre de Renauld avec les Normands sur les bords de l'Eure; ce duc y perdit la vie (885): Hugues-l'Abbé, régent pendant la minorité des fils de Louis-le-Bègue, devenu l'adversaire déclaré des fils de

(1) Contigit ruere Ragnoldum Ducem Cinomannicum cum paucis... Tunc Nortmanni sævire cœperunt: incendiis, occisionibus sitientes... ecclesias subruunt, etc. *Annales Vedast.*

Godefroi depuis leurs contestations avec sa famille, avait confié peut-être à ce Renaud le duché de France.

Quoi qu'il en soit, le Chartrain et le Maine furent alors ravagés par les Danois, qui se portèrent ensuite sous les murs de Paris ; Gauzlin, alors évêque, avait eu soin de fortifier soigneusement cette ville, et d'appeler à son secours plusieurs de ses parents, entre autres le belliqueux fils de Bernard, l'abbé Ebles. Le siège, commencé pendant le mois de novembre 885, fut vivement pressé dès les premiers jours de l'année suivante: on peut lire dans plusieurs historiens de cette époque les traits de bravoure de Gauzlin, qui tua le duc Sigefroi, et ceux de son neveu, qui, suivant le moine Abbon, témoin oculaire, *transperça d'un seul javelot sept Danois, et par raillerie ordonna de les porter à la cuisine.* Ce poète, en déplorant la mort de Gauzlin, qu'une maladie pestilentielle enleva, le 16 avril 886, s'écrie: « Pour nous ce « fut une citadelle inexpugnable, un bouclier, une javeline « à deux pointes acérées, un arc redoutable, une flèche ra« pide et sûre. » Il paraît que Godefroi, son frère, mourut avec un de ses fils du même nom, d'une maladie épidémique également: il n'en est plus fait mention. Quand les Danois levèrent le siège de Paris, ils se répandirent de nouveau dans nos provinces et s'y maintinrent quelque temps. L'année suivante est témoin de la mort de Hugues-l'Abbé: Eudes, fils de Robert-le-Fort, beau de visage, d'une stature colossale, plein de sagesse, de vaillance et d'habileté, devait être à sa place régent, pendant la minorité de Charles-le-Simple; mais le parti nombreux, dévoué à sa famille, le porte lui-même sur le trône; Gui, fils de Lambert, prend de son côté le titre de roi dans la Gaule-Belgique; Raoul en fait de même dans la Bourgogne transjuranne, et Raynou de Poitiers, le petit-fils de Bilichilde du Mans, se targuant de

son titre de descendant de Charlemagne par les femmes; puis, de ce que les Aquitains n'avaient point concouru à l'élection d'Eudes, se laisse proclamer roi d'Aquitaine et de Septimanie par ses nombreux et illustres parents. Il fait alliance avec Rol de Redon, seigneur puissant en Bretagne, ainsi qu'avec plusieurs des nouveaux rois. Néanmoins c'était à sa cour qu'il avait élevé Charles-le-Simple, son proche parent; mais le fils de Richilde n'avait que neuf ans encore, et quelques-uns le tenaient pour illégitime.

Eudes s'empresse de marcher contre Raynou, qui bientôt se rend; vient trouver son vainqueur, accompagné du jeune Charles; prête serment de fidélité; renonce à ses prétentions royales, et, sauf un hommage à peu près de nom, continue de garder son autorité sur la plus grande partie du pays qui s'étend de la Loire aux Pyrénées. Fidèle à l'ancien usage des princes Aquitains, le fils de Robert se fait sacrer à Limoges roi de l'Aquitaine: plus tard il attire le descendant de Roricon à sa cour, et le fait empoisonner (890). Lorsque ensuite Robert, frère d'Eudes, se présente dans le Poitou pour en prendre possession en son propre nom, le fougueux abbé Ebles et Gauzbert, tous les deux frères de Raynou, lui font l'opposition la plus vive: une guerre civile se déclare entre les différents partis; pendant plusieurs années les troupes du roi Eudes éprouvent de grands échecs. Enfin, Ebles, frappé d'un trait, périt au siège de Brillac, et Gauzbert meurt peu de temps après. La cause de Charles-le-Simple recrute alors des partisans nombreux et puissants; en 896, ce prince avait sous sa domination les pays situés entre la Seine et le Rhin, tandis que les droits d'Eudes étaient soutenus vivement au midi de la Seine et de la Loire; dans ses actes toutefois on voit celui-ci déclarer qu'il agit *au nom du roi Charles, son seigneur*, et, quand il

mourut, le 3 janvier 898, ce prince obtint de ses amis qu'ils se soumettraient au légitime souverain. Une assemblée se tint, en effet, à Reims sous la présidence de l'archevêque Foulques; Charles y fut proclamé unique roi de France et d'Aquitaine. Le commencement de son règne est daté de cette époque dans les chartes concernant nos provinces occidentales. Le moine Aimoin nous donne le récit des évènements qui suivirent : Arnou (*Ernou, Arnulphus*), fils d'Eudes, réclame, mais en vain, les titres qu'avait possédés son père ; Robert, frère d'Eudes, se flatte d'être plus heureux, en se mettant à la tête des seigneurs restés fidèles à sa famille : en effet, une assemblée de comtes et d'évêques dévoués le reconnaissent souverain dans les Etats où naguère avait dominé le fils aîné de Robert-le-Fort. Rien ne peut donc être mieux établi que cet antagonisme entre deux factions également nombreuses : l'une, fidèle à la cause des Carlovingiens, représente la conquête des maires d'Austrasie; l'autre, inaugurant la dynastie capétienne, représente le vieux parti national des Armoricains unis à l'Aquitaine. Aimoin raconte ensuite que Robert se fit détester par son ambition et sa tyrannie, autant que son frère s'était fait chérir par une conduite tout opposée (1).

On le concevra sans peine, pendant cette période, le pays des Cénomans fut en proie aux luttes des factions, que vinrent aggraver beaucoup encore les invasions incessantes des forbans du Nord; leurs bandes se faisaient un jeu de servir

(1) Ab fraterni mansuetudine animi in tantum aberravit Robertus, ut eo defuncto, quia pars regiminis, quam germanus suus Odo tenuit, non redhibebatur, palam tyrannidem invaserit .... Affectatæ tyrannidis potentiam palam exercere cupiens a quibusdam Episcopis diademate se regio coronari, ac sceptro regni insiguiri partim blanditiis, partim minis extorsit. *Histor. de France*, III, 149.

tour à tour l'un des deux partis, moyennant de grosses sommes d'argent, pour lesquelles on épuisait nos provinces. Le comte souverain du Mans, proche parent de Charles-le-Simple, ne pouvait manquer de défendre avec chaleur la cause des Carlovingiens. On serait tenté de croire que l'évêque, au contraire, était du nombre de ceux qui favorisèrent hautement le parti du roi Eudes : Gonthier occupait depuis assez longtemps déjà la chaire de saint Julien. Par malheur ses Actes ne nous sont point parvenus : il ne nous reste de lui qu'une longue plainte adressée aux princes chrétiens, afin d'exposer publiquement la conduite inqualifiable du comte à son égard (1). « Ecoutez, disciples du Christ, qui « aimez la justice; écoutez, rois et princes de la terre, écou- « tez les crimes et les forfaits inouis dont le détestable Roger « et les siens se sont rendus maintes fois coupables envers « moi Gonthier (2) (*Gunherius* ou *Guntherius*), évêque, « quoiqu'indigne, de l'Église du Mans, en même temps « qu'à l'égard de toute l'Eglise qui m'est confiée ; ce diocèse « n'a point eu de maux plus grands à souffrir de la part des « Normands. Ils sont tels qu'on ne peut les raconter ou « trouver des termes afin de les exprimer et de les écrire; « car pour eux le pillage est leur loi; les adultères, les sa- « crilèges, les homicides, l'ivresse, les excès de table, et « toutes les violations de la loi de Dieu, voilà ce qu'ils ne « cessent de commettre. » Gonthier cite particulièrement les violences de Roger lorsqu'il fit une irruption sur le village de Baillou, l'une des plus importantes propriétés de la cathédrale, et lorsqu'à l'aide de ses intelligences avec ses amis du Mans, il parvint à pénétrer *frauduleusement* dans

(1) *Vet. anal.*, III, 288.
(2) Selon Lecorvaisier, *Gonthier*, *Gauthier* ou *Gaucher*,

la cité, suivi de ses guerriers. Robert à la tête des troupes du roi, son frère, vint l'assiéger; prit la ville et en confia la garde au comte Gauzlin. Ce personnage appartenait, on peut le croire, à la famille des Gauzlin du Mans, et possédait un comté dans quelque pays voisin du nôtre; d'ailleurs la pancarte noire de Tours cite plusieurs chartes de cette époque, signées par *Gauzlin, comte; Roger, comte.* Gauzlin, après avoir rétabli la paix et obtenu de tous le serment de fidélité, s'éloigna du Mans; Raoul (*Radulphus*) et les autres qui soutenaient le parti de Roger se liguèrent; chassèrent les gens de l'évêque et tous ceux qui restaient fidèles à Gauzlin; exercèrent un pouvoir tyrannique sur le pays entier, et particulièrement sur les clercs et les gens de Gonthier. Ils empêchèrent les communications de ce prélat avec les personnes du dehors; ils frappèrent même des curés du diocèse, qui voulaient pénétrer auprès de lui; on ne s'en tint pas là. Roger rentra de nouveau dans la cité; Gonthier se vit chasser de la ville; des pierres furent lancées contre lui; tout ce qu'il possédait fut saccagé. Le prélat infortuné consulta l'archevêque de Tours, son métropolitain, et les autres évêques, sur ce qu'il devait faire; il se rendit même auprès du roi. Des députés furent envoyés à Roger pour lui intimer de la part du souverain et de la part des évêques l'ordre de cesser ses violences et de réparer ses torts envers l'Église du Mans, s'il voulait encore *faire partie de la société des chretiens.* Le comte promit ce qu'on exigeait, mais il n'en fit rien, et, après les avertissements réitérés de l'évêque, il fut excommunié; on le vit alors se présenter les pieds nus devant l'autel de la cathédrale, et promettre avec serment de réparer ses fautes, afin d'obtenir son pardon. Gonthier leva l'excommunication, puis, croyant n'avoir plus rien à craindre, se rendit aux Roches-l'Evêque,

pour y résider quelque temps. Le comte cependant foulait aux pieds ses serments, et de nouveau se portait, envers les ecclésiastiques et d'autres personnes pieuses, à des excès tels que Gonthier refuse de les rapporter; cet évêque, voyant les fêtes de Pâques qui approchaient, désira rentrer au Mans; les portes lui furent refusées. Quand Roger abandonna momentanément la ville, le prélat effrayé de l'approche des Normands, et pour recevoir le peuple qui se pressait autour de lui, s'était logé près des remparts; mais on lui lançait de là des pierres, et on l'insultait gravement: il prit donc le parti de s'éloigner du Mans et de faire entendre hautement ses plaintes. Nous regrettons vivement qu'aucun document ne nous apprenne comment se terminèrent ces déplorables conflits; néanmoins nous avons lieu de croire que de nouveaux commissaires furent envoyés, et qu'ils réussirent à rétablir la paix; car les Actes accordent à Gonthier vingt-trois années d'épiscopat, et nous aimons à nous persuader que Roger et Raoul se maintinrent fortement en possession du comté. Roger serait donc évidemment un de ces fils de Godefroi du Mans, dont les historiens ne donnent pas les noms, un des arrière-fils de l'ancien duc Roger; on le voit, en effet, paraître aussitôt après la mort de son père. Lecorvaisier, à notre avis, commet une erreur palpable en écrivant que le comte Roger, chassé par Robert, se retira dans la ville de Beaumont-sur-Sarthe, qui de lui se serait appelée quelque temps Beaumont-le-Roger; cette dernière localité se trouve près d'Evreux, et a reçu son surnom du fils d'Anfrai de Vieilles, dont parle Orderik.

Raoul du Mans, n'était pas, sans doute, ce beau-fils d'un Roger, que l'on voit, en 923, combattre les Normands avec les vassaux d'Herbert de Vermandois; il nous paraît au moins certain qu'il fut vicomte du Mans, et que Beaumont

a pris de lui le surnom de Baumont-le-Vicomte. De bons auteurs l'assurent : le lieutenant du comte alors était l'un des premiers seigneurs de la province, et à son titre ordinairement on ajoutait le nom de sa principale terre; ainsi, de temps immémorial, le seigneur de Beaumont fut de droit vicomte du Mans. Plusieurs fois précédemment nous avons fait connaître l'importance de cette charge; elle brille d'un nouvel éclat au xe siècle, et plus d'une fois, dans la suite, au milieu des troubles, le vicomte parvient, comme Raoul, à faire ouvrir les portes du Mans au comte légitime. D'ailleurs, Roricon et Godefroi furent investis du gouvernement de plusieurs importantes provinces; il leur était nécessaire d'y avoir un lieutenant, chargé de gouverner en leur absence, ou de les aider, lorsqu'ils étaient présents, et de veiller spécialement à la garde des places sur les frontières. Le fils de Raoul fut Hubert; son petit-fils, Raoul, fondateur du prieuré de Vivoin, en 994 ; son arrière-petit-fils Hubert. Enfin l'on sait que la maison de Beaumont-sur-Sarthe devint alliée des premières familles de France, de Naples et d'Angleterre, où des branches se sont perpétuées: celle de Beaumont même se termine par Henri IV.

Si nous croyons reconnaître en Roger l'un des fils de Godefroi du Mans, on en pourra dire peut-être autant d'*Edom surnommé Bras-de-fer. Aventin rapporte que Godefroi d'Anjou et Edom Bras-de-fer, comte du Mans, défirent les Normands sous les murs de Chartres, et qu'ils étaient tous les deux vassaux du roi Eudes.* Puisque ce prince mourut en 898, le fait, dont il est ici question, doit avoir eu lieu quelque temps auparavant; au reste, nous ne voyons nullement ailleurs qu'il soit fait mention de ce prétendu comte du Mans, au bras tant redouté. Quant à Riou (Riol, Riolt, *Ramnulfus, Riculfus*), qui épousa la fille de Godefroi

et obtint de cette manière le comté de Coutances, obligé de céder aux armes victorieuses de Rollon, il fut un des plus grands ennemis de Guillaume, fils de ce chef Danois; à la tête d'une armée formidable il tenta de s'emparer de la Normandie, et s'avança jusqu'aux portes même de Rouen pour provoquer Guillaume, qu'il parvint enfin à faire massacrer. Il en est aussi qui donnent Riou comme l'un des comtes du Mans à cette époque, et le confondent avec son contemporain Reynold (*Raginoldus*), chef normand assez célèbre; ou bien avec Harold (*Herou*), qui du Danemark vint plus tard se retirer en Neustrie (1). Lors même qu'Edom, Riou, Reynold auraient eu quelque temps le Maine en leur pouvoir, on ne peut nullement, à notre avis, les mettre au rang de nos comtes propriétaires.

VIII.

HUGUES-LE-GRAND, HUGUES-DAVID. — HUBERT, MAINARD.

L'évêque Hubert fut le successeur de Gonthier; mais, quoiqu'il ait gouverné pendant *trente-huit années*, selon les Actes, le diocèse du Mans, c'est à peine s'il est resté de lui quelque souvenir. On sait seulement qu'en faveur de la cathédrale il légua *la vigne qu'il avait plantée sur le côteau dit de Saint-Jean-Baptiste, joignant d'un côté les fontaines Saint-Domnole, de l'autre, la Voie publique, de l'autre, enfin, le val de la Sarthe.* Ce silence de l'histoire doit être attribué, sans nul doute, à la nouvelle expédition des Scandinaves. Rollon, qui la dirigeait, divisa sa flotte; guida la première partie dans la Seine; envoya Gerlon, son parent,

(1) Voyez les historiens du Maine, en général.

envahir la Loire avec la seconde partie de ses vaisseaux; le comte Bothon dirigea le reste vers la Garonne. Gerlon s'empara de Nantes qu'il dévasta; Angers eut le même sort; la ville du Mans fut assiégée et pillée (1); c'est alors que le monastère de Saint-Pierre ou Sainte-Scholastique fut incendié de nouveau : l'on parvint, raconte le moine de Fleury, à soustraire les reliques de la sainte, en les portant dans la cité. De là Gerlon envoya deux de ses officiers s'emparer de Tours; mais le débordement de la Loire les arrêtant, ils se contentèrent de saccager l'abbaye de Marmoutiers. C'est à cette époque par conséquent qu'il faut rapporter ce que dit l'historien Lecorvaisier : après avoir détruit l'abbaye d'Evron, Gerlon conserva la propriété des biens du monastère qu'il transmit aux comtes de Blois.

Les Danois, au reste, déclarèrent dès le commencement qu'ils voulaient conquérir à la pointe de leur épée des terres en Neustrie, sur lesquelles ils conserveraient le haut domaine. Les villes du pays entre Seine et Loire tombèrent en leur pouvoir; ensuite ils se portèrent vers le Nord de la France jusqu'à Trèves; vers le centre, jusqu'à Clermont, et, enfin, se fixèrent dans cette portion de la Neustrie qui de leur nom s'appelle encore Normandie. D'après le traité de Saint-Clair ce dernier territoire fut cédé par le roi Charles au corps d'armée de la Seine, en franc-aleu, comme un duché transmissible héréditairement, à la charge d'un simple hommage à la couronne de France. D'ailleurs, en épousant la fille du Simple, Rollon recevait cet apanage comme la

(1) Elapsis post Hastingui incendia tribus lustris, Rollo cum innumera Danorum multitudine Sequanam, Ligerim, Garumnam navigio ingressus..... et post urbem Andegavum devastavit; deinde Cenomannica urbe obsessa procuratores sui exercitus Turonum delegavit....... Rollo vero Cenomanni destructa et aliis occidentis partibus devastatis..... *Chronicon Turonense.*

dot de sa fiancée; on prétend même qu'il eut la suzeraineté du Maine et de la Bretagne; quelques uns affirment au contraire qu'il s'agit seulement d'une portion du Maine, le Passais normand, et du Côtantin, appelé *la terre des Bretons*. On ne s'étonne donc pas de voir de vives contestations entre Riou, possesseur de ce domaine jusqu'alors, et le fils de Rollon, son vainqueur. Quant au corps d'armée de la Loire, enhardi plus que jamais par le succès de ceux de la Seine, il exerça de tous côtés ses ravages; un auteur spécial sur cette matière (1) rapporte qu'il ne resta pas un Breton dans le pays de Cornouailles, et la Bretagne entière fut tellement dépeuplée que les Danois y établirent leur domination sans aucune résistance. C'est alors, selon le même auteur, que les translations des corps saints se multiplièrent à l'infini; pour éviter les profanations des païens, les moines enfouirent les reliques sous terre, ou les transportèrent dans le lieu de leur exil. La chronique de Frodoard nous assure qu'enfin le duc de France, Robert, fit aux Normands de la Loire cession du Nantais; ils s'y établirent, se firent chrétiens, et ce traité, dit-on, fut, en 927, ratifié par l'autorité royale.

Tandis que Raoul disputait à Charles la couronne de France, Reynold (*ou Raghenold*) amenait dans la Loire un nouveau corps de Danois, qui prétendait avoir part à son tour à quelque large portion de la Neustrie. Il dirigea même son expédition jusqu'en Auvergne, ravageant tout sur sa route; le duc d'Aquitaine appela Raymond de Toulouse à son secours. Ils taillèrent en pièces les troupes normandes et leur tuèrent douze mille hommes. Les vaincus se relevèrent promptement de cet échec, car, en 924, on recueillit

(1) Capefigue. *Invasions des Danois.*

de grandes sommes d'argent pour obtenir qu'ils s'éloigneraient; dans la même année, le duc Reynold gouverna le pays d'entre Seine et Loire, et soutint avec le comte du Mans le parti de Charles-le-Simple contre Raoul; c'est pour cela que l'on range quelquefois, nous l'avons dit, ce Reynold parmi nos comtes; Frodoard ajoute qu'en faisant alors la paix avec les Normands on leur concéda le Mans et Bayeux (1). Longtemps après le duc de Normandie soutenait encore son droit de suzeraineté sur le Maine, conquis par les armes d'Hasting et de Rollon. Le roi Raoul s'empressa donc de marcher contre les Neustriens et les Aquitains restés fidèles à Charles-le-Simple; il fit des accomodements avec ses adversaires (2): « Au comte d'Aquitaine « Guillaume, il fit concession de la ville et de la province « de Bourges; au comte de Vermandois, Herbert, il donna « Perrone, et à son beau-frère Hugues, fils de Robert, tué « près de Soissons, la cité du Mans; » c'est-à-dire, sans nul doute, le duché du Maine, la suprématie sur les comtes de cette province. Hugues, de son côté, s'unit à Guillaume d'Aquitaine pour traiter avec le duc normand Reynold, qui consentit à se retirer dans la Bourgogne (925).

Nous regardons comme parfaitement avéré que, sous le règne de Charles-le-Simple, le Maine eut d'abord pour comte Roger, dont nous venons de parler, et ensuite Hugues-David. Quelques auteurs modernes (3) regardent également ce fait comme indubitable, et s'appuient sur la charte, en faveur de Saint-Evroul, où le Simple dit : « Notre mère Adélaïde, le comte Hugues, notre *consanguin*

(1) Cinomannis et Bajocæ... pacto pacis eis concessæ.

(2) Rodulphus Rex in Aquitaniam venit, et..... dedit... Hugoni filio Regis Roberti occisi sororio suo Cenomannicam civitatem. *Chron. Turon.*

(3) Voy. *Mém. des antiq. de Norm.*

« et l'illustre comte Anfrai (*Egfrid*) nous ont humblement « demandé, pour les chanoines du monastère où repose le « corps de S. Evroul,..... dans le pays cénoman, la villa « de....., que le comte Hugues et sa mère Rothilde (*Rotrou*) « ont donnée à Saint-Evroul, dans la viguerie de Gesvres, « avec toutes les dépendances; dans un autre lieu, dans la « viguerie de Sougé-le-Gannelon, à Coultioure, quatre « quartiers; à Entre-Vaux (*Saint-Evroul*) en Gesne-*le-Gandelin*, quatre quartiers. Dans la viguerie de Fyé, à Berus, « six manses avec tout ce qui en dépend.... etc. (1). » Au reste, rien n'est mieux établi que cette parenté de nos comtes avec la famille carlovingienne : Orderik assure qu'Herbert du Mans était un des descendants de Charlemagne; Guillaume de Malmesbury l'affirme également d'Ebles de Poitiers; ces deux comtes, en effet, eurent pour aieul commun l'illustre Roricon. Egfrid, que cite la charte de Saint-Evroul, appartient incontestablement à la même maison ; le nom de la mère de notre comte était des plus distingués alors; le nom de son père se fait vivement regretter; ce devait être Roger, à notre avis : car, lors même que l'on aurait cru devoir éloigner le père de sa charge, on n'eût pas manqué de lui donner son héritier pour successeur. Quant au jeune comte, afin de le distinguer de plusieurs autres du même nom : Hugues-*le-blanc*, Hugues-*le-noir*, Guillaume-Hugues, etc., on le surnomma Hugues-David.

Lorsqu'en 922, Robert fit une guerre ouverte à Charles-le-Simple, Hugues-David lui résista courageusement. « Il « se ligua, selon la chronique, avec Geoffroi, comte du

(1) *Amplis. collect.* La date de ce diplôme ne nous semble pas avoir été suffisamment déterminée jusqu'à ce jour.

« Perche, dédaignant tous les deux de recevoir leur fief du « roi Robert, et disant qu'ils ne pouvaient en aucune ma- « nière se soumettre à la maison de Bourgogne. Robert « alors, de concert avec ceux de son parti, prit la route de « Mortagne pour en faire le siège; mais Geoffroi d'Anjou « sortit de Vendôme avec ses troupes, à l'approche de l'ar- « mée de Robert : il prit Mortagne; s'empara du comte et de « sa forteresse qu'il rémit aux mains de Robert. Hugues- « David, mandé par Robert, refusa de se rendre auprès de « lui, jurant qu'il ne se soumettrait en aucune manière, « et que jamais un tel usurpateur ne verrait le Maine se « donner à lui. Robert, indigné d'une telle arrogance, « abandonna au comte Geoffroi d'Anjou, ainsi qu'à ses suc- « cesseurs, l'*hommage de David et de son Maine*, afin d'en « jouir comme don royal et héréditairement, à perpé- « tuité (1). » Cette chronique renferme avec un fond de vérité des détails évidemment erronés : le Geoffroy d'Anjou, dont il est ici question, n'est pas suffisamment connu. C'est à lui que Guillaume de Normandie fait rendre hommage par son fils Robert; c'est lui, sans doute, qui, suivant les historiens de Mayenne, fut seigneur de cette ville et commanda quelque temps dans le Maine et l'Anjou, sous Louis d'Outre-mer : au milieu d'une assemblée des évêques, des comtes et des barons de son parti, Robert l'aurait investi de ce qu'il possédait alors dans ces deux provinces. On sait que le prince rebelle périt de la main même du roi, et il est certain que le comte Hugues resta paisible possesseur de *son Maine :* en vain, nous l'avons rapporté plus haut, Raoul de Bourgogne, *élu contre les lois* (2), soumit le Mans à la su-

(1) Chronique de Sigebert. — Gestes des comtes d'Angers, 441.
(2) Chartes de cette époque.

zeraineté du duc de France, Hugues; notre comte n'en continua pas moins de *gouverner l'état de la province et s'en disait seigneur et propriétaire, à la charge de l'hommage seulement* (1). L'histoire d'ailleurs remarque qu'au temps de la mort du roi Charles-le-Simple (929), les grands feudataires exercèrent leurs droits souverains dans une indépendance presque entière de l'autorité royale.

Une partie de la vie du comte Hugues-David se passe dans les combats contre les Danois de la Loire, qui s'efforcent de fonder en Armorique un duché semblable à celui des Danois de la Seine; l'autre partie se passe à réparer les désastres causés par ces farouches enfants du Nord. L'an 930, ils se portent au-delà de la Loire; Raoul les atteint dans le Limousin et les défait entièrement. A cette nouvelle les Armoricains reprennent courage; rappellent leurs compatriotes exilés: le 29 septembre 931, jour de la fête de saint Michel, des rives de la Loire aux frontières de la Normandie, les Danois sont attaqués de toutes parts, égorgés ou chassés. Ils sont défaits principalement dans une grande bataille, près de Rennes; le duc Flescan y périt. Guillaume de Normandie, son souverain, accourt lui-même avec de nouvelles troupes au secours des vaincus; Inkon, chef de l'expédition de la Loire, parvient à reprendre sa position en Armorique: pendant plus de cinq années la Neustrie entière reste ainsi sous la domination des Danois. On peut lire dans Dudon de Saint-Quentin le récit peu véridique de la révolte de Riou de Coutances; nos historiens racontent qu'en 936, ce duc puissant s'empara pendant quelque temps du Maine; en effet, il n'est pas surprenant que Hugues-David ait appelé à son secours le gendre de Gode-

(1) Lecorvaisier.

froi du Mans : son oncle, selon toute probabilité, et qu'il ait accompagné celui-ci dans ses combats contre le fils de Rollon.

Sur ces entrefaites le roi Raoul meurt, et Louis, venu d'outre mer, est sacré le 19 juin 936 ; roi purement de nom. Peu de temps après, Alain de Bretagne, soutenu par le roi d'Angleterre, réunit autour de lui ses compatriotes exilés ; aborde en Armorique ; taille les Danois en pièces près de Dol ; ensuite, non loin de Saint-Brieux. Hugues-David vole au-devant de lui (1) ; tous deux se portent vers la Loire et chassent avec tant de rapidité leurs redoutables adversaires, qu'à la fin de la campagne il ne reste à ces derniers que la ville de Nantes, leur quartier-général. La prise de cette ville devait délivrer pour longtemps l'Armorique de la présence des Normands ; après de grands efforts et un conflit très sanglant ils sont enfin contraints de se rembarquer précipitamment. Alain vainqueur entre triomphalement à Nantes ; mais il ne peut retenir ses larmes en voyant tant de ruines et l'entrée de la cathédrale elle-même couverte de ronces et d'épines. Il fait relever les murs de la forteresse ; établit derrière, un large rempart ; répare les tours, et se loge dans le donjon. Nous sommes très porté à croire que Hugues-David en fit de même au Mans, et qu'il plaça sa cour (*curia*) dans un donjon sur l'emplacement de l'Hôtel-de-Ville actuel. Alain rappela non seulement les anciens habitants, mais il promit aux serfs et colliberts des pays voisins, qui viendraient se fixer en Armorique, la liberté, puis des terres à cultiver, moyennant une légère redevance. Le sol, dont on ne reconnaissait plus les légitimes propriétaires, fut mis en trois parts : celle du souverain, celle du

(1) Voy. les historiens de Bretagne.

clergé, celle des guerriers qui avaient contribué le plus à délivrer le pays; les monastères se relevèrent de tous côtés au milieu de nos provinces, par les soins des comtes et des généreux barons: c'est alors que dans nos campagnes furent bâties, il paraît, ces petites basiliques en pierre, à fenêtres des plus étroites, et destinées à servir en même temps de forts dans le cas d'une nouvelle invasion des Scandinaves.

Un des premiers soins de Hugues-David, après avoir chassé pour jamais ces païens, fut donc de contribuer largement au rétablissement de l'abbaye de la Couture; néanmoins nous ne pouvons reconnaître d'une manière précise, quoi qu'on en dise, quelle partie de l'église actuelle aurait été construite à cette époque. Notre comte, se mit en outre, à fonder auprès de son palais une église collégiale, nommée pour cette raison Saint-Pierre-de-la-Cour; il déclare, et ses successeurs après lui, qu'elle est la chapelle des comtes du Mans. Au dernier siècle encore, les chanoines aimaient à redire bien haut: « Nous sommes chapelle, ou plutôt oratoire particulier du souverain, destiné singulièrement à « son service et à celui de sa maison; église donc exempte « par état et par nature (1). » Nous ne reconnaissons pas davantage les vestiges des travaux de Hugues-David dans l'église de Saint-Pierre, défigurée depuis un petit nombre d'années : on sait que Guillaume-le-Roux, assiégeant le château de la cour de Hugues, renversa le mur gallo-romain et la tour vis-à-vis de la collégiale (2); cette basilique, nous le voyons, fut alors reconstruite et prolongée au midi sur les fossés anciens de la ville. Le comte, dans quelques unes de ses donations veut même ne point séparer les

(1) Cartulaire de Saint-Pierre. *Archives de la Sarthe.*
(2) *Ibid.*



deux établissements qu'il favorise : « Moi, Hugues-David, « comte cénoman, j'ai donné, pour le posséder en com- « mun, tant aux moines de Saint-Pierre de la Couture « qu'aux chanoines de l'église de Saint-Pierre, qui est notre « chapelle, des terres sises au Gué-Bernisson..., des terres « de Pré-ferré..., des terres de Glatigny..., des terres de « Champ-Gareau, avec toutes les censives qui sont autour « de l'église Sainte-Croix (1)..... » Lecorvaisier rapporte que les chanoines de Saint-Pierre reçurent, en outre, de Hugues-David les seigneuries de Sainte-Sabine et de Marigné; puis, une autre charte nous révèle une ample donation faite à la Couture.

« (2)... Moi, Hugues, comte des Cénomans, désirant « venir au secours du monastère de Saint-Pierre, dit à la « Couture, j'ai donné, concédé à Dieu et aux moines de cette « abbaye, pour le salut de mon âme et de mes prédéces- « seurs, nos biens en propre, sis dans la contrée du Son- « nois ; à savoir : la villa de Saint-Rigomer du Plain, avec « les colliberts, les serfs et toutes les dépendances; l'église « de Saint-Rigomer des Bois et ce qui en dépend. Item,

(1) Ego Hugo David, comes Cenomanensis, dedi communiter possidere tam monachis B. Petri Culturæ quam et canonicis nostris ecclesiæ B. Petri quæ est capella nostra, terras quæ erant ad vadum nomine Bernittion..... Ego itaque Hugo comes cum militibus et vernaculis et filiis meis et filiabus meis hanc inscriptionem stabilio....... S. Hugonis comitis, S. Hugonis filii ejus, S. Segenfredi Episcopi.

(2)..... Ego Hugo Cenomannorum comes cœnobio B. Petri quod dicitur ad Culturam cupiens subvenire, Deo et monachis illius monasterii dedi et concessi pro salute animæ meæ antecessorumque meorum prædia nostra propria quæ in terra Sagonensi sunt sita : videlicet villam Sancti Rigomeri de Plano..... Ut vero sit firmior hujus eleemosinæ donatio signum crucis feci cum filiis meis et fidelibus nostris et Episcopo nostro Seinfredo. × S. Fulconis fratris, × S. Hugonis comitis, × S. Hugonis filii ejus, × S. Seinfredi Episcopi, S. Willelmi, S. Drogonis filii ejus, S. Isaac, S. Huberti, etc. — *Comp. hist. abb. Cult. MS.*

« l'église Saint-Martin. Item, l'église Saint-Maurille, près « de la forêt. Item, le vic et l'église de Saint-Remy de « Villaine...; et de notre forêt, appelée Perseigne, nous « avons donné et concédé tranquillement et librement tout « ce qui sera nécessaire à l'usage des moines ayant là leur « résidence.... Mais afin que cette donation, faite à titre « d'aumône, soit confirmée, j'y ai apposé une croix, avec « mes fils, nos féaux, notre évêque Sigefroi, et je l'ai scellée « de mon sceau. » Hugues termine un autre diplôme en déclarant que la concession vient non seulement de lui, mais de *tous ses barons et ses vavasseurs.... Ce que certifient Hugues, mon fils, Sigefroi l'évêque, Isaac l'archidiacre, Gaumer et Suard*. On voit parmi ces barons signer : *Guillaume Præcentor de Saint-Julien; Regnault, doyen de la Cour* (Saint-Pierre); *Robert Præcentor de la Cour; Hubert, trésorier de Saint-Julien*, titre alors des plus considérables dans le chapitre, etc. Le monogramme de notre comte offre les lettres de son nom placées sur une croix, selon l'usage carlovingien ; son sceau présentait l'image d'un guerrier couvert de mailles, à cheval : une longue épée d'une main, un bouclier dans l'autre; à l'entour, la légende : *Sceau de Hugues comte des Cénomans*. Les signatures en croix des autres personnages varient d'une façon remarquable. Enfin, l'on attribue à Hugues-David, comme l'un de ses derniers actes de piété, d'avoir fait transférer solennellement à Saint-Pierre-la-Cour les restes de sainte Scholastique, arrachés à l'abbaye de son nom, détruite entièrement par les Normands (1).

Pendant que Hugues-David gouvernait la province, l'évê-

(1) Voy. les Cartulaires de Saint-Pierre, de la Couture, de Saint-Victeur, etc., aux archives de la Sarthe et à la bibliothèque du Mans.

que Mainard était devenu le successeur d'Hubert; la famille de ce prélat comptait parmi les plus distinguées; il avait pour frère Hubert, *vicomte de la cité des cénomans*. Lui-même avait occupé longtemps une haute position dans le monde; de son mariage étaient sortis plusieurs fils et plusieurs filles : mais il connaissait tellement peu les sciences sacrées, qu'on l'aurait pris plutôt pour un laïque que pour un ecclésiastique. Pendant les guerres avec les Normands le siége épiscopal était demeuré vacant; plusieurs ensuite cherchèrent à l'obtenir au poids de l'or: Mainard réussit à l'emporter sur quelques compétiteurs dont la science était hautement vantée. Le roi, le clergé, le peuple donnèrent leur consentement à l'élection; il reçut l'onction pontificale, et l'on peut lire dans les Actes combien ce prélat fut généreux envers son chapitre et son église cathédrale. Mainard mourut le huit juin, après vingt ans et demi d'épiscopat; il fut inhumé dans la basilique de Saint-Vincent. Le cartulaire de Saint-Pierre de Chartres contenait un diplôme de Rainfray signé par notre évêque, l'an 944.

CHAPITRE V.

PÉRIODE CAPÉTIENNE.

DE HUGUES-CAPET A PHILIPPE DE VALOIS.

I.

ORIGINES DES COMMUNES. — ANCIENS CHATEAUX DU MAINE.

Parmi les meilleurs historiens modernes, qui ont traité du régime féodal, les uns l'ont regardé comme un établissement des plus funestes; les autres, au contraire, comme un des plus avantageux à la société française du moyen-âge; tous semblent s'accorder pour reculer son origine jusqu'aux premières invasions germaniques, tant ce régime paraît inhérent au génie des races tudesques. Le peuple vaincu ne cessa pendant une longue suite de siècles de voir dans la caste nobiliaire les guerriers qui, selon l'usage d'outre-Rhin, s'étaient partagé les terres conquises, y exerçaient une pleine juridiction, et jamais, dit un auteur famé, le berceau d'une nation ne lui inspira une telle antipathie : le souvenir de la féodalité ne réveille encore dans le peuple que des sentiments de crainte et d'aversion (1). Si cela fut heureux ou malheureux, légitime ou illégitime, il est, ajoute un au-

(1) Raynouard. *Hist. du droit municipal en Fr.*

tre auteur, puéril de le rechercher : c'était la conséquence nécessaire des hommes et des choses ; c'était partout le travail de la société moderne aspirant à se former (1). Fécondée par le principe catholique, cette puissante institution pouvait être un excellent mode de centralisation, où tous s'associaient et où les devoirs étaient réciproques. Le seigneur devenait le *mainbourg*, le tuteur et défenseur-né du serf qui cultivait son champ, fabriquait ses armes ou ses vêtements ; souvent aussi le serf ne trouvait qu'un protecteur bienveillant dans le maître auquel lui-même était nécessaire. Qui ne sait combien naguère encore le vieux serviteur s'attachait à nos maisons seigneuriales, et avec quelle fidélité celles-ci défendaient la cause de leurs suzerains ?

La coutume du Maine proclamait parmi nous : nulle terre sans seigneur; l'on pouvait ajouter : nul seigneur sans suzerain. La société féodale présentait une sorte d'échelle hiérarchique, à la tête de laquelle en France paraissait le roi, qui reconnut la suzeraineté de l'empereur romain jusqu'à Charlemagne, et plus tard celle des princes austrasiens. On vit enfin le chef du Saint-Empire lui-même accepter la suzeraineté du souverain pontife : le droit chrétien ou féodal avait pris la place du droit romain. La législation cessa d'être individuelle pour devenir territoriale : ce fut le règne des coutumes, des priviléges, et les nôtres, de l'aveu de nos légistes, s'éloignent beaucoup du code romain. On entend sous saint Louis les hauts barons réclamer les anciennes libertés féodales, comme étant les vraies libertés de la nation ; en effet, souvent le baronage s'appuya sur les classes inférieures, et sembla faire cause commune avec elles : le haut-justicier devait être avant tout le protecteur,

(1) Guizot.

le patron de sa *condita*. Nous avons dit ce qui advint pendant les ravages des Normands, et comment de toutes parts les viguiers, les barons, se mirent à édifier des châteaux et à former une petite armée de leurs sujets. Le Français avec des habitudes guerrières reprit sa confiance en lui-même, sa dignité; les moyens de défense qu'il trouvait dans ses hautes murailles et son armure toute de fer réveillèrent les idées les plus nobles. La période des Capétiens directs, que nous abordons, fut l'âge héroïque de la féodalité : la France eut ses grands rois; l'Eglise ses grands pontifes; le génie chrétien atteignit son apogée; des merveilles artistiques furent prodiguées sans nombre. Mais hâtons-nous d'ajouter que pendant cette grande et bienfaisante révolution sociale, qui releva nos populations de leur abaissement, les prodiges de la vertu, de la science et de l'art ne se montrèrent qu'à côté des prodiges du vice, de l'ignorance et de la barbarie. Témoins ces sires de Bellême, si peu étrangers à notre pays, et que l'on entendait dire avec trop de vérité : Nous sortons du diable (*de Robert-le-Diable*), et tous nous y retournons. Témoins ces guerres de seigneur à seigneur sur chaque point du territoire; témoins ces actes de barbarie sans nom des fiers châtelains du moyen-âge.

En présence d'une société toute armée, les ravages des pirates du nord durent cesser dans nos contrées : leurs invasions furent désormais infructueuses, et la population recouvra promptement la sécurité. Hugues-David avait réparé les murs du Mans, et fondé d'importants châteaux sur les frontières de son comté : les travaux continuèrent sous son fils et son petit-fils, particulièrement; les abbayes en relevant leurs murs bâtirent également leur petite forteresse. La tour de l'église elle-même eût tout l'appareil d'un petit fort; l'évêque prit son rang parmi les hauts-

barons : à son intronisation il se fit porter par ses premiers vassaux ; on le vit trop souvent manier tour-à-tour la crosse et l'épée, lever ses troupes, fortifier ses domaines, livrer des combats aux seigneurs ses voisins, et même s'insurger contre le comte souverain. D'ailleurs il n'était pas rare de rencontrer parmi les prélats de cette époque le puiné d'une famille des plus nobles, qui s'emparait des évêchés, des abbayes, comme d'un grand fief, et en distribuait les bénéfices à ses parents, à ses alliés ; quelquefois aussi ces barons mitrés avaient été mariés, et s'entouraient encore de femmes et d'enfants. La société ecclésiastique devenait comme la société civile, féodale, guerrière, soumise en quelque sorte à la loi d'hérédité. Il sembla qu'un monde allait finir à l'approche de l'an mil : le monde social imposé par les Romains ou par les Germains ; la nationalité française parut se réveiller avec une nouvelle ardeur pendant le règne des derniers Carlovingiens : sous Louis V la ruine de cette dynastie se tramait sérieusement en secret.

Il est merveilleux surtout de voir les grandes luttes qui sont livrées alors dans les divers rangs de la société : la caste des agriculteurs, émancipée de plus en plus chaque jour par l'esprit de charité du christianisme, s'insurge contre les seigneurs propriétaires. Vers l'année 997, en Normandie, les paysans se réunissent en conventicules nombreux, qui députent chacun deux représentants pour l'assemblée générale, tenue au milieu du pays : une nouvelle bagaude allait s'organiser. Richard, duc de Normandie, envoie le comte d'Evreux avec une nombreuse escorte ; les députés et quelques autres des plus mutins sont arrêtés, puis renvoyés dans leurs familles, les pieds et les poings coupés : afin que leur supplice détourne les autres de semblables entreprises. C'était par de telles cruautés que pré-

cédemment les révoltes avaient été comprimées; néanmoins on parvint à former des *communes* ou *conjurations* qui eurent un plein succès. Le principe d'association s'étendit: les corporations de métiers, les confréries ou anciens colléges de la période romaine s'armèrent pour la défense de chaque membre contre le seigneur. L'antique régime municipal se fortifia : les bourgeois de la cité se réunirent aux portes de la principale église ou sur la place de la ville; prêtèrent serment de se donner mutuellement fidélité, force et aide; se formèrent en milice, et devaient au signal du beffroi se rendre en armes sur les remparts. Le municipe se trouvait érigé de cette manière en commune; le tiers-état acquérait une grande prépondérance, en attendant que plus tard il devint la nation même, et que l'on proclamât sa souveraineté.

Le municipe du Mans, nous l'avons démontré, fut un des plus anciens de la Gaule : personne ne le conteste (1), et l'on peut à l'aide des monnaies retrouver ce titre hautement affiché sous les Carlovingiens et sous les comtes de la période capétienne. Ce qui distinguait la cité des grands châteaux c'était principalement sa cathédrale : aussi la cathédrale du Mans avec ses patrons figure sur nos monnaies les plus anciennes, avec la légende *: Cité des Cénomans*. Un des types chéris de nos aïeux fut la croix, le crucifix tant vénéré au Mans : nos monnaies carlovingiennes portent également la croix avec la légende : *Signum Dei vivi*. Notre cité conserva donc à l'époque, dont nous parlons, ses droits de battre monnaie, et si l'on ne retrouve pas les médailles de quelques prédécesseurs des Herbert, il n'en est pas moins démontré que les livres mansaises avaient

(1) Voy. Raynouard. *Hist. du droit municipal.*

déjà cours au dixième siècle (1). Elle eut également soin de défendre vigoureusement ses autres priviléges : la *commune* ou *conjuration* du Mans est regardée comme une des premières; elle nommait ses maires et échevins; avait ses sceaux, son trésor : les rois de France continuèrent quelques siècles encore à ne s'immiscer en rien dans l'administration intérieure des villes. Si notre cité fut trop souvent réduite à lutter contre les ennemis de ses priviléges, les hauts seigneurs ne combattirent pas moins pour maintenir l'appropriation héréditaire de leurs charges et la transmutation des fiefs en aleux. Nos comtes exerçaient un pouvoir souverain, mais sous la suzeraineté de la dynastie carlovingienne, qui leur rappelait toujours la conquête des maires d'Austrasie, avec leur langue germanique, leur attachement à la légitimité, aux droits impériaux, et depuis trop longtemps les Germains étaient devenus antipathiques à nos populations armoricaines.

Pendant plus d'un siècle et demi l'on travailla donc à secouer le joug de la dynastie de Charlemagne, pour laquelle un si grand nombre éprouvaient une vive répugnance; l'on choisit à la mort du dernier descendant direct de cet empereur, un prince de la maison des Robert de Tours, un ennemi de l'ancienne dynastie, un homme de la vieille nation, ignorant le tudesque, protégé par de nombreux évêques, un seigneur supérieur par le titre seulement aux autres seigneurs. Hugues-Capet fut un roi de nom, au milieu d'une république de princes; ne se distinguant d'eux que par quelques prérogatives honorifiques, et n'exerçant presqu'aucune autorité sur eux. Cette république avec son président aurait pu longtemps subsister; mais

(1) *Essais sur les monnaies du Maine*, par M. Hucher.

le duc de Normandie, possesseur du trône d'Angleterre et de la France occidentale, devint un compétiteur trop redouté pour les Capétiens : ses fiefs lui furent retirés des mains les uns après les autres; la couronne reprit peu à peu son haut domaine sur nos provinces; elle régla l'intérieur des cités; détruisit la puissance des hauts barons; le roi put dire un jour : *la France, c'est moi;* il put même la tenir dans sa main par le système complet de centralisation qui nous régit.

Pendant l'ère féodale, le Mans, ville close avec siége épiscopal, dut ainsi conserver ses droits de cité, tandis que les autres villes closes du Maine gardaient le nom et les droits de château seulement. D'après notre Coutume, le châtelain pouvait avoir foires, marchés, sceaux de contrats, droits de coutume; le comte, le vicomte et les barons, en outre, juridiction pleine sur leurs sujets : haute, moyenne et basse justice. Une abbaye, un prieuré conventuel ou collége de clercs et une forêt devenaient l'apanage ordinaire de chaque baronnie : d'ailleurs ce fut en concédant à quelques moines d'une abbaye renommée, des landes à défricher, des terres marécageuses; ce fut en élevant des sanctuaires en l'honneur de quelques saints célèbres, que les châtelains virent de nombreuses colonies agricoles se former, et la population se presser à l'abri de leurs superbes remparts : telle fut l'origine, on en convient, de beaucoup de nos villes et de nos bourgs modernes, après la destruction que les Danois venaient de faire des anciens centres d'habitation. Conformément à l'usage des princes Germains de la première et de la seconde dynastie, le comte ou préfet du Mans : ces deux noms, équivalents sous la domination romaine, l'étaient encore au temps de Charlemagne; le comte fit, sans nul doute, sa résidence ordinaire dans l'une des villes de sa

domaine : l'on serait même tenté de regarder la villa fortifiée d'Alonne, comme ayant été le plus ancien lieu de résidence des ducs du Maine.

Alonne fut incendié ; nous supposons que ce fut par les Bagaudes, lorsque les officiers romains se virent chassés d'Armorique : on sait d'ailleurs quel était le sort d'Amboise à la même époque. Nous conjecturons, en outre, et notre sentiment est appuyé sur celui de nos compatriotes les plus érudits (1) ; nous conjecturons que les débris, arrachés à la villa splendide, furent transportés sur la Sarthe, à l'endroit où elle se joint à l'Huisne : afin d'y élever, comme à Saint-Maur-des-Fossés, un château des Bagaudes. Le nom de Maulny (*Malus-nidus*) s'est attaché depuis à cette forteresse, où nos comtes résidaient encore au XIIe siècle : l'inscription, trouvée dans ses ruines, semble annoncer que les Cénomans y élevèrent un monument en l'honneur d'Amantius, le chef si connu des Bagaudes de notre contrée (2). Outre ce château, berceau des Plantagenets, nos comtes eurent celui qui portait spécialement, au dernier siècle, le nom de *Château du Mans*. Guillaume-le-Bâtard, pour dominer la ville et la contenir dans le devoir, avait construit au-devant de la principale porte, à l'entrée de la route de Rouen, deux tours avec un donjon ; mais il n'y eut point là de palais pour le gouverneur de la province, et le donjon fut démoli sur l'ordre de Richelieu, l'an 1620. Les chartes, données par Hugues-David, nous font croire enfin que ce prince tenait sa cour comtale, à l'Hôtel-de-Ville actuel, l'ancien palais de la cour (*curia*) ; il désigne Saint-Pierre comme la cha-

(1) Alonne dépendait autrefois du château du Gué-de-Maulny : la plupart des propriétés furent concédées par nos comtes à différentes époques.

(2) V. page 104.

pelle de sa cour; les dignitaires de sa collégiale signent même alors : *le doyen de la cour, le trésorier de la cour* simplement. Guillaume-le-Roux détruisit ce château, la muraille gallo-romaine avec la tour, près de Saint-Pierre : on le releva peu de temps après, et on l'agrandit, comme il est facile de le voir.

Le vicomte du Mans aurait eu pour fief principal, d'abord Foulletourte, dont les châtelains restèrent au premier rang à la cour de nos comtes : Raoul, ayant épousé une héritière de la famille Riboule (*Ribola*), aurait partagé Beaumont avec le seigneur d'Assé. Il en fortifia le château, barrière puissante contre les comtes normands d'Alençon et Bellême, maîtres d'une partie du Sonnois; on voit ses fils posséder bientôt, à la suite de leurs alliances, a-t-on dit, les châteaux de Fresnay, Sainte-Suzanne, Sablé, et autres des plus considérables. Les cartes Théodosiennes indiquent avec assez de précision les *fines* ou Marches des cités, points importants sur lesquels, en temps de guerre, on plaçait assez souvent des troupes sous la conduite d'un duc spécial, ou marquis. Pendant le règne des premiers carlovingiens, ce chef militaire résidait, sans doute, encore dans quelqu'une des villas du domaine public : d'après le récit d'Eginhard, Milon d'Angers aurait chargé Rolland, son fils, de la garde des frontières du Maine vers la Bretagne; Gui, gendre de ce marquis, plaça son siége de marches à Laval, dans les dépendances du fief de la Gravelle. Laval ne tarda pas à devenir ville baronniale, suzeraine de douze autres châtellenies; on la détacha du Maine en 1429 et 1481, afin qu'elle relevât directement du donjon du Louvre.

Les faits qui se rattachent à la fondation du château de Mayenne n'ont point été vérifiés d'une manière aussi précise : néanmoins nous avons lieu de croire que sa primitive im-

portance vint également de sa position comme tête de pont sur la Mayenne, et comme un autre siège de marches entre la Normandie, le Maine et la Bretagne. A peu de distance de la ville on remarque d'ailleurs le camp gallo-romain de Moulay et les traces de plusieurs voies antiques; les chroniques rangent au nombre des premiers seigneurs les Méen de Fougères; Ruelland, dont la fille épouse Aubert du Petit-Maine; Aubert, et sous Louis d'Outre-Mer, Geoffroi, fils du même Aubert. « Geoffroi fut gouverneur d'Anjou et « du Maine, sous Louis IV, roi de France; il avait épousé une « dame de la maison de Bretagne, dont on ignore le nom; « il en eut trois fils: Juhel, Aubert et Guérin; il mourut « l'an 890. » Nous avons cherché précédemment à expliquer de quelle manière ce Geoffroi se serait posé en rival (1) de Hugues-David, et à suppléer au silence de l'histoire; sa haute position, sa noble alliance expliquent comment Juhel, son fils, put fonder, au commencement du XIe siècle, la forteresse qui de son nom s'est appelée Mayenne-la-Juhel: cette grande baronnie devenait, en 1540, un marquisat; l'an 1573, un duché-pairie. La Chartre sur le Loir appartenait à la même famille: c'était, son nom l'indique tout d'abord, une bastide par excellence. Elle s'élevait au sommet de la montagne la plus escarpée entre le Maine, la Touraine, le Vendomois et l'Anjou.

Le Château du Loir, situé à peu de distance, devint à la même époque une des principales forteresses, et put soutenir noblement un siège pendant sept années contre Geoffroi-Martel. Haimon, son fondateur, avait épousé la nièce

(1) D'autres aimeront peut-être mieux supposer une erreur de nom et de date dans la Chronique, et dire qu'il s'agit de Foulques-le-Bon.

de l'évêque du Mans, Hildebourge de l'illustre maison de Bellême : son fils, Gervais, après avoir été le successeur de son oncle, devint archevêque de Reims. C'était, sans doute, par des alliances entre les deux familles du Mans et de Bellême, que cette dernière possédait alors de grandes et nombreuses seigneuries dans le Sonnois et le Fertois : elle y fonda les châteaux de Mamers, la Ferté, etc.; elle se transmit plusieurs fois l'évêché même, comme une sorte d'héritage; enfin, elle se mit à exercer une très grande influence dans le Maine, dont elle avait une portion des plus notables: le Passais-Normand, le Sonnois, etc. De son côté, la famille d'Anjou s'emparait d'une portion presque aussi considérable; un des premiers seigneurs de Sablé nous affirme que cette forteresse, célèbre longtemps comme une des clefs de la France, vers les confins de la Bretagne, fut construite par le comte du Mans : Hugues-David, sans doute. Foulques-le-Bon s'en empara pendant les guerres dont nous avons parlé; nous avons l'acte, daté de l'an 957 (1), par lequel il concède la Champagne angevine et Sablé à son cinquième fils, Humbert ou Hubert-le-Veneur : la fille de celui-ci porta cette baronnie à Raoul, le vicomte du Mans; les intérêts de nos comtes se trouvèrent ainsi sauvegardés. D'autres alliances rattachèrent bientôt à la même seigneurie les châteaux de Malicorne, la Suze et autres, non moins anciens; pendant ce temps la famille d'Anjou étendait ses domaines sur les rives du Loir.

Foulques-le-Bon pourvut son fils Bouchard du Vendomois proprement dit et du Bas-Vendomois, comprenant la suzeraineté sur Montoire et Lavardin; l'évêque du Mans, Sigefroi de Bellême, étant en guerre avec le comte Hugues II,

(1) Voy. l'*Art de vérifier les dates*.

se retira chez Bouchard, et *lui donna son droit* particulier *d'autel*, lorsqu'une cure venait à vaquer; *son droit de synode et de visites dans* 64 *églises paroissiales; de plus, les seigneuries de Clefs, Launay, Poncé, Artins et Ruillé*, dévolues depuis longtemps à la cathédrale du Mans: on prétend que le Bas-Vendomois se trouva dès-lors détaché du Maine; mais on a vu qu'un siècle auparavant la voie de Paris à Tours marquait déjà la limite entre les deux provinces, au temporel seulement. L'*oppidum* ou forteresse de Lavardin est mentionnée au xe siècle; celle de Montoire, à quelques pas seulement, ne lui parait guère postérieure en âge: il en doit être de même du château de Poncé, dont le possesseur fut le premier vassal du baron de Lavardin. La maison angevine de Vendôme obtint le marquisat de la Chartre par le mariage de Jeanne de Mayenne avec Pierre II de Montoire; elle obtint également la baronnie de Montdoubleau: Geoffroi-Martel, dit-on, abandonna cette forteresse à son neveu, Odon Dubellay ou Doubleau, dont le fils rétablit le monastère de Tuffé, et le petit-fils hérita du château de Ballon, à la mort de Hamelin de Langeais, son beau-frère. De cette manière la famille de Montdoubleau rattacha les châteaux de Saint-Calais, Savigny, etc, au Bas-Vendomois.

Mais nous en avons dit assez pour faire connaître quels furent les principaux démembrements de notre province, et l'origine de ces nombreuses forteresses que virent éclore le xe siècle et le xie. Quant à leur forme, en général; elle est assez connue: une haute motte seigneuriale, entourée de fossés, surmontée d'un donjon quadrilatéral, rappelant parfaitement la tour dont on se servait, dès les temps antiques, pour faire le siège d'une ville. Au commencement du xie siècle, plusieurs de ces donjons étaient de bois, comme

on le voit par celui d'Amboise, que Sulpice reconstruisit en pierre, l'an 1014. La basse-cour elle-même n'était entourée le plus souvent alors que de palissades en bois; lorsque la pierre est employée, la forme du *castellum* ou château ne change pas: Domfront, Nogent, Beaugency, Loches, etc., conservent de beaux modèles de ces donjons carrés, que nous dirons de style byzantin (1). Un siècle après, ce sont des tours arrondies, à quatre étages. On y entre par le premier étage, tandis que le rez-de-chaussée, n'ayant d'ouverture qu'au plancher, sert de magasin pour les provisions. Le puits que l'on y pratiquait a fait imaginer des *oubliettes* fabuleuses; ce qui fut plus réel, ce sont d'affreux cachots, comme on en peut voir au pied du donjon de Mont-Mirail. Dans les constructions de Foulques-Nerra, principalement aux édifices religieux, on signale, comme caractères architectoniques, le petit appareil, un plein-cintre légèrement renflé en fer à cheval, des colonnes sévères mais élancées; des chapiteaux à figures de monstres, des ornements réticulés, etc. N'était-ce pas une réminiscence des pélerinages, entrepris par ce même comte et par un si grand nombre de Français, en Espagne, dans la basse Italie et même en Orient, pendant le xe et le xie siècle?

« C'est alors, dit Raoul *Glaber*, que l'on commença par « toute la chrétienté, surtout en France et en Italie, à re- « nouveler les basiliques et les églises, même lorsqu'elles « avaient le moins besoin de réparations. Tous les peuples « chrétiens semblaient vouloir l'emporter les uns sur les

(1) Justinien répara plus de 700 villes dans son empire, et fit reconstruire les châteaux sur une plus vaste échelle. Il eut soin de les placer au sommet de montagnes escarpées; de rétrécir les ouvertures des donjons; de n'y ouvrir qu'une porte vers l'intérieur de la place, et d'y creuser des puits profonds: nos donjons romans se reconnaissent à des caractères tout semblables.



« autres par l'élégance de leurs temples ; on eût dit que le « monde entier se secouait, et que, rejetant ses vieilles dé- « pouilles, il voulait faire revêtir à toutes ses églises des « habits de fête. Aussi presque toutes les églises épiscopales « et un grand nombre de monastères de saints ou de moin- « dres oratoires furent restaurés en même temps par les fidè- « les (1). » Si la population entière se pressait pour reconstruire sur de nouveaux plans les temples sacrés, elle travaillait avec ardeur également à bâtir les places fortes: selon l'usage romain elles devaient être établies ainsi par le peuple, sans frais pour l'Etat, et être gardées par les habitants de la ville ou des campagnes voisines. Un des premiers droits de nos comtes souverains fut donc d'appeler leurs sujets à édifier et à garder les forteresses; cependant ils ne commandaient point en chefs absolus à leurs vassaux; au sein de chacun des grands fiefs, on aperçoit des assemblées qui reproduisent, dans une sphère plus restreinte, les assemblées nationales des deux premières races. C'est que le grand feudataire avait ses vassaux souverains aussi relativement à leur fief. Ils lui devaient des aides à l'occasion; mais il fallait qu'il les rassemblât pour en faire reconnaître la nécessité, et pour en régler d'accord l'étendue. Le comte avait besoin de leur consentement pour traiter; il en avait même besoin dans les premières mesures de son gouvernement, car en devenant feudataires ils ne perdaient point les droits qui dérivaient de l'essence de leur fiefs. Le clergé dut être également appelé dans ces assemblées à cause de ses possessions féodales, et le rôle qu'il remplissait alors était trop grand d'ailleurs, pour qu'il pût demeurer étranger à une détermination de quelque importance.

(1) Liv. III, ch. 4.

II.

HUGUES II, FOULQUES D'ANJOU. — SIGEFROI.

Nous nous expliquons à peine comment nos historiens du Maine, et Lecorvaisier principalement, ont confondu le comte Hugues II, non seulement avec son père, mais avec son petit-fils du même nom, et comment ils ne savent à quel titre ce comte devint possesseur de notre province; cependant ses diplômes nous restent en assez grand nombre, et les documents qui le concernent sont formels : « Moi, « *dit le père,* Hugues-David, comte des Cénomans, j'ai « donné aux moines de la Couture et à nos chanoines de « l'église de Saint-Pierre, qui est notre chapelle.....; » — « Moi, Hugues, comte des Cénomans, désirant subvenir « aux besoins du monastère de la Couture, j'ai donné....., « pour le salut de mon âme et pour celui de mes prédé- « cesseurs..... » Le fils ajoute : « Je confirme tous les dons « que David, mon père, a faits à l'église de Saint-Pierre- « la-Cour..... (1); » — « Moi, Hugues, par la grâce de « Dieu comte cénoman....., » — « donne Voivres avec le « bois qui l'entoure..... aux moines de Saint-Michel, à « condition qu'ils feront des prières particulières pour notre « salut et pour la conservation de tout notre royaume (2). » Nul doute : Hugues II fut comte souverain parce que son père et ses aïeux l'avaient été; ce ne fut point par la faveur, ni de Hugues-le-Grand, ni de Hugues-Capet : car rien ne vient à l'appui d'une telle assertion, et le contraire pourrait

(1) Confirmo cuncta quæ pater meus David ecclesiæ B. Petri de curia dedit. *Cart. S. Petri. f.* 37.

(2) Et totius regni nostri conservatione. *Cart. S. Victor. Cenom.*

être plus aisément prouvé. C'est ainsi quenous expliquons ce passage de la Chronique d'Amboise : « lorsque Hugues-« Capet parcourait ses États, et que, descendant à Tours, il « imposait le comte d'*Anjou comme suzerain* aux Cénomans, « il donna Lavardin avec les dépendances de cet *oppidum* « à Hugues d'Amboise, et de plus des fiefs nombreux situés « dans le même pays. Ce dernier prit pour épouse Helpes, « à qui cet *oppidum* revenait par droit d'héritage, et après « la mort d'Helpes il épousa Adeline, fille de Raoul, vicomte « de Sainte-Suzanne, laquelle en mariage lui donna le « château de Bazougers et la terre de Sainte-Christine. »

Quand Hugues-Capet monta sur le trône de France il entreprit, dit Orderik Vital, de détruire la race de Charlemagne (1), et se mit à la persécuter en tous lieux; il fit même déposer du siège de Reims l'archevêque Arnoul, parce que ce prélat était frère illégitime de Charles de Brabant, oncle de Louis V. Il avait enfermé Charles, son compétiteur, dans la tour d'Orléans, et déclara la guerre, l'an 990, au duc de Poitiers, descendant, comme le comte du Mans, de l'empereur Charlemagne : « Un grand combat « fut livré sur les bords de la Loire, écrit Adhémar, et les « haines profondes entre les Aquitains et les Français se « signalèrent par les flots de sang qui coulèrent des deux « côtés (2). » Hugues-Capet ne retira aucun fruit de cette lutte; le duc aquitain n'en continua pas moins de donner asile aux fils de Charles de Brabant, ses parents. C'est alors que Hugues voulut imposer aux Cénomans un comte qui ne fût pas de la race de Charlemagne; cependant le fils de David se maintint malgré lui après le combat, et il put dire

(1) Liv. VII.
(2) Hist. de Fr. X, 145.

comme Eudes II au roi Robert : « Si tu regardes à ma con-
« dition, Dieu m'a fait la grâce de la rendre héréditaire;
« si c'est à la qualité de mon fief, il est sûr qu'il n'est point
« de ton domaine : mais qu'il a, sauf ta grâce, appartenu à
« mes ancêtres par droit de succession. » En vain Capet voulut au moins imposer à notre comte la suzeraineté du duc angevin ; Hugues II et son fils après lui résistèrent fortement : ce qui fut cause de la guerre entre ce dernier et Foulques-Nerra. Le petit-fils de Nerra nous atteste que son aïeul s'empara de la ville du Mans et du Maine entier ; il le fit gouverner quelques années par des officiers de son choix, tandis qu'il retenait Herbert en prison à Saintes.

Ce fut justement à l'époque de cette lutte entre le roi Hugues et notre comte, réuni à son parent de Poitiers, que Robert de Blois releva le monastère d'Evron : ce domaine appartenait par droit héréditaire à Eudes de Blois, et à titre de bénéfice à Robert son fils. Le diplôme de *restauration* fut signé à Paris et ne porte pas le nom de Hugues du Mans; mais, peu d'années après, celui-ci dressa l'acte suivant :
« Moi, Hugues, comte des Cénomans, veux notifier à tous
« les fidèles de la sainte Église; aux fidèles des deux ordres,
« présents et à venir, particulièrement à nos successeurs,
« comment, l'an de l'incarnation de N. S. Jésus-Christ 994,
« Dom Thebert, abbé, et tout le convent du monastère
« de Sainte-Marie d'Evron, noblement construit dans notre
« comté, ont imploré notre clémence, demandant hum-
« blement que le bourg de ce monastère soit, à partir de ce
« jour, libre et exempt des coutumes qui étaient exigées,
« à tort ou à raison, par nos officiers, en vertu de notre
« haut domaine, et que ce privilége devienne irrévocable.
« En outre, que je leur accorde l'autorisation nécessaire
« pour établir un marché chaque semaine, au jour nommé

« jeudi par les payens; puis une foire à la fête de sainte Marie, « mère de Dieu, le VI des ides de septembre. J'ai favorablement « écouté leur demande appuyée par l'évêque de notre cité; « avec le consentement de Raoul, le vicomte, et de son fils « du même nom (1). » Vers le même temps, Gui de Laval et Raimbourge, sa femme, vendirent à Mainard, abbé de Saint-Michel, les deux parts qu'il possédaient dans l'église de Saint-Berthevin : « Cette charte, écrit le sire de Laval, « je l'ai signée de main propre; mon épouse et mes fils: « Hugues, Geslin et Gerbran, l'ont contresignée; je l'ai « remise à Hugues, mon seigneur, à l'évêque et aux autres « *princes* de mon seigneur pour la confirmer (2). »

Yves de Bellême fait des donations à l'abbaye de Saint-Michel; son diplôme, signé à Fresnay, obtient la confirmation du comte Hugues, qui ratifie également la restauration du monastère de Tuffé, par Hugues Doubleau . « Il « tient de moi, dit le comte, ce domaine en bénéfice. » Gui, fils de Lonon, pour la *viguerie* de Joué-l'Abbé; Gui de Denazé ou de Danzay, pour le prieuré d'Auvers-le-Hamon; Geoffroi de Beaumont, pour le prieuré de Solesmes, et plusieurs autres obtiennent de semblables homologations, si l'on peut parler ainsi. L'un des actes que nous venons de signaler, portait un sceau en cire verte sur lacs, conforme à celui dont nous avons parlé précédemment : un chevalier, couvert de mailles; *sigillum Hugonis Cenomanensium comitis* en toutes lettres. Quelques uns veulent que ce sceau soit une addition du XIIe siècle, et prétendent que Hugues I et Hugues II ne se servirent pas de sceau; ils se contentèrent de mettre une croix en forme de X, comme

(1) Notice sur Evron.
(2) Cenomania. — Cartul. de Saint-Victeur.

on le voit, en effet, sur plusieurs de leurs diplômes. De même, quand Hugues II cède des biens au Mont-Saint-Michel, dans un pélerinage qu'il y fit, on le voit déposer sur l'autel, en signe d'investiture, sa dague simplement.

Nous ignorons sur quoi plusieurs se sont appuyés, en avançant que Hugues II était filleul du roi Capet : il s'agit bien plutôt de Hugues d'Amboise, seigneur de Lavardin. Au reste, ce nom est porté par un si grand nombre de personnes à la même époque, qu'il nous est difficile de bien distinguer leurs actes, et pour le Mans, de dire à quelle époque mourut Hugues I, à quelle époque mourut Hugues II, son fils. Le premier passe une partie de sa vie dans les luttes contre les Normands de la Loire et de la Seine ; le second n'a pas des guerres moins vives à soutenir contre le duc de Normandie, Richard, qu'il parvient à empoisonner, selon une chronique peu sûre (1) ; contre Foulques-Nerra, qui s'efforce de lui imposer sa suzeraineté ; contre Bouchard de Vendôme, favori du roi ; enfin contre Hugues-Capet et Robert : ce dernier le soumit (2) néanmoins. D'un autre côté, la famille de Bellême, si tristement célèbre, s'unit de bonne heure à la cause des ducs de Normandie, qui lui donnèrent Alençon et le Passais-Normand ; à la cause des comtes Angevins, ennemis de ceux du Mans : elle possédait une grande partie du Sonnois ; elle comptait d'illustres alliances dans le Maine, et avait plusieurs membres placés aux premières dignités ecclésiastiques. Guillaume de Bellême obtint le comté du Corbonnais, soumis alors, disent

(1) Lequel Richard fut empoisonné à Rouen et plusieurs, et en fut mescreu Hue, le comte du Mans. *Histor. de Fr.* x, 276.

(2) Robertus... subegit rebelles et maxime comitem Hue, qui ceperat Castrum Milduni super Burchardum comitem ; et hoc fecit cum adjutorio Richardi Ducis Normanniæ. *Ibid.* x, 302.

quelques auteurs, à la suzeraineté de Hugues du Mans; il seconda puissamment Hugues-Capet et son fils pour s'emparer de la couronne de France. Sigefroi, son oncle, était évêque du Mans; Avesgaud, son frère, allait succéder à celui-ci; Yves, son autre frère, recevait des Angevins Château-Gonthier; Hildebourge, sa sœur, épousait Haimon de Château-du-Loir; le chanoine Guillaume, doyen de Saint-Julien, Robert, Suhard, etc., des principaux du Mans, étaient ses parents : Hugues II se trouva donc pressé vivement de toutes parts, et forcé de lutter contre les influences les plus puissantes.

A la mort de l'évêque Mainard, frère du vicomte, Sigefroi de Bellême acheta le crédit de Foulques d'Anjou auprès du roi de France, afin d'obtenir l'évêché du Mans; il lui abandonnait la baronnie de Coulaines, *estimée plus de mille livres de deniers*, et la villa de Dissé sur le Loir, propriétés de la mense épiscopale. Parvenu au but de ses désirs, Sigefroi se trouva bientôt en lutte avec Hugues II, et pour se venger, plein de colère, sans prendre conseil de personne, il quitta la ville, et se retira chez Bouchard de Vendôme, si puissant à la cour. Il raconta tout ce que le comte Hugues venait de faire contre lui; puis après avoir demeuré longtemps auprès du comte Angevin, l'évêque « lui concéda ses droits de « *relevation* (aux mutations de curés) de *synodes* et de *visites* « dans soixante-quatre églises; en outre, les grands fiefs « formant la dot de la cathédrale: Clefs, Launay, Poncé, « Artins et Ruillé; enfin beaucoup d'autres biens dont nous « ne parlons pas, pour abréger, et qui avaient été donnés « à saint Julien, au temps de la première prédication de « l'Evangile. Les clauses de la convention furent que désor- « mais ces seigneuries ne reviendraient plus au pouvoir des « évêques; mais que le comte de Vendôme et ses héritiers

« les tiendraient de ces évêques, si Bouchard voulait décla-
« rer la guerre à Hugues du Mans. Le Vendomois écouta
« ses plaintes, et à la vue de ses promesses consentit à lui
« venir en aide : cependant une fois la lutte engagée, Sige-
« froi ne tarda pas à s'apercevoir que non seulement il n'y
« gagnait rien, mais qu'elle tournait à son détriment et son
« déshonneur; le prélat fit sa paix avec le comte. Il était
« assez juste, en effet, que, n'ayant pas eu recours aux
« armes spirituelles, ce prélat vît les armes temporelles
« impuissantes à soutenir sa cause. »

« Rentré paisible possesseur de son siège, Sigefroi devait
« reconnaître publiquement la faute qu'il avait commise en
« dilapidant les biens de son église, et pleurer un tel forfait;
« mais, ô douleur ! pour combler sa perte il reçut chez lui,
« dans sa vieillesse, une femme nommée Hildebourge, et en
« eut des fils et des filles. Ces enfants moururent; un seul,
« Albéric, survécut; lorsqu'il devint grand, son père l'enri-
« chit aux dépens des biens de l'Eglise.... Nous venons de
« connaître sa déplorable vie; écoutons également quelle
« fut sa mort. Un jour qu'il se trouvait malade, il voulut se
« faire saigner; la nuit suivante ses excès augmentèrent
« gravement son mal; la douleur pénétra jusqu'au cœur.
« Sigefroi, voyant que sa dernière heure arrivait, demanda
« au monastère de la Couture qu'on le fît moine; après
« avoir reçu l'habit monastique il mourut aussitôt. Sigefroi
« resta sur le siège épiscopal trente-trois années, onze mois,
« seize jours; il fut inhumé dans l'église Saint-Pierre de la
« Couture, que construisit saint Bertran, évêque, et dans
« laquelle son corps repose (1). » Les Actes donnent à Hilde-
bourge le titre d'*episcopissa;* en effet, les historiens de Bre-

(1) *Vet. anal.*, III.

tagne prouvent (1) qu'à cette époque les évêques de Vannes, de Quimper, de Rennes et de Nantes se marièrent; il en fut de même de bon nombre de curés, dont les femmes prirent le titre de prêtresses. Les conciles s'empressèrent de faire rentrer les biens ecclésiastiques dans le domaine des églises, et d'éloigner ensuite du ministère sacré les évêques et les prêtres concubinaires; le peuple alla même jusqu'à les arracher violemment de l'autel. Les hauts barons, qui s'étaient emparé des sièges épiscopaux et des abbayes, cherchaient à les transmettre de cette manière à leur postérité : si l'évêque Sigefroi n'obtint pas son fils pour successeur, il l'enrichit au moins des biens ecclésiastiques, et fut remplacé par son neveu, puis son petit-neveu, plus tard. On ne paraît pas s'accorder sur l'année de sa mort, cependant il est très probable que ce fut en 996.

Sigefroi seconda les deux comtes Hugues I et Hugues II dans leurs fondations pieuses; son nom paraît confondu sans cesse avec les leurs. Par ses ordres, l'an 17 de Lothaire (972 ou 973) Eudes, archidiacre et trésorier de la cathédrale, cède à Saint-Julien de Tours la terre de Vaubouan (2) sur la Demée, « avec approbation de Hugues, comte des Céno-« mans; de ses deux fils Hugues et Foulques.... Signent : « Eudes, trésorier, Hugues comte et ses deux fils Hugues « et Foulques, Raoul vicomte, etc..... Moi, frère Robert, « moine dudit convent de Saint-Julien, par mandement de « Sigefroi, évêque; de Eudes, trésorier; de Bernard, chan-« celier et de presque tous les chanoines; avec approbation

(1) Lobineau. *Preuves*, 250, 252, etc.

(2) On ne s'étonnera pas peu de voir l'auteur de la *Géographie ancienne du diocèse* confondre Vallis-Boana avec *Villare Bovonis in Belsa*, dont parle S. Aldric. L'un est Villerbou, en Beauce; l'autre Vaubouan, près de La Chartre.

« du seigneur, Hugues comte, j'ai dressé cet acte et l'ai « souscrit (1). » David remplace les chapelains de sa cour par dix-huit chanoines, dotés si richement, dit Jean de Marmoutier, que leurs revenus auraient pu suffire à cinquante; il leur accorde un doyen et un *Præcentor* ou écolâtre, ayant son fief, sa juridiction; Hugues II s'empresse de confirmer les donations de son père. « Moi, Hugues, fils « de David, comte des Cénomans, confirme tout ce que « David, mon père, a donné à l'église Saint-Pierre de la « Cour; ce que j'ai donné et vais donner moi-même; or, « je concède à l'église et aux chanoines un privilège tel que « leurs hommes ne se rendent point à mon armée ou bien à « l'une de mes expéditions, avant que le doyen ou le *Præ-* « *centor* de l'église en soient avertis *de la bouche à la bou-* « *che*... Sont témoins: Sigefroi, évêque du Mans, etc (2). » « — « Moi, Hugues, fils de David, comte des Cénomans..., « pour le salut de mon âme, celui de David, mon père, et « de A.... (*Adèle ou Agnès?*), ma mère, j'ai donné à l'église « de Saint-Pierre la Cour et aux chanoines de la même église, « Marigné avec l'église, le four, le moulin et ce que je « possède dans ce bourg.... Moi, Sigefroi, évêque du Mans; « moi, Isaac, archidiacre; moi, Eudes, archidiacre; moi, « Suhard; moi, Milon, et plusieurs autres. » — « Dans le « même temps, le même jour, j'ai donné à ces chanoines « pour en jouir librement, en quelque fief qu'ils auront « acheté des vignes..., tant qu'elles resteront entre les mains « de l'église ou de quelque chanoine......; du consente- « ment de tous mes barons et mes vavasseurs. Mais, si par

(1) *Anal. O. S. B.*, an. 1071, p. 610.

(2) Cette charte et les suivantes se lisent en entier dans un extrait de l'ancien cartulaire de Saint-Pierre, aux Archives de la Sarthe.

« hazard elles viennent à sortir des mains de l'église ou des « chanoines, elles seront de nouveau sujettes aux mêmes « coutumes. Sont témoins : Hugues, mon fils ; Sigefroi, « évêque du Mans ; Isaac, archidiacre ; Gaumer, Suhard et « plusieurs autres. »

La fin du x[e] siècle trouva les Français pleins d'une extrême ardeur pour les institutions monastiques, qui se réformèrent à la voix de plusieurs abbés justement célèbres par leur science et leur piété ; les rois Hugues-Capet et Robert secondèrent eux-mêmes activement la réforme ; dans nos contrées elle eut pour apôtre zélé Gauzbert de Saint-Julien de Tours. Il fut également abbé de Marmoutier. Bourgueil, Maillezais et la Couture, enfin, se mirent également sous sa direction ; cette dernière abbaye reçut de lui Ingelbault (*Engebault*) comme abbé ; Maillezais eut, au contraire, Théodelin, que chérissait vivement Gauzbert. Théodelin n'était pas moins affectionné du comte Hugues II, qui offrit de mettre à sa disposition les trésors laissés par son père, afin de l'aider à fonder l'abbaye célèbre de Maillezais ; le pieux abbé préféra recevoir quelques corps saints, dans le cas où notre comte pût l'aider à les obtenir. Hugues (1) mande à Théodelin de lui envoyer des gens sûrs ; il se garde de les recevoir à sa cour ; le soir il se trouve à dessein avec eux dans l'église de Saint-Rigomer ; les gardiens sont gagnés, et jurent au comte de se taire. Une très notable partie des reliques du saint et de sainte Ténestine sont soustraites ; dès le lendemain les députés de Maillezais arrivent à Angers, et déposent leur pieux larcin dans la basilique de Saint-Aubin ; ce jour était justement celui de la fête du patron.

(1) Pierre de Maillezais, homme d'esprit et de grand mérite, nous a transmis le récit de ces faits qu'il fut si bien à même de connaître. *Nov. Bibl. MS.* Labbe, II.

« Un miracle s'opère en faveur d'un paralytique; mais les « moines poitevins se gardent de le publier *par crainte de « Foulques, comte de la ville, qui possédait aussi la suzerai- « neté sur le comté du Mans;* le jour suivant ils gagnent « Bourgueil. » On sait que Maillezais devint le siége d'un évêché, lequel plus tard fut transféré à la Rochelle.

Une autre abbaye, non moins célèbre, s'élevait alors sur les confins de la Normandie, de la Bretagne et du Maine: Saint-Michel du tombeau d'Hélène; les ducs et les comtes de ces provinces se plurent à combler de bienfaits la fondation nouvelle, qui pour un très grand nombre remplaça le pélerinage au Monte Gargano, si fréquenté par les Français. Hugues II donne à Saint-Michel, pour le salut de son âme, celui de son père, de sa mère et de ses fils, « du consente- « ment de Hugues, fils d'Herbran, qui les tenait de lui en « bénéfice, des moulins, situés dans le faux-bourg de la cité, « à condition qu'ils en paieront trois sous de rente à la « Saint-Jean; » l'acte est signé du comte Hugues, d'Herbert, frère du comte, etc. (1). Par une autre charte de même écriture Hugues II accorde quatre arpents de vigne près de Montfort (2); lorsque plus tard l'abbé Hildebert lui expose que ses moines ne peuvent être hébergés suffisamment dans leur prieuré de Saint-Victeur du Mans, notre comte leur cède ce qu'il possède à Voivres: l'église, le moulin, les prés et vergers, à condition que ces moines feront des prières spéciales pour son salut et *la conservation de son règne*. Il dépose *un couteau* sur l'autel comme marque d'investiture, et met son *signe* sur le diplôme en le confirmant; *Herbert, frère du comte*, signe également. Dans un pélerinage que le

(1) Cartul. de Saint-Victeur. *Biblioth. du Mans.*
(2) *Ibid.*

vicomte Raoul fait à Saint-Michel, il concède de son côté son clos de vigne *près du vieux pont*, *sous la cité du Mans*: en présence de Gothilde sa femme, et de Raoul son fils (1).

Yves de Bellême accorde des biens également à Saint-Michel, avec le consentement de ses parents: « à savoir mes « deux sœurs Billehende et Erembourge; mes deux oncles: « Scienfroi, évêque, et Guillaume; mes cousins : Guillaume « le clerc (chanoine), Robert, Suhard et Guillaume, le laïque; « pour le salut de mon âme et le repos de mon père Foulcoin « et de ma mère Rothaïs.... Fait au château de Fresnay sous « le règne de Robert, roi des Francs. Moi, Yves, j'ai con- « firmé cet acte; Sigefroi, évêque; Hugues, comte. Té- « moins du côté d'Yves: Gosbert, Hervé, Guillaume, Gau- « thier, Gozlin, Tescelin, Gauthier, Lambert le clerc. Du « côté de l'évêque Sigefroi: Garnier, Hinguelbert, Harman, « Erchinger, Hugolin Mori, Franger, Hugolin, Guillaume « le clerc. Du côté du comte Hugues: Raoul, vicomte; « Isaac, Dreux, Hardouin, Haimon, Mainard, Guillaume(2).»

L'an 994, Hugues II reconnaît que c'est grâce à l'intervention de l'évêque Sigefroi qu'il accorde aux moines d'Evron des exemptions d'impôt, des droits de marchés et de foires. On voit ce même comte intervenir, avec son frère Herbert, dans un acte par lequel Gui, fils de Lonon, abandonne au monastère de la Couture *sa part de viguerie*, qu'il possédait dans la seigneurie de Joué-l'Abbé: « du consentement de « mes seigneurs Hugues et Herbert, comtes; de Raoul vi- « comte et de ses fils.... Signent: Hugues comte, Herbert « comte, Raoul vicomte.... (3). »

(1) Cartul. de Saint-Michel. — *Mém. des antiq. de Normandie.*
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*

Enfin, la plupart attribuent à Hugues II ce diplôme en faveur de la même abbaye, par lequel il lui concède ses biens propres situés dans le Sonnois : Saint-Remy-du-Plain, Saint-Rigomer-des-Bois, Saint-Martin-de-Dangeul, Saint-Maurille-de-Neuf-Châtel, Villaine-la-Quarrel et le droit d'usage dans la forêt de Perseigne : diplôme signé par Hugues comte ; à droite, figurait le nom de *Foulques son frère;* à gauche, celui de *Hugues son fils ;* puis venaient ceux de l'évêque Sigefroi; de Guillaume, de Dreux, son fils, d'Isaac et d'Hubert (1). Mais, nécessairement il faudra reconnaître deux personnages différents dans ces comtes, qui, sous le même prélat signent, ici : *Hugues et ses fils Hugues et Foulques;* là, *Foulques son frère , Hugues comte, Hugues son fils;* Hugues comte et Herbert, frère du comte; *Hugues comte et Herbert son fils.* Ces chartes, par malheur, manquent en général de dates précises, et nous ne pouvons dire en quelle année mourut Huges Ier ; en quelle année lui succéda, par conséquent, Hugues II, son fils aîné : Duchesne prétend que ce fut en 970. Nous ignorons entièrement ce que devint Foulques du Mans : on suppose qu'il mourut jeune ; quant à Herbert Baccon (2), il survécut à son frère et à son neveu même : il devait être très jeune quand Hugues Ier mourut, et c'est pour cela, peut-être, que son nom ne paraît point auprès de ceux de ses frères Hugues II et Foulques. Enfin, nous ne savons auquel des deux Hugues on doit attribuer la fondation d'un hospice pour les vignerons infirmes dans la Vallée de Saint-Blaise, entre les clos du Roc-Saëns et du Doux-ami : Guil-

(1) Compend. hist. Cult. *Bibl. du Mans.*

(2) Baco, Bacco, Bacho, etc. ex gallico et anglico Bacon, qua voce promiscue donantur porcus saginatus, ustulatus et salitus, et petaso aut perna. *Ducang. glossar.*

laume-le-Roux ravagea les vignes et saccagea ce petit établissement, dont les ruines servirent à reconstruire le prieuré de Saint-Blaise-lès-le-Mans (1).

Yves établit également une collégiale dans son château de Bellême ; il l'enrichit de plusieurs propriétés du Sonnois (2) : nos historiens rapportent que le comte Hugues en guerre avec lui, réussit à le dépouiller d'une partie considérable du Sonnois, dont il dota la Couture. Nous, au contraire, nous ne voyons rien de semblable ; Yves était vassal du comte du Maine pour les nombreuses possessions que la famille de Bellême avait acquises par alliances dans cette province, et les biens, dont Hugues dispose, il déclare qu'ils sont sa propriété particulière : plusieurs terres de la même contrée sont, en effet, désignées comme formant le domaine privé du comte Hugues (3). Guillaume eut avec Herbert de vives contestations, il est vrai, pour déterminer les limites des propriétés de ces deux familles rivales : Robert-le-Diable les fixa par des fossés qui portent son nom. Ne doit-on pas supposer aussi quelqu'erreur dans la Chronique des rois de France, quand elle rapporte que le comte *Hue prit le château de Melun sur Bouchard* (4) ? L'auteur a voulu dire probablement *Huede* (5) ou Eudes de Champagne ; néanmoins il est certain que notre comte appuya fortement ce dernier, et fut en guerre avec Bouchard. Redoutant les envahissements de Foulques d'Anjou, Eudes et Hugues joignent leurs troupes dans les plaines de Château-Dun (994) ;

(1) Voy. Lecovaisier. Il écrit Roxane et Douce-amie ; mais sur les lieux on prononce le Roxan et le Doux-ami.

(2) *Bry*. Hist. du Perche.

(3) Casamentum comitis Hugonis Cenomanensis. *Cartul. de la Bibl. du Mans*.

(4) Histor. de Fr. X, 302.

(5) Voy. *ibid*.

mais ils sont vaincus dès le premier choc : Nerra s'empare de Tours après cinq mois de siège, et soumet *avec violence* (1) à sa suzeraineté le comte du Mans. Cette domination devint bientôt intolérable, dit Guillaume de Poitiers; Herbert Ier fit de nombreuses incursions sur les terres des Angevins, et les Cénomans finirent par retourner sous le joug des ducs Normands. Au reste, Robert en faisant rendre Melun à Bouchard, provoqua le ressentiment du comte Eudes, dont les intrigues troublèrent tout son règne, et la rivalité du Champenois et de Nerra fut peut-être ce qui fit répandre le plus de sang français à cette époque.

Hugues II soutint également le comte Eudes dans ses luttes contre Richard de Normandie : Guillaume de Jumiège rapporte les détails du combat de Tillières, près d'Evreux. On n'est point surpris d'y voir à côté de notre comte Galeran du Vexin : il était également du sang de Charlemagne, au rapport d'Orderik Vital; Gauthier, son fils, possesseur du Vexin, de Pontoise, Mantes, Amiens, etc., fut porte-oriflamme héréditaire de France; Gauthier, son petit-fils, épousa Biote du Mans Quant à Eudes et ses nobles alliés, qu'il avait appelés en secret, ils sont entièrement mis en déroute : leurs soldats dispersés cherchent un refuge dans la profondeur des bois voisins. Eudes et Galeran se jettent dans le château de Dreux; Hugues ayant vu son cheval périr sous lui, prend la fuite à pied, et gagne un de ces parcs de moutons, si peu rares même alors en cette contrée. Il enfouit aussitôt son armure sous un sillon de terre; revêt la casaque d'un berger, et, portant infatigablement d'endroit en endroit sur ses épaules les claies du parc, il excite les Normands à poursuivre les fuyards.

(1) Orderik Vital; Guillaume de Poitiers.

« Ah! Normands, allez, allez; jà les aurez (1)! » A peine ont-ils disparu que, guidé par le berger, il s'enfonce dans les bois à son tour; enfin, après trois jours de marche il parvient à rentrer au Mans, ayant les jambes et les pieds tout ensanglantés. L'évêque Sigefroi, ajoute Lecorvaisier, au lieu de plaindre le comte dans son infortune « regretta qu'il « n'eût pas couru la même fortune que son cheval; car, « quoiqu'ils fussent réconciliés en appparence, ils se por« taient néanmoins une secrète jalousie. » Les Chroniqueurs de Saint-Denys affirment que, reposé de ses fatigues, Hugues recommença la guerre avec Richard : celui-ci, craignant de ne pouvoir lutter avantageusement contre ses puissants ennemis, auxquels s'était joint le roi Robert lui-même, appela les rois de Suède et de Norwège à son secours. Dol et ses environs furent livrés au pillage; une nouvelle invasion des enfants du Nord menaçait le cœur de la France: Robert épouvanté s'empressa de conclure la paix, et réussit à éloigner les princes scandinaves. Plusieurs historiens, particulièrement les auteurs de l'*Art de vérifier les dates,* varient sur l'année de cet évènement : ils le placent tantôt à l'an 1006, tantôt à l'an 1020, et ce serait en 1027 ou 1028 que, de concert avec Robert d'Hiémois, fils de Richard II, Hugues du Mans aurait empoisonné le frère de ce comte, Richard III. Il nous est par là même difficile d'établir nous-même une chronologie sûre pour les faits de cette époque.

Personne n'ignore que le roi Robert épousa, l'an 995, la mère d'Eudes, sa parente, et qu'il la répudia vers l'année 1001, en lui laissant plusieurs riches domaines : l'un d'eux se serait étendu autour de la Bertherie dans les landes, nommées depuis les *Bercons* ou *Berthons,* sur les

(1) Voy. Lecorvaisier,

communes de Montreuil, Ségrie, Saint-Christophe, Moitron et Saint-Aubin-de-Locquenay. Retirée près de Tours, la reine concéda aux cinq paroisses, dont elle rebâtit les églises, le droit d'usage dans les Bercons avec faculté d'y prendre ce que la terre produit, et d'en jouir à perpétuité; ce fut sous condition que des prières spéciales seraient faites pour elle au prône de la messe paroissiale : on les a cessées depuis la révolution du dernier siècle. Néanmoins la reine Berthe continue d'être en cette contrée non moins célèbre que le fut dans d'autres la reine Brunehaut ; de vives contestations s'élevèrent sans cesse pour débouter les cinq communes de leurs prétentions : mais leur possession fut toujours déclarée légitime. Ainsi, depuis le XIe siècle, les Bercons devinrent une propriété commune où chacun pouvait librement faire paître son troupeau, se bâtir maison, prendre le bois et la pierre nécessaires, ou même s'emparer d'un terrain à la mort de son possesseur, sans égard pour la loi d'hérédité (1).

Vers le même temps « Geoffroi de Sablé, très avancé en « âge, voulut fonder un monastère dans le village de Solesmes, éloigné de Sablé d'environ deux milles ; mais n'étant « ni du domaine, ni de la paroisse de Sablé. Cette terre « appartenait, au contraire, au domaine de Raoul, son « frère, vicomte du Mans, et, limitant la paroisse de Sablé, « elle continue de former une paroisse distincte. L'ayant « acquise de son frère il la donna tout entière, avec l'agrément de ce dernier, aux moines de la Couture (2). » — « Moi... Geoffroi de Sablé..., donne à Dieu et au monastère « de la Couture... l'église de Solesmes près du château de « Sablé... avec ses dépendances... En outre, deux métai-

(1) Archives histor. de la Sarthe. *Mémoire de M. l'abbé Livet du Mans.*
(2) Cartulaire de Marmoutier.

« ries : Chante-Merle (*Cantus-Merulæ*) et Rocheteau (*Rocha-* « *tellus*)..., Melleray et l'aleu de Bousse (*Busce*)... ; puis le « hameau des Valières..., que j'ai acquis par mes services « et en gratification de Hugues, comte du Mans, mon sei- « gneur. Je concède une partie du petit bourg de Boissé, « avec les droits de viguerie et de coutumes : c'est-à-dire « cette partie que possédait le pieux Primault, qui a quitté « le monde pour suivre le Seigneur. Je donne aussi tous « les droits de sépulture du château de Sablé ; enfin, par « amour pour Dieu j'abandonne le droit de coutume de la « garde du château... Le jour de la dédicace de cette église « de Saint-Pierre de Solesmes, moi, Geoffroi de Sablé, j'ai « présenté cette charte à Hugues, comte du Mans, qui cédant « à mon invitation, assistait à la consécration de cette église, « et faisant droit volontiers à ma supplique l'a confirmée « de son autorité, par apposition de son signe de croix, en « présence d'Avesgaud, évêque du Mans ; d'Hubert, évêque « d'Angers... Hugues, comte du Mans ; Geoffroi de Sablé, « qui a fait dresser cet acte ; Adelaïde, épouse de Geoffroy ; « Dreux, leur fils ; Raoul, vicomte ; Avesgaud, évêque du « Mans ; Eudes, frère de Raoul ; Patrice, Hugues le viguier, « Guillaume, Ingelbault, abbé ; Aimerik, Renaud le jeune, « Renaud ; Hubert, évêque d'Angers ; Robert le grammai- « rien ; Guérin qui a dicté, qui a écrit ce diplôme ; Guérin « et Raimbert (1). » Ménage suppose que cet acte, qui ne porte point de date, a été signé l'an 1010 ; une portion de l'église abbatiale accuse encore cette époque éloignée : la statue du tombeau de Geoffroi y reste conservée jusqu'à nos jours.

Nous avons parlé des donations du comte Hugues II en

(1) Hist. de Sablé, par Ménage.

faveur du prieuré de Saint-Victeur, l'acte de confirmation accordé au Mans, offre la date la plus précise : *l'an de l'incarnation de Notre-Seigneur* 1014. Les signatures sont du comte : croix pattée, avec la légende *signum Hugonis comitis;* de Roscelin vicomte, Hamelin du Château-du-Loir, Haimon de Mayenne, Herbert frère du comte, Dreux fils de Milon, Odilar le Drud. Témoins ecclésiastiques : Avesgaud évêque, Hubert le Clerc, Renaud chapelain, Hugues le *Brec*. La donation de quelques arpents de vignes près de Mont-fort et près Saint-Vincent du Mans, *entre les deux voies* de Rouen et de Chartres, présente la signature de Hugues Doubleau (*Dublellus*); on le dit fils de Bodon de Nevers, qui, par son épouse, née de Foulques Nerra, obtint le comté de Vendôme : Hugues eut en partage la seigneurie de la ville, appelée de son nom Mont-Doubleau. L'an 1015, il fit confirmer par Hugues II le rétablissement de l'abbaye de Tuffé : « Au nom de Dieu, moi Hugues, « comte du Mans..., veux notifier à tous les fidèles de la « sainte Eglise de Dieu, présents et à venir, que l'un de « mes féaux s'est présenté devant nous pour obtenir confir- « mation de la dot de Notre-Dame, dans le comté du « Maine, au bourg nommé Tuffé sur la Chéronne, relative- « ment à des terres qu'il tient de notre bénéfice... Ainsi « favorisé par moi, qui n'y fais aucune opposition, Hugues « notre féal nous présente un moine appelé Herment, homme « de bien, très instruit, désirant qu'il reçoive la bénédic- « tion abbatiale, d'après mon ordonnance et celle de l'évê- « que Avesgaud ; en outre, d'après la supplique de l'abbé « dom Ingelbaud et de tout son couvent...... »

Les signataires sont : « Benoît VIII pape, Hugues comte « de la cité du Mans, Avesgaud évêque de la même cité, « Ingelbaud abbé de Saint-Pierre de la même ville, Segui-

« lon abbé du monastère de Saint-Laumer, Génès abbé du « monastère de Saint-Calais, Durand abbé du monastère « de Sainte-Marie (d'Evron); Raoul vicomte de la même « cité, Hubert trésorier de la même ville, Guillaume doyen « de la même ville, Guillaume le laïque, Yves son frère, « Hugues son chevalier qui a fait dressser cet acte, Hugues « son fils, Haimon, Haimon *sur le Loir. Fait au Mans en « assemblée publique sous le règne de Robert-le-Pieux* (1). »

Ce diplôme montre le rang accordé alors à ces différents dignitaires : le souverain pontife, le comte souverain, l'évêque, les abbés, le vicomte, le trésorier du chapitre de la cathédrale; le doyen de ce même chapitre, parent des sires de Bellême; Guillaume de Bellême, Yves son frère; Hugues Doubleau attaché au service de ce dernier, Hugues Doubleau fils du premier; Haimon de Mayenne, Haimon de Château-du-Loir, époux de Hildebourge de Bellême. Le sire de Mont-Doubleau dut se pourvoir également auprès du comte de Chartres et de l'évêque Fulbert pour les choses qui se trouvaient sous leur juridiction : un second diplôme fut signé au château de Mont-Doubleau, à la même époque (1015); on y voit mentionnés les trois fils de Hugues : Hugues, archidiacre de Vendôme; Odon, qui fut successeur de son père; enfin, Hervé (2). L'année, dont nous parlons, fut celle qui vit mourir le comte du Mans, Hugues II, comme on s'accorde à le dire.

III.

HERBERT I. — AVESGAUD.

« Lorsqu'on eut inhumé Sigefroi, évêque et moine, « Avesgaud (*ou mieux Avisgault*), son neveu, reçut le siège

(1) Amplissima collectio, II.
(2) *Ibid.*

« épiscopal. Ce prélat eut beaucoup à souffrir d'Herbert « comte du Mans, à raison du tort qu'il faisait à son église; « soutint merveilleusement ses droits, et quoique plusieurs « alors en médisaient, néanmoins il fut réellement chaste. « Après avoir été ordonné évêque une grave infirmité lui « survint au nez : voici à quelle occasion. Un jour, contrai- « rement aux règles canoniques étant à chasser, les chiens « mirent en fuite un cerf; l'évêque les poursuivait en cla- « quant du fouet : il tomba de cheval sur le visage, et se « frappa violemment le nez; de sorte que cette plaie ne « put se guérir entièrement pendant sa vie. Assurément il « était assez juste que celui qui agissait contrairement aux « règles canoniques fût frappé publiquement par le juste « juge. Peu de temps après, il arriva que l'évêque se bâtit « un château, nommé Duneau, comme lieu de refuge; mais « lorsqu'il fut mis en état de défense, le comte Herbert s'y « rendit avec une multitude de chevaliers pendant la nuit; « le prit d'assaut et le détruisit avant l'aurore. Avesgaud « se retira pour cette raison au château de Guillaume, son « frère, à Bellême, et de là lança l'excommunication sur le « comte Herbert et l'interdit sur tout son diocèse ; il fit la « guerre la plus vive qu'il put, mais il ne fut pas vainqueur. « La paix se rétablit entre les deux rivaux ; le prélat leva « l'interdit; revint au Mans pour y résider, et pendant les « années qu'il y resta, s'occupa de divers travaux. Ainsi, les « maisons épiscopales avaient été de bois jusqu'à ce jour, il « les fit construire en pierre : de même, à l'égard de l'hos- « pice des pauvres du Christ. Avesgaud procura divers or- « nements à sa cathédrale ; voulant laisser quelque chose « à ses chanoines et n'ayant rien qu'il pût céder de son « domaine, il leur donna néanmoins charitablement la moi- « tié de la vente des prébendes de son église. »

« D'un autre côté, ce prélat agit bien différemment de ce « qu'il aurait dû faire : l'église de Parigné-l'Evêque et celle « de Loué, il les acheta de ses chanoines; il fit présent de « l'une à sa sœur aînée, Hildebourge, et de l'autre à sa « seconde sœur Gothilde. Mais, comme il arrive souvent, « voici que le comte Herbert s'empara de nouveau de biens « ecclésiastiques; l'évêque, ne pouvant supporter tant d'ou- « trages, quitta la ville et donna des biens de l'église à Her- « bran, chevalier plein de ruses; des prestations annuelles, « les dîmes de vignes auprès de la ville, et la terre de la « Muc, en deçà de l'église Saint-Pavace, sous condition « qu'il se mettrait en guerre avec lui contre Herbert. Her- « bran promit : cependant il n'en fit rien, et désormais, ô « douleur, Avesgaud ne revint plus dans son palais. Le « comte, apprenant la fuite de l'évêque, s'empara de ses « maisons épiscopales de vive force; détruisit ses celliers « pleins de blés; vida ses caves abondamment pourvues, et « emporta tout ce qu'il y trouva. Cela ne lui suffit point : il « tint encore les serfs, les cultivateurs et les colliberts « d'Avesgaud en prison, jusqu'à ce qu'ils eussent rendu tout « ce qu'ils possédaient. Avesgaud l'apprit et porta l'interdit « sur le diocèse tant qu'ils furent en lutte; c'est à cette occa- « sion qu'il éleva le château, nommé la Ferté, sur l'Huisne, « pour s'en servir de refuge. Le comte est averti que l'évêque « fortifie la Ferté contre lui; il rassemble des troupes par- « tout où il peut; appelle à son secours le valeureux Alain, « comte des Bretons; se rend à la Ferté; l'assiège. Les « Bretons y établissent des terrasses d'un côté, les Cé- « nomans de l'autre. Que dire de plus? Ils se tinrent là « jusqu'à ce que le prélat, qui s'était enfermé dans la forte- « resse, pressé par la nécessité, se rendît au comte avec ses « troupes. »

« Avesgaud, voyant qu'il ne pouvait résister par la force, « alla trouver l'évêque de Chartres, Fulbert, qui brillait « alors entre les évêques de France par sa science et sa « sainteté, comme l'étoile du matin parmi les autres astres « du firmament; le supplia vivement d'excommunier Her- « bert de son autorité divine, s'il ne voulait revenir à rési- « piscence. Le saint évêque fit droit à ses instances; envoya « au comte une lettre assez pleine de vigueur, lui déclarant « que s'il ne mettait des bornes à sa méchanceté; s'il ne « rendait justice au prélat, il devait se regarder comme « excommunié, comme entièrement condamné par le Sei- « gneur. Herbert apprenant que le pieux Fulbert l'excom- « munie, le supplie de venir au Mans avec l'évêque Aves- « gaud, afin d'écouter quels sont les torts de chacun, et par « son jugement de prononcer entre eux deux : ce qui eut « lieu effectivement. Après avoir ainsi rétabli la paix entre « le pontife et le comte, Fulbert prit la route de Chartres; « Avesgaud resta sur son siège épiscopal. Tandis qu'il pro- « longeait son séjour au Mans, Herbert à plusieurs reprises « se mit à l'irriter, et, comme on dit, puisqu'il est impossible « que deux gros demeurent dans un même sac, le prélat ne « put endurer tant et de tels outrages : il s'en alla au châ- « teau, nommé la Ferté, que le comte avait rendu après « l'avoir pris sur lui. Il y demeura longtemps et se désolait « d'avoir agi si injustement; le cœur plein d'amertume et « de regrets, il résolut d'entreprendre le voyage de Jéru- « salem, afin de pousser vers le Seigneur des cris contre « tant d'outrages qu'il recevait. Avesgaud fit de grands pré- « paratifs, comme il convenait à un tel évêque, et partit « pour Jérusalem, la cité du grand roi. Ses prières plain- « tives terminées et ses aumônes répandues, comme il « l'avait projeté selon ses facultés, l'évêque songea au retour.

« Pendant ce voyage de pélerin, Dieu permit qu'il mourut « à Verdun, ville du royaume de Lorraine; il y fut inhumé « dans la cathédrale par Raimbert, évêque de Verdun, après « avoir occupé le siège épiscopal pendant quarante-deux ans. « Avesgaud fit plusieurs dons à l'église dont nous parlons. »

C'est ainsi que les *Actes des Evêques* esquissent les principaux traits qui distinguèrent le long épiscopat du neveu de Sigefroi, sans parler des démêlés qu'il put avoir avoir avec Hugues II. Ce dernier, sans doute, ne manqua pas de mettre des obstacles à ce que la famille de Bellême si riche, si puissante dans le Maine, s'inféodât l'évêché. Guillaume de Poitiers, auteur contemporain, rapporte qu'en léguant son héritage à son fils, il lui laissa les mêmes ennemis à combattre, et quand Herbert I mourut, Herbert II continua de se montrer adversaire déclaré de Gervais qui succédait à ses oncles. On voit par l'exemple de Sigefroi que l'évêché du Mans était alors à la disposition du roi capétien, près duquel le comte d'Angers, seigneur suzerain du Maine, exerçait la plus grande influence. On ne s'étonne nullement par conséquent de voir les premiers capétiens et les comtes angevins maintenir sur le siège épiscopal les adversaires de nos comtes, qui, selon l'usage de cette époque, prenaient des soldats à gages pour soutenir des combats et des sièges en règle. Duneau garde encore quelques vestiges assez remarquables des terrassements du *châtellier* d'Avesgaud, au pied duquel coule un des bras de l'Huisne; il est facile de comprendre que le comte dut s'opposer à ce que la famille de Bellême, maîtresse du Sonnois et du Fertois, vînt placer une citadelle à quelques lieues seulement de la ville principale. Quant au château de la Ferté, fortifié par Bernard qui lui donna son nom, personne n'ignore quelle fut jadis son importance.

Tandis que l'esprit belliqueux de la noblesse renouvela chaque jour les collisions les plus déplorables, l'esprit de piété ranimait dans les cloîtres et les écoles des cathédrales ou séminaires le goût des sciences et des lettres. L'école de Chartres brillait d'un vif éclat sous la discipline de l'évêque Fulbert, ce vénérable Socrate, comme le qualifie l'un de ses élèves, qui ne cessa jusqu'à sa mort de donner des leçons publiques : il lui venait des disciples du fond même de la Provence. C'est à cette école que se forment : Hildier, qui dirigea plus tard celle de Poitiers ; Bérenger, celle de Tours ; Bernard, celle d'Angers, etc. L'école de Marmoutier retrouve son premier lustre par les soins du pieux Gauzbert, proche parent des comtes de Poitiers, et, nous l'avons dit, c'est lui qui relève les abbayes de Saint-Julien, de Bourgueil, de Maillesais et de la Couture ; c'est à son monastère que Guillaume-le-Conquérant va demander les moines qu'il répand de tous côtés en Angleterre ; c'est dans ce cloître que se forment les plus habiles architectes, entre autres Vulgrin, depuis évêque du Mans. Mici ne se distingue pas moins par ses architectes et ses littérateurs. Lethald, frère de Guérin de Tanie, y acquiert un goût raffiné pour les belles-lettres, et se fait ainsi une réputation brillante. Les hommes les plus savants admiraient alors sa science prodigieuse et sa grande piété ; l'on venait de loin recourir à sa plume pour en obtenir quelque production.

Lethald, chancelier de son monastère avant l'année 975, eut la faiblesse de chercher à prendre la place de son abbé, motif supposé de son voyage au Mans, en 996 : il se retira dans l'abbaye de la Couture, où peut-être il finit ses jours. Avesgaud profita de ses loisirs pour lui faire retoucher et mettre en style plus soigné la Vie de saint Julien ; il le chargea même de réformer les répons et les antiennes de la

fête. Les bollandistes ont publié (1) l'épître dédicatoire du savant moine à notre évêque : il déclare que d'abord il a tenu compte des anciennes traditions écrites ; en effet, son travail commence par les pièces insérées presque textuellement dans l'office liturgique, et qu'ensuite il a suivi ses propres idées : mettant de côté les miracles qu'il regardait comme peu authentiques, rejetant les croyances aussi antiques que communes relativement à la mission de saint Julien, au temps de saint Clément, etc. Les répons et les antiennes de l'office étaient mêlés ensemble, comme ils le sont de nos jours : Lethald fit un corps séparé de ces pièces liturgiques, s'imaginant rendre son recueil moins fastidieux. Quant au chant, il ne voulut pas s'écarter entièrement des airs anciens, de peur d'introduire une mélodie barbare ou inusitée, de son invention : « car, dit-il, ceux qui se marient, aiment beaucoup mieux mettre au monde des fils qui leur ressemblent, que d'engendrer des types d'une monstruosité jusqu'alors inconnue. » Libre à chacun maintenant d'exprimer ses préférences, soit pour l'antique Vie de saint Julien, écrite par le romain Sergius ; soit pour celle des Actes ; soit, enfin, pour la même Vie sortie de la plume du moine bel-esprit. Avesgaud fit dresser un catalogue précieux des évêques ses prédécesseurs, avec la durée trop précise de leur pontificat, et la copie des Gestes de saint Aldric, que conserve la bibliothèque du Mans. Nous avons déjà rapporté que sous Hugues II il contribua puissamment à la fondation de plusieurs monastères : après sa signature on voit figurer sur quelques diplômes, celle de Robert le grammairien, chef de l'école ecclésiastique du Mans. Les guerres qui survinrent

(1) Au 27 janvier.

entre ce prélat et le successeur de Hugues durent nécessairement mettre pendant quelque temps un terme aux nouvelles institutions et au progrès des sciences.

A peine Herbert I avait pris la place de son père que son suzerain Foulques d'Anjou, l'appela pour le seconder dans ses luttes contre Eudes, possesseur de la Touraine. Pendant un pélerinage de Nerra aux saints lieux, en l'année 1009, le seigneur de Pont-le-Voy, Geldouin surnommé *le diable a*[illegible]elui de Saint-Aignan-sur-Cher, vassaux d'Eude[illegible] firent quelques excursions sur le territoire du co[illegible]n, et enlevèrent des troupeaux : Foulques, à so[illegible]pour se venger des hostilités de Geldouin s'empara [illegible]nteuil et de Bourré; puis fit construire le château de[illegible]trichard. Eudes, afin de chasser l'ennemi de ce post[illegible] joindre ses troupes près de Blois vers la Saint-J[illegible]ulques dirigeait de son côté sa petite armée sur l[illegible]s du Cher : il arrivait à Montrichard en même temps que le comte de Tours prenait ses quartiers à Pont-le-Voy. Le 16 juillet, les deux armées sortent de leur camp, et se livrent un combat des mieux soutenus; Eudes a d'abord l'avantage et fait plier l'aile droite des Angevins; Nerra blessé tombe même au pouvoir de l'ennemi : mais Herbert avec ses Cénomans est à la tête de l'aile gauche; il rompt les rangs des ennemis et répare pour un moment l'échec de l'aile droite. Néanmoins les Angevins ne se rallient pas, malgré les cris d'Herbert : ce jeune comte redoute avec raison qu'Eudes l'attaque avec toutes ses forces; il se retire en bon ordre. Le Champenois, sûr de la victoire, s'imagine qu'il peut laisser ses troupes se reposer tranquillement sur la rive du Cher; mais si les Angevins ont perdu leur chef, souvent victorieux jus-

qu'alors, ils se rangent bientôt autour du valeureux Herbert qui leur crie sans cesse : *Rallie*(1); ils fondent avec tant de promptitude sur leurs ennemis pris à l'improviste et arrêtés par le Cher, qu'ils les taillent complètement en pièces, et délivrent Foulques ainsi que les autres prisonniers. Bernier de Sablé; Hubert *Rasorius*, son frère utérin, périrent dans cette action : Raoul, leur autre frère, y fut blessé à mort; la mère de ces trois chevaliers était Erembourge de Montmorency.

Après cette victoire inespérée le comte angevin fit de nouveaux efforts pour s'emparer de la Touraine, dont il possédait une partie déjà; mais la ville capitale lui refusant obstinément ses portes, il bâtit une forteresse près de Saint-Cyr, et de là ses troupes, guidées même par Hubert d'Angers, qui oubliait son caractère d'évêque, semaient la terreur et la désolation de toutes parts. Eudes, suivi de Geldouin et de ses autres vassaux, vint assiéger le château des Angevins, au secours duquel accoururent Foulques et Herbert; ils prirent Saumur et Mont-Bazon sur leur route, et firent lever le siège de Mont-Boyau. Herbert pour remercier le ciel de sa victoire de Pont-le-Voy distribua ses largesses à plusieurs églises, spécialement à sa chapelle, conjointement avec Geoffroi-Martel, le fils de son suzerain : « Au « retour du combat livré au comte Eudes le Champenois, « moi, Herbert surnommé l'Éveille-chien, et Geoffroi-Martel, nous avons remporté une victoire vivement disputée. « Le comte Eudes ayant été vaincu sur ses terres et fait « prisonnier, nous avons fait plusieurs dons à nos églises, « en honneur de la victoire dont Dieu nous a gratifiés.

(1) Depuis ce temps, disent les chroniqueurs, le cri de guerre des Angevins et Manceaux fut : RALLIE.

« Nous avons donc accordé à notre chapelle de Saint-Pierre-
« la-Cour le bourg nommé Cogners (1), avec l'église, le
« four-à-ban, les prairies, etc. ; en outre : Vencé, la terre
« de la Coupelière et celle de Mont....., y compris les colli-
« berts et les valets de nos serfs : le tout pour en jouir
« librement et sans opposition ; et le posséder à perpétuité,
« comme je possède moi-même et comme mes prédéces-
« seurs ont possédé d'une manière plus tranquille et plus
« sûre. »

Herbert était très jeun [illegible] squ'il prit la place de son père, et qu'il se distingua [illegible] plusieurs combats contre Eudes le Champenois, en qu [illegible] de vassal du comte d'Anjou ; mais bientôt, dit Orderik, ce descendant de Charlemagne tenta de se soustraire à la d [illegible] tion de Foulques et entreprit de fréquentes expéditio [illegible] cturnes. « Il effrayait dans les villes et les lieux fortifiés [illegible] l'Anjou les hommes et les chiens ; il les forçait de veiller épouvantés par ses vives attaques (3). » — « Nerra, voyant d'une manière évidente
« qu'il ne pourrait se soumettre Herbert, comte du Mans,
« fils d'Hugues, usa de stratagème pour l'attirer avec lui
« dans le capitole de la ville de Saintes, sous prétexte de lui
« donner en bénéfice cette cité ; il emprisonna au capitole le
« prince trop confiant et qui ne soupçonnait aucune perfidie :
« sans reculer devant une trahison si criminelle le second
« jour de la première semaine de carême. La femme de Foul-
« ques, le même jour, essayait de s'emparer de la femme

(1) Codogneris....., Venetiacum....., Cupedel....., Monte-Pole..... *Cartul. de Saint-Pierre ; Archives de la Sarthe.*

(2) Illis temporibus Fulco Nerra... Andegaviam possidebat ; quidam vero comes pernimium juvenis Herbertus cognomine Evigilans canem, Cenomannicum consulatum regebat. *Liber de Castro Ambasiæ.*

(3) Orderik IV.

« d'Herbert, avant que le sort de ce dernier leur fût connu ; « mais quelqu'un parvint à délivrer la comtesse, et Foulques « craignant les attaques des principaux sujets d'Herbert et « de son épouse n'osa le faire mourir : il se contenta de le « tenir avec soin deux années dans une étroite prison ; grâce « à Dieu le comte put sortir de ses mains sain et sauf (1). » Ce ne fut toutefois qu'après avoir été mis à la torture ; qu'après avoir souscrit aux conditions les plus dures et payé une très forte rançon (2).

L'année qui suivit l'emprisonnement d'Herbert (1028), la ville du Mans fut incendiée ; la cathédrale demeura quelque temps abandonnée (3) : l'on dit même que Nerra parvint à imposer ses officiers pour gouverner la province. Mais Herbert, ayant bientôt repris sa place, recommença la guerre avec l'évêque Avesgaud ; *s'empara de ses maisons épiscopales, de ses propriétés territoriales, de ses provisions en réserve* ; enfin, *des prébendes canoniales de la cathédrale* (4). Le prélat s'enfuit dans la Ferté-de-Bernard : place qui dès lors pouvait soutenir un siège en règle ; son frère Guillaume vint à son aide ; Herbert de son côté implora le secours d'Alain, duc de Bretagne. La Ferté se rendit à composition ; l'évêque se retira auprès de Fulbert de Chartres, qui vint rétablir la paix, tandis que le prince breton, à la tête de ses troupes, prenait la route de l'Anjou, afin de venger entièrement son allié. Il assiégeait le château du Lude lorsque le *Faucon noir*, averti de ces hostilités, lui envoie demander pour quel motif il lui déclarait la guerre. Les motifs, répond Alain, c'est votre conduite

(1) Adhémar de Ch.
(2) *Fragm. hist. Aquit. T.* IV. *Duch.* — *Guill. Pictav.* etc.
(3) *Duchesne*, tom. IV, p. 81.
(4) Epître de Fulbert.

indigne à l'égard d'Herbert; les tortures que vous lui avez fait souffrir pendant une longue captivité et que l'on n'oserait infliger à de criminels esclaves; les conditions auxquelles il a été contraint de souscrire et que vous auriez rougi d'exiger de lui s'il fût devenu votre prisonnier de guerre. Je suis venu venger, ajoute le duc généreux, toutes ces injures, et, si vous ne lui renvoyez sur le champs les ôtages que vous lui avez extorqués, je vais porter le fer et le feu jusqu'au cœur de votre province. Foulques épouvanté de ces menaces rendit les ôtages; déclara le comte délié de ses serments à son égard, et pria son puissant allié de se retirer : Alain crut avoir assez fait pour Herbert; il laissa l'armée sous les ordres d'Alain-Cagnart; ramen les ôtages, et reprit la route de Bretagne. Mais ce dernier, avant de songer au retour, voulut se signaler par quelque service des plus considérables : il réussit à enlever la jeune fille d'Eudes de Blois, malgré les résistances du père, et la conduisit à Rennes, où le duc breton célébra ses noces avec une rare magnificence(1); devenue veuve dans la suite, Berthe épousa le fils de l'Éveille-chien.

Guillaume, frère de l'évêque Avesgaud, fondait vers le même temps l'abbaye de Lonlay, près de son château de Domfront, au diocèse du Mans; à son retour d'un pèlerinage à Rome, il construisit une église collégiale dans son château de Bellême, et y transféra le corps de l'anachorète saint Léonard. La dédicace se fit en présence du roi Robert, du duc de Normandie et d'un grand nombre d'autres princes, d'archevêques et d'évêques; l'acte de fondation se conservait à Marmoutiers : il y est fait mention expresse d'Avesgaud, ce qui n'est nullement surprenant, et d'*Herbert*

(1) V. Dom Lobineau, etc.

Éveille-chien, parmi les signataires (1). C'est ainsi que Guillaume cherchait à se faire pardonner ses crimes ; « car « il était infiniment cruel et ambitieux, et avait quatre fils : « Guérin, Foulques, Robert et Guillaume, parfaitement « semblables à lui. Après avoir, sans aucun motif et par « cruauté, fait trancher la tête à Gunhier de Bellême, brave « et aimable chevalier, qui ne soupçonnait point sa perfidie, « mais qui venait plutôt en souriant le féliciter comme un « ami, Guérin fut étranglé sous les yeux de ses compagnons. « Guillaume, se parjurant de nouveau, en vint à un tel point « d'hostilité contre le duc, que, dans son audace, il envoya « ses deux fils, Foulques et Robert, avec un corps de che- « valiers, afin qu'ils allassent piller et dévaster la Norman- « die : cependant, un grand nombre d'officiers de la « maison du duc s'étant réunis, se portèrent courageuse- « ment à leur rencontre ; leur livrèrent une bataille san- « glante dans la forêt de Blavou, et, avec l'assistance de « Dieu, les battirent complètement. »

« Dans ce combat, Foulques, fils du perfide Guillaume, « fut tué ; presque tous ses chevaliers perdirent la vie ; « Robert, frère de Foulques, fut blessé et ne s'échappa « qu'avec peine, suivi d'un petit nombre d'hommes. Guil- « laume leur père, déjà sérieusement malade, ayant appris « le malheur de ses fils, éprouva un grand serrement de « cœur et mourut aussitôt (2). » Nous avons raconté déjà comment ce guerrier, peu d'années auparavant, fut excité par Avesgaud, son frère, à combattre Herbert du Mans; d'ailleurs, on prétend que les deux comtes furent souvent en litige à l'occasion de leurs possessions du Sonnois. Guil-

(1) *Hist. des comtes d'Alençon.*
(2) Guillaume de Jumiège, VI.

laume eut pour principal auxiliaire « Giroie (*Géré*), qui « appartenait à des maisons très nobles de France et de Bre- « tagne (1); il se distingua lui-même par ses vertus et son « courage du temps de Hugues-le-Grand et de Robert, roi « des Français. Entre autres exploits remarquables, il fit, « avec Guillaume de Bellême, une guerre vigoureuse à « Herbert, comte des Cénomans. Guillaume vaincu se « voyait forcé de prendre la fuite quand Giroie parut avec « les siens; soutint fortement le choc de l'ennemi, jusqu'à « ce qu'il parvînt à repousser Herbert avec ses troupes : il « remporta la victoire et mérita l'éloge de ceux qui, depuis, « connurent ses exploits (2). » Nos historiens font erreur en plaçant près de Ballon la bataille où périt Foulques : il s'agit bien réellement de la forêt de Blavou (3). Cependant il est certain que la ville dont nous parlons avait alors une forteresse imposante, à raison surtout de sa position des plus remarquables; le duc de Normandie, disent les historiens du Perche, s'était emparé de Ballon, l'avait promis avec la main de sa sœur à Robert, fils de Guillaume de Bellême; puis rétractant sa parole, il en avait gratifié Mauger, fils du vicomte de Coutances. Telle fut une des premières causes de la révolte de Guillaume contre son suzerain ; « Robert, « héritier des domaines et de la cruauté de ce même comte, « devint ennemi déclaré de ses voisins du Maine et de la « Normandie. Ayant entrepris une expédition au-delà de la « Sarthe, il fut fait prisonnier par les Cénomans et retenu « deux ans en captivité dans le château de Ballon. »

(1) Orderik III.
(2) *Ibid.*
(3) Intra Saltum Blavonis. *Guil. de Jum.* VI. 7.—S. Aldrik mentionne cette forêt de Blavou, qui s'étendait entre Mamers et Montagne : le pays de Blavou comprend encore plusieurs paroisses.

Giroie parvint cependant à réunir les nobles chevaliers du Perche, et remporta de nombreux avantages sur le comte du Maine ; mais il ne put, malgré ses efforts, empêcher ses compagnons d'armes de pendre Gauthier de Sardaigne (1) et ses deux fils, que l'on venait de faire prisonniers. A cette nouvelle, les trois autres fils du noble chevalier, enfermés dans le château de Ballon, ouvrent la prison de Robert et le massacrent à coups de hache : son successeur, Guillaume Talvas, ne tarda pas à reprendre, avec le secours de Giroie, toutes ses possessions du Sonnois et du Perche. Néanmoins, quelque temps après, il invita ce dernier à ses noces; lui fit crever les yeux, et ordonna de le mutiler cruellement : on ignore le motif d'un acte si barbare (2). Pendant ces longues guerres entre les comtes du Mans et ceux de Bellême, il est facile de comprendre combien fut difficile la position de l'évêque Avesgaud, avec son caractère naturellement belliqueux; c'est alors qu'il entreprit un long pélerinage aux saints lieux: il revenait lorsque la mort le surprit à Verdun; Herbert ne lui survécut que peu de temps, et il mourut le 13 avril 1036.

Nous ne pouvons passer sous silence un trait que nos historiens rapportent d'après Lecorvaisier. Guillaume de Sillé, ennemi déclaré du baron de Saint-Loup, seigneur de Milesse et de Tucé-Lavardin, l'attendit un jour à l'entrée des bois de Milesse; lui dressa des embûches et l'assassina. Lorsqu'il voulut, plus tard, faire pénitence, on lui enjoignit d'élever une chapelle à l'endroit où le meurtre avait été commis, et d'y faire prier pour le repos de son âme.

(1) *Walterium de Sardenia* et non *Sordenia ; .. .. apud Balaum erant.*

(2) En 1817 est mort un des derniers Giroie de Courserault, famille des plus anciennes du Maine, établie à Sablé, à Neuvy, à Mayet, etc.

Telle fut l'origine de l'aumônerie de Saint-Christophe, desservie par des prêtres hospitaliers de saint Antoine; pendant les guerres d'Herbert, on les contraignit de fuir : leur maison devint un repaire de brigands. Avesgaud appela ces prêtres au Mans ; leur confia l'hôpital de la cathédrale ou des Ardents, et pour les distinguer des autres prêtres séculiers, il voulut qu'ils portassent sur le côté gauche de leur soutane la figure d'un pied de biche : ce dont ils furent dispensés plus tard par le chapitre. Nous possédons une convention du même évêque avec l'abbé de la Couture, Ingelbault, qui consent à venir, accompagné de son couvent, chanter *une vigile* à la cathédrale, le jour de la fête de saint Julien : les principaux du monastère devront assister à la messe solennelle. L'acte est signé du prélat, du doyen Guillaume, du trésorier Gervais, de l'archidiacre Yves, du chancelier Robert *le grammairien*, du chantre Reynault, du chapelain *Anségise*, du prévôt Hugues, du chanoine Hubert, du *custode* Durand, du porte-bannière Guillaume, de Hamon, chevalier; Hugues, fils de Geldouin, Helimond, Herbran, Hugues, Landri, Hervé d'Assé, Herbert, Olrik (*Oury*); *sous le règne de Robert, au Mans, la 22e année du règne de Robert, le* 13 *des calendes de juillet*. Enfin, les *Analecta* contiennent la charte de fondation du prieuré de Saint-Jean-la-Motte, sous Herbert et Avesgaud, document de quelque intérêt.

III.

HERBERT II, HUGUES III, GEOFFROI-MARTEL. — GERVAIS DE CHATEAU-DU-LOIR, VULGRIN.

« Ayant appris des pélerins qui accompagnaient Avesgaud, la mort de ce pontife, le seigneur Gervais, qui ne

« le cédait à personne dans le royaume sous le rapport de « la science et de la noblesse, reçut avec allégresse le siège « laissé vacant par son oncle. Après son sacre, le comte « Herbert, surnommé Baccon, oncle d'Herbert I qui vivait « sous l'épiscopat d'Avesgaud, refusa pendant deux années « au nouvel évêque la permission d'entrer dans la ville : « il était stimulé par l'aiguillon de la jalousie, parce qu'un « grand nombre disaient que Gervais était plus riche et « plus puissant que lui, et en même temps parce qu'il vou-« lait s'emparer du trésor de Saint-Julien. Mais au bout « de deux années Herbert-Baccon le laissa s'asseoir sur son « siège pontifical (1). » Il s'empressa de faire des dons considérables à son chapitre : la villa de *Benoir* sur l'Huisne, Parrigné-l'Évêque, la cour de son père à l'angle oriental de la cité, etc. « Gervais gouvernait paisiblement son dio-« cèse lorsque Herbert-Baccon se mit à le vexer ; le prélat « voyant qu'il ne pourrait se défendre ni par l'autorité du « roi, ni par ses propres forces, demanda au roi Henri ce « qu'il n'aurait point dû demander, de concéder les droits « de régale sur l'évêché du Mans, à Geoffroi-Martel, comte « d'Anjou, seulement pendant sa vie, afin que ce dernier « prît plus volontiers sa défense contre le comte cénoman : « après sa mort, l'évêché devait rentrer dans les mains du « roi ; cette démarche eut les suites les plus funestes. »

« Herbert-Baccon apprend de quelle manière l'évêque « vient d'agir ; plein de ressentiment, il porte une accusa-« tion contre lui devant le comte Geoffroi, le suppliant vi-« vement de dépouiller Gervais, s'il le peut, de son siège « et des seigneuries que celui-ci tenait de son père. Le « prélat, de son côté, forme une ligue avec ses diocésains

(1) Vet. anal. III.

« et les barons du pays; il les détermine à déshériter ce « Baccon, à le chasser hors de la cité, à le priver de toutes « ses seigneuries, et *à mettre en son lieu et place* l'héritier « direct, Hugues fils d'Herbert, jeune seigneur rempli de « bonnes qualités : ce qui se fit, en effet. Hugues ayant « pris la charge de gouverner le comté, Herbert-Baccon « devint moine. Gervais avait tenu sur les fonts sacrés le « jeune Hugues; il eut tant d'affection pour lui qu'il lui « fit rechercher la main de Berthe, dame de la première « noblesse, veuve d'Alain de Bretagne : ce qui déplut beau-« coup au comte Geoffroi, comme on le vit bientôt. Hugues « était loin du Mans avec ses guerriers et célébrait ses « noces, lorsque Geoffroy se mit à incendier le Château-du-« Loir : depuis ce temps les deux adversaires furent enne-« mis déclarés; le comte s'éleva contre l'évêque, l'évêque « contre le comte. Voyant donc que Hugues, pour sa ruine « et sa perte vient de prendre une femme des plus émi-« nentes, d'après les conseils de Gervais, Geoffroi, plein de « l'esprit du traître Judas, se fait livrer par trahison l'évê-« que; le met en prison, et le retient sept années dans les « fers, espérant par là pouvoir s'emparer de Château-du-« Loir : mais cela ne lui servit de rien; parce que les guer-« riers préposés à la défense de la forteresse y firent bonne « garde. »

« Sur ces entrefaites mourut le comte cénoman Hugues « (1051), tandis que Gervais était encore dans les fers; ce « prélat ressentit une peine des plus vives : le comte ange-« vin s'en réjouit, au contraire. Hugues reçut les honneurs « de la sépulture chrétienne, et Geoffroi garda pendant « dix ans la souveraineté *du Maine*. Les citoyens du Mans « chassèrent par l'une des portes l'épouse éplorée de Hu-« gues avec ses enfants, et introduisirent dans leurs murs



« Geoffroi tout joyeux : Gervais apprend du fond de sa pri-
« son ce que viennent de faire les guerriers du Mans : il
« craint pour ses jours, n'ayant plus l'espoir de conserver
« sa vie, et rend le Château-du-Loir. Geoffroi lui permet
« alors de sortir en liberté, mais sous le serment que tant
« qu'il vivra, lui comte d'Anjou, jamais Gervais ne ren-
« trera dans la ville du Mans. L'évêque, voyant qu'il ne
« peut retourner à son palais, ni à son château, se retire
« auprès de Guillaume de Normandie; il lui raconte plein
« de tristesse tous les mauvais traitements de Geoffroi-
« Martel, et comment celui-ci l'a trahi. Le comte de Nor-
« mandie touché de compassion lui donne de l'or, de l'ar-
« gent, des châteaux et de riches présents; mais tandis
« que Gervais prolongeait son séjour auprès de Guillaume,
« l'archevêque de Reims, Gui *de Châtillon* vint à mourir.
« Le roi Henri l'ayant su, nomma pour remplir ce siège
« Gervais, qui l'accepta de grand cœur, après avoir gou-
« verné pendant vingt années l'église du Mans. »

Ce récit de l'auteur des Actes mérite toute confiance, et constate évidemment qu'à Herbert I succéda pendant huit années environ Herbert II, son oncle. L'Éveille-chien laissait trois enfants : Biote sa fille aînée venait d'épouser Gauthier III, fils aîné lui-même de Dreux, qui dans ses chartes prenait le titre de *comte par la seule volonté du roi du ciel..... Par la grâce seule du créateur de tous les seigneurs* (1). Gauthier avait hérité (1035) de son père le Vexin et l'Amiennois avec plusieurs autres domaines; il refusa longtemps de subir la suzeraineté du duc de Normandie, préférant suivre le parti de la France : il fut même bien posé à la cour de la reine Anne. Mais le duc normand

(1) *Art de vérifier les dates.*

finit par le soumettre; le comte et son épouse furent éloignés du Mans et emmenés à Falaise (1063), où l'on se défit d'eux par le poison (1) : ils n'avaient point d'enfants. Hersende ou Gersende, appelée Berthe, du nom de sa mère, par Orderik, la seconde fille d'Herbert fut mariée à Thibault de Blois, qui la répudia pour prendre Adèle ou Alix de Crépy : Hersende s'unit ensuite avec Albert-Azzo II (2), marquis d'Italie, comte de Lunigiana, seigneur d'Este et de Rovigo, veuf de Cunégonde, princesse de la maison des Guelfes; Azzo fut la tige des familles souveraines de Brunswick et de Modène. De cette dernière alliance naquit Foulques, chef de la maison des marquis d'Este; puis, Hugues, marquis d'Italie et comte du Maine. Gerberge, la troisième fille d'Herbert eut pour époux Lancelin, dit aussi Landri de Beaugency, seigneur des plus distingués, allié à la maison royale de France; c'est ce qu'atteste son petit-fils, le comte Hélie : « Je suis ton cousin, dit-il, au marquis Hugues, fils d'Azzo; car une fille du comte Herbert s'est alliée à Lancelin de Beaugency, et a mis au jour mon père, Jean de La Flèche. »

Ce même Herbert ne laissait pour lui succéder qu'un fils trop jeune, nommé Hugues comme son aïeul : Herbert-Baccon se chargea donc de gouverner le Maine. Le chapitre de Saint-Pierre conservait un titre par lequel il lui donna *en fief et domaine* (3) les fossés et places entre les fossés et les murs de la ville jusqu'à certaine distance, fixée par la maison de Simon le chanoine. Le roi de France se réservait alors l'investiture de notre évêché; ne pouvant

(1) Ord. Vit. IV.
(2) Atto, Azzo ou Azzolino, descendant des ducs de Toscane, comte de Lucques, marquis d'Italie, etc.
(3) Cartul. de Saint-Pierre. *Archives de la Sarthe.*



s'opposer à ce qu'un nouveau membre de la famille de Bellême occupât le siège du Mans, notre comte crut devoir au moins l'empêcher de faire son entrée solennelle dans la ville; car le fils d'Haimon et d'Hildegarde était un baron mitré, plus riche, plus puissant que lui : ce n'était pas sans raison qu'il redoutait sa haute influence, non moins que ses liaisons avec les comtes angevins. Après deux années, Herbert permit néanmoins à l'évêque de prendre solennellement possession; mais la paix ne fut pas de longue durée : Gervais se jeta dans les bras de Geoffroi-Martel, qui resaisit alors le haut domaine sur notre province. Des cent États féodaux de la France huit étaient supérieurs aux autres, et leurs souverains avaient d'autres souverains pour vassaux; ces huits Pairs du royaume, égaux entre eux, reconnaissaient à peine quelquefois la supériorité morale de celui qui avait le titre de roi. Les ducs de Bretagne relevaient nominalement de ceux de Normandie; les comtes d'Anjou relevaient immédiatement des rois de France, car ils possédaient l'héritage direct des Capétiens; les comtes souverains du Maine étaient entraînés ainsi, tantôt sous la suzeraineté des ducs de Normandie, tantôt sous celle des comtes angevins.

« La domination de ces derniers, dit Guillaume de Poitiers, fut dès le principe non seulement pénible, mais presque intolérable aux comtes cénomans; sans parler d'une foule de vexations moins connues, on se rapelle l'emprisonnement d'Herbert. Plus tard Geoffroi-Martel incendia souvent la ville du Mans et la livra pour butin à ses avides chevaliers; souvent il arracha les vignes qui l'entouraient, et plus d'une fois après avoir chassé le maître légitime il rangea le Maine sous sa seule domination. » Herbert-Baccon voyant Geoffroi posséder le patronnage de l'évêché, porta

devant lui ses griefs contre Gervais, afin de le dépouiller non seulement de son titre, mais aussi de sa baronnie de Château-du-Loir; le prélat, de son côté, usa de sa haute influence pour soulever contre le fils de David tous les partisans de sa noble famille: Herbert fut chassé, vers l'an 1044; confiné dans un monastère où il prit l'habit religieux, et l'héritier direct de l'Éveille-chien fut mis à sa place. Geoffroi-Martel espérait que le jeune Hugues mourrait sans postérité, et que, par déshérence il pourrait facilement s'emparer du comté : le poison d'ailleurs terminait alors la vie de la plupart des hauts seigneurs. Mais Gervais veillait sur son pupille, qu'il chérissait et dont il était le parrain; cet évêque lui fit épouser la veuve d'Alain de Bretagne, qu'autrefois Cagnart avait enlevée des mains d'Eudes de Blois, son père. Eudes s'était marié, l'an 1020, avec Hermengarde, fille de Robert, comte d'Auvergne; il en avait eu Berthe, dont nous parlons, et deux fils qui refusèrent leur hommage au roi de France : Henri confisqua les terres de Thibault, et les donna au comte Geoffroi-Martel.

Voyant l'évêque du Mans trahir ses intérêts et déjouer ses rêves ambitieux, Geoffroi, maître déjà de tout le Vendômois, livre la ville de Château-du-Loir au pillage et à l'incendie; tend des embûches à Gervais et le retient en prison sept années. Le concile de Reims enjoint au comte, sous peine d'excommunication, de délivrer ce prélat. Néanmoins, le fils d'Hildegarde de Bellême ne recouvre la liberté qu'en cédant à son ennemi sa baronnie. Hugues III venait de mourir : on ne dit pas si c'était par le poison. Geoffroi faisait chasser sa veuve éplorée et ses enfants par une porte, tandis qu'il entrait triomphalement par l'autre; Gervais eut raison de trembler pour ses jours: non seulement il abandonna ses biens; il fut aussi contraint, on l'a vu plus haut,

de jurer que pendant la vie de Martel, jamais il ne rentrerait dans les murs du Mans. Celui-ci de cette manière resta pendant dix années tranquille possesseur de l'héritage de nos comtes, et s'efforça de faire oublier son usurpation par ses largesses. Les institutions monastiques, nous l'avons raconté, se développaient largement à cette époque; les vieilles forêts tombaient en présence de milles colonies agricoles et religieuses; les constructions de bois étaient remplacées par d'autres en pierre, merveilleusement sculptées et capables de braver les injures des siècles : il est vraiment prodigieux le nombre des édifices importants qui remontent au temps de Geoffroi-Martel et couvrent encore notre pays; d'ailleurs c'est alors que le style ogival fut inauguré parmi nous.

Délivré du voisinage de Gervais, qui acceptait l'archevêché de Reims, Martel se garda bien de lui chercher un successeur au milieu des nobles familles qui depuis si longtemps se disputaient le siège épiscopal du Mans, comme un apanage de leurs puinés; il choisit un de ses sujets, né à Vendôme d'une famille obscure; on le nommait Vulgrin. C'était un de ses fidèles soldats, qui se fit moine à Marmoutier au temps de l'abbé Albert. Ses remarquables talents déterminèrent à le nommer prieur du monastère. Geoffroi, sachant que Vulgrin s'acquittait dignement de ses fonctions et qu'il excellait comme architecte, obtint d'Albert de l'avoir pour abbé de Saint-Serge d'Angers, monastère qui tombait en ruines et où douze moines pouvaient à peine vivre. Le pieux architecte en peu d'années refit à neuf et sur un plan plus vaste l'abbaye; la décora de divers ornements, l'enrichit de biens de toutes sortes : vignes, terres labourables, églises, et réunit soixante moines abondamment pourvus de tout. Geoffroi-Martel, ayant rassemblé le peuple

et le clergé du Mans, n'eut pas de peine à leur faire choisir Vulgrin, dont il leur vanta la prudence et la sagacité, d'autant mieux que la cathédrale avait besoin d'importantes réparations. Ainsi quoique plus pauvre et d'une condition inférieure à celle des évêques ses prédécesseurs, celui-ci néanmoins entreprit de plus grandes choses; en effet, la cinquième année de son épiscopat il commença les fondements de la cathédrale sur une échelle plus vaste que jusqu'alors on les avait vus; mais une mort imprévue l'empêcha de terminer ces travaux. Vulgrin fut évêque neuf ans, huit mois et onze jours; on l'ensevelit dans le chapitre de Saint-Vincent (1), monastère que son prédécesseur s'était efforcé de rebâtir, et là désormais devait être le lieu de sépulture des évêques, car depuis longtemps déjà Saint-Victeur appartenait aux moines du Mont-Saint-Michel.

Geoffroi-Martel est cité parmi les bienfaiteurs de Saint-Victeur; nous avons lieu de croire qu'il fut également généreux envers Saint-Julien du Pré (2), monastère où des religieuses venaient de remplacer les bénédictins. Elles regardaient comme leur fondatrice la pieuse dame Lezeline; nous demandons si ce n'est pas celle qui épousa le frère du duc de Normandie, Guillaume, comte d'Auge, et qui, devenue veuve, établit une abbaye de femmes à Notre-Dame-du-Saint-Désir; elle mourut l'an 1057. Mais l'espace nous manque pour raconter les nombreuses fondations et analyser les importantes chartes de cette époque; nous indiquons seulement la charte qui autorise Guillaume de Saint-

(1) Vet. anal. III.

(2) En construisant à Vendôme l'église de la Trinité, Geoffroi s'y fit représenter en tête ou modillon, avec sa famille; les mêmes têtes couronnées se font remarquer dans l'église du Pré, bâti pendant sa domination.



Calais à construire son château (1). Il se rend auprès du comte Herbert et lui paie les droits d'usage; car nul suzerain ne devait consentir sans dédommagement à l'amoindrissement de son domaine; quant aux moines, il leur abandonne ses maisons, son verger, tout ce qu'il possède autour de sa collégiale de Saint-Pierre, ses droits de pêche dans la rivière, et de plus, sa terre de Montjoie avec la seigneurie de Rahay : l'abbé lui rend néaumoins en retour plusieurs sommes, plusieurs valeurs considérables. Guillaume a désormais sa forêt, son petit domaine, son chapitre, sa motte féodale, son château avec donjon, avec toutes les prérogatives dont jouissaient les anciens barons, et les marques caractéristiques attachées à cette qualité. L'évêque illustre de Durham, né près de Bayeux, avait été moine quelque temps à Saint-Calais, et depuis conserva le nom de *Guillaume de Saint-Calais* : aussi quelques-uns l'ont-ils confondu avec le premier dont nous parlons.

Martel laissa le Maine entre les mains de son sénéchal : Lisois, petit-fils du vicomte Raoul de Beaumont, qui lui avait transmis la seigneurie de Bazougers. Nous l'avons raconté, son père, Hugues de Lavardin, filleul de Hugues-Capet, s'était attaché fortement à la cause de ce dernier et à celle des Angevins; Lisois, fidèle à ces errements, fut l'auxiliaire le plus puissant de Foulques et de Martel : la chronique d'Amboise l'appelle l'*honneur de la milice des Cénomans*, guerrier des plus renommés par sa valeur, sa naissance et ses vertus. Sa demeure ordinaire était à Bazougers, où vivaient également ses frères, Auger et Aubry, qui lui succédèrent dans la même charge. Dès le temps de Foulques, la garde des châteaux de Loches et d'Amboise lui avait été

(1) *Cenomania.*

confiée. A cette époque, tout souverain féodal eut ainsi son connétable, ses maréchaux, son sénéchal, et ces offices domestiques, donnés en fief, possédés à titre héréditaire, se conservaient le plus souvent dans une même famille; la cour se grossissait ensuite des fils des feudataires, élevés près du souverain. C'est alors que parut la chevalerie; mais cette institution poétique, basée sur la foi, la valeur et l'amour, ne fut jamais qu'un beau rêve : sa seule réalisation se rencontra dans les ordres religieux et militaires. L'an 1060, le 14 novembre, Geoffroi-Martel mourut après avoir partagé ses Etats entre ses deux neveux; les Cénomans saisirent avec empressement l'occasion qui leur était offerte de secouer une fois encore le joug des Angevins, et rappelèrent le jeune héritier de leurs anciens comtes.

IV.

HERBERT III, GAUTHIER, GUILLAUME-LE-CONQUÉRANT, HUGUES IV. — ARNAULD.

Berthe, cédant aux armes victorieuses de Nerra, s'était retirée avec Herbert et Marguerite, qu'elle avait eus de Hugues III, auprès de son fils Conan, duc de Bretagne; aidée de Guillaume-le-Conquérant, duc de Normandie, elle parvint à rétablir Herbert au Mans, et à le maintenir malgré les attaques du successeur de Martel. Mais le jeune comte mourut, l'an 1062 (1), en léguant à Guillaume ses droits au comté du Maine, et lui confiant sa jeune sœur, fiancée à Robert, fils aîné du duc. Les évènements qui sui-

(1) *Chronicon Kemperlegiense. — Chronicon Ruyense.*

virent sont parfaitement connus : ils ont été traités de main de maître par les historiens normands contemporains, et spécialement par Guillaume de Poitiers et Orderik. Si le Conquérant s'empara, dit le premier, de *la principauté du Maine*, par la force des armes, c'est qu'il dut le faire d'après les lois de l'équité; car la domination des comtes angevins depuis longtemps était devenue intolérable aux comtes du Mans. « L'an 1064, dit le second, après la mort du jeune « Herbert, Guillaume passa la Sarthe avec une armée nom- « breuse, et reçut les soumissions de beaucoup de seigneurs « qui lui restèrent fidèles pendant vingt-quatre ans qu'il « vécut encore; car le jeune comte, après la mort du vieux « Hugues son père, et conformément aux conseils de sa « sa mère Berthe, s'était mis avec son patrimoine sous la « protection du puissant duc des Normands. Sa sœur avait « été fiancée à Robert, fils du duc, avec stipulation expresse « que si le jeune Herbert venait à mourir sans postérité, le « comté du Mans deviendrait le partage de Robert. »

« Mais Gauthier de Meulan, fils du comte Dreux, avait « épousé Biote (1), fille du comte Hugues du Mans, et « celle-ci se trouvait être la tante d'Herbert; Gauthier, qui « possédait une notable partie déjà de la province, fit valoir « chaleureusement ses droits à posséder la souveraineté du « Maine entier. Le chef-lieu, le Mans était vaillamment « défendu par Geoffroi de Mayenne, Hubert de Sainte-Su- « zanne et les autres principaux Cénomans, qui soutenaient « de tout leur pouvoir le parti de Gauthier, et redoutaient « vivement de tomber sous le joug des Normands. Tan- « dis que le duc livre de nombreux combats, subit de « nombreux échecs et en fait éprouver aux autres, puisque

(1) Bioue (*Biota*), nom connu encore dans le Maine et le Perche.

« tel est le sort de la guerre, le comte Gauthier et sa femme « Biote succombent, empoisonnés, dit-on, par leurs lâches « ennemis; après leur mort, le duc, plus sûr de la victoire, « combat les rebelles avec plus d'acharnement, et entre « dans les murs du Mans en grand triomphe. La cité se rend « à discrétion; l'évêque Arnaud se présente au-devant de « lui, précédant ses prêtres et ses moines revêtus de leurs « habits de chœur, portant les livres des évangiles et les « croix de procession. Cependant, Geoffroi de Mayenne ne « voulut pas laisser le duc jouir ainsi de sa conquête; il « excita autant qu'il put ses ennemis à lui nuire et ourdit « différentes trames contre lui. Guillaume toléra quelque « temps ses attaques; puis, afin de le corriger seul, sans « causer de grands détriments à d'autres, il fit marcher « vers ce rebelle une forte armée. Le château d'Ambrières « tomba sous ses coups; Mayenne fut incendié après un long « siège, et la perte de ces deux forteresses força le plus va- « leureux des Cénomans à courber la tête : celui qui entraî- « nait les autres dans la rébellion (1063). Presque tous ses « complices furent atterés et contraints de reconnaître pour « maître le fier Guillaume, que la main divine protégeait « visiblement. La sainte et charmante vierge Marguerite « fut remise par le Conquérant entre les mains de Stigand, « homme puissant de la cour du comte Eudes, pour prendre « soin de son éducation; mais, avant d'avoir atteint l'âge « nubile, elle mourut et fut inhumée à Fécamp (1) ».

Délivré de ses compétiteurs au moyen du poison, arme fort ordinaire dans ce siècle, Guillaume ne songea qu'à sa conquête de l'Angleterre; les Cénomans parurent avec éclat sous ses drapeaux (1066): l'évêque Arnaud, Normand for-

(1) Orderik, V.



tement attaché au parti du duc, lui avait même fourni trente vaisseaux ; à la bataille d'Hastings, le 14 octobre, les guerriers de notre province, sous la conduite de Robert de Mont-Gomery, se tenaient à la droite de l'armée, et contribuèrent puissamment à la victoire qui décida du sort de l'Angleterre : le trouvère Taillefer animait nos guerriers en faisant retentir les airs de l'hymne martial de Rolland, l'ancien comte du Mans. On sait comment Guillaume établit une foule de seigneurs et d'ecclésiastiques de ce diocèse à la place des seigneurs anglais et des évêques chassés de leur siège ; déjà nous avons parlé de l'illustre Guillaume de Saint-Calais, dévenu évêque de Durham. Celui de Rochester ne servit pas seulement le Conquérant par ses conseils, son influence ; il se faisait ingénieur des forteresses, et y introduisit de notables améliorations pour en augmenter la force et la commodité. Le duc encourageait de tout son pouvoir l'architecture militaire, la reconstruction des anciens châteaux et la fondation d'un grand nombre de nouveaux. Robert de Bellême, dont nous venons de parler et qui justifia trop son surnom de *Robert le Diable,* inventa de nouvelles machines de guerre des plus ingénieuses, et construisit les châteaux les plus remarquables dans le Maine et la Normandie.

« Mais, disent les Actes des évêques, tandis que Guillaume « était retenu par les guerres qu'il avait à livrer au-delà du « détroit, les principaux du Maine et le peuple même « s'unirent pour se soustraire à la domination du roi ; des « députés furent envoyés en Italie ; ramenèrent le marquis « Azzo, accompagné de sa femme et de son fils, appelé « Hugues, et se soumirent à ce marquis avec la ville du « Mans et le Maine entier. Les soldats du roi d'Angleterre « et tous les Normands qui se trouvaient dans la cité fu

« expulsés, non seulement des remparts, mais du pays : il y
« eut même un majordome du roi, nommé Omfroi (1), qui
« périt au milieu des fortifications. L'évêque, afin de ne pas
« paraître prêter les mains à la trahison de ses concitoyens,
« s'empressa de quitter la ville ; il aborda heureusement en
« Angleterre, où le roi lui fit un bel accueil. Ses adversaires
« l'apprenant, s'emparèrent aussitôt de ses maisons épis-
« copales, se faisant un plaisir de livrer indignement au
« pillage tout ce qui semblait lui appartenir. C'est pour cela
« qu'il ne resta pas longtemps auprès de Guillaume ; ce roi
« lui permit de revenir, et le combla de présents ; mais par
« haine du Conquérant ses concitoyens ne le laissèrent point
« entrer dans la ville : il demeura dans le faubourg, au
« monastère de Saint-Vincent, avec les serviteurs de sa
« maison. Cependant les ecclésiastiques, ne pouvant sup-
« porter son absence, firent un accord avec ses adversaires ;
« il reprit possession de son siège. Sur ces entrefaites, le
« marquis Azzo, qui par la force des armes et par ses lar-
« gesses avait rangé le Maine entier sous sa puissance, s'ap-
« perçut de la légèreté de caractère des Cénomans, et com-
« prit qu'après avoir épuisé ses trésors pour les gagner, ils
« ne tarderaient pas à violer la foi jurée. Il laissa son épouse
« avec son fils entre les mains de Geoffroi de Mayenne, sei-
« gneur de haute noblesse, du caractère le plus astucieux,
« et reprit la route de l'Italie. La femme du marquis s'ap-
« pelait Gersende, fille de l'illustre comte des Cénomans,
« Herbert, surnommé l'Éveille-chien ; mariée d'abord à
« Thibault, duc de Champagne, elle fut répudiée et s'unit
« ensuite avec le marquis Azzo. »

(1) Omfroi de Vieilles, fils de Thurould de Pont-Audemer, chef de la maison de Beaumont, près d'Evreux.

« Geoffroi de Mayenne devint donc son tuteur et quasi « son mari ; comme il cherchait des occasions de vexer les « citoyens et voulait leur imposer quelques exactions nou- « velles, ils formèrent un complot pour arrêter ses coupables « entreprises et ne se laisser opprimer ni par lui, ni par tout « autre. Ils organisèrent ainsi cette conjuration que l'on « nommait *commune;* se liguèrent tous ensemble par des « serments, et contraignirent non seulement Geoffroi lui- « même, mais les autres barons du Maine, de s'engager « malgré eux dans cette conspiration, en prêtant de sem- « blables serments. Les auteurs de la conjuration com- « mirent des forfaits innombrables : condamnèrent çà et là « plusieurs personnes sans aucune forme de jugement; « crevèrent les yeux de quelques-uns pour des causes les « plus minimes; firent pendre, ce qui pis est, plusieurs « autres pour les fautes les plus légères, et sans raison in- « cendièrent des châteaux du voisinage pendant les jours « de la sainte Quarantaine. Bien plus, dans le temps même « de la Passion de Notre Seigneur, l'un des premiers ba- « rons de la province, Hugues de Sillé, s'était attiré la haine « des conjurés par quelques insultes; tout-à-coup des émis- « saires sont envoyés dans la contrée ; ils rassemblent une « multitude tumultueuse, prête à marcher contre le baron « qui résistait aux injonctions sacrées : une armée se forme ; « l'évêque et les curés de chaque paroisse sont à la tête avec « les croix et les bannières levées ; la ligue furieuse s'ache- « mine ainsi vers le château de Sillé. »

« On s'arrête à peu de distance des remparts ; mais Geof- « froi de Mayenne, qui s'était mêlé frauduleusement parmi « les rangs et campait près de là, s'abouche en secret avec « les ennemis, et travaille ardemment à rendre de toute « manière inutiles les tentatives des conjurés. Le lendemain

« donc, les assiégés font une sortie, provoquent l'armée au
« combat ; puis, tout-à-coup, les nôtres, qui se préparaient
« au choc des ennemis, poussent de grands cris ; le bruit venait de se répandre dans le camp que la ville du Mans
« était livrée aux ennemis du consentement de quelques
« scélérats : c'était une ruse préparée à dessein. Alors la
« foule des paysans, effrayés de l'approche des assiégés et
« des bruits qui circulent, jette les armes et prend la fuite.
» Nous n'avons point à redire ici combien furent pris, combien furent blessés, combien périrent foulés aux pieds
« dans ce sauve qui peut général ; et, sans parler des autres,
« nobles ou gens sans aveu, que non seulement les soldats,
« mais même de simples femmes faisaient prisonniers
« comme des daims timides, au milieu de la campagne, et
« aussi facilement qu'elles le voulaient, l'évêque, ô douleur,
« fut pris par les ennemis et mis en prison. »

« La ville du Mans fut dans le deuil et la consternation
« à cette nouvelle, et, semblable à un navire sans gouvernail, ne savait quel parti prendre. Cependant Hugues,
« qui était généreux de caractère, ne voulut pas laisser
« outrager l'évêque ; il le relâcha sans retard. Quant à Geoffroi de Mayenne, qui se sentait coupable et suspectait avec
« raison ses concitoyens, il renvoya le jeune Hugues auprès
« de son père en Italie ; lui-même se retira au château nommé
« la Chartre, tandis que Gersende restait dans la cité. Cette
« comtesse, voyant que Geoffroi s'était rendu odieux aux
« habitants par sa méchanceté, qu'il ne pourrait facilement
« rentrer dans leurs bonnes grâces, ourdit une trame pour
« lui livrer la ville ; car la familiarité coupable qui se renouvelait entre eux deux, ne lui laissait plus supporter
« son absence. Un dimanche donc, à l'aide de quelques
« traîtres, Geoffroi s'introduit avec environ huit cents sol-



« dats dans une citadelle de la ville, située près de la ca-
« thédrale, et commence les hostilités, cherchant tous les
« moyens de nuire aux citoyens. Ceux-ci s'empressent de
« convoquer tous les barons et principalement le comte
« d'Anjou, Foulques-*le-Réchin* : on enferme immédiate-
« ment Geoffroi avec les siens dans les remparts, en dres-
« sant les batteries d'un siège. L'ennemi, dans une sortie,
« incendie pendant la nuit le quartier dit de Saint-Vincent
« ou de Saint-Ouen; comme, pour se protéger, il s'était
« emparé de deux petites tours, voisines du donjon, et de
« quelques maisons auprès, on ne put facilement l'expulser
« de là par la force des armes. Les nôtres alors se mirent
« tout à coup à jeter des feux sur les maisons, dont nous
« parlons, quoiqu'elles fussent très près de la cathédrale, et
« forcèrent les assiégés à déguerpir, tout en ayant beaucoup
« de peine à empêcher que le feu ne gagnât les toîts de l'é-
« glise. Pressés plus vivement ensuite, en leur lançant une
« grêle de traits et les attaquant avec des machines de
« guerre, de différent genre, on leur inspira une très vive
« crainte. »

Geoffroi de Mayenne épouvanté prit la fuite; les autres se virent contraints de se livrer, eux et leur citadelle, entre les mains de Foulques d'Anjou; tandis que « les citoyens,
« pleins de ressentiment et par prévoyance pour l'avenir,
« détruisirent l'intérieur de ce château jusqu'à la hauteur
« du mur de la cité, laissant intègres les parois extérieures
« pour servir de rempart à la ville. » Ainsi le château du Mans, construit par Guillaume-le-Conquérant, s'étendait alors près de la cathédrale des deux côtés de l'enceinte gallo-romaine : la partie la plus voisine de l'église, à l'intérieur des vieux murs, fut démantelée jusqu'à la hauteur de ceux-ci; la partie extérieure, au contraire, fut

conservée, comme il est facile de s'en assurer par les deux tours placées à l'ancienne porte de ville. Les Cénomans, délivrés du jeune Hugues et de sa mère, retombèrent donc sous le joug des Angevins; mais le Conquérant n'était pas homme à quitter facilement la partie : l'an 1073, il fondit sur la province avec une armée d'Anglais et de Normands; ravagea les campagnes, brûla les métairies et les villages; coupa les vignes; commanda de cruelles exécutions, et parvint à reprendre de nouveau la suzeraineté du Maine. Turgis de Tracy, Guillaume de la Ferté avec plusieurs autres fidèles guerriers furent chargés de défendre la ville du Mans, tandis que Jean de la Flèche, tout dévoué au roi d'Angleterre, faisait valoir ses droits au comté : Biote ayant été empoisonnée, Hersende écartée, il réclamait avec raison l'héritage de Gerberge, sa mère, la plus jeune des filles d'Herbert.

Cependant Foulques d'Angers « ne pouvant supporter « que les Normands commandassent aux Cénomans et pos« sédassent un comte de ses domaines malgré lui, des ci« toyens séditieux et de simples soldats forment une ligue « contre les étrangers, entourent la citadelle de la ville et les « autres fortifications, armés jusqu'aux dents; après une « vive attaque, ils chassent des remparts Turgis de Tracy, « Guillaume de la Ferté avec les autres officiers du roi : « ceux qui résistent avec le plus de courage sont massacrés; « les autres sont jetés dans les fers et, triomphants d'avoir « reconquis la liberté, les Cénomans tirent une vengeance « exemplaire des Normands. Tout le pays se soulève; la « domination des Normands est renversée et attaquée de « de toutes parts comme une peste générale. Geoffroi de « Mayenne avec le plus grand nombre des grands de la « province prend part à cette ligue contre les Normands,

« tandis que d'autres en petit nombre, au milieu des alter-
« natives de ces évènements, restent favorables ou soumis
« au roi Guillaume. Ce monarque magnifique apprend
« bientôt par de tristes rapports le massacre de ses offi-
« ciers; il se prépare à réprimer l'attaque de ses ennemis
« et à tirer les armes à la main une vengeance légitime de
« la rebellion des traîtres. Il appelle autour de lui les Nor-
« mands et les Anglais; donne les ordres nécessaires pour
« rassembler promptement ses troupes en un corps d'ar-
« mée; puis, aidé de ses principaux chevaliers, il instruit
« au combat ses hommes de pied et ses cavaliers, et ter-
« rible il fond avec eux sur le Maine. »

« Guillaume à la tête de sa phalange assiège d'abord le
« le château de Fresnay; il y ceint l'épée de chevalier à
« Robert de Bellême. Hubert, gouverneur de la place, fait
« sa paix avec le roi, lui rend ses châteaux de Beaumont
« et de Fresnay; pendant quelque temps il resta même à
« son service. Guillaume va ensuite assiéger Sillé; mais
« le châtelain se rend près du monarque en suppliant, et
« obtient la paix qu'il désirait. Ainsi personne n'osait résister
« à la valeur du prince qui marchait à grandes journées :
« tous les habitants des villes et des campagnes, avec les
« clercs et les religieux, prirent la résolution d'accueillir
« dignement ce pacifique conquérant, et de se soumettre
« de bonne grâce à son légitime pouvoir. Guillaume se pré-
« senta devant la ville du Mans; établit le siège avec plu-
« sieurs corps d'armée; fit connaître aux siens à propos sa
« volonté royale, et commanda impérieusement aux bour-
« geois de la cité d'aviser prudemment à leurs intérêts et
« de lui rendre pacifiquement la ville, avant l'assaut, le
« massacre et l'incendie. Dès le lendemain, cédant à cet
« avis salutaire, les bourgeois sortirent et vinrent en sup-

« pliants apporter les clefs des portes; ils firent leur sou-
« mission : le roi les accueillit avec bonté. Les autres Cé-
« nomans furent effrayés de voir fondre sur leur pays
« comme une avalanche cette armée terrible, et sachant
« que leurs complices, leurs fauteurs avaient fait défection
« en présence d'un guerrier éprouvé par tant de victoires,
« ils envoyèrent de leur côté des messagers de paix au
« vainqueur. On se donna les mains en signe d'alliance; les
« vaincus réunirent gaîment leurs drapeaux aux étendards
« du roi, puis reçurent la permission de rentrer dans leurs
« foyers et de s'ébattre tranquillement selon leur bon
« plaisir sous leurs toîts et leurs treilles. »

« Les Cénomans étaient ainsi rendus à la paix sans de
« grands combats et vivaient tranquillement sous la puis-
« sance du roi Guillaume, lorsque le comte Foulques con-
« çut de noirs projets dictés par la haine, et tenta de s'in-
« surger contre quelques-uns de ceux qui favorisaient le
« parti des Normands. Jean de La Flèche, le plus puissant
« des Angevins, lui était principalement odieux, parce qu'il
« leur était dévoué. Dès qu'il est certain que le comte mar-
« che avec une armée contre lui, Jean réclame l'assistance
« de ses voisins confédérés; il demande et obtient des se-
« cours du roi Guillaume. Le monarque si plein d'activité
« lui dépêche aussitôt Guillaume de Moulins, Robert de
« Vieux-pont et d'autres guerriers vaillants et expérimen-
« tés : Jean s'empresse de les préposer avec ses propres sa-
« tellites à la garde de ses places. Foulques l'apprend avec
« une peine extrême; il rassemble toutes ses forces, et vient
« mettre le siège devant le château de la Flèche. Le comte
« Hoël avec un corps de Bretons arrive au secours de Foul-
« ques, et de concert avec lui presse vivement les troupes de
« Jean. Dès que le roi Guillaume est averti du grand nombre

« d'ennemis qui attaquent ses soldats, il lance un édit pour « appeler aux armes les Normands et les Anglais, et comme « un autre maître de la milice il y joint aussi d'autres « peuples qui lui sont soumis : on rapporte qu'il marchait « contre les bataillons ennemis avec 60,000 cavaliers. Les « Angevins et les Bretons, connaissant l'arrivée de Guil- « laume et de ses bataillons, non seulement ne reculent pas, « mais traversent hardiment le Loir (1) ; lorsqu'ils sont sur « l'autre rive, afin d'ôter aux lâches tout espoir de fuir et « de les forcer à combattre vaillamment, ils détruisent les « bateaux qui venaient de servir à leur passage. »

« Tandis que les deux armées se préparaient aux chances « du combat, et que les esprits du plus grand nombre étaient « dominés par la crainte, en présence de la mort et des « peines qui suivent le trépas des réprouvés, un prêtre-car- « dinal de l'église romaine et quelques moines pieux, qui « se trouvaient là par une permission céleste, inspirés de « Dieu vont trouver les chefs des deux camps pour leur « exposer des représentations et des réprimandes. Ils leur « défendent énergiquement au nom du ciel de combattre ; « et, autant par leurs avis que par leurs prières, ils les amè- « nent à faire la paix. Guillaume d'Evreux, Roger de Mont- « Gomery, comte de Bellême, d'autres comtes et les chefs « les plus braves se joignent de bonne grâce à ces instan- « ces : car s'ils étaient prompts et pleins d'ardeur pour voler « à de justes combats, ils avaient en même temps horreur « de concourir à des guerres détestables entreprises par « l'orgueil et l'injustice. L'extrême fierté des ambitieux « s'apaisa devant les héraults du Christ, qui venaient de

(1) L'ancienne route d'Angers conduisait au bourg de Cré, où l'on passait le Loir.

« semer les germes de la paix, et la pâle crainte de ceux qui « étaient effrayés se dissipa peu à peu. Plusieurs délibéra- « tions eurent lieu; divers traités furent préparés; des pro- « positions échangées, et le Dieu de la victoire permit que « les envoyés de paix fussent partout accueillis. Le comte » d'Anjou se désista de ses droits sur le Maine en faveur « du jeune Robert, fils du roi; il abandonna de même les « honneurs que ce prince avait reçus du comte Herbert « avec la main de Marguerite sa fiancée. Robert rendit « ensuite les hommages dus à Foulques, comme un petit « feudataire les doit à un plus grand. Jean de La Flèche et « les autres Angevins qui, jusque là s'étaient armés pour le « roi contre le comte se réconcilièrent avec leur suzerain, « et les Cénomans, qui avaient pris parti pour le comte « contre le roi, furent également amnistiés. C'est ainsi que « la grâce de Dieu pénétra le cœur des princes : de part et « d'autre les fautes furent pardonnées, et le bon peuple, « voyant la sérénité de la paix dissiper au loin la tempête « des guerres, se livra publiquement à la joie. Cette paix, « conclue (1085) entre le roi d'Angleterre et le comte d'An- « jou, au lieu appelé vulgairement Blanche-lande ou la « Brière (1) dura toute la vie du roi pour le bonheur des « deux Etats. (2) »

Le motif secret de cette guerre venait, disent les histo- riens d'Anjou, de ce que Jean de La Flèche avait embrassé fortement quelques années auparavant le parti de Geoffroi, frère de Foulques, et s'était ligué avec Etienne de Blois pour délivrer le Barbu de sa prison; Geoffroi, d'ailleurs, avait soutenu les prétentions du fils de Gerberge au comté

(1) Landes stériles, couvertes de lichens blancs entre le Lude et La Flèche, près de la grande route, au rapport de J. R. Pesche.

(2) Orderik, l. IV.

du Maine, en qualité de suzerain ; il avait combattu le Conquérant non sans succès; on suppose même qu'afin de battre la citadelle, construite depuis peu de temps à l'entrée du Mans par Guillaume, il aurait élevé les retranchements qui de son nom furent appelés les Monts ou Mottes-Barbet. Cette guerre se termina par un accord entre les deux puissants feudataires ; mais Geoffroi fut mis en prison, l'an 1067, et son frère vainqueur ne voulut point reconnaître les traités avec le Conquérant : d'un autre côté, Foulques avait épousé la nièce de Jean de La Flèche, la petite fille de Gerberge du Mans; de toute manière il prétendait à la suzeraineté de notre province. Lors de la paix de Blanchelande, Guillaume lui-même exigea donc que son fils reconnût cette suzeraineté; néanmoins il gouverna directement notre province, ne laissant à Robert qu'un vain titre de comte. « Après la mort de sa fiancée Marguerite, ce « jeune prince, animé par l'ambition naturelle à son âge « et poussé par les funestes conseils de ses amis, réclama « de son père ce qu'il lui avait publiquement promis, la « souveraineté du Maine et de la Neustrie. Le père, plein « de prévoyance et par différentes considérations, refusa ce « qu'on lui demandait et engagea son fils à attendre un « temps plus favorable pour obtenir ce qu'il désirait. Ro- « bert fut profondément blessé du refus de son père et à « ce sujet disputa d'une manière arrogante. » — « Il fut, « comme on le rapporte, la cause et le foyer des tempêtes « qui agitèrent les Cémomans et les Normands. » Orderik, raconte au long les discours animés entre Guillaume et Courte-heuse, qui se retira de la cour; erra cinq ans à l'étranger, en faisant les plus folles dépenses, et se rendit enfin auprès de Philippe roi de France, son cousin, auquel il demanda des secours avec instance. « Le Conquérant

« reçut enfin son fils en grâce ainsi que ses compagnons, « et comme autrefois se voyant malade il avait abandonné « à Robert le duché de Normandie pour en jouir après sa « mort, de même en vertu d'un nouveau traité il le lui « confirma d'après l'avis des grands. En conséquence, les « Normands et les Cénomans se réjouirent de la paix, après « avoir été pendant plusieurs années cruellement désolés « par les calamités de la guerre. » Cette paix ne fut point de longue durée : pendant quinze années, Robert, fort de l'appui du roi de France, fut en révolte contre son père, qui ne lui avait laissé, nous l'avons déjà dit, que le titre nominal de comte du Maine, et connaissant ses prodigalités se montrait avare à son égard; les historiens contemporains nous apprennent que ces démêlés réveillèrent les anciennes antipathies des Français pour les Normands.

Pendant que Guillaume-le-Conquérant employait tous les moyens de rattacher notre province à ses Etats, sur le siège épiscopal était assis Arnauld ou Ernauld, né dans l'Avranchin et neveu du pieux et célèbre Robert-le-grammairien, dont nous avons parlé précédemment. Cet homme illustre rendit les plus grands services à l'église du Mans par ses enseignements, sa doctrine et le soin qu'il prit de la restauration des églises renversées au milieu des ravages de la guerre. Sous sa discipline, Arnauld fit de grands progrès dans les sciences, et vivant avec lui dès son enfance il apprit à marcher sur les traces de ses vertus. Après la mort de Robert, il lui succéda donc à la tête des écoles ecclésiastiques du Mans, qu'il dirigea prudemment sous les évêques Gervais et Vulgrin. Arnauld était petit de taille, mais son esprit éminent et ses belles qualités rachetaient ce défaut. Après la mort de Vulgrin, le peuple et le clergé du Mans le choisirent pour évêque; cependant quelques-uns s'op-

posèrent à son élection, n'alléguant d'autre motif sinon qu'il était fils d'un prêtre. Les Cénomans envoyèrent des députés au pape Alexandre II, afin de lui notifier l'élection et demander son avis sur l'opposition de ses adversaires : le souverain pontife, en vertu de son autorité apostolique, déclara que par la régénération spirituelle en Jésus-Christ ce vice de naissance disparaissait assez pour élever au sacerdoce suprême Arnauld, si dans le diocèse on ne trouvait pas quelqu'un qui pût mieux convenir. Forts de cette autorité, les Cénomans firent consacrer le prélat, dont nous parlons ; après avoir pris possession de son siège, il continua la construction de la nouvelle église cathédrale, commencée sous Vulgrin. Mais les travaux antérieurs étaient si peu solides qu'ils s'écroulèrent pendant une nuit ; Arnauld fit poser de meilleures fondations : l'on peut voir dans la nef actuelle qu'une partie des colonnes furent remplacées par de lourds piliers, et que des voussures ogivales fortifièrent en sous-œuvre les voussures à plein cintre. Le chancel, qui n'avait pas été endommagé, fut couvert ; on commença deux tours solides aux deux extrémités de la croix.

Nous avons raconté déjà que notre évêque, craignant d'être accusé d'avoir trempé dans le complot contre le roi d'Angleterre, alla se réfugier auprès de lui, et qu'il revint aussitôt, en apprenant que ses maisons épiscopales avaient été pillées. Plus tard, fatigué des agitations et des guerres incessantes des Cénomans, il fit le pélerinage de Rome ; mais à son retour, en traversant les Etats soumis au marquis Azzo, celui-ci le fit prisonnier et le retint avec toute sa suite. Reconnaissant plus tard qu'il ne devait pas contrister sans raison un prélat si estimable, Azzo le renvoya chargé de présents sept mois après son arrivée à Gênes. Arnauld resta quinze années évêque du Mans : une grave infirmité le fit

souffrir pendant les trois dernières; il mourut âgé d'environ soixante-dix ans, et fut inhumé dans l'église des moines de Saint-Vincent, devant les degrés de l'autel. L'an 1140, on transféra son corps dans le chapitre de l'abbaye. Hugues de Die, légat du Saint-Siège, avait convoqué l'évêque du Mans et l'abbé de la Couture, avec les prélats de Normandie à un concile, soit à Meaux, soit dans tout autre lieu de France : ils ne s'y rendirent point par la crainte de tomber entre les mains du roi des Français, et furent déclarés suspens; mais le pape Grégoire VII les releva de ces censures, et écrivit, en 1080, à notre évêque, l'année même où celui-ci mourut.

V.

ROBERT. HUGUES IV. — HOEL.

« L'évêque Arnauld, dès le commencement de son épis-
« copat, avait élevé un jeune homme, appelé Hoël, rempli
« des meilleures dispositions; mais si le prélat s'attachait à
« lui c'était plutôt parce qu'il imitait sa vie pieuse, qu'en
« raison de quelques liens de parenté. Lorsque Hoël fut
« instruit dans les saintes lettres et comme il avait toute
« sorte de qualités, la faveur du clergé de la cathédrale lui
« fit obtenir la dignité de doyen : dans cette charge il s'at-
« tira tellement l'affection de tout le peuple, que dès ce
« temps on avait autant d'égards pour lui que pour l'évê-
« que. En effet, sous le rapport de l'urbanité, de l'élo-
« quence, de l'habileté et de la magnanimité, personne
« ne l'emportait sur lui; il observait néanmoins si parfaite-
« ment les règles de l'humilité et de la mansuétude que,
« se regardant comme le dernier de tous, il souffrit mille

« fois que des personnes infimes lui manquassent d'égards. « Il arriva donc qu'après la mort d'Arnauld il y eut une « une voix unanime pour son élection ; l'on proclama qu'il « était le plus digne de l'épiscopat. Mais Guillaume, roi « d'Angleterre et Foulques d'Anjou se disputaient alors « cet évêché : Raoul, archevêque de Tours, ne put l'or- « donner ; avec son consentement et même d'après l'avis « de tous ses suffragants, le sacre d'Hoël se fit en grande « pompe à Rouen, par l'archevêque Guillaume, le onze des « calendes de mai, l'an 1085 (1). » Ce récit est confirmé par le cartulaire de Saint-Vincent, qui constate qu'Hoël était doyen de la cathédrale sous Arnauld et lorsque Robert recouvra le comté ; il eut, dit-on, pour successeur Guilbert, sous le même épiscopat, et fut appelé par le roi Guillaume au nombre des clercs de sa chapelle. L'évêché du Mans étant resté vacant, près de quatre ans et demi, le Conquérant voulut en pourvoir Samson de Bayeux, son grand aumônier : celui-ci fit agréer son refus au monarque, et lui proposa le breton Hoël, si connu des Cénomans. Guillaume trouvait l'extérieur et les manières de cet ecclésiastique peu agréables ; néanmoins il consentit à son élection ; et comme Foulques d'Angers ne voulut point que l'archevêque de Tours ordonnât ce prélat, dévoué aux Normands, Hoël eut recours au métropolitain de Rouen, après en avoir obtenu le consentement de ses comprovinciaux.

Les Actes font un magnifique éloge de ses vertus et de ses travaux : il termina les tours de la cathédrale, aux deux extrémités de la croix ; entoura le chœur de bas-côtés ; voûta et pava le chancel ; orna les fenêtres de verrières peintes, d'un prix extraordinaire : on croit retrouver encore

(1) *Vet. anal.*, III,

quelques restes de ces premiers vitraux. Dans les traverses qu'eut à essuyer l'archevêque de Tours, Hoël se montra un ami plein de dévouement et de fidélité; lorsque Raoul mourut, il se chargea d'administrer par *interim* son diocèse, selon l'antique privilège des évêques du Mans. L'année même de l'ordination du prélat la terre fut si stérile, que le boisseau de blé se vendait jusqu'à sept écus : Hoël, du consentement du peuple et de son clergé, fit enlever l'or et l'argent qui recouvraient le maître-autel de la cathédrale pour en partager le prix aux pauvres. Peu de temps après, pendant la nuit, la ville entière du Mans fut incendiée, à l'occasion de la guerre qui se rallumait avec une nouvelle vigueur. « A la « mort de la glorieuse reine Mathilde, le roi Guillaume eut « violemment à souffrir, pendant près de quatre ans qu'il « lui survécut, des nombreuses tribulations qui lui survin- « rent. En effet, quelques uns de ses sujets du Maine, pays « dont les habitants sont presque toujours agités par l'in- « quiétude qui leur est naturelle, et dont l'inconstance « trouble la paix publique, en même temps qu'ils se trou- « blent eux-mêmes, prirent les armes contre le roi Guil- « laume, et occasionnèrent des dommages considérables à « eux-mêmes et à beaucoup d'autres. Le vicomte Hubert, « gendre de Guillaume, comte de Nevers, avait autrefois « offensé le roi dans des circonstances peu importantes; « mais ses offenses ne firent que s'accroître dans la suite: « il abandonna Beaumont et Fresnay, ses places fortes, et, « comme un ennemi public, se retira avec sa femme et les « siens au château de Sainte-Suzanne. Cette place où il s'en- « fuit est située sur la rivière d'Erve, au haut d'un rocher « escarpé sur les confins du Maine et de l'Anjou. Il y réunit « une armée; sans relâche fit beaucoup de dégâts, et « inspira une forte crainte aux Normands qui cherchaient

« à régner en maîtres sur le territoire des Cénomans. Ce « vicomte était d'une noblesse illustre, remarquable par un « mérite éminent, plein de courage et d'audace, et ses « grandes qualités avaient porté au loin sa renommée. Les « garnisons de la ville du Mans et des places circonvoisines « eurent fréquemment à souffrir des incursions d'Hubert. « Elles firent entendre au roi Guillaume leurs plaintes fon- « dées sur de grands malheurs, et réclamèrent son assi- « stance. »

« En conséquence, le roi rassembla sans tarder une « armée de Normands; manda ceux des Cénomans qui lui « restaient fidèles, et pénétra dans le pays ennemi avec des « forces considérables. Toutefois il ne put assiéger la forte- « resse de Sainte-Suzanne, qui était inaccessible à cause « des rochers et de l'épaisseur des vignes qui l'entourent de « toutes parts; il ne put pas également tenir étroitement « enfermé l'ennemi qui s'y défendait, parce que celui-ci se « procurait courageusement des moyens de communication. « C'est pourquoi Guillaume éleva auprès le fort de Château- « neuf; il y plaça une forte garnison pour contenir l'en- « nemi. Quant à lui, le roi retourna dans la Normandie afin « d'y régler les affaires importantes de l'Etat. L'armée du « roi, à la tête de laquelle se trouvait Alain-le-Roux, comte « des Bretons, se faisait remarquer par ses richesses, par « ses chevaux et son appareil militaire; mais les assiégés « cherchaient à les égaler en nombre et en valeur : d'ail- « leurs, de l'Aquitaine, de la Bourgogne et des autres pro- « vinces de la France, les meilleurs chevaliers volaient vers « Hubert; ils désiraient ardemment le seconder de tous « leurs efforts et signaler leur bravoure. Il en résulta que « le château de Sainte-Suzanne s'enrichit aux dépens des « assiégeants, et que de plus en plus il se fortifiait journel-

« lement dans ses moyens de résistance..... C'est ainsi que « pendant trois années Hubert résista aux Normands et, « chargé des dépouilles de l'ennemi, brava ses attaques. » Les officiers de Guillaume, ne pouvant vaincre le haut et puissant vicomte du Mans, parvinrent à le faire consentir à la paix. « Les Normands et les Cénomans furent au comble « de la joie, après avoir eu durant quatre années à souffrir « toutes les calamités de la guerre. Ensuite, tant que le roi « vécut, ce chevalier, dont nous parlons, se maintint en « bonne intelligence avec lui, indépendant, heureux, en « possession de ses seigneuries, qu'il transmit en mourant « à ses fils Raoul et Hubert. » — « L'an 1087, Guillaume « le Bâtard, roi des Anglais, mourut à Rouen, le 9 septem- « bre; son fils Robert devint, du moins de nom, pendant « plusieurs années, duc des Normands et prince des Céno- « mans : mais enclin à l'engourdissement et à la paresse, « il ne gouverna jamais, comme il convient, dans la vertu « et la justice (1). »

Délivrés du joug du roi Guillaume, les Cénomans étaient disposés pour la plupart, à se soustraire entièrement à la domination normande; la nonchalance de Robert qui demeurait oisif en Normandie fortifiait d'ailleurs de telles dispositions. Mais Odon, évêque de Bayeux, son oncle, alla le trouver à Rouen, et entre autres discours lui dit : « Ré- « veillez-vous, rassemblez l'invincible armée de la Nor- « mandie et partez pour la ville du Mans. Là vos garnisons « occupent la citadelle que votre père a bâtie; toute la ville « vous obéit, ainsi que Hoël, son vénérable évêque. Convo- « quez-y tous les grands du Maine; faites-leur des présents « avec bienveillance, et dans de grâcieux entretiens don-

(1) Orderik. VII.

« nez-leur les éloges qu'ils méritent; attaquez au contraire « avec vigueur ceux qui méprisent votre pouvoir. Assiégez « sans délai leurs places fortes s'ils ne se soumettent pas sur-« le-champ. Après avoir subjugué les Cénomans, attaquez « le comte Roger et chassez-le à jamais ainsi que sa race « loin du territoire normand... Si vous vous comportez « avec une opiniâtre fermeté, comme il convient à un bon « prince, vous pourrez chasser à jamais de vos Etats ces « Talvas toujours séditieux. Leur race est maudite; elle « entretient le crime et le prépare comme par droit héré-« ditaire : c'est ce qu'atteste trop le trépas horrible de ces « hommes, dont on ne voit aucun mourir d'une manière « ordinaire et commune, comme le reste des mortels. La « race des Talvas, si vous ne l'extirpez pas, deviendra, je « pense, funeste pour vous et indomptable. En effet, ils « possèdent les places les plus fortes : Bellême, Lurçon, « Essai (*ou Assé*), Alençon, Domfront, Saint-Cénery, la « Motte d'Igé, pour laquelle Mabile (*Amabilis*) tomba sous « le fer de Hugues, Mamers, Vignas et plusieurs autres for-« teresses, qui doivent leur existence à l'orgueil de Guillaume « de Bellême, de Robert, d'Yves, de Guérin et de leurs suc-« cesseurs; ou que ces princes ont ravies, soit par violence, « soit par ruse à leurs légitimes seigneurs, à leurs voi-« sins, etc. »

« En conséquence, le duc Robert ayant réuni son armée « partit pour Le Mans, et fut accueilli joyeusement par le « clergé, par tous les citoyens. Dès qu'ils eurent reçu ses « messages, Geoffroy de Mayenne, Robert le Bourguignon « (*de Sablé*), Hélie, fils de Jean (*de La Flèche*), et plusieurs « autres seigneurs vinrent le trouver, prêts à le servir. « L'armée des Normands était commandée par l'évêque de « Bayeux, Odon; par Guillaume, comte d'Evreux; par Raoul

« de Conches et par Guillaume de Breteuil, son neveu, « ainsi que par plusieurs autres chevaliers d'un grand mé-« rite. Payen de Mondoubleau, accompagné de quelques « rebelles, tenait le château de Ballon : il résista vigoureu-« sement au duc lorsque celui-ci se présenta suivi de ses « troupes. Là, Osnard de Gâprée, chevalier de distinction « et beau de visage fut tué le premier septembre... Après « plusieurs pertes de part et d'autre, la garnison de Ballon « fit la paix avec le duc; ensuite, les Normands et les « Cénomans réunis allèrent assiéger avec lui le château de « Saint-Cénery. Là se trouvait la famille de Robert de « Bellême, à la tête de laquelle était Robert Quarrel (*de « Villaine-la-Quarrel*), très brave chevalier, doué d'une « vigueur remarquable. Encouragé par le comte Roger, « il tint bon contre les assiégeants : cependant le château fut « pris, faute de vivres, et le châtelain, dont nous venons de « parler, fut par l'ordre du duc irrité, condamné à avoir « les yeux crevés. Plusieurs autres de ceux qui avaient fait « une criminelle résistance furent mutilés en vertu d'une « sentence de la cour du duc de Normandie » ; alors Geoffroy de Mayenne avec tous les seigneurs Cénomans alla trouver le duc, et réclama pour Robert de Giroie, qui avait longtemps demeuré dans la Pouille, le château de Saint-Cénery, propriété héréditaire de celui-ci. « Robert de Giroie « l'occupa depuis pendant près de six ans; le fortifia de « murailles, de retranchements (1) et de lieux d'habitation : « puis le laissa en mourant à ses fils. »

La terreur s'étant dissipée après le départ du duc, et

(1) Une motte élevée, un seul pan de murailles semblent rester aujourd'hui comme souvenir du château, qui vient d'être remplacé par une maison de campagne.



connaissant les divisions des barons normands, les Cénomans « songèrent à secouer le joug : ce qu'ils avaient déjà « tenté tant de fois sous Guillaume-le-Grand, roi des An- « glais. Dès que le duc Robert découvre ce projet, il envoie « des députés et des présents à Foulques, comte d'Anjou, et « le prie instamment de réprimer les téméraires entre- « prises des Cénomans, et de venir le trouver en Norman- « die, où il était retenu par une grave maladie. Foul- « ques se rend volontiers à ces prières, et trouve le duc « déjà convalescent..... Il s'abouche avec les Cénomans; « les apaise beaucoup mieux par les supplications et les « promesses, que par l'emploi de la force : il retarde d'une » année au moins la révolte qu'ils méditaient. » — « Cependant, l'an 1090, après avoir chassé les garnisons nor- « mandes des places fortes, ils firent choix d'un nouveau « prince. Ceux qui, du vivant du roi Guillaume, avaient « souvent tenté de prendre les armes contre lui, recommen- « cèrent leurs machinations rebelles aussitôt qu'il fut mort. « En conséquence, ils envoyèrent une députation au fils « d'Azzo, marquis de Ligurie, et lui firent par ce moyen « connaître ainsi leurs intentions : Pourquoi êtes-vous assez « faible et lâche pour ne pas réclamer votre héritage, que « nous vous gardons volontairement? Tous les héritiers légi- « times des comtes du Maine sont morts : il n'existe pas de « plus proche héritier que vous. Guillaume même, qui a « envahi violemment les biens de tant de gens, n'existe plus : « il nous a retenus trop longtemps sous son joug, au moyen « de Marguerite, fille d'Herbert, qu'il voulut unir à Robert, « son fils. Maintenant ses fils, dont l'un occupe le trône « d'Angleterre et l'autre, le duché de Normandie, se font « une guerre meurtrière, sont armés l'un contre l'autre; « se causent de mutuels préjudices par le brigandage et

« l'incendie : ils en sont venus dans leur fureur presqu'au
« point de s'entre-égorger. Quant à nous, nous possédons
« en liberté la ville du Mans et les places fortes qui en dé-
« pendent ; nous vous mandons fidèlement de venir ici
« sans retard, et de nous gouverner d'après vos droits héré-
« ditaires. »

« Telles furent les dépêches que les Cénomans envoyèrent
« aux princes liguriens, non pour l'amour d'eux, mais afin
« d'avoir quelque prétexte raisonnable de secouer le joug
« des Normands, qui pendant trente années avait pesé du-
« rement sur leurs fronts superbes. Les fils d'Azzo se ré-
« jouirent beaucoup en recevant ces dépêches, et, dans un
« conseil avec leurs plus intimes amis, s'occupèrent de ce
« qu'ils devaient entreprendre. Ils résolurent que Foulques,
« l'aîné, possèderait en Italie les terres de son père, et que
« Hugues, son frère, réclamerait comme héritage de sa
« mère le comté du Maine. Enfin, Geoffroi de Mayenne,
« Hélie et quelques autres seigneurs des villes et des châ-
« teaux allèrent recevoir Hugues à son arrivée, et le secon-
« dèrent quelque temps pour le faire rentrer dans son héri-
« tage maternel. Cependant le vénérable prélat Hoël, qui
« avait reçu l'évêché de la munificence du roi Guillaume, se
« montra toujours fidèle à ce prince et à ses fils : il s'opposa
« autant qu'il put à toute résistance sanguinaire ; lança l'in-
« terdit sur les rebelles ; les anathématisa en usant de son
« droit d'évêque, et les séquestra des portes de la sainte
« mère l'Église. C'est ce qui anima violemment contre lui
« les fauteurs de la rébellion, qui le menacèrent des plus
« terribles outrages. Pendant qu'avec ses clercs il parcou-
« rait à cheval son diocèse et remplissait dignement ses
« fonctions épiscopales, Hélie de la Flèche s'empara de lui ;
« le mit aux fers dans une prison, jusqu'à ce que Hugues

« eût fait son entrée dans la ville du Mans. L'Église com-
« patit aux afflictions de son évêque; elle fit déposer en
« terre les saintes images du Seignenr, ainsi que les croix
« et les reliquaires qui contenaient des restes des saints;
« elle fit boucher d'épines les portes des églises, et, comme
« une veuve attristée, elle s'abandonna aux larmes en dé-
« fendant de sonner les cloches, de chanter les offices et de
« célébrer les solennités religieuses. »

« Quand les Cénomans se furent aperçu que leur nouveau
« comte était sans argent, sans jugement et sans courage,
« ils se repentirent de leur imprudence, semblables aux
« Sichimites qui méprisèrent et détestèrent Abimelech. En
« effet, Hugues était imprudent, lâche, indolent et tout-à-
« fait incapable de tenir les rênes d'une dignité si élevée. Il
« avait épousé l'une des filles de Robert Guischard; mais
« cet homme sans cœur, ne pouvant souffrir la magnani-
« mité de sa généreuse épouse, l'avait répudiée : c'est pour-
« quoi le pape Urbain l'excommunia publiquement. Tous
« les Allobroges le détestaient : ayant trouvé l'occasion de
« s'en débarrasser, ils l'envoyèrent chez les farouches Cis-
« alpins. Ignorant, parmi des hommes instruits; lâche, au
« milieu des guerriers valeureux, Hugues établi comte se fit
« mépriser. Il trouvait partout des sujets d'effroi qui le fai-
« saient pâlir sans cesse, et songeait à prendre la fuite qu'il
« regardait comme le meilleur remède à ses maux. Les Cé-
« nomans voyant ces dispositions s'en réjouirent beaucoup,
« et firent encore augmenter ses craintes par ceux qui l'en-
« touraient. Enfin, Hélie, son cousin, vint le trouver, et,
« l'entretenant de l'imminent péril où il était, lui parla en
« ces termes : Seigneur, j'entends dire tout bas que vous
« voulez retourner en Ligurie et abandonner ce pays où les
« mœurs sont grossières, avec la souveraineté de ce peuple

« indocile; aucun de vos amis ne doit assurément vous dé-
« tourner de ce projet. En effet, tandis que vos mœurs sont
« douces et ne conviennent qu'à la tranquillité de la paix,
« les Cénomans se livrent continuellement à la guerre et
« sont impatients du repos. J'ajouterai que les Normands,
« qui sont implacables, réclament cette contrée, et, dans
« leur excessive férocité, menacent ce pays de leur fureur.
« Les fils du roi Guillaume, naguère divisés entre eux, se
« sont réconciliés et se réunissent en Normandie avec une
« grande armée pour tomber tout-à-coup sur notre terri-
« toire, nous attaquer sans ménagement et nous punir
« d'avoir secoué leur joug. Croyez sans nul doute que telle
« est la cause principale pour laquelle le roi Guillaume
« vient en Normandie avec une si grande pompe : je pré-
« sume que cette arrivée doit nous inspirer de vives craintes
« et nous prépare une terrible invasion. »

« En entendant ce discours d'Hélie, Hugues ne lui cacha
« nullement qu'il désirait vendre son comté, puis retourner
« dans son pays natal. Hélie lui répondit : Seigneur, je suis
« votre cousin; c'est par mon influence que vous avez été
« élevé aux honneurs de comte, que vous ne pouvez ni don-
« ner, ni vendre à d'autres qu'à moi. En effet, l'une des
« filles du comte Herbert épousa Lancelin de Beaugency
« et lui donna pour fils Lancelin, père de Raoul, et Jean,
« mon père. C'est ce que je vous explique clairement, afin
« que vous sachiez comme moi que j'appartiens à la famille du
« comte Herbert; acceptez donc de moi ce qui sera convenu
« entre nous, et cédez-moi votre dignité de comte, qui me
« doit appartenir d'après le droit du sang. Ce que je désire
« doit m'exposer à beaucoup de chagrins et de travaux,
« parce qu'à peine je le possèderai; peut-être même n'en
« serai-je maître jamais, tant que les trois fils de Guillaume

« seront vivants. Il doit paraître outrageant pour de si « grands princes, qui peuvent nous envelopper avec cent « mille soldats, de souffrir impunément quelque affront de « la part de leurs voisins; ou de perdre, sans en tirer une « terrible vengeance, une partie des droits que leur père « s'est acquis par des traités quelconques. Néanmoins l'a- « mour de la liberté m'anime, et les droits que j'ai à l'hé- « ritage de mon aïeule me donnent assez de confiance en « Dieu pour que je ne craigne pas d'affronter les combats. »

« Le lâche Allobroge consentit à cette proposition, et « reçut pour le comté du Maine dix mille sous (1) de la mon- « naie du pays. Ce Ligurien s'étant retiré, Hélie devint « comte des Cénomans, et posséda vaillamment vingt an- « nées le comté qu'il avait acquis. Il hérita aussi de son « beau-père, Gervais de Château-du-Loir : la fille de celui- « ci le rendit père d'une fille également, nommée Erem- « bourge, qu'il maria au fils de son suzerain, Foulques, « comte des Angevins. En montant au pouvoir, Hélie « amenda beaucoup sa vie, et se distingua par d'éminentes « vertus. Il mérita de grands éloges pour les honneurs qu'il « rendit à l'Eglise et au clergé; il assista tous les jours à la « messe et au service de Dieu. Il fut équitable pour ses « sujets et protégea tant qu'il put la tranquillité des pau- « vres (2). » Quant à Hugues, Muratori rapporte que le 6 avril 1095, il fit avec Foulques, son frère, une convention par laquelle il lui vendait ses prétentions sur divers Etats, cédés à ce dernier par leur père. L'an 1097, Foulques et

(1) Les deniers Mansais conservèrent longtemps encore après le monogramme carlovingien d'Herbert-éveille-chien, avec la marque de la monnaie épiscopale; car on sait quel fut l'accord à cet égard entre nos comtes souverains et nos évêques, sous les premiers Capétiens.

(2) Orderik, l. VIII.

Hugues, suivant Berthold de Constance, eurent la guerre avec Guelphe, duc de Bavière, leur frère de père, relativement à la succession du marquis Azzo. Il est probable que Hugues revint en France de nouveau ; qu'il n'est autre que Hugues-le-Manceau, fixé dans l'Auxerrois : après avoir répudié Néria, fille de Robert Guischard, duc de la Pouille, il aurait épousé Béatrix, fille du seigneur de Saint-Vrain ; aurait possédé cette terre et aurait travaillé à en envahir d'autres. L'histoire des évêques d'Auxerre rapporte qu'il dépouilla de plusieurs biens la cathédrale de cette ville ; usurpa la seigneurie de Cosne, où il avait un domaine, et s'y maintint à l'aide des comtes de Blois et d'Anjou contre les armées du roi Louis-le-Gros, du comte de Nevers et de l'évêque d'Autun. Il bâtit le château d'Annay à une lieue de la Loire, et il vivait encore l'an 1135 (1).

Les Actes des évêques donnent à entendre qu'Hélie fut le premier à lever la bannière de l'indépendance, en 1089, et à réclamer ses droits au comté du Maine. Repoussé du Mans, il se retira dans le château de Ballon, où commandait Payen de Mont-Doubleau, son partisan dévoué ; et de là sortait pour ravager le pays et vexer les habitants de la ville capitale, qui lui résistaient vigoureusement. L'évêque Hoël, entièrement dévoué aux Normands, animait les Cénomans ; mais Hélie parvint à s'emparer du prélat pendant une de ses visites pastorales, et l'envoya prisonnier au château de la Flèche. Ce fut alors que l'ami trop intime de Gersende du Mans fit venir Hugues de Langres, où il s'était établi, suivant le *roman de Rou,* et à la tête des principaux seigneurs le reçut dans son château de la Chartre. Le nouveau comte se logea dans le palais de l'évêque, et celui-ci, au sortir

(1) L'art de vérifier les dates.

de sa prison, se rendit auprès du duc de Normandie, afin de ne paraître prendre aucune part à la révolte; Robert, malade alors et d'ailleurs adonné à la molesse, engage l'évêque à laisser les Cénomans agir, pourvu qu'ils ne le contraignent pas lui-même à faire hommage au nouveau comte. Hoël de retour n'ose rentrer dans les murs du Mans; il se retire dans l'abbaye de Saint-Vincent, et envoie des députés traiter avec Hugues. Celui-ci exige, pour le recevoir, qu'il reconnaisse tenir de lui son évêché; le prélat, ne pouvant s'y résoudre, va trouver en Angleterre le roi Guillaume-le-Roux, pour l'engager à venir faire la conquête du Maine : au bout de quatre mois il revient sans avoir rien obtenu, et se retire au prieuré de Solêmes, près de Sablé.

Pendant ce temps, Hugues, excité même par quelques chanoines de la cathédrale, du parti opposé à celui de l'évêque, pillait les biens d'Hoël et laissait maltraiter ses gens de la manière la plus cruelle; quelques autres chanoines, au contraire, enlevèrent le trésor et les vases sacrés de la cathédrale, et les portèrent au château de Sablé. A la fin, les Cénomans ennuyés de l'exil de leur pasteur et de l'interdit jeté sur leur ville principale, en vinrent des murmures à la sédition; portèrent le comte à se réconcilier avec Hoël, et reçurent ce pontife en grande pompe au Mans, le 28 juin 1090. C'est alors que le fils d'Azzo vendit ses droits au comté pour se retirer près d'Auxerre, après avoir toutefois réparé par une donation les pertes qu'il avait causées à l'évêque et aux chanoines : Hélie, son successeur, ajouta de nouvelles largesses. La cathédrale, nous l'avons déjà dit, fut achevée; une église et un bourg furent construits à Coulaines. L'an 1095, Hoël parti pour Rome, assista au concile de Plaisance; puis à celui de Clermont, où Urbain II prêcha la croisade; il reçut même dans son palais ce souverain

pontife qui passa quelques jours au Mans, et le suivit à Tours où le concile s'assembla dans l'église de Saint-Martin. Peu de temps après, Hoël fut pris de fièvres violentes; il mourut et fut inhumé dans le chapitre de Saint-Vincent, à la gauche de son prédécesseur Vulgrin.

VI.

HÉLIE. — LE V. HILDEBERT.

L'an 1096, Guillaume-le-Roux et le duc Robert cessèrent leurs hostilités; peu de temps après, à l'exemple d'un très grand nombre de seigneurs le duc de Normandie « remit tout son duché pour cinq ans au roi, son frère, et « reçut de lui dix mille marcs d'argent pour accomplir le « pélerinage qu'il désirait entreprendre (*en Palestine*). La « neuvième année de son règne, le roi Guillaume ne voulant pas épuiser ses trésors, dépouilla les églises de ces « ornements, que la piété vive des anciens rois et des « grands avait offerts à la sainte mère des fidèles, décorés « d'or, d'argent et de pierreries, pour la plus grande gloire « du Seigneur et en mémoire d'eux-mêmes. Au mois de « septembre, le roi Guillaume passa la mer; reçut la Neustrie pour le prix qu'il paya, et, pendant près de cinq « années, c'est-à-dire tout le reste de sa vie, la foula durement aux pieds. » Ce prince prétendait donc, lorsque Hoël mourut, à la suzeraineté du Maine et aux droits de régale relativement à la nomination du nouvel évêque; mais Hélie se garda d'en référer à ce monarque : il proposa pour le siège vacant Geoffroi le Breton, doyen de la

cathédrale, qui s'empressa de préparer le festin de son sacre. Les chanoines, au contraire, firent une élection canonique, et désignèrent avec toute la solennité ordinaire l'archidiacre Hildebert (*Aldebert ou Aubert*) de Lavardin-sur-Loir, qu'ils contraignirent de se placer sur la chaire pontificale : la science éminente et les vertus de ce prêtre avaient déterminé son élection; le comte, pour ne pas établir un schisme funeste, crut devoir se taire; mais le roi d'Angleterre et les partisans du doyen Geoffroi firent une vive opposition.

Des lettres pleines de calomnies furent adressées à l'évêque illustre de Chartres : cependant, le témoignage de plusieurs contemporains atteste que ses mœurs étaient pures, et, dit l'auteur des Actes, comme il n'avait pas, si je ne me trompe, quarante ans, lorsqu'il fut promu à l'épiscopat, craignant la fragilité des sens, on le vit mener la vie la plus laborieuse, la plus pieuse, la plus austère. « S'il avait à se « reprocher quelques péchés de jeunesse, il les rachetait « par d'abondantes aumônes. » — « Dans ce temps, une « grande guerre s'éleva entre le roi d'Angleterre et le « comte Hélie, parce que le roi voulait obtenir l'évêché du « Mans : en conséquence, il cherchait à s'opposer à l'ordi- « nation du prélat. Lors donc qu'il apprend que cette ordi- « nation vient d'avoir lieu, Guillaume manifeste par des « hostilités à main armée, les projets qu'il a conçus depuis « longtemps. » Robert de Bellême l'excite vivement à s'emparer du Maine, au commencement de l'année 1098, en lui représentant cette conquête comme très facile. Lui-même était alors en guerre ouverte avec Hélie : « Plus il s'enor- « gueillissait de l'augmentation de ses richesses et du grand « nombre de ses vassaux, plus il était dévoré du désir d'en- « lever à ses voisins leurs domaines, de quelqu'état qu'ils

« fussent, et d'usurper les biens que ses prédécesseurs « avaient donnés en l'honneur des saints. Malgré une vive « opposition, Robert avait déjà fait construire dans le comté « du Maine une forteresse sur le terrain d'autrui : c'est-à- « dire dans les propriétés de Saint-Pierre-de-la-Couture « et de Saint-Vincent (1) ; il s'en servit pour opprimer « cruellement les cultivateurs de ce domaine. »

« Quand le valeureux comte Hélie eut connaissance de cette entreprise, il ne l'endura point, comme l'eût fait un lâche : à la tête de ses troupes, il marcha contre Robert de Bellême, dans le Sonnois, sur le ruisseau de Roullée ; là, ayant invoqué, au nom du Seigneur, le pontife saint Julien, il livra bataille à Robert et, malgré la supériorité de ses forces, le vainquit et le chassa honteusement de son camp. Dans cette affaire, Robert de Courcy fut blessé : il perdit l'œil droit ; Goulfier de Villier, Guillaume de Moulins, Godefroi de Gacé furent faits prisonniers avec plusieurs autres : les Cénomans en tirèrent de fortes rançons, et vengèrent ainsi les outrages faits aux saints, ainsi que leurs propres pertes. La guerre dura longtemps entre ces deux comtes, et un grand nombre de personnes périrent ou furent jetées dans les fers. Maintenant, je crois convenable de suivre l'ordre des faits, et de parler de la généalogie d'une famille qui aspirait dès lors à la dignité royale. Hélie, fils de Jean et de Paule, cousin de Hugues comte des Cénomans, se distingua par son zèle pour le culte divin et gouverna sagement son peuple dans la crainte de Dieu. Il épousa l'illustre Mathilde, fille de Gervais, qui était hé-

(1) Orderik.—Saint-Rémy-du-Plain conserve encore des restes imposants du vaste donjon de Robert-le-Diable, en tête des fossés qui portent son nom. La position était des mieux choisie pour remplacer le château de Saône.

même fils de Robert, surnommé Brochard, le frère de Gervais, archevêque de Reims. Hélie eut six frères, dont les deux premiers, Gauzbert et Enoch, se firent moines après avoir quitté le service militaire. Quant aux quatre autres, Geoffroi et Lancelin, Milon et Guillaume, ils périrent d'une mort prématurée. »

« De l'héritage de son père, Hélie eut le château de la Flèche; il obtint du patrimoine de sa femme, quatre autres châteaux, savoir : le Château-du-Loir, Mayet, Lucé et Outillé. Sa femme lui donna une fille nommée Erembourge, qui, devenue nubile, épousa Foulques, comte des Angevins, roi de Jérusalem, et mit au monde une généreuse lignée : Geoffroi, Hélie, Mathilde et Sybille. Ces deux dernières épousèrent solennellement des fils de rois; mais Dieu qui dispose de tout d'une manière irréprochable, les rendit bientôt veuves. Dans le temps où le duc Robert confia la Normandie à son frère, et reçut de lui une grosse somme d'argent pour accomplir le pèlerinage au sépulcre du roi des rois, le comte Hélie vint à Rouen se présenter à la cour. Après s'être longtemps entretenu avec le duc, il s'adressa à ce monarque et lui dit humblement : « Seigneur roi, d'après l'avis du pape, j'ai pris la croix du Sauveur pour son service, et je lui ai fait vœu d'entreprendre le voyage de Jérusalem avec beaucoup de nobles pélerins. Je vous demande votre amitié comme votre vassal, et je désire entreprendre ce voyage demeurant en paix avec vous. » Le roi répondit : « Allez où vous voudrez; mais, remettez-moi la ville du Mans avec le comté, parce que je veux être maître de tout ce que possédait mon père. » Hélie répartit : « C'est par droit héréditaire que je possède le comté de mes ancêtres, et avec l'aide de Dieu je le laisserai en franchise à mes enfants, comme je le possède moi-même. Si vous voulez

plaider, je subirai volontiers le jugement, et je perdrai ou garderai les droits de mes pères d'après la décision des rois, des comtes et des évêques. » Le roi reprit en ces termes: « Je plaiderai contre vous, mais avec des épées, des lances et des traits sans nombre. »

« Hélie continua : « Je voulais combattre au nom du Seigneur contre les païens; mais, voici un nouveau champ de bataille contre les ennemis du Christ; car, tout homme qui résiste à la vérité et à la justice prouve par là qu'il est ennemi de Dieu, la vérité vraie et le soleil de justice. Il a daigné me confier la principauté des Cénomans; je ne dois pas l'abandonner en imprudent, de peur que le peuple de Dieu ne soit livré aux brigands, comme les brebis au loup en l'absence des pasteurs. Vous tous, seigneurs ici présents, écoutez la révélation publique de l'avis que le ciel inspire à mon esprit : je ne quitterai pas la croix de notre Sauveur, que j'ai prise à la manière des Croisés; mais je la placerai sur mon bouclier, sur mon casque, sur toutes mes armes, ainsi que sur la selle et la bride de mon cheval. Fort de ce signe sacré, je marcherai contre les ennemis de la paix et de l'équité; je défendrai le glaive à la main le territoire des chrétiens. Mon cheval et mon armure seront marqués du signe sacré, et tous les ennemis qui m'attaqueront combattront un soldat du Christ. Je me confie en celui qui gouverne le monde, parce qu'il connaît le fond de mon cœur : sa clémence me fera trouver le temps favorable à l'accomplissement d'un vœu qui m'est cher. » Le roi Guillaume lui fit cette réponse : « Allez où il vous plaira et faites ce que vous voudrez. Je ne veux pas combattre contre les Croisés, mais je n'abandonnerai pas la ville dont mon père était propriétaire au jour de sa mort. Hâtez-vous donc de réparer avec soin les remparts écroulés, dans vos places

fortes; rassemblez promptement, par l'attrait du gain, les maçons et les tailleurs de pierre, et restaurez par des réparations convenables, les ruines vieillies de vos murs négligés; car, je visiterai au plus tôt les Cénomans, je leur ferai voir devant leurs portes cent mille lances autour de mes drapeaux, et je ne vous abandonnerai pas sans réclamation l'héritage qui m'appartient. J'y ferai traîner par des bœufs des voitures chargées de javelots et de flèches, et je précèderai moi-même chez vous, avec beaucoup de troupes armées, les joyeux conducteurs de ces équipages. Tenez pour certains ces avis, et faites-en part à vos compagnons d'armes. »

« Après cet entretien, le comte se retira et fortifia courageusement son comté (1). Quelques hauts seigneurs, qui avaient entendu l'altercation de ces deux guerriers, n'osaient y prendre part; car, ils redoutaient l'orgueil du roi leur maître, et compatissaient au comte valeureux qui défendait sa cause avec fermeté. Hélie était brave, honorable et cher à tout le monde à cause de ses belles qualités : il était bien fait, courageux, magnanime, d'une taille svelte et élevée; ayant les cheveux noirs et crépus, coupés décemment à la manière des prêtres, agréable et éloquent dans ses discours, bienveillant pour les hommes tranquilles et sévère pour les turbulents, observateur rigide de l'équité et ardent à faire le bien dans la crainte du Seigneur. Ses joues fréquemment mouillées de larmes indiquaient combien il avait de piété et de dévotion dans ses prières. Il s'occupait ardemment de défendre les églises, de faire l'aumône aux pauvres et de

(1) C'est alors que, selon l'avis de quelques historiens modernes, Hélie aurait non-seulement réparé les murailles gallo-romaines du Mans, mais aurait enfermé dans une nouvelle enceinte le quartier de Saint-Benoît.

pratiquer le jeûne : par vénération pour la passion du Sauveur, il s'abstenait entièrement de nourriture et de boisson le vendredi de chaque semaine. Outre cette affaire, le roi Guillaume était occupé de beaucoup de soins contre les Français, les Bretons et les Flamands ; de sorte qu'ayant différé pendant deux années de réaliser ses menaces, il perdit de vue les Cénomans. Pendant ce temps-là, Hélie bâtit le château de Dangeul, pour s'opposer à Robert Talvas, et y plaça une garnison chargée de protéger les habitants de ses terres (sur cette frontière). Il en résulta que le tyran, dont nous venons de parler, fut fort affligé de ne pouvoir plus dévaster le territoire de son voisinage. En conséquence, au mois de janvier, il excita mal à propos la jalousie du roi ; enflamma son courroux par la violence de ses discours, et, au commencement de février, l'amena à la tête de l'armée normande devant le château de Dangeul. »

« Cependant, la renommée prévint l'armée du roi ; les ordres du comte du Maine firent lever en armes les troupes du pays, et on les plaça convenablement pour inquiéter l'ennemi au passage des rivières et des fossés, ainsi que dans la traversée difficile des forêts : le roi donc ne put faire de mal à ses ennemis. Enflammé de dépit, il devint plus exaspéré contre eux ; ordonna au comte Robert de rassembler beaucoup de troupes dans ses places ; il lui fournit de fortes sommes d'argent pour les fermer de palissades, de murailles et de toutes les constructions nécessaires : en outre, pour payer largement les soldats employés à ces travaux. C'est pourquoi le comte de Bellême, ingénieur actif, bâtit de nouvelles places, et fortifia beaucoup les anciennes, en les entourant de fossés escarpés. Il eut bientôt neuf forteresses dans son comté, savoir : Blèves, Perray, le Mont-de-la-Nue, Saône, Saint-Remy-du-Plain, Lurçon, Allières, la

Motte-de-Ganthier-de-Clinchamp (1), Mamers et plusieurs autres. C'est ainsi que cet artisan de perfidies les construisit adroitement pour lui-même aux frais du prince; y plaça des garnisons de bêtes féroces, fatales au voisinage et au moyen desquelles il satisfit son orgueil et fit aux Cénomans une guerre acharnée. Pendant le carême, dans le temps où les pécheurs touchés d'une juste componction renoncent au mal, et tremblant pour leurs fautes passées recourent au remède de la pénitence, Robert fit périr enchaînés dans ses cachots plus de trois cents infortunés. Ils lui offrirent beaucoup d'argent pour leur rachat; mais, il le dédaigna cruellement et les fit mourir par la faim, par le froid et par d'autres tourments. »

« L'an de l'Incarnation 1098, le comte Hélie entreprit une expédition contre Robert de Bellême dans la semaine qui précéda les Rogations; puis, à la suite de cette incursion, il ordonna aux siens de retourner chez eux après nones. A leur retour, séparé de sa troupe avec sept chevaliers, le comte s'écarta près de Dangeul et se trompa de chemin : là, ayant remarqué quelques hommes cachés dans des arbres et des vergers touffus, il les chargea aussitôt avec le peu de compagnons qu'il avait. C'était Robert qui était là en embuscade..... il ne tarda pas à faire prisonnier le comte lui-même, Hervé de Montfort, son porte-bannière et presque tous les autres chevaliers. L'avant-garde de l'armée, qui était joyeusement parvenue jusqu'à Ballon, ayant appris par ceux qui avaient échappé que le comte Hélie avait été fait prisonnier, passa subitement d'une vaine joie au plus profond abattement de la douleur. Robert alla présenter au roi dans la ville de Rouen, le comte Hélie, que le

(1) Près d'Argentan.

monarque fit garder avec les égards dûs à son rang: car Guillaume n'était pas cruel envers les chevaliers; il leur témoignait au contraire de la douceur, de la générosité, de l'affabilité, de la gaîté. Favorisé par le sourire de la fortune, le roi Guillaume fut au comble du bonheur; il convoqua les barons de la Normandie; ..... d'après leur décision, des courriers actifs furent envoyés dans toute la province et de tous côtés, annonçant la volonté du roi, afin que ses sujets, ses voisins et ses amis vinssent lui prêter loyalement assistance. En conséquence, les Français et les Bourguignons, les Flamands et les Bretons, avec quelques autres peuples voisins, se réunirent auprès du généreux monarque, et augmentèrent considérablement ses forces. »

« Au mois de juin, le roi Guillaume conduisit son armée à Alençon, et entouré de plusieurs milliers de combattants, il entra, formidable à l'ennemi, sur le territoire des Cénomans. A ses corps de cavalerie, il ordonna de se porter devant Fresnay : ils en vinrent aux mains avec les cavaliers de la place; mais se bornèrent à de simples escarmouches. Cependant Raoul, vicomte de Beaumont, alla trouver en suppliant le roi et lui demanda instamment la paix, jusqu'au terme qu'il désigna..... Geoffroi de Mayenne, Rotrou de Montfort et plusieurs autres sur les terres desquels Guillaume devait passer, se soumirent également, et obtinrent par leurs supplications une sauvegarde jusqu'à son retour... Le premier séjour du roi sur le territoire ennemi fut à Rouessé-Fontaine; le lendemain, Guillaume ayant campé au Mont-Bizot y passa la nuit; le troisième jour on arriva à Coulaine *lès-le-Mans,* et le roi fit placer ses tentes dans les prairies des bords de la Sarthe. Les balistiers et les archers étaient établis dans les vignes le long du chemin, pour le garder soigneusement; afin que l'ennemi ne pût y passer impunément, et pour

inquiéter par une grêle de traits ceux qui s'y risqueraient. Foulques surnommé le Réchin, comte d'Anjou, apprenant qu'Hélie était prisonnier se rendit aussitôt au Mans, dont il était seigneur suzerain (*capitalis dominus*). Bien accueilli par les habitants, il munit les remparts de chevaliers et de frondeurs. A l'arrivée du roi, les chevaliers sortirent de la cité pour aller à sa rencontre; tout le jour ils combattirent vaillamment contre les Normands, et il y eut de part et d'autre quelques beaux faits d'armes..... Payen de Mont-Doubleau, ancien vassal des Normands, traita avec le roi Guillaume et lui livra la motte très forte qu'il avait à Ballon: par là l'*oppidum* tout entier se trouva au pouvoir des ennemis. »

« Le roi mit là Robert de Bellême, son sénéchal, et sous ses ordres plus de trois cents chevaliers bien équipés et pleins de courage. Il exerça de grandes rigueurs contre ceux des Cénomans qui résistèrent, et leur fit souffrir des maux incomparables. En effet, il fit arracher leurs vignes par une grande multitude de soldats; foula les moissons aux pieds, et dévasta tout le pays d'alentour : cependant il ne put continuer longtemps le siège du Mans. Le manque de vivres se faisait vivement sentir pour les hommes et les chevaux, parce qu'on se trouvait dans l'intervalle qui sépare les anciennes moissons des nouvelles. Le setier d'avoine, sans laquelle on ne peut soutenir la vigueur des chevaux dans les contrées occidentales, se vendait dix sous mançais : le roi donna donc congé à ses troupes; leur permit d'aller mettre en grange leurs moissons, et les avertit de se tenir prêtes à assiéger les places ennemies après la récolte. Guillaume-le-Roux ayant repris avec sa puissante armée la route de la Normandie, le comte Foulques alla mettre le siège devant Ballon; ayant réuni les Angevins aux Cénomans il essaya

pendant quelques jours d'accabler la garnison. Elle prévint aussitôt le roi de sa position : le bruit s'en répandit; quelques seigneurs courageux se hâtèrent de venir au secours de leurs concitoyens. » Les Angevins furent repoussés; « parmi ceux qui furent faits prisonniers se trouvaient beaucoup de nobles châtelains, qui, possesseurs de grandes terres, figuraient aux premiers rangs des barons du pays, et commandaient par droit héréditaire à plusieurs chevaliers d'une rare valeur. »

« Dans la troisième semaine du mois de juillet, le roi Guillaume vint au secours de ses soldats, et conduisit des corps formidables contre l'ennemi. A son arrivée à Ballon, la garnison l'introduisit dans la place avec de grands cris de joie..... Le comte Foulques avait quitté le siège de Ballon pour rentrer dans les murs du Mans, et attendait les événements, retiré dans les monastères des Saints. Alors les Angevins tinrent conseil avec les Cénomans : ils virent bien qu'ils n'étaient pas assez forts pour tenir en rien contre les Normands; c'est ce qui détermina une entrevue entre le comte et le roi. Alors, grâce au Ciel, la paix si nécessaire fut conclue entre eux; et pour plusieurs motifs de part et d'autre les peuples se livrèrent à une grande joie. Il fut demandé et accordé que le comte Hélie, ainsi que tous les prisonniers des deux armées seraient rendus, et que l'on remettrait au roi le Mans et les autres places qu'avait possédées Guillaume-*le-Conquérant*. Les conditions de la paix ayant été confirmées convenablement, le roi manda le chef de son armée, Robert, fils de Hugues de Montfort; lui ordonna de monter dans la grosse tour du Mans et dans les autres fortifications, et mit sous ses ordres sept cents hommes d'élite, couverts de cuirasses, de casques et d'une armure complète. L'ancienne garnison étant sortie, la nouvelle

occupa tous les postes de la ville et arbora en grande pompe sur la principale tour l'étendard du roi. Le lendemain Guillaume envoya sur leurs traces mille chevaliers d'élite, et, donnant des lois à son gré, prit possession de toute la ville : la Tour-du-Roi, le Mont-Barbet et le Petit-Mont-Barbet furent mis entre les mains de Guillaume; c'était avec raison, puisque l'on sait que ces points de défense ont été établis par son père (1). »

« Quand le roi Guillaume eut obtenu le Mans, sans grande effusion de sang, comme nous venons de le rapporter, il en confia la garde à Guillaume, comte d'Evreux, à Guilbert de Laigle et à plusieurs autres seigneurs distingués; puis il plaça Gauthier de Rouen, fils d'Auger, dans la tour royale, qu'il avait abondamment pourvue d'armes, de vivres et de tout ce qui lui était nécessaire. Le vicomte Raoul-*de-Beaumont*, Geoffroi de Mayenne, Robert-le-Bourguignon et plusieurs autres seigneurs de la province firent alliance avec le roi : ils lui remirent leurs places, et obéirent fidèlement aux ordres qu'il leur donna. » Cependant Hélie amené en présence du monarque, de Bayeux où il avait été transféré, à Rouen, tout noir et les vêtements en désordre, lui fait le sacrifice de son héritage, et demande pour toute grâce d'être admis au nombre de ses courtisans. Guillaume était sur le point d'y consentir; mais il en est détourné par le comte de

(1) Orderik. X. — *Regia turris et Mons-Barbatus atque Mons-Barbatulus Regi subjiciuntur*. Guillaume de Jumiège rapporte, en effet, que le Conquérant, pour réprimer la fière indépendance des Cénomans, établit deux tours avec terrasses de défense sur le Mont-Barbet et le Petit-Mont-Barbet : *duo municipia in Monte Barbato seu Barbello stabilivit*. Quant à la tour royale, Lecorvaisier dit que Guillaume chargea de la construire la veuve d'un capitaine anglais, ingénieur distingué. Cette dame s'appelait Orberindelle : de là serait venu le nom d'*Orbindelle* ou de Ribendelle, donné à la tour; mais le même nom se retrouve ailleurs.

Meulent, qui craint d'être supplanté dans la faveur du prince. Sensiblement affecté de ce refus, Hélie déclare au roi que, ne pouvant acquérir ses bonnes grâces, il fera ses efforts pour recouvrer son patrimoine : « Faites ce que vous pourrez, lui répond généreusement Guillaume, et sur cela il lui fait délivrer un sauf conduit afin qu'il traverse la Normandie. Hélie de retour fortifie ses cinq châteaux : le Château-du-Loir, la Flèche, Mayet, Lucé et Outillé, ainsi que les bourgs adjacents, et s'applique à régler ses propres affaires. »

« L'année suivante, après Pâques, il songe à recommencer la guerre : avec le consentement tacite des Cénomans, il dévaste la frontière (*de son domaine privé*) et harcèle les troupes du roi. Au mois de juin, Hélie se met à la tête d'une forte armée; gagne les Planches-Godefroi, passe au gué de la rivière d'Huisne (1) et provoque au combat la garnison royale qui gardait la place. Les Normands font une sortie vigoureuse et combattent longtemps; mais, le nombre des ennemis l'emporte : ils sont contraints de rentrer dans l'enceinte des murailles. Les vainqueurs y pénètrent avec la garnison, parce que, pressée trop vivement, elle ne put fermer les portes : fuyant à travers la ville, elle put à peine entrer dans la citadelle et les autres fortifications. Les habitants aimaient beaucoup Hélie et préféraient sa domination à celle des Normands; les troupes qui gardaient les forteresses de Guillaume étaient abondamment pourvues; elles purent se défendre jusqu'à la mort par fidélité pour leur seigneur. Toutefois, Hélie fut reçu dans la

(1) Le Gué-de-Maulnid; à quelques pas en amont l'on remarque le passage de l'antique voie du Mans à Angers, attribuée aux Romains par la tradition ocale : là se trouvaient peut-être les Planches, dont il est ici parlé.

cité au milieu des bourgeois pleins d'allégresse; mais, il en résulta bientôt de grands désagréments; car, Gauthier, fils d'Auger, commandant de la citadelle, donna l'ordre à ses forgerons de se mettre à l'ouvrage et fit lancer par des balistiers sur les toîts des maisons des scories de fer enflammées. Alors, le brillant Titan parcourait les Gémeaux placés au sommet du ciel; une extrême sécheresse consumait la terre : les tourbillons enflammés s'attachèrent aux tuiles des maisons; un violent incendie s'alluma, puis, acquérant de grandes forces, brûla toute la cité. Clérembault de Gisors, Gauthier et les autres chevaliers gardèrent soigneusement leurs places; Hélie avec les siens firent de grands, mais inutiles efforts à l'aide des machines et en livrant des assauts : ils ne purent emporter ces inexpugnables forteresses. »

Cependant, Robert de Bellême fortifie Ballon et dépêche aussitôt Maugis, son courrier, en Angleterre, vers le roi. Guillaume était à la chasse; aussitôt il pique son cheval vers la mer et s'embarque sur un mauvais navire qu'il rencontre. En vain, on lui représente le danger auquel il s'expose : « Je n'ai jamais entendu dire, ni lu, répond-il froidement, qu'un roi se soit noyé. » Il aborde heureusement à Touques; rassemble en diligence un corps de troupes, vole dans le Maine; arrive à la capitale, où il ne trouve que des ruines et point d'ennemis; il s'attache à leur poursuite et ne daigne même pas s'arrêter une nuit au Mans. En traversant cette ville, il la voit toute en feu, et fait dresser ses tentes au-delà de Pont-lieue, dans une vaste plaine, qui se nomme encore *le Camp*, sur la route de Tours. Le lendemain, il se met à ravager la contrée voisine d'Ecomoy; mais, les partisans d'Hélie faisaient eux-mêmes partout le dégât, « afin que les dévastateurs ennemis ne trouvassent rien à piller : c'est ainsi que les châteaux de Vaux-*en-Belin* et d'Outillé

furent livrés aux flammes avec plusieurs places et plusieurs campagnes. Robert de Montfort, chef de l'armée, se porta en avant, escorté de cinq cents chevaliers; éteignit l'incendie qui dévorait le château de Vaux, et fortifia la place pour le service du roi. Hélie se tenait avec des troupes considérables au Château-du-Loir, et se réservant pour de plus favorables circonstances attendait l'évènement. Enfin, le vendredi, le roi assiégea Mayet et ordonna d'attaquer le château le lendemain. Sur les observations qu'on lui fit, Guillaume, à cause du dimanche, épargna ses ennemis et leur accorda trève jusqu'au lundi. Ceux-ci s'empressèrent d'en profiter, afin de se fortifier dans l'intérieur, et opposèrent pour l'assaut des claies de branchages aux coups des traits et des pierres. Ces guerriers montraient de la constance et de la fidélité envers leur seigneur : aussi, combattirent-ils opiniâtrément pour lui jusqu'à la mort, et méritèrent-ils des éloges pour les exemples de valeur qu'ils donnèrent. »

« Comme les assiégeants avaient beaucoup de peine à remplir les fossés de la place avec un vaste amoncèlement de bois, et qu'ils cherchaient ouvertement à préparer une voie jusqu'aux palissades, en faisant avec de grands efforts plusieurs constructions, les assiégés lançaient sur eux des vases remplis de charbons ardents, et brûlaient entièrement, bien secondés par la chaleur de l'été, les amas de matériaux que les autres amoncelaient pour leur perte. On souffrit beaucoup de part et d'autre dans ce combat qui eut lieu le lundi; le roi, qui en fut témoin, éprouvait de grandes inquiétudes. Alors, comme il souffrait beaucoup de colère et de douleur de ce que tous les efforts de ses troupes étaient inutiles en ce lieu, quelqu'un lança vers lui une pierre, du haut d'un créneau. Par la permission divine, cette pierre n'atteignit pas Guillaume,

mais frappa cruellement à la tête un soldat auprès de lui; le coup ne l'épargna pas : la cervelle fut mêlée avec les os brisés. A la vue de ce soldat qui meurt si misérablement sous les yeux de Guillaume, un rire moqueur éclate parmi les assiégés qui se mettent à crier d'une voix aussi élevée qu'horrible : « Voici pour le roi de la chair fraîche; qu'on la porte à sa cuisine et qu'on la lui présente à son souper ! » Le roi, plongé dans l'affliction, prend à part les principaux chefs, et, d'après leurs avis, ordonne de partir dès le point du jour pour se rendre à Lucé....... On se leva donc en toute hâte de grand matin, et l'on employa divers expédients afin de désoler le pays : les vignes furent arrachées; les arbres fruitiers coupés; les maisons et les murailles démolies, et l'on dévasta par la flamme et le fer toute cette contrée fertile. Ensuite le roi se rendit triomphant au Mans, et permit aux soldats des diverses provinces de retourner chez eux. Ces évènements se passaient l'an de l'Incarnation 1099, dans le courant du mois de juillet. »

Les chanoines, qui s'étaient opposés à la promotion du vénérable Hildebert, l'accusèrent auprès de Guillaume, comme ayant favorisé la rébellion des Cénomans et comme ayant pris parti pour le comte Hélie : le roi le tenait donc en suspicion et cherchait l'occasion de le vexer. Il prétexta que l'on s'était servi des tours de la cathédrale, aux extrémités de la croix, afin de battre le château, et voulut forcer le prélat à les détruire. Hildebert ne pouvant s'y résoudre, Guillaume l'emmena en Angleterre, et les deux tours ne tardèrent pas à être renversées : celle qui avoisinait la citadelle ne fut jamais relevée; l'autre ne fut reconstruite que plusieurs siècles après. Ainsi les troupes laissées au Mans tenaient en échec Hélie, et les Cénomans en respect; mais la mort du roi, le 2 août l'an 1100, change la face des

affaires. « Le fils de Jean de la Flèche, ayant appris l'événement qu'il désirait, c'est-à-dire ayant su que Guillaume était réellement mort, se rend au Mans suivi d'un corps de soldats ; bien reçu par les habitants qui l'aimaient, il prend en paix possession de la ville, et appelle Foulques, comte d'Anjou (1), son suzerain, avec l'aide duquel il assiége longtemps la citadelle. » Les Normands envoient demander du secours au duc Robert. Epuisé par les fatigues de la croisade et plus disposé à se livrer au repos du lit qu'aux travaux de la guerre, ce prince donne l'ordre de conclure une paix honorable. On a recours au roi d'Angleterre, qui répond de même. « Ainsi, le comte Hélie recouvra son comté, après trois ans, et pendant dix années le gouverna dignement jusqu'à sa mort. »

Nous ne croyons pas devoir entrer dans un plus long détail de ces conflits pour la possession de notre province, car, « dans l'espace de trois années, dit le V. Hildebert, le Mans subit six maîtres... qui, les uns et les autres, se sont arrogé une puissance de courte durée. La dévastation ne s'est pas arrêtée dans le sanctuaire du Seigneur : tout ce que je possédais hors des murs de la ville a été réduit en cendres et livré au pillage..... Nos clercs, qui ont éprouvé les mêmes outrages, estiment posséder beaucoup aujourd'hui, s'il leur reste de quoi subvenir au besoin de la nature : manquant de tout, ils bornent leurs vœux au nécessaire. » L'an 1106, Hélie accompagnait au siége de Condé le jeune Geoffroi-Martel, qu'il espérait avoir pour gendre et héritier ; mais le fils de Foulques y fut tué : son frère eut à

(1) Orderik. XI. Il n'est point vrai que le comte Hélie fit entourer de murs le quartier de Saint-Benoît : une enquête très détaillée, relative à l'exemption de la Couture, atteste qu'au XIIIe siècle l'enceinte se bornait aux murs gallo-romains ; la citadelle ou le château normand se trouvait en dehors.

sa place la main d'Erembourge et les droits de succession au comté du Maine. D'un autre côté, le roi d'Angleterre fit un traité d'alliance avec Hélie, qui prit une part active dans ses guerres; combattit contre le duc Robert à la bataille de Tinchebray, et pour sa part tua vingt-cinq fantassins des ennemis. Peu de temps avant sa mort, le comte du Mans épousa en secondes noces Agnès, fille de Guillaume de Poitiers, dont Hildefonse, roi de Galice, s'était séparé. Nous n'avons point à détailler non plus ici ses largesses en faveur de la cathédrale, en faveur de Saint-Aubin d'Angers et de Saint-Vincent du Mans. Il accorde à cette dernière des marques de sa munificence « pour dédommager, dit-il, les moines des pertes et des vexations que je leur ai causées en assiégeant le Mont-Barbet, et de ce que je percevais injustement sur leurs églises, leurs maisons et tout leur bourg, appartenant à leur viguerie. Qu'ils aient là leur viguier (ou bailli) particulier, chargé de rendre la justice et d'exercer leurs droits, selon l'ordre de l'abbé ou des moines, etc. » Hélie fut également un des bienfaiteurs de la Couture. L'abbé Pascal (1386) atteste que ce comte avait concédé aux prêtres de l'archidiaconé du Passais le droit de faire paître leurs porcs dans les forêts domaniales de Passais et d'Andennes : ils devaient venir chaque année, le mercredi après la Pentecôte, célébrer une messe anniversaire à son tombeau. Ce tombeau n'a disparu que depuis la révolution du dernier siècle; on le voyait à la Couture dans la chapelle dédiée à Sainte-Madeleine : selon l'usage en vigueur alors, il présentait la statue du défunt, couverte de mailles et couchée sur la dalle tumulaire; il n'était élevé que d'un mètre. L'an 1641, le prieur Laigneau fit placer au dessus une table de marbre avec une assez longue inscription que l'église, dont nous parlons, conserve encore. Au reste, c'est à la

Couture que les deux frères d'Hélie avaient embrassé la vie monastique et qu'ils avaient leur sépulture.

« L'an de l'Incarnation 1111, Geoffroi-le-Breton, doyen de la cathédrale du Mans, fut appelé en Angleterre par le roi Henri, qui le nomma archevêque de Rouen. Distingué sous le rapport de l'éloquence et de l'érudition, il donna d'excellentes instructions au clergé ainsi qu'au peuple, et, pendant dix-sept années, gouverna son église avec succès (1). » Quant au vénérable Hildebert, qui lui avait été préféré par le clergé du Mans, à peine délivré des vexations du roi d'Angleterre, d'autres plus fortes vinrent l'assaillir. Foulques d'Angers, en prenant possession du Maine, à la mort de son beau-père, en fit hommage au roi de France : Henri d'Angleterre lui déclara la guerre. Louis-le-Gros et Robert de Bellême vinrent au secours de Foulques; Rotrou XI, de Mortagne, gendre d'Henri, prit au contraire le parti de ce dernier; mais il tomba entre les mains du comte angevin qui l'enferma dans la grosse tour du Mans. Rotrou soupçonnait Hugues, doyen de la cathédrale, d'avoir été cause de son emprisonnement, et le vénérable évêque d'y avoir eu part : il s'en vengea de la manière suivante. Il feint d'être gravement malade; prie le prélat de lui administrer les sacrements, et le supplie de porter son testament à sa mère, qui se trouvait alors au château de Nogent : afin de le lui faire ratifier. Le V. Hildebert s'y rend, accompagné des deux premiers dignitaires de son chapitre, le doyen et le scholastique. Dès le lendemain de leur arrivée, le maître-d'hôtel de Rotrou, Hubert-Chevreuil les fait enfermer dans la conciergerie du château:

(1) Orderik. Vit.

Rotrou demande en vain leur liberté, et emploie tous les moyens de se laver d'avoir pris part à ce lâche attentat.

Yves de Chartres, instruit de ce qui se passe dans son diocèse, arrive à Nogent; sollicite inutilement aussi la comtesse et le maître-d'hôtel, qu'il excommunie. Afin de se délivrer des poursuites de l'évêque de Chartres, Hubert transfère ses captifs à Mortagne ou à Corbon, dans le diocèse de Séez : le V. Hildebert écrit au prélat de Séez, le prie d'excommunier Chevreuil; mais ces censures n'ont pas plus de succès. Hubert espérait obtenir une rançon considérable; le clergé du Mans offrait de la payer : le V. Hildebert s'y oppose, et déclare que c'est assez pour lui d'avoir été racheté une fois du sang de Jésus-Christ. Cependant, Foulques ne veut pas laisser plus longtemps impunie cette trahison : il vend le perfide comte de Mortagne à son cousin-germain et son plus cruel ennemi, Robert de Bellême, qui lui fait souffrir les tortures les plus barbares. Enfin, la paix se rétablit entre les rois de France et d'Angleterre; le V. Hildebert et Rotrou sont rendus à la liberté. Il faudrait un volume spécial pour faire dignement connaître la vie de notre illustre évêque; apprécier ses travaux, ses écrits, son influence sur son siècle, etc. En traversant les Gaules, dit Orderik, les légats du souverain pontife se plaisaient à recueillir ses productions, afin de les présenter aux savants de Rome, comme des modèles à suivre : il est certain qu'en effet le V. Hildebert fut un des meilleurs écrivains d'alors. Ses lettres, sermons, opuscules et poésies ont été publiés, on le sait, en un volume spécial par Dom Beaugendre.

Le pieux prélat eut à combattre quelques uns des hérétiques qui s'élevaient dans une partie de la France, précurseurs des protestants du XVI[e] siècle: en Italie, en Allemagne on leur donnait, comme aux premiers siècles de l'Eglise, le nom

de Catharres; en France, on les désigna principalement sous les noms de Vaudois ou Albigeois. Ils condamnaient sans réserve tout ce que l'Eglise romaine enseigne et pratique touchant les sacrements, la prière, et ne voulaient ni baptême, ni temples, ni sacerdoce. Dans le Maine, l'apôtre de cette étrange réforme fut Henri, que les uns disent originaire du canton de Vaud; d'autres, de l'Albigeois ou de Toulouse même : ce qui est certain, c'est qu'il dogmatisa d'abord à Lauzanne; vint à Poitiers, au Mans; se retira quelque temps à Bordeaux; passa en Italie; bientôt après, y fut condamné, puis mis en prison. Enfin, la Chronique de Normandie nous apprend que cet hérésiarque parcourait le Languedoc, vers l'année 1151 : une jeune fille inspirée combattit avec succès ses erreurs. Il était dans la fleur de l'âge, lorsqu'il arriva au Mans : l'animation de son visage lui donnait, dit l'auteur des Actes, l'aspect d'une mer orageuse; il avait la taille élevée, les cheveux noués, la barbe longue, les vêtements humbles des ermites : car c'était un religieux sorti de son monastère. Il marchait pieds nus sur la terre chargée de frimas; acceptait un asile dans les maisons où il lui était offert : en un mot, tout son extérieur annonçait un réformateur sévère, semblable à ceux qui venaient de sanctifier une partie du diocèse et de peupler d'ermites la forêt de Craon. Henri, d'ailleurs, était très lettré, selon le témoignage de Saint-Bernard; il était doué d'une grande éloquence : sa voix avait un accent terrible.

Avant de se présenter lui-même, le hardi sectaire envoya deux de ses disciples préparer les voies; l'évêque se disposait à faire le voyage de Rome : il enjoignit à ses archidiacres de laisser Henri exercer librement son zèle apostolique. Mais bientôt celui-ci leva le masque, et ses déclamations furibondes ameutèrent la populace contre les ecclésiastiques;

les officiers du comte durent intervenir pour empêcher que les maisons de ces derniers ne fussent pillées et qu'eux-mêmes ne fussent mis à mort. Défense ne tarda pas à être faite aux réformateurs, sous peine d'excommunication, de continuer à dogmatiser dans quelque lieu que ce fût du comté; mais, Henri n'en continua pas moins de tenir ses assemblées à Saint-Germain et à Saint-Vincent: on trouve un récit détaillé de ses honteuses extravagances dans les Actes des évêques. Apprenant que le V. Hildebert revenait de Rome, il alla chercher un refuge à Saint-Calais, où il fut surpris en flagrant délit d'adultère le jour de la Pentecôte : le pieux prélat obtint enfin qu'il s'éloignerait au plus vîte de son diocèse.

Cet épiscopat vit renaître de ses cendres l'antique monastère de Saint-Georges-du-Bois, près de Montoire, fondé par le roi Childebert Ier : une partie de l'église et des autres constructions subsistent encore; mais nous n'avons remarqué nul vestige des travaux antérieurs au siècle du V. Hildebert : Lavardin, où naquit notre prélat, dépendait de cette abbaye. Pressé par les sollicitations du saint anachorète Alleaume, Raoul de Beaumont fonda, l'an 1109, l'abbaye d'Etival-en-Charnie (1). Le prieuré de la Fontaine-Saint-Martin dut son institution aux largesses du comte Foulques et de son épouse, l'an 1117; l'abbaye de Beaulieu du Mans, à celles de Bernard de Sillé; puis, de Philippe, archidiacre et chanoine de la cathédrale, l'an 1154. Cette dernière église s'enrichit alors de dons considérables que le V. Hildebert rapporta de Rome et de Sicile, ou qui furent

(1) Nous croyons devoir affirmer de nouveau que ce monastère n'a point été fondé primitivement par Saint Bertran, et que l'abbaye de Saint-Georges-du-Bois n'était point au bourg de ce nom près du Mans.

faits par d'autres personnes généreuses; une dédicace très solennelle eut lieu l'an 1120 : les travaux entrepris sous Arnauld venaient d'être terminés, tels que la nef nous les présente encore. « L'an de l'Incarnation 1125, dans la même semaine où le pape Calixte quitta la vie, Gilbert, archevêque de Tours, qui pour les affaires ecclésiastiques s'était rendu à Rome, y mourut. Les habitants de Tours ayant appris cet évènement appelèrent à eux l'illustre évêque des Cénomans, Hildebert, et avec l'autorisation du pape Honorius, ils le transférèrent avec joie sur le siège de leur métropole. Il y vécut très dignement pendant sept années; rendit de grands services aux fidèles, et consacra Guiomer le Breton évêque du Mans (1). »

En perdant le comte Hélie, pour lequel ils avaient une vive affection, bien méritée, les Cénomans cessaient, depuis une si longue suite de siècles, d'avoir leur souverain direct : désormais, ils allaient associer leur fortune à celle des Angevins, et ces interminables guerres pour la possession de notre province étaient sur le point de se terminer par les alliances entre les maisons du Mans, d'Angers et de Rouen. « En attendant, on vit s'élever une grande dissension qui fit couler beaucoup de sang. En effet, Foulques le jeune, comte d'Anjou, gendre et héritier d'Hélie, comte du Mans, poussé par Amauri, son oncle, cherchait à nuire au roi d'Angleterre et appelait de toutes ses forces à son aide le roi Louis. Cependant, Henri qui était doué d'habileté et possédait de grands trésors, fort d'une belle armée, déjouait avec l'aide de Dieu, les entreprises de ses ennemis, comme on brise les toiles de l'araignée..... Robert de Bellême ayant rompu les liens de la fidélité se parjura publiquement; car,

(1) Orderik.

il abandonna son suzerain, Henri, alors attaqué de tous côtés; puis, aida de ses conseils et de ses forces Foulques d'Angers et les autres ennemis déclarés de son maître..... Il fut pris et jeté en prison..... Les Français, les Normands et leurs voisins quittèrent peu à peu les armes et bientôt, par l'entremise de messagers pacifiques, firent entre eux une paix complète. En conséquence, Foulques d'Anjou se rendit dans l'Alençonnais pendant la première semaine de carême : il eut un colloque avec le roi d'Angleterre à Pierre-percée, lui jura fidélité; reçut de lui comme vassal le comté du Mans, et promit sa fille en mariage à Guillaume Atheling, fils du roi (1). »

La cause de ces derniers conflits venait, nous l'avons dit, de ce que Foulques avait fait hommage du Maine au roi de France, pour le soustraire à la suprématie des rois d'Angleterre : tel était le principal but de Louis VI, en s'attachant étroitement le comte d'Angers. Il lui reconnut le titre héréditaire de grand sénéchal de France, que Foulques prétendait tenir de ses prédécesseurs; lui fit porter la bannière royale, et commander l'avant-garde de son armée, quand il marcha contre le comte d'Auvergne : c'était d'ailleurs un de ses Pairs les plus considérables, à tous égards. Henri, de son côté, cherchait à quelque prix que ce fût les moyens de détacher Foulques du parti de la France; d'avoir pour allié ce voisin si redoutable, et de conserver notre province à sa couronne. L'an 1118 et l'année suivante, le comte d'Angers livre quelques combats aux Normands près d'Alençon; il aide les bourgeois de cette ville dans leur révolte, après avoir rasé le château de Saint-Cénery, et soutient vivement la cause du fils de Robert-le-Prisonnier; mais le chevale-

(1) Orderik.

resque roi de France, grand *redresseur de tous les torts* et vengeur de tous les opprimés, est vaincu à la bataille de Brenneville : il ne lui reste qu'à porter ses justes plaintes devant le concile de Reims ; le souverain pontife se rend en Normandie ; rétablit la paix entre les deux rois, qui la cimentent par les fiançailles du fils d'Henri avec l'héritière de Foulques : Cliton est évincé ; pour dédommagement il reçoit le Vexin, etc. Le roi d'Angleterre veut hâter le mariage d'Atheling : il le fait venir à Lisieux ; les noces se célèbrent au milieu d'une nombreuse assemblée de prélats et de barons ; mais lorsque le jeune prince s'en retourne, son vaisseau se brise aux portes de Barfleur : il périt avec 200 personnes (1120).

Henri n'avait plus d'héritier que sa fille Mathilde : il fit reconnaître ses droits à lui succéder ; car, d'après les lois féodales, heureusement non observées en France, à l'égard de la couronne, les femmes héritaient des fiefs ; devenaient souveraines, présidaient les cours de justice ; leurs époux ne gouvernaient qu'en leur nom le patrimoine qu'elles obtenaient, et comme administrateurs en attendant la majorité de leur fils aîné. C'est ainsi qu'Erembourge du Mans porta le Maine à la famille d'Anjou, et que Mathilde d'Angleterre ne tarda pas à donner à la même famille la Normandie et l'Angleterre : en amenant par des mariages cette grande réunion d'Etats, on préparait la ruine de la féodalité. Louis VI travaillait activement à ce but ; sans cesse, dit l'abbé Suger, on le voyait courir avec une troupe de chevaliers, afin de mettre l'ordre jusque sur les frontières du Berri, de l'Auvergne et de la Bourgogne : instituant dans ses domaines et chez ses vassaux, des prévots pour rendre plus exactement la justice ; restreignant le plus possible les droits justiciers de ses feudataires ; prenant une grande

part à la révolution communale, etc : « afin qu'il parût clairement que la puissance royale ne peut être limitée dans certains lieux. » Il traçait de cette manière à ses successeurs la marche pour briser la puissance des Anglo-Normands, si redoutable à la France; briser celle des grands feudataires, et rendre aux cités une partie de leur antique indépendance. Henri, de son côté, voyant ses rêves ambitieux déjoués par la divine Providence, maria son héritière avec le chef du Saint-Empire, Henri V ; mais celui-ci mourut peu de temps après. Le roi revint à ses premiers projets, et contraignit sa fille d'épouser le fils aîné de Foulques ; le Maine fut encore la dot convenue : quant à la jeune veuve d'Atheling, à peine âgée de douze ans, elle fut traitée avec beaucoup d'égards en Angleterre. Henri songeait à lui donner quelque parti des plus considérables ; cependant, après plusieurs années, elle voulut revenir en Anjou : cédant à de pieux conseils, elle devint religieuse à Font-Evrault. Les historiens font un bel éloge de ses grandes qualités.

Sibylle, la fille aînée de Foulques, était celle qui épousa Guillaume-Cliton, lorsque le fougueux Amauri de Monfort entraîna le comte d'Angers, son neveu, dans le parti de ce jeune prince : « Foulques se rendit facilement aux insinuations de son oncle; fit venir auprès de lui le fils de Robert avec ses officiers, ses serviteurs ; lui accorda la main de sa fille, et lui donna en dot le comté du Mans, jusqu'à ce qu'il obtînt son héritage. Ensuite, Amauri s'empressa de rattacher à sa cause tous ceux qu'il put déterminer. Il trouva beaucoup de personnes faciles, disposées à le seconder, conformément au caractère léger des Normands (1). » Le comte

(1) Orderik.

angevin céda d'autant plus volontiers aux instances de son oncle, qu'il était irrité de voir Henri refuser de lui rendre la dot de sa fille, après la mort d'Atheling, et de voir sa conduite envers le duc son frère et le fils de celui-ci. Mais à la sollicitation du roi d'Angleterre, le légat du souverain pontife annula le mariage du fils de Robert, pour cause de parenté: ce qui est confirmé par des lettres du pape lui-même (26 août 1124). Foulques mit en prison les envoyés du légat; leur brûla la barbe et les cheveux ; brûla les lettres qui lui annonçaient l'annulation du mariage. En conséquence, le souverain pontife l'excommunia, tout en confirmant l'interdit jeté par le légat sur ses domaines. Le comte et son infortuné gendre consentirent enfin à la rupture de leur alliance et de leur traité; Cliton vaincu par son oncle se vit réduit à errer misérablement de chaumière en chaumière: « Ce jeune prince, dit Orderik, paraissait né pour le malheur; jamais il n'en fut affranchi, tant qu'il vécut (1). » Ainsi le comté du Maine, après avoir servi de dot à Mathilde d'Anjou, puis à sa sœur Sibylle, resta pour la dot de Geoffroi, leur frère, lorsqu'il s'unit avec l'impératrice Mathilde. Revenons maintenant à Foulques, leur père.

Ce comte, né l'an 1092, fut investi par le roi Philippe Ier (1106) des droits que lui laissait en mourant le jeune Geoffroi-Martel et que lui-même tenait de Geoffroi-le-Barbu; l'an 1109, il entrait en possession de l'héritage de son père; l'année suivante, il obtenait le Maine par la mort d'Hélie, son beau-père. On le voit se signaler tout d'abord par de hauts faits d'armes : l'an 1110, il vole au secours de Hugues de Chaumont qui assiégeait Montrichard ; en 1111, commen-

(1) Sibylle épousa le comte de Flandre, Thierri, qui la rendit mère de Philippe.

cent les luttes contre le roi d'Angleterre, pour l'hommage du Maine; l'année 1113 est témoin du premier traité de paix; 1118 et 1119 amènent de nouveaux conflits. « L'an 1120, Foulques voulut faire pénitence des crimes qu'il avait commis et, confiant ses Etats à sa femme, à ses jeunes fils, Geoffroi-le-Bel et Hélie, il partit pour Jérusalem où quelque temps il resta parmi les chevaliers du Temple. Avec leur approbation il revint à Angers et se fit volontairement leur tributaire : chaque année il leur payait trente livres angevines; par son exemple louable, il détermina plusieurs autres seigneurs français à imiter sa générosité. » En 1126, Foulques perdit son épouse, Erembourge du Mans; la peine qu'il en ressentit l'engagea à entreprendre un second pélerinage aux Saints-lieux, où ses belles qualités le firent connaître avantageusement. A son retour, il avait repris le gouvernement de ses Etats, lorsqu'il reçut un message de Baudoin II, roi de Jérusalem, qui lui offrait la main de sa fille avec son royaume après lui. Foulques conféra ses pouvoirs à Geoffroi son fils (1129) et se rendit en Orient : il épousa Mélissende, monta sur le trône en 1131; mais, trois ans après, il tomba de cheval et se tua dans la chute.

VII.

GEOFFROI-PLANTAGENÊT. — GUI-D'ETAMPES, HUGUES DE SAINT-CALAIS.

Guimer (*Guihumarus, Guiomarus*), que quelques uns, dit Orderik, appellent Gui d'Etampes, naquit de parents nobles à Ploermel en Bretagne : d'où lui vint le surnom de

Guimer le Breton. Par amour de l'étude il quitta ses parents, sa patrie, et passa de longs jours à l'école ecclésiastique du Mans; plus tard, il se rangea parmi les disciples du célèbre Anselme, archevêque de Cantorbury et devint maître de l'école ecclésiastique de Salisbury, chanoine de la cathédrale, chanoine de celle de Lincoln, chanoine et archidiacre de Rouen, chanoine du Mans, archi-prêtre, scholastique et enfin *præcentor* de la cathédrale. « Dans ces temps, l'an 1125, l'évêque des Cénomans, Hildebert fut transféré à la métropole de Tours : ce même prélat illustra notre église par les fleurs et les fruits de sa prudence. Alors Foulques, comte d'Anjou, mit sous le séquestre toutes les terres et les possessions de notre évêché; distribua ses officiers de divers côtés pour recueillir les produits de la mense épiscopale et conserver les cens avec les autres revenus. Une première, une seconde et même une troisième fois, ce comte fut mis à la raison par l'archevêque dont nous parlons, qui lui fit de sévères reproches (1). » De semblables différends pour la question des investitures étaient fréquents alors : Foulques ne céda rien; mais son épouse tomba gravement malade : à sa prière et craignant les châtiments du ciel, en présence du clergé et du peuple, il reconnut ses torts et les répara. L'évêché resta vacant pendant une année entière; alors le clergé du Mans se réunit et élut canoniquement Gui d'Etampes : c'est à Tours qu'il reçut l'onction pontificale des mains du V. Hildebert, l'an 1126.

Jusqu'à ce jour, Gui d'Etampes s'était distingué par sa science, sa pieuse conduite, ses générosités; devenu évêque, il donna de plus grandes preuves de sa munificence : admi

(1) Vet. anal. III.

de nouveaux pauvres à sa table; fournit des vêtements et des vivres aux recluses qui demeuraient sous les remparts de la cité; donna d'abondantes aumônes aux lépreux; distribua chaque année cent sous pour les vêtements des pauvres, et se livra lui-même aux exercices les plus rigoureux de la pénitence. Assisté de l'évêque d'Avranches, Gui d'Etampes célébra le mariage de Geoffroi Plantagenêt avec l'impératrice Mathilde : les fêtes durèrent trois semaines dans le palais des comtes, au Mans. « Mathilde fit un long séjour dans cette ville; elle y mit au monde son fils, appelé depuis Henri : elle donna sur-le-champ pour honorer Dieu un *pallium* à la cathédrale de Saint-Julien. Le samedi-saint, Mathilde fit baptiser cet enfant par notre évêque, Gui d'*Etampes*, en présence du clergé et du peuple; elle avait ordonné de l'offrir solennellement aussitôt après sur l'autel de Saint-Julien, *avec des vœux et des larmes*, afin que ce saint confesseur l'adoptât pour son fils spirituel et devînt toujours son avocat et son patron. L'an 1134, le 3 septembre, toute la cité du Mans, avec les églises qu'elles contenait dans l'enceinte des murailles, fut réduite en cendres. Il en fut de même des maisons placées au pied des murs des deux côtés de la cité : depuis le Vivier, jusqu'au Pont-perrin; puis en suivant les remparts jusqu'à la chapelle de la Couture (*Saint-Benoît*), et enfin jusqu'à Maupertuis (Tessé) (1). »

Gui d'Etampes fut vivement touché de l'affliction générale, et en particulier du désastre de sa cathédrale : il donna deux cents livres pour les réparations. Il racheta de la puissance laïque les églises de Saint-Loup, de Saint-Georges-le-Gaultier, de Grazay et de Champ-Frémond qu'il remit

(1) *Vet. anal.*

entre les mains de ses chanoines, à la charge d'assister au service anniversaire pour le repos de son âme; tous eurent part à ses bienfaits, à ses largesses; « il gravait dans sa mémoire cette devise du sage : Ce que nous faisons, c'est notre bien; ce que nous possédons est le bien d'autrui. » Gui d'Etampes gouverna neuf ans et cinq mois l'église du Mans, et, le jour même de sa mort, assis sur son siège pontifical, il distribua aux pauvres tout ce qu'il possédait; afin qu'étant arrivé tout nu dans ce monde il en sortît de même : le chapitre de Saint-Vincent reçut sa dépouille mortelle. Le clergé et le peuple furent d'un avis unanime pour mettre à sa place l'archidiacre Hugues de Saint-Calais, nommé quelques fois aussi Payen de Saint-Calais : c'est-à-dire, selon Lecorvaisier, originaire de cette ville. Les Actes rapportent qu'en effet, il naquit au château de Saint-Calais, de parents illustres et nobles des deux côtés, du père et de la mère; si nous ne nous trompons, Orderik l'appelle également l'archidiacre Hugues de Lavardin : car il appartenait peut-être à cette antique famille qui nous donna le V. Hildebert. Quoiqu'il en soit, ce fut ce même prélat qui se chargea de l'éducation de Hugues, et qui le prit pour son archidiacre dans la fleur de la jeunesse. Au reste, il paraît que celui-ci ne laissait rien à désirer sous le rapport de la naissance, de la beauté physique, des talents, de l'esprit et des vertus du cœur : la bibliothèque du Mans conserve, dans le plus ancien manuscrit des Actes des évêques, un portrait remarquable de Hugues. Quant au comte Geoffroi, surnommé Martel, le Beau ou Plantagenêt, son histoire a été largement tracée par le moine Jean de Marmoutier, qui la dédia au pieux et illustre évêque du Mans, Guillaume-de-Passavant. Le fils aîné d'Erembourge naquit à Angers, le 23 août 1113 ; il fut fait chevalier à Rouen par le roi d'Angleterre, au milieu de

la cérémonie la plus pompeuse, que décrit minutieusement son historien. Au reste, on peut se faire facilement l'idée de l'habillement que portait alors le jeune prince, en voyant son beau portrait au Mans. Il avait pris le lion pour meuble de ses armoiries, et en effet, il montra toute sa vie la fougue, la fierté, l'esprit belliqueux du lion : ces armoiries sont devenues celles de la dynastie des Plantagenêts, jusqu'à Henri III, qui changea les lions en léopards. L'an 1127, le Mans fut témoin, nous venons de le dire, du mariage de Geoffroi-le-Bel avec la veuve de l'empereur Henri : le prince était dans sa quatorzième année; Mathilde avait au moins le double d'âge. Non seulement le roi d'Angleterre et le puissant comte d'Angers vinrent avec une cour magnifique, mais il y eut une assemblée d'archevêques, d'évêques, d'abbés et d'autres ecclésiastiques de différents ordres. Les évêques ouvrirent un scrutin : leur avis fut en faveur du mariage; l'on consacra trois semaines entières à célébrer cet hymen, et l'on eût regardé comme coupable de lèse-majesté quiconque n'aurait point pris part aux réjouissances générales. Cependant Mathilde n'avait cédé qu'à la contrainte de son père; elle se trouvait déshonorée d'épouser ce trop jeune comte, après avoir obtenu la main du chef du Saint-Empire : deux années s'étaient à peine écoulées lorsque ses hauteurs forcèrent Geoffroi-le-Bel à la répudier. Elle reprit avec une suite peu nombreuse la route de Rouen; son père l'emmena l'année suivante en Angleterre, et parvint à réconcilier les deux époux.

Lecorvaisier rapporte que les festins des noces de Plantagenêt se firent dans la salle du Palais comtal, aujourd'hui l'Hôtel-de-Ville du Mans, au haut duquel une ouverture fut pratiquée afin de laisser la fumée des flambeaux s'évaporer : « Cette salle, dit-il, était couverte d'une autre char-

pente plus élevée, que l'on voit encore à présent et que quelques-uns appellent un bas; d'autres un *lou*. » Au siècle dernier, le Palais du Mans a été tellement défiguré que l'on y retrouve à peine quelques murs, quelques portes et fenêtres conservés depuis le mariage de Geoffroi : lorsque le jeune comte fit à Angers sa première entrée solennelle, la pompe la plus grande fut également déployée. Un noble chanoine du Mans, Guillaume, qui plus tard devint évêque de cette ville, arrivait alors de Jérusalem avec des lettres pressantes du roi Baudoin, et en son nom, offrait à Foulques la couronne : le comte mit ordre à ses affaires, et cette année même laissa ses trois provinces entre les mains de Geoffroi. Il paraît que, selon les coutumes féodales, celui-ci prenant le fief principal, l'héritage du père, Hélie, son frère, devait obtenir l'héritage de leur mère, le comté du Maine, qui avait servi déjà de dot à Mathilde; puis à Sibylle; ensuite à Geoffroi : le plus jeune fils d'Erembourge ne tarda donc pas à se plaindre des partages qu'avait faits le comte Foulques, et l'on est contraint d'avouer, d'après le récit du moine de Marmoutier, que cette cause ne fut point étrangère aux révoltes des barons du Maine. On affirme d'ailleurs que Plantagenêt, à l'exemple du roi de France, son suzerain, faisait bon marché des droits et priviléges de ses hauts barons : le premier, nous l'avons dit, sapait par la base l'édifice féodal; le second ne lui portait pas des coups moins directs en démolissant les châteaux de nos provinces.

Les premiers coups du lion d'Anjou furent dirigés contre le puissant baron de Laval, Gui IV : son château de Meslay fut détruit; Parthenay, Blaison, Mirebeau, etc., eurent le même sort : Thouars se rendit à discrétion; les alentours de Sablé furent ravagés; les châteaux de Briolet et de La Suze furent pris. Geoffroi ne les rendit qu'après la mort de

Lisiard, à Robert de Sablé, parce qu'il avait été, nourri du même lait que lui, son ami d'enfance ; son compagnon d'armes. Mais bientôt Robert lève à son tour l'étendard contre son ami ; Briolet est repris et détruit : quelques ruines des tours s'élèvent encore au confluent du Loir ; la Suze reste, au contraire, avec ses remparts entre les mains du vainqueur. Cependant Robert ne se tient pas pour battu : « quelque temps après, dit le moine Jean, au moment que Geoffroi gouvernait en pleine prospérité, Robert pour la troisième fois se réunit à ses complices pour lui déclarer la guerre. Il s'associe tous les barons du comté par les serments d'une conjuration, et sur l'avis de ces impies, Hélie poursuit à plusieurs reprises son frère, exigeant le comté du Maine. » Hélie avait épousé Philippe, fille unique de Rotrou, comte du Perche, lequel avait promis de ne point se remarier, afin de laisser toute sa succession à son gendre : le fils d'Erembourge du Mans espérait ainsi pouvoir réunir un jour le Maine et le Perche sous sa domination. Son beau-père appuya ses prétentions les armes à la main ; mais Geoffroi s'empara d'Hélie, le fit garder soigneusement à Tours : il y mourut à la fleur de la jeunesse, d'une maladie contractée dans sa prison.

A cette époque Geoffroi fortifie le Château-Neuf-sur-Sarthe, pour réprimer plus efficacement les incursions de Robert de Sablé ; puis il renverse les châteaux de tous côtés, et force ses barons à subir les lois qu'il lui plaît de leur dicter. Les Chroniques d'Anjou rapportent à l'année 1144 *la guerre des barons ;* la paix se fit deux années plus tard. Thibault de Blois appelle Plantagenêt au secours du fils d'Hersende du Mans, Hugues le Cénoman, son parent, enfermé à Cosne : il taille en pièces le comte de Nevers ;

s'en empare et le présente au comte de Blois. Un célèbre tournoi se prépare au Mont-Saint-Michel, au lion d'Angers reviennent tous les honneurs du combat : son historien n'a point manqué de donner les détails de cette glorieuse journée. Mais c'était peu pour le fier Geoffroi, que dominait encore de toute sa hauteur sa trop superbe épouse, d'avoir réduit ses vassaux rebelles, et de régner sur trois riches provinces : « Il convoitait ardemment, suivant le récit d'Orderik, les grandes richesses de son puissant beau-père, et réclamait les châteaux de la Normandie, assurant que le roi les lui avait promis en lui donnant sa fille en mariage. Le fier monarque ne voulait pas que pendant sa vie aucun de ses vassaux lui fût supérieur ou pût marcher son égal;.... alors le jeune prince, naturellement hautain offensa dans sa colère le roi Henri, par des menaces et des actes pleins d'arrogance; il eut la témérité de mépriser ses remontrances et ses avis, et par son insolence le porta même à un tel point de fureur qu'il voulait reprendre sa fille et l'emmener en Angleterre avec lui, si Dieu l'eut permis. Le roi d'ailleurs était très offensé de ce que Geoffroi n'avait pas craint d'assiéger son autre gendre, Roscelin, vicomte du Mans, et de brûler entièrement Beaumont, sans égard pour un tel beau-père, sans ménagement pour un tel gendre. Les plus grandes dissensions se manifestèrent alors entre les barons de la Normandie; car plusieurs d'entre eux favorisaient le comte d'Anjou, sans oser en venir à une révolte ouverte, parce qu'ils avaient depuis longtemps éprouvé combien était à redouter le roi d'Angleterre..... »

« Au mois de septembre, Talvas, dépouillé de son comté, se retire auprès de Geoffroi-*le-Bel*, et, bien accueilli par lui, se fixe à Perai et à Mamers, places qu'il tenait en fief du

comté d'Anjou. » Cependant, Henri meurt le 1er décembre suivant (1135); aussitôt Geoffroi se dispose à recueillir sa succession et Mathilde prend la route de la Normandie. Mais les neveux du roi défunt sont préférés : Etienne, comte de Boulogne, se fait couronner en Angleterre avant que la comtesse arrive, et Thibault, comte de Blois, est appelé par les Normands également ennemis d'Etienne et de Geoffroi. Il paraît que le mariage de l'impératrice avec celui-ci les avait surtout blessés : cependant, Mathilde conservait un parti nombreux. On imagine quels furent alors les rugissements du lion d'Angers, qui, pendant six années entières, promena le ravage et la désolation en Normandie : Orderik raconte avec soin les principaux traits de cette guerre, et rapporte qu'enfin les barons s'attroupèrent; poursuivirent les Cénomans et Angevins de tous côtés, par les villages et les forêts, et les firent rentrer dans le Maine. Il y eut une assemblée des Grands de Normandie à Mortagne : le comte Thibault céda volontiers ses droits à Geoffroi, moyennant certaines conditions. Par exemple, qu'il lui remettrait la ville de Tours, dépendante de son comté; qu'il mettrait en liberté son frère Etienne, et qu'il lui rendrait tous les fiefs de Normandie dont ce même Thibault avait joui du vivant d'Henri, son oncle. C'est ainsi que se dissipa la ligue formée contre le fier Plantagenêt : il réunit de cette manière sous ses lois la Normandie, le Maine, la Touraine et l'Anjou, provinces dont il fit hommage au roi de France.

Mais si plusieurs fois pendant cette longue guerre le nouveau Martel avait été contraint de revenir sur ses pas, c'était pour porter la désolation sur quelque point de ses propres Etats, et particulièrement, comme nous l'avons dit plus haut, afin de guerroyer contre Robert de Sablé, si souvent rebelle. A celui-ci bientôt succède, comme chef de

la conjuration (1) des barons, Dubellai, sénéchal d'Aquitaine : Geoffroi le poursuit à outrance pendant trois années; saccage son château de Montreuil et le fait prisonnier. Le sénéchal vaincu a recours au souverain pontife Eugène III et au roi de France, son protecteur déclaré; mais les prières, les sollicitations les plus vives deviennent inutiles auprès du fier lion d'Angers : le pape se voit forcé de fulminer contre lui les censures ecclésiastiques, tandis que Louis-le-Jeune réclame à main armée la délivrance du captif et ravage plusieurs provinces. Enfin, Geoffroi cède : il se rend à Paris avec Dubellai, qu'il met en liberté; mais il dédaigne de se faire absoudre des censures portées contre lui. En vain, saint Bernard l'exhorte à se soumettre; le saint abbé témoin de son obstination se serait écrié : « Assurément bientôt cet homme en sera puni par une mort prompte ou par quelque autre grand malheur. » En effet, revenant de Paris, des fièvres violentes le forcèrent à demeurer au Château-du-Loir, où ce prince mourut âgé de trente-huit ans.

Les rois de France voyaient avec la plus vive peine s'accroître sur le continent l'empire Anglo-normand, c'est pourquoi Louis-le-Jeune montrait une grande opposition aux vues ambitieuses du chef de la dynastie célèbre des Plantagenêts. Lorsque le V. Hildebert de Lavardin mourut (1131), Louis, en vertu de son droit de régale, voulut pourvoir du siège vacant Philippe, doyen de la métropole : les chanoines lui prêtèrent les mains pour l'élection. Mais, le comte d'Angers avait son homme dévoué à la cause Anglo-normande, le parent, sans doute, de l'évêque du

(1) Giraudus Bellaii redivivæ conjurationis incentor et auctor extitit. *Gallic. script.* XII, 527.

Mans : Hugues d'Etampes. Il le fit sacrer par ce prélat dans notre cathédrale ; exila les chanoines de Tours favorables au roi de France, et fit porter le nouvel archevêque par ses huit barons, selon l'usage adopté depuis les temps les plus reculés pour la cérémonie de l'intronisation. C'est ainsi que Hugues d'Etampes fut conduit de Saint-Martin à la métropole, et prit possession solennelle de son titre : il se rendit immédiatement auprès du souverain pontife, qui ratifia ce choix. Louis-le-Jeune voulut également s'opposer à l'ambitieux Geoffroi lorsqu'il s'emparait de la Normandie, fief qui relevait de sa couronne : le comte lui abandonna l'importante forteresse de Gisors, afin que ce roi ne se joignît pas à ses ennemis. Louis ne manqua donc pas d'écouter les plaintes de Dubellai et de marcher contre Plantagenêt, qui refusait de céder à ses injonctions : l'on peut déjà prévoir les tempêtes qui vont agiter nos provinces sous les règnes suivants.

Lorsque le comte d'Ajou s'empara des places fortes de la Normandie, le clergé refusa d'abord de le reconnaître comme légitime souverain ; au Mans alors avait succédé à Gui d'Etampes, Hugues de Saint-Calais, que Geoffroi soupçonnait d'être également peu favorable à sa cause : il voulut le contraindre à lui prêter serment de fidélité. « Le prélat ayant refusé obstinément, il le proscrivit et lui fit prendre la route de l'exil : ses gens et ceux des chanoines se virent accablés par les plus dures exactions ; le comte Geoffroi vendit à son profit les provisions de vin et de blé des maisons épiscopales (1). » Neuf mois après, il reconnut ses torts ; les répara et fit revenir le vénérable évêque.

L'an 1140, il eut un différend avec les chanoines de la

(1) *Vetera analecta.*

cathédrale, « au sujet, dit le comte lui-même, des fossés qui s'étendent depuis le Mont-Barbet, jusqu'à l'église de Saint-Ouen. Ils les posséderont désormais ainsi qu'ils possèdent déjà le bourg de Saint-Vincent; mais, dans cet acte de concession, je me réserve les deux mottes du Mont-Barbet, savoir le grand et le petit : en sorte que j'en disposerai comme il me plaira. Fait au Mans. Témoins : Guillaume, doyen; Hardouin, *præcentor* (1). » La ville, dont nous parlons, fut à cette époque plusieurs fois en proie à des incendies, dont la cathédrale eût beaucoup à souffrir : bientôt le feu, le froid, les guerres sans fin, la famine la plus cruelle, les usures les plus révoltantes, en un mot, tous les fléaux se réunirent pour désoler notre infortunée province et principalement la cité. Le pieux évêque pressa vivement le clergé et le peuple de faire les aumônes les plus abondantes, et lui-même en donna très généreusement l'exemple. Il occupa son siège près de sept ans et demi : le chapitre de Saint-Vincent conserva son tombeau.

Les chroniqueurs contemporains de cet évêque rapportent d'incroyables merveilles, dont le Mans aurait été témoin : ici, c'est un revenant, un Faune qui apparaît dans la maison du prévôt Nicolas et qui met toute la ville en stupeur; là, c'est un crapaud qui sort, avec une chaîne d'or au cou, d'une pierre hermétiquement fermée : le docte Lecorvaisier fait à ce sujet une dissertation des plus extraordinaires pour expliquer comment cela n'est ni rare, ni difficile à

(1) *Bibl. du Mans. Livre blanc du Chapitre.* Ce texte sert merveilleusement à expliquer ceux de Guillaume de Jumiège et d'Orderik. — Guillaume-le-Bâtard établit sur le Mont-Barbet deux boulevards : *duo municipia in Monte Barbato*. Guillaume-le-Roux prit les deux forts du Mont-Barbet, le grand Mont-Barbet et le petit Mont-Barbet : *Montem Barbatum atque Barbatulum;* les boulevards et les fossés ont disparu; le grand Mont-Barbet subsiste seul aujourd'hui.

croire (1). Là, c'est un chanoine de Saint-Georges près de Montoire, accusé de complicité dans une soustraction d'argent : il persiste à nier qu'il soit coupable et met les mains dans celles de l'évêque, afin de lui prêter serment ; mais aussitôt il sent un feu dévorant qui les embrase : il meurt en poussant des cris affreux. Depuis ce moment, jusqu'aux jours où nous vivons, le chanoine revenant, avec sa figure vermeille, ses habits blancs, est devenu l'épouvantail des habitants de l'abbaye de Saint-Georges (2). L'histoire de Damase, seigneur d'Asnières, frappé près de Beaucé par la foudre, qui coula son esquif et le précipita dans les flots, en punition de ses liaisons incestueuses avec la Belle-fille de Chemiré-le-Gaudin, se montre sous des couleurs beaucoup plus vraisemblables.

Hugués de Saint-Calais ratifia le décret de la fondation de l'abbaye de Halais et forma une sorte de collégiale de la confrérie de Saint-Michel, à la cathédrale.

VIII.

HENRI II. — GUILLAUME DE PASSAVANT, REGNAULT.

Il est facile de comprendre que sous le fier Plantagenêt (3), l'évêché du Mans venant à manquer, les influences angevines seront du plus grand poids pour donner un successeur à Hugues de Saint-Calais. L'évêque d'Angers,

(1) A Blois, cette année même, on s'est persuadé qu'un semblable prodige s'est montré, à part toutefois la *chaîne d'or très déliée*.

(2) Il y a quelques années on a compté par centaines les personnes qui se rendaient à Saint-Martin-des-Bois, s'imaginant qu'elles verraient ce revenant.

(3) On sait de la manière la plus certaine qu'il exerça les droits de régale dans ses Etats, même en Normandie. *L'art de vérifier les dates.*

Renaud, venait d'obtenir l'archevêché de Reims, et avait pour archidiacre son proche parent Guillaume, sorti de la famille des Passavant de Saintonge. Guillaume, d'ailleurs ne laissait rien à désirer sous le rapport de la naissance, des talents et de la piété : son long épiscopat fut loin d'être agité comme celui de ses prédécesseurs. Il fut signalé seulement par quelques fondations d'abbayes, celles de Perseigne (1145), de Tyronneau (1151), de Clermont (1152), de Belle-Branche (1152), de Mélinais ; quelques fondations d'hôpitaux, de prieurés, etc. Ce fut Guillaume qui prit soin de la sépulture du lion d'Angers, et par une innovation qui, sans doute, devait paraître étrange, le comte fut inhumé non seulement dans l'intérieur de la cité, mais dans la cathédrale, près du chancel : on remarque encore sur l'un des piliers la place du beau portrait émaillé que l'on conserve au musée du Mans, et qui, l'on n'en doute pas, fut fait par ordre d'Henri II (1).

Ce prince était absent lorsque la mort vint frapper son père ; il ne fut pas peu surpris de voir que l'on attendait sa présence pour ensevelir le cadavre : Plantagenêt mourant avait conjuré les prélats de sa cour de ne point lui rendre les derniers devoirs avant que son fils aîné se rendît au Château-du-Loir, et jurât sur sa cendre refroidie d'exécuter ponctuellement son testament. « J'entends et je veux, avait-il déclaré, que lorsqu'Henri sera paisible possesseur de l'héritage de sa mère, c'est-à-dire, de l'Angleterre et de la Normandie, il laisse tous les droits paternels à Geoffroi : le quel en attendant se contentera des châteaux de

(1) Lorsque l'évêque de Grimaldi bouleversa l'intérieur de la cathédrale, pour le moderniser, le tombeau de Geoffroi fut détruit : le sarcophage contenait encore quelques ossements *Alm. du Maine*, 1778.

Chinon, Loudun et Mirebeau. » Henri jura, et sut même si bien dissimuler ses intentions que l'on ne put rien soupçonner ni sur son visage, ni dans ses paroles. Il donna aux chanoines de Saint-Julien quarante livres de rente à la charge d'entretenir deux chapelains à l'autel placé devant le tombeau de son frère : au dernier siècle ces deux chapellenies étaient encore desservies à l'autel paroissial du Crucifix. Devenue veuve une seconde fois, Mathilde vécut paisiblement à Rouen, où elle mourut l'an 1167; Geoffroi l'avait rendue mère de trois fils : Henri, Geoffroi et Guillaume. L'on s'étonne peut-être de voir le petit-fils d'Erembourge choisir pour lieu de son repos la cathédrale du Mans, préférablement à celles de Rouen, de Tours et d'Angers; mais il semble qu'il eut pour notre ville une sorte de prédilection, et qu'il en fit le centre de ses opérations contre la Normandie, contre ses vassaux rebelles dans la Touraine et l'Anjou.

Henri paraît avoir affectionné de même plus particulièrement la ville qui fut son berceau : lorsqu'il ceignit la couronne d'Angleterre il ne se glorifia pas moins de son titre de comte du Maine, de grand sénéchal héréditaire, chargé de présenter les plats sur la table du roi capétien. Ce fut toujours le seigneur Français, supérieur sous tous les rapports à son souverain, mais n'osant le détrôner par respect pour la majesté d'un roi de France; semblant, au contraire, vouloir faire de l'Angleterre une province du royaume très chrétien, et le Mans fut la ville qui par le fait se trouva la capitale de ses immenses Etats, le centre de cet empire trop tôt détruit. Plantagenêt avait passé vingt années entières dans les luttes contre sa femme, son frère, son beau-père, ses vassaux, ses voisins; contre les seigneurs laïques et les évêques : le nouveau lion du Mans n'aura pas

plus de trèves, de repos. On le verra s'élancer sans cesse du tombeau de son père et de son propre berceau pour voler à des combats et à des victoires sans nombre; on le verra, comme en présence de saint Thomas qui lui résiste, déchirer ses habits, pousser d'affreux rugissements, ronger la paille même de sa couche; en mourant de rage et de désespoir on l'entendra maudire sa femme, ses enfants et le jour témoin de sa naissance. Un tel spectacle donna consistance aux fables les plus étranges sur cette famille si perverse, si libidineuse, qu'on disait issue du diable et inspirée par lui : les fils d'Henri le répétaient eux-mêmes, et s'en vantaient par forfanterie. Mais la vie des Plantagenêts appartient à l'histoire générale : ici nous n'avons à raconter que ce qui se rapporte plus directement à notre province.

L'an 1150, Henri II est investi du duché de Normandie; l'année suivante, il s'empare de l'héritage de son père, et devient comte du Maine; en 1152, il obtient l'Aquitaine par son mariage avec Eléonore. « Légère, imprudente, négligeant la dignité royale, et oubliant jusqu'à la foi due au lit conjugal, » depuis quatre ans Eléonore vivait en mésintelligence avec Louis-le-Jeune, son époux. Un concile s'étant assemblé à Beaugency, les parents de la reine demandèrent eux-mêmes que son mariage fût annulé pour cause de parenté : Eléonore regagna ses Etats; en arrivant à Poitiers, trouva le fils de Plantagenêt qui venait de succéder à celui-ci ; elle consentit à lui donner sa main. Louis fut irrité de voir les deux filles qu'il avait eues de son premier mariage frustrées ainsi de l'héritage de leur mère, et le tiers de la France passer aux mains de son rival. Pour se venger, il se ligue avec Geoffroi, frère de Henri II, mécontent de son peu de partage dans la succession de leur père; avec Eustache, fils du roi d'Angleterre; Thibault de Blois, Henri de

Champagne, son frère, et Robert, comte du Perche. Louis ravage la Normandie, tandis que Geoffroi attire dans son parti les barons de la Touraine, du Maine et de l'Anjou, accoutumés à être gouvernés par leurs comtes particuliers. Henri laisse le roi de France maître de la campagne en Normandie ; s'avance précipitamment dans le Maine et l'Anjou ; contraint son frère à se retirer au château de Chinon, et après le siège de Mont-Soreau lui fait accepter la paix. Ils marchent tous deux ensemble contre Thibault, qui s'était emparé de Frèteval, château dont le donjon s'élève encore avec fierté près de Vendôme. Geoffroi tombe au pouvoir des ennemis avec plusieurs chevaliers ; Henri pour les délivrer s'empresse de traiter avec Thibault : il regagne ensuite la Normandie ; fait une trève avec le roi Louis, et passe en Angleterre afin de succéder à Etienne.

Le nouveau monarque n'est pas plutôt couronné que Geoffroi, qui l'avait accompagné dans son voyage, lui demande d'exécuter les dernières volontés de leur père et ses propres serments. Le roi se fait absoudre de son serment par le souverain pontife, et prétend ensuite n'être plus tenu à rien vis-à-vis de son frère ; Geoffroi en appelle à son épée, et cherche à se rendre maître de l'Anjou ; Henri plus habile et plus puissant que lui, s'empare de ses châteaux, qu'il retient, et lui assure en dédommagement une pension de deux mille livres angevines (1156). Les Nantais alors appelèrent Geoffroi pour les gouverner ; mais il mourut peu de temps après, âgé seulement de vingt-quatre ans. Henri se prétendit substitué aux droits de son frère, et voulut s'imposer aux Nantais : ils résistèrent fortement. Craignant qu'ils n'eussent recours à la protection du roi de France, le prince eut soin de se donner comme grand sénéchal et représentant de Louis : après plusieurs années de combats il parvint

à prendre possession de ce nouveau comté, qui joignait ses autres possessions du Maine et de l'Anjou. Se fiant peu sur le dévouement et la fidélité de ses vassaux, il s'entoura de soldats mercenaires, formant une milice régulière, source principale de ses succès : par ce moyen il réussit à tenir ses barons sous une étroite sujétion.

L'an 1159, Henri soumet les seigneurs indépendants des Pyrénées ; porte la guerre avec succès dans le pays de Galles ; fait une alliance avec les comtes de Blois et de Champagne ; fiance son fils, âgé de sept ans, à la fille du roi Louis, qui n'en comptait que trois. Il emmène la princesse ; hâte ce mariage, et s'empare des places promises en dot à Marguerite : Louis indigné recommence la guerre ; elle fut arrêtée par le souverain pontife qui vint tenir un concile à Tours, en 1162. Parmi les prélats on remarqua surtout saint Thomas de Cantorbury, qui fut spécialement l'objet des attentions d'Alexandre III : le pontife voulut que tous les cardinaux allassent au-devant de lui jusqu'en dehors de la ville. L'année suivante, commencèrent les déplorables conflits entre l'archevêque et le roi d'Angleterre : saint Thomas avec les autres prélats de ce royaume avait souscrit aux conventions de Clarendon, qu'imposait Henri ; mais le souverain Pontife les désapprouva formellement. Saint Thomas alors crut devoir résister aux injonctions du roi ; abandonné par le reste du clergé il vint se réfugier en France (1164), auprès du pape : la cathédrale de Sens conserve encore quelques uns de ses vêtements sacerdotaux. Après des conférences tenues à Mont-mirail, non loin de la Ferté-Bernard (1169), à Fréteval et près d'Amboise, Henri se désista de ses prétentions exagérées, et laissa saint Thomas rentrer en possession de son siège. Mais de nouveaux sujets de dissension ne tardent pas à se présenter ; le roi, qui se trouvait alors en Norman-

die, se laisse aller aux plus violents transports de colère, et s'écrie un jour : « De tous les lâches qui mangent ici mon pain, n'en est-il donc aucun qui veuille me délivrer de ce prêtre turbulent. » Prenant cette expression de fureur pour une permission royale, Regnault Fitz-Urse, Guillaume de Tracy, Hugues de Morville et Richard le Breton s'engagent par serment à mettre à mort le primat.

Le roi d'Angleterre l'apprend : il envoie l'ordre de leur fermer les ports; mais les conjurés avaient déjà passé le détroit. Ils gagnent Salt-wood, résidence de la famille des de Broc, si connus depuis dans le Maine; préparent leurs opérations, et vont attaquer le saint archevêque au moment qu'il gravit les degrés du chœur de sa cathédrale, en se rendant aux vêpres. Lorsque Fitz-Urse se présente le premier : « Regnault, lui dit saint Thomas, je t'ai rendu de grands services, quel est maintenant ton but. Si vous en voulez à ma vie, au moins je vous commande de ne toucher à qui que ce soit de mes gens. » Les conjurés somment le prélat d'absoudre sur le champ ceux qu'il a excommuniés : « Je n'en ferai rien, répond saint Thomas, jusqu'à ce qu'ils aient offert satisfaction. » — « Meurs donc, » s'écrie Regnault, le chef des conjurés, et il lui décharge un grand coup sur la tête; un second le jeta sur les genoux; le troisième l'étendit à terre; Hugues fit jaillir sa cervelle sur le pavé. Ce dernier emmena les meurtriers à son château dans le comté d'York; car ils se gardèrent bien d'aller chercher auprès d'Henri leur récompense. Plus tard ils se rendirent à Rome, et se soumirent à la pénitence qui leur fut imposée, de faire le pélerinage des Saints-lieux; Guillaume mourut à l'extrémité de l'Italie pendant le voyage; les autres, dans la Palestine même, et à la porte du temple de Jérusalem une inscription placée sur leur tombe rappela le souvenir

de leur crime : Regnault seul vint se livrer aux austérités les plus extraordinaires dans la forêt de Craon, avec les bienheureux Robert, Vital, Raoul, Guillaume-Firmat, Allaume, Bernard, et des milliers d'autres.

Henri passait le temps des vacances à Bures en Normandie lorsqu'il apprit la mort de saint Thomas; il fut trois jours sans prendre d'autre nourriture qu'un peu de lait d'amandes : son chagrin fut même si violent que sa raison parut momentanément troublée. Il fit une pénitence publique à la porte de la cathédrale d'Avranches; plus tard il la renouvela d'une manière humiliante en présence de la châsse, dans laquelle le souverain pontife avait ordonné d'exposer le corps du saint martyr à la dévotion des fidèles; enfin, il fonda plusieurs établissements religieux en expiation de sa faute, notamment la chartreuse du Liget près de Loches. De longues années s'étaient écoulées; le monarque, accablé de chagrins domestiques, aimait à revoir les bords délicieux du Loir et le château d'Hélie de la Flèche, son illustre aïeul. Un jour il errait au milieu de la forêt, où se trouvait une maison de chasse, lorqu'il y rencontre, au pied de rochers escarpés, près d'un petit lac, un homme vêtu d'une manière étrange et avec un visage où, sous des traits amaigris et fatigués, se montre encore une noble fierté : d'habitation le pauvre ermite n'avait que l'ouverture d'une caverne dans le rocher. Henri le presse de questions, et le fixant avec plus d'attention à chacune de ses réponses, il reconnaît bientôt le chef des conjurés de Salt-wood, qui lui racontait la suite de ses aventures. Né dans la Picardie d'une famille célèbre en Angleterre, Regnault avait passé sa jeunesse à la cour, où cent fois il avait reçu des bienfaits du chancelier Thomas : après avoir mis à mort ce saint il erra dans les forêts du Maine et de l'Anjou; resta quelque

temps à Font-Evrault; puis, désirant mener une vie plus cachée, il se retira dans l'ermitage de Mélinais. Le roi ne pouvait songer à ramener à sa cour celui qui avait été l'un de ses plus braves officiers; il se réunit à Fitz-Urse pour choisir au milieu de la forêt un nouveau lieu d'expiation : l'abbaye de Mélinais fut fondée. Henri donna l'oratoire des ermites, sa maison de chasse, la chapelle du château, plusieurs métairies, plusieurs droits de différente sorte. La première année de son pontificat, le pape Luce III confirma cette fondation ; l'abbé Regnault mourut en odeur de sainteté; sa mémoire est restée en très grande vénération jusqu'à nos jours : l'église de Sainte-Colombe garde encore une partie de ses reliques ; mais, l'abbaye a disparu depuis 1793 de manière à ne plus laisser aucune trace pour ainsi dire.

Le prieuré de Grandmont à l'entrée de la forêt de Bercé, dû à la générosité du même prince est, au contraire, beaucoup mieux conservé; l'an 1153, Henri faisait construire, avec cette remarquable élégance, qui date de l'époque des Croisades, l'hospice d'Angers. Il ne pouvait oublier sa ville natale : le Mans eut aussi son hospice bâti non moins élégamment; un des vastes édifices destinés aux malades survit seul, mais un officier du *Génie* s'est trouvé pour le mutiler et le défigurer à plaisir : aujourd'hui la charmante salle d'Henri II, l'église de la Mission est devenue la plus vulgaire écurie de caserne, tandis que la moitié de la population ne trouve plus de place dans nos trop rares basiliques. Nous ne pouvons donner ici le détail des travaux importants que le même roi fit exécuter pendant son séjour dans nos provinces et de ses dons à la cathédrale du Mans, au prieuré de la Fontaine-Saint-Martin, à la collégiale de Saint-Pierre, etc. L'an 1168, Henri cède à son fils aîné la Normandie, le Maine,

la Touraine et l'Anjou : les barons de ces provinces prêtent serment au jeune duc, qui rend hommage à son tour au roi de France, et l'année suivante exerce ses fonctions de sénéchal héréditaire en servant Louis à table. 1176, une grande disette étant survenue dans la Touraine, du 1er avril jusqu'à la récolte, Henri II nourrit dix mille hommes sans compter ses aumônes aux maisons religieuses. 1184, le roi vient au Mans à Noël, avec sa cour ; 1188, après les conférences de Gisors, il y revient et porte des ordonnances bien connues relativement à la Croisade et à la dîme saladine ; 1189, il se rend à la Ferté-Bernard pour s'aboucher avec le roi Philippe-Auguste : mais ces négociations sont sans résultat.

« Le descendant de Charles rassemble alors ses troupes à Nogent-le-Rotrou, conduit ses bataillons victorieux à la Ferté-Bernard, et, s'étant emparé de vive force du château, va tout à coup mettre le siège devant la ville du Mans, que le roi Henri, fort d'innombrables compagnies d'hommes de pied et de chevaliers, occupait en ce moment et tenait fermée ; car il y était accouru peu de temps auparavant de Vendôme, afin d'en interdire l'entrée aux Français et à son fils. Lorsqu'il apprend cependant que Philippe se présente devant ses portes, il se met aussitôt à fuir sans oser jeter un regard en arrière : la crainte qui l'agite lui donne sur-le-champ des ailes. Il fuit, oublieux de sa réputation et de sa dignité royale, parcourant vingt milles sans s'arrêter, jusqu'à ce qu'il se soit mis en sûreté derrière les murailles d'Alençon. Bientôt ayant brisé les portes, l'armée entre dans la ville du Mans, ainsi abandonnée au pillage : des chariots à quatre chevaux sont chargés de dépouilles opimes ; les bêtes de somme plient sous le poids des effets précieux, des vêtements de soie, de l'ivoire, des vases d'argent, des

monnaies d'un poids rare, des ornements de lit tout gonflés de riches plumes, et de brillantes étoffes de toutes sortes de couleurs. Les têtes s'affaissent sous les fardeaux dont elles se chargent, et les cœurs des hommes n'en sont pas moins remplis d'avidité, quoiqu'ils soient comblés; quoiqu'ils ne puissent plus enlever de butin : ils ont moins de joie de tout ce qu'ils emportent que de tristesse pour ce qu'ils sont contraints de laisser. »

« Richard cependant s'était porté sur les pas de son père, et à son retour il voit, non sans étonnement et surtout avec une vive douleur, la ville si promptement livrée au pillage; et je ne m'étonne pas s'il s'afflige en voyant dévaster cette ville, qui appartenait de droit à ses ancêtres, qui leur prêtait les secours les plus importants, qui était enfin le berceau de sa race. Alors notre généreux roi, voulant le consoler d'une si grande douleur, lui donne toute la ville avec les habitants et les colons qui cultivaient les riches campagnes des environs. De là Philippe-le-Magnanime se rend en toute hâte vers la ville de Tours (1). » Les autres auteurs rapportent ces faits d'une manière un peu différente; Philippe-Auguste, après s'être emparé de la Ferté, prend quatre autres forteresses : Montfort, Bonnétable, Ballon et Beaumont, sans doute; il s'arrête trois jours avant d'assiéger la ville du Mans. Le sénéchal ou gouverneur des trois provinces réunies, Etienne de Turnham, se met alors à incendier les faubourgs, par ordre d'Henri: mais les flammes s'élèvent au-dessus des remparts, et réduisent en cendres presque toute la cité. « Les Français, à cette vue, s'approchent du Pont-perrin; Geoffroi du Breuil, avec un grand nombre d'autres soldats du roi d'Angleterre, se portent à leur rencontre, et cher-

(1) *Guillaume le Breton. ch.* III.

chent à couper le pont. Un violent combat s'engage (1) : » à la première attaque les Français sont repoussés; plus heureux à la seconde, les portes s'ouvrent à eux comme d'elles-mêmes : la garnison se retire dans le donjon, tandis qu'Henri, gravement malade des fièvres (2), fuit avec ses sept cents cavaliers en désordre, et s'imagine qu'il sera parfaitement en sûreté dans son château de Tours. Il arrive au bord du Loir, à la Chartre, dit-on, et le traverse à la nage : peu s'en fallut que Philippe-Auguste et Richard, qui le poursuivaient, le fissent prisonnier. Ces derniers revinrent sur leurs pas assiéger le château, dont ils se rendirent maîtres « par le moyen des mineurs qui accompagnaient partout le roi de France, et qui creusèrent des routes souterraines pour saper les murs; » on eut recours également aux machines de guerre pendant trois jours. Les trente chevaliers et les quarante écuyers se rendirent; l'armée française s'achemina vers la Touraine ensuite, et reçut à composition les châteaux de Mont-Doubleau, Troô (*Troja*), les Roches-l'Evêque, Montoire, la Chartre, le Château-du-Loir, Chaumont et Amboise.

Tours fut pris par escalade; les deux rois eurent une conférence près de la ville; la paix se fit à des conditions désavantageuses pour Henri : Philippe-Auguste et Richard devaient rester maîtres des cités du Mans et de Tours, de Château-du-Loir et de Troô. Mais lorsque le lion du Mans vaincu demanda les noms de ceux qui venaient de le trahir et aux quels il déclarait pardonner, voyant en tête de la liste le nom de Jean-sans-Terre, on l'entendit s'écrier stupéfait: « Est-il bien vrai que mon fils de prédilection, pour l'amour

(1) Matthieu Pàris.
(2) Mattieu Pàris. Ann. 1193.

duquel je me suis attiré tant d'infortunes, se soit séparé de moi? Eh bien! que tout aille dorénavant comme il pourra. Je n'ai plus de souci ni de moi, ni de rien au monde. Honte au roi vaincu! Maudit soit le jour où je suis né! Maudits soient les fils que je laisse. » Accablé de remords et de chagrins, il alla s'enfermer à Chinon; en vain les prélats de sa cour le supplièrent de rétracter ses malédictions; il mourut de douleur trois jours après : Richard le fit inhumer avec pompe dans l'église abbatiale de Font-Evrault, où sa statue tombale se voit encore. Vers le même temps l'évêque Regnault quittait également la terre; Henri le cénoman avait choisi naturellement ce prélat parmi le clergé de la cathédrale : archiprêtre, puis *præcentor*, Regnault par son rang, ses talents, ses mérites, s'était rendu digne du siège épiscopal, dont il ne jouit que trois années. Il fut témoin de la fondation de l'abbaye de Champagne (1188), et de celle de Bois-Renou, autrement du Perrai-neuf (1189) : il eut pour successeur l'aumônier même du roi Henri II.

IX.

RICHARD, ARTHUR, JEAN. — HAMELIN.

Les fils du lion du Mans ne tardèrent pas à se montrer dignes de leur père et de leur aïeul : la postérité surnomma l'aîné Richard, au cœur de lion; en effet, il semblait né pour les combats et pour la domination : dans la Palestine, on le voyait, dit un chevalier, revenir de la mêlée « tout hérissé de flèches, comme une pelotte hérissée d'épingles ; » sans cesse en guerre, d'abord avec son père, puis avec son frère, avec le roi de France, avec ses propres vassaux, il alla

chercher encore d'autres champs de bataille au delà des mers, et s'y fit une réputation des plus merveilleuses. Philippe-Auguste, on le sait, n'abandonna la croisade qu'en présence de la haute supériorité du roi, dont il se regardait le suzerain; cependant Richard se rendit insupportable par sa fougue orgueilleuse et sa violence. Jean, son frère, fut plus odieux encore et plus cruel : les guerres, les dissensions agitèrent également tout son règne (1); personne n'ignore qu'après avoir dépouillé de son héritage et vaincu son jeune neveu, Arthur de Bretagne, il l'égorgea de ses propres mains, malgré les plus tendres supplications de cet infortuné prince; lorsque les barons anglais établirent l'imposante constitution qui régit même de nos jours la superbe Albion, Jean, disent les historiens, rugissait comme un lion véritable, et lorsque, fatigués de ses fureurs et de ses débauches, les seigneurs appelèrent pour les gouverner à sa place, le fils aîné (2) du roi de France, Jean-sans-Terre mourut accablé de remords et de chagrin, comme son père.

Aussitôt après avoir rendu les derniers devoirs à celui-ci, Richard se saisit d'Etienne de Turnham, le sénéchal des trois provinces : l'Anjou, le Maine et la Touraine. Il le tient sous bonne garde; lui fait restituer le trésor royal et les châteaux qui lui ont été confiés; promet de magnifiques récompenses aux fidèles officiers du roi défunt, et les attache à son service (1189). Il se rend à Rouen; s'arme solennellement de l'épée ducale; puis, va se faire couronner en Angleterre : il donne à Jean le comté de Mortain et quelques autres, selon les dernières dispositions de son père;

(1) Je ne puis m'éloigner de la France, écrivait au pape Philippe-Auguste: « j'ai sans cesse aux flancs deux grands lions terribles : l'empereur Othon et « le roi Jean-sans-Terre. »

(2) Il avait épousé Blanche de Castille, nièce de Jean.

fait une alliance avec Philippe-Auguste, et l'accompagne à la croisade. Au retour, Richard est fait prisonnier en Autriche; le roi de France envahit ses Etats: les barons appellent Jean-sans-Terre pour se mettre à leur tête; celui-ci veut les contraindre à le reconnaître souverain au lieu de son frère; les seigneurs résistent: cependant le lion sort de sa prison en soumettant son royaume à l'empereur, et bientôt ses ennemis épouvantés se dispersent. Le cruel Sans-Terre, pour obtenir sa grâce, fait massacrer les trois cents chevaliers français qui formaient la garnison d'Evreux, et livre la place à son frère; tous les deux marchent ensuite contre le roi de France. Philippe-Auguste depuis longtemps nourrissait un grand ressentiment contre Richard qui, sollicité par sa mère, avait répudié Alix de France, sa fiancée depuis l'enfance; d'ailleurs, il avait tout à craindre de ce prince, avant tout seigneur français, plus puissant aussi, plus valeureux que le souverain, et comme son prédécesseur il cherchait tous les moyens de briser sur le continent la formidable puissance des Plantagenêts. D'un autre côté, ce règne se signalait par d'importantes réformes sociales: le droit romain venait modifier profondément le droit féodal; on voulait faire revivre la cour de Charlemagne, avec ses douze Pairs; les légistes se coalisèrent pour soutenir la prérogative royale, et renouveler les résistances de la cour byzantine contre les décisions du Saint-Siége: l'esprit universitaire et parlementaire, qui a survécu jusqu'à nous, commença son empire; les hauts barons se réunirent en parlement, ou chambre haute, tandis que les bourgeois des villes, formant une milice régulière, acquirent une plus grande prépondérance: la France sous un pouvoir centralisateur devenait comme une seule province soumise à son chef puissant.

La guerre entre les deux rois de France et d'Angleterre

dura près de quatre ans, et fut interrompue souvent par des traités ou des trèves : ils ne remportèrent jamais l'un sur l'autre des avantages bien considérables; mais Philippe y fit une grande perte, celle de tous les anciens actes de la couronne, qui lui furent enlevés et depuis sont restés en Angleterre. Richard venait de faire le siège de Loches, lorsque son rival accourut sur ses pas; Philippe établit son camp près de Vendôme, en apprenant que l'armée anglaise s'approchait de son côté : il fut mis en déroute, et se hâta de gagner les remparts de Fréteval, laissant à ses adversaires une grande quantité d'or, d'argent, de munitions et d'actes de la chancellerie. L'an 1194, une partie des Cénomans et des Angevins se prononçaient pour Richard; les autres, pour le roi de France : sachant que ces derniers avaient mis le siège devant le château de Mont-mirail, le roi d'Angleterre accourut; emporta la place, et la détruisit entièrement, avant l'arrivée des Français : de nos jours à peine si l'on en découvre les débris à quelques pas du château plus moderne. Frappé mortellement par une flèche au siège de Chalus en Limousin, Richard mourut l'an 1199, sans laisser d'enfants de Bérengère, sa légitime épouse : sa succession devait appartenir au duc Arthur, fils de Geoffroi. Le prince mourant avait statué que Jean, son plus jeune frère, aurait la régence pendant la minorité de son neveu; mais le cruel Sans-Terre employa les moyens les plus extrêmes pour dépouiller son pupille, et ne trouvant aucun de ses officiers qui voulût consentir à être l'assassin du légitime héritier de Richard, il eut la barbarie de remplir lui-même l'office du plus lâche bourreau. Le roi de France, au milieu de ces déplorables conflits entre les Plantagenêts, se fit un jeu de favoriser tantôt l'oncle, tantôt le neveu : travaillant à ruiner ainsi la puissance des deux princes à son profit.

Aussitôt que Richard ferme les yeux à la lumière, Jean s'empare du trésor royal que Robert de Turnham, le neveu d'Etienne, gardait à Chinon; de la souveraineté des trois provinces réunies, l'Anjou, le Maine et la Touraine, formant un gouvernement particulier sous la conduite du sénéchal ou gouverneur Robert; du duché de Normandie, puis de la couronne d'Angleterre, tandis qu'il retient en prison la duchesse de Bretagne, mère d'Arthur. La princesse s'échappe, et place son fils, âgé de treize ou quatorze ans, sous la protection de Philippe-Auguste; celui-ci s'empresse d'accourir : il prend Angers; le remet entre les mains d'Arthur; le Mans reçoit ensuite avec joie son légitime souverain. Pendant que le jeune prince s'arrête quelques jours dans le palais de ses aïeux, il donne au chapitre de la cathédrale dix livres de rente sur l'octroi de la ville, à la charge de célébrer un service anniversaire pour l'âme de son père Geoffroi et d'Henri, son aïeul : ce dernier avait fondé l'anniversaire pour le bisaïeul d'Arthur. Il confirme les donations du comte Hugues et de Berthe, en faveur de l'abbaye du Pré; abandonne aux frères hospitaliers de Coëffort la terre de l'Epau, etc. Le fils de Geoffroi rend hommage au roi de France de ses trois provinces : l'Anjou, le Maine et la Touraine, et suit ce prince à sa cour; il se signale au siège de Gournay : Philippe l'arme chevalier, et lui promet en mariage Marie, sa fille unique, âgée de six ans. Mais, Sans-Terre ne se regarde point comme vaincu; bientôt il vient assiéger le Mans; démantèle les murailles et le château; détruit *les maisons de pierre ;* retient en captivité les partisans de son neveu ; puis, s'achemine vers Baugé, tandis qu'Arthur s'était retiré dans le château d'Angers.

Philippe-Auguste se vit donc obligé de reprendre de nouveau la route du Maine; il traversa les villes d'Evreux et

de l'Aigle, et par Avrilly, parvint jusqu'à Ballon, dont il rasa le château : celui dont nous voyons maintenant les restes paraît, en effet, bien moderne et peu considérable comparativement au premier. Guillaume des Roches, sénéchal d'Arthur pour les trois provinces, se plaint à bon droit d'une telle violation des traités : Philippe répond qu'il est maître de faire ce que bon lui semble de ses conquêtes. Le sénéchal comprend alors quels perfides desseins cache le dangereux auxiliaire d'Arthur ; il se rend auprès du roi Jean, le réconcilie avec son neveu : tous les deux viennent au Mans (1), et Philippe, qui assiégeait Lavardin, s'éloigne de la province. Cependant, Arthur apprend que le roi d'Angleterre se propose de l'emmener avec lui ; favorisé par le vicomte de Thouars, il s'échappe pendant la nuit, et gagne Angers, accompagné de sa mère. Peu de temps après, il assiégeait dans Mirebeau son aïeule Eléonore, lorsque Jean survient ; le fait prisonnier ; l'emmène à Falaise, puis au donjon de Rouen : il le prend un jour ; le frappe de plusieurs coups, sur la Seine, et jette son cadavre dans les flots. Tous savent que Philippe-Auguste somma le tyran de comparaître en présence de la cour des douze Pairs, et que ses Etats du continent furent confisqués ; la Normandie se soumit : un siècle après, elle était devenue la plus redoutable ennemie de l'Angleterre. Le Maine et les provinces voisines n'opposèrent aucune résistance : les Plantagenêts ne conservèrent que Thouars, Niort et la Rochelle. Guillaume des Roches obtint du roi de France la confirmation des dons qu'il tenait d'Arthur ; en qualité de grand sénéchal, on le vit à la tête des Pairs et marcher le premier parmi les chevaliers qui portaient

(1) Les Rôles de la tour de Londres nous font connaître que le roi Jean vint au Mans le 9 juin 1200 ; le 16 octobre 1201, à Pont-Vallain ; le 16 et le 10 janvier 1202, à la Flèche ; le 20 février au Lude ; du 7 au 9 septembre à la Suze.



la bannière de France; quand il mourut, sa fille aînée eut l'héritage de Marguerite, sa mère, le fief principal : Sablé, Briolet, Château-Neuf, Précigné, Brion; la seconde reçut : le Château-du-Loir, Mayet, la Suze, Loupelande. Guillaume choisit pour lieu de sa sépulture l'église abbatiale de Bonlieu, qu'il avait fondée : Amauri de Craon, son gendre lui succéda dans la charge de grand sénéchal, puisqu'elle était héréditaire.

Pendant ce temps, Hamelin gouvernait l'église du Mans: il avait été, nous l'avons dit, aumônier et confesseur d'Henri II; après la mort de ce roi, Richard le fit consacrer évêque par le pape Célestin III, et pour les droits de chancellerie, il paraît qu'à Rome on aurait exigé sept cents marcs d'argent : ce dont le prince se plaignit vivement. Hamelin accorda aux chanoines de la cathédrale le pouvoir d'exercer la justice envers leurs vassaux, serviteurs, etc., conformément à l'usage de l'église de Chartres; privilège approuvé par Octavien, légat du Saint-Siège et confirmé plus tard par Innocent III, Alexandre IV, Jean XX et Boniface VIII, qui assurèrent aux évêques du Mans la qualité de premier suffragant de Tours. Il fit d'autres dons considérables au chapitre; reçut quelque temps dans son palais les religieux Franciscains qui venaient s'établir au Mans; renouvela l'alliance sainte entre la cathédrale de cette ville et celle de Paderborn, et se démit volontairement (1214) de son évêché, qu'il avait occupé vingt-quatre ans. Hamelin alors était parvenu à une extrême vieillesse; il mourut quatre ans après, et fut inhumé dans le chœur du prieuré de Grandmont : Fontaine-Daniel, la Pelice, la Virginité, le couvent des Franciscains du Mans furent les principales fondations religieuses qui marquèrent cet épiscopat.

X.

BÉRENGÈRE, MARGUERITE. — NICOLAS, MAURICE, GEOFFROI DE LAVAL. LE B. GEOFFROI DE LOUDON.

Richard Cœur-de-Lion avait été fiancé avec Alix, sœur de Philippe-Auguste; mais, Henri retint auprès de lui la jeune princesse, sans crainte de se faire soupçonner d'inceste : c'est pourquoi Richard, sollicité par sa mère, épousa Bérengère de Navarre, célèbre par ses grandes qualités et sa beauté. Le mariage eut lieu dans l'île de Chypre; Nicolas, aumônier du roi donna la bénédiction nuptiale : Richard constitua un douaire en faveur de son épouse. Après la mort de ce prince, Bérengère alla trouver Jean-sans-Terre à Chinon, et réclama le comté de Bayeux avec plusieurs autres domaines, qui devaient être son partage : Jean reconnut ses droits, mais en fait n'accorda rien; en sorte que, ne pouvant compter sur la bonne foi de son perfide beau-frère, surtout après le meurtre d'Arthur, elle eut recours au roi de France, et obtint pour échange de son douaire le comté du Maine. Philippe, qui venait de faire confisquer à son profit notre province, crut mettre ainsi sa conscience en repos : si le roi d'Angleterre ne commandait plus aux Cénomans, au moins ils avaient pour comtesse (1) la veuve du dernier roi. Celle-ci voulut affranchir son douaire des droits qu'y avait Guillaume des Roches, en sa qualité de sénéchal; une transaction eut lieu : la reine put avoir dès lors son

(1) Domina Cenomaniæ pro excambio dotis suæ. *Acte cité par Lecorvaisier.*

sénéchal particulier. Au Mans, l'on montre encore un hôtel riche de belles sculptures du xve siècle, qu'une vague tradition semble désigner comme ayant remplacé celui de la prévôté de Bérengère, et que le vulgaire nomme quelquefois la maison de la reine Blanche : il paraît certain, au reste, que la veuve de Richard habitait le palais des comtes.

Cependant, les Cénomans et leurs voisins, qui se repentaient d'avoir perdu presqu'entièrement leur existence nationale, et redoutaient le joug des Français, se révoltèrent plusieurs fois en faveur de Jean-sans-Terre. L'an 1206, ils ne rentrèrent dans le devoir qu'après le traité de Thouars, où les deux rois convinrent de retenir ce qu'ils possédaient avant la trève; mais, en 1213, une nouvelle révolte éclata : Jean se rendit maître d'Angers, dont il releva les fortifications sur un plus vaste plan. Philippe-Auguste envoya Louis, son fils, époux de la nièce de Sans-Terre, à sa rencontre : Angers fut repris, et les fortifications tombèrent avant d'être terminées. Henri III, successeur de Jean, n'en continua pas moins de réclamer nos provinces, comme l'héritage des Plantagenêts; saint Louis, pour faire cesser cette cause interminable de guerres, crut devoir enfin céder de grosses sommes d'argent. L'évêque Hamelin, si dévoué au parti des Anglais, ne voulut point lui-même reconnaître la domination de Philippe-Auguste, et lui prêter le serment de fidélité : ce ne fut qu'après avoir vu ses biens mis sous le séquestre et le roi Jean se désister par des traités, qu'il consentit à subir la domination française. Quoique Bérengère eût tous les droits de comte, néanmoins Philippe ne manquait pas de faire sentir son haut domaine : nous possédons des actes assez nombreux de ce roi. L'an 1217, il accorde aux chanoines, en demandant le bon plaisir de la comtesse douairière, la permission d'étendre *la fabrique*

de la cathédrale au delà du mur d'enceinte; de clore par une palissade les fossés de ville, *pour éviter les immondices*, et de conserver des jardins le long des cloîtres, sur le revers des fossés, selon qu'ils les avaient de toute antiquité : mais cette clôture des jardins devait être en bois, et de manière à ne pouvoir servir de défense (1).

Philippe-Auguste protégeait beaucoup les religieux Dominicains, qui jouèrent alors un grand rôle dans la Croisade contre les Albigeois : il les établit à Tours, et leur donna deux arpents de terre entre les murs de ville et la Loire. Au Mans, ces religieux furent non moins bien accueillis; les chanoines leur cédèrent quelques maisons près des murs de la ville, avec la chapelle de Notre-Dame des Marais; Bérengère leur accorda, en outre, d'autres terrains (2) contigus, dans la *vallée de Misère* : terrains qu'ils partagèrent avec les Cordeliers fondés vers le même temps, et où s'élevaient encore les ruines de l'Amphithéâtre gallo-romain; ce qui fournit, il paraît, une carrière pour construire leurs églises. Les libéralités de l'illustre comtesse aidèrent également le chapitre à dresser cette belle forêt d'arcs-boutants qui soutient le magnifique chœur de Saint-Julien; enfin, elle fonda l'abbaye de l'Epau, où son tombeau s'est conservé jusqu'à nos jours : en 1822, on l'a placé dans la cathédrale, près de l'endroit qui gardait encore au dernier siècle les restes du premier Plantagenêt. Aux pieds de la statue tombale de Richard, à Font-Evrault, est couché le lion symbole de la valeur; sous les pieds de son épouse se dresse également le roi du désert. Les duels judiciaires

(1) Livre blanc du Chapitre. *Biblioth du Mans*.

(2) L'anglais Jean de Troèzen fut un de leurs principaux bienfaiteurs; il voulut avoir sa sépulture à la place la plus rapprochée de l'autel, dans leur église.

étaient fort en usage au temps de Bérengère, et ce ne fut qu'en 1260 que saint Louis les abolit dans ses domaines et ceux de ses vassaux; notre comtesse assistait en personne, le 23 août 1216, au duel entre Raoul Fleury et Jousset le Fèvre, sur la place de Saint-Pierre : le sacristain de cette église eut, suivant la coutume et son droit ordinaire, le bouclier et la lance du vaincu.

Ce fut dans l'abbaye d'Evron qu'Henri II prit son aumônier Hamelin; lorsque ce prélat se démit de son siège, il n'en continua pas moins d'être regardé comme évêque du Mans : en sorte que Nicolas fut en quelque sorte plutôt son coadjuteur que son successeur. Nicolas avait servi d'aumônier au roi Richard, qui le fit élire doyen de la cathédrale du Mans, au retour de la croisade; c'était lui, nous l'avons dit plus haut, qui avait béni le mariage de Bérengère : cette princesse ne pouvait manquer de favoriser l'élection du nouvel évêque, désigné par le chapitre et agréé par Philippe-Auguste. Mais il mourut moins de deux ans après, sans avoir gouverné le diocèse, pour ainsi dire : son successeur en qualité de doyen, Hugues-de-la-Ferté, s'était chargé de l'administration; Hamelin, en conséquence, eut un second coadjuteur. On voit, dès l'an 1217, Maurice fulminer par ordre du souverain pontife les sentences d'excommunication et d'interdit, prononcées par les évêques de Bretagne contre Pierre Mauclerc, duc de Bretagne. L'an 1223, le parlement de Paris, dominé par les bourgeois légistes, ayant obligé les évêques à prêter au roi serment de fidélité, Maurice le promit à Louis VIII, au mois de novembre de la même année, et le renouvela au saint roi Louis IX, son successeur. Ce même évêque se distingua par plusieurs réformes : il prescrivit de tenir deux fois par an le synode; changea les dignités d'archiprêtres en celles d'archidiacres (1230), et

partagea le diocèse en six archidiaconés, sans y comprendre les paroisses de la ville et la Quinte ou banlieue du Mans. En 1231, Maurice fut transféré à l'archevêché de Rouen, où trois ans après il mourut en odeur de sainteté : des miracles s'opérèrent à son tombeau. Il eut pour successeur au Mans Geoffroi de Laval, doyen de la cathédrale, et qui tenait de bien près à la famille de Bérengère : Emma, mère de ce prélat, était fille de Plantagenêt et de Mathilde ; elle avait eu pour frère Henri II.

Geoffroi n'occupa que trois ans le siège épiscopal, et fut inhumé dans l'église des Cordeliers, qu'il avait appelés d'Italie : la moitié de ses revenus il l'employa pendant plusieurs années à construire leur monastère. Peu avant sa mort, cet évêque consacra l'église abbatiale de l'Epau, que venait de terminer Bérengère : la princesse, Maurice et Geoffroi fermèrent les yeux à la lumière vers le même temps. La royauté en France était alors aux mains de S. Louis, et Voltaire dit lui-même qu'il n'est pas donné à l'homme de porter plus loin la puissance de la vertu. S. Louis venait de briser la ligue des hauts barons, armés contre lui pour ressaisir les anciens privilèges de l'aristocratie, et profiter de sa jeunesse afin de lui imposer une constitution semblable à celle que les barons anglais avaient arrachée dernièrement à Jean-sans-Terre ; il venait de terminer une longue guerre contre le duc de Bretagne : tous les seigneurs s'empressaient de lui faire hommage de leurs fiefs. Son bisaïeul avait possédé cinq à six de nos départements actuels, à peine : S. Louis par sa valeur et l'ascendant de ses vertus réussit à régner sur quarante-cinq de ces divisions modernes. Les bourgeois légistes se substituaient alors aux juges barons ; la cour du souverain ou parlement centralisait toutes les causes pour les juger en dernier ressort, et peser de tout



son poids sur les administrations tant civiles qu'ecclésiastiques : la France actuelle était formée; l'église gallicane, protégée par les parlements prenait naissance : la cour de Byzance était ressuscitée. L'aristocratie, le plus ferme appui du trône, s'abaissait en présence des faisceaux de l'armée des baillis, prévôts et sergents fieffés, jusqu'à ce qu'un petit-fils de S. Louis vienne détruire ce nouvel échaffaudage, et personnifier l'Etat dans sa personne; puis bientôt après la classe infime de la société se lèvera pour abattre d'un coup cette seule tête souveraine, et traîner dans le sang et la fange un trône sans appui.

A l'unité de gouvernement S. Louis allia l'unité de la justice; l'unité des impôts, qui pesèrent sur tous lourdement; l'unité des monnaies : nos deniers au type des Erbert disparurent seulement alors. La séparation de l'Angleterre et de la France fut à jamais déterminée; les villes communales furent déclarées du domaine royal et soumises au tribut militaire; les sénéchaux traitèrent les provinces en pays conquis : pour se créer une vassalité plus immédiate et plus soumise, S. Louis parvint à remplacer les chefs des grandes seigneuries par les princes de sa famille, qui résidaient néanmoins à sa cour, et ne gouvernaient les terres de leurs apanages qu'en qualité de lieutenants du roi, pour ainsi dire. Robert, le premier frère de S. Louis, eut ainsi l'Artois, et s'allia avec la puissante famille du Brabant. L'Auvergne et le Poitou servirent de partage au second frère du roi, qui se flattait de lui faire obtenir la main de l'héritière de la Provence, afin d'achever la destruction de la nation provençale, si cruellement décimée par la croisade contre les Albigeois. Béatrix épousa cependant le troisième frère, Charles, qui s'empara du Languedoc, de la Provence, de plusieurs places du Piémont, et exerça la plus

grande influence sur les Etats de la Lombardie. Par la mort de Bérengère S. Louis devenait comte souverain du Maine: d'ailleurs, Blanche de Castille, sa mère, n'était-elle pas la petite-fille d'Henri II, la nièce de Richard et de Jean-sans-Terre? Ce dernier, au mariage de Blanche, n'avait-il pas cédé, en faveur de son époux, les droits qu'il pouvait prétendre sur les terres conquises par Philippe-Auguste? A la reine défunte S. Louis substitua donc son épouse, et lui assigna le comté du Mans pour douaire (1234) : ainsi nos trois provinces, après avoir été soumises successivement aux princes aquitains, aux comtes angevins, aux rois anglo-normands, tombèrent par droit de conquête, d'alliance et d'achat dans le domaine de la couronne de France.

S. Louis reprit également alors les prétentions des comtes d'Angers relativement à la nomination de l'évêque du Mans; il eut soin d'éloigner les influences anglaises pour donner un successeur à Geoffroi de Laval, petit-fils de Geoffroi-le-Bel, et choisit l'angevin Geoffroi de Loudon. Fils du baron de Trèves et de Loudun, Geoffroi avait pour tante la femme du sire de Vaux-en-Belin, et dès l'âge de quatorze ans il s'était appliqué aux sciences ecclésiastiques; l'évêque du Mans, Maurice, qui se faisait un devoir d'appeler auprès de lui les ecclésiastiques les plus éminents et dont la plupart devinrent évêques ou archevêques, pourvut le jeune Geoffroi d'une prébende canoniale; plus tard, il lui confia la dignité de *præcentor* : sa naissance illustre ainsi que ses vertus portèrent le chapitre à l'élire ensuite évêque. Geoffroi prêta le serment au roi; il eut un différend avec son métropolitain, et fut déclaré par lui suspens de ses fonctions; il se rendit à Rome, où le souverain pontife Grégoire IX le reçut avec beaucoup d'égards; leva l'interdit de l'archevêque, après avoir fait prendre des informations sur

les lieux, et nomma notre prélat son légat pour toute la France : charge éminente, dont il s'acquitta avec le plus grand zèle. Le bienheureux évêque employa tous ses soins et sa fortune particulière à terminer la fondation de la Chartreuse du Parc-d'Orques, entreprise par Marguerite, Richard et Mathilde de la famille de Beaumont-le-Vicomte. L'an 1217, nous venons de le rapporter, les chanoines du Mans avaient obtenu l'autorisation d'étendre le chœur de la cathédrale au delà des murs d'enceinte : grâce aux largesses de Bérengère, ces travaux étaient terminés, en 1254, aux fêtes de Pâques.

« Dès le lendemain de cette grande solennité, l'on vit des personnes de la ville en très grand nombre : de tout sexe, de tout âge, de toute condition, se rassembler dans la cathédrale, et venir à l'envi la nettoyer de tous les matériaux inutiles et des débris. Les dames du plus haut rang se mêlaient parmi les autres femmes, et, ce qui n'est guère leur coutume, sans aucun ménagement à l'égard de leurs vêtements précieux, leurs ajustements verts ou de toute autre couleur brillante, elles enlevaient le sable de l'église. Plusieurs d'entre elles portaient au dehors les balayures dans les plis de leur robe de soie, et prenaient plaisir à se voir ainsi couvertes de poussière. D'autres emplissaient de sable le tablier des petits enfants pendus encore à la mamelle, et les portaient dehors ensuite. Chose inouïe ! c'était afin que ces petits prissent part à l'œuvre sainte, et que les enfants même contribuassent selon leur pouvoir à ce devoir sacré. Des enfants de trois ans ou environ, qui pouvaient marcher à peine, mais chez lesquels semblaient poindre déjà les marques d'une foi vive, transportaient des débris dans leurs petits paniers. Les hommes qui joignaient les forces à l'âge se chargeaient de gros morceaux de bois et

de pierres pesantes; les plus jeunes prenaient des fardeaux plus légers; les autres, de plus considérables, chacun selon ses forces: en sorte qu'ils firent eux-mêmes ce qu'un grand nombre d'ouvriers mercenaires n'auraient fait que pendant un temps beaucoup plus considérable. Ceci se continua pendant tous les jours fériés de la semaine; en un mot, la ferveur pour le service du Seigneur était si grande, et l'ardeur de la dévotion était telle que ceux qui le voyaient en étaient remplis d'admiration et ne pouvaient retenir leurs larmes.

« Les habitants de la ville voulurent en outre faire briller au-dehors le feu de la charité qui les animait à l'intérieur; en conséquence, ils statuèrent que des cierges, donnés par eux, brûleraient pendant chaque office, et que chacun les fournirait d'un poids proportionné à ses moyens. Quelques uns des premiers de la ville donnèrent un cierge de deux cents livres, et d'autres, selon les facultés de chacun: celui qui était pauvre mettait son argent avec un plus riche. Il ne faut pas oublier que plusieurs corps de métiers apportèrent des cierges en chantant pleins d'allégresse et au son des instruments. Des cierges furent, en outre, placés en cercle autour du sanctuaire et dans le chœur, aux frais de l'église; puis une multitude sur des couronnes suspendues le long de la nef: ces lumières étaient le symbole de la charité dont les cœurs étaient embrasés, et sur le visage de tous on voyait les pleurs se mêler à un sourire où se peignait le bonheur. Le prince Charles voulut enrôler alors les citoyens; menaça d'infliger des châtiments et des amendes: on aima mieux s'exposer à tout que de différer plus longtemps cette translation tant désirée. Nous ajoutons ici, pour ce qui regarde les vignerons et fermiers des clos de vignes, que, croyant n'avoir rien fait en comparaison des autres, ils se dirent entre eux: On a donné des cierges

magnifiques; nous, faisons placer des verrières, afin d'éclairer l'église à l'avenir. Ils en fournirent quinze pour une travée entière : on les y voit représentés, occupés aux différents travaux de leur profession. Il faut dire également, à la louange des habitants de la ville, que non seulement ils donnèrent des cierges, mais qu'ils firent faire aussi des verrières, où ils paraissent avec les marques de leur profession. » — « De tous les côtés de la France on entendit parler de la solennité de cette fête, et l'on vint vénérer les reliques de S. Julien (1). »

Un conflit s'étant élevé entre le prince Charles et le B. Geoffroi, ce prélat eut recours à la protection du pape, et se rendit à Anagny, pour le trouver : là des fièvres violentes le conduisirent après quelques jours au tombeau (1255); son corps fut déposé dans le couvent des frères mineurs, et rapporté un peu plus tard à la Chartreuse de Saint-Denys-d'Orques. On voit maintenant au maître-autel de l'église paroissiale l'antique portrait du vénérable évêque, peint sur sa pierre tombale, avec une inscription en vers à l'entour, et dans le presbytère on conserve une portion notable des ossements recouverts encore de leurs chairs et de la peau : ces reliques ont été soustraites aux profanations du dernier siècle, et attendent une châsse convenable, avec l'autorisation du Saint-Siège de les exposer de nouveau à la vénération des fidèles. Il reste à peine quelques édifices de la Chartreuse, fondée par le B. Geoffroi, qui enrichit, en outre, plusieurs églises, sa cathédrale notamment et la collégiale de Sillé; fit des améliorations dans ses maisons épiscopales, et acquit à Paris un hôtel près de Sainte-Geneviève.

(1) Vet. anal. III.

XI.

CHARLES I. CHARLES II. — GUILLAUME ROLLAND. GEOFFROI FRESLON, GEOFFROI D'ASSÉ.

Philippe-Auguste ayant disposé du Maine en faveur de Bérengère, à la mort de la princesse cette province devait faire retour à la couronne : c'est pourquoi Louis VIII régla par son testament que Jean, son fils, aurait le Maine en apanage. D'après le traité de Vendôme (1227), Jean, arrivé à l'âge de quatorze ans, devait épouser Yolande, fille du duc de Bretagne, et recevoir le Maine en dot ; mais il mourut auparavant, et S. Louis, voyant le duc Pierre se mettre à la tête de ses ennemis, vint au Mans pour aller reprendre en Anjou et dans le Perche les châteaux qu'il lui avait confiés à l'occasion du futur mariage. D'un autre côté, l'annaliste Bourdigné rapporte qu'Aimeri (*Amalrik, Manrique, Amauri*), vicomte de Narbonne, entra dans la ligue formée contre S. Louis par le comte de Toulouse, aidé d'Henri III. Lorsque la paix se conclut, Aimeri reçut le comté d'Angers à titre d'usufruit : mais à la mort de Raymond de Toulouse les choses changent de face ; Aimeri se soumet au nouveau comte, Alphonse, frère de S. Louis, et l'Anjou rentre aux mains du roi de France. Celui-ci, dans une cour plénière tenue à Melun, confère l'ordre de la chevalerie à Charles, son plus jeune frère; le marie avec Béatrix de Provence, sœur de sa femme, et, pour apanage, cède le Maine et l'Anjou : la ville d'Orléans est assignée pour douaire à la reine Marguerite, en échange.

Béatrix allait s'unir au comte de Toulouse, et selon les lois romaines, en vigueur alors dans la Provence, son père l'établissait son héritière : les trois autres sœurs devaient recevoir leur dot en argent; mais, aussitôt que le vieux comte ferme les yeux à la lumière, S. Louis accourt pour réclamer sa part de l'héritage : Raymond de Toulouse est écarté; Béatrix épouse le prince Charles, qui devient comte de Provence et de Forcalquier, du Maine et de l'Anjou, en promettant toutefois de payer à ses belles-sœurs la somme convenue pour leur dot. Il n'en fit rien; en sorte qu'après la mort de S. Louis et de Béatrix, la reine Marguerite, la reine d'Angleterre et les héritiers de leur troisième sœur voulurent contraindre Charles à partager leur héritage en quatre parts : le souverain pontife intervint, et obligea notre comte à payer. Si S. Louis porta aussi loin qu'il est possible la puissance de la vertu, l'on n'en peut dire autant de son trop ambitieux frère, fondateur de maisons des plus illustres de l'univers : Anjou-Sicile, Anjou-Hongrie, Anjou-Pologne, Anjou-Tarente, Anjou-Impérial, Anjou-Duras; on compte jusqu'à dix-sept royaumes étrangers possédés par la première de ces familles. Personne n'ignore comment les *Vêpres siciliennes* arrachèrent à notre comte Palerme et la Sicile entière : bon nombre de Cénomans, entraînés sur les pas de leur souverain, périrent avec les autres Français, dont l'orgueil et la licence avaient exaspéré les Italiens. Charles, naturellement très fier et très ambitieux, était animé d'ailleurs par la superbe Béatrix, qui ne pouvait souffrir de voir toutes ses sœurs porter hautement les plus illustres diadèmes, elle seule gardant le titre de comtesse; puis par le souverain pontife, dont il servait merveilleusement les desseins. De tous les princes de l'Europe, aucun, dit des Noulis, ne convenait mieux que lui pour faire

la conquête des Deux-Siciles : il était dans la plus grande vigueur de son âge, et s'était rendu célèbre par son grand courage au milieu des guerres d'Orient, de Provence et de Flandre. La proximité de ses Etats au midi de la France et la noblesse de sa naissance lui donnaient d'ailleurs les plus grands avantages. Il reçut la bulle qui l'investissait du royaume, le 28 février 1265, s'embarqua pour son expédition le 15 mai, fut sacré roi dans la basilique de Saint-Jean de Latran, le 6 janvier suivant : douze jours après il prenait la route de Naples.

Charles arrive au pont de Ceperano : s'en empare; oblige à capituler le gouverneur de la Roche-d'Arcy ; court assiéger le château de Saint-Germain. Suivi des chevaliers du Maine et de l'Anjou, parmi lesquels se distinguaient Gui de Mont-Morency, comte de Laval, René de Beauvau, Guillaume et Pierre de Beaumont, Philippe et Gui de Montfort, — Bouchard de Vendôme, guerrier d'une grande valeur, force une des poternes; plante au-dessus son étendard en signe de ralliement : bientôt la place est emportée. Plusieurs villes se rendent ensuite de plein gré; le conquérant gagne Bénévent, où son compétiteur lui livre bataille : l'armée se divise en trois corps; Charles et Gui de Montfort guident le principal, où sont les Angevins, les Cénomans, les Vendômois, les Chartrains et d'autres Français : ils remportent une éclatante victoire; Mainfroi périt; le bruit de sa défaite entraîne presque tout le reste du royaume. Les succès du frère de S. Louis brillèrent tellement alors aux yeux de l'Europe que les plus grands princes recherchèrent son alliance; mais, parvenu au but où tendait son ambition funeste, il ne tarda pas à sentir le poids des revers. Béatrix, son épouse, mourut à Nocera; son caractère despotique excita l'indignation des Italiens; Con-

radin vint lui livrer un combat des mieux soutenus dans les plaines de Palence; peu de temps après, la journée des Vêpres siciliennes lui arracha, nous l'avons dit, Palerme et l'île entière : les révoltés allèrent, dit-on, chercher jusque dans le sein des femmes siciliennes le sang des Français; environ huit mille personnes y périrent. Les mœurs de nos aïeux en Italie étaient tellement corrompues que les dames, particulièrement les Napolitaines, se voyaient contraintes de se bâtir des chapelles dans leurs palais, afin d'éviter de se rendre dans les églises. Au milieu des démêlés de Charles avec Pierre d'Aragon, le prince de Salerne, son fils, fut fait prisonnier; enfin, ce roi mourut en 1285, âgé de 58 ans, après avoir épousé en secondes noces Marguerite de Bourgogne.

Les provinces du Maine et de l'Anjou demeuraient tranquilles sous la domination de Charles, qui, pour soutenir ses guerres, les pressurait par ses réquisitions en hommes et en impôts : au commencement du règne de S. Louis elles avaient été troublées par les luttes avec le roi d'Angleterre et le duc de Bretagne. En 1227, le jeune prince avait fait réparer les murailles du Mans et le château d'Angers, où de fortes garnisons furent placées ; en 1229, il passait au Mans avec son armée ; recevait à La Flèche le comte de la Marche et se réconciliait avec lui. Les défaites du duc de Bretagne et le traité de 1258, avec le roi d'Angleterre, assurèrent une paix qui devait être, hélas ! de trop courte durée ; car les Anglais gardaient encore un pied sur le continent, et l'on aurait pu prévoir qu'ils ne tarderaient pas à convoiter de nouveau nos trois provinces, berceau de leur dynastie. Le roi Louis VIII, destinant le Maine à Jean, son fils, réservait le haut domaine de la couronne, les appels à sa cour suprême, les droits d'investiture et le serment des

évêques : en recevant le serment de Guillaume de Beaumont, évêque d'Angers, il avait déclaré qu'en cas de démembrement de ces provinces l'évêque ne serait tenu de prêter serment qu'au roi seul et non au comte ; qu'en outre il ne serait obligé de servir le roi dans ses armées, ni en personne, ni par d'autres à ses frais. Cependant le fier Charles voulut astreindre à de telles servitudes le B. Geoffroi de Loudon, devenu évêque du Mans ; quoiqu'il eût prêté déjà serment à S. Louis, en prenant possession, le comte voulut le contraindre à un second : le pieux prélat défendit courageusement les droits de son siège, et, ne pouvant résister seul à l'autorité du puissant prince, il alla chercher son appui auprès du pape Alexandre IV, à Anagny, où la mort vint le surprendre (1255).

Charles s'imagina dès lors qu'il remporterait une facile victoire : il employa son crédit pour élever à l'épiscopat Guillaume Rolland, fils d'un de ses officiers, Hector, avocat fiscal. Guillaume avait été chanoine et même *præcentor* de la cathédrale du Mans ; il obtint facilement le consentement du peuple et l'élection du clergé. Comme il était d'une *médiocre naissance, sans puissance et sans crédit,* Charles espérait bièn que, lui devant sa dignité, ce prélat ne lui refuserait pas ce serment ; mais il se trouva bien déçu dans ses espérances : Guillaume ne pouvant consentir à l'usurpation des droits de son siège, se rendit à Paris ; prêta son serment à S. Louis (1256), et obtint de lui les lettres qui confirmaient son privilège. Le comte ayant insisté, Guillaume fut contraint d'aller à Rome, où le souverain pontife, informé de la justice de sa cause, lui donna toute satisfaction, prit sa défense, et fit cesser les injustes réclamations du prince ; mais cet évêque, en revenant de l'Italie, fut arrêté aussi par les fièvres, et mourut à Gênes, après cinq années

d'épiscopat (1260) : son corps fut apporté dans l'église abbatiale de Champagne, et inhumé devant le maître autel.

Guillaume approuva l'établissement de religieuses qui s'assemblèrent sous la conduite d'une princesse, pour vivre selon la règle de S. Augustin, et bâtirent le couvent dit des Filles-Dieu, sur un terrain dépendant autrefois du monastère de Saint-Pierre ou Sainte-Scholastique : elles s'occupaient à blanchir le linge de l'église, devenue collégiale ; à parer les autels, gouverner les malades, se livrer aux œuvres de charité et d'humanité. Plus tard, ayant été contraintes par les désastres des guerres de quitter ce lieu, Philippe de Valois, comte du Maine, y établit des religieuses pénitentes, et ajouta plusieurs dons à ceux qu'avait accordés précédemment S. Louis. On ne connaît ni le pays, ni la naissance du successeur de Guillaume Rolland : ses actions particulières sont également ignorées ; quelques uns ont pensé que le manoir féodal de Bois-Freslon, près de Ternay, pouvait appartenir à sa famille. Les cartulaires désignent seulement Geoffroi Freslon comme un prélat rempli de vertus et de qualités brillantes, sans entrer dans aucun détail ; le 24 octobre 1260, il consacra de nouveau l'église abbatiale de Champagne ; ou plutôt, si l'on en croit une tradition locale, la nouvelle église placée à plus d'un kilomètre de l'ancienne, que saccagea l'armée de Philippe-Auguste. Après avoir gouverné quatorze ans le diocèse, Geoffroi mourut au Mans d'une dysenterie, le 14 novembre 1274, et fut remplacé par Geoffroi d'Assé, qui appartenait à l'une des familles les plus nobles et les plus anciennes du Maine : ses ancêtres possédaient Assé-le-Boisne et Assé-le-Riboule, près de Saint-Marceau, parroisse où naquit notre évêque. Il prêta le serment au roi Philippe à Fontainebleau

dans cette même année; les chroniqueurs du Mans se sont appliqués à faire l'éloge de ses vertus, plutôt qu'à décrire ses actions : il embellit ses maisons épiscopales, la cathédrale dont il fit élever une croisée : de tous côtés dans le diocèse il laissa des preuves de sa pieuse générosité. Geoffroi-d'Asssé mourut de fièvres continues en 1277, après deux ans et quelques mois seulement d'épiscopat; sa devise était une biche couchée dans sa chambre, avec ces mots : *A semitis impiorum elongabor*, en signe de son amour pour la solitude.

Personne n'ignore quelle réforme importante S. Louis établit dans le système monétaire en France : au Mans, tandis que les évêques avaient eu la prépondérance dans le gouvernement de la cité, la monnaie avait porté le cachet ecclésiastique; elle était devenue mixte sous les comtes carlovingiens, apanagistes souverains : féodale d'un côté, épiscopale de l'autre. « Cette série des monnaies des évêques et des comtes du Mans embrasse un espace de plus de deux siècles. Peu de monnaieries ont été plus actives que la leur, pendant toute la durée du XIIe siècle, époque où ses produits ont atteint leur maximum de popularité, grâce au crédit et à la puissance des Plantagenêts, aussi bien qu'à leur supériorité et à la fixité du titre de nos monnaies. Une ordonnance de Henri II, roi d'Angleterre, citée par Le Blanc, fait connaître qu'en 1158 la monnaie mansaise était déjà avec celle de Saint-Martin de Tours dans le rapport de 2 à 1. Le rapport du mansais à l'angevin est absolument le même; l'ancienne monnaie angevine cessa d'avoir cours dans le Maine, au commencement du XIIIe siècle; mais à l'avènement de Charles, qui fit battre de bons deniers, cette monnaie reprit faveur. » Le *double angevin*, émis par

le même prince continua de rappeler le monogramme si populaire d'Erbert (1); ses monnaies avec le titre de comte de Provence, celui de roi de Sicile, présentent encore le même type; l'atelier du Mans avait toujours une grande activité, « et les coronats des comtes du Maine, de la maison de France, reflétèrent encore dignement l'éclat de la monnaie de cette province. Mais l'unité du nouveau système monétaire, établi par S. Louis, en bannissant du langage officiel les stipulations de monnaies provinciales, eut pour résultat inévitable d'amener les mêmes modifications dans les transactions civiles ou ecclésiastiques. » En 1360, le roi Jean investit son fils du Maine, et retint la monnaie : irrévocablement fermée par les rois de France, elle ne fut rouverte que sous Henri VI, roi d'Angleterre.

Charles était regardé comme le premier capitaine de son siècle : ses exploits pendant les croisades sont très connus; après la mort de S. Louis, il fut le véritable chef de la maison de France : au reste, en France, en Piémont, en Espagne, dans toute l'Italie et ailleurs il sut s'arroger une influence des plus grandes. L'an 1281, il fit proclamer pape Martin IV, né dans la Touraine, d'une famille roturière : ce souverain pontife, tout dévoué aux intérêts de la maison de France, termina (1284) les différends entre Charles et ses belles-sœurs pour la succession de la Provence. L'an 1279, le roi de Sicile, justement inquiet des démarches et des menaces de la reine Marguerite, avait envoyé son fils en France : Charles II visita non seulement les Etats que son père possédait dans le midi, mais aussi le Maine et

(1) Essais sur les monnaies du Maine, *par M. E. Hucher*. — Ne doit-on pas chercher des descendants d'Herbert-Eveille-chien dans ces seigneurs de Donzy, qui sur leurs monnaies figurent également le monogramme de notre illustre comte ?

l'Anjou; la cour de Philippe-le-Hardi le reçut avec les fêtes les plus brillantes. Il était né en 1248, avant que son père fît la conquête du royaume de Naples; celui-ci, s'éloignant pour aller porter au loin ses armes, lui confia la garde de la ville, en lui défendant d'accepter le combat que ses ennemis pourraient présenter, pendant l'absence du roi. Le prince présomptueux transgressa ces ordres formels : il fut fait prisonnier; la maison d'Aragon le retint d'abord en Sicile, puis le fit passer en Espagne : de sorte qu'à la mort de son père, Robert, comte d'Artois, fils de Philippe-le-Bel, fut chargé de le régence du royaume.

Ceux qui nous ont donné le portrait des Plantagenêts, comtes du Maine, ont émis des avis bien différents : les uns semblent ne trouver en eux que les qualités les plus brillantes; les autres, aussi nombreux, n'aperçoivent que leurs méfaits, et reconnaissent une disposition providentielle en ce que le tombeau de cette famille homicide reste à Font-Evrault au milieu des criminels. Les avis ne sont pas moins partagés à l'égard de Charles d'Anjou; les uns le représentent comme le digne frère de S. Louis : *amateur de la paix, extrêmement sobre, continent jusqu'à la perfection et la sainteté,* justicier sévère, guerrier plein de courage et d'activité, *libéral envers les soldats, inviolable dans sa parole,* etc; les autres en font le prince le plus ambitieux, le plus cupide : *insatiable d'argent pour fournir aux dépenses de la guerre, quelque peine ou quelque péril qu'il fallût entreprendre pour les amasser et lever sur son peuple;* laissant ses soldats, principalement en temps de paix, vivre de la manière la plus licencieuse et opprimer ses sujets; immolant sans pitié ses compétiteurs vaincus, etc. Charles II, fut plus pieux, plus doux que son père; mais il n'eut point la même vaillance, les mêmes talents militaires : de Marie,

fille unique du roi de Hongrie, ce prince laissa de nombreux enfants, qui par leur mariage allièrent la maison de Naples avec presque toutes les familles souveraines de l'Europe. Les fils du prisonnier obtinrent sa liberté par de vives supplications et l'entremise du roi d'Angleterre; Charles de Valois lui fit en outre l'abandon de ses prétentions à la couronne d'Aragon : en sorte que le roi de Naples céda cette royauté titulaire pour sortir de captivité, et comme dédommagement accorda au fils de Philippe-le-Hardi la main de Marguerite, sa fille, avec le Maine et l'Anjou. La maison de France se prêtait d'autant mieux à cet accommodement, qu'elle cherchait le moyen de hâter le retour de nos deux provinces à la couronne; en acceptant des royaumes au dehors, la famille de Naples devenait en quelque sorte étrangère, et le comte de Valois s'estima heureux de joindre ses comtés d'Alençon et du Perche à ceux que Marguerite lui apportait en dot : c'est à peine par conséquent si Charles II laissa dans notre pays quelques vestiges de sa domination éphémère.

XII.

CHARLES ET PHILIPPE DE VALOIS. — JEAN DE THANLAY, PIERRE LE ROYER, DENYS BENAISTON, ROBERT DE CLINCHAMP, PIERRE DE LONGUEIL.

Charles naquit le 12 mars 1270; reçut le Valois en apanage, à l'âge de quatorze ans, et fut déclaré solennellement roi d'Arragon, de Valence et comte de Barcelone. L'année suivante, il accompagna le roi Philippe, son père, dans son expédition de Roussillon; le mauvais succès qu'elle eut,

et l'impuissance d'en tenter une nouvelle, déterminèrent Charles à transporter ses droits sur l'Aragon au roi de Naples : néanmoins on trouve des lettres de 1292 et 1293 où le comte de Valois prend encore le titre de roi d'Aragon, et l'acte par lequel il se désiste de ses prétentions est de l'an 1295. Charles obtenait vers le même temps de Philippe-le-Bel les deux comtés d'Alençon et du Perche, avec le droit d'Echiquier ou de cour souveraine; l'an 1297 le même prince érigeait en Pairie, pour lui, les comtés du Maine et de l'Anjou. Charles combattit les Anglais qui rentraient dans la Guienne; mais il avait à peine quitté la province, lorsque déjà toutes les places soumises par lui rappelaient les vaincus. L'an 1297, il se rendit en Italie à la prière du souverain pontife, qui l'établissait général de ses armées, et réussit médiocrement à dissiper les factions de la Toscane; rappelé par le pape, il passa dans la Sicile, où Fréderik d'Aragon trouva moyen de ruiner son armée sans la combattre. En 1299, Philippe-le-Bel ayant recommencé la guerre de Flandre, Charles fut mis à la tête de l'armée; enleva successivement à Gui de Dampierre toutes ses places, et l'obligea de se rendre à Paris avec ses deux fils, pour faire ses excuses au roi et lui prêter hommage, s'engageant à le rétablir ensuite dans ses Etats.

Le roi refusa de ratifier la promesse de son frère, qui s'irrita vivement de ce qu'on l'exposait à passer pour déloyal; quitta la cour, et se retira dans ses domaines. Devenu veuf, Charles épousa Catherine de Courtenay, petite-fille de Baudoin II, dernier empereur de Constantinople; l'an 1301, voulant marier sa fille aînée, il demanda *un aide* à ses vassaux; et se mit en devoir de le faire lever; les barons du Maine et de l'Anjou s'opposèrent à cet impôt en disant *que tout droit haineux est à restreindre; que les*

vassaux ne doivent point au comte l'aide requis, mais qu'ils le doivent chacun à leurs seigneurs, les cas avenant, et quant à eux ils ne doivent à cause de leurs baronnies ne tailles ne devoirs, mais seulement services de corps et d'armes et qu'ils n'en a été usé aultrement aux temps passés (1). A la tête de ces barons récalcitrants l'on remarquait le comte de Vendôme, les sires de Mayenne, de Laval, de Craon, de Lassay, de Mathefelon, de Sillé : ce fut le sujet d'un procès, que le bailli d'Anjou jugea tout en faveur du prince. L'an 1302, Charles part avec son épouse et une escorte de cinq cents chevaliers, pour aller au secours du pape et du roi de Naples, père de sa première épouse. Il se présente à Boniface VIII dans la ville d'Anagny, et le même jour est nommé par lui capitaine-général dans les Etats du Saint-Siège, comte de Bertinoro et d'Emilie, duc de Spolète et pacificateur de la Toscane. Il est déclaré même empereur d'Orient et vicaire du pape en Italie, avec le titre de *Défenseur de l'Eglise* : les décimes sur les revenus du clergé lui sont accordées pour se mettre en possession de son trône.

Sur l'invitation du pontife, Charles se rend à Florence, et, pour y rétablir la paix, en expulse les Guelphes qui comptaient parmi leurs chefs le célèbre Dante ; il passe dans le royaume des Deux-Siciles : mais les maladies et la famine le forcent à conclure avec Frédérik d'Aragon une paix honteuse. Rappelé par Philippe-le-Bel, il rejoint l'armée de Flandre, et se trouve à la fameuse journée de Mons-en-Puelle (1304). La retraite avait sonné dans le camp français lorsque Charles est attaqué par les Flamands, sortis pour se procurer des vivres ; au bruit des assaillants effrayé pour la première fois, il s'élance sur son cheval et

(1) M. S. d'Hérouval, *L'art de vérif. les dates.*

s'enfuit, entraînant avec lui l'élite des chevaliers: revenu de ce moment de terreur, il rallie un gros de cavalerie; rejoint le roi; partage ses dangers, et assure la victoire. L'année suivante, il se rend à Lyon pour assister au couronnement de Clément V : dans la cavalcade il était un des princes qui servaient d'écuyer au pape. On sait l'accident funeste qui changea cette fête en deuil : une muraille surchargée de spectateurs en tombant écrasa le duc de Bretagne, le frère de Clément V, et blessa grièvement notre comte. Ce prince, naguère roi titulaire d'Aragon, maintenant empereur titulaire de Constantinople, à cause de son second mariage, n'était le plus souvent désigné que par le nom de Charles-sans-Terre : fils de roi, frère de roi, père de roi; oncle, gendre, beau-frère de rois, gendre d'un empereur, il ne put réussir à placer la moindre couronne sur sa tête. Aux conférences de Poitiers, Clément V montra en vain le plus grand empressement à l'élever sur le trône de Constantinople, et plus tard à lui faire obtenir l'empire d'Allemagne : Charles resta le simple Comte de Valois.

Il ne paraît pas que ce frère du roi Philippe-le-Bel ait eu part à l'abolition des Templiers; mais il ne profita pas moins de leurs dépouilles, en se faisant adjuger les terres qui leur avaient appartenu dans ses domaines : personne n'ignore avec quelle insigne mauvaise foi, quelle cruauté le roi de France se comporta dans cette grave affaire; le grand-maître sur son bûcher demanda au ciel la justice que lui refusait la terre: Clément V et Philippe-le-Bel eurent à comparaître au jour assigné, dit-on, devant le juge suprême pour rendre un compte sévère. Cependant, nous avons entre les mains toutes les pièces de la procédure, avec leur cachet d'une étonnante véracité, et personne n'ose se prononcer encore sur la non-culpabilité de ces religieux militaires,

devenus trop redoutables. Ce qui est certain, c'est que souvent on vit la cupidité la moins ménagée armer ainsi le bras du déloyal Philippe-le-Bel : sous prétexte d'usures il dépouillait, en 1291, les marchands italiens ou Lombards; l'an 1306, c'étaient les juifs; en 1307, les Templiers. Les sénéchaux reçurent l'ordre d'arrêter tous ces chevaliers le vendredi 13 octobre, dès l'aurore, et au moment qu'ils y pensaient le moins; de mettre en même temps tous leurs biens sous le séquestre, puis, de faire subir à ces religieux les tortures de la question en présence des juges ecclésiastiques. Ceux du Maine furent interrogés ainsi par l'évêque, et l'on ne trouve rien de criminel dans leurs aveux; leurs commanderies étaient à : Saint-Arnoul, Aubigné, Avoise, la Baroche, le Breuil, Château-du-Loir, Cherbé, Saint-Denys du Maine, l'Epinay-le-Comte, Gennes, Saint-Julien en Champagne, Lavardin-sur-Loir, Saint-Maixent, le Mans, Moitron, Préaux, Sargé-sur-Braye, Sceaux, Vallon, Ville-Lavard, Voutré, etc. Tous ces biens, à l'exception néanmoins de 200,000 livres, passèrent à l'ordre de Saint-Jean ou des hospitaliers de Jérusalem.

On croit que la maison du Temple, au Mans, occupait celle connue sous le nom de Cour du Rancher; elle n'était pas éloignée de la *Commune aux Juifs* ou juiverie et du Marché-Neuf. Nous connaissons les actes des Etats-généraux assemblés à Tours, en 1309, et nous savons qu'ils condamnèrent unanimement les Templiers au dernier supplice : le concile de Vienne, en 1312, abolit l'ordre entier, et livra ses membres au bras séculier, « fondant son jugement sur les allégations et les preuves qui lui étaient fournies. » Cependant, la constitution apostolique pour la suppression de l'ordre ne porte pas une sentence définitive; *car, le souverain pontife ne pouvait le faire selon le droit, d'après les*

inquisitions et procès existants, dit Clément V lui-même. Une autre constitution apostolique transmit aux hospitaliers de Saint-Jean les biens des Templiers, à la charge par ces derniers de payer des sommes considérables aux seigneurs qui venaient de les usurper : c'est ainsi que Charles de Valois, qui assistait avec son frère à la condamnation de Vienne, paraît avoir reçu 200,000 livres pour sa part. L'Eglise crut devoir terminer de cette manière une cause qui troublait toute l'Europe, et pour laquelle tant de rois et de princes avaient pris parti : le mauvais esprit des légistes contribua non moins que la jalousie et la cupidité des grands à l'envenimer. Philippe-le-Bel faisait sentir de toutes parts la main du roi de France : mais cette main n'était plus celle de S. Louis. Il luttait violemment contre le pouvoir du clergé, contre les prérogatives de la noblesse qu'il humiliait; opposait à la noblesse de l'épée la noblesse de robe dont il s'entourait dans son parlement sédentaire; créait la puissance du tiers-Etat, en soutenant la liberté des communes et appelant les syndics aux Etats-généraux : il ne cherchait plus son appui dans l'Eglise, ni dans l'aristocratie armée, mais dans la bourgeoisie légiste ou financière.

En 1314, Philippe meurt; Louis-le-Hutin lui succède; Charles de Valois exerce la plus grande influence sur le nouveau gouvernement. Il apaise par sa prudence le soulèvement d'une partie de la noblesse, et lui rend toutes les prérogatives dont elle jouissait sous S. Louis (1315). Enguerrand de Marigny, sur-intendant des finances, que l'on regardait comme l'auteur des exactions et de l'altération des monnaies sous le règne précédent, est la victime sacrifiée à cet accommodement; d'ailleurs, Charles croit devoir venger ainsi l'insolence du ministre à son égard : il lui demandait compte des sommes qu'avaient produites les impôts; Enguer-

rand soutint lui en avoir donné à lui-même la plus grande partie. Cette contestation en plein conseil et dans des termes inconvenants décidèrent sa perte : Louis X n'osa le soustraire à la vengeance de son oncle, qui refusa tout moyen de défense à sa victime ; l'infortuné ministre fut pendu aux fourches qu'il avait fait élever auparavant à Mont-Faucon. Le comte de Valois se signala par de hauts faits d'armes dans l'Aquitaine vers le même temps; mais bientôt il fut atteint d'une maladie de langueur, pendant laquelle on le vit agité de violents remords : il fit faire d'abondantes aumônes en ordonnant de prier pour « l'âme de Monseigneur Enguerrand de Marigny et pour Monseigneur Charles de Valois. » La grande mortalité et la famine qui suivirent ce meurtre judiciaire furent regardées par le peuple comme une manifestation de la colère divine : on réhabilita la mémoire de Marigny; sa famille rentra en possession de ses biens, et son portrait fut replacé au palais.

Charles céda, l'an 1317, à Philippe, son fils, les comtés du Maine et de l'Anjou, et mourut, en 1325, à Nogent ou selon d'autres à Patay, laissant la plus belle réputation comme capitaine ; de ses trois femmes, il avait eu plusieurs enfants : l'aîné dont nous venons de parler, fut le premier des treize rois consécutifs, issus de lui, qui gouvernèrent pendant 260 ans la France. Tandis que le Maine obéissait au comte de Valois, l'évêque Geoffroi d'Assé mourut ; les chanoines choisirent pour lui succéder leur doyen, Guillaume Roil, aussi recommandable par ses vertus que par ses talents : mais son humilité lui fit refuser cette haute dignité, et remettre volontairement ses droits entre les mains du pape Nicolas III, qui en pourvut Jean de Tanlay (1), fils de

(1) Plus exactement peut-être de Thanlay : *de Challeio, de Chanlaio*, selon la légende de Jean Moreau, le *Cenomania*, etc.

Jean I de Courtenay de Tanlay. Dès la première année de son épiscopat, ce prélat eut des différends avec Amauri de Juillé pour quelques dîmes de la paroisse Saint-Victeur, et le fit enfermer dans son château de Touvoie : ce qui arma contre lui la colère de Jean de Mont-Damer, seigneur de Sept-forges, et de Jourdan de Beau-préau, seigneur de Fougerolles, les beaux-frères d'Amauri. Ceux-ci mirent dans leur parti plusieurs de leurs parents et alliés, entre autres : Guillaume des Ecotais, Thomas de Vaire, Richard de Corme, Foulques le Boisne, Aimeri de Parthenay, Robert le Gautier, Aubin de Beaudinant, Hugues de Saint-Célérin, Eudes de Loudon, Raoul de Grandsé, Fortin de Joué, Pierre de Hanappier, seigneur de la Cottigneraie, Tancrède le Gautier, seigneur des deux Hermites, etc. Ces derniers à leur tour réunirent quelques uns de leurs amis et vassaux; formèrent une petite armée, avec laquelle ils ravagèrent les terres de l'évêque; pillèrent ses maisons de campagne; incendièrent ses moissons et firent ses gens prisonniers.

Ils minèrent et abattirent son château de Ceaucé; assiégèrent ceux d'Yvré et de Touvoie, et lui dressèrent des embûches pour le prendre lui-même : un jour qu'il allait consacrer l'église d'Arçonnay, ils se cachèrent dans un bois de la vallée de Garencières; mais ses vassaux Robert des Usages et Guillaume Malmouche le prévinrent à temps; il gagna la forêt de Perseigne, et reprit la route du Mans, d'où bientôt il lança l'excommunication contre ses ennemis. Depuis ce moment, il n'osait sortir de la ville sans une escorte de quarante ou cinquante cavaliers bien armés; l'histoire ne nous dit pas de quelle manière se terminèrent ces déplorables conflits : cependant il paraît que Jean de Tanlay se démit de son siège en 1294, et se retira dans l'abbaye de Quincy. A cette époque, Gervais de Clin-

champ, originaire du Mans, devint archidiacre de Paris; se lia d'amitié avec le trésorier de Saint-Martin de Tours, et fut créé par lui cardinal, lorsque ce même Simon de Montpincé fut élevé sur la chaire de S. Pierre. Quinze jours après la mort de leur évêque, les chanoines du Mans choisirent l'un d'entre eux : Pierre, chanoine et archidiacre de Château-du-Loir. La petite ville de Troô l'avait vu naître : son père, Jean le Royer, était officier du comte de Vendôme, et garde des sceaux des contrats dans les châtellenies de Troô, Montoire, Lavardin et les Roches. Le roi de France agréa cette nomination; mais notre prélat ne conserva son siège qu'un an et quelques mois : il finit ses jours à Sainte-Cécile sur le Loir, en faisant une visite épiscopale. Son corps apporté au Mans fut inhumé dans la cathédrale. Pierre eut un petit-neveu, Jean le Royer, qui devint évêque de Meaux (1364-1378).

Denys le Benoît ou Benaiston, né à Falaise, chanoine, archidiacre et *præcentor* de la cathédrale de Paris, membre distingué du conseil d'Etat de Philippe-le-Bel, assistait à une séance tenue au Louvre, le 21 janvier 1296 : on y proposa comme vacant l'évêché du Mans, et d'une voix commune Denys fut désigné. Les divisions et les troubles avaient mis alors notre diocèse dans un déplorable état (1); mais par sa prudence et sa douceur il parvint bientôt à rétablir la paix : ainsi succédait au fils du légiste, à Pierre le Royer, le courtisan du roi, nommé par les légistes qui entouraient celui-ci. Denys fut en litige avec l'évêque d'Angers qui voulait étendre sa juridiction sur les paroisses de Sablé, de Malicorne, et sur les terres dépendantes de Pêcheul; les

(1) Les diocèses voisins n'étaient pas moins agités à la même époque : les légistes devenus omnipotents attaquaient sans cesse les ecclésiastiques à l'occasion des droits de régale et de juridiction.

arbitres étaient l'archevêque de Tours et son archidiacre, l'évêque de Nantes, le sire d'Antenaise et le châtelain de Champagne : leur jugement fut à l'avantage de notre prélat. Il édifia par sa piété, son assiduité aux divins offices, ses prédications et ses autres vertus. Il autorisa la fondation de l'hôpital d'Ernée (1297); rebâtit sa maison de campagne d'Yvré; y fit faire deux moulins sur l'Huisne, et mourut le 3 mars 1298, après avoir tenu le siège épiscopal deux ans, un mois et treize jours. Denys fut remplacé par Robert de l'antique et noble famille de Clinchamp, qui demeure encore parmi nous. Il obtint d'abord une prébende à la cathédrale; devint *præcentor* et enfin doyen : il présidait en cette qualité l'assemblée des chanoines lorsqu'ils choisirent Pierre le Royer. Pendant une famine qui dura trois ans le charitable évêque donna aux pauvres ses provisions de blé, son argent, le prix de sa vaisselle et de ses chevaux; ce qui disposa le clergé à le nommer évêque : ses vertus ne brillèrent qu'avec plus d'éclat dans la suite. Robert était d'ailleurs proche parent du cardinal Giancolet de Clinchamp, dont nous avons parlé plus haut, et dès le temps du V. Hildebert on voit un Gauthier de Clinchamp parmi les chevaliers les plus distingués.

Notre prélat releva les châteaux de Parigné-l'Evêque et de Ceaucé; répara celui de Touvoie; approuva la fondation de la chapelle Sainte-Catherine dans le cimetière principal du Mans : Jean Chastelain la construisit et la fit consacrer par le métropolitain de Tours. Sous son épiscopat, l'église et le bourg de Coulaines furent livrés aux flammes le 19 juillet 1300 : l'abbaye et le faubourg Saint-Vincent se trouvèrent même sur le point d'être également embrasés, parce que le vent poussait de ce côté les flammes. L'an 1303, Robert autorisa l'érection du prieuré de Notre-Dame de la

Perrine en abbaye de religieuses, ordre de Saint-Augustin; en 1308, Guillaume Bertrand Bonnet, né au diocèse du Mans, dans l'archidiaconé du Passais, évêque de Bayeux, fit bâtir à Paris, rue de la Harpe, le collège de Bayeux, qu'il dota pour la nourriture et l'entretien de six boursiers du Maine, nommés par l'évêque du Mans et l'archidiacre du Passais; puis, pour six autres écoliers angevins, au choix de l'évêque et du trésorier de la cathédrale d'Angers. Robert mourut le 29 septembre 1309, après onze ans et demi d'épiscopat: on dressa son tombeau, en bronze doré et azuré, dans un enfoncement du mur de la cathédrale, au côté droit du chœur, en montant au grand autel : les Huguenots le renversèrent et s'emparèrent du métal, l'an 1562.

Pierre occupa le siège devenu vacant par la mort de Robert; son nom de famille était selon nos anciens cartulaires, le *Gallia Christiana*, le *Legenda aurea* de Moreau, le *Cenomania*, etc. Goujeul ou Gogeuil; Lecorvaisier assure, au contraire, qu'il eut pour père Guillaume II de Longueil, sorti d'une ancienne famille noble, célèbre en Normandie, et que les armes gravées sur son sceau présentent justement celles des de Longueil : comme on le voyait sur le sceau d'un acte de consécration de l'église Saint-Georges de Buttavent (1313). Pierre naquit à Paris; il était doyen de la cathédrale de Rouen lorsqu'il fut promu à l'évêché du Mans : on est persuadé qu'il assistait au concile de Vienne, où l'ordre des Templiers fut supprimé. Vers le même temps on le voit régler avec ses chanoines les droits que ses prédécesseurs leur avaient accordés, relativement à leur juridiction particulière, leurs droits de justice dans les causes civiles et criminelles de leurs sujets : à la réserve néanmoins des appels en sa cour, des cas de mariage et du crime d'hérésie. L'an 1314, il accompagne de Fontainebleau jusqu'à

Saint-Denys le corps du roi Philippe-le-Bel. Il augmente les revenus des chanoines de Troô, en leur accordant la chapelle de Notre-Dame et celle de Sainte-Catherine de l'Hôpital; puis l'église paroissiale de Saint-Quentin. Il cède à des religieux venus de Caen l'ermitage de Saint-Ursin dans la forêt de Monnoie, près de Linières, sur la requête de Guillaume de Doucelles. L'archevêché de Tours étant venu à vaquer, notre évêque, selon les droits de son siège, exerça les fonctions de métropolitain jusqu'à la nomination de Geoffroi de la Haie à cette dignité. L'an 1315, celui-ci réunit à Saumur un concile où Pierre de Longueil assistait.

La dixième année de son épiscopat (1319), le 26 avril, Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe de Valois comte du Maine et de l'Anjou depuis deux ans, mit au monde son premier enfant, dans le château du Gué-de-Maunid, près du Mans. Le dimanche suivant, il fut baptisé à la cathédrale, par Hugues Odart, l'évêque d'Angers au lieu de celui du Mans, qui se trouvait absent pour cause de maladie : le jeune prince eut pour parrain Charles de Valois, son aïeul, et reçut le nom de Jean-Baptiste. Philippe se distinguait alors surtout par son goût pour le faste et la prodigalité : il était doué d'une noble figure comme tous ceux de sa race; brillait dans les exercices du corps; annonçait une grande bravoure; son caractère naturellement fier et impétueux faisait à peine présager les défauts qu'il fit paraître sur le trône : une susceptibilité des plus irascibles, et une soif demesurée de la vengeance. Si ses premières armes ne furent pas couronnées de succès, il fut plus heureux dans ses tentatives pour s'emparer de la couronne : le peuple regardait alors la noble race des Capétiens comme frappée d'une juste réprobation du ciel, en punition du sang injustement versé par Philippe-le-Bel. On sait

quelle funeste influence le souvenir du meurtre des Templiers exerça sur sa dernière maladie; de même que sur la dernière maladie de Charles de Valois, son frère, le souvenir du meurtre de Marigny; néanmoins les exécutions les plus injustes se renouvelèrent : une sorte de frénésie semblait même s'être emparée des esprits; un nombre prodigieux de lépreux et de Juifs furent jugés sans aucune preuve de crime, ou brûlés sans jugement; on les traquait comme des bêtes fauves de toutes parts.

Louis X mourut subitement au château de Vincennes; on soupçonne qu'il venait d'être empoisonné (1316); son fils posthume ne vécut que quatre jours; Philippe-le-Long prit alors la place de son frère, et mourut de langueur (1321) à l'âge de 28 ans : son fils n'avait vécu que sept mois. La couronne tomba dès lors entre les mains du troisième fils de Philippe-le-Bel, et Charles IV vit lui-même son héritier mourir en bas âge; il ne régna que six ans, et n'en vécut que trente trois : ainsi le noble sang des Capétiens directs, depuis si longtemps suzerains du Maine et de l'Anjou, leur berceau, s'arrêtait dans sa source; deux collatéraux se présentèrent pour recueillir leur succession. Edouard, roi d'Angleterre, faisait valoir les droits de sa mère Isabelle, fille de Philippe-le-Bel et sœur des trois derniers rois de France: Philippe de Valois n'était que cousin-germain de Charles-le-Bel; mais son compétiteur était un prince étranger, et notre comte avait hérité des domaines, des richesses et de la haute clientèle de son père. Les légistes omnipotents s'assemblèrent pour déclarer que la loi de l'Etat excluait de la succession au trône les femmes et leurs héritiers; les barons se réunirent également à Paris pour confier à Philippe de Valois la régence : car Jeanne d'Evreux, troisième femme du dernier roi se trouvait enceinte. Elle

accoucha d'une fille; alors sans consulter de nouveau ses barons Philippe s'empara de la couronne : le Maine et l'Anjou perdaient donc encore l'espoir de posséder leur dynastie de comtes particuliers. Si l'on en croit Odolant Desnos, Charles de Valois faisait un fréquent séjour au Mans, comme point central de ses comtés d'Anjou, d'Alençon et du Perche; il habitait au château du Gué-de-Maunid où serait né le roi Philippe, de même que son fils, le roi Jean surnommé *le Bon*.

Cependant, l'évêque Goujeul ou, selon d'autres, de Longueil accepta l'évêché du Puy, dont il prit possession par procureur, l'an 1326; comme l'attestent les auteurs du *Gallia Christiana* : notre évêque mourut l'année suivante, et c'est à tort, sans doute, que l'on dit qu'il fut inhumé dans l'église des Cordeliers du Mans. Quant à la sénéchaussée des trois provinces, elle continua d'être exercée par les descendants de Guillaume des Roches; mais, en 1323 Amauri III, fils de Maurice de Craon, abandonna la sénéchaussée de la Touraine au roi Philippe-le-Bel, et l'an 1330, celle du Maine et de l'Anjou au roi Philippe de Valois, moyennant 1,500 livres de rente : nous avons dit déjà comment *la monnaie* du Mans fut alors fermée. Le régime *unitaire* remplaçait ainsi définitivement le régime féodal; le pouvoir des bannerets, si redouté naguère par le chef de l'Etat, le cédait à celui des troupes régulières; les communes avec leurs syndics, leur milice bourgeoise, devenaient une des grandes puissances du royaume : aux Etats tenus à Tours pour la condamnation des Templiers, Philippe-le-Bel y « appela, dit le chanoine Jean de Saint-Victor, les nobles et non nobles de toutes les châtellenies et villes de son royaume. Il ne voulait pas seulement avoir le jugement délibératif des nobles et des légistes, mais celui des bour-

geois et des laïques. Ceux-ci comparaissant personnellement prononcèrent d'une manière unanime que les Templiers étaient dignes de mort. » Le tiers-Etat, fier de sa nouvelle importance, prêtait ainsi les mains à tous les actes du pouvoir de Philippe et de ses fils; tandis que les légistes disputaient au clergé le terrain, avec tout l'acharnement que leur inspirait l'intérêt personnel et l'habileté qu'ils avaient puisée dans des études communes : en un mot, la société en France entrait dans une nouvelle voie. Le moyen-âge avec ses moines, ses bâtisseurs, ses chevaliers, ses barons, sa féodalité touche à sa fin; les rois d'Angleterre, exaspérés de voir la couronne de France leur échapper, vont commencer une guerre aussi longue que cruelle : l'invention de l'artillerie va créer une nouvel art militaire; le Maine sera de nouveau choisi souvent pour être le champ de bataille des rivalités entre l'Angleterre et la France.

FIN DU TOME PREMIER.



TABLE SYNOPTIQUE

DU TOME PREMIER.

CHAPITRE I. — PÉRIODE GALLIQUE.

occupé par des tribus Vénédiques, adonnées au commerce, à l'agriculture, à l'exploitation des métaux, se distinguait, comme César l'atteste, autant des Germains que des Gallo-Grecs par les mœurs et la langue que conservent la péninsule armoricaine et les Bretons des îles. — Plus de trois siècles avant notre ère, les principales cités des Gaules possédaient des institutions très avancées, et cultivaient avec le plus grand succès toutes les sciences : on le voit par l'exemple de la république Marseillaise, les ouvrages de Pythéas, d'Euthimènes, etc. — Les triades mythiques adoptées chez les Indo-Germains se retrouvent particulièrement chez les Celtes : chaque contrée se divise en trois portions que le chef de la nation, nouveau Noé, partage entre ses trois fils ; le peuple est divisé en trois castes ; chaque caste, en trois ordres distincts. — La Celtique avait son souverain-pontife, son grand roi ou Vercingétorik et ses Etats-généraux ; chaque cité, son chef ou roi héréditaire, son sénat, ses Etats de province ; chaque condita, chaque canton leurs magistrats particuliers. . . . . 24.

IV. Faits historiques. C'est du xxe au xvie siècle, avant notre ère, que l'on rapporte l'établissement des Pélasges dans les différentes provinces de la Grèce et les îles de la Méditerranée : ils passèrent ensuite en Italie et dans les Gaules ; c'est du xiie au ixe que les Vénéto-Troyens tracèrent une grande route pour le commerce vers les rives du Danube et vers les îles Britanniques ; au viie siècle, leurs colonies de la Celtique envoient plusieurs expéditions dans la Gaule méridionale et le nord de l'Italie, tandis que des Phocéens, fuyant la dureté du préfet de Cyrus, venaient fonder Marseille. Plus tard les Germains, refoulés par d'autres peuples septentrionaux, refoulent à leur tour les Celtes vers le midi ou vers les îles du nord ; les Romains parviennent à comprimer les invasions des Cimbres et des Teutons, et imposent à la Gaule leur propre domination. César laisse néanmoins les cités conserver leurs institutions d'origine grecque, leurs lois ou coutumes, des chefs dont les ancêtres avaient exercé précédemment le pouvoir souverain ; il ajoute aux voies nombreuses que parcourent en tous sens ses légions, quelques routes stratégiques, des camps retranchés, des forteresses pour occuper militairement le pays : Orléans est le centre de ses opérations et son entrepôt. — Selon le récit des *Chroniques d'Amboise*, le duc Dumnacus parcourt avec ses Germains la Bourgogne ; vient jusqu'en Armorique ; fonde Château-Dun, et se fixe à Angers : sa domination se serait étendue de la Loire jusqu'à Cologne. Ce *très ancien duc* subit d'abord la suzeraineté des Romains ; bientôt après il soulève contre eux toute l'Armorique ; livre près de Blois plusieurs combats au tribun Cotta, que César avait laissé comme son lieu-tenant à Orléans ; mais le conquérant revient de la Grande-Bretagne ; le vieux duc est fait prisonnier, et périt dans les fers. — César-Auguste vint lui-même organiser la Gaule en province de l'Empire ; désarma les cités ; fit faire un dénombrement exact des personnes et des biens ; imposa des chefs ou préfets de son choix ; l'exercice des rites druidiques fut interdit, etc. Si l'on en croit une antique inscription de la Fontaine Saint-Martin (1), appuyée par d'autres monuments, cet

(1) Sacratas struxit tibi Defensorius ædes,
Jupiter Altisonans cœlum qui fulmine torquens ;
Hæc tibi præclarus bello delubra sacravit

CHAPITRE II. — PÉRIODE GALLO-ROMAINE.

Vadus, qui forter summa ditione tenebat
Cænomanos ; quem Romulidum moderator et Urbis
Romanæ princeps regem Dominumque potentem
Constituit Cæsar præstans Octavius armis.

Bibliot. du Mans.

(1) V. *Vendôme et le Vendomois* ; etc.

jores, villici) : la banlieue de leur cité portait le nom de la QUINTE, comme celle du Mans, parce qu'elle s'étendait jusqu'à la cinquième lieue, sur les voies qui rayonnaient autour du capitole. 52

III. CAPITALE DES CÉNOMANS. En comparant la ROMA VETUS ou capitale des Cénomans avec la ville des Césars, on trouve, si nous ne nous abusons, des traits bien frappants de ressemblance. Si l'on en croyait des traditions peu sûres, la cité gauloise, construite en bois se serait étendue dans la vallée voisine de Coulaines, et les remparts de la forteresse du Mans auraient été élevés en partie par les Gaulois, en partie par les Romains. — Quant aux dispositions intérieures de cette forteresse, elles semblent se rapprocher beaucoup de celles qu'offrait un camp : un long quadrilatère, coupé par des lignes ou rues dans les deux sens, ce qui formait de véritables quartiers; les deux grandes lignes conduisant aux quatre portes principales ; les autres, aux petites portes ou poternes, pour le service du camp. Le palais du chef de la cité occupa d'abord l'emplacement de la cathédrale, près de la Porte prétorienne, puis après l'établissement du christianisme, l'emplacement de l'Hôtel-de-ville; le quartier de la Verrerie (*Veredaria*) servait aux écuries des chevaux de guerre (*Veredi*). Le Mans avait son pont *perrin* ou de pierre, ses *fora* ou marchés, ses Arênes, son Epine, ses Thermes, ses aqueducs, etc. : tous les monuments d'une cité municipale. — Un certain nombre de tours de l'enceinte fortifiée renfermaient des temples, selon l'usage attesté par Vitruve : en démolissant une de ces tours on a découvert des tronçons de colonnes, des chapitaux brisés avec une partie de l'autel votif ÉRIGÉ AU DIEU DE LA PATRIE (*l'Hercule-Mercure des Gaulois*), PAR UN VÉTÉRAN, AUX FRAIS DE LA IIIe COHORTE (1); dans la tour voisine on mit à la place un oratoire de S. Michel. Près de la porte de Gourdaine, une des tours servit de chapelle au monastère de Ste Ténestine; une autre vis-à-vis fut l'oratoire de S. Rigomer; une autre plus loin, l'oratoire de S. Hilaire; une autre, celui de S. Flaceau une autre, peut-être, celui de Sainte-Scholastique ou Saint-Pierre, etc. Le nom du Mans était chez les Gallo-grecs, *Cenomanos;* chez les Gallo-romains, *Cenomanis;* pendant quelque temps le nom officiel fut *Windinum*. . 53.

IV. INSTITUTIONS GALLO-ROMAINES. Avant la conquête, les cités se trouvaient entièrement indépendantes; néanmoins les affaires les plus importantes étaient réglées par les Etats-généraux, qui se tenaient à Chartres. En s'emparant de la souveraineté, César laissa nos villes municipales jouir de leurs droits et s'administrer comme elles l'entendaient : les magnats jugeaient les causes civiles et criminelles, levaient les impôts et les troupes; les officiers imposés par l'empire se contentaient de dominer le pays, de surveiller les magistrats et d'exiger le tribut. La grande loi de l'Etat fut presque constamment le suffrage universel : chaque canton ou vicairie, se réunissait pour l'élection du Vicaire, comme Strabon l'atteste; le patron ou baron de chaque région était choisi pour un temps plus ou moins long; les *consuls* ou Bonshommes, le Maire ou Prince de la cité, le duc de la province; l'évêque après l'établissement du christianisme furent également soumis à l'élection du

(1) La cohorte *Tertia Augusta* avait pour tribun dans notre contrée Valerius Florus, avant l'année 238 : nos murs d'enceinte ne furent construits qu'un siécle environ plus tard.

peuple. Clovis respecta lui-même ces antiques institutions de la Gaule; ne se réserva point l'exercice de l'autorité publique; s'entoura des Gallo-romains les plus puissants, des évêques principalement, et s'empressa de réclamer les suffrages du peuple afin d'établir légitimement son pouvoir. Ses fils en se partageant la Gaule ne firent pour ainsi dire que partager quelques divisions militaires, et quelques domaines du fisc public, tirés assez souvent au sort. Louis XI fut en quelque sorte le premier qui osa porter atteinte aux privilèges séculaires de la municipalité du Mans, toujours respectée jusqu'alors. On sait qu'au temps des Mérovingiens les Etats ou assemblées imposèrent même aux descendants de Clovis des Maires ou régents, plus puissants qu'eux. . . . . 108.

V. Faits historiques. L'an 21 de Jésus-Christ, les Angevins et les Tourangeaux se révoltent; les Germains alliés ravagent leur territoire; en 68, Vindex soulève la Lyonnaise; le druidisme est aboli; le christianisme est cruellement persécuté. Au troisième siècle, les Franks forment des établissements réguliers jusqu'en Armorique; d'un autre côté les Bagaudes commencent à détacher de l'empire romain cette province militaire, qui unit dès lors sa cause à celle de la grande-Bretagne. On sait comment Carausius régnait en souverain indépendant sur les Bretons, à la fin du IIIe siècle; à la fin du IVe, Maxime avait hérité du même pouvoir, comme petit-fils de l'empereur Constantin et comme gendre du dernier roi Octave. Le neveu de celui-ci Conan ou Meriadoc (*Meer-duc ou Konig*), ayant été frustré dans ses espérances de posséder la couronne d'Octave après sa mort, Maxime lui donna en apanage héréditaire le duché d'Armorique, dont tous deux venaient de s'emparer, après avoir tué dans un combat le duc Imbault. En vain les Gallo-romains essayèrent à plusieurs reprises de secouer le joug de ce prince étranger : Conan, le *grand duc*, tira de l'île les forces les plus imposantes et de nombreuses colonies qu'il dissémina de tous côtés; pendant plusieurs siècles ses descendants régnèrent sur une grande partie de l'Armorique : quelques uns même montèrent sur le trône de la grande Bretagne. Salomon, son petit-fils, fit alliance avec les empereurs; épousa la fille de Flavius, patrice de Rome et consul avec Varron, l'an 419; mais sous le patrice Anicien, ayant demandé sans succès du secours contre les hordes des Germains, les Bretons et tous les peuples d'Armorique chassèrent les officiers romains; se rendirent indépendants; sous la conduite du roi de la grande-Bretagne et du duc de la petite-Bretagne repoussèrent les Goths des deux Aquitaines, et les Alains d'Orléans. Pendant que le duché d'entre Seine et Loire consommait sa séparation, et cherchait dans la grande-Bretagne un pouvoir qui pût mieux le protéger contre les invasions germaniques, le roi Wor (1) recevait dans l'île des corps de Saxons auxiliaires, et en dirigeait quelques uns vers nos contrées pour les opposer aux alliés des Romains : c'est ainsi, disent les chroniqueurs d'Anjou, que le prince breton, dont nous venons de parler, donna le comté d'Angers au duc Hengist et à ses Saxons (431), que l'on voit se répandre dans le Sonnois — l'an 832, ils y avaient encore leur marquis; — dans le pays de Séez, le Bessin et le long du rivage, désigné sur les cartes

(1) Wor-teyrn ou Goar.

Théodosiennes, publiées alors, sous le nom de LITTUS SAXONICUM. Le saxon Caïus fut ensuite créé comte héréditaire d'Angers par le valeureux Arthur, roi de la grande-Bretagne (460) : il périt dans un combat livré aux Romains près de Langres, et fut remplacé par le jeune Paul, son fils. Personne n'ignore les rivalités qui s'élevèrent entre Ægidius et Childérik, issus, dit-on, tous deux des anciens Maîtres de la milice des Gaules : les Romains et les Franks alliés se soulevèrent contre Childérik ; l'exilèrent, et reconnurent pour patrice ou roi son rival. Le père de Clovis parvint toutefois à ressaisir l'autorité, au moins sur la Neustrie ; Ægidius appela Audovacre, roi d'Italie et le vrai chef de l'Empire, à son secours : un grand combat fut livré près d'Orléans. Childérik vainqueur entreprit de soumettre le duché d'entre Seine et Loire à sa puissance ; il s'empara d'Angers ; fit périr le comte Paul ; força le breton Budic à s'enfuir dans la grande-Bretagne, et plaça au Mans, comme duc souverain ou Konig d'Armorique, Regnomer, son proche parent. Childérik fit alliance ensuite avec Audovacre, ce fils du ministre d'Attila : tous deux allèrent porter leurs armes en Italie.

Mais un fait des plus notables pendant la période gallo-romaine est l'introduction du christianisme dans les premières cités des Gaules dès le temps des Apôtres, et dans le Maine sous le pontificat de S. Clément. Les lettres de de Pline à Trajan, les assertions formelles de S. Justin, de Tertullien, de S. Irenée, etc, ne peuvent laisser aucun doute à l'égard de l'établissement alors de la nouvelle religion sur tous les points de l'Empire et spécialement de la Lyonnaise, dont le pays des Cénomans faisait partie. Le prince de la cité, de concert avec les magistrats municipaux et les barons (*patroni*) des Régions, abandonna le palais où s'assemblait alors le conseil de la Curie, afin de le transformer en cathédrale, et constitua la dot de cette église-mère au moyen de dons privés et d'une portion des droits fiscaux ou du domaine public. Conformément, disent les Actes, aux prescriptions de la loi mosaïque, les villes furent partagées en vics lévitiques, en vics du domaine public, ou même en vics indivis, et quelques sanctuaires auraient eu le droit d'asile : la cathédrale par exemple. L'église du Mans possède sur ses trois premiers évêques des documents d'un grand intérêt, mais qui sont loin d'être à l'abri de la critique.. . . . . 118.

VI. SS. LIBOIRE, VICTEUR, VICTORIUS. Il doit y avoir nécessairement une lacune entre S. Pavace et S. Liboire, c'est-à-dire, jusqu'au règne de Constantin ; car personne n'ignore en quel état se trouva l'Armorique après les persécutions les plus longues et les plus violentes contre le christianisme, après les guerres des bagaudes et les invasions des barbares, qui se précipitèrent de tous les vents du nord ; d'ailleurs le paganisme protégé puissamment par les officiers romains fut sur le point de dominer avec un nouvel empire. En 238, les trois provinces des Gaules dressent à Vieux un monument en l'honneur de Titus Sennius Solemnis, prêtre de Mercure, de Mars et de Diane, qui avait servi d'assesseur à Valerius Florus, tribun des soldats de la cohorte *III^a Augusta*, établi juge de la corporation des Ferrons, si nombreux alors dans notre contrée. Vers le même temps, nous l'avons dit, un vétéran de cette même cohorte élevait au Mans près de la cathédrale un temple et un autel au dieu tutélaire de la Gaule, Hercule-Mercure. — S. Martin, premier métropolitain de Tours, exerça ses fonctions archiépiscopales à

la mort de S. Liboire; prit soin de sa sépulture; proposa à l'élection du clergé et du peuple S. Victeur, disciple de l'évêque défunt, et se chargea d'élever dans son école métropolitaine le fils de S. Victeur. S. Victorius fut appelé par l'élection du clergé et du peuple à prendre la place de son père, après la mort de celui-ci. A la cérémonie de son intronisation il fut porté sur les épaules, selon l'usage aboli seulement au dernier siècle. Pendant la durée de son long épiscopat on le voit assister à de nombreux conciles qui ressèrent les liens de la discipline; condamnent les clercs qui *s'occuperaient d'augures, de divinations et de consulter les sorts*; prescrivent l'uniformité de rite soit pour l'office divin, soit pour la psalmodie. Quand S. Victorius mourut à un âge très avancé, les Saxons, nous l'avons dit, s'établissaient dans la grande-Bretagne et dans nos provinces armoricaines; un ancien auteur a prétendu même que les comtes d'Anjou de race saxonne se sont perpétués jusqu'aux Capétiens, qui s'emparèrent du trône de France. Vers l'an 473, ils étaient vivement pressés par Eurik, qui étendait sa domination au nord de la Loire, et contraignait à l'exil les prélats catholiques; puis par Childérik, qui maître de Paris voulait conquérir l'Armorique entière. S. Séverin fut alors évêque du Mans pendant plus de neuf ans; les Franks lui substituèrent un prélat dévoué à leurs intérêts : peut-être aurait-on quelque raison de le confondre avec S. Séverin, pour qui Clovis fonda l'abbaye de Saint-Serge; ou plutôt avec S. Séverin, patron des Bordelais, qui se retira dans leur ville sous l'épiscopat de S. Amand, et dont l'histoire ne nous est point parvenue.

CHAPITRE III. — PÉRIODE MÉROVINGIENNE.

I. ORIGINES FRANKS. — REGNOMER. Les Germains ont eu leurs triades mythiques semblables à celles des Bretons : les fils de Herr ou les Germains du centre, les fils d'Est-aëw ou Germains de l'est, et les fils d'Inghou ou Anglais, à l'ouest. Les Saxons du centre, les Est-phaliens et les West-phaliens; les Goths du centre, les Ostro-Goths et les Wisi-Goths. Les Albaniens ou des Alpes, les Hol-landais ou des Pays-Bas, et les Cambriens ou Cimbres, au centre. Ce sont des Frigiens de la Franconie et des Cambriens des bords du Sieg, ou Sicambres, qui figurent en tête de la vaste association militaire connue sous le nom de Franks : elle avait inspiré à César les plus grandes craintes pour l'avenir de sa conquête; Tibère y chercha de puissants alliés pour défendre les abords du Rhin à d'autres barbares : ses successeurs conférent souvent à leurs chefs le commandement de leurs armées dans les Gaules. C'est ainsi que Childérik put disputer à Ægidius la souveraineté de la plus grande partie des Gaules, et en mariant sa fille au roi Théodorik, préparer à sa famille la conquête des provinces occupées par les Wisi-Goths : ses premiers descendants contractèrent ainsi des mariages presqu'exclusivement avec les princesses des Goths et des Bourguignons, par des motifs politiques faciles à comprendre. Lorsque Childérik vint à mourir, laissant un fils très jeune, les princes de sa famille voulurent, selon la Chronique de Verdun, déposséder celui-ci : mais, capitaine aussi hardi que politique rusé, Clovis trouva moyen de détruire ses rivaux les uns par les autres, et se crut sûr de laisser à sa postérité l'héritage de ses aïeux avec le fruit de ses nouvelles conquêtes, lorsqu'il eut massacré de sa main, ou fait massacrer tous

ses parents. Ainsi périt le roi du Mans Regnomer; son fils, S. Léonard, filleul de Clovis même, alla se cacher au milieu d'une forêt près de Limoges, et fut abbé du monastère qui porta son nom. . . . . 171.

II. Règne de Clovis. — S. Principe. Clovis, considéré par les Franks comme leur Konig ou duc souverain, par les milices des Gaules comme Maître-général, et par les Gallo-Romains comme leur roi, reçut de l'empereur les marques de l'investiture, les titres de Consul et d'Auguste, et l'autorisation de frapper des monnaies : ses fils eurent également soin de faire briller aux yeux de tous les peuples d'occident, leur qualité de hauts magistrats de l'Empire romain. Tous les rois mérovingiens agirent de même, jusqu'à ce que Charlemagne fût chargé de reconstituer l'empire d'Occident; mais presque tous aussi, et Clovis le premier, s'empressèrent, nous l'avons déjà dit, de faire légitimer leur prise de possession, à titre héréditaire, par les Etats-généraux ou assemblées des magnats du royaume, conformément au droit germanique. Les églises de la Gaule occidentale étaient troublées soit par les Goths, soit par les Francks : au Mans, le Gallo-romain Innocens, disciple de S. Victorius, fut élu à la place de S. Séverin, tandis que S. Principe, né au pays des Franks, disciple de S. Rémi, gouverna le diocèse : il siégeait au concile assemblé par ordre de Clovis à Orléans.

Un des principaux chefs du Maine, si ce n'était le proconsul même de Clovis au Mans, Emolenus avec Baymarus (*Weimar*) son fils, accompagnaient ce prince à la bataille de Vouillé. . . . . 178.

III. Règne de Childebert. — S. Innocens. S. Innocens succéda sans peine au prélat Frank, et fonda de nombreux monastères. Pendant ce temps les Bretons, retirés dans l'île, revenaient prendre possession de leurs domaines : un corps de Frisons fut envoyé pour les contenir dans la Basse-Bretagne et leur tracer des limites ou marches; ainsi commençait cette lutte interminable entre les Bretons et les Franks, lutte dont le Maine fut si souvent le théâtre. Chranne, fils de Clothaire, représentait son oncle Clodomir, comme duc de l'Aquitaine-première; il s'était uni avec la fille du duc de Bourgogne; il fut soutenu par Childebert dans ses révoltes contre son père et par le duc des Bretons : mais Childebert mourut sur ces entrefaites; Clothaire, devenu seul roi des Franks, n'eut pas de peine à vaincre le duc Conibert et son propre fils, qu'il fit brûler avec sa famille . . . . . . 186.

IV. Règne de Clothaire I. — S. Domnole. L'évêché du Mans resta quelque temps sans être occupé après la mort de S. Innocens; enfin, Clothaire en pourvut l'abbé de Saint-Laurent de Paris, parce que, selon le témoignage de S. Grégoire de Tours, cet abbé favorisait son parti et avait caché ses émissaires secrets : S. Domnole fut évêque du Mans pendant vingt-deux années. C'est à cet épiscopat que l'on rattache le voyage de S. Maur : Fauste, témoin des faits, rapporte que Florus, Maire du palais de Théodebert, était alors comte souverain de l'Anjou, tandis que son proche parent, Arderad, était vidame ou vicomte de l'évêque du Mans. Randran, le fils aîné d'Arderad, fut le successeur de Florus dans sa charge de Maire et de comte; son frère prit le titre d'abbé de Saint-Maur après Bertulphe, fils de ce même Florus 193.

V. Règne de Chilpérik. — Baudégisile. Ordinairement la dignité de Maire n'était accordée qu'aux princes les plus distingués par leur naissance,

VIII. Règnes de Clovis II et de ses fils. — S. Béraire. Ce pieux prélat appartenait comme son prédécesseur à la famille aquitano-franke; il fonda près des murs de la ville le monastère de Saint-Pierre, autrement de Sainte-Scolastique, que les Normands renversèrent au IXe siècle, en laissant toutefois subsister l'église de Saint-Pierre, et que remplaça plus tard le couvent des Filles-Dieu. S. Béraire obtint du roi Clothaire III et de la reine Bathilde, sa mère, que le duc ou le comte du Maine seraient choisis par l'évêque, les abbés, le clergé et le peuple : en sorte que les illustres prélats aquitains eurent soin de faire élire leurs hommes dévoués (1). Herlemond, le premier évêque austrasien, s'empressa de faire renouveler ce privilège, afin d'obtenir également des comtes dévoués à son parti ; mais les princes aquitains surent se maintenir à main armée dans la possession de leur apanage héréditaire, et se délivrèrent de leurs compétiteurs par le fer ou le poison. Les Carlovingiens d'abord, les Capétiens ensuite durent se contenter, après les luttes les plus vives, d'imposer à ces comtes un duc de leur choix, et d'obtenir les droits régaliens à l'égard des évêchés ; au reste, avec Baugis du Mans et Nectaire, S. Bertran, S. Hadouin, S. Léger, Guérin, Diddon de Poitiers et une foule d'autres non moins éminents, la maison d'Aquitaine s'emparait des bénéfices religieux, militaires et civils dans nos contrées occidentales, en même temps qu'elle exerçait la plus grande influence sur le gouvernement des rois mérovingiens. Le pouvoir de ceux-ci s'affaiblissait de jour en jour ; chaque ancien royaume leur imposait un ministre-régent ou Maire, choisi par le suffrage universel. Les Etats généraux, les Etats provinciaux et les assemblées particulières de la cité réglaient plus que jamais toutes les affaires publiques.

S. Béraire mourut dans le Bordelais son pays natal. 234

IX. Règne de Thierri, de Clovis et de Childebert. — Le V. Ayglibert. Cet éminent prélat appartenait également à la famille d'Aquitaine, qui depuis si longtemps dominait des deux côtés de la Loire ; il devint sous Thierri III, apocrisiaire ou archevêque, c'est-à-dire chef des prélats du royaume ; portait le *pallium*, et ne posséda l'évêché du Mans que comme un bénéfice pour ainsi dire. Retenu sans cesse à la cour, il avait un coadjuteur pour exercer les fonctions épiscopales à sa place ; le V. Ayglibert obtint de Thierri III le privilège de faire frapper au Mans une monnaie épiscopale, au type de la cathédrale et au nom de la cité ; plus tard, les comtes souverains exigèrent qu'elle portât leur monogramme 237

X. Règnes des derniers Mérovingiens. — Béraire II. le V. Herlemond. Béraire II était également un bordelais de la maison d'Aquitaine : il ne peut y avoir de doute à cet égard. Ce prélat ne garda son siège que pendant trois ans et demi : Pepin, arrivé à l'apogée de sa puissance, lui substitua un prélat austrasien, fidèle à son parti ; mais, après la mort de Charles-Martel, les Aquitains réussirent à secouer le joug ; Gauzlin, de leur nation, remplaça le V. Herlemond. En vain Pepin II voulut lui opposer l'austrasien Herlemond II, parent du premier, sans doute : Gauzlin contraignit ce dernier à

(1) Ante tempora enim domni Herlemundi... Episcopi ipsius parochiæ suos homines in ipso comitatu semper ponebant et justitias faciebant. *Vet. anal.* III.

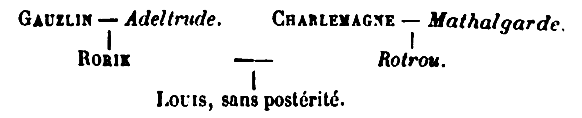
CHAPITRE IV. — PÉRIODE CARLOVINGIENNE.

contester le gouvernement de la province; mais il fut peu de temps après assassiné par les fils d'un des seigneurs qu'il avait ainsi fait périr : Guérin, son frère, prit sa place. Pepin donna la suzeraineté du Maine et de douze autres comtés en Neustrie, à son frère Grifon, pour lui former un apanage, et détruire la suprématie des Aquitains en Armorique ; mais Grifon ne tarda pas à se ranger dans le parti de ce dernier et à se révolter contre son frère. Le comte d'Angers Milon, époux de Berthe fille de Pepin, eut à sa place la suzeraineté sur le Maine et le soin de veiller sur les marches de la Basse-Bretagne.

Gauzlin, de son côté, fut remplacé par Herlemond II, d'origine Franke et dévoué à Pepin : mais le fils de Roger invita son compétiteur à un festin et lui fit perdre la vue; en sorte qu'il se retira du diocèse . . . . . . 254.

III. Rolland. — Hoding, Mérole. Il est certain que le preux Rolland fut préposé à la garde des marches de la Bretagne; selon les traditions de Blaye, cette ville l'aurait vu naître, et conserva jusqu'en 1341 son tombeau : il aurait appartenu à la famille des palatins d'Aquitaine, et le sang des empereurs de Constantinople aurait coulé dans ses veines. Neveu de Charlemagne par sa mère, Rolland épousa Aude, sœur d'Auger le Danois : il en eut une fille qui porta le nom de sa mère, et fut mariée à Gui de Laval, marquis de Bretagne après la mort de son beau-père. Ayant imposé aux Cénomans son beau-frère Milon et son neveu Rolland, il semble que Charlemagne attira les héritiers des comtes du Mans à sa cour, et que Gauzlin, fils d'Hervé, y obtint la charge de chancelier, tandis que l'évêque Gauzlin, son oncle, administrait le comté avec l'aide de son vidame Abraham. Les fonctions épiscopales, au contraire, furent remplies par plusieurs corévêques ou co-adjuteurs, qui se succédèrent : l'évêque-comte distribua la plupart des bénéfices ecclésiastiques à ses partisans, et à sa mort pressa ces derniers d'en faire hommage à Charlemagne, comme s'ils les eussent tenus de sa main. Ainsi finit la domination des Aquitains dans le Maine. . . . . 263.

IV. Gui, Charles, Roricon I. — Joseph, Francon I. Pendant que Gui commandait l'armée des comtes d'Armorique, en qualité de duc ou marquis de Bretagne, et qu'il fondait l'importante baronnie de Laval, les fils du chancelier Gauzlin grandissaient à la cour de Charlemagne. Roricon eut des liaisons illicites avec Rotrou, fille de l'empereur; le prince Louis, né de cette union, devint grand-chancelier et posséda l'abbaye de Saint-Denys en bénéfice : ce fut un des ecclésiastiques les plus éminents de cette époque.



Roricon rentra non seulement en possession de l'héritage de ses aïeux, comme la plupart de ceux de ses parents remplacés momentanément, mais il eut même en bénéfice le gouvernement confié en Anjou à Gaïdulphe de Ravennes par le roi Pepin. Il rétablit l'abbaye de Saint-Maur; y fit nommer é son parent Ebroïn; vit son frère Théodrade s'y rendre religieux; et lu

CHAPITRE V. — PÉRIODE CAPÉTIENNE.

ROGER? — *Rothilde.*

HUGUES *David* — *A* (delaïde).

HUGUES II, FOULQUES, HERBERT *Baccon.*

HERBERT I, *Eveille-chien.*

HUGUES III — *Berthe*, BIOTE-*Gauthier*, HERSENDE-*Azzon*, GERBERGE—*Landri.*

HERBERT III, MARGUERITE. FOULQUES, HUGUES IV. LANDRI, JEAN — *Paule.*

HÉLIE — *Mathilde.*

Les rois Capétiens ayant subjugué les comtes du Mans leur imposèrent la suzeraineté de la nouvelle maison d'Anjou, leur alliée fidèle. Foulques le Bon s'empara d'une partie du Maine, qu'il donna en seigneurie à ses fils : Hubert eut la Champagne et Sablé; Bouchard, le bas-Vendomois. D'un autre côté, la famille de Bellême obtint une portion du Sonnois, le Fertois, etc.; à la mort de l'évêque Mainard, frère du vicomte du Mans, Sigefroi de Bellême acheta le crédit de Foulques d'Anjou auprès du roi de France pour obtenir l'évêché du Mans : ainsi nos comtes, après avoir tant lutté contre les prélats austrasiens pendant la période carlovingienne eurent de nouvelles collisions avec la maison de Bellême et les comtes d'Anjou . . . . 358.

III. HERBERT I. — AVESGAUD. Avesgaud prit la place de son oncle, après la mort de ce baron mitré, dont la vie fut peu exemplaire; le nouveau prélat, soutenu par Guillaume de Bellême son frère, fit la guerre au comte du Mans, aidé de son côté par le duc de Bretagne. Herbert Eveille-chien, après avoir prêté les plus grands secours à Foulques-Nerra contre Eudes de Blois, lui fit la résistance la plus vive : le comte angevin usa de stratagème pour l'attirer à lui et l'emprisonner à Saintes, pendant deux ans. Herbert eut, en outre, pour ennemi déclaré Guillaume de Bellême, qui parmi ses plus valeureux officiers comptait Giroie ou Géré de Courserault. . . . . 377.

III (*bis*). HERBERT II, HUGUES III, GEOFFROI-MARTEL. — GERVAIS DE CHATEAU-DU-LOIR, VULGRIN. Gervais de Château-du-Loir obtint de succéder à ses oncles Avesgaud et Sigefroi; mais le comte Herbert-Baccon refusa pendant deux ans de lui laisser prendre possession de son siège; de nouvelles difficultés s'élevèrent ensuite : Gervais obtint du roi de France qu'il céderait ses droits régaliens à Geoffroi-Martel, espérant que ce dernier le défendrait puissamment contre Herbert-Baccon. En effet, Herbert déposé fut relégué dans un monastère, et Hugues III devint comte du Mans sous la tutelle de Geoffroi-Martel, qui trouva bientôt moyen de s'emparer entièrement du Maine. Gervais fut transféré à l'archevêché de Reims; le comte angevin lui substitua l'abbé de Saint-Serge, ancien militaire, né à Vendôme d'une famille obscure. Hugues III étant mort, Geoffroi fit exiler sa femme avec ses enfants, et donna le Maine à gouverner à son fidèle officier, Lisois de Bazougers, petit-fils du vicomte de Beaumont. . . . . 392.

IV. HERBERT III, GAUTHIER, GUILLAUME-LE-CONQUÉRANT, HUGUES IV. — ARNAULD. On comprend aisément que le fils d'Herbert I, pour se délivrer du

d'Angleterre le mariage fut annulé; Geoffroi d'Anjou épousa au Mans Mathilde d'Angleterre et devint comte du Maine; peu de temps après il succédait à son père qui acceptait le royaume de Jérusalem. Pendant ce temps le V. Hildebert, après de longues vexations de la part du roi d'Angleterre et de Rotrou, le fidèle vassal de celui-ci, avait été transféré sur le siège archiépiscopal de Tours 432

VII. Geoffroi-Plantagenêt. — Gui d'Etampes, Hugues de Saint-Calais. Geoffroi-Martel, surnommé le Bel ou Plantagenêt en prenant la place de son père à Angers devait laisser le Maine à son frère Hélie, époux de Philippe de Mortagne : il n'en fit rien; ses barons se révoltèrent; Geoffroi passa de longues années à guerroyer contre eux et contre son frère qu'il tint enfermé dans le château de Tours. Il lutta vivement aussi pour obtenir le duché de Normandie après la mort de son beau-père. Les évêques dévoués à sa cause furent, au Mans, Gui d'Étampes, et à Tours, Hugues d'Etampes, proche parent de ce dernier, sans doute; Hugues de Saint-Calais ayant refusé de lui prêter serment de fidélité, Geoffroi l'exila, de même que les chanoines de Tours qui s'étaient opposés à l'élévation de Hugues d'Etampes, son protégé. . . . . 459.

VIII. Henri II. — Guillaume de Passavant, Regnault. Plantagenêt mourant avait déclaré positivement que lorsqu'Henri, son fils ainé, aurait obtenu le royaume d'Angleterre et le duché de Normandie, Geoffroi, son second fils, entrerait en possession de l'Anjou, du Maine et de la Touraine; mais Henri suivit l'exemple de ses prédécesseurs et n'accorda rien : Geoffroi fut appelé par les Nantais pour être leur comte. Lorsque celui-ci vint à mourir peu de temps après, Henri se porta comme son héritier et s'empara de Nantes; par son mariage avec Eléonore d'Aquitaine, la dernière des descendants de Bernard de Poitiers et de Bil:childe, il posséda toute la France occidentale, et le Mans, qui avait été son berceau devint le centre de ses vastes Etats du continent. Doué des qualités les plus rares Henri II eut de très grands défauts : il fut sans cesse en lutte avec sa femme, ses fils et ses voisins; on sait sa conduite à l'égard de S. Thomas. . . . . . . 471.

IX. Richard, Arthur, Jean. — Hamelin. Aussitôt après avoir rendu les derniers devoirs à son père, Richard se fait reconnaître comme duc des trois provinces réunies, l'Anjou, le Maine et la Touraine; à son retour de la croisade il est retenu prisonnier; Jean, son frère, s'efforce de prendre sa place sur le trône d'Angleterre : mais le Cœur de lion ne tarde pas à revenir; il passe comme ses prédécesseurs sa vie dans les combats. Deux partis nombreux se partagent alors les provinces du Maine et de l'Anjou : les uns sont pour le roi de France; les autres pour celui d'Angleterre : cependant Richard vient à mourir en laissant nos trois provinces à son neveu, fils de Geoffroi, sous la régence de Jean-sans-Terre. Celui-ci n'accorde rien, et tient en prison la duchesse de Bretagne, mère d'Arthur; elle s'échappe, et place son fils sous la tutelle du roi de France qui se fait un jeu de favoriser tantôt l'oncle, tantôt le neveu, tout en poursuivant des conquêtes pour son propre intérêt. Arthur, à sa sollicitation, assiégeait dans Mirebeau son aïeule Eléonore, lorsque Sans-Terre accourt, le fait prisonnier, l'emmène à Rouen et le tue de ses mains; le



